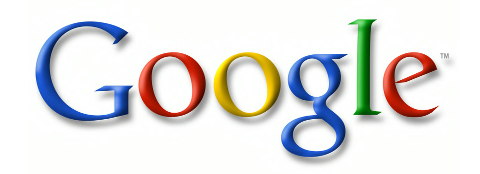

GRAD
892.06
J86
v.13
A 796,465

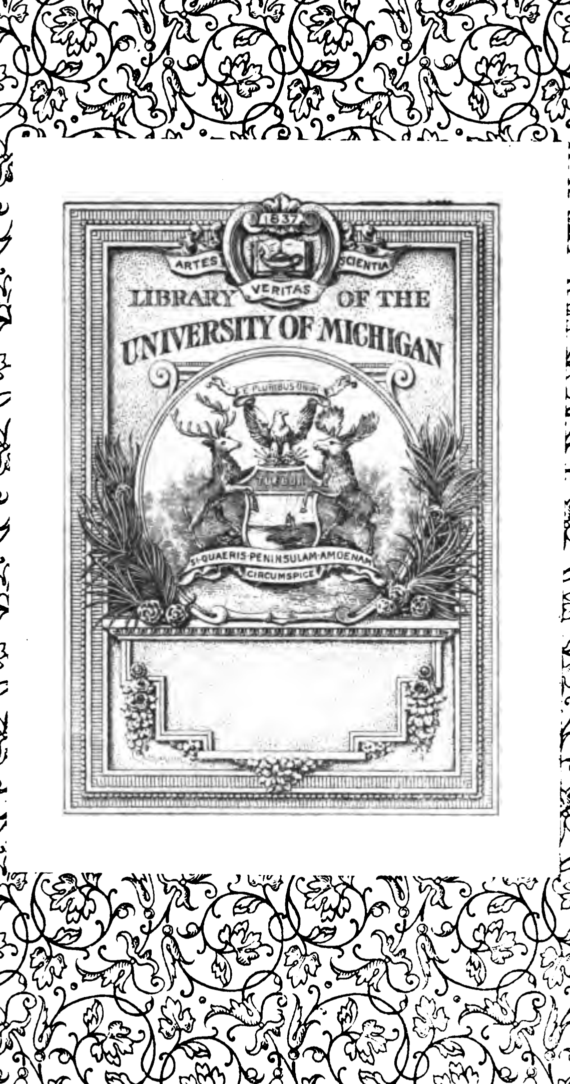

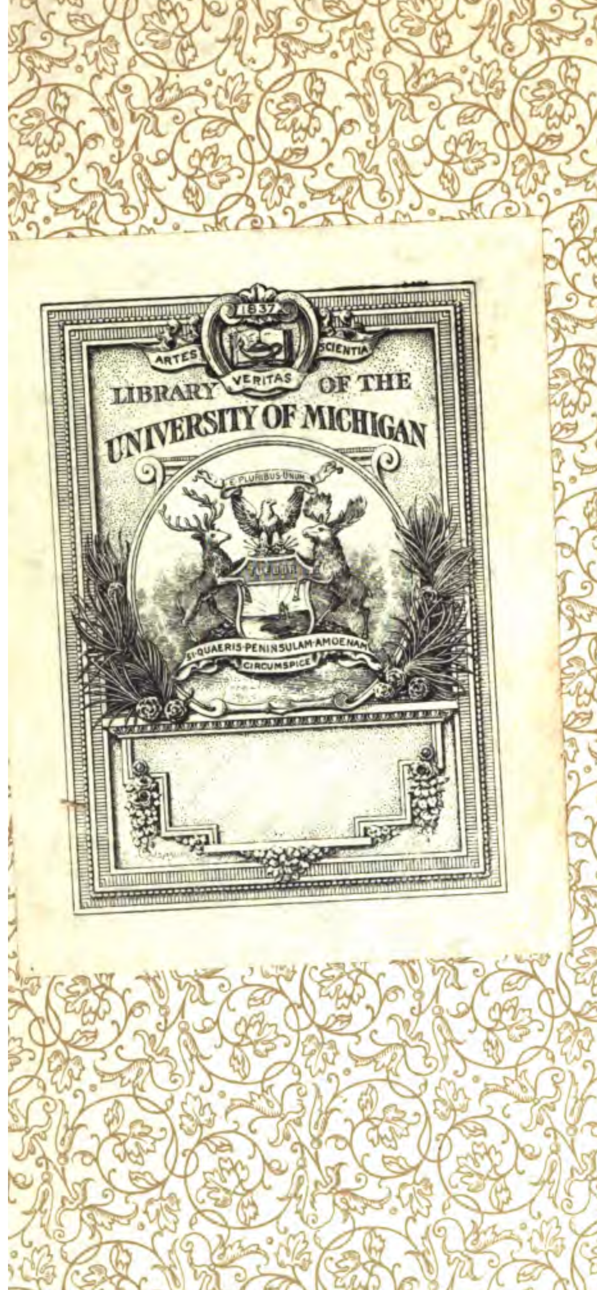
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

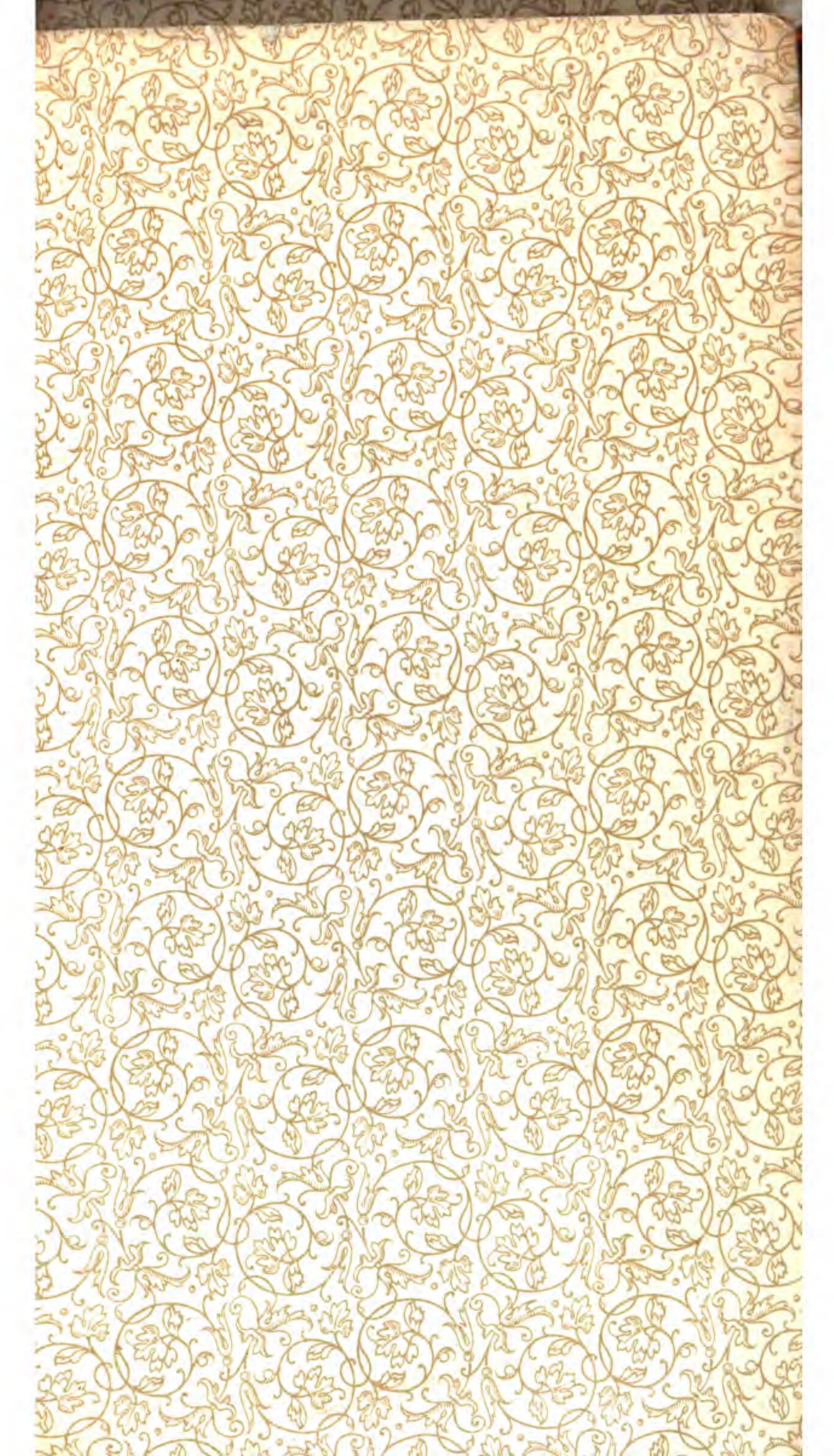

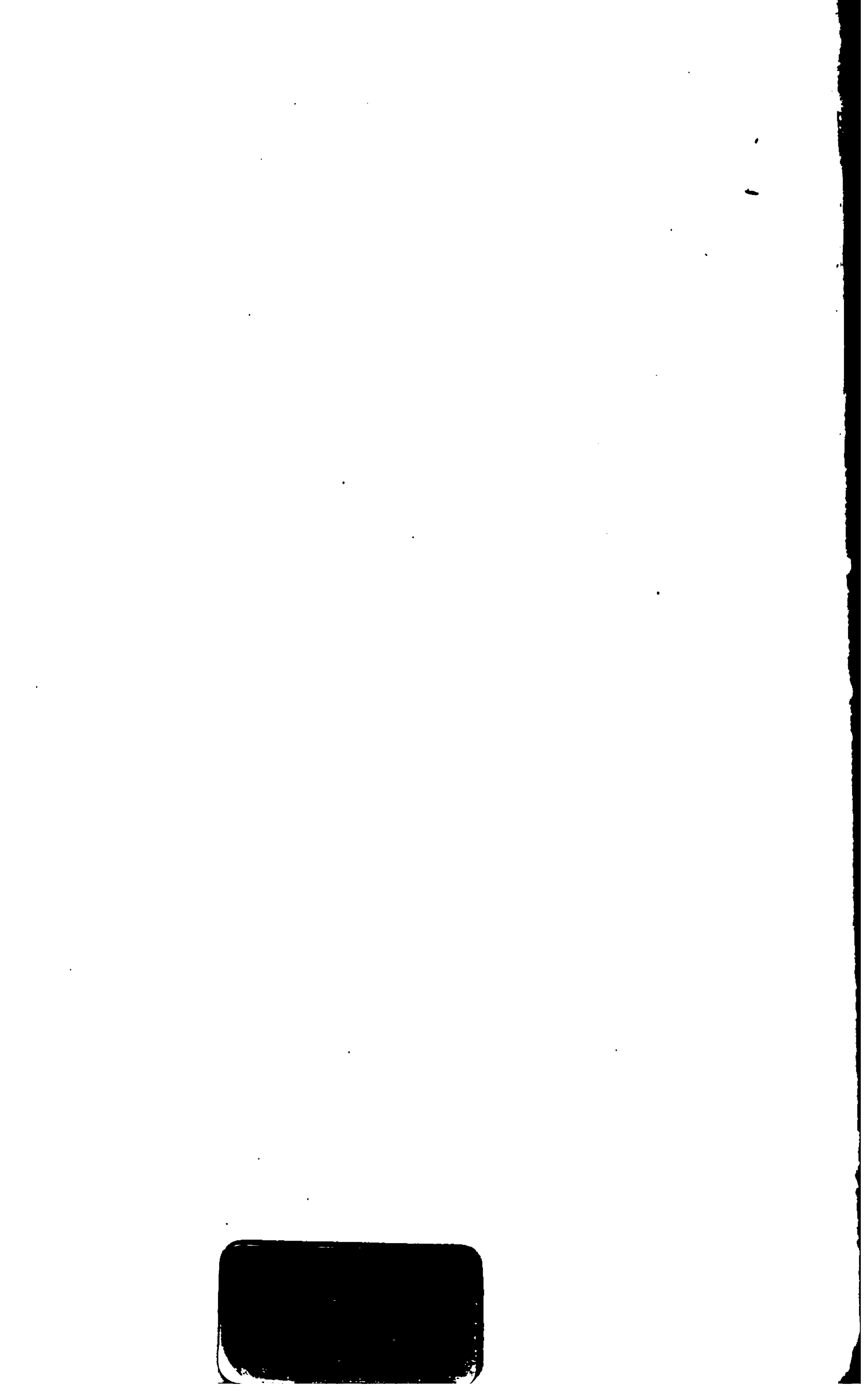

JOURNAL ASIATIQ

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XIII

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ÉD. BIOT, BOTTA, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY
GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL, STAN. JULIEN
DE SLANE, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD, L. AM. SÉDILLOT
ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XIII

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XLIX

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1849.

SUR

LA CHEVALERIE DES ARABES

ANTÉRIEURE À CELLE DE L'EUROPE,

DE

SUR L'INFLUENCE DE LA PREMIÈRE SUR LA SECONDE.

Sans vouloir compléter les arguments pour l'influence de la poésie arabe sur la poésie provençale dont a fait usage M. Fauriel dans son histoire de la dernière, nous nous bornons ici à développer un seul point de son excellent ouvrage. Ce point est bien plus important pour l'histoire de la chevalerie arabe que la note citée par M. Fauriel, de l'ouvrage de Conde, à propos des *Morabithoun*. C'est l'observation qu'il fait[1] sur les différentes formes du verbe *galab* et *galeba*, غلب et غلبه, dont le mot arabe se prête de la manière la plus simple à toutes les

[1] Page. 326. Voy. aussi le Lexique romain, ou Dictionnaire de la langue des troubadours, par Reynouard, t. III, p. 418 et 419.

formes de variations que les Provençaux y ont attachées. « Les Provençaux, dit M. Fauriel, entendent par *galaubia* cette disposition, cette espèce d'exaltation qui porte un homme à chercher la gloire, la renommée, particulièrement celle de la bravoure et des armes, à faire tous les efforts possibles pour disputer le prix à ceux qui ont la même prétention. *Galaubier* était synonyme de *valeureux*, de *vaillant*, de *chevaleresque*. Le verbe arabe *galebe* signifie, comme le dictionnaire de Freytag l'explique : *prævaluit, superior fuit;* et le participe *galib : superior, præpollens, vincens*. Les deux premières significations sont justes, mais non la troisième. Le *Kamous* explique le mot *galebe* ou *galabia* [1], comme l'action d'arracher quelque chose des mains de quelqu'un, ou de s'en emparer par force. Les formes citées dans le *Kamous* de la racine *galebe* sont aussi nombreuses que celles des Provençaux, citées par M. Fauriel. Le *Kamous* donne celle de *galebe*, *galib*, *galabia*, *galeba*, *agleb* [2].

Quant à la forme *galib*, le sens en est si connu, que le *Kamous* ne se donne pas même la peine de l'expliquer. Le sens de *vainqueur*, dans lequel ce mot a été rendu jusqu'ici par le plus grand nombre des orientalistes, n'en est pas le sens propre et primitif, puisque la racine n'a d'autre sens que celui de se rendre supérieur et de s'emparer de quelque chose. Aussi le premier et le second verset de la xxx° sourate du Coran sont traduits en général : les

[1] Édition de Constantinople, t. I, p. 20.

[2] غلب غالب غلبه غلبا غلابيه.

Grecs ont *été vaincus*, ils *vaincront* à leur tour; ils seraient traduits plus juste : les Grecs ont *été subjugués*, ils *subjugueront* à leur tour. Le mot de *galib* ne doit point se traduire par *vainqueur* dans le verset de la XII^e^ sourate du Coran, mais bien comme l'a traduit Maraccius : *Deus est prævalens super negotium suum*[1]. C'est ainsi que tous les voyageurs en Andalousie traduisent mal la devise des rois de la dynastie d'Ahmer, qui se trouve répétée si souvent sur les murs de l'Alhambra : *La-galib illallah*, لا غالب الا الله, par : *Il n'est point de vainqueur que Dieu.* Le véritable sens en est : *Il n'y a que Dieu qui prévaut.* Si le participe du verbe français *prévaloir* n'est point reçu comme adjectif, c'est pourtant le mot *prévalant* seul qui rendrait au juste le sens du mot *galib. Galib* est un des noms d'Ali, et se trouve comme tel dans l'une des poésies du divan qui passe généralement sous le nom d'Ali, mais appartient probablement (comme le commentateur turc *Moustakim-Zadé*, مستقيم زاده, le remarque) au chérif Mortheda, مرتضى, mort en 436 (1044). L'opinion généralement établie, que ce divan est une œuvre du beau-fils du Prophète, n'a d'autre origine que l'idée du poëte de faire parler, dans la plupart de ses poésies, le beau-fils du Prophète en son propre nom, rappelant ses hauts faits, et adressant des conseils à ses fils. La pièce dans laquelle le mot *galib* est l'équivalent du nom d'Ali,

[1] Moins juste dans la traduction de M. Kasimirski : « Dieu est puissant dans ses œuvres. » Il fallait dire : « Dieu fait prévaloir ses affaires. » *Emr* signifie *commandement* ou *affaire*, mais non pas *œuvre*.

se trouve, p. 114, dans l'édition sortie de la presse du Caire, l'an 1225 (un in-4° de 576 pages).

Comme cette pièce n'a que deux distiques, nous nous permettons de la donner ici en texte et en traduction, en traduisant le mot de *galib* par *héros*, quoique, comme nous allons le montrer, il fût traduit plus juste par celui de *chevalier*.

هذا لكم من آلغلام الغالب
من ضرب صدق وقضا الواجب
وفالق آلهامات وآلمناكب
احمى به قماقم الكتائب

En présent vous envoie l'épéc
Le héros de votre épopée;
Elle frappe juste à sa fin,
Car elle accomplit le destin;
Elle fend épaules et crânes,
Rend les vertèbres diaphanes,
Et protége les généraux
Des escadrons dans les assauts.

Le mot de *galib* nous sert ici, comme un des noms d'Ali, de passage au mot de *feta*, dont le Prophète a qualifié par excellence son gendre, à la bataille d'Ohad. Ce mot est généralement traduit par *vainqueur*, tandis qu'il devrait être traduit par *chevalier*. Le commentaire du divan susdit nous apprend que le Prophète avait entendu prononcer par Gabriel, remontant au ciel après la bataille d'Ohod, les paroles suivantes:

لا سيف الا ذو آلفقار ولا فتى الا على

Il n'est point d'épée que Zoul-Fakar (nom de l'épée d'Ali), *et point de Feta* (chevalier) *qu'Ali.*

Cette sentence, qui se trouve gravée sur beaucoup de lames de Damas, a été traduite, jusqu'à présent : *Il n'est point d'épée que Zoul-Fakar, et point de héros qu'Ali.* Cette traduction est aussi peu juste que celle de *galib* par vainqueur : *Feta* signifie, d'après le dictionnaire de Freytag, *adolescens liberalis, generosus tum munificentia tum indole.* C'est aussi l'explication que le Kamous donne sous le mot de *feta :* « Il est *feta*, c'est-à-dire jeune homme libéral, généreux, brave et courageux. » Ces qualités sont assurément celles d'un chevalier, surtout dans ses rapports avec les dames et dans ses galanteries d'amour, qui ne conviennent qu'à la jeunesse. Cette autorité du dictionnaire ne suffirait pas cependant pour prouver que le mot juste pour traduire celui de *feta* est celui de *chevalier,* si nous n'avions pas d'autres preuves à produire.

D'abord le mot de héros, par lequel, faute de mieux, on a traduit jusqu'ici le mot arabe *feta*, n'en rend point le sens ; pour exprimer la valeur d'un héros, les Arabes ont une demi-douzaine de synonymes, tels que *battal* بطّال, « le batailleur ; » *karii* قريع, *hemmam* همّام, *dhargam* ضرغام, *ghadhanfer* غضنفر, et parmi la demi-douzaine de synonymes auxquels l'index latin du dictionnaire de Freytag se réfère, il n'y a point celui de *feta.* Le substantif *fetouwet* فتوّة, tiré de la même racine, ne doit pas non plus se

traduire par *héroïsme*, mais bien par *chevalerie*. Le Kamous (t. III, p. 895) l'explique par *générosité*, *libéralité*, *valeur*. Le *Taarifat* de Djourdjani ajoute au sens reçu de libéralité et de générosité, l'acception mystique de ce mot, qui signifie : « l'influence de l'âme sur les créatures dans ce monde-ci et dans l'autre [1]. » Cette signification mystique ne nous regarde point; nous nous en tenons au sens reçu du mot qui embrasse toutes les qualités d'un chevalier, et nous allons prouver par des faits historiques que le mot de *fetouwet* n'a point d'autre sens que celui de chevalerie, et désigne une institution arabe qui avait ses formes de réception, tout comme la chevalerie européenne, avec les différences éventuelles du génie des peuples de l'Orient et de l'Occident, différences dont M. Fauriel a déjà tenu compte. La *fetouwet* فتوّة était une institution de chevalerie religieuse, par laquelle le grade de *feta* فتى, c'est-à-dire de chevalier, était conféré, non pas par les princes, mais par des cheikhs, solennité à laquelle se liaient des festins de table et de bonne chère, auxquels les chevaliers européens du moyen âge n'étaient pas non plus insensibles.

Le calife de Bagdad Nassir-lidinillah, dont le long règne de quarante-cinq ans embrasse la période de 1180 jusqu'à 1225 de l'ère chrétienne, était un des princes les plus romanesques et les plus chevaleresques dont l'histoire orientale fasse mention;

[1] Freytag traduit (III, 315) fort mal à propos : « Animi indoles « qua vir sibi hoc mundo et in altero homines præfert. »

l'histoire d'Aboul-Feda et les tablettes chronologiques de Hadji-calfa font deux fois mention de l'acte du *fetouwet*, c'est-à-dire du grade de chevalier conféré la première fois l'an 578 (1182) :

پوشید ناصر خلیفه لباس فتوّة از شیخ عبد الجبّار

c'est-à-dire : le calife Nassir revêtu du vêtement de la chevalerie par le cheikh Abdal-Djebbar. Cette cérémonie était accompagnée d'un toast bu dans la coupe de la chevalerie (*Kasol-fetouwet*). Ce passage, extrêmement important pour l'histoire de la chevalerie, donne en même temps l'explication la plus naturelle du *graal*, ce vase merveilleux, confié à la garde des Templiers, auquel ceux-ci n'ont pas manqué d'attacher un sens gnostique, comme les inscriptions arabes de ces vases le prouvent[1]. Le mot de *graal* n'est peut-être qu'une corruption du mot arabe *al-kas*, avec l'article mis en arrière. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, il n'est point de doute que la coupe du saint Graal ne soit retrouvée dans la coupe de la chevalerie arabe, *kassol-fetouwet* كاس الفتوّة.

Reste à savoir quel était le vêtement de chevalerie, dont le chevalier était revêtu. Ce n'était point une cuirasse, ni, comme on pourrait le croire, un manteau, mais c'étaient des hauts-de-chausses, comme Aboul-Feda le dit expressément en deux endroits[2].

[1] Voy. *Mysterium baphometis*, dans le VI[e] tome des Mines de l'Orient.

[2] *Annales muslemici*, t. IV, p. 245 et 329.

« En cette année 607 (1210), arrivèrent des ambassadeurs du calife aux rois des provinces, afin qu'ils bussent à sa santé dans la coupe de la chevalerie, afin qu'ils se revêtissent des hauts-de-chausses de la chevalerie, et qu'ils tirassent à l'arbalète, selon la méthode du calife. »

Puis, à l'an de la mort du même calife, en 622 (1225) :

« Il mit tous ses soins à revêtir les hauts-de-chausses de la chevalerie, et ne permit d'autres arcs que ceux de sa façon. »

L'acte de l'élévation au grade de chevalier était donc accompagné, non-seulement d'un toast dans la coupe de la chevalerie, mais aussi d'exercices gymnastiques fort propres au métier de chevalier; et ce grade de chevalier, qui était originairement une institution religieuse de la guerre sainte (comme M. Fauriel l'a très-bien remarqué), participait aussi à l'esprit de la chevalerie européenne par le plaisir de la coupe et par les exercices du corps. Le temps qui s'est écoulé entre le mot du Prophète, qui déclarait, par la bouche de Gabriel, son gendre Ali le chevalier par excellence, à la bataille d'Ohod (2-3 = 624), et les ambassades chevaleresques du calife Nassir-li dinillah (607 = 1210), embrasse six siècles, de sorte que la chevalerie arabe est de quatre siècles plus ancienne que l'européenne, dont la plus belle époque commença avec le temps des croisades et finit avec elles. Il est bon de remarquer que le calife Nassir-li dinillah était contemporain de

Saladin, auquel il avait envoyé un diplôme de prince, un an plus tôt qu'il n'avait été revêtu lui-même du grade de chevalier par le cheikh Abdol-Djebbar. Or le temps de Saladin, de Richard-Cœur-de-Lion, du duc Léopold d'Autriche, et du roi Philippe-Auguste, c'est-à-dire la fin du XII^e siècle, est la plus belle époque de la chevalerie chrétienne. Cette époque, datant de la fondation des Templiers, après la prise de Jérusalem, était à son apogée cent ans après, à la prise d'Acre par les croisés, et finit avec la perte de cette place et l'évacuation de toute la Syrie, en 690 (1291).

Les deux capitales du califat, en Orient et en Occident, étaient Bagdad et Cordoue. La fondation de la première de ces villes, et les premières bâtisses des califes andalousiens dans la seconde, sont contemporaines. Al-Manssour, le grand chambellan de Hicham, est regardé par M. Fauriel (t. III, p. 322) avec raison comme l'idéal du caractère et des sentiments chevaleresques; mais, avant lui, le califat avait fleuri pendant deux siècles en Espagne, et, après la fin des croisades, l'esprit chevaleresque continua encore en Égypte jusqu'à la fin de la dynastie de Mameloucs Baharites, en 784 (1382).

La chevalerie arabe était donc bien plus vivace que la chevalerie européenne, dont le terme le plus long ne dépasse pas trois siècles. M. Fauriel dit que c'est chez le Arabes d'Andalousie qu'on trouve les plus anciens vestiges de ces deux chevaleries, et que ces faits existent épars dans les livres arabes, la

plupart encore inconnus. Le principal ouvrage dans lequel on peut puiser des renseignements sur l'esprit chevaleresque des deux premiers siècles, soit en Asie, soit en Europe, est l'*Ikd* d'Ibn Abd-rebbihi العقد لابن عبد ربّه, décédé en 328 (939), puis les ouvrages historiques de Thaberi et de Masoudi. Les histoires du califat, par Soyouti, et le *Gulcheni Khaulefa* كلشن خلفا, imprimé à Constantinople, ne contiennent rien sur les réceptions chevaleresques du calife Nassir; mais ils s'en trouve peut-être des mentions dans les histoires d'Ibn-el-Esir, d'Ibnol-Kesir et d'autres ouvrages de la Bibliothèque de Paris.

Pour ce qui regarde les sentiments chevaleresques d'honneur, de valeur, de générosité, de délicatesse et d'égards envers les dames, ils abondent dans les poëmes les plus anciens des Arabes, et surtout dans les deux *Hamasa*, dans la grande d'Ebou-temmam, et dans la petite d'El-Bohtori, qui mériterait tout aussi bien que la grande les soins d'un éditeur et d'un traducteur.

Comme Ali est la fleur et le prototype des chevaliers arabes, et que *Galib*, c'est-à-dire celui qui prévaut, est un de ses noms, la liaison qu'il y a entre les idées et sentiments de chevalerie, attachés par les Provençaux aux différentes formes de *galoubié*, et entre le nom du premier chevalier de l'islam, saute aux yeux.

Hammer-Purgstall.

HISTOIRE DES SELDJOUKIDES,

EXTRAITE DU *TARIKHI-GUZIDEH*,

OU HISTOIRE CHOISIE D'HAMD-ALLAH MUSTAUFI,

Traduite et accompagnée de notes, par M. DEFRÉMERY.
(Suite et fin.)

SULTAN THOGRIL, FILS D'ARSLAN.

Après la mort de son père, il monta sur le trône, et reçut de Bagdad les surnoms de sultan Rocneddin-Thogril-Cacim émir Al-Mouminin. C'était un souverain puissant, doué d'une belle figure, d'un bon caractère et d'un esprit agréable. Il a composé des poésies remarquables, entre autres les vers suivants :

Hier, *c'était* une entrevue tellement délicieuse; aujourd'hui, *c'est* une séparation aussi désolante. Hélas! sur le livre de ma vie, la fortune inscrit celle-ci pour un jour et celle-là pour un autre jour [1].

Au commencement du règne de Thogril, les

[1] D'Herbelot (article Thogrul-ben-Arslan) a ainsi rendu le second de ces deux vers : « Tel est l'état déplorable de ma vie. La fortune efface de ma vie ce qu'hier elle avait écrit de favorable pour moi. » Les vers de Thogril III renferment la même idée que M. de Lamartine a exprimée dans sa pièce intitulée *Le lac* :

Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse,
Où l'amour, à longs flots, nous verse le bonheur,
S'envolent loin de nous de la même vitesse
Que les jours de malheur?

rênes des affaires, générales ou particulières, furent tenues par son oncle paternel l'atabeg Mohammed, fils d'Ildéguiz, et le commandement de l'armée fut confié à son autre oncle Kizil-Arslan. Tous deux montrèrent de la science et de la bravoure dans l'exercice de leurs fonctions. Le roi des Abkhaz [1] marcha contre l'Azerbaïdjan, et Mohammed, fils de Thogril, fils de Mohammed, qui était l'oncle paternel du sultan Thogril, se dirigea vers la province d'Irac, et la plupart des émirs se joignirent à lui. Les atabegs firent deux expéditions en un mois, et vainquirent les deux ennemis. Tant que l'atabeg Mohammed resta vivant, c'est-à-dire durant dix ans, le royaume du sultan Thogril fut un objet d'envie pour les jardins du paradis. Dans le mois de redjeb 581, les sept planètes se réunirent dans la même minute, dans le troisième degré de la Balance. Ce fut la première conjonction *qui arriva* dans les trois signes aériens هوائ, ou conjonction de toutes les planètes. Les astrologues prédirent qu'il ne resterait plus la moindre trace de culture sur la terre habitée; que les montagnes elles-mêmes seraient renversées, et que le vent les soulèverait à plusieurs *guez* de hauteur. Le poëte Anvéri se distinguait par son exagération dans ses pronostics. Les hommes,

[1] Au lieu de Mélik-Abkhaz, ملك ابخاز, un de nos manuscrits porte ملك بايبخار, Mélik Baïndjaz. C'est une mauvaise leçon de ce genre qui a égaré d'Herbelot et lui a fait donner au roi de Géorgie le nom de Badangiar. Deguignes a renchéri encore sur l'erreur de d'Herbelot, en faisant du roi chrétien un émir nommé Badangiar. (*Histoire des Huns*, t. II, p. 264.)

par suite de la crainte que leur inspiraient ces prédictions, se construisirent des demeures dans les montagnes et sous la terre et dépensèrent pour cet objet des sommes considérables. Or, cette prédiction devait s'accomplir dans le premier mois d'automne. Il se trouva qu'au temps fixé, il n'y eut pas assez de vent pour vanner le blé. A cause du manque de vent, on ne put cette année-là vanner tout le blé[1]. Au jour désigné par les astrologues, on porta une lampe au haut d'un minaret; le vent n'éteignit pas la lumière, et elle brûla jusqu'à la nuit. Dans cette circonstance, la vérité de ce *hadits* : « les astro-

[1] D'Herbelot a mentionné deux fois la méprise des astrologues (*Biblioth. orient.*, articles *Anuari* et *Thogrul-ben-Arslan*). Dans le second endroit, il a mal rendu une phrase de l'auteur persan qu'il avait sous les yeux, en disant: «Dans tout le temps marqué, il ne souffla aucun vent qui ait empêché les paysans de battre et de vanner leur grain en pleine campagne.» Il a eu tort aussi de dire que l'irruption de Djenguiz-Khan et de ses Mongols dans les provinces de l'Iran eut lieu dans la même année que la conjonction des planètes. Ibn-Alathir a parlé de ces événements sous la date de l'année 582. «Les astrologues, dit-il, avaient prédit jadis, et tout récemment encore, que le 29 de djomada dernier de cette année (16 septembre 1186), les cinq (*sic*) planètes se rencontreraient dans le signe de la Balance ; qu'à cause de leur conjonction, un vent violent et une poussière épaisse s'élèveraient, feraient périr les hommes et ruineraient les provinces. Mais lorsque cette année fut arrivée, la prédiction fut démentie par l'événement. Aucun vent ne souffla, si bien que l'achèvement de la moisson du froment et de l'orge fut retardé faute de vent pour vanner le grain, لعدم الريح الذى يذرى به الفلاحون. Dieu fit mentir la prédiction des astrologues et les couvrit de confusion.» (Ms. de C. P. t. V, fol. 231 r.)

L'opinion d'Ibn-Alathir s'accorde avec les Tables alphonsines, qui, selon d'Herbelot (art. *Anuari*), marquent cette conjonction l'an 582 de l'hégire.

logues en ont menti [1], j'en jure par le maître de la caaba, » fut démontrée de toute évidence. Un homme considérable a dit à ce propos, en parlant d'Anvéri.

Vers. Anvéri a dit qu'à cause des vents violents les édifices et même les montagnes les plus hautes seraient renversés. Au jour marqué par lui, aucun vent n'a soufflé. O Dieu, qui envoies les vents, c'est toi qui as la science, et non Anvéri.

Quoique, en apparence, cette prédiction ne fût pas accomplie, cependant, en vérité, elle obtint une réalisation complète. Dans la même année, Djen-

[1] Ce *hadits* a été rapporté par Abd-Errezzac, dans un passage qui n'a pas été exactement rendu par M. Quatremère. «Dans cette nuit, dit l'historien persan, par un décret de la Providence divine, un incendie allumé par le feu du ciel atteignit le palais de l'empereur de la Chine, qui était nouvellement bâti. La vérité du hadits : Les astrologues ont menti, fut confirmée *par cet accident*, وحديث كذب المنجمون راست شد.» (*Notice sur le Matlaa Assaadeïn*, p. 338). Au lieu de ces mots, M. Quatremère a traduit (*ibid.* p. 442) : «Et la prédiction ordinairement fausse des astrologues se trouva complétement vérifiée.» Il est vrai qu'on lit quelques pages plus haut (p. 331, 332) : ودرآن سال منجمان خطا حكم كرده بودند كه از آتش خانهٔ پادشاه‌را ضرر رسد بدان سبب چراغ نساخته بود, «Dans cette année, les astrologues du Khita avaient prédit qu'un dommage causé par le feu atteindrait le palais de l'empereur. Pour ce motif, on n'avait pas allumé de lampes *dans le palais.*» Mais de deux choses l'une : ou Abd-Errezzac a voulu dire que les astrologues n'avaient annoncé qu'un incendie causé par l'imprudence des hommes, ou plutôt, dans le passage cité en premier lieu, il faut lire راست نشد «ne fut pas confirmé,» au lieu de راست شد «fut confirmé.» Mais, quelque opinion que l'on adopte, il est impossible de traduire وحديث كذب المنجمون comme l'a fait M. Quatremère.

guiz-Khan reçut dans le Touran le commandement de sa tribu, et s'occupa à soumettre les autres peuples *mongols*. Dans l'Iran, l'atabeg Mohammed, à qui était dû le bon ordre du royaume, mourut à Reï, au mois de dzou'lhidjdjeh de cette même année, et l'état fut rempli de troubles. Les grands de l'empire s'attaquèrent l'un l'autre, et chacun se révolta. Cette conduite ne réussit à aucun d'eux. Après la mort de l'atabeg Mohammed, Thogril confia l'autorité et le commandement des troupes à Kizil-Arslan. Plusieurs brouillons semèrent la défiance entre lui et le sultan. L'atabeg Kizil-Arslan épousa la veuve de son frère, ... [1] Khatoun, fille d'Inanedj. Pendant la pompe qui accompagna cette union درآن زفاف, il ne surveilla plus d'aussi près sultan Thogril. Le sultan se sépara de lui, et se rendit à Semnan. Kizil-Arslan partit à sa poursuite. Ils se rencontrèrent dans les environs de Daméghan, et se battirent durant quelques jours. Malgré le nombre de ses troupes, l'atabeg Kizil-Arslan fut vaincu, et se retira à Reï, puis dans l'Azerbaïdjan. Le sultan se rendit à Hamadan. Une armée considérable arriva de Bagdad au secours de Kizil-Arslan. Les confédérés combattirent le sultan, sur le bord du Séfid-Roud, et furent défaits [2]. Le sultan se dirigea

[1] Ms. 15 Gentil; قيلنه ; 9 Brueix, قتيبنه ; 25 supp. قينه. Voyez ci-dessus, n° d'octobre 1848, p. 368, note 2.

[2] D'après Ibn-Alathir (fol. 240 r.), l'armée de Nacir était commandée par le vizir Djélal-eddin-Obaïd-Allah, fils de Iounis. Elle partit de Bagdad le 3 de séfer, et arriva près d'Hamadan. Kizil ne la joignit pas. Thogril s'avança à la reneontre du vizir avec son

vers l'Azerbaïdjan. L'atabeg Kizil-Arslan se rendit à Hamadan, et fit faire la *khotbah* au nom de Sindjar, fils de Soleïman-Chah. Puis il retourna dans l'Azerbaïdjan, afin d'attaquer le sultan. Celui-ci se retira dans l'Irac. Cotloug-Inanedj, fils de l'atabeg Mohammed, se révolta contre le sultan, et s'empara d'Ispahan. Thogril partit pour le combattre. Cotloug se retira d'Ispahan à Zendjan, par la route de Saveh. Le sultan le suivit; ils en vinrent aux mains. Thogril fut vaincu, à cause d'une maladie dont il souffrait alors, et retourna à Hamadan. Kizil-Arslan arriva tout à coup, se saisit du sultan et de son fils Mélik-Chah, et les envoya dans l'Azerbaïdjan, où ils furent emprisonnés dans le château de Kehran كهران[1]. La puissance souveraine passa entre les mains de Kizil-Arslan. Mais, le matin même du jour où il devait s'asseoir sur le trône, il fut trouvé assassiné[2]. Cela arriva dans le mois de chevval de l'année 587. On imputa sa mort aux fedaï Mélahideh.

La même nuit, l'atabeg Nosret-eddin-Abou-Becr, fils de Mohammed, partit pour l'Azerbaïdjan, et

armée. Ils en vinrent aux mains à لاى مرج, près d'Hamadan. L'armée de Bagdad lâcha pied. Le vizir tint ferme avec un Coran et son épée; mais il fut fait prisonnier. (Cf. Ibn-Khaldoun, fol. 273 v.)

[1] Ms. 25 supplément: كهيراب. La vraie leçon est كهران. (Voyez le *Nozhet-el-Coloub.* Ms. P. 127. fol. 381 v.)

[2] Ibn-Alathir dit positivement que Kizil-Arslan fit faire la *khotbah* en son nom, en qualité de sultan, et frapper les cinq *naubets*, honneur réservé à la dignité souveraine. (Fol. 247 v.; cf. Ibn-Khaldoun, 273 v. et Mirkhond, p. 252.)

monta sur le trône. Seïf-eddin-Mahmoud[1] délivra de prison sultan Thogril et son fils, et les conduisit dans la capitale de l'Irac. Au milieu de *djomada* second 588, le sultan Thogril livra une bataille à Cotlough-Inanedj, près de Cazouïn, et fut vainqueur. Vers la même époque, le Kharezm-Chah-Tacach arriva à Reï, et disputa au sultan la royauté de l'Irac. Ils conclurent la paix, à condition que la possession de Reï serait laissée à Tacach. Celui-ci s'en retourna à la suite de cet accommodement. Thogril, pour éloigner toute cause de discorde, épousa . . . .[2] Khatoun, mère d'Inanedj-Cotlough. Cette princesse conspira avec son fils. Tous deux formèrent le dessein d'empoisonner le sultan. Celui-ci devina leur projet; il fit boire le breuvage à la princesse, qui mourut sur-le-champ. Thogril fit arrêter Inanedj-Cotlough et l'emprisonna; mais au bout de quelque temps, il le relâcha sur l'intercession des grands de l'État. Alors Inanedj-Cotlough disputa à son frère Nosret-eddin-Abou-Becr la possession de l'Azerbaïdjan. Ils se combattirent quatre fois en l'espace d'un mois. L'atabeg Abou-Becr demeura vainqueur. Inanedj-Cotlough se réfugia auprès du Kharezm-Chah-Tacach-Khan. Celui-ci envoya une armée à son secours.

Dans le mois de moharrem 590, une bataille s'engagea près de Khar-Reï بخواررى. Le sultan Tho-

[1] Le ms. 15 Gentil ajoute بايغلى ; le ms. 25 supplém. ابابعلى ; le ms. 9 Brueix, بانقلى.

[2] 25 supplément, قيننه ; 9 Brueix, قنيبنه ; 15 Gentil, فبلبه.

gril fut vainqueur. C'est à ce sujet que l'on a dit :

Roubaï. — O roi, devant tes illustres guerriers le Kharezmien est méprisable; il est avili par ton *khandjar* tranchant. Dorénavant, on ne pourra plus voir, si ce n'est en songe, le misérable Kharezmien sur toute la surface de ton *meïdan* (hippodrome)[1].

A la suite de sa victoire, le sultan Thogril se rendit à Reï, et s'y livra à la boisson. C'est alors qu'il composa ces deux vers :

Dans ce monde, nous nous repaissons et nous nous promenons چرانیم وجهان ; donnons et jouissons, et écartons tout souvenir fâcheux ; ni la richesse, ni les maisons, ni les propriétés héréditaires ne sont stables; dis : ne laisse rien گو هیچ ممان.

Le bruit *de la marche* de l'armée du Kharezm-Chah et de sa *prochaine* arrivée se répandit promptement[2]. Les grands de l'empire du sultan Thogril écrivirent des lettres ملاطفات à Tacach. Thogril n'avait pas connaissance de cela, à cause de son goût pour les plaisirs. Son vizir a dit de lui :

« Si la puissance de Feridoun te profite beaucoup, tes jours seront semblables à la fête du *naurouz* (le nouvel an) par leur allégresse ; *mais* si tu te plonges dans le sommeil de la négligence, lorsqu'il s'agit de

[1] Au lieu de ce mot, nos trois manuscrits portent Semnan سمنان, nom d'une ville du Khoraçan qui n'appartenait point à Thogril et qui, par conséquent, n'a que faire ici. J'ai adopté le mot *Meïdan*, d'après Mirkhond. (*Historia Seldschukidarum*, p. 259.)

[2] Littéralement « fut chaud, » گرم شد

tes propres affaires, je crains bien qu'il ne soit jour, lorsque tu t'éveilleras. »

Peu de temps après, Tacach arriva. Inanedj-Cotlough se joignit à lui, et partit en avant contre Thogril, à la tête de l'armée kharezmienne. Ils en vinrent aux mains, tout près de Reï, à la fin de rébi 1er 590[1]. Le sultan, emporté par ses illusions de jeune homme, par sa bravoure et par l'ivresse, engagea le combat, accompagné seulement d'une misérable troupe de soldats باخوار مايه سپاه. Il se rencontra face à face avec Cotlough-Inanedj, et fit une charge, en récitant ces vers du *Chah-nameh* :

Lorsque la poussière se fut élevée sous les pieds de cette nombreuse armée, les joues de nos guerriers célèbres devinrent jaunes de frayeur. Pour moi, je frappai un seul coup de cette massue, et je laissai l'armée dans le même endroit. Je poussai de dessus ma selle un telle clameur, que la terre tourna sous leurs pieds comme une meule.

Il ignorait que, dans le moulin de la fortune, le meunier de la puissance *céleste* broyait le grain de sa vie sous la meule de la destruction. Comme la fortune lui avait tourné le dos, il ne put la retenir par sa bravoure. Dans son ivresse, il frappa un coup de massue sur les pieds de devant de son cheval. Celui-ci tomba la tête en avant, et le sultan fut désarçonné. En ce moment, Inanedj-Cotlough arriva

[1] 9 Brueix, « dans rébi second ; » 25 supplément, « à la fin de rébi second ; » « le 24 du mois de rébi premier, » selon Ibn-Alathir, fol. 251 v.

près de lui. Thogril lui dit : « O héros du monde, je suis le sultan, accorde-moi la vie. » Inanedj Cotlough répondit : « Au moment de mourir, n'attends pas *de moi* de la grandeur *d'âme*. Ta mort est l'objet de tout ce tumulte. » *En même temps*, il le frappa d'un coup de javeline à la poitrine, et le tua. Le kharezmchah Tacach arriva sur l'heure. Il fit couper la tête de Thogril, l'envoya au khalife, et mit en croix son corps, dans la ville de Reï. On a composé à cette occasion les vers qui suivent :

O roi, aujourd'hui la possession de ce monde est une *cause d'*affliction; la voûte azurée change à chaque instant de couleur; hier, il n'y avait entre ta tête et le ciel que l'espace d'un *guez* (moins d'un mètre). Aujourd'hui, il y a la distance d'une parasange entre ta tête et ton corps.

Tacach-Khan dit à un compagnon de plaisir du sultan Thogril : « La bravoure du sultan était telle, qu'il n'a seulement pas pu résister à une de nos charges [1]. » Cet homme répondit :

Vers. — Houman était plus fort que Bijen; le mérite devient un défaut lorsque la fortune se détourne *de nous*.

La puissance des sultans seldjoukides finit dans l'Irac *avec le sultan Thogril;* et cette province tomba au pouvoir des Kharezmchahi. Les émirs et les atabegs des Seldjoukides, qui s'étaient révoltés contre eux, en furent tous punis par une grande infortune, et éprouvèrent un malheur de la part de ceux-là

[1] Mirkhond place ce mot dans la bouche de Nizam-el-Mulc Maçoud, vizir de Tacach. (*Hist. Seldschukid.* p. 261, 262.)

mêmes à qui ils avaient eu recours. Pour avoir refusé de défendre leur bienfaiteur, ils furent anéantis l'un après l'autre. Puisse Dieu n'éprouver personne par le péché d'ingratitude!

Parmi les atabegs qui ne se révoltèrent pas contre les Seldjoukides[1], était l'atabeg Nosret-eddin-Abou-Becr, fils de Mohammed, fils d'Ildéguiz. Après la mort de son oncle Kizil-Arslan, ce prince exerça, pendant vingt ans, la souveraineté sur l'Arran et l'Azerbaïdjan, et mourut en l'année 607. Son frère Mozaffer-eddin-Uzbeg lui succéda, et régna quinze ans. Dans l'année 622, lorsque le sultan Djelal-eddin-Mankberni, Kharezm-Chah, se fut emparé de l'Azerbaïdjan, Uzbeg mourut dans le château d'Alendjak[2], de chagrin et des suites d'une colique[3]. Son fils Khamouch et son esclave Caradjah essayèrent pendant quelque temps de s'emparer du pouvoir, avec des succès fort divers, mais ils ne réussirent pas, et le royaume tomba aux mains des Kharezmchahi.

[1] که مخالفت سلاجقه نکردنن. Cette leçon est celle des manuscrits 15 Gentil et 9 Brueix. Le ms. 25 supp. porte بکردنن. On voit, d'après cela, qu'il faut lire نگاه داشتنن, au lieu de نداشتنن, dans l'*Historia Seldschukidarum*, p. 263, lig. 5.

[2] Voyez sur ce château fort, Indjidj, *apud* Brosset, *Journal asiatique*, mars 1837, p. 222, note, et Morier, *Second journey*, p. 309, 312.

[3] Cf. Mirkhond, *Histoire des sultans du Kharezm*, p. 109 de mon édition.

A la suite de ce long chapitre, Hamd-Allah a donné, en cinq pages, l'histoire des deux dynasties des Seldjoukides du Kerman et de l'Asie Mineure. Cette portion de son livre ne présentant guère qu'une sèche nomenclature de princes, j'ai cru devoir la remplacer par la traduction d'un autre chapitre du *Tarikhi Guzideh*, qui complète sur quelques points l'histoire des Seldjoukides de la Perse.

NEUVIÈME SECTION DU QUATRIÈME CHAPITRE, § 2[1], TOUCHANT LES ISMAÉLIENS DE L'IRAN, QUI FURENT AU NOMBRE DE HUIT, ET DONT LA PUISSANCE DURA CENT SOIXANTE ET ONZE ANS, DEPUIS L'ANNÉE 483 (1090 DE J. C.), JUSQU'À L'ANNÉE 654 (1256).

Le premier d'entre eux était Haçan *Ibn* Sabbah, fils d'Ali, fils de Mohammed, fils de Djafer, fils de Mohammed Essabbah, de la postérité de Iouçouf Himiari, roi du Iémen[2]. Dans le principe, il était chiite et de la secte des partisans des douze imams اثنى عشريه, et chambellan d'Alp-Arslan, le seldjoukide[3]. Mais il fut converti à la secte des parti-

[1] Ms. 9 Brueix, fol. 173 r.; ms. 15 Gentil, fol. 229 r.

[2] Cette illustre origine a été refusée à Haçan par le vizir Nizam-el-Mulc, dont Mirkhond a transcrit les propres paroles (*Notices des manuscrits*, t. IX, pag. 194). « Haçan ayant, dit-il, rapporté son origine aux Arabes, s'exprimait ainsi : « Je suis au nombre des enfants « de Sabbah Himiari. Mon père alla de Coufah à Com et de Com « à Reï. » Mais les habitants du Khoraçan et, en particulier, ceux du pays de Thous, ayant nié la vérité de cette parole, disaient : « Ses « ancêtres étaient au nombre des paysans de cette contrée. »

[3] Ce renseignement est encore en contradiction avec le récit de Nizam-el-Mulc, d'après lequel Haçan resta inconnu pendant le règne du sultan Alp-Arslan, et ne se montra que sous le règne de Mélic-Chah. (*Ibid.* p. 195-196.)

sans des sept imams, par les discours d'Abd-el-Mélic-Athach [1]. Une dispute eut lieu, ainsi qu'il a été raconté, entre lui et le vizir Nizam-el-Mulc, touchant le compte *du revenu* des provinces [2]. Il s'éloigna de la cour du sultan Alp-Arslan, et se rendit à Reï, qui était le lieu de sa naissance, dans l'année 464 (1071-2); et comme il n'était point tranquille, par suite de la crainte que lui faisaient éprouver le sultan et Nizam-el-Mulc, il passa en Syrie, dans l'année 474 (1081-1082), et invita les hommes à reconnaître Nizar, fils de Mostancir [3]. Il résida quelques

[1] Il faut sans doute lire Abd-el-Mélic, fils d'Athach. En effet, le fils de ce personnage est nommé par Ibn-Alathir (ms. de l'Institut, p. 165), par Abou'lméhacin (*Nodjoum*, ms. arabe 660, f. 183 r.), et par Abou'lféda (*Annales*, sub anno 500), Ahmed, fils d'Abd-el-Mélic, fils d'Athach. Cet Ahmed a joué un grand rôle dans l'histoire des Ismaéliens, quoique M. de Hammer ne l'ait pas nommé dans son histoire de ces sectaires. (Voyez Mirkhond, *Historia Seldschukidarum*, p. 164, 166, 167, 168; Ibn-Alathir, t. IV, fol. 181 r. 182 v.; ms. de l'Institut, pag. 165-170; Abou'lféda, *loc. laud.*; Ibn-Khaldoun, ms. ar. suppl. n° 74 $\frac{2}{4}$, t. IV, fol. 40, 41 r.; Abou'lméhacin *loc. laud.* (Bondari) *Histoire des Seldjoukides*, ms. arabe 767 A, fol. 63 r. et v.) mentionne cet Ahmed, fils d'Abd-el-Mélic et lit ainsi le nom de son aïeul, عُطاش, Othach. Mirkhond (*Notices des manuscrits*, t. IX, pag. 204) cite Abd-el-Mélic et l'appelle شيخ عبد الملك بن عطاش داعى مملكت عراق. Le même historien nous apprend qu'Abd-el-Mélic fut obligé de s'enfuir à Alamout, à cause de la crainte que lui inspiraient les habitants d'Ispahan. (*Hist. Seldschukid.* p. 164.)

[2] Voyez le numéro d'avril-mai 1848, p. 432-435.

[3] Il faut consulter, sur la révolte et la mort de ce prince, un long extrait de Noveïri, traduit par M. de Slane, dans sa version anglaise d'Ibn-Khallican. (t. I, p. 160-161, note 7; cf. M. C. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 167, 168, note.)

années dans cet endroit. Nizar lui donna un de ses fils, encore enfant. Haçan amena cet enfant dans l'Iran, et l'éleva. Comme Nizam-el-Mulc le faisait chercher, il se cachait *avec soin.* Il s'arrêta dans la contrée d'Ispahan, chez le reïs Abou'l Fadhl Lonbani لنباني.[1] Un jour, au milieu de ses dévotions در عبادت, il dit: « Si je trouvais deux amis dévoués, je troublerais ce royaume. » Le reïs Abou'l Fadhl supposa qu'il était atteint de folie. Car (se disait-il), comment un empire qui s'étend depuis les frontières les plus reculées *du pays* de Cachgar, jusqu'à Antioche, recevrait-il du dommage, de l'assistance prêtée par deux hommes à Haçan? » Dans cette pensée, il servit à Haçan les aliments et les boissons que l'on a coutume de servir aux personnes atteintes de démence. Haçan comprit le motif de cette conduite. Il alla d'Ispahan à Reï, et appela en secret *à*

[1] C'est ainsi que j'ai cru devoir lire avec le ms. 25 supplément Les deux autres portent لبناني et لغيني. « Lonban, dit l'auteur du *Méracid-al-ittila* (ms. arabe de la Bibliothèque nationale, p. 480, cf. le *Lobb el Lobab*, éd. Veth, p. 230), est une grande bourgade près d'Ispahan. Une des portes de cette dernière ville tire son nom de celui de Lonban, » لنبان بالضم وبا موحدة واخره نون قرية كبيرة باصفهان ينسب اليها احد ابوابها. Ce dernier détail est confirmé par Abd-errezzak, qui cite « la porte de Lonban, » دروازه لنبان (*Notice sur le Matla assaadein*, par M. Quatremère, p. 70). C'est à tort que M. Quatremère a lu Lenban. M. Bland est tombé dans une pareille erreur, en prononçant Labnan (*Account of the Atesh Kedah*, p. 16). Chardin mentionne plusieurs fois la porte de *Lombon*. (Voyez ses Voyages, t. VIII, p. 12 et 137; cf. *ibid.* p. 212.) Mirkhond a placé la retraite d'Haçan à Ispahan avant son voyage en Égypte. Il a mentionné cependant l'opinion embrassée par notre auteur.

sa doctrine les habitants de divers châteaux. Le reïs Mozaffer, qui était gouverneur de Kirdkouh, au nom de l'émir Dad Habech [1], et Hoceïn Caïni, gouverneur de Terchiz, forteresse du Couhistan, et les gouverneurs d'autres châteaux du Khoraçan, accueillirent ses prédications. Il se dirigea vers Cazouin, et envoya des daïs à Alamout. Les habitants de ce lieu entrèrent dans sa secte. Dans l'année 483, il monta dans la forteresse d'Alamout. Le nom de ce château, dans l'origine, était Alah-Amout اله اموت, c'est-à-dire le nid de l'aigle [2]; et, par une circons-

[1] Au lieu de حبش, *Habech*, il faut lire حبشي, *Habechi*, «l'Abyssin.» Abou'lféda, qui mentionne cet émir (t. III, p. 312), l'appelle *Dada*, دادا. Mirkhond (*Notices des manuscrits*, t. IX, p. 212) le nomme امير داود حبشي; Ibn-Alathir (ms. de C. P. t. V, fol. 117 r.) écrit داذ, *Dadz Habéchi*, fils d'Altountac.

[2] La même forme est donnée par Ibn-Alathir (t. IV, fol 181 r.), Mirkhond (*ibid.* p. 208) et Abou'lféda (t. III, p. 330, 332); car je n'hésite pas à lire, dans ce dernier ouvrage, اله اموت, au lieu de الرأموت. Voici de quelle manière le premier de ces trois écrivains raconte les circonstances de la construction d'Alamout: «Au nombre des forteresses dont s'emparèrent les Ismaéliens, était encore Alamout, qui fait partie du territoire de Cazouin. On raconte qu'un roi du Deïlem allait souvent à la chasse; il lâcha un jour un aigle *dressé à la chasse* et le suivit. Il le vit s'abattre sur la place où s'éleva depuis ce château; il trouva que c'était un lieu fort d'assiette, et ordonna d'y construire une forteresse qu'il appela Alah Amout. Le sens de ces deux mots, dans la langue du Deïlem, est «l'enseignement de l'aigle,» تعليم العقاب. L'on nomme ce lieu et ce qui l'avoisine, *Thalecan*, طالقان; là sont des châteaux bien fortifiés, dont le plus célèbre est Alamout.» On voit que l'explication des mots Alah Amout, donnée par Ibn-Alathir et, d'après lui, par Abou'lféda (*loc. laud.*), diffère de celle adoptée par notre auteur et par Mirkhond (*loc. laud.*). Ainsi que nous le verrons à la fin de cet extrait, le château d'Alamout fut bâti, dans l'année 246 (860-1),

tance merveilleuse, le total des valeurs numérales des lettres qui composent le mot Alamout, fournit la date de l'année de l'entrée d'Haçan dans Alamout, selon l'ère des Arabes. A cette époque, un Alide nommé Mehdi occupait Alamout, au nom du sultan Mélic-Chah[1]. Haçan lui dit : « Comme je n'ai aucune propriété dans ce château, je ne me crois point permis d'obéir en ce lieu. Si tu le juges convenable, vends-moi dans la forteresse autant de terre qu'il en pourra tenir dans une peau de bœuf, afin que j'obéisse pour ma possession تا بر مال خود طاعت كنم, et que je ne pêche point envers Dieu. » Mehdi lui céda cette quantité de terre. Haçan coupa une peau de bœuf en lanières, l'étendit autour du château, et dit : « Tout le château m'appartient. » Mehdi n'eut pas le pouvoir de résister; il lui abandonna la forteresse[2]. Haçan écrivit un bon de

par l'Alide Haçan-ben-Zeïd. On peut consulter, à ce sujet, un curieux passage du *Nozhet-al-Coloub*, traduit par M. Quatremère (*Histoire des Mongols de la Perse*, p. 213, note). Je ferai seulement observer que, dans cet endroit, il faut lire cent soixante et onze ans, au lieu de soixante et onze ans. En effet, comme notre auteur l'a énoncé, dans le titre de cette notice, la puissance des Ismaéliens de l'Iran dura cent soixante et onze ans, depuis l'année 483, jusqu'à l'année 654.

[1] D'après Ibn-Alathir, Alamout et les cantons environnants avaient été donnés à ferme, في ضمان, à un nommé Chéref Chah Aldjaféri, qui avait choisi pour son lieutenant dans cet endroit un homme de la famille d'Ali, plein d'ignorance et de simplicité. (T. IV, p. 181 r.)

[2] Ibn-Alathir a raconté d'une manière bien plus vraisemblable les circonstances de l'établissement d'Haçan dans Alamout. D'après cet auteur (t. IV, p. 181 v. 182 r.), lorsque Haçan eut mis à l'épreuve les habitants des cantons voisins d'Alamout, il établit sa ré-

trois mille dinars, à toucher, comme prix du château, sur le reïs Mozaffer, gouverneur de Kerdkouh[1]. Puis il s'occupa de prêcher sa doctrine.

Le sultan Mélic-Chah avait un esclave nommé Altountach, auquel il avait donné le Roudbar, en guise de fief. Cet homme faisait des incursions contre le château, et tuait tous ceux des compagnons d'Haçan qu'il rencontrait. La situation d'Haçan devint difficile et gênante; car il n'avait point encore amassé de provisions dans la forteresse. Altountach vint à mourir, et la puissance d'Haçan se fortifia de jour en jour. Hoceïn-Kaïni gagna à la secte un grand nombre d'hommes dans le Couhistan. On représenta ces événements au sultan Mélic-Chah. Il envoya une armée considérable, commandée par Arslan-Tach, pour exterminer Haçan; et Kizil-Tach[2], avec un

sidence auprès d'eux. Il chercha à les induire en erreur et les prêchait en secret. Il manifestait beaucoup de dévotion et ne revêtait que des habits d'un drap grossier. L'Alide maître du château conçut la meilleure opinion de lui et l'admit dans son intimité. Lorsque Haçan eut affermi son pouvoir, il entra un jour près de l'Alide, dans la forteresse, et lui dit: « Sors de ce château. » L'Alide sourit et pensa qu'il plaisantait. Mais Ibn-Sabbah ordonna à quelques-uns des compagnons de l'Alide de le faire sortir. Ils le conduisirent à Daméghan. Haçan lui remit ses richesses et s'empara du château.

[1] Il faut consulter sur Kerdkouh, كردكوه, les passages rassemblés par M. Quatremère. (*Histoire des Mongols*, p. 278, note.)

[2] Au lieu de *Kizil Tach*, قزل تاش, Mirkhond (p. 211) écrit قزل سارق, *Kizil Saric;* et je pencherais à préférer cette dernière leçon. En effet, je regarde ce Kizil Saric comme le personnage appelé *Kelsari* ou *Kelsarigh*, كلسارغ, par Ibn-Alathir (t. IV, fol. 182 r.; ms. de C. P. t. V, fol. 122 v.), et qui fut nommé par le sultan gouverneur du Couhistan.

fort détachement, contre Hoceïn-Kaïni. Arslan-Tach serra de près Haçan, et peu s'en fallut que le château ne fût pris. Dans ce temps-là, il y avait dans la place, avec Haçan, soixante et dix hommes. Le *dihdar* Abou-Ali-Ardestani envoya, du Couhistan, de Thalekan et de Reï, trois cents hommes, au secours d'Haçan. Ces hommes attaquèrent de nuit l'armée d'Arslan-Tach, et furent vainqueurs[1]. Arslan retourna vaincu à la cour du sultan.

Vers ce même temps, le vizir Nizam-el-Mulc, qui avait excité le sultan à exterminer les hérétiques, périt de la main d'un fedaï ismaélien, à Sahneh[2].

Mélic-Chah aussi mourut à Bagdad, à la même époque. Dans le Couhistan, Kizil-Tach réduisit Hoceïn-Kaïni aux dernières extrémités. Puis il s'en retourna, à cause de la mort du sultan. Après la mort de Mélic-Chah, ses fils, Barkiaroc et Mohammed se firent la guerre au sujet de la royauté. Ils ne s'occupaient pas de l'affaire d'Haçan *ibn* Sabbah; *de sorte que* sa puissance prit de l'accroissement[3]. Dans

[1] Mirkhond a raconté un peu différemment le même fait, et sa version me semble plus vraisemblable. «Les hommes envoyés par Abou Ali ayant, dit-il, saisi l'occasion favorable, se jetèrent, une certaine nuit dans le château, et firent une attaque nocturne contre l'armée d'Arslan-Tach, avec le secours d'une troupe d'habitants du district de Roudbar, qui s'étaient abouchés avec eux du dehors.» (*Ibidem*, p. 211.)

[2] Voyez, sur cet endroit, une note étendue dans le numéro d'avril-mai, p. 459, 460.

[3] Quoi qu'en dise Hamd-Allah, Barkiaroc chercha plus d'une fois à réprimer les entreprises des Ismaéliens. Dans l'année 484 (1091), ces sectaires s'étaient emparés du château de Vachmcoub, auprès

le château de Lenbéser [1], on n'exécutait point ses ordres. Dans le mois de zou'lcadeh 495 (août-septembre 1102), il envoya Kia-Buzurg-Umid-Roudbari, qui s'introduisit à la dérobée dans le château, en tua le gouverneur, et conquit la place.

Lorsque le sultan Mohammed, fils de Mélic-Chah[2],

d'Abher* et avaient fait souffrir de grands dommages aux habitants des cantons voisins et, en particulier, à ceux d'Abher. Ces derniers implorèrent le secours du sultan Barkiaroc, qui envoya contre le château des hommes chargés de l'assiéger. Le siége dura huit mois; enfin, la forteresse fut prise dans l'année 489 (1096), et ceux qui s'y trouvaient furent tués jusqu'au dernier (Ibn-Alathir, t. IV, fol. 182 r.). Dans l'année 494 (1101), dit Abou'lméhacin (*ibid.* fol. 175 r.), le sultan Barkiaroc tua une troupe de Bathéniens, au nombre de trois cents et plus. Puis il écrivit au khalife d'arrêter tous ceux qu'il soupçonnait d'appartenir à leur secte. (Cf. Ibn-Alathir, t. IV, fol. 179 v. 184 r. et v. 185 r.)

[1] Les ms. 9 Brueix et 25 supp. portent لنبس et le ms. 15, Gentil, لنبر. J'ai cru devoir lire لنبسر, *Lenbeser,* leçon qui est à peu près la même que celle de لنبه سر, donnée dans des vers rapportés par Rachid-eddin (*Histoire des Mongols de la Perse*, p. 142). Ailleurs, le même historien écrit لمبسر, *Lembéser* (p. 186, 198, 212), Mirkhond (p. 213, 215, 217, 219, 228) porte لامسر, *Lamser.* Enfin, on lit لمسر, *Lemser,* dans le *Djihan Cuchaï,* dont l'auteur nous apprend que cette ville était située dans le canton de Roudbar, non loin d'Alamout. (Voyez M. Quatremère, *Histoire des Mongols*, p. 143, note 23.)

[2] Et non fils de Barkiaroc, comme on lit dans cette phrase de la traduction de Mirkhond, par Jourdain : « Barkiaroc étant mort, son *fils* Mohammed, qui lui succéda, etc. » (p. 159). Les mots *son fils* ont été ajoutés par le traducteur, et jamais addition ne fut plus

* J'ai lu Vachmkouh avec M. Quatremère, qui a cité ce passage d'Ibn-Alathir (*Histoire des Mongols*, 177, note). Mais je ne dois pas omettre de faire remarquer que le nom de ce château est écrit وشمكوه dans Abou'lféda, وسجمكوه dans le ms. d'Ibn-Alathir cité plus haut, *Vasnamcouh*, وسنمكوه, dans le ms. de C. P. et وسجلوه dans celui de l'Institut, p. 56.

fut reconnu en qualité de souverain, il fit des efforts pour détruire les Ismaéliens, et envoya une armée pour conquérir leurs forteresses. Le château d'Alamout fut assiégé durant huit ans [1]. A la fin, Mohammed envoya l'atabeg Chirguir, qui montra beaucoup de zèle dans la guerre et le siége [2]. Le château était sur le point d'être pris; mais cette conquête fut arrêtée par la mort du sultan.

Lorsque Sindjar fut monté sur le trône, il fit aussi

malencontreuse. Jourdain aurait évité cette erreur, s'il se fût rappelé que, trois pages plus haut, Mirkhond avait nommé Barkiaroc et Mohammed, fils de Mélic-Chah, پسران ملك شاه.

[1] Au lieu de هشت, « huit, » le ms. 9 Brueix porte هفت, « sept, » et le ms. 25 suppl. بيست, « vingt. » D'après Ibn-Alathir (man. de l'Institut, p. 216), au mois de moharrem 503 (août 1109), le sultan fit marcher son vizir Nizam-el-Mulc (lisez Dhia-el-Mulc; voyez Bondari, fol. 67 r. Mirkhond, *Hist. Seldschuk.* p. 169) Ahmed, fils de Nizam-el-Mulc, contre le château d'Alamout. Il l'assiégea; mais l'hiver arriva sur ces entrefaites, et il dut s'en retourner sans avoir atteint son but. » Mirkhond a parlé de cette expédition d'une manière plus détaillée (p. 215). « Mohammed ordonna, dit-il, à Ahmed, fils de Nizam-el-Mulc, de marcher avec une armée redoutable vers le pays de Roudbar, et de s'occuper du siége des châteaux des Ismaéliens. Ahmed, ayant d'abord entrepris le siége du château d'Alamout, anéantit les semailles et les moissons des Bathéniens. Les assiégés furent réduits aux dernières extrémités, et envoyèrent leurs familles dans d'autres forteresses. Au commencement de l'année 511 (1117), le sultan Mohammed commanda à l'atabeg Nouchtéguin Chirguir de conduire l'armée, et de faire des efforts proportionnés à son pouvoir, afin de conquérir Alamout et les autres places des Ismaéliens. »

[2] L'émir Anouchtéguin Chirguir était gouverneur de Savah, d'Avah et de Zendjan, au nom de Thoghril, fils de Mohammed, alors âgé de huit ans et dont il était l'*atabeg*. Tous les châteaux que Chirguir parvint à enlever aux Ismaéliens furent annexés à la principauté de Thoghril (Ibn-Alathir, dans les Extraits d'his-

des efforts contre Haçan. Celui-ci gagna une des concubines favorites du sultan [1], qui, une nuit, enfonça un couteau dans la terre, auprès de la couche du prince. Haçan envoya à Sindjar le message suivant : « Si je n'avais point eu dans mon cœur de l'affection pour le sultan, ce couteau que l'on a enfoncé dans la terre durcie, aurait été plongé bien plus facilement dans ton sein tendre et délicat. Quoique j'habite la cime de ce rocher, ومن آكرچه

toriens arabes relatifs aux croisades publiés par l'Académie des Inscriptions, t. I, p. 317). Il faut lire dans le même ouvrage (p. 305 et 306) les détails du siége d'Alamout par Chirguir. Nous y ajouterons seulement un fait que nous devons à Bondari (fol. 85 r.): Abou'lcacim Derkézini, qui devint depuis vizir, entreprit de séparer l'armée, à cause de son penchant pour les Ismaéliens et de la promesse qu'il leur avait faite de les aider. Il obtint du (nouveau) sultan (Mahmoud) la permission de faire arrêter Chirguir. Les soldats levèrent le siége en désordre. Les habitants d'Alamout les poursuivirent et en tuèrent plusieurs. Les autres se retirèrent de divers côtés. Les assiégeants transportèrent dans le château des munitions et des vivres pour une valeur de plus de deux cent mille dinars. Plus loin (fol. 101 v.), Bondari place l'arrestation de Chirguir après la levée du siége, ce qui s'accorde mieux avec le récit d'Ibn-Alathir; c'est pourquoi je crois devoir donner ici une traduction un peu abrégée de ses paroles : « Lorsque Mahmoud fut investi de la souveraineté, après la mort de son père, et que Derkézini fut maître du pouvoir, il employa la ruse pour rappeler Chirkir et soulagea par là le château. Puis il ne cessa de mettre en usage les ruses les plus déliées, si bien qu'il fit paraître Chirkir coupable, aux yeux du sultan, de fautes prétendues. Enfin, cet émir fut emprisonné avec son fils Cherf-eddaulah. Derkézini continua à tromper le sultan sur leur compte, et finit par obtenir de ce prince la permission de répandre leur sang. D'après Ibn-Alathir (ms. de C. P. t. V, fol. 161 v.), Chirkir et son fils Omar, *émir hadjib*, ou chambellan du sultan Mahmoud, furent tués dans le mois de djomada second 525.

[1] Un de ses serviteurs, d'après Mirkhond, p. 216.

بزین سر سنگم, ceux qui sont vos confidents sont dans un accord intime avec moi. » Le sultan fut rempli de crainte par ce message; désormais il ne fit plus d'entreprise contre Haçan, et le tranquillisa en accueillant son message[1].

La puissance d'Haçan parvint *alors* à son apogée. Le reïs Abou'l-Fadhl-Lonbani vint le trouver, et Haçan lui dit : « Tu vois ce que j'ai fait lorsque j'ai eu trouvé des amis dévoués, *et cependant* tu me soupçonnais de folie. » Le reïs répondit : « J'ai toujours confessé ton savoir, mais à l'esprit de qui eût-il pu venir qu'on pût amener la chose à ce point? » Haçan reprit : « Tu as vu ce que j'ai fait pour la puissance; si j'obtiens l'assistance divine, tu verras aussi ce que je ferai pour la religion. » Haçan affichait des prétentions à une tempérance parfaite, à un tel point que, dans l'espace de trente-cinq ans qu'il exerça l'autorité, personne ne but de vin dans ses

[1] Cet événement me paraît avoir eu lieu en l'an 497 (1103-4). En effet, Ibn-Alathir a placé à cette époque un traité conclu par Sindjar avec les Ismaéliens. « Dans cette année, dit-il, *Bouzghouch*, بزغش, *isfehsalar* (général) de l'armée de Sindjar, rassembla une grande partie des troupes du Khoraçan et des volontaires, et marcha pour combattre les Ismaéliens. Il se dirigea sur Thabes, qui leur appartenait, la ruina, ainsi que les forteresses et les bourgs qui l'avoisinaient, et tua ou fit prisonniers un grand nombre de ces sectaires. Puis les compagnons de Sindjar conseillèrent à ce prince de leur accorder l'aman, à condition qu'ils n'élèveraient pas de nouvelles forteresses, n'achèteraient pas d'armes et n'appelleraient personne à partager leur croyance. Beaucoup d'individus furent mécontents de cette paix et la reprochèrent à Sindjar. » (*Camel ettévarikh*, t. IV, fol. 209 ou ms. de C. P., t. V, fol. 129 r.). Mirkhond a aussi parlé de cette paix et des conditions auxquelles elle fut conclue.

états. Il avait deux fils; on les accusa de boire du vin et de pratiquer la fornication; il les fit périr tous deux sous le fouet[1].

Lorsque, à l'époque du siége, Haçan se vit réduit aux dernières extrémités, il envoya sa femme avec deux de ses filles au château de Kirdkouh, et écrivit au reïs Mozaffer : « Comme ces femmes filent pour la maison de la prédication, دعوت خانه, donne-leur en retour ce qui leur sera nécessaire. » C'est une coutume suivie chez les Ismaéliens d'éloigner, au temps de la détresse, les femmes et les enfants[2]. La force du caractère d'Haçan était si grande que, pendant tout le temps de son gouvernement, il ne sortit que deux fois de sa maison, et qu'il ne monta sur sa terrasse qu'une seule fois[3]. Le reste du temps il était continuellement en prières, ou occupé à composer des écrits contenant des explications des dogmes fondamentaux et autres de la théologie, et des commentaires sur les institutions de la religion musulmane. Il disait qu'il y a un sens caché sous l'apparence extérieure de la loi, et que ce sens caché a lui-même un autre sens caché, et ainsi de suite.

[1] Conf. à ce sujet le récit plus détaillé de Mirkhond (pages 216, 217).

[2] Probablement dans la crainte que leur courage ne fût amolli par la vue des souffrances de ces êtres faibles, et aussi pour diminuer le nombre des bouches inutiles.

[3] Ce récit diffère un peu de celui de Mirkhond, d'après lequel Haçan ne sortit jamais du château et ne monta sur la terrasse que deux fois. بيش از دو نوبت از خانه ببالا بام نرفت وهرگز از قلعه بيرون نيامد (P. 217.)

Le nom de Bathinien fut donné à cette secte à cause de cela.

Dans la nuit du mercredi 6 de rebi second 518 (de J. C. 1124), Haçan mourut. Il désigna pour son successeur Kia-Buzurg-Umid, afin qu'il appelât les hommes à sa doctrine, avec l'aide du *dehdar* Abou-Ali, de Haçan-Adem-Casrani آدم قصرانی[1], et du Kia Abou-Djafer.

Kia Buzurg Umid Roudbari succéda à Haçan, en vertu du testament de celui-ci. Il persévéra dans les impostures de son prédécesseur, et le regardait comme son guide et son modèle, mais il observait extérieurement la loi. Pendant quatorze ans, deux mois et vingt jours, il exerça l'autorité dans Roudbar et les châteaux des Ismaéliens[2], et mourut le 26 de Djoumada second 532 (11 mars 1138).

Mohammed-ben-Buzurg Umid succéda à son père. Il observait aussi de temps en temps la loi à

[1] Mirkhond appelle ce personnage صاحب الجیوش حسن قصرانی « le général Hassan Casrani. » Jourdain a eu tort de substituer à ce nom celui de Houceïn Caïni (pag. 161), d'autant plus qu'à la page précédente on lit ces mots : در خلال این احوال حسین قاینی داعی قهستان بردست حسین دماوندی کشته شد « Sur ces en- « trefaites, Hoceïn Caïni, daï du Couhistan, fut tué par Hoceïn Demavendi. » Au lieu de Casrani, on lit dans le *Débistan*, Fakrani (*The Dabistan*, translated, etc. by Anthony Troyer, t. II, p. 441). A la place de Kaïni, le même ouvrage écrit partout Fany (*ibid.* p. 436, 437, 441). M. Troyer, trompé par cette fausse leçon et par la traduction de Jourdain, a aussi adjoint Hoceïn Kaïnî à Haçan Casrani et à Abou Ali (p. 441, note 4).

[2] Le récit d'Hamd-Allah semble ici en contradiction avec celui de Mirkhond, d'après lequel le règne de Buzurg Umid aurait duré vingt-

l'extérieur. Son fils affichait des prétentions à l'imamat, mais lui s'y opposait. Lorsqu'il eut régné vingt-quatre ans huit mois et sept jours, il mourut le 3 de rébi premier 557 (20 février 1162.)

Haçan, fils de Mohammed, *fils* de Buzurg-Umid, exerça l'autorité après son père. Il prétendit à la dignité d'imam, sous le prétexte que Haçan *ben* Sabbah avait amené à Alamout un fils de Nizar, fils de Mostancir; que, lorsque cet enfant parvint à l'âge viril, il lui naquit un fils. Ce fils eut, dit-on, d'après une version, commerce avec la femme de Mohammed, fils de Buzurg Umid, laquelle mit au monde Haçan. D'après la croyance des Ismaéliens, toutes les actions défendues que l'imam fait sont licites et permises pour lui, et il n'y a pas de péché

quatre ans, بیست و چهار سال. Mais je suis persuadé qu'au lieu de بیست و چهار سال, Mirkhond avait écrit چهارده سال, « quatorze ans. » D'abord Mirkhond, qui, comme notre auteur, donne plus de vingt-quatre ans de règne à Mohammed, fils de Buzurg Umid, place également la mort de ce prince en 557 (1162), ce qui ne serait pas exact si Buzurg Umid avait régné vingt-quatre ans. Ensuite Mirkhond s'exprime ainsi au sujet de Mohammed : چنانچه در نهایت حال کیا بزرگ امید مسترشد عباسی کشته شد در بدایهٔ دولت واقبال پسرش الراشد بالله بقتل آمد « De même que Mostarchid l'Abbaside fut tué à la fin du règne de Kia Buzurg Umid, de même Rachid-billah périt au commencement de la puissance et de la prospérité du fils de Buzurg Umid (Mohammed). » Or, nous savons par Ibn-Alathir (t. V, p. 38), et Abou'lféda (t. III, p. 476, 478), que Rachid-billah fut assassiné le 25 de ramadhan 532 (7 juin 1138). J'ignore sur quelle autorité M. de Hammer a donné à Buzurg Umid un règne de quatorze ans et trois jours. (*Hist. de l'ordre des Assassins*, trad. fr., p. 140.)

de sa part à les commettre. Bien plus, il est savant malgré l'imperfection même de ses connaissances[1]. D'après une autre version, Haçan était petit-fils de Nizar; sa mère le porta dans la maison de Mohammed, fils de Buzurg Umid, et le mit à la place de l'enfant de Mohammed, de sorte que la royauté parvint à ce rejeton des imams; mais les deux récits méritent peu de confiance. En somme, Haçan prétendit à l'imamat, à la faveur de cette fausse origine, et fit remonter sa généalogie à Mostancir de la manière suivante : Alcahir bi Couvveti'llahi Haçan[2], fils d'Hadi, fils de Nizar, fils de Mostancir. Le 17[3] de ramadhan 559 (8 août 1164), à une époque où la puissance des Ismaéliens du Maghreb était renversée[4], که اسماعیلیان مغرب بر افتاده بودند, sous le khalifat de Mostandjid et la souveraineté

[1] Je ne suis pas sûr d'avoir bien rendu la fin de cette phrase, que nos manuscrits rapportent très-différemment. J'ai dû supposer l'omission des deux mots با وجود devant نقصان دانش, afin d'obtenir un sens. Mirkhond se contente de dire : « C'est l'opinion des Ismaéliens que toute action faite par leur imam est licite, ou plutôt digne d'approbation. » (*Notices des Manuscrits*, t. IX, p. 228.)

[2] Les mss. 15 Gentil et 9 Brueix ajoutent ici « fils de Mehdi. » (Voyez le *Debistan*, loc. laud. p. 444.)

[3] J'ai adopté cette date donnée par le ms. 9 Brueix, par Mirkhond (p. 224, 225, 226) et le *Debistan* (p. 445), de préférence à celle du 19, que l'on trouve dans les autres manuscrits. C'est par inadvertance que dans la traduction du premier des trois passages de Mirkhond cités plus haut, Jourdain a traduit « le 19 de ramadhan, » au lieu de 17, هفدهم, comme portait son texte. (Voy. *Notices des Manuscrits*, p. 166.)

[4] Hamd-allah paraît avoir anticipé ici sur l'ordre des événements;

du sultan Arslan, fils de Thoghril le Seldjoukide, il fit placer au milieu de l'hippodrome un minber tourné du côté de la Kiblah, contre la coutume des musulmans[1]. Il arbora quatre étendards, l'un rouge, l'autre jaune, le troisième blanc et le dernier vert, au-dessus des quatre piliers du minber. Puis il dit : « Je suis imam, je dispense les hommes de toute contrainte, j'abroge les commandements de la loi. Cette période est l'époque fixée pour le jour de la résurrection[2]; il faut que les hommes soient intérieurement avec Dieu et qu'ils n'attachent aucune attention au culte extérieur. » Après ces paroles, il descendit, rompit le jeûne et commit toutes sortes d'actes défendus. Ses sujets l'imitèrent; ils appelèrent ce jour la fête de la résurrection, عيد القيام, et en firent le commencement d'une ère, ne daignant plus tenir aucun compte de celle de l'hégire. Sur chaque édifice élevé qu'ils construisirent par la suite dans cette contrée, ils écrivaient la date *de la construction* d'après l'ère de l'*Id-alkiam*. On surnomma

en effet, la dynastie des khalifes Fatimites ne fut éteinte que dans les premiers jours de l'année 567 (1170).

[1] En effet, ainsi que nous l'apprend Mouradgea d'Ohsson, le *minber* est toujours placé à la gauche de l'autel ou mihrab, qui est lui-même tourné du côté de la *kiblah*, ou direction de la Mecque. (Voy. le Tableau de l'Empire ottoman, édit. in-8°, t. III, p. 170; cf. *ibid.* p. 93, 94.)

[2] « Dans le style des Baténiens et des Druzes, la résurrection signifie le jour de la manifestation de l'imam et de sa doctrine, du triomphe de sa religion et de l'abolition de toute autre secte. » (S. de Sacy, *apud* Jourdain, p. 166, note 1. Cf. M. C. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 167.)

Haçan *Ala zicrihi esselam* (que le salut soit sur son nom!), et on lui adressait la parole en l'appelant du titre de khodavend (seigneur). Les musulmans de Cazouin lui donnèrent le nom de Kourkia کورکیا [1] (le seigneur aveugle). Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il prétendit à la qualité de descendant d'Ali le 17 de ramadhan, qui est le jour même du meurtre de ce khalife. La base de sa doctrine est que le monde est éternel, le temps infini, la résurrection purement spirituelle, معاد روحانی. Le paradis et l'enfer sont des figures de langage, معنوی. La véritable résurrection pour chacun, c'est la mort, وقیامت هر کسیرا مرگست. Haçan expliqua *à sa manière* toutes les règles fondamentales de la loi, les fit aboutir à l'impiété et au polythéisme, et prononça que si dans ce temps de résurrection les hommes observaient le sens apparent de la loi, ils en seraient punis par les combats et les châtiments. Comme il excitait à regarder le mal comme permis et à renoncer à toute dévotion, l'ignorance prit en peu de temps de profondes racines dans le cœur des hommes. Tout son peuple fut bientôt affermi dans cette croyance. L'hérésie parvint à son comble, tellement que plusieurs d'entre les Ismaéliens crurent à la divinité d'Haçan. Lorsque la chose en fut arrivée là, quelques-uns qui professaient encore l'islamisme, et qui avaient conservé quelque dévotion, préférèrent s'exiler du lieu de leur naissance; ils

[1] 11 Gentil کیاه, 25 supp. کوره کیا.

allèrent dans l'Irac et le Khoraçan. Quelques autres, qui n'avaient pas le pouvoir de s'éloigner, prenaient patience et cherchaient l'occasion favorable. Lorsque le temps fixé fut enfin arrivé, Haçan, fils de Namver, نامور [1], de la famille de Bouveïh, qui était frère de la femme d'Haçan, envoya celui-ci dans l'enfer, le 6 de rebi premier 561 (10 janvier 1166). Haçan avait régné quatre ans.

Mohammed, fils d'Haçan, fils de Mohammed, fils de Buzurg-Umid, monta sur le trône après le meurtre de son père, et mit à mort Haçan *fils de* Namver, avec toute sa famille. L'impiété augmenta sous son règne; les commandements de la loi furent entièrement anéantis dans cette contrée. De son temps les Ismaéliens versèrent beaucoup de sang, suscitèrent des troubles, causèrent de grands maux et enlevèrent des sommes *considérables*. Lorsque Mohammed eut régné quarante-six ans, il mourut le 10 de rebi premier 607. Quelques-uns ont dit que son fils Djelal-Eddin Haçan, à cause qu'il désapprouvait la manière de vivre de Mohammed, lui fit prendre du poison, d'accord en cela avec les courtisans. Il régna après son père. Comme du vivant de celui-ci, il avait envoyé à Bagdad et auprès des sultans, et avait fait voir qu'il désapprouvait la conduite de Mohammed, lorsqu'il fut monté sur le trône, il jugea nécessaire de confirmer cette démonstration. Il fit disparaître de ses états les ob-

[1] Au lieu de Haçan ben Namver, M. Jourdain a imprimé حسن نامور, d'après le ms. de l'Arsenal.

jets défendus, donna cours aux prescriptions et aux prohibitions de la loi, et manifesta son innocence de cette conduite blâmable tenue par son père. On envoya de Bagdad un diplôme qui rendait témoignage du retour d'Haçan à l'islamisme, et on le surnomma le nouveau musulman. Comme les habitants de Cazouin, en raison du voisinage, étaient mieux informés des discours et des actions des Ismaéliens, il demanda aux imams de cette ville de lui envoyer des hommes de confiance. Ces individus tirèrent de la bibliothèque d'Haçan Sabbah et des autres Ismaéliens, les livres remplis de mensonges et les compositions des Bateniens et les brûlèrent. Conformément aux fetvas des habitants de Cazouin, Djélal-Eddin Haçan prononça des malédictions contre ses ancêtres, de sorte que la sincérité de sa foi fut connue des hommes avec certitude. Dans l'année 609 il envoya sa mère en pèlerinage. Le khalife la traita avec considération, et lui permit de distribuer gratuitement de l'eau aux pèlerins, avant tous les autres rois[1]. De plus, il

[1] وسبیل او در پیش سبیل تمامت پادشاهان داشت Le mot سبیل, dont la signification générale est celle de « fondation pieuse, d'objet consacré gratuitement à l'usage des musulmans, » se prend souvent dans le sens de « fontaine où l'on trouve de l'eau sans payer, » et de « distribution gratuite d'eau faite aux pèlerins de la Mekke. » (Cf. Burckhardt, *Voyage en Arabie*, trad. fr., t. I, p. 299.) Mirkhond dit que Djelal-eddin Haçan fit accompagner sa mère d'un étendard et d'un *sebil*, selon la coutume des souverains musulmans. (*Hist. des Ismaéliens*, apud *Notices des Manuscrits*, t. IX, p. 233.) بدستور سلاطین اسلام رایت وسبیل مصحوب مادر کردانید Dans le

permit que les émirs du Guilan et les autres musulmans s'unissent *par des mariages* à Djélal-Eddin Haçan. Celui-ci demanda en mariage quatre filles d'émirs du Guilan. Ala-Eddin naquit de la fille de l'émir de Coutem, كوتم [1].

Djélal-Eddin contracta amitié avec l'atabeg de l'Azerbaïdjan Mozaffer-Eddin Uzbeg, et alla à son

même endroit, et dans un autre chapitre de son grand ouvrage (*Hist. des Sultans du Kharezm*, p. 66), Mirkhond raconte que Nacir-lidin-Allah ordonna de faire passer, sur la route de la Mekke, l'étendard de Djelal-eddin avant celui des autres rois, et notamment avant le drapeau et la caravane envoyée par le sultan Mohammed.

[1] On lit dans le *Nozhet-el-Coloub* (manuscrit de Schulz, non paginé) : « Coutem fait partie du IV^e climat et est située sur le bord de la mer (Caspienne). C'est un port fréquenté par les vaisseaux du Gorgan, du Thabaristan et du Chirvan. Elle jouit d'un revenu considérable. » L'auteur du *Méracid-al-Ittila* se contente de dire que Coutem est une petite ville du Guilan. Coutem est mentionnée dans le récit de la campagne d'Oldjaïtou dans le Guilan, en l'année 1307 de notre ère. (Voyez d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 494.) Une localité du nom de Koutum est citée dans le Journal du voyage, du P. de la Maze, de Chamakié à Ispahan, par la province de Guilan. Ce n'est, dit ce missionnaire, qu'une grande et belle maison isolée dans la plaine, et entre deux longues allées de très-beaux arbres. (*Lettres édifiantes et curieuses*, édition Mérigot, t. IV, p. 80.) Koutum est le même endroit qui est indiqué, par M. le général Trézel, sous le nom de Khodem, comme une station située à cinq lieues de Recht. (Voyez la Notice sur le Ghilan et le Mazenderan, *apud* Jaubert, *Voyage en Arménie et en Perse*, p. 428). C'est encore cette localité que je crois reconnaître dans deux passages de la relation d'Hanway sous les formes altérées Kohtune et Cuedun. (Voy. *An historical account of the british trade over the Caspian sea*, etc. t. I, p. 226 et 263.) Quoique la carte annexée à la 4^e partie de ce volume ait fait de Coutem deux endroits différents, sous les noms de Kohtune et de Cuedom, il est évident, d'après la comparaison des divers itinéraires de l'auteur, qu'il ne s'agit là que d'un seul et même lieu.

secours contre Menguéli, prince de l'Irac[1]. Ils passèrent ensemble une année et demie. L'Atabeg Uzbeg accorda à Haçan des marques de considération.

Lorsque Menguéli eut été vaincu, l'atabeg donna Abher et Zendjan à Djélal-Eddin. Pendant un certain temps, ces deux villes furent soumises à son autorité. Lorsque Djenguiz-Khan entra dans l'Irac, Haçan lui envoya faire sa soumission, Djenguiz-Khan lui donna l'*aman*. Après que Haçan eut régné onze ans et demi, il mourut d'une dyssenterie, au milieu de ramadhan de l'année 618. Quelques-uns ont dit que ses femmes et sa sœur lui donnèrent du poison, et qu'on les fit périr pour ce motif.

Lorsque son père mourut, Ala-Eddin-Mohammed était âgé de neuf ans. Ayant renoncé à la conduite de son père et à l'islamisme, il s'abandonna à l'imposture et à la coupable tolérance de ses aïeux. Lorsqu'il parvint à l'âge de puberté, il répandit le sang avec excès; son cerveau se dérangea et il finit par devenir fou. Personne n'osait lui parler à ce sujet ou inventer un remède ou un moyen pour le guérir; il agissait d'après ses seules résolutions. En conséquence l'hérésie augmenta de son temps. On vit alors des maux de toute espèce : meurtres, vols, interruption des communications, impiété et tolérance coupable. Personne ne pouvait l'informer

[1] Cf. sur cette expédition les détails que j'ai donnés ailleurs (*Recherches sur quatre princes d'Hamadan*, dans le Journal asiatique, février 1847, p. 164-167.)

de ces actions. S'il en avait connaissance par lui-même, il faisait comme s'il les eût ignorées. La haine s'éleva entre lui et son fils Khorchah; ils se tendirent mutuellement des embûches. Ala-Eddin avait un favori nommé Haçan-Mazendérani; jusqu'à ce que la barbe de cet homme devînt blanche, Ala-Eddin se livra avec lui au péché de pédérastie. Il lui avait donné une de ses concubines en mariage. En présence de la femme ou du mari, il satisfaisait sa passion avec celui des deux qui lui plaisait[1]. Haçan-Mazendérani l'avait pris en haine; il révéla cette haine à Khorchah; celui-ci resta muet. Haçan-Mazendérani comprit que son silence était la preuve de son consentement. Lorsque Ala-Eddin s'endormit ivre au sommet de la montagne, Haçan le tua, à la fin de chevval de l'année 653 (1255)[2]. Ala-Eddin avait exercé le pouvoir trente-cinq ans et un mois, et en avait vécu quarante-cinq. Maulana-Chems-Eddin-Aïoub-Thavouçi, a composé sur sa mort une élégie dont les deux vers suivants font partie.

Comme Azraïl le trouva ivre au moment de saisir son âme, il le porta vers *le lieu d'expiation des* hommes injustes, pour dissiper son ivresse; les échansons de l'enfer se présentèrent devant lui, afin que la coupe de la joie fût brisée dans son sein.

[1] اما در حضور زن وشوهر باهرکدام که خواستی مباشارت کردی. Les mots هرکدام که y sont employés absolument dans le même sens par Cachifi, *Anvari soheïli*, édit. de 1829, p. 186, l. 8.

[2] D'après Rachid-Eddin (*Histoire des Mongols de la Perse*, t. I, p. 174), ce meurtre eut lieu la nuit du mercredi 30 de dzou'lcadeh.

Rocn-Eddin-Khorchah monta sur le trône après la mort de son père. Afin d'éloigner les soupçons et de repousser l'accusation d'avoir participé au meurtre de celui-ci, il tua Haçan-Mazendérani et ses enfants, en punition de l'assassinat d'Ala-Eddaulah. Il envoya une armée pour conquérir le château de Chalroud-Khalkhal [1]; cette place fut prise et livrée à un massacre général. Lorsque Khorchah eut régné pendant un mois [2], Houlagou-Khan vint le combattre; on se fit une guerre acharnée. Comme Khorchah comprit qu'il n'avait pas le pouvoir de résister à Houlagou, il sortit du château de Meimoun à la fin de chevval 654, et fit sa soumission à ce prince. Celui-ci ordonna de détruire les châteaux des Ismaéliens. Dans l'espace d'un mois, on conquit et on démolit près de cinquante châteaux forts, comme Alamout, Meïmoun-Diz, Lar لار [3], Sérouch سروش, Sorkh-Dizek سرخ دزك, Tébreh تبره, Behram-Diz, Ahen-Kouh, Souran صوران, Tadj, Samiran سميران [4], Ferdous, Mançourieh. Parmi tous les

[1] C'est ici la leçon du ms. 25 supp., les deux autres portent Salroud-Khalkhal et Chakerd-Khalkhal. Il faut sans doute lire Chahroud.

[2] Ms. 9 Brueix : un an.

[3] C'est ainsi qu'il faut lire et non Lal, comme a fait le savant M. C. d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. III, p. 192.

[4] Au lieu de ce mot, les mss. 16 Gentil et 9 Brueix portent Chamiran. (Voyez sur Samiran mon mémoire sur la famille des Sadjides, p. 59, 60, note.) D'après un des passages du *Méracid-al-Ittila* que j'ai cités en cet endroit, Samiran était la place forte du roi du Deïlem. Cela me fait pencher à lire Samiran au lieu de Schehérek dans un passage de l'Histoire des Mongols, par M. C. d'Ohsson, t. III,

châteaux des Ismaéliens, il n'en resta plus en aucun lieu un seul florissant, excepté les deux forteresses de Kerdcouh et de Lenbéser, qui furent elles-mêmes conquises au bout de quelque temps. La puissance des Ismaéliens parvint à son terme; les mortels furent délivrés de leur tyrannie et de leur oppression, et le monde fut purifié de l'infidélité et de la révolte[1]. On avait jeté les fondements du château d'Alamout du temps du khalife abbasside Motevekkil et dans l'année 246 (860-1), par l'ordre de celui qui appelait vers la vérité (*aldaï ila'l-hakki*), Haçan, fils de Zeïd al-Bakiri, roi de cette contrée[2]. Il resta florissant l'espace de quatre cent dix ans.

NOTE ADDITIONNELLE.

On aurait tort de conclure, d'après les assertions de notre auteur, que le château d'Alamout fut en-

p. 197, où il est question de Schéherek, l'antique résidence des souverains du Deïlem.

[1] J'ajoute ici un fait curieux, que je n'ai vu consigné nulle part ailleurs, et qui a échappé aux recherches de M. d'Ohsson, ainsi qu'à l'historien de l'Ordre des Assassins : « Dans l'année 674 (1275-6), dit Hamd-allah-Mustaufi, une troupe de Melahideh furent d'intelligence avec un fils de Khorchah, lui donnèrent le nom de Nouri-Daulet (la lumière de l'empire) et s'emparèrent du château d'Alamout. Le désordre excité par eux devint considérable. Abaca-khan fit partir une armée qui démolit entièrement la forteresse d'Alamout, et vainquit ces Mélahideh. » (*Tarikhi Guzideh*, ms. 9, Brueix, fol. 194 v.)

[2] Voyez sur ce personnage la note 18 de ma traduction de l'Histoire des Samanides, par Mirkhond.

tièrement détruit par Houlagou. Nous avons vu, dans le passage du *Tarikhi Guzideh* rapporté dans la note 1 de la page précédente, que ce château existait encore sous le règne du fils de Houlagou. Les historiens orientaux et les voyageurs européens attestent son existence à des époques bien postérieures. Voyez les deux passages rapportés par M. Quatremère, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 215, note. Le château d'Alamout servait de prison d'état sous les monarques sefévis ou sophis. L'auteur de l'État de la Perse (ms. français de la Bibliothèque nationale, n° 10,534-5), nous apprend (p. 15 et 16) qu'Ali-Couli-Khan, gouverneur de Tauris et *sipehsalar* ou généralissime, ayant été destitué une seconde fois, par Chah-Abbas II, pour ses cruautés et ses exactions tyranniques « fut relégué vers Kasuin, ayant esté envoyé du commencement en prison en un château appelé Alamout, et depuis un peu eslargy. » Chardin rapporte (t. X, p. 20) que Chah-Soleïman mit Séfi-Couli-Khan, gouverneur d'Arménie, en prison à Alamouth, avec la princesse sa femme et Mir-Ali-Beg son second fils. Puis il ajoute : « Alamouth est un fort château proche de Casbin, bâti sur une haute roche, aux bords d'un précipice, qui sert de tout temps de prison aux illustres disgraciez, et où, dans les siècles précédents, les rois reléguoient les personnes de leur sang, et d'autres, dont on vouloit se défaire sans éclat. »

On serait mal fondé à croire qu'Houlagou parvint à extirper entièrement de ses états la doctrine des

Ismaéliens. Il n'y réussit pas mieux que son contemporain, le sultan Beïbars en Syrie. Hamd-Allah-Mustaufi, dans son Traité de géographie intitulé *Nozhet-el-Coloub*, s'exprime ainsi : « Les habitants du canton de Roudbar (dans lequel était situé Alamout) professent les doctrines des Bathiniens. » (Ms. Schulz, مردم آنجا مذهب بواطنه دارند (داشته اند; ms. persan 127, fol. 367 v°.) Moiin-Eddin-Mohammed d'Isfizar, auteur d'une histoire d'Hérat, rapporte que de son temps, c'est-à-dire vers l'année 1500, une partie des habitants du Couhistan étaient encore attachés aux dogmes des Ismaéliens. Ils levaient parmi eux une contribution pécuniaire, sous le titre de *denier de Haçan Sabbah*, dont le produit était consacré à l'entretien et à l'ornement de son sépulcre, etc. L'on dit même, ajoute cet écrivain, que mainte vieille femme met à part chaque dixième pelote de fil qu'elle a filée, ce qu'elle appelle *la dîme de l'imam*, c'est-à-dire de Haçan Sabbah. » (Voy. M. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 202; 203, note. M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 176, note.) Chéref-Eddin Ali Iezdi, dans son *Zafer-nameh* ou histoire de Timour (ms. de Brueix, fol. 239), fait mention des Mélahideh ou Ismaéliens de la bourgade d'Ankévan انكوان.

Un voyageur anglais, le colonel Monteith, a décrit les ruines d'Alamout. Voici les détails qu'il donne sur cet endroit : « Nous commençâmes l'ascension d'une montagne raboteuse et escarpée, sur la cime, ou plutôt autour des côtés de laquelle (car

il renfermait une portion considérable de la partie supérieure) courait un mur solidement bâti en pierres. Sur le sommet est une tour qui, étant entièrement renfermée dans l'enceinte du mur extérieur, était probablement destinée seulement à servir de vigie. Sur un côté, au-dessus d'un profond ravin, il paraît y avoir eu une résidence considérable, qui avait jadis une communication, par le moyen d'un escalier étroit, avec un jardin situé en dessous. La partie inférieure de la montagne a été disposée en terrasse, mais le tout est loin de répondre à la description du paradis terrestre dépeint par quelques auteurs; le climat est réellement froid, et pendant au moins la moitié de l'année, cet endroit doit avoir été une habitation désagréable.... Dans l'édifice que je visitai, il n'y a pas d'inscriptions. Un réservoir de bains et une vaste place sont les seules constructions maintenant existantes.» (*The Journal of the royal geographical Society of London*, t. III, p. 15, 16.)

Dans son intéressant mémoire sur les trois principales sectes du musulmanisme, les Wahabis, les Nosaïris et les Ismaélis (Paris, 1818, in-8°), feu Rousseau a donné quelques détails sur les restes des Ismaéliens qui subsistaient en Perse au commencement de ce siècle. «Nous apprîmes, dit-il (p. 54), qu'ils conservent jusqu'à ce jour leur *imam*, qu'ils font descendre d'Ismaïl même, fils aîné de Djafar-il-Sadek, et dont la résidence est à Kehk, petit village du district de Kom. Cet imam, nommé Schah-Kha-

lil-Ollah, a succédé à son oncle, Mirza-Abou'lkasem, qui joua un grand rôle sous le règne des Zendes.... Nous ajouterons que Schah-Khalil-Ollah est presque révéré comme un dieu par ses partisans, qui lui attribuent le don des miracles, l'enrichissent continuellement de leurs présents, et l'appellent souvent du nom pompeux de khalife.... Le commun des Persans connaît plus particulièrement ce personnage sous le nom de seïd Kehki. » Fraser, dans son voyage dans le Khoraçan, a parlé avec plus de détail de ce même Khalil-Allah; il est seulement en désaccord avec Rousseau, touchant le lieu de la résidence de ce chef de secte. Le passage de Fraser me paraît si curieux, que je crois devoir le reproduire ici en entier.

« ..... Aujourd'hui encore, le cheikh ou chef de la secte des Ismaélites ou Haçani, est aveuglément révéré par ceux qui subsistent encore, quoique leur zèle ait perdu le caractère profond et effrayant qu'il revêtait autrefois. Il n'y a pas longtemps (l'auteur écrivait en 1825) qu'un de ces sectaires, nommé Chah-Khalil-Allah, résidait à Iezd, tandis que Mohammed-Zéman-Khan, fils du premier ministre actuel, était gouverneur de cette ville. C'était un homme d'un caractère très-respectable, d'une grande influence, et tenant à sa solde cent gholams (esclaves), qui lui appartenaient. Mais il fut mis à mort par les habitants d'Iezd, dans un tumulte auquel ils furent poussés par les actes tyranniques de leur gouverneur. Chah-Khalil-Allah accorda son assistance

au gouverneur, et les Iezdis, mécontents de cela, fondirent dans sa maison et le massacrèrent. Les Bhoras de l'Inde étaient particulièrement dévoués à leur saint, et plusieurs, ce jour-là, se sacrifièrent pour sa cause. Entre autres, la résistance opposée aux meurtriers par un *pehlévan* (lutteur) indien de cette secte, est particulièrement mentionnée : il se plaça devant la porte de la chambre jusqu'à laquelle les insurgés avaient pénétré, et la tint fermée avec ses bras vigoureux, jusqu'à ce qu'il tombât couvert de blessures.

« Mirza Abd-Errezzak, qui fut en relations avec cet homme durant son séjour à Iezd, raconte comme une preuve curieuse du respect dans lequel il était tenu, qu'un jour, tandis que lui-même faisait une visite au saint, celui-ci s'occupait, dans le cours de la conversation, à couper les ongles de ses mains et de ses pieds. Le Mirza ramassa les rognures de dessus le tapis pour les jeter; alors un Indien de la secte, qui se trouvait dans la chambre, assis à une distance respectueuse, l'empêcha d'agir ainsi, par un geste significatif. Lorsqu'il quitta la chambre, l'Indien le suivit et lui demanda avec beaucoup d'instances les morceaux d'ongles, comme une possession très-précieuse, ce que le Mirza, souriant en lui-même de la superstition de cet homme, lui accorda au bout de quelque temps. C'est ainsi que les rognures de ses cheveux, l'eau dans laquelle il s'était lavé, et de pareilles saletés étaient conservées comme de précieuses reliques par ses sectateurs. Au lieu

de payer des gages à ses serviteurs, il leur donnait souvent une de ses vieilles robes qu'ils coupaient en morceaux et vendaient pour un prix élevé aux pèlerins qui venaient visiter le saint. Ces dévots sont si ardents à répandre des présents sur leur chef spirituel, que celui-là avait accumulé de grandes richesses. Il fut remplacé dans son caractère religieux par un de ses fils, qui obtint de la secte un respect pareil.» (*Journey into Khorassan*, p. 376, 377.)

LETTRES DE M. FRESNEL

A M. MOHL.

I.

Du Caire, le 29 février 1848.

Monsieur,

Il y a un vrai plaisir intellectuel à traquer la vérité par des approximations successives, résultant d'une série de réponses plus ou moins inexactes à des questions plus ou moins bien posées. Ce que le capitaine du génie Ét. Carette appelle *la méthode d'enquête*, n'est pas autre chose, et il a fait voir comment, au moyen de cette méthode judicieusement appliquée aux recherches géographiques, on peut donner la carte d'une région inexplorée avec un degré d'exactitude très-satisfaisant.

Un article publié dans la Gazette d'Augsbourg du 31 décembre 1847, ayant mis notre excellent ami le Dr Pruner, dans la nécessité d'en publier un autre sur le même sujet, il m'a fait l'honneur de s'adresser à moi pour obtenir les renseignements dont il avait besoin à cet effet[1]. Ceux que je possédais déjà sur le sujet en question n'étant à mes yeux qu'une approximation grossière, j'ai dû reprendre et continuer ici une enquête commencée il y a longtemps dans le Hedjâz, poursuivie en 1846 dans la Tripolitaine, la Cyrénaïque et le désert de Libye, mais qui ne m'avait pas encore amené à des résultats bien certains. Malheureusement notre ami était pressé de répondre à l'article provocateur, et ne m'a pas donné le temps de contrôler tous mes renseignements les uns par les autres. Il y aura donc des inexactitudes (de mon fait) dans la réponse qui va paraître en Allemagne; mais elles ne portent sur rien d'essentiel, ainsi que vous pourrez vous en convaincre par une comparaison entre l'article allemand et celui que je vous donne aujourd'hui comme édition nouvelle, sinon dernière; car la méthode des approximations successives comporte un nombre infini d'éditions.

Vers l'an de l'hégire 1220 (1804-5 de notre ère) monta sur le trône du Wadaÿ, autrement appelée Dār-Ṣoulayḥ, Moḥammad 'Abd-el-Karīm Ṣāboūn,

[1] Je n'ai pas réussi à me procurer les articles dont parle M. Fresnel, mais je n'hésite pas à publier sa lettre, qui contient des faits dont l'intérêt ne dépend pas de la discussion à laquelle M. Fresnel fait allusion. — J. Mohl.

fils de Ṣâléḥ Darat, fils de Djaudèh Kharīf-el-Tīnān, fils de 'Aroūs, fils de Harōt, fils de Moḥammad 'Abd-el-Karīm, fils de....... Ṣoulayḥ, qui donna son nom au Wadaÿ. Cette famille est purement indigène, mais prétend, comme tant d'autres familles africaines, à une origine arabe. Le sceau ou cachet impérial de Ṣāboūn portait : « Moḥammad 'Abd-el-Karīm *el-'Abbācy* (l'Abbasside) ». Une semblable prétention ne pouvait faire illusion à personne dans un pays où sont établies depuis des siècles des tribus arabes ne parlant que l'arabe, telles que les Aoulād-Rāschéd (sing. *Rāschidī*), les Salāmāt (sing. *Salāmī*), les Scharafah (sing. *Schérif*), les Maḥāmīd (sing. *Maḥmoūdī*); les Tawālibah (sing. *Tālebī*), etc., etc.; car la famille régnante parle encore le patois nègre particulier à sa race. C'est une des huit ou dix langues parlées dans le Wadaÿ.

L'illustre Ṣāboūn (que Burkhardt nous a fait connaître) régna environ dix ans, et mourut au commencement de l'année de l'hégire 1230. Après lui :

1230, Yoūçouf, son fils, régna quatre ans.

1233-4, 'Abd-el-Kādér Kharīfayn, autre fils de Ṣāboūn, régna environ neuf ans.

1242-3, Rākéb, fils de Kharīfayn, régna deux ans sous la tutelle de son précepteur, Fatḥ-el-Djalil, et du vizir Djaramah-Bischārah.

1244-5, 'Abd-el-'Azīz es-Sennāoui (de la famille collatérale des Bou-Senoūn), appelé encore Bou-Senoūn, fils de Ṣāboūn-Gondogon, fils de Djaudèh, régna environ cinq ans.

1249-50, Adam, son fils, régna six mois. Vizir: Kamkalak Edris Abou-Oummi.

1250, Moḥammad Ṣalīḥ ou Ṣoulayḥ, plus connu sous le nom de Sultan-Schérif, se donnant pour frère de Ṣāboūn-le-Grand, prit possession du trône, qu'il occupe encore, après vingt ans d'émigration, grâces au secours que lui fournit le sultan de Dārfour, Moḥammad-Faḍl (auquel a succédé Sultan-Huceyn). Sultan-Schérif règne depuis quatorze ans.

Il n'y a donc dans la série des rois du Wadaÿ ni 'Abd-el-« *Halīm* », ni 'Abd-el-« *'Azhīm* » (Voyez la Gazette d'Augsbourg du 31 décembre). Un prétendant du nom de Dja'far, qui s'était retiré dans la régence de Tripoli à l'avénement de Kharifaynr ou de son prédécesseur Youçoūf, est retourné dans le Wadaÿ et y a trouvé la mort.

Item. Le schaykh Moḥammad-el-Toūnici, fils du sayyéd 'Oman, déclare qu'il n'y a dans le Wadaÿ, ou le voisinage du Wadaÿ aucune autre antiquité (voyez l'article de la Gazette universelle) que deux puits, l'un près du château nommé 'Eth-Thourayyă (les Pléïades), creusé dans le roc, on ne sait à quelle époque, mais dépourvu d'eau; l'autre dans une localité nommée Domlōt, creusé à une profondeur considérable dans une roche homogène, offrant des parois du plus beau poli, et une source abondante et intarissable. On en retire souvent des herbes d'une espèce qui ne croît pas dans le voisinage de son orifice.

Des puits artésiens se rencontrent dans presque

toutes les oasis du Ṣaḥrâ. Ceux de Barka, en Libye, ont excité mon admiration. Je les rapporte à l'époque des Pharaons.

Il résulte de ces renseignements, que la relation turque du schaykh Moḥammed-ibn-'Aly et-Toûnicy doit être ajoutée à la liste des *puffs* de l'année dernière, et je la trouverais fort réjouissante si je pouvais faire abstraction des conséquences funestes dont elle est grosse. Un prince ami des sciences et des explorations scientifiques peut fort bien être tenté d'envoyer une mission de savants à la recherche des antiquités et des monuments écrits dont parle le schaykh Moḥammad-ibn-'Aly. Les membres de cette mission seraient dévoués aux dieux infernaux du Tartare nègre, sans aucun profit pour la science, ce qui serait assurément un sujet d'amers regrets, non pour le schaykh arabe, mais pour l'honorable et candide traducteur de sa relation.

Mais, à part cette triste conséquence d'une habile mystification, je ne puis qu'admirer les progrès de la civilisation orientale. Jusqu'à ce jour le *puff* littéraire semblait être un privilége des nations les plus avancées dans la pratique de l'exploitation sociale des besoins de l'esprit, telles que la France et l'Angleterre. Or voilà que les Arabes s'en mêlent! Il ne faut désespérer de rien, ni de personne.

F. Fresnel.

II.

Djeddah, 26 octobre 1848.

Dans une notice géographique envoyée récemment à Paris[1], j'ai dit que Léon l'Africain est le premier auteur arabe *classique* qui ait parlé du royaume de Bornou (ou Barnou), dans le Soudan. Je ne connaissais encore que l'Abrégé de la relation d'Ibn-Baṭoûṭah, dont je possède un très-bon exemplaire. Mais je viens de lire pour la première fois l'extrait du texte original publié par M. Mac Guckin de Slane dans le Journal asiatique de mars 1843, et j'y vois que «le cuivre des mines de Takeddā s'exportait à Gouber.....et à Bernou, pays situé à quarante journées de Takeddā, etc.»

Du reste, cet extrait si intéressant ne renferme pas un mot de plus que l'Abrégé *en ce qui touche le cours supposé du Nil,* ou le cours du Niger supposé identique avec le Nil d'Égypte, hypothèse qui date du temps d'Hérodote, si elle ne remonte pas plus haut, et qui, chose bien remarquable, s'est conservée jusqu'à nos jours chez les Africains occidentaux, (*Hesperii*).

Mais nous devons à M. de Slane de nous avoir mis sur la voie de la vraie leçon relativement au nom d'une contrée importante du Soudan, arrosée par le Niger. Ce nom a été lu *Bowy,* par Burkhardt

[1] Cette notice a paru dans le Journal de la Société de géographie, année 1848. — J. Mohl.

(*Nubia*, Appendice n° III, p. 491), et par moi, *Yéwy* ou *Yéwa*, d'après mon manuscrit. M. de Slane a lu le même mot *Youfi* : « Le fleuve coule ensuite de Mouly à Youfy (pag 201-202), » d'après plusieurs manuscrits du texte *original*, manuscrits dont un (au moins) mérite le plus grand respect.

Je crois que la vraie leçon est *Noufy*, nom qui se trouve aujourd'hui sur toutes nos cartes d'Afrique, quoique avec des voyelles différentes. Mais on peut s'en tenir, pour la prononciation, à l'orthographe anglaise du major Denham, *Noofee*, qui correspond exactement au nom du lieu نوفي, tandis que *Youfi* ne correspond à aucun pays connu. *Noufi* ou *Nyffe* est une vaste contrée sur la rive gauche et dans la partie inférieure du cours du Niger.

A l'exception de ce seul nom propre, je crois que M. de Slane a parfaitement lu tous les noms de lieu de son extrait, qui d'ailleurs sont *épelés* dans ses textes, ainsi que dans le mien. Je ne sais pourquoi j'ai lu *Kār-Sankhoū* au lieu de *Kānsakhoū*, et *Ayoulāten* pour *Iwalāten*, qui est évidemment la bonne prononciation. Mon manuscrit porte *Zāghazy*, par deux *z* (*zāy*), au lieu de *Zāghary*, et *Tāsahlā* au lieu de *Tāsarahlā*.

Mais, quelle que soit l'autorité des textes que M. de Slane a eus sous les yeux, il est visible qu'on ne peut accepter aucune des quatre leçons qu'il rapporte dans la note 2 de la page 198 pour un mot qui paraît avoir embarrassé tous les copistes, excepté le mien. Je suis toutefois porté à croire que le savant

éditeur de l'extrait n'a pas bien lu la leçon du manuscrit qu'il désigne par la lettre A, et qu'ainsi que mon abrégé, le manuscrit autographe doit porter استاس.

En effet, rien de plus facile que de confondre, dans l'écriture africaine, un *sîn* final avec un *mîm* suivi d'un *noûn* final; car, dans cette écriture, le noûn final ne reçoit pas de point diacritique. M. de Slane a donc lu من pour س.

Quant au mot استاس, c'est la huitième forme de ساس, يساس « être piqué des vers », laquelle, ainsi que le passif سيس, a le même sens que la forme primitive.

Voici le passage du texte auquel se rapporte la note de M. de Slane: وبها أشجار قد استاس داخله [داخلها] واستنقع فيه الماء وصار جوفها كالبئر وهو مملوء ماء للطريستق الناس منه

M. de Slane a très-bien *deviné* en traduisant:

« Parmi ces arbres, il y en a de *creux*, etc. »

Le sens littéral est celui-ci:

« Parmi ces arbres il y en a dont l'intérieur est *vermoulu*. »

Au reste, cette *vermoulure* est probablement une notion fausse d'Ibn-Baṭoûṭa, et je n'hésiterais pas à prononcer que le vide dont il s'agit est produit par la maladie des arbres connue sous le nom de *carie*, si je n'avais à cet égard un renseignement *de visu*, au moins pour ce qui concerne les arbres creux que l'on rencontre en très-grand nombre dans le désert

situé entre Dārfoūr et Kordofan. Ces arbres, appelés *tembaldi*, au Kordofan comme dans le Wadaȳ, et dont les dimensions sont énormes et le bois mou, sont creusés *à coups de hache* à partir du point où ils se bifurquent, c'est-à-dire, en partant du sommet du tronc. L'opération étant faite sur l'arbre encore jeune, le puits, ou plutôt la *citerne*, grandit avec lui, et devient une ressource précieuse pour les Arabes et les pèlerins qui traversent avec eux le désert après la saison des pluies. Je crois que le tembaldi est le *Baobab adansonia* (voyez *Pallme's Travels in Kordofan*, p. 227); mais observez que mes renseignements, quant à la consistance du bois, sont diamétralement opposés à ceux de Pallmè.

Agréez, etc., etc.

F. Fresnel.

DÉFINITION LEXIGRAPHIQUE
DE PLUSIEURS MOTS
USITÉS DANS LE LANGAGE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE,

PAR M. A. CHERBONNEAU,

PROFESSEUR D'ARABE À LA CHAIRE DE CONSTANTINE.

OBSERVATIONS.

Le dictionnaire de M. Freytag et le premier volume de celui de M. Kazimirski, indispensables pour la lecture des livres arabes, ne précisent pas suffisamment les mots de la

langue moderne. Il en existe même un certain nombre qu'ils ont omis. Je me propose de combler cette lacune en faisant connaître les expressions que j'ai eu l'avantage de recueillir depuis que j'habite Constantine.

Mon travail se divise en plusieurs parties. La première contient plus de deux cents substantifs, dont cent vingt-cinq trouvent ici leur explication par ordre alphabétique. La seconde traite des adjectifs et des verbes. La troisième a pour sujet les prépositions et quelques phrases idiomatiques.

PREMIÈRE PARTIE.

SUBSTANTIFS.

بدعية, *beda'ïa*, pl. بدعي, *beda'i*, gilet ouvert par devant et que l'on porte sous la veste appelée *r'oulilla*. Ce vêtement diffère du *s'odria*, صدرية, qui ne s'ouvre pas par devant.

بربوشة, *berboucha*, kouskouss grossier dont se nourrissent les nègres en Algérie.

برنجك, *berindjek*, turban noir des Mauresques.

بريمة, *brima*, pl. برايم, *braïme*, corde en poil de chameau que les Arabes roulent autour de leurs têtes en guise de turban.

بزّولة, *bezzou*[illegible] pl. بزازل, *bzazel*, sein.

بلابي, *blabi*, nom que l'on donne aux pois-chiches lorsqu'ils sont grillés. A Constantine, il se fait une grande consommation de blabis.

بلسكة, *balaska*, cartouchière des Kabyles, en cuir de différentes couleurs.

بو جنيب, *bou-djenîb*, crabe.

بو ربيون, *bou-rioune*, lézard vert.

بو شوكة, *bou-chouka*, citrouille.

بو قرعون, *bou-guerioune*, coquelicot (fleur des champs).

بيبيط, *bibîth*, vanneau (oiseau).

تبيب, *tebib*, huppe (oiseau).

تحريشة, *teh'richa*, dessert composé de fruits secs, tels que dattes, raisins secs, belabis (voy. بلابي), amandes, etc.

ترمة, *tourma*, anus; dimin. تريمة, *terima*.

تلثيمة, *tseltsima*, pl. تلاثم, *tselatsem*, voile de gaze dont les femmes arabes s'entourent le visage.

تليتلي, *tlitsli*, petits grumeaux de pâte que les Mauresques pétrissent avec leurs doigts et qui ressemblent aux pâtes d'Italie. On mange le *tlitsli* avec le potage ou avec les ragoûts.

تلّيس, *tellis*, pl. تلالس, *telâlès*, double sac dans lequel on met le grain et quelquefois le charbon. Contenance, deux sacs. Le tellis se compose d'un carré long dont les deux petits côtés sont cousus sur le milieu de la pièce. On obtient ainsi deux fourreaux qui ont chacun une extrémité fermée. L'étoffe est une laine rayée. Lorsque l'Arabe n'a plus à se servir du tellis comme sac, il le découd et en forme un tapis long.

ثمن, *tsemĕn*, huitième du *rial pucêta*. Les Arabes appellent encore ainsi la pièce de vingt-cinq centimes.

جابدة, *djebda*, pl. جوابد, *djouabed*, charrue. En Algérie, on n'évalue jamais une terre en culture par mesure; on dit seulement : Cette terre, ce douar a tant de *djebdas*, c'est-à-dire fournit du travail pour tant de charrues. Par extension le mot *djebda* signifie une paire de bœufs.

جاوى, *djaoui*, benjoin, espèce d'encens.

جبيرة, *djebira*, pl. جباير, *djebaïr*, espèce de sabretache en marocain rouge que les Arabes suspendent à l'arçon de leurs selles. L'extérieur est ordinairement simple, mais le dessous de la patelette et le tour des différentes poches sont découpés en festons et garnis de broderies en or, en argent, en velours et en soie.

جربايّة, *djerbaïa*, pl. جرابى, *djerâbi*, chaussettes en laine tricotée.

جعبة, *dja'aba*, pl. جعاب, *dja'âb*, canon de fusil.

جنان, *djenane*, pl. جنانات, *djenânat*, jardin. جنّان, *djennane*, jardinier.

حيك, *haïk*, pl. حياك, *heïïak*, longue pièce de soie blanche et transparente dont les Arabes s'entourent la tête et le corps par dessus leurs vêtements; espèce de couverture en laine rayée.

حوكى, *hauki*, pl. حوكى, *hauka*, tisserand qui fabrique des *haïks*.

حصكة : *heuska*, espèce d'herbe; morceau d'argent ou d'or, tailladé et rond comme une pièce de vingt sous, que l'orfèvre intercale entre les perles des boucles d'oreilles; chandelier.

حكّة, *h'eukka*, pl. حكّ, *h'eukk*, boîte à couvercle mobile. Le diminutif est حكيك, *h'eukiek*.

حمّاير, *h'mmaïr*, fard.

حميلة, *heumila*, pl. حمايل, *heumaïl*, ceinture composée de plusieurs brins de laine rassemblés de distance en distance par des fils d'or ou d'argent, à l'usage des femmes bédouines.

حنبل, *h'anbel*, tapis à raies de couleur que l'on fabrique à Tripoli de Barbarie et à Alger.

خيلى, *khili*, giroflée.

دباب, *debab*, pointe d'un couteau.

دبزة, *debza*, poing; coup de poing.

دبكة, *debka*, piétinement, trépignement. Le verbe est دبّك, *debbek*, piétiner, faire du bruit avec les pieds.

دبّوزة, *debbouza*, massue de combat; massue incrustée de nacre et de coquillages que les négresses tournent sept fois autour de la tête des femmes malades pour les guérir.

دَرْب, *derb*, pl. دروب, *douroub*. M. Silv. de Sacy a expliqué ce mot dans la Relation de l'Égypte, par Abdallatif, p. 385, et dans sa Chrestomathie, t. II, p. 130. Mais sa définition ne répond pas tout à fait au sens que les Arabes de Constantine lui attribuent aujourd'hui. Le *derb* désigne une cour intérieure qui communique avec la rue par une allée ou ruelle fermée à ses deux bouts et sur laquelle ouvrent quatre, cinq ou six maisons d'une même famille : c'est ce qu'on appelle à Paris *cité* et à Londres *square*. Le palais bâti à Constantine, en 1833, par Achmet-Bey et habité aujourd'hui par le commandant supérieur de la province contient plusieurs corps de bâtiments, formant un quartier distinct et séparé du reste de la ville avec laquelle il ne communique que par une seule avenue, fermée autrefois à ses deux extrémités; aussi les indigènes l'ont-ils appelé *derb*.

دربوكة, *derbouka*, pl. درابك, *derabek*, instrument sur lequel on bat la mesure avec les doigts. C'est ordinairement un tuyau en terre ou en métal dont le diamètre varie. L'extrémité la plus large est fermée par une peau de tambour. — A Constantine, on appelle encore *derbouka* une cage en bois dans laquelle on tranporte, le jour des noces, une jeune fiancée de la maison paternelle à la maison conjugale.

درقـــاوى, *derqaoui*, plur. درقاوى, *derqaoua*, puritain de l'islamisme en révolte perpétuelle contre l'autorité du sultan et contre la hiérarchie sociale.

دشرة, *dechra*, plur. دشر, *dchour*, hameau.

دكّانة, *doukkana*, pl. دكاكن, *dekakĕn*, alcôve; dimin. دكيكنة, *dekikna*.

ديدى, *dîdi*, géranium.

ربوز, *rabouz*, pl. روابز, *roua-bez*, soufflet de cheminée.

زُغلاش, *zour'lache*, têtard.

زنبور, *zĕnbour*, clitoris.

زنّونة, *zennouna*, petite gargoulette à fond étroit et dont le ventre est muni d'une espèce de robinet.

زويرة, *zouira*, petite cruche portative.

زير, *zir*, pl. زيار, *ziar*, grande cruche à fond très-étroit et munie de deux petites anses.

ساسى, *sasi*. pl. سواسى, *soua-si*, mendiant.

سفنج, *sfendj*, espèce de beignets inférieure aux *fthaïr* (voy. فطائر).

سفيريّة, *sfiriia*, mets composé de viande, d'œufs et d'oignons.

سلك, *silk*, fil de fer.

سلوقى, *slougui*, pl. سلاق, *slag*, lévrier.

سمّار, *semmar*, maréchal ferrant.

سمّينة, *semmeïna*, caille.

سنّارية, *sennaria*, carotte.

سواك, *souèk*, écorce du noyer, avec laquelle les Mauresques et les Juives se frottent les dents et se brunissent les lèvres.

سيسانبر, *siçânbeur*, menthe.

شطيطة, *chathith'ha*, fricassée de poulet.

صدف, *çdeuf*, nacre.

طبرية, *thabaria*, pl. طبارى, *thebâri*, pot en terre à deux anses.

طفل, *thofel*, pierre fondante, odorante et couleur de cendre, dont les femmes arabes se servent en guise de savon pour nettoyer et assouplir leurs cheveux.

طَيْفور, *theïfour*, pl. طيافر, *thiâfer*, bassin en cuivre dont les femmes se servent au bain pour délayer le *thofel* (voy. طفل). Le fond de ce bassin est plat, et les bords, hauts de trois ou quatre pouces, sont droits. Ce qui peut en donner une idée exacte, c'est la gamelle de nos soldats.

ظلمة, *d'olma*, hachis de viande mêlé de riz que l'on enveloppe avec des feuilles de vigne ou de chou. Expression employée à Alger.

عبروق, *a'brouq*, pl. عبارق, *eu'barek*, voile de gaze orné de petites lames de métal colorié.

عزيب, *a'zib*, sorte de ferme habitée pendant la saison des travaux agricoles.

علوان, *i'louâne*, altération de

عنوان, *i'nouâne*, adresse d'une lettre.

عمّيرى, *ou'mmaïri*, émouchet.

غرارة, *r'erâra*, pl. غرائر, *r'erâir*, sac formé d'une moitié de *tellis*. (Voy. تلّيس.)

غرف, *r'ourf*, petit vase avec une anse qui sert à puiser de l'eau. Les petites gamelles en fer battu dans lesquelles on porte la soupe à nos soldats sont des *r'ourf*.

غُريب الصحرى, *r'ourièb es-sah'ra*, pyrocorax, le grand chocard des Alpes.

غريبيّة, *r'ouribiia*, gâteau composé de farine, de beurre fondu et de sucre, que l'on fait cuire au four.

غليلّة, *r'oulilla*, pl. غلائل, *r'oulaïl*, veste sans collet et dont les manches sont fendues jusqu'au coude.

غنج, *r'ondj*, suie.

غولة, *r'oula*, araignée en fer pour tirer un seau d'une citerne.

فرفورى, *ferfouri*, porcelaine.

فطائر, *flhâïr*, espèce de crêpes baignées dans l'huile.

فكّوس, *fekkoûs*, espèce de concombre très-long que la plupart des Arabes mangent cru.

فرملة, *fermla*, pl. فرامل, *ferâmel*, gilet d'homme ou de femme, qui ne diffère du *kebaïa* que parce qu'il est moins chargé d'ornements. (Voy. كباية).

قانون, *qanoun*, espèce de petit piano, psaltérion.

قراقب, *qeraqeb*, castagnettes en fer dont se servent les nègres pour s'accompagner en dansant.

ڨربوز, *guerbouz*, pl. ڨرابز, *guerâbez*, outre usée et ratatinée; se dit des seins d'une vieille femme.

قردوف, *qardouf*, et la plupart du temps قردون, *qardoun*, pl. قرادن, *qerâdĕn*, petit morceau d'étoffe en soie ou en coton que les jeunes Mauresques roulent autour de leurs cheveux et laissent pendre par derrière avec la tresse.

قسطبيلة, *qasthabila*, dé à coudre.

قشّار, *qochchar*, brocanteur, marchand de bric-à-brac.

ڨطّاية, *gueththâïa*, pl. ڨطاطى, *guethâthi*, queue de cheveux tressés et entortillés dans un ruban que les jeunes filles laissent pendre.

ڨطّوشة, *gaeththoucha*, queue de cheveux que les musulmans se laissent pousser sur le sommet de la tête.

قطيف, *qathif*, tapis en laine à longues barbes, que l'on fabrique dans la province de Constantine.

قطينة, *qathina*, pl. قطاين, *qthaïn*, chaine d'or à anneaux plats dont les Mauresques se servent en guise de jugulaires et qu'elles attachent à leur chachia.

قناوية, *guenâouia*, gombo (légume).

قنبر, *gombeur*, pl. قنابر, *guenâber*, violon grossier dont se servent les nègres pour faire danser.

كاف, *kaf*, pl. كيفان, *kifane*, pic, piton, rocher escarpé comme celui sur lequel Constantine a été bâtie.

كباية, *kebaïa*, gilet que les Turcs et les Koulouglis portent par-dessus la veste appelée *r'oulilla*. (Voy. غليلة.)

كبوس, *kabouss*, pistolet (Maroc).

كركطو, *kourkothou*, tambourin qui a la forme d'un vase à fleurs et que l'on frappe avec deux baguettes minces appelées مضرب, *m'darb*.

كسّار الطواجن, *kessar eth-thouadjĕn*, iris (fleur).

كفتة, *kefta*, hachis de viande mêlé de riz que l'on enveloppe avec des feuilles de vigne ou de chou. (Voy. ظلمة.)

كوشة, *koucha*, four; d'où vient le nom de métier كوّاش, *kouwâche*, boulanger.

كيكلة, *kikla*, cygne.

لوّى, *louwwaï*, bâton garni de fer, à l'usage des voleurs de grand chemin (usité surtout dans la régence de Tunis).

ماجن, *madjĕn*, pl. مواجن, *mouadjĕn*, citerne.

مرابط, *m'râbith*, que l'on prononce *m'raboth* et *marabout*, est le participe de la 3[e] forme du verbe ربط et désigne un homme qui s'attache aux pratiques religieuses. Autrefois on prononçait *almorâbith*; de là *almoravide*.

Aujourd'hui, par suite du respect que les Arabes de l'Algérie professent pour les insensés, le même mot qui signifie *saint homme* veut dire aussi *idiot*.

مسايس, *msâïss*, bracelets d'or ou d'argent sans pierreries.

مسفوف, *mesfouf*, kouskousou excessivement fin que l'on prépare avec du beurre frais après l'avoir fait cuire à la vapeur comme le kouskousou au jus de viande. Au moment de le servir, on le couvre de raisins secs, de sucre et de grains de grenades douces.

معروف, *ma'arouf*, chevêche ou petite chouette (*stryx passerina*).

مقرقشات, *moguerguechât*, gâteau en forme de gril, composé

de farine et de miel cuits dans l'huile.

مقنين, *meqnine*, pl. مقانن, *meqânën*, chardonneret.

ملاية, *meldïa*, haïk bleu que portent les Mauresques pour sortir.

ملوة, *meloua*, pièce d'étoffe plus longue que large dont les grandes dames s'entourent la tête et qu'elles roulent autour de leurs cheveux.

ممشى, *memcha*, passage qui conduit d'une maison à une autre ou d'une écurie à une maison.

منتقة, *mentseqa*, pl. مناتق, *menâtseq*, plaque en argent au milieu de la ceinture.

منتان, *mentsâne*, veste d'été en soie ou en coton et à manches sans boutons.

منحلة, *menh'ela*, ruche à miel, endroit où l'on élève des abeilles.

نادر, *nader*, pl. نوادر, *nouader*, meule de foin.

نشافة, *nechchafa*, pl. نشاشف, *nechachef*, éponge.

هرقمة, *herguema*, ratatouille.

هروة, *heraoua*, bâton.

هنشير, *henechir*, pl. هناشر, *henâchir*, est le nom que l'on donne aux ruines romaines en Afrique.

وزرة, *ouezra*, pl. وزارى, *ouezari*, petit haïk en laine fabriqué à Constantine. Les Mauresques s'en couvrent de la tête aux pieds pour sortir.

وشق, *ouichq*, loup-cervier, lynx.

ودع, *oudé*, coquillage de mer bigarré, en forme de grain de café et fendu par le milieu (porcelaine de mer).

وشوشة, *ouechkouecha*, petit moucheron dont l'air est peuplé au bord des rivières ou des lacs.

(La suite à un prochain numéro.)

ANALYSE

ET EXTRAITS DU RADJ-NITI,

PAR ÉD. LANCEREAU.

Le Râdj-Nîti ou la Politique des rois, n'est pas, comme on l'a cru jusqu'ici, un extrait ou un fragment de l'Hitopadésa; c'est, au contraire, une traduction complète des quatre livres dont se compose ce dernier ouvrage, auxquels le traducteur a ajouté la quatrième section du Pantchatantra. Cette traduction, écrite dans un style remarquable par sa clarté et son élégance, est due à la plume de Lallû Lâl Kabi, brâhmane guzarati, sur les ouvrages duquel M. Garcin de Tassy a publié une notice assez étendue dans le premier volume de son Histoire de la littérature hindoustani. « Un jour, dit le traducteur dans sa préface, le pandit Srî Nârâyana tira des livres de politique une collection de récits et en composa un recueil en sanscrit auquel il donna le nom d'Hitopadésa. En 1859 du Samvat (1802 de l'ère chrétienne), sous l'administration du gouverneur général marquis de Wellesley, et d'après l'ordre de John Gilchrist, Srî Lallû Djî Lâl Kabi, brâh-

mane guzarati, a mis ce recueil en bradj-bhâkhâ[1] et lui a donné le nom de Râdj-Nîti[2]. »

Six ans plus tard, Lallû Lâl publia cet ouvrage, qui fut imprimé par ordre du capitaine John William Taylor et sous la direction du docteur William Hunter[3].

L'extrait de la préface de Lâllû Lâl, que je viens de citer plus haut, contient un fait assez important pour l'histoire littéraire de l'Inde. On sait, depuis longtemps, que l'Hitopadésa, ce recueil de fables si répandu chez les Indiens, n'est qu'une reproduction d'autres ouvrages du même genre, et particulièrement du Pantchatantra, dont il ne diffère que par le nombre des récits et l'ordre dans lequel ils sont disposés. Mais on ignorait le nom du rédacteur auquel nous devons ce recueil. Le prologue qui sert de cadre à toutes les fables comprises dans l'Hitopadésa a été emprunté tout entier au Pantchatantra : c'est, dans les deux ouvrages, le brâhmane Vichnousarmâ qui raconte les apologues aux jeunes

[1] Langue du pays de Bradj, district de la province d'Agra, comprenant Mathourā, Brindāban et différents villages.

[2] काह्न समें श्री नारायण पंडित नें नीतिशास्त्रनि तें कथानि कौ संग्रह करि संस्कृत में एक ग्रंथ बनाय वा कौ नाम हितोपदेश धर्यौ। सो मारकुइस वलिजली गवरनर जनरल महाबली के राज में श्री जान गिलकृस्त आज्ञा सों संवत् १८५९ में श्री लल्लू जी लाल कबि ब्राह्मन गुजराती नें ब्रजभाषा करि नाम राजनीति राख्यौ ॥

[3] Il existe encore une autre édition du Râdj-Nîti, publiée en 1827 à Calcutta, par M. Price.

princes, pour leur inspirer l'amour de la science et leur enseigner les premiers principes de la politique. De là résultait une difficulté; Vichnousarmâ, le narrateur et l'auteur du Pantchatantra, ne pouvait être en même temps l'auteur de l'Hitopadésa, recueil de date plus récente. Le nom du rédacteur de ce dernier ouvrage nous était inconnu; c'est Lallû Lâl qui nous le donne.

Je reviens maintenant au Râdj-Nîti.

Ce livre, comme je l'ai dit précédemment, n'est que la traduction de l'Hitopadésa. Aussi me contenterai-je de présenter quelques réflexions sur l'ensemble, sans toutefois négliger de signaler ce que ce recueil peut avoir de différent dans les détails avec l'original sanscrit. Le principal mérite de la traduction de Lallû Lâl est la fidélité, qualité qui manque trop souvent aux traductions des Orientaux. On voit, en comparant les deux ouvrages, que le traducteur n'a point perdu de vue le texte original, et il faut dire aussi qu'il l'a généralement bien interprété.

La différence la plus remarquable qui existe entre le texte sanscrit et la rédaction hindouie consiste dans le retranchement de quelques-unes des citations insérées dans le cours des récits. On doit peut-être attribuer l'absence de ces citations plutôt à la copie que le traducteur avait sous les yeux, qu'au désir qu'il aurait eu de les retrancher. On sait, en effet, que les vers intercalés dans la prose de l'Hitopadésa, étant extraits de différents auteurs, se

trouvent dans les divers manuscrits, et par suite dans toutes les éditions imprimées, en plus ou moins grand nombre, suivant le plus ou moins d'érudition des copistes. Les vers de l'Hitopadésa sont traduits en prose dans le Râdj-Nîti, et l'on ne trouve dans cet ouvrage que quelques *dohas* ou distiques insérés en différents endroits par le traducteur.

Dans le second livre du Râdj-Nîti, Lallû Lâl nous donne un conte qui ne se trouve pas dans l'Hitopadésa. Ce morceau, intercalé entre les fables VIII et IX de l'original sanscrit, est le récit de la mort du roi Nanda, racontée au lion par le chacal Damanaka. En voici la traduction :

« Dans une contrée, il y avait un roi nommé Nandaka, dont le ministre se nommait Tchânaka. Ce prince laissa à son ministre le fardeau des affaires de l'État, et, ne s'occupant plus de rien, se livra à ses plaisirs. C'était le ministre qui régnait. Un jour le roi partit pour la chasse accompagné de son ministre favori. En arrivant dans une forêt, ils aperçurent un daim. Ils s'élancèrent à sa poursuite. Ceux qui les accompagnaient prirent le galop pour les suivre; mais comme leurs chevaux ne pouvaient lutter de vitesse avec ceux du roi et de son ministre, ils restèrent tous en arrière, tandis que les deux chasseurs gagnaient du terrain. Lorsque le daim eut échappé et se fut enfoncé dans la forêt, le roi, accablé de chaleur et tourmenté par la soif, descendit de cheval et s'assit au pied d'un arbre; puis il confia la garde de son cheval à son ministre et alla

chercher de l'eau. Après avoir parcouru une certaine distance, il aperçut une fontaine remplie d'une eau pure. A la vue de cette eau agréable, il fut transporté de joie et alla en boire. Lorsqu'il eût bu, il revint sur ses pas et lut ces mots gravés sur une pierre : *Lorsqu'un roi et son ministre sont égaux en éclat et en puissance, la Fortune abandonne l'un des deux.* Après avoir lu, il barbouilla la pierre de boue et retourna auprès de son ministre. Celui-ci alla à son tour boire de l'eau à la même fontaine et il vit la pierre. Quelqu'un, se dit-il, a barbouillé de boue cette pierre. Il la lava et lut l'inscription. C'est une injure que le roi m'a faite, pensa-t-il. Après avoir fait cette réflexion, le ministre but de l'eau et revint auprès du roi. Ce prince était endormi; il le tua. »

Le sujet de ce récit appartient à l'histoire. Cet événement se passait vers l'an 328 avant J. C., année qui précéda celle où Alexandre vint camper sur les bords de l'Hyphase. Je dois signaler ici une différence qui existe entre les témoignages puisés aux sources indiennes mêmes. Il y eut bien un brâhmane nommé Tchânakya qui fit périr la famille de Nanda et mit sur le trône de Pâtalipoutra Tchandragoupta, fils de Nanda, selon les uns, ou son petit-fils, suivant les autres. Mais Tchânakya n'est cité nulle part comme ministre du roi Nanda. Le nom du ministre assassin est Sakatâra. Ce Sakatâra serait-il le même personnage que Tchânakya? C'est une opinion que je n'oserais soutenir. Il y a dans l'histoire de la dynastie des Nandas une espèce de

confusion qui est due à la fois à l'existence de plusieurs princes portant ce nom et à l'absence de dates positives. Quoi qu'il en soit, on ne peut élever aucun doute sur la réalité du fait raconté dans l'histoire que l'on vient de lire. Les témoignages historiques, tout en différant les uns des autres sur quelques points secondaires, s'accordent néanmoins sur les points principaux. Le roi Nanda, qui périt d'une mort non moins tragique que celle de ses successeurs, régnait sur le Prâtchya, contrée orientale comprenant le pays de Mithilâ ou Tirhut, et le Magadha ou Béhar méridional. Il avait deux femmes, Ratnavatî ou Sounandâ et Mourâ. Il eut neuf fils de la première et un de la seconde; c'est de ce fils que naquit Tchandragoupta, le Sandracottus cité par les anciens et notamment par Plutarque. Tchandragoupta, de concert avec le brâhmane Vichnougoupta, surnommé Tchânakya, fit périr les neuf princes Nandas et s'empara du trône [1].

Les deux derniers livres du Râdj-Nîti ne présentent aucune différence avec l'Hitopadésa, si ce n'est l'omission de la fable IX du quatrième livre, *Les deux Géants*, omission qui, d'ailleurs, existe dans la plupart des manuscrits et des éditions de l'original sanscrit. J'arrive donc au Labdha-Pranâsa, que Lallû Lâl a emprunté au Pantchatantra, pour en faire le cinquième livre de son ouvrage. Des cinq

[1] Voyez l'avertissement qui se trouve placé en tête du Moudrâ Râkchasa (*L'Anneau du ministre*), dans le tome II des chefs-d'œuvre du théâtre indien, traduits par mon savant maître M. Langlois.

sections du Pantchatantra, la quatrième, nommée *Labdha-Pranâsa* ou *La perte de ce que l'on a acquis*, est celle que les imitateurs de ce recueil célèbre ont le plus mutilée. Ce chapitre, qui renferme douze contes dans l'ouvrage sanscrit, n'en contient que deux dans le Calila et Dimna, et la version tamoule traduite par M. l'abbé Dubois. Lallû Lâl a fait, pour cette partie du Pantchatantra, ce qu'il avait fait pour l'Hitopadésa. Il n'a pas imité, il a traduit fidèlement. La seule licence qu'il se soit permise a été de retrancher deux fables, qui, dans son livre, n'auraient été qu'une répétition, puisqu'elles se trouvent aussi dans l'Hitopadésa. Ces fables sont: *L'Ane vêtu de la peau d'un Tigre* et *Les Moineaux et le Singe*.

Les récits dont se compose le Labdha-Pranâsa peuvent se diviser en deux classes : apologues et contes. Tous ces morceaux renferment, à côté d'observations spirituelles et quelquefois même piquantes, une foule de traits propres à nous faire connaître les mœurs, les coutumes et les usages les plus familiers de la vie indienne. Tel est le motif qui m'a engagé à donner la traduction de cette cinquième partie du Râdj-Nîti.

LABDHA-PRANASA,

OU LA PERTE DE CE QUE L'ON A ACQUIS.

« Princes, dit Vichnousarmâ, écoutez. Lorsqu'il a

entendu le récit de ces fables, l'homme traverse l'Océan des misères humaines, comme le singe qui se sauva par son intelligence; et celui qui veut réussir par la ruse et désire une chose avant le temps convenable, se voit enfin trompé comme le crocodile qui fut déçu dans ses espérances.—Quelle est cette histoire? demandèrent les fils du roi. Vichnousarmâ raconta la fable suivante[1].

« Dans un endroit situé au bord de la mer, il y avait un djâmana[2] couvert de fruits. Sur cet arbre, habitait un singe nommé Raktamoukha. Un jour, un crocodile nommé Vikarâla, poussé sur le rivage par les vagues de la mer, aborda en ce lieu et vint se reposer sur le sable mou au pied de l'arbre. « Vous « êtes mon hôte aujourd'hui, lui dit le singe : voici « des fruits de djamboû; mangez-en tant que vous « voudrez. Il faut, dit-on, s'acquitter des devoirs de « l'hospitalité envers celui qui vient au moment du « repas, sans regarder si c'est un ami ou un ennemi, « un sage ou un ignorant. »

DOHÂ.

Si vous rendez les honneurs de l'hospitalité à celui qui vient à l'heure de votre repas, que ce soit un ennemi, un voleur ou un Tchandâla[3], vous êtes l'homme le plus généreux de ce monde.

[1] *Le Singe et le Crocodile.*

[2] Le djâmana ou djamboû est l'arbre nommé *eugenia jambolana.*

[3] Homme rejeté de sa caste. On donne encore le nom de Tchandâla à l'homme issu de la plus basse des castes mélangées, et né d'un Soûdra et d'une femme brâhmane.

« Le crocodile mangea des fruits et fut content. Tous les jours il venait et s'en retournait; c'était, entre lui et le singe, un échange continuel de paroles d'amitié. Il mangeait des fruits et en emportait de bien mûrs pour sa femme. Un jour celle-ci lui dit: « Mon mari, où vas-tu chercher ces fruits aussi doux « que l'ambroisie? — J'ai pour ami intime, répondit le « crocodile, un singe nommé Raktamoukha; c'est lui « qui me les donne. S'il mange continuellement de « ces fruits, reprit la femme du crocodile, son cœur « deviendra semblable à l'ambroisie. Apporte-moi « donc ce cœur; lorsque je l'aurai mangé, je serai con-« tente et me divertirai avec toi.—C'est mon meilleur « ami, répondit le crocodile; il me donne des fruits: « comment pourrais-je le tuer? » Il y a, dit-on, dans ce monde deux sortes de frères : celui qui est né de la même mère que nous, et celui auquel nous donnons ce nom; mais, nous devons le reconnaître, le dernier est bien au-dessus de celui qui est né de la même mère.

« Écoute, reprit la femme du crocodile, jusqu'à « présent tu ne m'as jamais rien refusé, mais aujour-« d'hui tu ne prêtes plus aucune attention à ce que je « te dis. Aussi, je le vois bien, ce singe dont tu parles « n'en est pas un; c'est une guenon. Tu en es devenu « amoureux, et telle est l'affection que tu éprouves, « que tu restes toute la journée auprès d'elle. Je sais « tout. Lorsque tu l'as quittée pour revenir auprès de « moi, tu répètes en souriant toutes les paroles qu'elle « a dites. Je comprends maintenant; ton cœur est

« tout entier à une autre femme. Je n'ai pas besoin « de t'en dire davantage. Tant que je n'aurai pas dé- « voré le cœur de ma rivale, je m'abstiendrai de boire « et de manger, et je me laisserai mourir. »

« A ces mots, le crocodile, saisi de crainte, répondit d'une voix humble : « Ma chère amie, je me « jette à tes pieds; ne te mets pas en colère. » En entendant ces paroles, et en voyant la soumission que montrait son mari, la femme du crocodile s'écria les larmes aux yeux : « Trompeur! jusqu'à présent tu « as toujours cédé à mes désirs; mais aujourd'hui tu « en aimes une autre, et tu n'as plus pour moi que « de l'indifférence. En te jetant à mes pieds, tu ne « fais qu'augmenter ma douleur. Si tu n'as aucun « amour pour cette femme, pourquoi refuses-tu de « contenter mes désirs? » Les sages, pensa le crocodile, ont dit avec raison :

DOHÂ.

Dans la pierre, dans la jeune femme et dans le coq, la propriété de rayer, l'entêtement et la colère sont des qualités naturelles; il en est de ces qualités comme de la couleur de l'indigo; vous aurez beau faire, vous ne pourrez jamais les effacer.

Il faut donc que je tâche de satisfaire ses désirs.

Après avoir fait cette réflexion, le crocodile alla trouver le singe et s'assit d'un air soucieux. Le singe, voyant sa tristesse, lui dit : « Qu'avez-vous donc au- « jourd'hui? vous ne dites rien et vous restez là immo- « bile et rêveur? — Mon ami, répondit le crocodile,

« votre sœur m'a dit aujourd'hui des paroles dures. « Tu es un ingrat, me disait-elle, tu ne sais pas recon- « naître le bien que l'on te fait, car tu n'as pas amené « une seule fois ton bienfaiteur dans ta maison. Com- « ment peux-tu, sans éprouver de la honte, aller tous « les jours manger chez lui? Je ne t'en dirai pas « davantage. Si tu n'amènes pas mon frère ici, tu ne « me retrouveras pas vivante. Ami; voilà la cause de « ma tristesse; je viens vous chercher. Ma femme, « pour vous recevoir, a orné notre habitation d'or et « de pierres précieuses; elle a étendu des tapis de « soie et préparé des friandises et des sauces de toutes « sortes qu'elle veut vous offrir. Elle vous attendra à la « porte, et en vous voyant elle s'écriera : O mon père[1] ! « — Mon ami, reprit le singe, ma sœur a raison, car « on a dit quelque part : Donner et recevoir, faire « part à un autre de ses joies et de ses chagrins, et « recevoir à son tour ses confidences, manger chez « lui et le faire manger chez soi, telles sont les six « marques distinctives de l'amitié. Ce sont là six choses « indispensables en amitié; mais je suis habitant des « forêts, et vous habitez dans les eaux; je ne puis par « conséquent aller chez vous. Ayez donc la bonté d'a- « mener ma sœur ici; je me jetterai à ses pieds et rece- « vrai sa bénédiction. — Mon ami, dit le crocodile, « notre demeure n'est pas dans l'eau; nous habitons, « comme vous ici, dans le voisinage de la mer. Si « vous ne venez pas, comment notre maison pourra-

[1] Terme de respect qu'emploient les Indiens lorsqu'ils reçoivent un brâhmane ou un hôte auquel ils veulent faire honneur.

« tout entier à une autre femme. Je n'ai pas
« de t'en dire davantage. Tant que je n'aur
« voré le cœur de ma rivale, je m'abstiend
« et de manger, et je me laisserai mou

« A ces mots, le crocodile, saisi
pondit d'une voix humble : « Ma c
« jette à tes pieds; ne te mets par
tendant ces paroles, et en voy
montrait son mari, la femr
les larmes aux yeux : « Tro
« as toujours cédé à mes
« en aimes une autre,
« de l'indifférence. F
« fais qu'augmente
« amour pour c ... ut à
« contenter me ... enter les désirs
ont dit avec ... ompé et je suis allé vous
... us tuer. Adorez donc votre dieu
... aux illusions de ce monde. — Frère,
... qua le singe, quelle offense ai-je pu commettre
envers ma sœur pour que vous m'emmeniez avec
l'intention de me faire mourir? — Ah! répondit le
crocodile, vous mangez tous les jours des fruits aussi
« doux que l'ambroisie, et votre cœur doit être comme
« de l'ambroisie. Voilà ce qu'a pensé ma femme, et
« elle a conçu le projet de vous manger le cœur. C'est
« pour satisfaire ses désirs que je me rends coupable
« d'un crime. Il faut, dit-on, faire ce qui est agréable
« à celle dont on a pris la main devant le feu témoin
« de son union : tel est le devoir de l'homme. »

A ces mots, le singe Raktamoukha reconnut la

pidité du crocodile. Il usa d'adresse, et loin de
ontrarier dans ses desseins, il le flatta. « Puisque
était votre intention, lui dit-il, pourquoi ne
vez-vous pas fait connaître avant de sortir de
eure? Je n'aurais pas laissé mon cœur sur
djamboû en m'en allant avec vous : je
osé aux pieds de ma sœur et le lui au-
nme un grand présent. On a dit : A la
à la porte d'un dieu, à la porte d'un
aut jamais se présenter les mains
vi dans les profondeurs de l'eau
cœur avec moi. Écoutez : tous
jets à la crainte, parce qu'ils
eur, qui est le siége de la
a pourquoi ils songent à leur conser-
ation et se dressent sur leurs pieds de derrière en
« se faisant une arme défensive de ceux de devant.
« Nous autres habitants des forêts, nous ne posons
« pas le pied sur le sol ; c'est pour cette raison que
« Brahmâ[2] nous a donné le nom de Sākhāmrigas[3].
« Suivant l'usage de ceux de mon espèce, je retire de
« mon corps ce cœur, siége de la crainte; je le dé-
« pose dans le creux d'un arbre; je cours, je bondis
« et j'erre à l'aventure sans éprouver la moindre peur.
« Aujourd'hui, avant de partir avec vous, je l'ai mis

[1] Précepteur spirituel, qui enseigne la religion, les lois et les sciences.

[2] Créateur du monde; la première des trois divinités dont se compose la trinité indienne.

[3] C'est-à-dire : « Daims qui courent dans les branches des arbres. »

« t-elle être purifiée? Montez sur mon dos; je vous por« terai avec plaisir. — Frère, répondit le singe, puis« qu'il en est ainsi, ne tardons pas davantage et allons « bien vite. » En disant ces mots, le singe monta sur le dos du crocodile : celui-ci se lança à l'eau, puis, lorsqu'il fut arrivé à l'endroit le plus profond, il accéléra sa marche. « Frère, lui dit alors le singe, allez « doucement; les vagues me donnent des secousses. » En entendant ces paroles, le crocodile se dit en lui-même : Maintenant que ce singe ne peut plus m'échapper, pourquoi ne lui ferais-je pas connaître mes intentions? Lorsqu'il saura que l'heure de sa mort est arrivée, il pourra adorer le dieu qu'il vénère. Cette résolution prise, le crocodile dit à l'hôte des forêts : « Mon ami, pour contenter les désirs « de ma femme, je vous ai trompé et je suis allé vous « chercher afin de vous tuer. Adorez donc votre dieu « et renoncez aux illusions de ce monde. — Frère, « répliqua le singe, quelle offense ai-je pu commettre « envers ma sœur pour que vous m'emmeniez avec « l'intention de me faire mourir? — Ah! répondit le « crocodile, vous mangez tous les jours des fruits aussi « doux que l'ambroisie, et votre cœur doit être comme « de l'ambroisie. Voilà ce qu'a pensé ma femme, et « elle a conçu le projet de vous manger le cœur. C'est « pour satisfaire ses désirs que je me rends coupable « d'un crime. Il faut, dit-on, faire ce qui est agréable « à celle dont on a pris la main devant le feu témoin « de son union : tel est le devoir de l'homme. »

A ces mots, le singe Raktamoukha reconnut la

stupidité du crocodile. Il usa d'adresse, et loin de le contrarier dans ses desseins, il le flatta. « Puisque « telle était votre intention, lui dit-il, pourquoi ne « me l'avez-vous pas fait connaître avant de sortir de « ma demeure? Je n'aurais pas laissé mon cœur sur « l'arbre de djamboû en m'en allant avec vous : je « l'aurais déposé aux pieds de ma sœur et le lui au- « rais offert comme un grand présent. On a dit : A la « porte d'un roi, à la porte d'un dieu, à la porte d'un « gourou[1], il ne faut jamais se présenter les mains « vides. Je vous ai suivi dans les profondeurs de l'eau « sans emporter mon cœur avec moi. Écoutez : tous « les êtres vivants sont sujets à la crainte, parce qu'ils « ont dans le corps le cœur, qui est le siége de la « crainte. Voilà pourquoi ils songent à leur conser- « vation et se dressent sur leurs pieds de derrière en « se faisant une arme défensive de ceux de devant. « Nous autres habitants des forêts, nous ne posons « pas le pied sur le sol; c'est pour cette raison que « Brahmâ[2] nous a donné le nom de Sākhāmrigas[3]. « Suivant l'usage de ceux de mon espèce, je retire de « mon corps ce cœur, siége de la crainte; je le dé- « pose dans le creux d'un arbre; je cours, je bondis « et j'erre à l'aventure sans éprouver la moindre peur. « Aujourd'hui, avant de partir avec vous, je l'ai mis

[1] Précepteur spirituel, qui enseigne la religion, les lois et les sciences.

[2] Créateur du monde; la première des trois divinités dont se compose la trinité indienne.

[3] C'est-à-dire : « Daims qui courent dans les branches des arbres. »

« dans le creux du djâmana, et comme je n'avais « plus de cœur, je suis accouru sans crainte auprès « de vous. Quoique le Créateur ait fait notre cœur de « la même manière que toutes les autres choses de ce « monde, c'est cependant un organe dont nous pou- « vons nous passer. D'ailleurs, vous le désirez, et la « meilleure raison à mes yeux, c'est qu'il peut vous « être utile. » On a dit :

DOHÂ.

Il faut sacrifier ses richesses pour sauver sa vie; il faut sacrifier sa vie pour sauver son honneur; mais pour l'amitié seule, il faut sacrifier richesses, vie et honneur.

A ces mots, le crocodile fut transporté de joie. « Mon ami, dit-il au singe, s'il en est ainsi, donnez- « moi votre cœur, puisque ma méchante femme le « veut absolument, et sauvez votre vie. De cette « façon, je n'aurai pas commis un crime, et n'aurai « point à me reprocher d'avoir fait du mal à un ami. » En disant ces paroles, il rebroussa chemin.

Le singe et le crocodile se mirent à répéter chacun le nom de leur dieu. On a dit : Honorez votre dieu et les desseins perfides des méchants ne réussiront jamais contre vous.

Le singe, grâce au pouvoir qu'il avait acquis par ses bonnes œuvres, regagna le rivage. Il sauta à bas du dos du crocodile, et alla bien vite s'asseoir sur le djamboû. Puis, il se dit en lui-même : je viens de naître une seconde fois en me sauvant des mains de ce misérable. Il ne faut pas, dit-on, accorder sa

confiance à celui dont le cœur est inaccessible à l'amitié; il faut savoir distinguer celui qui est digne de notre affection d'avec celui qui en est indigne, et régler notre conduite envers les autres suivant les dispositions qu'ils montrent eux-mêmes à notre égard. Ne vous fiez jamais aux paroles doucereuses d'un méchant, car il ne vous les dit que pour vous tendre un piége.

Après avoir fait ces réflexions, le singe resta sur son arbre. Cependant le crocodile lui dit : « Frère, « pourquoi restez-vous là? Donnez-moi votre cœur; « j'irai le porter à votre sœur. — Mon ami, répondit « le singe, je suis fatigué d'avoir été dans l'eau; ne me « dites donc rien. — Ami, reprit le crocodile, on a « dit : Jamais on n'obtient une victoire sans fatigue; « c'est le courage qui donne le souverain bonheur. » A ces mots, le singe transporté de colère, s'écria : « In- « sensé! traître à l'amitié! Il y a donc une malédiction « sur vous et sur votre esprit? Existe-t-il en effet un être « qui possède deux cœurs? Maintenant, allez-vous-en « d'ici et ne revenez plus. On a dit : Quand vous avez « échappé une fois aux embûches d'un ennemi, ne « lui accordez plus jamais votre confiance; si vous « vous fiez encore à lui, il vous fera beaucoup de « mal, et vous périrez inévitablement. »

En entendant le singe prononcer ces paroles, le crocodile se mit à réfléchir et se dit : « Malheureux « que je suis! qu'ai-je fait? Je lui ai dévoilé ma four- « berie sans en retirer aucun profit. Si je puis main- « tenant, par quelque moyen, regagner sa confiance,

« et le faire tomber dans un nouveau piége, tout ira « bien. » Ayant conçu ce dessein, il dit au singe en riant : « Mon ami, votre sœur n'a pas demandé une « pareille chose : j'ai voulu plaisanter et mettre votre « amitié à l'épreuve. N'y pensez donc plus et venez « avec moi. — Vil habitant des eaux, répliqua le singe, « allez-vous-en ; je n'irai plus avec vous. C'est ainsi « que Gangadatta répondit : Dites à Priyadarsana que « Gangadatta ne rentrera plus dans le puits. — Quelle « est cette histoire ? demanda le crocodile. » Le singe raconta la fable suivante[1].

« Dans un puits habitait un roi des grenouilles « nommé Gangadatta. Comme il existait une inimitié « entre lui et sa race, il se mit sur la corde attachée « à la roue du puits et sortit. Une fois hors de sa de- « meure, il se dit en lui-même : par quel moyen « pourrai-je détruire mes ennemis et débarrasser mon « royaume ? Il faisait cette réflexion, lorsqu'il vit un « serpent noir[2] entrer dans son trou. Il conçut de « l'affection pour ce serpent. En me liant d'amitié « avec lui, pensa-t-il, je ferai périr mes ennemis. On « a dit : Pour faire périr un ennemi, alliez-vous à un « ennemi puissant, et, pour tuer un lièvre, ayez re- « cours à la force d'un tigre. Montrez-vous toujours « fort, sinon, vous serez nécessairemeut vaincu. Après « avoir pris cette résolution, Gangadatta s'approcha « du trou du serpent. Priyadarsana, lui cria-t-il, je

[1] *Le Serpent et la Grenouille.*

[2] Serpent d'une espèce particulière que les Indiens nomment Krichna Sarpa.

« vous salue; veuillez sortir. En entendant ces mots, « le serpent se dit en lui-même : Cet animal qui « m'appelle n'est pas de ma race; car il n'a point la « voix d'un serpent. D'ailleurs je n'ai aucune liaison « d'amitié avec personne. Je vais rester dans mon « trou et je n'en sortirai que quand je saurai bien qui « il est. Ne vous empressez pas, dit-on, de vous unir « avec celui dont vous ne connaissez ni le caractère, « ni les dispositions; voilà ce qu'a dit Vrihaspati[1]. Si « je me hâtais de sortir de mon trou, sans réfléchir, « je pourrais me trouver pris par un ennemi récitant « quelque formule magique; je veux savoir d'abord « qui c'est. Cette réflexion faite, il cria du fond de son « trou : Vous qui m'appelez, qui êtes vous? — Je me « nomme Gangadatta, répondit la grenouille, et je « suis roi des grenouilles. J'ai besoin de votre assis- « tance, et je viens pour contracter amitié avec vous. « Ah! répliqua le serpent, ce serait une liaison contre « nature : quelle amitié peut-il exister entre l'herbe « et le feu? Cependant vous êtes venu à ma demeure; « que puis-je vous dire? Ne vous approchez jamais, « dit-on, même en songe, vers celui auprès duquel « vous êtes sûr de trouver la mort. A quoi pensez-vous « donc? — Cela est vrai, reprit Gangadatta, il y a « entre vous et moi une inimitié de race; mais je suis « opprimé par mes ennemis, et comme je ne puis « plus me faire respecter, je viens auprès de vous. On « a dit : Si une épine s'enfonce dans votre pied, faites-

[1] Fils du sage Angiras et précepteur des dieux. En astronomie, Vrihaspati est le régent de la planète Jupiter.

« la retirer par un perroquet, et si vous savez que « votre ennemi veut vous perdre, ayez recours à la « protection d'un ennemi puissant pour sauver votre « vie et vos richesses. — Avec qui êtes-vous en ini« mitié? demanda le serpent. — Avec ceux de ma « race, répondit Gangadatta. — Et votre demeure, « reprit le serpent, où est-elle? Est-ce un puits, un lac « ou un étang?—J'habite un puits construit en pierres, « dit Gangadatta. — En ce cas, répliqua le serpent, « je ne puis y aller. On a dit : Quand on a une nourri« ture douce, il faut en manger tout son soûl et ne rien « désirer de plus. Celui qui se laisse aller à la cupidité « et cherche à faire du mal aux autres n'éprouve que « du malheur. — Mais, reprit Gangadatta, on a dit : « Lorsque des hommes intelligents s'unissent, ils « abordent aisément dans les lieux dont l'accès est le « plus difficile : c'est ainsi que le singe, connaissant « les secrets du palais, a dévasté Lankâ[1]. Maintenant, « je vais vous faire connaître les principaux secrets « de ma demeure : écoutez-moi avec attention. Au« dessus du puits, il y a une roue qui tourne; vous « vous attacherez à la corde de cette roue; vous des« cendrez, vous mangerez mes ennemis tout à votre « aise. Exempt de souci, vous chanterez des chants

[1] Lankâ était la capitale de l'île de Ceylan. Le singe auquel il est fait allusion dans ce passage est Hanoumân, ami et allié de Râma, qui découvrit la retraite de Sitâ, femme de ce héros, dans le palais du tyran de Lankâ, nommé Râvana. Hanoumân fut arrêté par le fils de Râvana, et celui-ci fit mettre le feu à sa queue; mais le singe se sauva, et, dans sa fuite, incendia Lankâ. Cette légende est développée longuement dans le Râmâyana.

« de réjouissance. Dans l'embarras où je me trouve, « je suis venu vers vous comme l'on va auprès d'un « précepteur spirituel, dans le but d'acquérir des con- « naissances. Ne vous inquiétez de rien; venez vite et « gardez ma résidence royale. En entendant ces pa- « roles, le serpent se dit en lui-même : C'est un bon- « heur pour moi que cet ennemi de ma race soit venu « me chercher. Ici, je ne puis plus me procurer ma « subsistance : je vais aller dans ce puits avec cette « grenouille, et sans me fatiguer, je trouverai de quoi « me nourrir. On a dit : Lorsque ses forces dimi- « nuent et qu'il n'a aucun soutien, le sage songe au « moyen de s'assurer sa subsistance.

« Cette résolution prise, le serpent dit à Ganga- « datta : A partir d'aujourd'hui, vous êtes mon ami; « maintenant, conduisez-moi à ce puits; je mangerai « tous ceux que vous me désignerez. En disant ces « mots, il sortit de son trou.

« Le serpent et la grenouille arrivèrent, tout en « causant, auprès du puits. Ils s'attachèrent à la corde « et descendirent. Gangadatta montra tous ses enne- « mis au serpent, et celui-ci les mangea. Lorsqu'il « n'en resta plus un seul, le serpent dit à Gangadatta : « Mon ami, quel service je vous ai rendu en tuant « vos ennemis et en débarrassant votre royaume ! « Frère, répondit Gangadatta, les bons amis nous « rendent service; vous avez agi ainsi et vous m'avez « fait plaisir. Maintenant, attachez-vous à la corde de « ce puits et retournez dans votre demeure. — Mon « ami, reprit le serpent, que dites-vous? Vous m'avez

« fait abandonner mon logis et m'avez amené ici.
« Quelqu'un de ma race sera sans doute venu s'établir
« dans mon trou; m'y laissera-t-il rentrer? Vous êtes
« venu me chercher pour me prendre à votre ser-
« vice; vous devez donc pourvoir à ma subsistance :
« sinon, il ne peut plus y avoir d'accord entre nous.
« On a dit : En fait de subsistance et de profession,
« il n'y a point de honte.

« A ces mots Gangadatta ne sut que répondre. Alors
« il se repentit. Insensé que je suis, se disait-il; qu'ai-
« je fait en lui montrant ma demeure? Aujourd'hui,
« il me cherche querelle. Il faut, dit-on, bien con-
« naître le caractère de quelqu'un avant de lui donner
« la moitié de ce qu'on possède. Pour nourrir ce ser-
« pent, je suis obligé de lui donner, les unes après les
« autres, toutes les grenouilles de mon royaume.
« Après avoir fait ces réflexions, Gangadatta dit au
« serpent : Frère, prenez chaque jour, pour votre
« nourriture, une grenouille de ma cour, et puisque
« vous avez abandonné votre demeure, restez ici.
« De cette façon, le serpent resta dans le puits.

« Un jour, le fils de Gangadatta, que l'on nommait
« Soubhadatta, servit de pâture au serpent. Alors
« Gangadatta, pleurant à chaudes larmes, courut au-
« près de sa femme. Assassin de ta famille, s'écria
« celle-ci, pourquoi pleures-tu maintenant? Tous les
« péchés des tiens sont retombés sur toi. A présent,
« tâche de sauver ta vie. En entendant ces paroles,
« Gangadatta eut regret de ce qu'il avait fait.

« Lorsqu'il resta seul de toute sa race, Priyadar-

« sana se dit en lui-même : Gangadatta m'a donné sa « parole ; c'est à lui que je dois demander ma nourri- « ture. Lorsqu'il m'aura dit qu'il ne reste plus que « lui, j'aurai recours à la ruse et je le mangerai. Mon « ami, dit-il ensuite à Gangadatta, il n'y a plus de « grenouilles ici et j'ai faim. — Mon ami, répondit « Gangadatta, il ne reste plus que nous deux et nous « sommes frères. Cependant, si vous le voulez, je fe- « rai un second mariage ; je donnerai le jour à une « nouvelle race, et je remplirai ma maison de ma « progéniture. Gardez ma résidence royale ; de mon « côté, j'aurai soin de pourvoir à votre subsistance. « Ordonnez, et je pars à l'instant même ; je trompe- « rai les grenouilles de l'étang ; je les amènerai ici, et « je peuplerai ma ville comme elle l'était auparavant. « Mon ami, reprit le serpent, vous avez là une ex- « cellente idée ; car vous avez conservé votre résidence « royale, tandis que moi je n'ai plus de nourriture. « Ecoutez : jusqu'à présent vous avez été pour moi « un frère ; mais aujourd'hui je vous regarde comme « un père. A ces mots, Gangadatta s'attacha à la corde « du puits et sortit. Je viens, dit-il ensuite de m'échap- « per de la caverne de la mort ; je renais, pour ainsi « dire. En disant ces paroles, il alla à l'étang et y resta. « Le serpent l'attendit pendant quelque temps dans « le puits. A la fin, inquiet de ne pas le voir revenir, « il se dit : Malheureux que je suis, pourquoi l'ai-je « laissé sortir vivant de ce puits ? J'ai mangé toutes les « grenouilles ; tant que Gangadatta ne sera pas tombé « sous ma dent, je ne pourrai apaiser ma faim. Lors-

« qu'il disait ces mots, il restait encore un lézard dans « le puits. Mon ami, lui dit le serpent, veuillez me « rendre un service; j'ai quelque chose à vous dire. « Dites, répondit le lézard. — Gangadatta, reprit le « serpent, est allé chercher des grenouilles dans l'é-« tang. Allez lui dire de les amener bien vite, car « j'éprouve un grand besoin de le voir. On supporte, « dit-on, la faim et la soif; mais ce qu'on ne peut « supporter, c'est l'absence d'un ami. Dites-lui encore « que, quoiqu'il me sache bien affamé, il n'a rien à « craindre; parce que, si je lui faisais du mal, toutes « mes bonnes œuvres tomberaient dans le cuvier d'un « blanchisseur. En disant ces mots, le serpent con-« gédia le lézard. Celui-ci sortit du puits et alla auprès « de Gangadatta s'acquitter de son message. Voici « lui dit-il, ce que le serpent m'a chargé de vous « dire : Nous resterons ensemble comme deux amis, « et nous nous livrerons à des entretiens sur la jus-« tice. Ne vous occupez pas de ma nourriture; il ne « faut, pour se rassasier, qu'un grain ou un insecte, « et l'on désire un éléphant. — Mon ami, répondit « Gangadatta au lézard, lorsque celui-ci eut fini de « parler, on a dit : Quel crime la faim ne ferait-elle « pas commettre? Les méchants sont sans pitié. Re-« tournez donc auprès de Priyadarsana et dites-lui « que Gangadatta ne rentrera plus dans le puits. A « ces mots, il congédia le lézard. »

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1848.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance dernière; la rédaction en est adoptée.

On donne lecture d'une lettre de M. Lebrun, dans laquelle il remercie le Conseil de lui avoir accordé un exemplaire du Journal asiatique.

M. le docteur Auguste Kuch, de Zurich, est nommé membre de la Société, sur le proposition de MM. Reinaud et Mohl.

OUVRAGES OFFERTS.

Par l'auteur. *Dictionnaire françias-arabe*, par M. Bochtor, revu et augmenté par M. Caussin de Perceval, 2ᵉ édition. Paris, 1848, grand in-8°.

Par l'auteur. *Analytical digest of all the reported cases on appeal from India*, by W. Morley. Vol. I, p. v, et vol. II, p. v, in-8°.

Par l'auteur. *Manuel de géographie générale*, composé et publié en chinois, par M. José M. Marqués. Macao, 1848, 6 vol. in-8°.

M. Louis Dubeux, professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes, exposera, dans sa leçon de

samedi, à quatre heures, les *Researches on the languages of central Asia*, par M. O. Rœhrig, ouvrage qui a remporté le prix Volney, proclamé dans la séance du 25 octobre 1848. Ce travail, dans lequel l'auteur a su réunir un nombre considérable de matériaux complétement neu s, relatifs à la grammaire et à la lexicologie des différents dialectes de la langue turque, contient en outre des corrections importantes du texte de l'*Anvali-Djenguiz*, de l'Histoire d'Aboulghazi, etc. Le Journal asiatique rendra prochainement un compte détaillé de cet ouvrage. Nous pouvons annoncer que l'auteur s'occupe d'en faire une traduction en français, qui pourra être livrée à l'impression dans le courant de l'année.

NÉCROLOGIE.

La Société asiatique vient de perdre, d'une manière aussi fâcheuse qu'imprévue, un de ses membres les plus éminents. M. le chevalier Jean de Carvalho Martins da Silva Ferraõ de Castelbranco, ancien conseiller à la cour royale de Lisbonne, commandeur de l'ordre du Christ, est mort en son hôtel, à Paris, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le mardi 9 janvier dernier, âgé seulement de quarante-quatre ans.

Ce noble Portugais, que sa fidélité au trône légitime tenait éloigné de son pays, s'intéressait vivement à nos travaux, et assistait souvent à nós séances. Beaucoup d'entre nous ignoraient cependant combien sa science, que relevait une modestie sincère, était variée et solide, son jugement sain et droit, sa bienveillance empressée et gracieuse. Il s'était livré de bonne heure à l'étude de la linguistique, qu'il affectionnait de préférence à toute autre. Après s'être rendu familières les langues classiques et les principales langues de l'Europe,

y compris le russe et le hollandais, il s'était occupé spécialement des langues orientales, et il était devenu très-habile dans l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque et l'arabe. Il aimait surtout cette dernière langue, et il la parlait avec beaucoup de facilité. En dernier lieu, il se livrait aussi avec succès à l'étude du persan et du turc.

Au moment de son décès, M. de Ferraõ venait de remettre à son oncle, M. le vicomte de Santarem, que la Société asiatique s'honore de compter parmi ses membres, une traduction de l'arabe pour le magnifique et savant ouvrage de cet habile diplomate, sur l'Histoire de la Cosmographie et de la Cartographie dans le moyen âge.

M. de Ferraõ avait aussi préparé, avec le R. P. Dominique Osana, Chaldéen de nation, une grammaire et un dictionnaire de la langue chaldaïque vulgaire, c'est-à-dire du chaldéen tel qu'il s'est conservé parmi les habitants des environs de l'ancienne Ninive. Espérons que ce curieux travail ne sera pas perdu pour la science, et que l'Europe savante connaîtra les documents recueillis par le noble érudit sur les restes vivants d'une des langues les plus anciennes du monde.

M. de Ferraõ ne cultivait pas seulement les lettres par lui-même; une position sociale élevée, et une grande fortune, lui permettaient d'en favoriser la culture chez les autres; aussi, combien de fois n'est-il pas venu en aide à des entreprises littéraires et à des sociétés savantes, et cela sans ostentation et sans bruit.

Il avait formé une bibliothèque choisie, dont la partie la plus précieuse consistait en une riche collection de manuscrits orientaux, qu'il augmentait journellement avec discernement et avec goût. Il les communiquait généreusement aux savants qui avaient recours à son obligeance.

M. de Ferraõ laisse cinq charmants enfants, dont les aînés s'exerçaient déjà, sous la direction de leur père, à parler l'arabe et plusieurs langues d'Europe. Ils feront la consolation de leur mère. La veuve désolée de notre infortuné confrère trouvera un adoucissement à sa douleur dans son

angélique piété, bien plus encore que dans l'éclat de sa haute naissance, et des belles qualités qui la font respecter et chérir de tous ceux qui la connaissent.

G. T.

ERRATA

POUR LE CAHIER DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1848.

Page 385, ligne 14, *au lieu de:* سرد, *lisez:* مرد.
Page 386, ligne 13, *au lieu de:* کنرندهٔ, *lisez:* کنرندهٔ است.
Page 387, ligne 13, *au lieu de:* چرج, *lisez:* چرخ.
Page 389, ligne 4, *au lieu de:* احول, *lisez:* احوال.
Page 390, ligne 7, *au lieu de:* شعله فتنهٔ, *lisez:* شعلهٔ فتنه.
Page 398, ligne 6, *au lieu de:* مهتر ست, *lisez:* بهترست.

Page 434, ligne 13, et page 446, ligne 12, *au lieu de:* Par la vérité du seigneur antique et des seigneurs Moïse et Abraham, *lisez:* Par la vérité du seigneur éternel, Dieu de Moïse et d'Abraham.

Page 438, ligne 1, *au lieu de:* On ne les trouve que dans le pays du Hidjâz, *lisez:* On ne les trouve pas dans le pays du Hidjâz.

Page 444, ligne 10, *au lieu de:* de belles mariées, semblables à des paons, *lisez:* des épouses de paons.

Page 449, ligne 3, *au lieu de:* il les poussait comme on pousse des poltrons en fuite, *lisez:* il les poussait comme pousse l'homme effrayé qui fuit.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER 1849.

ANALYSE ET EXTRAITS DU RADJ-NITI,

PAR ÉD. LANCEREAU.

(SUITE ET FIN.)

« Après avoir raconté cette fable, le singe dit au crocodile : « Vil habitant des eaux, allez-vous-en d'ici; « je ferai comme Gangadatta; je n'irai plus avec vous. « — Mon ami, répondit le crocodile, vous avez tort « d'agir ainsi. Écoutez : Si vous ne voulez pas me délivrer du péché d'ingratitude, je me laisserai mourir « de faim à votre porte. — Insensé, reprit le singe, « faites comme il vous plaira; mais moi, je ne ferai « pas comme l'âne Lambakarna, je ne retournerai pas « avec vous. — Quelle est cette histoire? demanda le « crocodile. » Le singe raconta la fable suivante [1] :

« Dans une forêt habitaient un lion nommé Karâlakésa et un chacal, son serviteur, nommé Dhousara. Un jour, ce lion s'était battu avec un éléphant et

[1] *Le lion, le chacal et l'âne.*

avait reçu tant de coups qu'il ne pouvait plus faire un pas ni chercher sa nourriture. « Seigneur, lui dit « alors le chacal, je meurs de faim, et vous êtes dans « un tel état que vous ne pouvez plus marcher. Com- « ment pourrais-je rester à votre service? — Puisque « telle est la situation dans laquelle je me trouve, ré- « pondit le lion, va quelque part chercher un animal « et je le tuerai. » A ces mots, le chacal se mit en route. En arrivant près d'un village, il vit au bord d'un étang un âne nommé Lambakarna, qui paissait. « Mon ami, lui dit-il, je vous salue. Je vous vois au- « jourd'hui pour la première fois depuis bien long- « temps, et me voilà délivré de tous mes chagrins et « de mes péchés. Mais, continua le fourbe, vous me « paraissez bien maigre. Qu'avez-vous donc? — Mon « ami, répondit l'âne, que dois-je faire? Le blanchis- « seur mon maître est sans pitié; il me fait porter « de lourds fardeaux toute la journée, et ne me donne « pas la plus petite poignée de grain. Je ne mange « que de l'herbe desséchée et pleine de poussière. « Jugez vous-même si je puis être gras. — Mon « ami, reprit le chacal, puisque vous êtes si malheu- « reux, venez avec moi. Je vous conduirai dans un « bon endroit où vous trouverez, au bord d'une ri- « vière, de l'herbe aussi verte que l'émeraude. Vous « errerez suivant votre bon plaisir, et nous passerons « le temps à converser agréablement.

« —Mon ami, répondit Lambakarna, ce que vous « dites est fort bien; mais vous êtes habitant des forêts, « et j'habite le village; vous vous nourrissez de viande,

« et je vis d'herbe et de grain. Comment pourrions-« nous rester ensemble? Et ce séjour agréable dont « vous parlez, à quoi pourrait-il nous servir? — Mon « ami, répliqua le chacal, ne me parlez pas ainsi; « vous resterez en ce lieu sous ma protection, et « vous n'aurez rien de fâcheux à redouter. Cet en-« droit est habité par une foule d'ânesses qui y trou-« vent leur nourriture. Lorsqu'elles sont arrivées, « elles étaient très-maigres et paraissaient fort laides. « Une fois venues dans ma demeure, elles ont été heu-« reuses et ont mangé tout leur soûl. Aussi sont-elles « devenues grasses, et elles ont la couleur du tchampâ[1]. « Elles sont tourmentées par l'amour, et elles m'ont « avoué, sans détour, ce qu'elles désiraient. Ce matin, « l'une d'elles est venue me dire : J'ai rêvé que votre « ami était mon époux; amenez-le donc auprès de « moi. Venez vite, sinon, je conduirai un autre âne « auprès d'elle. » A ces mots, Lambakarna, troublé par l'amour, dit au chacal : « Mon ami, puisqu'il en est « ainsi, j'irai avec vous en ce lieu, quand bien même « le feu y serait. Il y a, dit-on, deux qualités dans la « femme, l'ambroisie et le poison : l'ambroisie, c'est « l'union avec elle; son absence est le poison. Le nom « seul de la femme ferait la joie de l'homme : sa pré-« sence sera toujours pour lui le plus grand bonheur. »

« Après avoir ainsi séduit Lambakarna, le chacal l'emmena avec lui. A la vue de l'âne, le lion accourut. Alors l'âne, effrayé, prit la fuite, et quoiqu'il

[1] Le tchampâ ou tchampaka (*Michelia champaca*) est un arbre dont la fleur est jaune et odoriférante.

eût reçu un coup de patte du lion il ne tomba pas sous sa griffe. Le lion s'arrêta d'un air mécontent. « Qu'avez-vous fait là? lui dit le chacal; vous avez laissé « échapper cet âne, lorsqu'il était en votre pouvoir. Si « vous n'avez pas pu le tuer, comment tueriez-vous un « éléphant? — Oh! répliqua le lion, d'abord je suis « faible; ensuite, je ne m'attendais pas à son arrivée. « Voilà pourquoi il m'a échappé; s'il n'en était pas « ainsi, j'irais à la chasse de l'éléphant. — C'est bien, « reprit le chacal, ce qui est fait est fait. Vous l'avez « laissé sauver; maintenant je vais le ramener. Faites « attention et restez ici. — Puisqu'il s'est sauvé en me « voyant, répondit le lion, comment reviendrait-il? « — Ne vous inquiétez que de votre force, repartit le « chacal; je sais le moyen de le ramener. » A ces mots, le lion se promena d'un air réfléchi et s'assit. Pendant ce temps, le chacal courut au village. Lorsqu'il fut arrivé auprès de l'âne, il se mit à rire et lui dit : « Mon ami, pourquoi vous êtes-vous sauvé. — Oh! « répondit l'âne, vous m'avez mené dans un bon en« droit, car j'ai eu bien de la peine à m'échapper des « mains de la mort! Quel est donc cet animal dont « la patte m'a porté un coup et m'a frappé avec au« tant de violence que la foudre? — Mon ami, dit le « chacal en riant, c'est l'ânesse. En vous voyant arri« ver, elle était folle d'amour; elle accourait pour « vous embrasser. Vous vous êtes sauvé comme un « poltron, et elle est restée toute honteuse. Au mo« ment de se livrer aux plaisirs de l'amour, la femme « oublie, dit-on, sa pudeur, et n'obéit qu'aux trans-

« ports de sa passion; mais si son époux refuse de « satisfaire ses désirs, elle rougit de cette impudicité « d'un moment. Je serai, m'a-t-elle dit, la fiancée de « celui dont j'ai touché le corps; sinon, je me laisse- « rai mourir de faim. Elle ne pense qu'à vous; votre « absence l'afflige. Venez donc bien vite, et contentez « ses désirs. Vous ne savez donc pas que si le chagrin « de votre absence la fait mourir, vous vous serez « rendu coupable du meurtre d'une femme. Quand « on s'est rendu coupable du meurtre d'un enfant, « d'une femme, d'une vache[1] ou d'un brâhmane, on « va, dit-on, dans le grand enfer. Le Créateur a fait « de la femme une des plus belles choses de ce monde: « voilà pourquoi elle est aimée de tous les hommes.

DOHÂ.

La femme est tout; la femme est la mine d'où l'on tire l'homme. Voyez, à l'heure de notre mort, c'est dans la femme que se continue notre existence.

« Quant à ceux qui, pour obtenir le ciel, aban- « donnent leurs femmes, Kâmadéva[2] leur inflige « toutes sortes de tourments. Voyez-les : l'un reste nu « et se roule sur de la cendre; un autre s'arrache les « cheveux de sa propre main; un troisième conserve « les tresses de sa chevelure, et se laisse brûler au « milieu des cinq feux[3]; un autre enfin se tient cons-

[1] La vache est un animal sacré chez les Indiens.

[2] Nom du dieu de l'amour.

[3] Pantchâgni, réunion de cinq feux au milieu desquels un dévot accomplit une pénitence, ou bien encore quatre feux que le péni-

« tamment sur sa tête, les bras tendus, et endure toutes « les souffrances. On a dit aussi que la femme est la « source d'où découle toute espèce de bonheur. Je « vous parle en ami, continua le chacal, car si vous « êtes heureux, je le serai avec vous, et votre mal- « heur serait le mien. »

« En entendant les avis que lui donnait le chacal, l'âne, aveuglé par l'amour, fut transporté de joie, et il retourna avec lui. Lorsque l'homme, dit-on, est au pouvoir de la destinée, il a beau reconnaître la perfidie d'un conseil, il n'en croit rien et ne peut s'abstenir de le suivre. L'âne fut à peine arrivé, que le lion le tua.

« Le lion alla ensuite se baigner à la rivière et laissa le chacal auprès de l'âne mort. Pendant qu'il prenait son bain, se livrait à la méditation, rendait les honneurs à la divinité et faisait des libations, le misérable chacal, mourant de faim, mangea les oreilles, les yeux et le cœur de l'âne. Le lion, à son retour, s'aperçut que l'âne n'avait plus de cœur, ni d'yeux, ni d'oreilles. « Qu'as-tu fait? dit-il au chacal; « pourquoi as-tu mangé les yeux, les oreilles et le « cœur de cet âne? Crois-tu donc que je vais manger tes « restes? — Seigneur, répondit le chacal, cet animal « n'avait ni oreilles, ni yeux, ni cœur; car, s'il avait « eu des oreilles, il aurait entendu parler de votre « renommée dans cette forêt; s'il avait eu des yeux, « il ne serait pas revenu après vous avoir vu une fois;

tent allume aux quatre points cardinaux, joints au soleil, qu'il a au-dessus de sa tête.

« et s'il avait eu du cœur, il n'aurait pas oublié le « coup de patte que vous lui avez donné. » A ces mots, le lion dépeça l'âne et le dévora.

« Vil habitant des eaux, dit le singe après avoir « terminé ce récit, je ne ferai pas comme Lamba« karna : je ne retournerai plus avec vous, parce que « vous m'avez d'abord trompé, et qu'ensuite vous m'a« vez révélé votre secret, comme fit le potier You« dhichthira. — Quelle est cette histoire? demanda le « crocodile. » Le singe raconta la fable suivante [1] :

« Un jour, de grandes pluies étant tombées dans une contrée y avaient causé la famine. Plusieurs râdjpouts [2] de ce pays partirent pour aller chercher du service quelque part, et emmenèrent avec eux un potier nommé Youdhichthira. Cet homme avait une cicatrice au front. Au bout de quelques jours, ils arrivèrent en pays étranger, et se mirent au service d'un roi. Cet homme est un brave, pensa le roi en voyant la cicatrice du potier; il a reçu le coup en face. Aussi le roi avait-il pour lui plus d'égards que pour ses compagnons. Un jour, ce prince, accompagné de tous ses guerriers, étant assis au milieu de sa cour, lui adressa la parole. « Mon brave, lui dit-il, « dans quelle bataille avez-vous reçu cette blessure au « front? — Sire, répondit le potier, je me nomme « Youdhichthira; aussi je ne mens pas. Je ne suis « point râdjpout; je suis potier de naissance, et cette

[1] *Le roi et le potier.*

[2] On donne le nom de *râdjpout* à l'homme qui descend d'une race royale.

« blessure, je ne l'ai point reçue dans une bataille. Je « vais vous dire comment cela m'est arrivé; écoutez. « On célébrait le mariage de mon père; dans la « réunion dont je faisais partie, je bus du bhâng[1]. « Je courus dans la maison; je trébuchai et me laissai « tomber. Un morceau de poterie m'entra dans la « tête, et j'en porte encore la marque. » A ces mots, le roi, transporté de colère, s'écria : « Cet homme m'a « trompé; j'ai eu plus d'égards pour lui que pour ces « guerriers issus de race royale. Qu'on l'emmène et « qu'on le mette à mort. — Sire, dit le potier, n'en « faites rien; éprouvez-moi plutôt dans une bataille. « — Oh! répondit le roi, tu n'es pas né d'une race « douée de toutes les qualités. C'est ce que disait la « lionne au petit chacal. — Quelle est cette histoire? « demanda le potier. » Le roi raconta la fable suivante[2] :

« Dans une forêt habitaient un lion et une lionne. La lionne ayant mis bas deux petits, le lion allait tuer pour elle des animaux de toute espèce, et les lui apportait. Une fois, il avait erré toute la journée sans rencontrer aucun animal. Au coucher du soleil, il revenait tout découragé vers sa demeure. Chemin faisant, il aperçut un petit chacal; il courut après lui, le saisit, le prit avec précaution dans sa gueule, et le porta tout vivant à la lionne. « Comment! dit « la lionne en voyant ce petit chacal, tu n'as attrapé « aujourd'hui que cet animal? — Ma chère amie, ré-

[1] Liqueur enivrante que l'on fait avec le *cannabis sativa.*

[2] *Les deux lionceaux et le petit chacal.*

« pondit le lion, j'ai marché tout le jour, mais je n'ai « rien trouvé. Tout à l'heure, sur mon chemin, j'ai « pris ce chacal. Voyant que c'était un enfant, je ne « l'ai pas tué; je te l'apporte pour ton régime. Ce « petit animal ne pourrait me rassasier, reprit la « lionne; pourquoi le tuer inutilement? On a dit: « Une jeune fille, un enfant et un brâhmane, voilà « trois êtres auxquels il ne faut point faire de mal; « surtout, s'ils viennent dans votre maison, gardez-« vous bien de les faire mourir. » — Puisque telle est « ton intention, dit le lion, comment cet animal pour-« ra-t-il vivre? — Je le nourrirai de mon lait, répondit « la lionne; comme j'ai déjà deux petits, il sera le troi-« sième. » En disant ces mots, elle donna à teter au chacal. Lorsque les petits animaux furent devenus grands, ils restèrent tous les trois ensemble sans se reconnaître, et les deux lionceaux appelaient le chacal leur frère aîné. Un jour, un éléphant vint dans la forêt. « Cet éléphant, dirent les lionceaux, est un « ennemi de notre race; viens, nous allons nous mettre « à sa poursuite et le tuer. » A ces mots, le chacal se sauva en disant: « Mes frères, où allez-vous? que fe-« rez-vous en face de cet animal? » Les deux lionceaux s'enfuirent avec lui, et ils retournèrent tous les trois au logis. On a dit: Au moment du combat, si un brave s'avance, les autres en le voyant montrent aussi de la bravoure; et il suffit qu'un lâche abandonne le champ de bataille et s'enfuie, pour que tout le monde prenne la fuite avec lui. En rentrant, les lionceaux dirent à la lionne: « Mère, à la vue d'un

« éléphant, notre frère a pris la fuite, et nous nous « sommes sauvés avec lui. » Le petit chacal entendit cette raillerie; il voulut se jeter sur les lionceaux et les tuer. « Ils sont plus jeunes que toi, lui dit la « lionne, tu es leur aîné; tu ne dois pas te livrer en- « vers eux à un acte de colère. — Ils se moquent de « moi, répondit le chacal; leur suis-je donc inférieur « par la race, la couleur et le courage, et ne puis-je « pas tuer un éléphant? » Alors la lionne eut pitié de lui, et le tirant à l'écart: « Mon fils, lui dit-elle, tu « es beau et fort; mais tu n'es pas né d'une race qui « tue des éléphants. Tu es chacal; j'ai eu compassion de « toi et t'ai nourri de mon lait; voilà pourquoi mes « enfants ne t'ont pas reconnu. Maintenant, il existe « entre toi et eux une inimitié, et ils finiront par te « tuer. Je te conseille donc d'aller rejoindre ceux de « ton espèce et de rester avec eux; sinon, tu ne te « sauverais pas d'ici vivant. » A ces mots, le chacal se leva, et, baissant la queue, courut retrouver les siens.

« Ecoute, dit le roi au potier après avoir raconté « cette fable, tu n'es pas issu d'une race qui fait jail- « lir le feu du fer. » Puis il le chassa de sa cour.

« Je vous dirai donc : crocodile insensé! vous avez « usé de fourberie comme Youdhichthira. Qu'avez- « vous fait là? Il y a une maxime politique qui dit : « Quand la vérité doit faire échouer une entreprise, « et que le mensonge peut seul la faire réussir, le « mensonge vaut mieux que la vérité. On a dit en- « core : Si par un mensonge on peut sauver la vie à

« quelqu'un, sans compromettre son honneur, il faut « mentir. Dans les deux circonstances dont je viens « de parler, ce n'est point un péché de mentir. Si l'on « peut venir à bout de ses desseins sans en rien dire, « il faut toujours se taire. En toutes choses, on doit « éviter la légèreté, et ne pas parler inutilement. « Voyez la grue : elle fait comme le sage, et elle est « heureuse, tandis que le perroquet léger parle et se « fait prendre. — Insensé ! ajouta le singe, pour faire « plaisir à votre femme, vous avez eu la pensée cri- « minelle de me tuer. On a dit : Faites ce qui est agréa- « ble à votre femme, lorsque c'est une chose facile, « mais si elle vous fait une folle demande, ne manquez « pas à votre devoir, car les femmes ne pensent qu'à « elles seules. Ne vous fiez jamais à elles ; si vous vous « y fiez vous en aurez du regret, comme un brâh- « mane qui se repentit d'avoir eu confiance en sa « femme. — Quelle est cette histoire ? demanda le « crocodile. » Le singe raconta le conte suivant[1] :

« Dans un village, habitait un brâhmane dont la femme était très-belle. Cette femme avait un visage aussi beau que la lune, un teint de la couleur du tchampaka, des yeux de gazelle, une voix semblable à celle du kokila[2], une démarche aussi majestueuse que celle d'un éléphant, et une taille qui ne le cédait pas, pour la finesse, à celle d'un lion.

[1] *Le Brâhmane et sa femme.*

[2] Nom d'une espèce de coucou (*Cuculus indicus*), auquel les Indiens attribuent un chant mélodieux et propre à inspirer de douces émotions.

Ses mains et ses pieds étaient d'une douceur pareille à celle du lotus; ses seins étaient comme deux oranges; sa chevelure ressemblait à un nuage noir; on eût pris ses dents pour une rangée de diamants; ses lèvres étaient rouges comme le fruit du bimbâ[1]; ses sourcils étaient pareils à un arc, elle avait un nez de perroquet et un cou de pigeon. On eût dit que le Créateur avait voulu former en elle un modèle de perfection. Toutes les femmes de sa caste étaient jalouses de sa beauté. Son mari, témoin de la jalousie qu'elle inspirait, renonça à toutes ses affections de famille, et, n'écoutant que sa femme, l'emmena avec lui en pays étranger. Lorsqu'ils eurent parcouru une certaine distance, la femme dit à son mari : « Mon mari, j'ai soif. — Ma chère amie, répon- « dit le brâhmane, reste ici, je vais aller te chercher « de l'eau. » En disant ces mots, il alla chercher de l'eau. Pendant ce temps, la femme mourut de soif. Le brâhmane, à son retour, trouva sa femme morte et se mit à pousser de grands gémissements. Alors du haut du ciel une voix lui cria : « Elle avait terminé « son existence, mais puisque tu as tant d'amour pour « elle, donne-lui une portion de ta vie. » A ces mots, le brâhmane se lava les mains et les pieds, but quelques gorgées d'eau dans le creux de sa main, et, lorsqu'il se fut purifié, il donna à sa femme la moitié de sa vie; celle-ci se releva aussitôt. Ils burent de l'eau tous deux et continuèrent leur route. Ar-

[1] *Momordica monadelpha.* Plante cucurbitacée qui produit un fruit rouge.

rivés près d'un village ils s'arrêtèrent dans le jardin d'un maraîcher. Le brâhmane alla au village chercher des provisions, et sa femme se promena dans le jardin. Elle vit, assis sur le bord d'un puits, un boiteux qui chantait et faisait marcher le bœuf attelé à la roue. Le chant de cet homme la charma; elle s'approcha de lui et lui dit : « Mon cœur s'est épris « de toi, satisfais mes désirs. — Oh! répondit celui-ci, « je suis boiteux, que ferez-vous de moi? — Pauvre « victime de la destinée, reprit la femme, as-tu besoin « de m'adresser une pareille question? Fais ce que je « te dis; si tu ne m'obéis pas, je te tuerai. » Le boiteux satisfit les désirs de la femme du brâhmane; elle fut contente de lui et lui dit : « Je te consacre mon « existence dès aujourd'hui. »

« Cependant le brâhmane revint avec les provisions. Lorsque la nourriture fut préparée, et que le mari et la femme s'assirent pour prendre leur repas, celle-ci fit manger le boiteux. Puis, quand ils furent sur le point de partir, elle dit au brâhmane : « Mon mari, « lorsque tu m'as quittée pour aller chercher des pro- « visions au village, je suis restée seule. Ce boiteux « est le serviteur du jardinier; il chante bien, emmène- « le avec nous et tu le feras rester auprès de moi. « — Ma chère amie, répondit le brâhmane, en voyage « on a déjà assez de peine à se conduire soi-même; « comment pourrions-nous emmener ce boiteux? « — Mon mari, répliqua la femme, va me chercher « une grande corbeille : je le mettrai dedans et je « le porterai bien sur ma tête. » A ces mots le brâh-

mane alla chercher une corbeille; sa femme y fit mettre le boiteux et l'emporta sur sa tête. En arrivant dans une forêt, elle se dit en elle-même : Tant que ce brâhmane restera avec moi, je ne pourrai prendre mes ébats avec ce boiteux en toute sécurité. Cette réflexion faite, elle saisit un moment favorable pour jeter le brâhmane dans un puits, et remit ensuite sur sa tête la corbeille dans laquelle était le boiteux. Elle entrait dans une ville, lorsqu'elle fut prise par des serviteurs du roi, qui la conduisirent devant leur souverain. Le roi fit ouvrir la corbeille, et voyant le boiteux, demanda quel était cet homme. « Sire, répondit la femme du brâhmane, c'est mon « mari. Je l'ai emporté sur ma tête, parce que je re« doutais ses ennemis. Je viens me mettre sous votre « protection; veuillez-bien m'accorder ce que je vous « demande. — Restez dans ma ville, lui dit le roi, je « vous donnerai de quoi vivre; si vos ennemis vien« nent, avertissez-moi. » Ayant dit ces mots, le roi fit prélever pour elle un tribut chez les marchands de grain de différents villages[1], et elle vécut heureuse dans cette ville.

« Les marchands de grain qui, pour venir payer le tribut, passaient dans la forêt, retirèrent le brâhmane du puits où il était tombé. Lorsqu'on n'est pas arrivé au terme de son existence, on se sauve, dit-on, de la gueule du tigre, de son ennemi, du

[1] Le Tchoungî ou tribut dont il s'agit ici est une taxe que l'on prélève chaque jour chez les marchands de grain. Ce tribut consiste en une poignée de grain.

feu et de l'eau. Le brâhmane vint dans la ville où était sa femme. Lorsque celle-ci eut vu son mari, elle alla trouver le roi et lui dit : « Sire un ennemi de « mon mari vient d'arriver. » A ces mots le roi donna l'ordre de saisir le brâhmane et le fit amener devant lui. « Brâhmane, lui dit-il, pourquoi tourmentez-vous « cette femme, et que demandez-vous? » En entendant ces paroles du roi, le brâhmane se dit en lui-même : puisque cette femme n'a plus aucune affection pour moi, je dois renoncer à l'amour que j'avais pour elle, car il en est du cœur comme d'un vase de cristal; une fois qu'il est brisé, on ne peut plus en rassembler les morceaux. « Souverain de la terre, « dit-il au roi après avoir fait cette réflexion, je ne « demande rien à cette femme, je ne lui dis rien; « mais elle a la moitié de ma vie; ordonnez-lui de me « la rendre. » Le roi, croyant que le brâhmane lui faisait un mensonge, garda le silence. La femme du brâhmane, qui ignorait ce que son mari avait fait pour elle, s'écria : « Incarnation de Dharma[1], je ren- « drai à cet homme, de la manière qu'il voudra bien « m'indiquer, cette vie qu'il me réclame. — Hé bien! « reprit le brâhmane, lavez vos mains et vos pieds, « buvez quelques gorgées d'eau, et, lorsque vous vous « serez purifiée, prononcez ces paroles : « J'ai pris ta « vie, je te la rends. » La femme prononça ces paroles, et au même instant le souffle de vie abandonna son corps. A la vue de ce miracle, le roi fut étonné ainsi que toute sa cour, puis il demanda au brâh-

[1] Nom d'Yama, juge des morts et dieu de la justice.

mane le secret de cette aventure. Celui-ci lui raconta tout. Le roi, instruit de ce qui s'était passé, congédia le brâhmane, et prit pour règle de conduite ce précepte : Ne regardez jamais comme vérité ce que dit une femme.

« Je vous dirai donc : Crocodile insensé, ne vous « fiez jamais aux paroles d'une femme. On a dit : Que « ne ferait pas celui qui se soumet au caprice d'une « femme? Témoin la conduite du roi Bhodja[1] et du « pandit Vararoutchi[2]. — Quelle est cette histoire? « demanda le crocodile. » Le singe raconta l'aventure suivante[3] :

« Un soir, la femme du roi Bhodja était fâchée contre son mari. Celui-ci faisait tout ce qu'il pouvait pour l'apaiser; mais elle ne voulait rien entendre. « Écoute, lui dit-elle; fais le cheval, porte-moi sur « ton dos, et promène-moi dans la cour; je te don- « nerai de l'éperon, et ferai claquer un fouet : alors « je serai contente de toi. » A ces mots, le roi s'empressa de satisfaire le caprice de sa femme. Le même soir, la femme du pandit eut une querelle avec son mari. « Comment donc pourrai-je vaincre ton obs- « tination? lui dit celui-ci. — Tu m'as offensée, lui « répondit sa femme; je veux que tu te purifies[4], et

[1] Prince célèbre qui régnait à Dhârâ ou à Oudjayanî, dans le v^e siècle.

[2] Poëte et philosophe, l'un des neuf savants connus sous le nom *des neuf perles*.

[3] *Le roi Bhodja et le pandit Vararoutchi.*

[4] Le *bhadra*, espèce de purification dont il s'agit dans ce passage, consiste à se raser entièrement la tête, comme on le verra plus loin.

« alors ma colère sera apaisée. » On a dit : L'homme même le plus sage, une fois qu'il a connu l'amour, devient l'esclave de son affection. Le pandit se fit raser la barbe, les moustaches et les cheveux, et sa femme fut contente de lui. Le lendemain matin, lorsque le roi vint s'asseoir au milieu de sa cour, le pandit arriva et donna sa bénédiction. Le roi, en le voyant, se mit à rire, et lui dit : « Brâhmane, « pourquoi vous êtes-vous purifié sans que ce fût un « jour de fête ? » Le brâhmane, qui, grâce au pouvoir que lui donnait sa science, savait ce qui s'était passé la nuit, lui répondit : « Sire, je me suis fait raser, « bien que ce ne fût pas jour de fête, à l'heure même « où un homme hennissait comme un cheval. » En entendant cette réponse, le roi garda le silence[1].

« Aussi je vous dis : Vil habitant des eaux, vous « avez fait comme le roi et le pandit; vous vous êtes « laissé aveugler par l'amour, et vous avez obéi aux « caprices de votre femme. »

Pendant cet entretien du singe avec le crocodile, un habitant des eaux vint dire à ce dernier : « Frère, « votre femme s'est fait mourir de colère, et un autre « est venu s'établir dans votre demeure. » A cette nouvelle, le crocodile, accablé de douleur, s'écria : « Hélas ! malheureux que je suis ! qu'ai-je fait ! Pour « complaire à une si méchante femme, j'ai manqué

[1] Ce conte, imité par les Arabes, leur a été emprunté par un de nos fabliers du moyen âge, Henri d'Andeli, qui l'a donné sous le titre de *Lai d'Aristote*. Voir dans les collections de fabliaux publiées par Barbazan et par Legrand d'Aussy.

« à mon devoir, et perdu le fruit de mes œuvres. » Puis il dit au singe : « Mon ami, pardonnez-moi ma « faute; car j'en mourrai de chagrin. — Insensé! ré« pondit le singe, que vous eussiez une querelle dans « votre ménage, c'eût été une chose toute naturelle; « mais il a fallu que vous obéissiez aux caprices d'une « si méchante femme, parce qu'on a dit : Une femme « querelleuse et le poison sont deux sources de mal« heur. Aussi, celui qui veut avoir l'esprit toujours « content, ne s'attache-t-il jamais à sa femme. Alors « tout va bien; celle-ci ne dit et ne fait que ce qui « est agréable à son mari. Je pourrais vous raconter « une foule d'histoires sur les femmes; mais je n'en « finirais pas. Je vous dirai seulement que ceux qui « sont sages et sensés ne se soumettent jamais à leurs « caprices. — Ah! dit le crocodile, j'ai commis « deux fautes, et ces deux fautes m'ont fait perdre, « d'un côté, un ami, et de l'autre, ma femme. Telle « fut la femme qui n'eut plus ni galant, ni mari. « — Quelle est cette histoire? demanda le singe. » Le crocodile raconta la fable suivante[1] :

« Un laboureur avait une jeune femme. Il était vieux et ressemblait à une herbe desséchée; aussi ne pouvait-il contenter les désirs de cette femme. Elle recherchait toujours les autres hommes; elle se mourait d'amour, son esprit n'était jamais à la maison; elle était d'une tristesse continuelle. Un jour, un de ces séducteurs qui volent le trésor et le cœur d'autrui, vint auprès d'elle. « Mon bel ami, lui

[1] *La femme et le chacal.*

« dit-elle, mon mari est vieux ; si vous voulez être mon « amant, je prendrai l'argent qu'il y a à la maison ; et « je m'en irai avec vous. — Vous avez là une ex« cellente idée, répondit celui-ci, ce sera un grand « bonheur pour moi. — Venez donc au point du « jour, reprit la femme ; nous partirons ensemble. » Au lever de l'aurore, le galant arriva au rendez-vous, et sortit aussitôt de la ville, emmenant la femme avec ses richesses. Lorsqu'ils eurent parcouru la distance d'un kos [1], il fit une réflexion : cette femme, se dit-il, est jeune, et elle aime les hommes ; elle pourrait bien se livrer à un autre comme elle s'est livrée à moi [2]. Alors, que ferais-je ? Il faisait cette réflexion, lorsqu'ils arrivèrent au bord d'une rivière. « Ma chère amie, dit le galant à la femme, « je vais d'abord transporter l'argent et les effets de « l'autre côté de la rivière, puis je vous mettrai sur « mon dos, et vous ferai passer l'eau. » A ces mots, la femme lui donna le paquet qui contenait les vêtements et les bijoux. Celui-ci l'emporta, et, lorsqu'il eut traversé la rivière, il continua sa route. La malheureuse était assise au bord de la rivière, pleurant sa faute, lorsqu'un chacal vint en cet endroit chercher un morceau de viande. Au même instant, un crocodile sortit de l'eau, et s'arrêta sur le sable. Le

[1] Mesure de distance équivalant à peu près à deux milles anglais.

[2] Shakspeare fait dire à Othello, en parlant de Desdémona :

Yet she must die, else she'll betray more men.

« Cependant il faut qu'elle meure, sinon, elle trahira encore d'autres « hommes. »

« tenant, que cherchez-vous? — Je suis r
« répondit le chacal; mais vous l'êtes ur
« que moi; car vous avez perdu toute vot
« et vous n'avez plus ni galant, ni mari. »

« Frère, dit le crocodile après avoir rac
« fable, telle est la condition à laquelle je s
« A présent, que dois-je faire? Il y a, dit-c
« moyens de réussir en politique : la concil
« présents, le châtiment et la discorde. Dite
« ces quatre moyens, quel est celui que je
« ployer? — Oh! répondit le singe, il ne fa
« donner de conseils à un insensé. — Mon
« pliqua le crocodile, je suis noyé dans une
« douleurs; sauvez-moi. Une pareille action
« tirera de la gloire et du mérite. Si un i
« dit-on, gâte une affaire, un sage peut y r
« Je suis ignorant, et vous êtes sage : dites-r
« comment je dois agir dans mon intérêt. »
l'humilité que montrait le crocodile, le s
dit : « Frère, retournez à votre demeure,
« bataille à cet animal de votre race qui s'en
« paré. Si ...

« Avec celui qui vous est supérieur, il faut, dit-on, « employer les moyens de conciliation et lui plaire, « pour réussir ; à un ennemi puissant, il faut envoyer « des présents et lui donner de l'argent, pour venir à « bout de ses desseins ; avec le méchant, ayez recours « au châtiment, afin de pourvoir à votre sûreté ; avec « votre égal, employez la discorde, attaquez-le par la « ruse et la force, et faites-le périr. C'est ce que fit un « chacal. — Quelle est cette histoire? demanda le « crocodile. » Le singe raconta la fable suivante[1] :

Un chacal avait trouvé dans une forêt un éléphant mort ; mais la peau de cet animal était dure, et il ne pouvait la déchirer. Sur ces entrefaites, arriva un lion. Le chacal, le voyant venir, courut au-devant de lui et lui dit avec humilité : « Seigneur, « acceptez cet éléphant. — Je ne mange pas d'un « animal tué par un autre, répondit le lion ; tel est « mon usage ; ainsi je vous le donne. » En disant ces mots, il s'en alla. Ensuite vint un tigre. Le chacal, en le voyant, se dit en lui-même : c'est un méchant, il faut qu'avec lui j'aie recours à la division, et que je l'effraye. Cette résolution prise, il s'avança vers lui, et lui dit d'un air embarrassé et d'un ton amical : « Oh ! que venez-vous faire ici? cet éléphant « a été tué par un lion qui me l'a donné à garder, et « qui est allé se baigner dans le Gange. » Le tigre, entendant ces paroles, et voyant les traces qu'avaient laissées les pattes du lion, prit la fuite. Sur ces entrefaites, arriva un léopard. Si je pouvais lui faire

[1] *Le chacal et l'éléphant mort.*

chacal, apercevant le crocodile, déposa son morceau de viande, et courut vers lui pour le saisir. Pendant ce temps, un milan emporta la viande, et le crocodile, dès qu'il vit le chacal, se lança à l'eau. Le chacal, désespéré, restait les yeux fixés du côté où s'était enfui le milan. « Vous avez laissé échapper « deux proies, lui dit la malheureuse femme; main- « tenant, que cherchez-vous? — Je suis bien adroit, « répondit le chacal; mais vous l'êtes une fois plus « que moi; car vous avez perdu toute votre fortune, « et vous n'avez plus ni galant, ni mari. »

« Frère, dit le crocodile après avoir raconté cette « fable, telle est la condition à laquelle je suis réduit. « A présent, que dois-je faire? Il y a, dit-on, quatre « moyens de réussir en politique : la conciliation, les « présents, le châtiment et la discorde. Dites-moi, de « ces quatre moyens, quel est celui que je dois em- « ployer? — Oh! répondit le singe, il ne faut jamais « donner de conseils à un insensé. — Mon ami, ré- « pliqua le crocodile, je suis noyé dans une mer de « douleurs; sauvez-moi. Une pareille action vous at- « tirera de la gloire et du mérite. Si un ignorant, « dit-on, gâte une affaire, un sage peut y remédier. « Je suis ignorant, et vous êtes sage : dites-moi donc « comment je dois agir dans mon intérêt. » Voyant l'humilité que montrait le crocodile, le singe lui dit : « Frère, retournez à votre demeure, et livrez « bataille à cet animal de votre race qui s'en est em- « paré. Si vous êtes vainqueur, vous reprendrez votre « logis, et si vous mourez, vous obtiendrez le ciel.

« Avec celui qui vous est supérieur, il faut, dit-on, « employer les moyens de conciliation et lui plaire, « pour réussir; à un ennemi puissant, il faut envoyer « des présents et lui donner de l'argent, pour venir à « bout de ses desseins; avec le méchant, ayez recours « au châtiment, afin de pourvoir à votre sûreté ; avec « votre égal, employez la discorde, attaquez-le par la « ruse et la force, et faites-le périr. C'est ce que fit un « chacal. — Quelle est cette histoire? demanda le « crocodile. » Le singe raconta la fable suivante[1] :

Un chacal avait trouvé dans une forêt un éléphant mort; mais la peau de cet animal était dure, et il ne pouvait la déchirer. Sur ces entrefaites, arriva un lion. Le chacal, le voyant venir, courut au-devant de lui et lui dit avec humilité : « Seigneur, « acceptez cet éléphant. — Je ne mange pas d'un « animal tué par un autre, répondit le lion; tel est « mon usage; ainsi je vous le donne. » En disant ces mots, il s'en alla. Ensuite vint un tigre. Le chacal, en le voyant, se dit en lui-même : c'est un méchant, il faut qu'avec lui j'aie recours à la division, et que je l'effraye. Cette résolution prise, il s'avança vers lui, et lui dit d'un air embarrassé et d'un ton amical : « Oh! que venez-vous faire ici? cet éléphant « a été tué par un lion qui me l'a donné à garder, et « qui est allé se baigner dans le Gange. » Le tigre, entendant ces paroles, et voyant les traces qu'avaient laissées les pattes du lion, prit la fuite. Sur ces entrefaites, arriva un léopard. Si je pouvais lui faire

[1] *Le chacal et l'éléphant mort.*

déchirer la peau de cet éléphant, et la prendre, cela ferait bien mon affaire, pensa le chacal en le voyant. Après avoir fait cette réflexion, il dit au léopard : « Mon ami, il y a longtemps que je ne « vous ai vu. Vous avez faim : cet éléphant a été tué « par un lion qui est allé prendre un bain à la rivière. « Pendant que le lion est absent, faites une collation; « ensuite vous vous en irez. — Mon ami, répondit « le léopard, j'ai de la viande en réserve; comment « pourrais-je manger d'un éléphant tué par un lion? « —Oh! reprit le chacal, c'est moi qui suis chargé « de la garde de cet éléphant. Je me mettrai devant « vous pour vous cacher : mangez; lorsque le lion « reviendra, je pousserai un cri, et vous vous sauve« rez. » Le léopard céda aux instances du chacal, et se mit à déchirer la peau de l'éléphant. Il prenait un morceau de viande à sa gueule, lorsque le chacal lui cria : « Sauvez-vous; voici le lion. » En entendant cet avertissement, le léopard prit la fuite.

« C'est ainsi que le chacal, en employant avec le léopard le moyen des présents, réalisa son projet. Puis, avec ceux de son espèce, il eut recours au châtiment. Il se battit avec eux, et ne laissa manger de l'éléphant à aucun. Je vous dirai donc : « La con« ciliation, les présents, le châtiment et la discorde, « voilà ce que l'on appelle les quatre moyens; mais « il ne faut les employer qu'avec discernement, et « suivant les circonstances.

« —J'irai en pays étranger, reprit le crocodile.—

« Oh ! dit le singe [1] :

[1] *Le chien qui alla en pays étranger.*

« Un chien, nommé Tchitrângada, étant allé en pays étranger, entra dans la demeure d'un chef de maison. Au moment où il en sortait, après avoir bien mangé, les chiens du village se mirent tous à sa poursuite et le maltraitèrent beaucoup. Le pauvre chien, accablé de douleur, reprit le chemin de sa ville, et revint au logis. Comme sa famille lui demandait ce qui lui était arrivé en pays étranger, et comment il y avait vécu : « En pays étranger, ré« pondit-il, on est bien; mais ceux de votre race ne « peuvent vous voir. A tous ceux qui m'interrogeront, « je répondrai qu'il n'est pas bon de sortir de sa de« meure. »

« Crocodile, je vous dirai : votre méchante femme « est morte; hé bien, comme vous êtes encore amou« reux, remariez-vous. On a dit : L'eau d'un puits, « l'ombre d'un figuier, le beurre nouvellement battu, « le riz au lait et une jeune femme, tout cela entre« tient la vie. Agissez suivant la condition dans la« quelle vous vous trouvez, et vous serez exempt de « blâme. »

Le crocodile suivit les conseils que lui donnait le singe. Il retourna à sa demeure, se remaria, se construisit une habitation, oublia tous ses chagrins et vécut heureux.

LÉGISLATION MUSULMANE

SUNNITE,

RITE HANÈFI.

CODE CIVIL.

LIVRE II.

DE L'EMPLOI DES EAUX, *CHIRB*, شُرب

AVANT-PROPOS.

La nature a mis partout à la portée de l'homme les éléments, tels que l'air et la lumière, indispensables à son existence; elle l'y a en quelque sorte plongé.

L'eau, non moins indispensable, ne vient pas, comme ces deux premiers, trouver l'homme; c'est lui qui doit l'aller trouver et la recueillir pour l'employer à ses besoins; et quelle que soit, en général, son abondance sur la surface et même à l'intérieur du globe, elle n'y est pas si également répartie, que quelques contrées n'en soient à peu près privées. Telle est l'Arabie, berceau de l'islamisme; et l'on doit concevoir que si en France, pays comparative-

ment privilégié sous ce rapport, de simples ordonnances de police eussent pu le plus souvent suffire, en Arabie, où les produits de la terre et même la vie des individus sont si fréquemment compromis par le manque d'eau, la législation musulmane ait dû assurer avant tout l'exercice du droit à la communauté des eaux, qu'auraient rendue impossible les priviléges accordés à la propriété, s'ils ne devaient subir aucune modification au profit du premier principe.

TITRE PREMIER.

DÉFINITIONS.

61. *Chèrb, chirb, churb,* signifient, comme infinitifs, *boire;* comme noms, *boisson.*

Chirb exprime en outre les deux idées *d'eau potable* et de *portion d'eau;* = Et comme terme de jurisprudence, *utilité tirée successivement de l'eau par les hommes pour leurs besoins, pour ceux de leurs bestiaux,* et plus particulièrement *pour l'irrigation des terres:* = Ensemble de significations que nous avons cru pouvoir résumer par EMPLOI DES EAUX. = T. *a e,* 1° et 2°.

T. *a e.* 1° « Le *chirb* est une *portion d'eau;* il y a deux « espèces de *portions d'eau:* 1° l'une est le *chirb,* qui com« prend à la fois l'eau destinée à *la boisson* des hommes et « des bestiaux *par les lèvres,* et *l'irrigation des terres et autres « emplois.* = 2° l'autre est le *chèfèt,* représentant la pre« mière signification de *chirb.* — C'est ce qui a fait dire

« par l'auteur du *Multèka :* Le *chèfèt* est la *boisson* des « hommes et des animaux *par les lèvres seulement.* Ce qui « différencie ces deux mots, c'est que le *chirb* comprend à « la fois plusieurs significations, et que le *chèfèt* en a une « spéciale. » = *Sunbuli-Zadè*, chap. du *chirb.*

2° « La signification primitive du *chirb* est *eau potable,* « ce que l'auteur du *Multèka* exprime par *portion d'eau* « *destinée aux hommes et aux animaux;* eau courante, sta- « gnante ou à l'état de glace. Dans la loi, *chirb* est l'instant « de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation des terres et « pour l'abreuvement des animaux.

« *Chèfèt* est le *chirb* de l'homme, c'est-à-dire *l'emploi* « qu'il fait *de l'eau* pour se désaltérer, pour la cuisson de « ses aliments, pour faire ses ablutions, se baigner, laver « ses effets et autres besoins. = *Chèfèt* est également le « *chirb* des animaux par *l'emploi de l'eau* à les désaltérer « et autres emplois adaptés à leurs besoins. » (*Mèdjmœ',* p. 270, 2ᵉ partie.)

62. Pour exprimer l'idée complexe de *portion d'eau* et d'*eau potable*, 61, abstraction faite des autres significations que nous avons vues être attribuées au mot *chirb*, comme on ne pourrait employer ce mot sans qu'il en résultât confusion,

Chèfèt (ou *chiffet*) contracté de *chèfihet*, شفهة, et signifiant *lèvre*, a été choisi pour remplacer *chirb* dans l'acception spéciale de la boisson des hommes et des animaux, quoique T. *a e* nous ait prouvé que l'usage l'avait étendu à d'autres significations étrangères à l'idée de *lèvre*. Le rapport qui existe entre l'action de boire et les lèvres, a, dans cette occasion, dû d'autant mieux guider vers ce choix, que, par opposition à l'action de boire par les *lèvres*,

chirb s'applique à la fois aux terres et même à toutes les substances susceptibles d'absorber l'eau ou les autres liquides. = T. *a e*.

NOTA. L'eau douce étant la seule qui puisse servir aux besoins de toute nature que nous venons d'exprimer, il est évident que nous n'aurons pas à nous occuper ici des eaux de la mer, quoiqu'elles soient comprises, comme toutes les autres, dans la communauté accordée à tous les hommes.

TITRE II.

COMMUNAUTÉ ET PROPRIÉTÉ DES EAUX.

1° Communauté.

63. La communauté de toutes les eaux, quelles qu'elles soient, eaux courantes, stagnantes, ou même à l'état de glace, est nécessairement et invariablement tout acquise à tous les hommes, dès l'instant même de leur naissance, 11, 14, 15 et 23.

Les eaux des fleuves, rivières et autres eaux courantes, celles des lacs, étangs, bassins, puits, en un mot, toute espèce d'eaux, quelles que soient leurs masses, sont donc communes à tous les habitants du monde entier. Voir T. *d* et note 10. = Le principe est positif, l'exercice seul peut offrir quelques difficultés, ainsi qu'on le verra.

2° Propriété.

64. Cette communauté n'est cependant pas un obstacle insurmontable à ce que partiellement la propriété de l'eau s'acquière par l'occupation, et

que pour elle, comme pour toutes les autres choses, ce mode d'acquisition ne profite généralement qu'à un seul, au premier occupant, 40 et 41.

65. En conséquence, celui qui aura puisé et fait *ihraz* de l'eau dans des vases en aura la propriété exclusive, mais seulement dans la proportion des besoins actuels ou prochains de sa personne et de sa famille. = T. *a f*, 1° et 2°.

T. *af.* 1° « L'eau recueillie dans des vases ne peut être « prise sans la volonté du propriétaire, parce qu'il en a « acquis la propriété par l'*ihraz;* elle lui appartient en « propre, comme le gibier appartient à celui qui l'a pris. »

2° « Mais ce que nous avons dit (voir 11, 14, 15 et 23, « et textes correspondants) de la communauté des eaux « ayant pu laisser, dans l'esprit de celui qui s'en serait « emparé, un doute sur la propriété de l'eau, on procède « pour l'eau volée comme on procéderait dans tous les cas « où le doute de la part du coupable pourrait être admis : « celui qui aurait volé l'eau n'aurait pas le poing coupé (le « vol, dans la loi musulmane, est puni par l'amputation « du poing), quand même la valeur de cette eau attein- « drait le *niçab*, c'est-à-dire la valeur donnant lieu à l'appli- « cation de cette peine. » = *Sunbuli-Zadè*, chapitre du *chirb.*

66. Cette eau, devenue sa propriété, ne peut lui être enlevée; ce serait un vol; et si le coupable n'a pas le poing coupé, c'est par une indulgence de la loi, fondée sur ce motif que, tous les hommes ayant droit à la communauté de l'eau, le délinquant a pu être induit en erreur; excuse qu'admet toujours la loi pour tout doute qui n'est pas dénué de fondement. = T. *af*, 2°, et T. *a h.*

67. Le propriétaire aurait, du reste, droit à une indemnité. = T. *a g*.

T. *a g*. « Cette eau est devenue sa propriété par l'*ihraz;* « aussi le propriétaire a-t-il droit à une indemnité (quand « elle lui a été enlevée.) » = *Sunbuli-Zadè*, chap. du *chirb*.

68. Il a, sur cette eau, tous les droits attribués à la propriété; il peut la vendre, la donner, la prêter, en un mot, en disposer comme de tout autre bien; mais seulement tant que son droit de propriété n'est pas en opposition avec l'exercice du droit des autres à la communauté des eaux. = T. *a h*.

T. *a h*. « L'eau qu'il a acquise par l'*ihraz* est sa propriété « comme l'est le gibier; il peut la vendre. La seule différence qu'il y ait, c'est que, si elle a été volée, le voleur « n'a point le poing coupé, à raison du doute qu'a pu « faire naître dans le délinquant (sur la *propriété* de l'eau) « la déclaration du prophète sur sa communauté. » (*Mèdjmœ'*, p. 271.)

Cette opposition, quand elle arrive, nécessite, dans l'étendue de chacun des deux droits, 23, des modifications aussi légères que possible, et dont nous allons voir l'application dans le titre suivant:

TITRE III.

MODIFICATIONS DE CHACUN DES DROITS DE COMMUNAUTÉ ET DE PROPRIÉTÉ DES EAUX.

69. Les articles 63, 64 et 65 nous ont appris

que toutes les eaux, sans aucune exception, sont invariablement communes à tous les hommes, quoique celui qui en a recueilli dans des vases une partie bornée à ses besoins puisse en devenir le propriétaire.

Maïs la masse plus ou moins grande de ces eaux détermine si le sol sur lequel elles reposent est ou n'est pas la propriété des riverains.

De la coexistence du droit de communauté avec l'un des deux droits de propriété, l'une du sol, l'autre de l'eau, peuvent naître, dans la pratique, des difficultés que la loi doit s'attacher à aplanir. Nous diviserons donc ce titre en deux classes : grandes et petites masses d'eau.

PREMIÈRE CLASSE.

DES GRANDES MASSES D'EAU.

70. Les fleuves ne peuvent être la propriété de personne, ni dans l'ensemble de leurs eaux, ni dans aucune partie du canal qui les contient.

On doit pouvoir établir le même principe pour les eaux stagnantes des lacs et pour les masses de glace qui couronnent les sommets des hautes montagnes. = T. *a i.* Voir, en outre T. *d.*

T. *a i.* «Les grands fleuves, tels que l'Euphrate, le «Tigre, le Nil et autres ne sont la propriété de personne; «personne n'en a la propriété exclusive, parce que la force «prédominante de l'eau surmonte tout autre force. = Le «canal du fleuve n'est pas un réservoir où elle soit faite

« *ihraz;* or nulle propriété ne s'acquiert que par l'*ihraz*,
« 65. = *Sunbuli-Zadè.* »

71. Dans cette classe, nulle considération du sol ne pouvant être un obstacle au libre et plein exercice du droit de communauté, l'abus d'exercice de ce droit peut seul provoquer des mesures préventives ou répressives du préjudice qu'il pourrait porter, soit au public, soit aux particuliers. = T. *a j.*

T. *a j.* « Ce droit est soumis à la condition que ce ne soit « au préjudice ni du public, ni des particuliers, qu'il soit « exercé. Ne pourrait, par exemple, exercer le droit d'ou- « vrir (dans les fleuves) des tranchées, celui qui détourne- « rait le cours des eaux, de manière à ce qu'il dût en ré- « sulter l'inondation des terres environnantes. » (*Mèdjmœ'*, p. 271,)

72. « Chacun a donc, sauf cette restriction, sur « les eaux des fleuves, pour lui et pour ses bestiaux, « le droit de *chèfèt*, voir (T. *a e* et *b r*), le droit de s'y « baigner et d'y faire baigner ses bestiaux, d'y faire « ses ablutions, d'y laver ses effets, d'y ouvrir des « tranchées pour conduire les eaux du fleuve sur sa « terre, d'y établir des moulins, des roues hydrau- « liques, mais uniquement devant son propre ter- « rain. » =*Sunbuli-Zadè.*

DEUXIÈME CLASSE.

DES PETITES MASSES D'EAU.

73. On doit distinguer ici les eaux, du sol qui les porte.

Le sol est la propriété des riverains, propriété donnant à chacun d'eux des droits communs au *chirb*, c'est-à-dire, entre autres droits, à l'irrigation des terres dans la proportion de l'étendue de son terrain, sans qu'il puisse prétendre à aucun droit sur le *chirb* de ses voisins. = T. *a k.*

T. *a k.* « Le propriétaire a droit de s'opposer à tout empiètement du voisin (sur son *chirb*), parce que, à la « suite du partage proportionnel du *chirb* entre les riverains, la communauté de propriété du sol (sur lequel « repose la rivière) n'existe plus ; si elle devait continuer, « chacun d'eux se trouverait exposé à être privé de la part « d'avantages qui lui aurait été assignée ; il pourrait arriver « qu'un d'entre eux, en détournant sur sa terre les eaux « de la rivière, en endommagerait les berges, qu'il creuserait dans l'emplacement du puits de son voisin pour en « faire infiltrer les eaux dans son propre puits, ce qui est « rigoureusement défendu. » = *Sunbuli-Zadè.*

74. Mais cette propriété du sol doit se concilier avec le principe de la communauté des eaux : car elles sont dans les rivières, bassins, puits, conduits d'eau souterrains, etc., comme celles des fleuves, communes aux habitants du monde entier. Elles sont, dans ces lits et bassins, comme le gibier qui s'est réfugié sur le terrain d'une personne; elles n'appartiennent pas de droit au maître de ces canaux et bassins; nulle portion n'en appartiendra qu'à celui qui le premier l'aura recueillie dans des vases et faite *ihraz.* = T. *a l.*

T. *a l.* 1° « Tous les hommes ont un droit de *chèfèt* sur

« les eaux des rivières, des bassins, puits, etc. ainsi que « nous l'avons dit pour les fleuves. Ces eaux sont dans « leurs canaux et bassins, comme le gibier qui s'est réfu- « gié dans un jardin, un champ, etc.

2° On a sur elles le droit de *chèfèt*, parce que le « besoin d'eau se renouvelle à toute heure du jour; et le « voyageur, ne pouvant en faire une provision qui lui « suffise jusqu'à son retour dans son pays, a besoin d'user, « pour lui et pour sa monture, de l'eau des puits qu'il peut « trouver sur sa route; et sûrement la consommation « d'une si petite quantité ne peut causer un grand dom- « mage au propriétaire du puits. » = *Sunbuli-Zadè.*

Conflit entre le droit de communauté des eaux et le droit de propriété du SOL.

Ici se présente, entre les deux droits, un des conflits dont nous avons parlé, 69, 2e paragraphe: d'une part, le droit à la communauté des *eaux*, pouvant s'exercer partout et sur toutes les eaux, sans exception; de l'autre, le droit de propriété du *sol*, en interdisant l'entrée à tout étranger, sans le consentement du propriétaire. = L'exclusion totale d'entrée sur le sol anéantirait l'exercice du droit de communauté, et l'exercice illimité de ce dernier droit réduirait au néant le droit sacré de propriété; en conséquence :

75. Pour prévenir, autant que possible, ce conflit, la loi veut que, 1° si, à proximité du terrain où l'étranger se présente pour réclamer le *chèfèt*, il y a de l'eau sur une terre *mubah*, comme nul prétexte ne peut motiver son exigence, il ne puisse entrer

sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire. = Tous les droits sont donc ainsi conservés. = T. *a m*, 1°.

2° Si, à proximité, il n'y a pas d'eau sur une terre *mubah*, et que celui qui réclame le *chèfèt* soit seul avec sa monture, le propriétaire ne peut refuser l'eau dont l'étranger a besoin, soit qu'il la lui laisse prendre, soit qu'il la lui apporte.

Le sacrifice exigé du propriétaire ne peut réellement être pris en considération; une si petite quantité d'eau ne peut porter atteinte aux droits particuliers que la propriété du terrain lui assure pour l'irrigation de sa terre et autres besoins. Se refuser à l'accorder serait une dureté révoltante, contre laquelle l'autorité et la loi se sont prononcées. = T. *a m*, 2°.

T. *a m.* 1° « Si, à proximité, il se trouve de l'eau sur un « terrain *mubah*, le maître d'un cours d'eau, d'un bassin, « d'un puits, etc. peut empêcher d'entrer dans sa propriété « la personne qui demanderait à boire. = Nulle nécessité « ne motiverait sa prétention à entrer dans la propriété « d'autrui.

2° « Mais, s'il n'y a pas d'autre eau, le propriétaire est « tenu d'apporter de celle qu'il a, ou de permettre à l'é- « tranger d'entrer pour en prendre lui-même, à la condi- « tion, toutefois, qu'il n'endommagera pas les bords du « puits, du bassin, etc., parce que le droit de *chèfèt* se « borne à l'eau de ces puits ou bassin.

V. « On a dit : le droit d'interdire l'entrée de la pro- « priété n'existe que pour le maître qui aurait creusé ce « puits dans le terrain dont il était déjà le propriétaire, et « non dans un terrain *mèwat*, dont il ne serait devenu le

« propriétaire qu'en considération de ce qu'il y aurait creusé « ce puits, parce que, les *mèwat* appartenant à la commu- « nauté musulmane, la fertilisation ne confère pas, sur « ces terres, un droit exclusif; l'*uchr* et le *q'aradj*, qui « font retour au *bèït-ul-mal*, en sont la preuve. » = *Sunbuli-Zadè.*

76. Mais si ce propriétaire se montre sourd à toute instance, celui que presse la soif est en droit d'entrer de force; — et même de recourir à l'emploi des armes, si le réclamant ou l'animal qui est avec lui est en danger de mourir de soif.

Il y aurait alors, de la part du maître de la terre, plus que dureté; on pourrait y voir un égoïsme ne reculant pas même devant une sorte d'homicide. = C'est ce qui justifie la rigueur de la loi qui accorde un droit de légitime défense au malheureux dont la vie est menacée au mépris du droit qu'il a au *chèfèt*. = T. *a n*.

T. *a n*. « Sachez que celui qui à le droit d'ordonner a le « droit de régler ce qui a rapport aux eaux, tellement qu'il « peut dire au maître d'une eau : « Ou apporte toi-même à « cet homme l'eau qui lui est nécessaire, ou laisse-le en « prendre ce qu'il voudra. » Si ce propriétaire ne le fait « pas, et que la soif du réclamant donne lieu de craindre « pour sa vie et pour celle de sa monture, une tradition « qui remonte au qalife 'Omar autorise à le combattre par « les armes. = Dans une telle détresse, refuser le *chèfèt* « est vouloir la mort de celui qui est dans son droit, parce « que l'eau qui est dans un puits, une rivière, etc., est « *mubah* et non propriété.

V. « On a dit : Il vaut mieux le combattre sans l'emploi « des armes; son refus est une révolte contre les ordres

« de l'autorité, et sa peine doit être celle du *ta'zir*, peine « de police correctionnelle plus ou moins grave suivant le « délit. » = *Sunbuli-Zadè.*

77. « Ce droit de *chèfèt* pourrait cependant être « refusé, si (dans une position moins désespérée) le « réclamant donnait à craindre que le nombre des « bestiaux à abreuver ne pût exposer le propriétaire « à subir des dégâts et dégradations aux rebords des « bassins, aux margelles des puits, aux berges des ri- « vières, ou à voir épuisé le peu d'eau que fournirait « un faible ruisseau. = Car le maître de ces lieux a « des droits qui lui sont propres, et si nous les éten- « dons à d'autres qu'à lui, la concession en doit être « bornée à des cas de nécessité. Il ne serait pas juste « qu'il fût dépouillé des avantages qui lui appartien- « nent. » = *Sunbuli-Zadè.*

78. « Personne ne peut, quand même il ne de- « vrait en résulter aucun dommage pour le proprié- « taire, arroser ses terres, ses vergers, avec les eaux « du bassin, du puits, etc. d'autrui, sans avoir préa- « lablement obtenu son consentement. Autrement, « une pareille latitude, accordée au préjudice des « droits du propriétaire, en serait l'anéantissement « (puisque ce serait assimiler l'étranger au maître de « ces biens). Il n'y aurait pas de fin à de pareils abus, « qui dégénéreraient en coutumes et en servitudes. « Un pareil mal ne peut résulter du *chèfèt* donné « (passagèrement) à un homme et à sa monture. » = *Ibidem.*

« Mais tout homme a le droit de venir puiser dans

« des vases de l'eau des rivières, bassins et puits ayant « un maître, pour ses ablutions, pour laver ses effets, « arroser l'arbre et les herbages qu'il aura plantés ou « semés chez lui; il a ce droit, même sans le consen- « tement du propriétaire; car on a cru devoir se re- « lâcher, sous ces rapports, des droits stricts de la « propriété. Refuser aujourd'hui ces légères conces- « sions serait regardé comme un mauvais procédé. » = *Sanbuli-Zadè.*

On ne doit pas perdre de vue que celui qui viendra puiser cette eau a pour lui le droit de communauté à toutes les eaux; et si ce droit doit avoir quelque réalité, quel usage peut être plus restreint que la faculté, pour les habitants du pays, de venir puiser de l'eau pour leurs besoins premiers?

V. « Nous rejetterons, au contraire, comme une « usurpation évidente, la doctrine de jurisconsultes « qui permettent de faire les ablutions, de laver les « effets dans les eaux mêmes de la rivière. »

V. « Les imam de Bèlq, dans une doctrine tout op- « posée, refusent à l'habitant non propriétaire le droit « d'arroser avec l'eau qu'il sera allé puiser chez au- « trui, le seul arbre et les herbages qui se trouve- « raient chez lui, si le maître de la terre ne l'a pas « permis. = La vraie doctrine est celle que n'ad- « mettent pas ces imam. » = *Sanbuli-Zadè.*

Conflit entre le droit de communauté et le droit de propriété des EAUX.

79. Si, à proximité, il y a de l'eau sur un terrain

mubah, le conflit cesse; celui qui a besoin d'eau peut aller, comme dans le premier cas, 75, s'y désaltérer lui et sa monture.

Mais s'il n'y en a pas à proximité, et qu'à l'endroit où il s'est adressé il y ait une certaine quantité d'eau qui ait un propriétaire, ce dernier ne peut refuser le *chèfèt*, s'il en a assez pour n'être pas réduit à prendre lui-même, sur ses propres besoins, celle qu'il fournirait.

80. S'il s'y refuse opiniâtrément, comme il contrevient aux ordres précis émanés du prince à cet égard, le réclamant a le droit d'employer la violence, s'il y a danger de mort pour lui et pour sa monture; mais il ne peut se servir d'armes, comme il le peut dans le conflit pour la propriété du *sol.* = T. *a o.*

T. *a o.* « Dans le cas où l'eau a été faite *ihraz* dans des « vases, et où la quantité de cette eau dépasserait les besoins « de ce propriétaire, il peut être combattu, mais sans l'em- « ploi des armes, par égard pour sa qualité de propriétaire « de cette eau. Mais comme l'ordre existe de donner, en pa- « reille extrémité, la quantité d'eau suffisante aux besoins « du réclamant, il a contrevenu, en la refusant, aux ordres « supérieurs; il s'est mis en révolte contre l'autorité; il « doit en être puni par la bastonnade ou autre peine équi- « valente devant remplacer le *ta'zir* (qu'il a mérité). » = *Sunbuli-Zadè.* = Voir, en outre, p. 26, T. *k*, commentaire du *Mèdjmœ'*.

81. Si le propriétaire de l'eau n'en a que pour son plus strict besoin, il a droit à la préférence, en

sa double qualité, tant de propriétaire de cette eau, que de premier occupant d'une eau à laquelle il avait, même avant l'occupation, un droit égal à tout autre homme.

Le réclamant est donc obligé de se soumettre devant des droits que lui-même n'a pas; car, sous l'un et l'autre rapport, le propriétaire a sur lui la priorité d'occupation.

82. Le principe que renferment les deux articles précédents, 80 et 81, relativement à l'eau, s'étend, pour l'homme épuisé par le défaut de nourriture, aux comestibles *mubah*, dont un autre homme se serait emparé par droit de premier occupant : si ce dernier, sans en avoir un besoin absolu, en refuse le nécessaire à ce premier, celui-ci peut l'y forcer. = « *Il en est de même des comestibles* (ajoute le *multèka*), *pour l'homme pressé par la faim.* » = T. *a p.*

T. *a p.* « Si un soldat qui a fait *ihraz* des comestibles n'en « a pas besoin, un autre soldat peut, contre le gré du « premier, en prendre de quoi satisfaire à ses besoins ; mais « si le premier en a aussi besoin, il ne le peut, parce que « celui qui les a faits *ihraz*, l'ayant fait pour lui-même, ils « sont spécialement affectés à sa personne. Tous deux sont « parfaitement égaux sous le rapport du besoin ; mais le « soldat qui, le premier, en a eu la possession est celui qui « a le plus de droit sur la chose faite *ihrâz*, ce qui lui as- « sure la préférence. » = *Sièri qèbir*, p. 8, deuxième partie.

TITRE IV.

DU CURAGE DES FLEUVES ET DES RIVIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

83. La loi attache le plus grand intérêt au curage des fleuves et des rivières;

Et, pour l'exécution, elle part du principe que les frais en doivent être à la charge de ceux qui en ont les avantages.

1° *Curage des fleuves.*

84. La masse de la nation profite du curage des fleuves; c'est donc elle qui doit en supporter les frais ou les corvées.

Et comme la communauté musulmane est représentée par l'administration du domaine public, c'est par les caisses du *beïtu-malî-l-muslimin* بيت مال المسلمين, et particulièrement, dans la présente question, par la caisse des *kharadj* خراج et *djizïè* جزيه, que doivent être acquittés les frais nécessités par cette opération. Voir T. *cn* et la note 27.

85. Si cette caisse ne peut les payer, et que les autres caisses ne puissent lui en faire les avances, c'est le public même qui doit y pourvoir.

86. A cet effet, des préposés sont nommés par l'imam, avec ordre d'user de contrainte contre ceux qui se refuseraient à y contribuer, soit de leur personne, soit de leur bourse.

2° *Curage des rivières.*

87. Les charges du curage des rivières reposent

sur le même principe que celles du curage des fleuves; et les riverains étant, en leur qualité de propriétaires du sol, ceux qui, par leur présence sur les lieux et par leurs besoins, en recueillent, surtout par l'irrigation de leurs terres, les principaux avantages, c'est en principe sur eux qu'en doivent peser les charges.

88. Si l'un d'eux se refusait à y participer, soit de sa personne, soit de sa fortune, le *kadi* ferait faire d'office sa part du curage, et s'en rembourserait sur lui.

89. Quant à ceux qui usent du droit de *chèfèt*, comme la part qu'ils y ont chacun personnellement n'est, comparativement aux avantages fondamentaux dont jouissent journellement les riverains, qu'un accessoire inappréciable dans la masse des bienfaits que procurent les eaux, cet accessoire peut d'autant moins être pris en considération dans la répartition des frais et corvées, qu'il faudrait s'adresser à chacun des habitants du monde entier; car tous y ont droit sans qu'il y ait lieu à leur en faire payer l'exercice.

Ajoutons, enfin, que ce n'est pas le droit de *chèfèt*, mais uniquement l'arrosement des terres qui rend nécessaire le curage des rivières.

CHAPITRE II.

MODE DU CURAGE.

90. Le curage doit commencer par le haut de

la rivière, en descendant successivement de riverain en riverain, jusqu'à ce qu'il soit achevé.

91. Dans la doctrine d'*Èboa-hanifè*, chaque riverain n'a d'autre charge que celle du curage de la partie qui lui appartient. = Il ne doit être ensuite pour rien dans celle des curages subséquents.

92. Le curage terminé pour lui, il ne peut cependant encore arroser sa terre avant que l'opération entière ne soit arrivée à sa fin pour tous.

V. Des jurisconsultes professent la doctrine opposée.

V. 93. Suivant les deux imam (*Èboa-Iouçouf* et *Muhammed*), la totalité des charges du curage entier doit porter sur l'ensemble des riverains, en raison, pour chacun d'eux, de l'étendue de sa part dans le *chirb* général.

Ils se fondent sur ce qu'il y a entre tous les riverains solidarité d'intérêts, vu que le plus élevé de tous et autres en descendant ne peuvent retenir les eaux supérieures sans en priver ceux qui les suivent; et que, d'autre part, le moins élevé de tous et autres en remontant ne peuvent en arrêter l'écoulement sans inonder les terres voisines de ces eaux; leurs intérêts respectifs dépendent donc de l'action de chacun d'eux. = *Sanbuli-Zadè.*

TITRE V.

POLICE DES EAUX.

94. Nul riverain ne peut, de son autorité privée,

rien changer à l'état de choses établi. = Il ne peut donc :

Suspendre l'écoulement des eaux de la rivière commune ;

Y établir des moulins, des roues hydrauliques, à moins que ce ne soit sur son terrain ;

Y construire des ponts, à moins qu'il ne soit propriétaire des deux rives, et à la condition que l'établissement de ces ponts ne nuira pas au cours des eaux, et n'endommagera pas les berges de la rivière ;

Ouvrir des tranchées, même sur son terrain, de manière à détourner les eaux de la rivière, et former un nouveau bras ;

Élargir, à son profit, la partie du lit qui lui appartient ;

Modifier, d'une manière quelconque, le mode, le rang, les heures ou jours, les proportions d'irrigation, et autres règles régissant la distribution du *chirb*. = T. *aq*.

T. *a q*. « En principe, ce qui est doit rester ce qu'il est, « parce que, pour les musulmans, la probabilité est que « ce qui a été établi l'a été légalement. Ce qui existe depuis « longtemps doit donc rester ce qu'il n'a pas cessé d'être « dès le principe. » = *Qaïru-d-din èfendi.*

« Personne n'a le droit de changer ce qui existe depuis « des temps anciens. » = *Ankorèvi Mèhmèd èfendi, fètva d'Ali éfendi, livre du* CHIRB.

« On a posé cette question : « Un cours d'eau a été pris, « a été détaché des eaux d'un fleuve et partagé entre un « certain nombre de personnes. Ces eaux se rendent cons- « tamment chez chacune d'elles au moyen de tuyaux qui

« servent à leur répartition : les uns en ont deux mesures, « d'autres trois, et ainsi de suite. Celles de ces personnes « qui se trouvent placées dans la partie inférieure du « cours d'eau disent à celles qui sont dans la partie supé- « rieure : Vous avez plus d'eau que vous n'avez le droit d'en « avoir, parce que c'est dans la partie supérieure que l'eau, « étant le plus abondante, s'écoule avec le plus de force « et de rapidité ; il en passe donc par vos tuyaux une plus « grande quantité proportionnelle que par les nôtres. Nous « ne pouvons consentir à ce mode de distribution ; nous « en adopterons un autre, celui par jours fixes : les jours « où nous devrons recevoir l'eau, vous fermerez vos tuyaux, « et les jours où vous devrez la recevoir, nous fermerons « les nôtres à notre tour.

« Il a été répondu : Ils n'en ont pas le droit ; chaque « chose doit rester dans l'état où elle était antérieurement. « — Si des réclamations sont portées devant les tribunaux, « et que les réclamants prétendent avoir droit à plus d'eau, « qu'ils présentent leurs titres ; sinon, les choses doivent « rester dans l'état où elles étaient. Le principe en pareille « matière est que les choses restent *in statu quo*, et qu'il « n'y ait rien de changé qu'en vertu de pièces juridiques. » = *Qaniè, livre du* Chirb, *fètva d'Ali èfendi.*

95. Comme les défenses qui précèdent sont fondées sur la considération du maintien des intérêts des tiers, le consentement des riverains, seuls intéressés dans ces questions, serait cependant une autorisation suffisante pour en justifier la transgression ; mais les consentants et leurs héritiers seraient toujours libres de revenir sur l'assentiment donné, parce que ces concessions sont assimilées par la loi à des emprunts de la part d'une des parties, et à des prêts de la part de l'autre.

96. Si les eaux sont tellement basses qu'une partie du lit de la rivière soit à sec, ou qu'il soit impossible d'arroser les terres sans en arrêter le cours, la digue qu'il sera nécessaire d'établir devra être placée dans la partie basse, et lorsque les eaux seront arrivées à la hauteur convenable pour que l'irrigation puisse avoir lieu, elle devra commencer par le *chirb* du riverain le plus élevé, et continuer ainsi successivement de proche en proche, jusqu'à ce qu'enfin elle se termine par le *chirb* du riverain le moins élevé.

97. Nul ne peut étendre son *chirb* à une autre terre qu'à celle à qui ce *chirb* appartient, de crainte que, dans la suite, on ne prétende s'en faire un droit.

TITRE VI.

DIVERSES QUESTIONS JURIDIQUES RELATIVES AUX EAUX ET PARTICULIÈREMENT AU *CHIRB*.

98. La terre peut être vendue, donnée, louée, etc. avec ou sans le *chirb* qui lui appartient.

99. Mais quand, à la suite de la vente, donation, etc., de la terre sans le *chirb*, ce dernier est resté seul et détaché de la terre dont il dépendait, comme il n'est plus qu'un droit vague et sans rapport déterminé à aucun bien, il ne peut être ni vendu, ni donné, ni loué, ni constitué en douaire, ni employé en aumônes, ni cédé à titre de rançon payée par la femme pour le divorce provoqué par

elle, ni être le prix du sang versé, ni, en un mot, servir de compensation dans aucun accommodement à l'amiable, parce que lui-même il n'est pas bien.

100. Le mariage de la femme à qui un pareil *chirb* aurait été constitué en douaire, serait, il est vrai, valide; mais la clause du douaire serait nulle, et le *chirb* devrait être remplacé par un douaire proportionné à la condition de la mariée.

101. L'accommodement à l'amiable serait regardé comme non avenu; et les choses resteraient dans l'état antérieur à l'accommodement.

102. Comme cependant la vente de la terre sans le *chirb* ne l'a pas dépouillé, quoique resté seul, de toute utilité pécuniaire, et qu'il est encore, malgré cette circonstance, recherché pour cette utilité éventuelle, il passe, à la mort du propriétaire, à ses héritiers par droit de succession.

103. Le propriétaire peut même en léguer l'usufruit, mais non la propriété, parce qu'on ne peut transmettre après soi la propriété que l'on ne pouvait transmettre de son vivant.

104. S'il se proposait d'en tirer profit, il devrait le rattacher à une nouvelle terre sans *chirb*, terre dont il serait déjà le maître, ou dont il acquerrait la propriété par achat, donation, legs, héritage, etc.

105. C'est même le moyen employé par les autorités spécialement préposées aux successions : quand ayant à payer, avant tout, les dettes laissées par le défunt, elles n'ont, pour y faire face, qu'un *chirb* sans terre: elles le rattachent à une terre sans

chirb; si, par exemple, elles ont dû, à défaut de pareille terre qui fît partie de la succession, en acheter une, elles la revendent avec le *chirb* faisant partie des droits laissés par le défunt; et la différence de l'achat de la terre sans *chirb*, au prix obtenu de la revente de cette même terre avec le *chirb*, sert à payer plus ou moins complétement les dettes de la succession.

106. Ces considérations ont motivé l'exception qui fait admettre en justice l'action en réclamation de droit à un *chirb* isolé de toute terre à laquelle il appartienne.

107. L'état ancien de possession d'un bien, d'un droit, ne pouvant être enlevé au possesseur qu'à la suite de production par le demandeur, de preuves à l'appui de sa réclamation, parce que jusque-là le possesseur est cru sur sa parole,

L'homme, à travers la propriété duquel un bras de rivière, un ruisseau, une conduite d'eau, etc., auraient eu de tout temps leur cours ordinaire, ne pourrait y former opposition qu'en produisant, devant les autorités compétentes, les preuves que ce moyen d'écoulement n'était qu'une usurpation. = Voir T. *a g*, dernier paragraphe.

108. Celui qui aurait perdu, par une circonstance quelconque, la possession ancienne, soit d'un *chirb*, soit d'un courant d'eau, soit du droit de le faire passer par tel terrain, de le faire déverser dans telle rivière, etc., ne pourrait rentrer dans sa possession, propriété ou droit, qu'en fournissant les

preuves ou titres juridiques sur lesquels repose sa demande.

109. Celui qui aura employé le *chirb* d'autrui à l'irrigation de sa propre terre, paraît ne devoir être passible d'aucune indemnité ; mais son usurpation l'expose aux peines correctionnelles infligées par l'autorité du prince.

LIVRE III.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ PAR DROIT DE PREMIER OCCUPANT, APPLIQUÉE À LA CHASSE ET À LA PÊCHE, *SAÏD*.

DÉFINITIONS.

110. صيد *saïd*, signifie à la fois *chasser, chasse*, et *pêcher, pêche*. = Le plus souvent même, *saïd* exprime l'*animal qui est ou peut être chassé ou pêché.* Dans cette dernière acception, *saïd* est mis pour *mècid* (participe passif de *saïd*, verbe), qui n'est guère usité que quand on doit distinguer l'animal chassé ou pêché, de la chasse ou de la pêche.

Pour ne pas confondre le *saïd* de terre ou *gibier*[21] avec le *saïd* d'eau ou poisson et autre animal

[21] Le Dictionnaire de l'Académie définit le mot *gibier*, « animal sauvage bon à manger, qu'on prend à la chasse. » *Saïd*, comprend au contraire tout animal sauvage, *qu'il soit ou non bon à manger*, pourvu que, d'une part, il offre au chasseur ou pêcheur une utilité réelle, telle que celle de sa chair, de sa peau, de sa fourrure, de ses plumes, etc., enfin de sa destruction même, s'il était nuisible;

vivant dans l'eau, il suffit, au besoin, d'ajouter au mot *saïd*, les mots *bèrr* بَرّ, terre; *bahr* بَحْر, mer; *nèhr* نَهْر, rivière; *'ma'* ماء, eau, et l'on aura, 1° *gibier*, 2° poisson de mer, de rivière, et, en général, poisson, etc. — On trouve dans le Cour'an, ch. v, v. 97, *saïdu-l-bahr*, pour la pêche en général, opposé à *saïdu-l-bèrr*, pour la chasse, et les jurisconsultes arabes en font le même emploi.

111. On trouvera employés, dans le cours de ce livre, très-souvent le mot *irsal*, moins fréquemment celui de *mursil*, et rarement celui de *mursèl;* ces deux derniers, participes, l'un actif, l'autre passif d'*irsal;* dérivés tous trois de la racine trilittérale رسل *r, s, l.* = *Irsal* signifie généralement *envoyer*, et, comme terme de vénerie, *lâcher* l'animal de chasse, quadrupède ou oiseau, contre le *saïd*, l'animal chassé. = *Mursil* est celui qui lâche, qui fait *irsal* l'animal de chasse. = *Mursèl* est l'animal fait *irsal*.

et que, de l'autre, en même temps qu'il sera sauvage, il ait la possibilité de fuir l'homme à l'instant où il sera chassé. T. *a u*, 1° et 2°.

Si l'on ne doit voir dans le *gibier* que l'animal sauvage *bon à manger*, ce mot ne peut être, on le voit, l'équivalent de *saïd*. Par contre, *saïd* ne peut s'appliquer à l'animal sauvage qui, dans l'impossibilité de fuir, ne peut plus être chassé pour sa chair, parce que la loi du Cour'an exige que, dans cet état, puisqu'on le peut, il soit égorgé suivant des formalités requises pour tout animal qui doit être mangé.

Nous avons donc cru devoir nous servir du mot *saïd*, tant qu'en arabe il exprime le *gibier pouvant être chassé;* quand, privé des moyens de se soustraire à l'homme par la fuite, il n'est plus permis de le chasser, parce qu'il peut être pris et immolé, nous lui donnons le nom de *gibier*.

112. 1° *Djèwarih* جوارح, pluriel de *djarihœt* جارحة, féminin de *djarih* جارح, participe actif de *djèrh* جرح, *blesser* et *gagner, acquérir*; dans cette dernière acception, *djèrh* est synonyme de *qèsb* كسب; et *djèwarih*, de *qèwacib*, moyens de gagner, d'acquérir une chose. = *Djèwarih* s'applique plus spécialement ici aux animaux dressés pour la chasse;

Soit parce que, à défaut de projectiles employés directement par le chasseur, ou concurremment avec eux, ces animaux peuvent faire la blessure qui, dans la doctrine la plus reçue, doit remplacer dans la chasse le *zèbh iqtiari*, 113;

Soit parce que, dans une autre doctrine qui ne fait pas une condition rigoureuse du *zèbh idtirari*, ces animaux sont les instruments à l'aide desquels le gibier est acquis au chasseur. = T. *a r*.

T. *ar*. « *Èbou-Iouçouf* prétend, d'après une version at- « tribuée par *Haçan* aux imam *Èbou-Hanifè* et *Chafi'i*, que « d'un passage du Cour'an, où le mot *djèrœhtum* جرحتم, « dérivé de *djèrh*, est pris pour *qècèbtum, vous avez gagné*, « on est autorisé à conclure que *djèwarih* peut être pris « pour *qèwacib*, membres, instruments, et particulière- « ment *animaux par lesquels on gagne, on acquiert le gibier*, « et qu'il ne signifie pas nécessairement, ainsi qu'on l'a « dit, les *animaux qui blessent*, par leurs dents ou par leurs « serres. » (*Mèdjmœ'*, p. 272, 2ᵉ partie.)

2° Quand rien n'oblige à spécifier le quadrupède ou l'oiseau qui chasse, on peut se borner d'autant mieux à l'emploi du mot *qèlb* كلب, chien, qu'il

est l'instrument ordinaire de la chasse, et que ce mot s'applique à tous les animaux carnassiers. C'est de là que les instructeurs des animaux, quadrupèdes ou oiseaux à dresser à la chasse, sont appelés, dans le Cour'an, *muqèllibin.* = Nous suivrons l'exemple des auteurs arabes, en employant généralement le mot *chien*, comme ils emploient le mot *qelb*, pour tout animal dressé à la chasse. = T. *a s.*

T. *a s.* « *Muqèllibin* signifie ceux qui dressent les animaux à la chasse, qui les instruisent et font leur éducation; le *muqèllib* est, littéralement, celui qui dresse les *chiens;* et cette signification s'est étendue, des *chiens*, à tout animal pouvant faire une blessure (avec ses dents) s'il est quadrupède, ou (avec ses serres) s'il est oiseau de proie. » (*Medjmœ'*, p. 272, 2e partie.)

« Le mot *qèlb* est appliqué à tout animal carnassier, y compris le lion (quoique le lion ne soit pas employé à la chasse). = *Sunbuli-Zadè.*

« Est *qèlb* tout animal qui mord, déchire et met en pièces l'homme aussi bien que tout animal. = *Qèlb* a ensuite été, dans l'usage, plus particulièrement le nom spécial du *chien*, sans que la signification en soit ordinairement étendue aux autres animaux carnassiers ». = *Kamous*, au mot *Qèlb.*

113. 1° *Zebh* ذَبْح, égorger un animal, et, dans une acception religieuse, l'égorger en se conformant à certaines pratiques ayant pour but de purifier la victime par l'effusion de son sang et la rendre propre à être mangée.

Zèbihæt ذبيحة, adjectif verbal (صِفَة مُشَبَّهَة *sifati*

muchèbbèhè) de *zèbh*, est l'animal destiné par la nature et par la loi divine à être égorgé pour servir d'aliment.

Zabih est celui qui remplit ce devoir religieux.

2° Le *zèbh* est *iqtiari* ou *idtirari.*

Iqtiari est l'adjectif d'*iqtiar, choix;* appliqué au *zèbh*, il signifie le sacrifice où le *zabih* a le choix du temps, du lieu, de l'animal et de la partie de l'animal où il doit le frapper. Cet endroit, dans le *zèbh iqtiari*, est légalement la gorge et telle partie spéciale de la gorge, 167.

Ce *zèbh* est le *zèbh* fondamental.

Le *zèbh idtirari* est opposé au *zèbh iqtiari;* le *zabih*, qui est ici le chasseur, n'a le choix de rien; tout lui est imposé par la nécessité, *idtirar* إضطرار, dérivé de *darourèt* ضرورة, que l'on trouve lui-même employé pour *idtirar.* Le *zèbh idtirari*, établi dans le même but que le *zèbh iqtiari*, n'a lieu que pour la chasse, parce que le *saïd* n'étant pas, le plus souvent, à la portée du chasseur, et pouvant toujours lui échapper par la fuite, le chasseur est forcé de l'attaquer comme et quand il peut; et involontairement même il lui donnera la mort sans avoir pu accomplir sur lui le *zèbh iqtiari.*

En principe rigoureux, la chair alors ne devrait pas être mangée; mais comme le Cour'an lui-même invite les musulmans à chasser, il autorise l'emploi des moyens qui seuls peuvent lui assurer l'utilité que présente le gibier; et l'utilité que se propose ici

le chasseur est la chair de l'animal. La modification du *zèbh* a donc été forcée pour le temps, le lieu, l'animal et la partie où l'animal doit être frappé; mais il suit pourtant que les formalités du *zèbh idtirari* doivent être aussi rapprochées que possible de celles du *zèbh iqtiari*, et que celui-ci doit être accompli toutes les fois qu'il sera praticable avant la mort du gibier. = Le prophète a dit : « Quand tu as fait « *irsal* ton chien, et que tu as invoqué le nom de « Dieu, si ton chien t'a gardé (le gibier qu'il a pris), « et que tu l'aies trouvé *encore vivant*, *fais-le zèbh;* et « s'il était mort quand tu l'as trouvé, et que ton chien « n'en ait pas mangé, mange-le. » = *Sunbuli-Zadè.*

On emploie le mot *zèqat* au même usage que le *zèbh;* ainsi l'on dit *zèqat iqtiariè* et *zèqat idtirariè.* = T. *a t.*

T *a t.* « On appelle *zèbihat* l'animal dont la condition « est d'être fait *zèbh* (parce qu'il est destiné à être mangé); « mais cette définition ne comprend ni les poissons, ni « les sauterelles (ni aucun des animaux vivant dans les « eaux, dont le sang ne doive pas purifier la chair par son « effusion), parce que, quoique pouvant être mangés, ils « ne doivent pas être faits *zèbh.*

« *Zèqat* signifie purifier la chair de l'impureté du sang.

« Le *zèqatu-d-darourèt* ou *zèqat idtirariè* est la blessure « faite à un endroit quelconque du corps du *saïd.*

« Le *zèqatu-l-iqtiar*, ou *iqtiariè*, est la blessure faite à la « gorge de l'animal. Ce *zèqat* est le primitif; l'autre le « remplace. Or, ce qui remplace ne doit avoir son effet que « lorsqu'on ne peut obtenir la chose à remplacer. Le « *zèqatu-l-idtirar* ne reçoit donc son application que lors « de l'impossibilité d'accomplir le *zèqatu-l-iqtiar*, afin que

« le *zèbh* soit aussi légal que possible. On ne peut exiger « rien au delà. » = *Diraïèt*, commentaire du *Hidaïèt*.

114. *Mutèwahhich* مُتَوَحِّش, participe présent de *tèwahhuch*, تَوَحُّش, dérivé de وَحْش, *wahch*, signifie *sauvage*, farouche, et plus grammaticalement *effarouché*.

Mumtèni' مُمْتَنِع, participe présent de *imtina'* إمْتِنَاع dérivé lui-même de *mèn'*, مَنْع, *empêcher*, signifie *se refuser* à une chose, et particulièrement se refuser à la société de l'homme; appliqué à l'animal chassé, *imtina'* a une signification plus étendue encore: il signifie *avoir par la nature et par le libre usage de ses pieds, ailes, nageoires, etc. les moyens de se soustraire à l'homme*, à la société duquel cet animal se refuse. *Mumtèni'* est la qualité de l'animal qui jouit de l'*imtina'*. Il n'est plus *mumtèni'*, il n'a plus l'*imtina'* quand la faiblesse ou un accident quelconque l'a privé de l'emploi de ces moyens. = Est *saïd*, l'animal qui est à la fois *mutèwahhich* et *mumtèni'*; ne l'est pas ou ne l'est plus celui à qui manque une de ces qualités. = T. *a u*, ci-après.

115. *Ithqan* إثْخَان, affaiblir, affaiblissement tel que, dans la chasse, il rende nul l'*imtina'* du gibier, et que par conséquent il ne soit plus *saïd*, 114.

116. *Zèdjr* زَجْر, exciter le *mursèl*, 111, du geste et de la voix.

Zadjir, la personne qui excite le *mursèl*.

Inzidjar, le *mursèl* se trouver excité par le *zèdjr*.

117. *Tèsmiè* تَسْمِيَة, dérivé de *ism* إِسْم, *nom*, signifie *nommer*. Ici sa signification spéciale est *invoquer le nom de Dieu* sur la victime ou sur l'instrument qui doit servir au *zèbh*.

Nous trouverons, dans le cours de cet ouvrage, ce même mot recevant d'autres acceptions toujours en rapport avec sa racine, *ism*, quoique appliquées à des objets bien différents; c'est ainsi que dans le titre du *tènfil*, faisant partie du *livre du butin* nommé *ganimèt*, le mot *tèsmiè* signifie l'énoncé du *tènfil*, les propres termes employés par le chef du corps de troupes dans l'attribution qu'il fait à un individu ou à une partie des troupes, de telle portion du butin appelée *nèfl*.

TITRE PREMIER.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ DU *SAÏD*.

1° Du *Saïd*.

118. 1° Pour être *saïd*, avons-nous dit art. 114, l'animal doit être à la fois *mutèwahhich* et *mumtèni'*. = Ne serait donc pas *saïd* l'animal *mutèwahhich* et non *mumtèni'*, ou *mumtèni'* et non *mutèwahhich*, non plus que l'animal, soit domestique, *èhli* أَهْلِي, c'est-à-dire né et élevé dans la maison, soit *mustè'nis*, مستأنس, apprivoisé après sa naissance.

L'animal pris au filet, de manière à ce que ses pieds, ses ailes ou même ses dents, et, pour le poisson, ses nageoires, ne puissent le dégager, sera sans nul doute effarouché, mais il ne peut fuir, il n'est plus *mumtèni'* et par conséquent plus *saïd*. Il l'était avant d'être pris au piége ou filet; il pouvait donc être chassé, et, s'il était quadrupède ou oiseau pouvant être mangé, être l'objet du *zèbh idtirari*, 113; captif actuellement, on doit, pour le manger, lui appliquer le *zèbh iqtiari*, *comme à tout gibier pris vivant*, qu'il soit blessé ou non. = 113, fin du paragraphe du *zèbh idtirari* et T. *a u*.

T *a u*. 1° « Pour être *saïd*, les animaux doivent être « sauvages, *mutèwahhich*, et pouvoir éviter l'homme à l'aide « de leurs pieds ou de leurs ailes, *mumténi'*. *Ibnu-chèïq* a « dit dans son commentaire du *Wèkaïè:* « Les animaux tels « que le chevreuil et le lièvre, soit pris au filet, soit tombés « dans une fosse, soit affaiblis par une blessure (ou par « toute autre circonstance), de manière à ne pouvoir s'é- « chapper, sont *mutèwahhich* et ne sont pas *mumtèni'*.

« S'ils sont apprivoisés avec l'homme et *mumtèni'*, ils ne « sont pas *mutèwahhich;* on ne peut, dans aucun cas, « leur appliquer le *zèbh idtirari*. Si, comme le bœuf, ils « sont *mumtèni'*, et qu'ils ne soient pas *mutèwahhicha-l-asl*, « sauvages de naissance, ils ne sont pas *saïd*. = Si enfin, « comme le loup et le renard, ils sont à la fois *mutèwahhich* « et *mumtèni'*, comme leur chair ne se mange pas, ils ne « peuvent, il est vrai, être soumis au *zèbh;* mais ils sont « cependant un *saïd*, parce que leur peau offre une uti- « lité. » (*Mèdjmœ'*, p. 273.)

2° « Le *zèqat idtirariè* n'a été établi que pour le cas « d'impossibilité du *zèqat iqtiariè;* et cette impossibilité est « due à ce que l'animal est *mumtèni'*, tellement que si l'on

« tire sur un chevreuil dont les pieds soient liés, croyant « tirer sur un chevreuil libre de tous ses mouvements, il « n'est pas permis de le manger, parce que les liens qui « le privent de la faculté de fuir, lui ôtent sa qualité de « *saïd.* » = *Sunbuli-Zadè.*

119. Si l'animal domestique devenait sauvage, il deviendrait *saïd,* pourvu qu'il fût à la fois *mumtèni',* et serait traité comme *saïd.*

120. Il est même un cas où, sans être devenu sauvage ni même réellement *mumtèni',* il pourrait être regardé et traité comme tel : c'est celui où, se trouvant hors de la portée de l'homme, et en danger de périr sans pouvoir s'y soustraire, on serait obligé (pour que l'utilité de cet animal, d'ailleurs bon à manger, ne fût pas perdue faute d'avoir pu être fait *zèbh iqtiari*) de le soumettre au *zèbh idtirari*, en le blessant, soit directement par un projectile, soit indirectement par un *djarihat*, 112, fait *irsal.*

2° De l'ibahat (voir note 5) *et de l'utilité du* SAÏD.

121. Pour être *saïd,* deux autres conditions sont exigées de l'animal que l'on voudrait chasser; il doit être *mubah* et offrir une utilité, voir 4, 37 et note 19. = T. *a v.*

T. *a v.* « Le *Bèzzazié* ne permet pas la chasse, lorsqu'elle n'a pour but que le plaisir et le délassement « d'esprit. = Le *Qoulaça* dit la même chose : tous deux « reconnaissent que la doctrine adoptée par les jurisconsultes est que les diverses espèces de gains reposent également sur l'*ibahat;* mais qu'il n'y a nul doute sur la ré-

« probation de la chasse exercée comme pur amusement. » = *Sunbuli-Zadè.*

122. L'utilité dont peuvent être les *saïd* est, avant tout, celle de leur chair, lorsqu'elle peut servir d'aliment. = Ne se trouve qu'au deuxième rang l'utilité de leur peau, de leur fourrure, de leurs dents, os, cornes, plumes, etc. et même l'utilité négative de leur destruction, s'ils peuvent être nuisibles. = Voir la note 19 et T. *a w.*

T. *a w.* « Il est permis de chasser, pour le manger, le « *saïd* dont il est permis de manger la chair.

« Il est également permis de chasser, pour sa peau, son « poil, sa fourrure, ainsi que pour sa destruction, le *saïd* « dont il n'est pas permis de manger la chair, si, comme « le loup et le sanglier, il est nuisible. » = *Sunbuli-Zadè.*

Les poissons présentent également, indépendamment de leur chair, diverses utilités, telles que l'huile, les baleines, leur peau, etc.

123. Quoique des jurisconsultes professant une doctrine relâchée regardent comme une utilité suffisante la distraction, l'exercice et même le plaisir que procure la chasse, la rigueur des principes de l'islamisme, qui ne permet pas de donner la mort à un animal inoffensif lorsque, d'ailleurs, il n'offre aucune utilité, a servi de règle aux jurisconsultes plus scrupuleux qui en défendent la chasse. = Voir T. *a v.*

124. Quelles que soient les diverses utilités que d'autres peuples tirent du porc et du sanglier, ces

animaux sont immondes, dans toutes leurs parties, pour les musulmans; ils ne peuvent en manger la chair (*Cour'an*, ch. v, v. 4), et l'acquisition même de la propriété de ces animaux leur est interdite. = T. *a x*.

T. *a x*. « Il n'est permis de tirer du sanglier aucune « utilité quelconque. » = *Sunbuli-Zadè*, vers la fin du chapitre de la chasse.

125. On peut tirer la même induction pour tout animal, quadrupède ou oiseau, qui, ne pouvant être mangé par suite d'interdiction de la chair, n'offrirait au chasseur aucune autre utilité qui en permît l'acquisition par droit de premier occupant.

126. Il est, en effet, un certain nombre d'animaux vivant sur la terre, dont la loi défend l'usage comme aliment. = *Cour'an*, ch. v, v. 4.

Nous n'avons pas à en faire ici l'énumération; comme cette interdiction oblige tout vrai croyant, et que, si le chasseur doit y être soumis, ce n'est qu'en sa qualité de musulman, cette énumération serait déplacée dans le livre du *saïd;* elle trouvera sa place dans le titre du *Zèba'ih,* sacrifices.

127. Quant aux *saïdu-l-ma'*, 110, *Èbou-Hanifè* ne permet l'usage comme aliment que des poissons proprement dits, poissons tels que turbot et autres, y compris l'anguille. = T. *a y*.

V. Chafi'i permet, au contraire, de manger tout animal vivant dans l'eau, et par conséquent de le pêcher. = *Ibidem*.

T. *ay*. 1° « Est-il permis de manger le poisson appelé « marsouin ? — R. Oui. = On ne mange (dans la doctrine « d'*Èbou-Hanifè*), parmi les animaux que nourrissent les « eaux, que le poisson et ses diverses espèces, telles que le « turbot et l'anguille. »

2° « Est-il permis de manger le homard ? — R. Non. » = *'Ali èfendi*, chapitre de la chasse et des sacrifices.

3° « Selon nous hanèfites, on ne mange de ce qui vit « dans la mer (dans l'eau), que le poisson et l'oiseau « aquatique. »

V. « Chafi'i a dit : Il n'y a pas de mal à manger ce qui « vit dans la mer (dans l'eau) ; sa doctrine varie sur la « grenouille. » (*Kadi-qan*, livre de la chasse.)

3° Prise du G*IBIER* (voir note 21).

128. 3° « *Le saïd appartient à celui qui l'a pris,* » a dit le prophète. = Cette décision embrasse, par sa généralité, d'une part, tous les hommes, musulmans et infidèles; de l'autre, tous les *saïd : saïda-l-bèrr, saïdu-l-ma'*, 110.

129. Des préceptes religieux s'opposent cependant à ce que les musulmans puissent chasser, dans tous les temps, dans tous les lieux, par exemple, dans les lieux et pendant tout le temps où les pèlerins de la Mecque sont revêtus de l'*ihram* (vêtement particulier du pèlerinage). = *Cour'an*, ch. v, v. 97.

Ces mêmes préceptes s'opposent à ce que les musulmans puissent acquérir et manger certains animaux, par exemple, le porc, le sanglier. = *Ibid.*

Mais ces motifs n'existent pas pour les non musulmans; ces derniers peuvent donc, en général, chasser, acquérir et manger tous les animaux que

leur religion ne leur interdit pas, pourvu qu'ils soient *mubah* et qu'ils offrent une utilité.

130. Si toutefois, par ces restrictions, la loi a mis quelques entraves à l'exercice complet du droit de chasse et à la généralité des conséquences du principe établi par le législateur des Arabes, elle a, d'autre part, donné une juste extension au mot *pris*, en n'en bornant pas la signification à l'occupation physique et matérielle du gibier. Il est *pris* et devenu la propriété du chasseur, de l'instant où, à l'aide de projectiles ou des *djèwarih*, 112, etc. il l'a réduit à ne pouvoir lui échapper.

131. Il suit que, dans la chasse, le gibier qui, blessé, se réfugie dans un endroit quelconque, champ, jardin, parc, ou sur un arbre, etc. n'appartient pas au maître de ce champ, etc. par le seul fait de son apparition sur sa propriété.

Il n'appartient pas davantage au chasseur qui l'aura simplement blessé, puisqu'il a pu lui échapper.

Il n'appartiendra qu'au premier occupant qui l'aura saisi et s'en sera physiquement emparé; car ce *saïd* était encore *mumtèni'*; lui seul lui a ôté la faculté de fuir.

132. Mais il sera réputé *pris*, et, par conséquent, devenu la propriété du chasseur qui, avant tout autre, l'aura fait *ithqan*, 116, quoiqu'il ne l'ait pas encore physiquement saisi.

133. Pris au filet, piége, etc. tendu par le chasseur, avec l'intention d'y prendre le *saïd*, le gibier

privé, par ce moyen, des facultés qui le rendent *mumtèni'*, devrait être la propriété de ce chasseur; mais si ce filet a été tendu sans cette intention, le gibier ne devra appartenir qu'au premier occupant physiquement. = Voir *Kadi-qan.*

134. Le gibier fait *ithqan* par un premier chasseur est *pris* par lui, 128 et 132; il est donc sa propriété; un deuxième chasseur, qui tirerait ensuite sur le même gibier et qui le tuerait, n'y aurait aucun droit.

Ce deuxième chasseur doit même au premier une indemnité pour l'avoir privé de l'utilité qu'il eût trouvée dans la chair de ce gibier qui lui appartenait, et qui, par le fait du deuxième chasseur, ne peut plus être désormais mangé; car ce dernier n'avait pas le droit de tirer sur un gibier qui n'était plus *saïd*, puisqu'il n'était plus *mumtèni'*. = T. *az*, 1°.

135. Si le premier chasseur, ayant tiré sur ce *saïd*, ne l'avait pas blessé, ou que, l'ayant même blessé il ne l'eût pas fait *ithqan*, le deuxième chasseur qui, le tirant ensuite, le ferait *ithqan*, en aurait la propriété à l'exclusion du premier, parce que ce serait lui qui l'aurait *pris*. = *Ibidem*, 2°.

136. Si deux chasseurs tirent ensemble le même *saïd*, et le blessent en même temps, de manière que chacun des deux ait dû contribuer également à le faire *ithqan*, le gibier appartient en commun à tous les deux, 41. = *Ibidem*, 4°.

137. Mais si, ayant tous deux tiré ensemble, le

projectile de l'un a atteint le *saïd* avant le projectile de l'autre, que, par exemple, l'un ayant décoché une flèche et l'autre lancé un javelot, la flèche ait atteint le *saïd* avant le javelot, le gibier appartient à celui dont le projectile a le premier fait *ithqan* le *saïd.* = T. *a z*, 3°.

138. Si l'un d'eux a tiré le premier, et l'autre ensuite; mais avant que le *saïd* ait été fait *ithqan* par le premier, le gibier appartient toujours à celui qui l'a fait *ithqan.* = *Ibidem*, 3°.

139. Dans chacun des cas exposés articles 135, 136, 137 et 138, le gibier peut être mangé, parce que, dans chacun d'eux, les deux coups ont été tirés avant que le *saïd* ait été fait *ithqan.* = *Ibidem*, 3°.

V. Zufèr ne permet pas de le manger.

T. *a z.* 1° « Si un chasseur a blessé un *saïd* de manière « à ce qu'il soit fait *ithqan*, et qu'un deuxième chasseur le « tire ensuite et le tue, le gibier ne peut être mangé, parce « qu'il est possible que sa mort soit due au deuxième chas- « seur (qui ne pouvait tirer sur un animal qui n'était plus « *saïd*; en le tuant, il a d'ailleurs empêché l'accomplisse- « ment du *zèbh-iqtiari*, indispensable s'il était encore pos- « sible).

« Le deuxième chasseur doit au premier la valeur du « gibier blessé, parce qu'il était déjà devenu la propriété « du premier, qui l'avait fait *ithqan* avant que le deuxième « l'eût tué, et que le seul soupçon que la mort soit due « au deuxième coup suffit pour empêcher de le manger. »

2° « Mais si le premier, n'ayant pas atteint le *saïd* de « manière à le faire *ithqan*, le second l'a tiré et tué, il est « permis de le manger, parce qu'à l'instant où il l'a tiré, « il était encore *saïd*, puisqu'il était encore *mumtèni'*; et *il*

« *appartient au deuxième chasseur,* parce que c'est lui qui « l'*a pris*, 128, puisque c'est par lui qu'il a cessé d'être « *mumtèni'*.

3°. « Si tous deux ont tiré ensemble, que la flèche de « l'un ait frappé le *saïd* avant le projectile de l'autre, et « l'ait fait *ithqan*, et qu'ensuite la flèche de l'autre l'ait « atteint (sans l'avoir tué),

« Ou si l'un des deux ayant tiré le premier, et l'autre « ensuite, soit avant que le *saïd* ait été atteint, soit après, « mais, dans l'un et l'autre cas, avant qu'il ait été fait « *ithqan*, qu'ensuite il ait été fait *ithqan* par le premier;

« Enfin si le premier chasseur a fait *ithqan* le *saïd*, et « que le trait du deuxième (lancé avant l'*ithqan*) ait ensuite « atteint et tué le gibier;

« Dans ces divers cas, le gibier appartient au premier « chasseur, et peut être mangé (sans qu'il y ait lieu à in- « demnité).

V. « *Zufèr* a dit: « Il n'est pas permis de le manger. » (*Médjmoe'*, p. 280.)

140. Les principes développés dans les articles précédents pour le cas où l'*ithqan* du *saïd* aurait été l'effet des projectiles, sont en tout applicables aux cas de même nature où cet effet serait dû à l'action des animaux de chasse, *djèwarih*, à la suite de l'*irsal*.

« Le chien et le faucon sont assimilés à la flèche; le « *saïd* qu'ils font *ithqan* devient la propriété du chasseur « (pourvu qu'il soit leur maître, voir 142). »

Ainsi :

141. 1° « Un homme a fait *irsal* un chien contre « un *saïd*; le chien l'a atteint, frappé, terrassé, de « manière à ce qu'il ne puisse plus fuir (*sa'r*, terrasser

« un homme, un animal, tellement qu'il en résulte « pour lui prostration de forces) ; il l'a frappé de nou« veau, enfin l'a tué. Le gibier peut être mangé. »

(Il ne peut d'ailleurs appartenir qu'au chasseur, puisque aucun autre que son chien n'a contribué à le faire *ithqan*).

142. « Si le chien a été fait *irsal* par un chasseur « à qui il n'appartienne pas, le chasseur ne peut man« ger le gibier pris par ce chien, sans la permission « de son maître. » = *Zéïlè'i*, voir 140.

143. Et comme certainement ce n'est pas le mode dont le *saïd* a été chassé qui s'oppose à ce qu'il soit mangé, puisque l'autorisation du maître de ce chien suffit pour qu'il puisse l'être, on doit pouvoir en conclure que le consentement du maître n'a été nécessaire que pour assurer la propriété du *saïd* au chasseur qui ne l'avait pas de droit.

144. 2° « Un homme a fait *irsal* deux chiens « contre un *saïd;* l'un d'eux l'a fait *ithqan*, et l'autre « l'a tué. = Le gibier peut ici encore être mangé, « parce que le chien n'est pas dressé à s'abstenir de « faire une seconde blessure au *saïd* déjà blessé.

« On ferme donc les yeux sur cette irrégularité, « voir T. *az*, 1°, pourvu que le deuxième chien n'ait « pas été fait *irsal* après l'*ithqan* du *saïd* par le pre« mier. »

(Ici encore le gibier appartient exclusivement au chasseur, puisque les deux chiens lui appartiennent.)

145. 3° « Deux hommes ont fait *irsal* chacun leur « chien; l'un des chiens a d'abord terrassé, *sarè'a*, le

« *saïd*, et l'autre ensuite l'a blessé et tué. = Le gibier « *peut être mangé* si l'*irsal* du deuxième chien a précédé « le *sa'r* du *saïd* par le premier, et il *appartient au* « *maître du premier chien*, parce que c'est lui qui a « fait *ithqan* le *saïd*, avant que le deuxième chien « l'eût blessé. Par le *sa'r*, en effet, le gibier a cessé « d'être *saïd*, ce qui en assure la propriété au premier « chasseur.

« Il n'est pas défendu de le manger, quoiqu'il ait « été blessé par le chien du deuxième chasseur, après « que le *saïd* avait été fait *ithqan* par le premier chien, « parce que l'*irsal* du deuxième a eu lieu sur un gi- « bier qui était encore *saïd*. »

146. « La circonstance qui décide de la permission « ou de la défense de manger un gibier, est l'instant « de l'*irsal* : *si l'*irsal *a eu lieu quand le saïd pouvait en-* « *core fuir, et qu'il était encore* muntènï', *il peut être* « *mangé ;*

« *Il ne peut l'être, si l'*irsal *n'a eu lieu qu'après* « *l'*ithqan, parce qu'ayant alors cessé d'être *saïd*, il n'y « a pas eu lieu à l'application du *zèqat idtirariè;* mais « si le *zèqat iqtiariè* pouvant encore être fait, l'avait « été, le gibier pourrait être mangé.

147. 4° « Sinon, le deuxième chasseur doit une « indemnité au premier, en réparation du tort causé « par l'*irsal* du deuxième chien après l'*ithqan*, c'est-à- « dire, en réparation de la mort donnée à un gibier « qui était déjà la propriété du premier chasseur. » Voir T. *a z*, 1°, 2ᵉ partie. = *Medjmœ'*, p. 281.

148. L'extrait dont nous venons de donner la

traduction dans le but de déterminer à qui doit appartenir le gibier sur lequel deux ou plusieurs chasseurs auront tiré ou fait *irsal* leurs chiens à des intervalles différents ou simultanément, nous a prouvé à la fois qu'il ne suffit pas d'avoir acquis la propriété du gibier pour avoir le droit de le manger, qu'il faut en outre avoir satisfait à des formalités religieuses, 113, 114.

Comme ces mêmes restrictions n'existent pas pour le poisson, il nous reste à exposer, dans le titre II qui suit, les conditions auxquelles le *saïdu-l-bèrr* peut être mangé.

Si les animaux qui vivent dans l'eau ne sont pas soumis, comme les quadrupèdes et les oiseaux, aux conditions du *zèbh*, c'est que, n'ayant généralement pas le sang de ces animaux, l'effusion n'en est pas nécessaire pour purifier leur chair, 126 et 127.

SUR
LA VALEUR DU MOT *JOUR* יום
DANS LA BIBLE,
Ier ET IIe CHAPITRE DE LA GENÈSE,

PAR J. J. CLÉMENT-MULLET.

Opinionum enim commenta delet *dies*; naturæ judicia confirmat. Cicer. *De nat. deor.* lib. II, § 2.

Il est des questions qui, simples en apparence, acquièrent, lorsqu'on les approfondit, une importance qu'on ne leur soupçonnait pas d'abord. De ce nombre est celle qui a pour objet l'examen de la valeur du mot *jour* dans le premier et le second chapitre de la Bible, c'est-à-dire ce qu'on doit entendre par les jours de la création.

Cette question intéresse à la fois la philologie et les sciences géologiques, en même temps qu'elle touche à nos croyances religieuses, puisqu'elle a pour objet l'interprétation du livre sacré, qui en fait une des bases. Aussi des personnages très-recommandables par leurs connaissances profondes et par leur piété éminente ont-ils cru devoir l'étudier.

La solution variait suivant que, dans l'interprétation, on admettait la révélation dans toute sa rigueur et qu'on s'en tenait strictement à la lettre du texte, ou bien que, soulevant le mot, on cherchait la pensée de l'écrivain sacré.

Ce premier mode d'interprétation, c'est-à-dire la version littérale, était celui de l'ancienne Sorbonne et de la majeure partie du clergé et de la chrétienté. C'est encore celui qui est adopté aujourd'hui par la faculté de théologie de Paris.

Parmi les partisans de l'autre mode d'interprétation, et même à leur tête, nous citerons, dans le clergé, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, Origène, et surtout saint Augustin, ce flambeau si lumineux en matière de philosophie religieuse; M. Frayssinous, dont la voix éloquente semble retentir encore du haut de la chaire de l'église Saint-Sulpice, et Nic. Wiseman [1]. Puis enfin, en dehors des théologiens, tout ce que les sciences géologiques ont de plus illustre, le célèbre Cuvier, MM. Élie de Beaumont et C. Prévost, en France; en Angleterre, M. Buckland [2]; en Amérique, M. Silliman; Deluc, en Suisse [3], etc.

[1] *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, par N. Wiseman; 2 vol. in-8°. Paris, Sapia, 1837. T. I, p. 311, 312.

[2] *Geology and mineralogy considered with reference to natural theology*, by the Rev. Wil. Buckland, 2 vol. in-8°; *London*, 1836, p. 18, note, où est cité un ouvrage de M. Silliman sur la concordance de la géologie avec l'histoire sacrée, où il est dit textuellement en parlant de la création : «Day is not of necessity limited to twenty «four hours.»

[3] Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme.

En effet, lorsque l'étude de l'écorce solide du globe eut révélé des séries d'êtres antédiluviens bien caractérisés, et que l'on en fut venu à conclure l'existence de plusieurs phénomènes géologiques dont l'accomplissement exigeait des espaces de plusieurs siècles, il devint matériellement prouvé que les divers jours employés pour la création devaient être des périodes de durées indéfinies et non des espaces de vingt-quatre heures, comme on l'entendait communément. Le philosophe religieux, tout en s'humiliant devant la puissance divine, comprit que si le souverain Créateur pouvait d'un seul mot et d'une seule pensée faire sortir du néant l'univers et ses merveilles, les faits constatés prouvaient qu'il avait permis qu'il en fût autrement. Cette marche, suivant les Arabes, convient mieux à la majesté divine, qui ne fait rien brusquement, mais qui toujours procède par degrés et par mesure.

Si la terre renferme dans son sein la preuve de la vérité du récit du législateur des Hébreux, chaque ordre de création y est contenu séparément et sans confusion dans les puissantes masses rocheuses qui leur servent de gisement, et dont le dépôt exige la succession d'un grand nombre de siècles.

Ainsi, nous voyons que les faits géologiques, d'une part, nous amènent à conclure que le mot *jour* appliqué au récit de la création ne peut indiquer un temps limité à quelques heures, de même que, d'un autre côté, la philologie elle-même nous conduit à un pareil résultat comme nous allons le voir.

En général, dans les langues orientales, le mot *jour* a une signification plus vague que dans nos langues modernes, quoique pourtant aussi en français il nous présente quelquefois une idée assez large. Nous le voyons dans la Bible employé très-fréquemment avec la signification d'*année* ou d'*époque*. Et d'abord Moïse lui-même (*Gen.* chap. II, v. 4), en résumant les travaux de la création, ne parle plus de six jours, mais seulement « du jour en général. » בְּיוֹם עֲשׂוֹת יְהוָה אֱלֹהִים אֶרֶץ וְשָׁמָיִם. On lit dans l'Exode, XIII, 10 : וְשָׁמַרְתָּ אֶת־הַחֻקָּה הַזֹּאת לְמוֹעֲדָהּ מִיָּמִים יָמִימָה. La Vulgate, suivant son habitude, traduit littéralement : « Custodies hujusmodi cultum statuto tem- « pore à diebus in dies. » M. Cahen, toujours très-occupé de la pensée, sans négliger la lettre, a traduit : « Vous observerez ce culte d'année à autre. » Cette version est confirmée par celle des langues orientales anciennes et par les termes de la paraphrase chaldaïque. Le syriaque lit : ܡܢ ܙܒܢ ܠܙܒܢ, « de tempore ad tempus. » L'arabe porte مِن حَوْل إِلَى حَوْل, « de anno ad annum, » et la paraphrase comme le syriaque, מִזְּמַן לִזְמַן[1].

Le mot יוֹם, plur. יָמִים, se lit encore dans le sens d'année dans deux passages bien remarquables, *Lévit.* chap. XXV, v. 29 : יָמִים תִּהְיֶה גְאֻלָּתוֹ, litt. « dies « erunt redemptionis. » Tous les traducteurs ont rendu le mot יָמִים par années, sans même en excepter la

[1] Cicéron nous offre aussi des exemples du mot *jour* pris dans un sens illimité, témoin l'épigraphe placée en tête de cette dissertation où le mot *dies* au singulier ne peut se traduire que par *le temps*.

Vulgate, qui traduit par *annum*. L'arabe porte حول, et la paraphrase chaldaïque עדן, *temps*.

Samuel (chap. I, vers. 3) : וְעָלָה הָאִישׁ הַהוּא מֵעִירוֹ מִיָּמִים יָמִימָה לְהִשְׁתַּחֲוֹת. La Vulgate traduit : « Et ascen« debat vir ille de civitate sua statutis diebus, etc. » Les Septante ont traduit plus littéralement : *ἐξ ἡμερῶν εἰς ἡμέρας*, « de diebus ad dies. » L'arabe traduit comme précédemmment مِن حَوْلٍ إِلَى حَوْلٍ, « ex anno « ad annum. » La paraphrase chaldaïque, si précise, dit : מזמן מועד למועד, « à tempore solemnitatis ad « solemnitatem. » Partout les traducteurs prennent le mot יוֹם dans le sens large d'*époque*. C'est aussi l'interprétation adoptée par M. Cahen dans la note qui accompagne sa savante traduction sur le passage cité, on y lit : « d'époque en époque, ou d'année en année. »

Encore un exemple, et ce sera le dernier, où le mot jour est pris dans un sens large : בִּימֵי אַבְרָהָם. « In diebus Abraham. » (*Gen.* XXVI, 1.) Les Septante mettent *ἐν τῷ καιρῷ τοῦ Ἀβραάμ*, « au temps d'Abraham[1]. »

Il serait facile de multiplier les citations qui établissent le sens large et presque indéfini dans lequel l'Écriture sainte emploie le mot *jour*, mais ce serait allonger cette dissertation sans utilité. Maintenant, voyons le sens que lui donnent les écrivains arabes, car l'arabe et l'hébreu, langues sœurs et qui emploient

[1] Le texte grec des Septante dans la polyglotte de Lejay porte *ἐν τῷ χρονῷ*, l'édition stéréotype de Tauchnitz, Leipsick, 1835, porte *ἐν τῷ καιρῷ*.

le même mot dans la même acception, peuvent très-bien se prêter un mutuel secours.

Quel que soit le respect que nous professions pour la Bible, et la distance que nous mettions entre elle et l'Alcoran, cependant on nous permettra d'invoquer celui-ci, puisque la création du monde en six jours fait partie des croyances musulmanes, et que plusieurs fois elle se trouve indiquée dans l'Alcoran, et qu'au surplus ici la question est envisagée uniquement sous le point de vue philologique. Nous verrons aussi que le livre fondamental de l'islamisme, ainsi que les docteurs qui l'ont commenté, attachaient au mot *jour* يوم une idée de temps indéfini et presque illimité, et que les six jours sont pour eux six époques.

Deux mots en arabe sont employés pour exprimer l'idée de jour : le mot نهار et le mot يوم. Le premier, qui semble plutôt d'origine chaldéenne ou syrienne que d'origine arabe[1], indique le temps pendant lequel le soleil éclaire notre planète, depuis son lever jusqu'à son coucher : c'est l'opposé de la *nuit*. Sa signification est précise et ne s'applique qu'à un espace de temps bien connu et bien déterminé. L'autre, au contraire, qui se trouve employé en hébreu et en chaldéen, est pris aussi pour signifier *jour*,

[1] En effet le radical arabe نهر, auquel se rattache le substantif نهار, signifie *couler, faire couler*, et aucun lexique ne lui donne le sens *d'éclairer, illuminer*, pas plus qu'au radical hébreu נָהַר, tandis que le même mot dans le chaldéen et dans le syriaque se présente avec cette signification. نهار, *jour*, est employé dans le calendrier en opposition avec le mot *nuit* dans un sens restreint.

mais ce n'est plus seulement le jour naturel, c'est aussi le jour civil, jour de vingt-quatre heures, c'est-à-dire le temps pendant lequel le soleil effectue sa révolution diurne, et plus largement des espaces de temps plus ou moins longs qualifiés de jour. Aussi, quand les Arabes veulent parler d'une période illimitée, ils ne se servent pas du mot نهار, mais du mot يوم; ainsi on dit يوم القيامة - يوم أخيرة.

On lit dans l'Alcoran (chap. LXX, v. 4) وتعرج الملايكة والروح اليه في يوم كان مقداره خمسين الف سنة « Les anges et les esprits monteront vers lui dans un jour dont l'espace sera de cinquante mille ans. » Le sens de ce verset est vraiment incompréhensible, et les commentaires qui l'accompagnent ne lèvent point la difficulté, si on le prend au pied de la lettre. Mais on arrive à un sens raisonnable, si l'on donne au mot *jour* une signification indéterminée, et si le nombre des années est regardé comme explétif, c'est-à-dire comme indiquant un espace illimité tel que peuvent l'admettre l'éternité et l'immensité de Dieu, devant lequel des milliers d'années ne sont que comme un seul jour.

Nous serons conduits à cette conclusion par l'Évangile lui-même, cette autorité si puissante en matière de religion, dont les expressions claires et explicites nous fournissent un excellent commentaire. On lit dans la deuxième épitre de saint Pierre (chap. III, v. 8) : « Quod unus dies apud Dominum « instar mille annorum est et mille anni unius instar

« diei. » Ὅτι μία ἡμέρα παρὰ κυρίῳ ὡς χίλια ἔτη, καὶ χίλια ἔτη ὡς ἡμέρα μία. On ne peut rien imaginer de plus décisif. Plaçons ce passage en regard de la Bible, et nous verrons qu'ici comme ailleurs les termes de la nouvelle loi viennent expliquer les figures de l'ancienne.

Nous trouvons ensuite que les Orientaux allaient jusqu'à admettre deux sortes de jour, savoir le jour terrestre et le jour du paradis, le jour du monde et le jour de Brahma. Ce dogme, qui était admis par les Arabes et par les Indiens[1], devait aussi être reçu en Égypte, et alors il est possible que Moïse l'eût eu en vue quand il écrivait.

Ce jour divin avait une longueur illimitée comme le prouvent les passages cités et celui qu'on lit dans le ms. 990 A (Bibl. nat.) f. 102, où il est question du temps que l'homme passa dans le paradis : فكان لبثه في الجنّة الى حين خرج منها ساعة واحدة من ايام الاخرة مقدارها ثلاث ثمانون سنة وثلاثة اشهر من سني الدنيا « Le temps pendant lequel il demeura dans le paradis, jusqu'au moment de sa sortie, fut d'une heure des jours de l'autre vie, dont la durée est de

[1] *Vischnu Purâna*, trad. anglaise de M. Wilson, p. 24 et 25. De Guignes, dans son mémoire sur les *Sares* des Chaldéens, p. 375, nous apprend, d'après le Bagavadam C. III, que la longueur des jours variait suivant le degré d'élévation de la divinité à laquelle on les rapportait. Ainsi, un mois des hommes n'est qu'un jour pour les divinités inférieures; un an des hommes sera un jour pour celles d'un ordre plus relevé. Enfin, des milliers d'années divines ne sont encore qu'un jour de douze heures pour Brahma. (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XLVII.)

quatre-vingt-trois ans et trois mois de ce monde. » Qu'on calcule, en partant d'une pareille donnée, la durée d'un jour entier du paradis, et l'on arrivera à des chiffres aussi considérables que ceux de l'Alcoran et des Purânas.

Écoutons les écrivains arabes et les commentateurs, voyons ce qu'ils disent du jour même de la création : ان ربّكم الله الذى خلق السموات والارض فى ستّة ايام (Alc. c. VII, v. 52.) « Certes, votre maître est ce Dieu qui créa le ciel et la terre en six jours. » Voici le commentaire de Beïdawi : فى ستّة ايام فى ستّة اوقات كقوله ومن يولّهم يومئذ دبره او فى مقدار ستّة ايام فان المتعارف فى اليوم زمان طلوع الشمس الى غروبها ولم يكن حينئذ وفى خلق الاشياء مدرجات مع القدرة على ايجاده دفعة دليل الاختبار للنظار وحثّ على التانّى فى الامور (Ms. 265, t. I, f, 214 r., et ms. 252, fol. 108, Bibl. roy.) « *En six jours*, c'est-à-dire, six époques (heures) comme dans ce verset (VIII, 16), *celui qui leur tournera le dos au jour du combat.* Ou bien dans l'espace de six jours; on entend par le mot *jour* le temps qui s'écoule entre le lever du soleil et son coucher, mais alors il n'y avait ni lever ni coucher du soleil. Les périodes dans la création que Dieu aurait pu faire d'un seul coup, sont pour nous apprendre à mettre du discernement et de la réflexion dans nos actions et nous engager à ne pas mettre trop de précipitation dans nos affaires. » Un autre

passage non moins grave, c'est celui que nous lisons dans Kazwiny, ms. 990 A, fol. 40 v.: اليوم في اللغة الكون الحادث والايام الستّة المخلوق فيها السموات والارض مراتب المصنوعات لان قبل الزمان لا يمكن تجدّد الزمان «Le jour, dans le langage usuel, est le fait rée let positif, mais les six jours dans lesquels furent créés le ciel et la terre, indiquent la division des travaux, parce que le renouvellement périodique du temps n'avait pas lieu avant que le temps existât.» «Sine «varietate motionum non sunt tempora.» (S. Aug. *Confess.*, lib. XII, c. II.) Mercator (*Atlas*, t. I, p. 29) professe la même doctrine, quand il dit: «Lorsque le Seigneur commença à créer, les astres n'étaient point encore en astre, par conséquent il n'y avait point encore de temps.» Un peu plus loin, il ajoute que la mesure du temps ne peut alors se faire que par comparaison.

Puisque nous avons été amenés à citer S. Augustin, voyons son opinion sur la question qui nous occupe. Voici ce qu'en dit ce savant docteur dans son livre *De Genesi ad litteram*, t. III, ch. VII: «Quapro«pter quod illum diem vel illos dies qui ejus repeti«tione numerati sunt, in hac nostra mortalitate terrena «experiri ac sentire non possumus, non debemus «temerarium præcipitare sententiam. Istæ septem «dies qui pro illis agunt hebdomadam non eas illis «similes sed multum dispares, minimè dubitemus.» En marge est cette légende: «Usitati dies hebdomadæ «longe dispares septem diebus Geneseos.»

Ainsi S. Augustin nous avertit que si la faiblesse de nos organes terrestres et mortels ne nous permettent pas de comprendre les jours de la création, nous ne devons pas nous hâter de porter un jugement. Ces sept jours, qui font une semaine numériquement, sont bien différents des jours de la semaine usuelle. On voit donc bien clairement que la vaste intelligence de S. Augustin cherchait dans les jours de la création autre chose que des jours de 24 heures; et certainement s'il eût eu la connaissance des faits géognostiques comme on la possède aujourd'hui, peut-on douter que son explication ne fût devenue plus large et plus précise encore?

Tout ce qui précède nous apprend donc que chaque fois que l'esprit humain a porté son attention sur cette portion du récit de Moïse, il a compris qu'on ne devait pas le prendre à la lettre, mais au contraire y voir un symbole et une figure. D'abord conçue *à priori*, cette opinion est devenue certitude par la constatation des phénomènes géognostiques. En effet, ces phénomènes présentent seuls un moyen de concilier entre eux les passages du commencement de la Bible qui semblent en contradiction, et d'éclaircir ceux qui sont obscurs. Si le *jour* dans la création est le symbole de la période pendant laquelle s'accomplit un phénomène, nous n'avons plus besoin que les rayons solaires viennent l'éclairer, ni que la révolution des astres en fixe la durée. Le mouvement nécessaire pour cet accomplissement est la *varietas motionum* voulue par S. Augustin pour

l'existence du temps. La logique ne refuse plus de voir des jours ou époques dont le commencement est symboliquement indiqué par le matin, et la fin par le soir[1]. Si Moïse avait pu voir autre chose qu'une expression figurée dans le mot *jour*, ou ne pas entendre un jour divin ou céleste de durée indéfinie, dont la doctrine était répandue dans tout l'Orient, ainsi qu'on peut en inférer des textes cités, comment après avoir décrit les travaux des trois premiers jours, dirait-il que le soleil et la lune sont destinés à établir la distinction entre le jour et la nuit, entre les saisons, etc. ויאמר אלהים יהי מארת ברקיע השמים להבדיל בין היום ובין הלילה (*Genèse*, ch. I, v. 14.) « Et dixit Deus fiant luminaria in firmamento « ad distinctionem inter diem et noctem. » Ainsi tout nous prouve que le récit de la création a été fait dans un langage symbolique, c'est-à-dire que l'historien sacré, pour faire comprendre la puissance de Dieu et énumérer les merveilles qu'elle produisait,

[1] Deux versets de la Bible autorisent cette interprétation : le premier, c'est le verset 27 du chapitre XLIX de la Genèse, où Jacob, dans sa belle et sublime prophétie, dit : בנימין זאב יטרף בבקר יאכל עד ולערב יחלק שלל « Benjamin est un loup ravissant qui le matin mange la proie, et le soir partage le butin. » Les mots *soir* et *matin*, expressions toutes poétiques, sont comme le reste prises au figuré, mais le sens vrai présente une idée de temps éloigné et de durée illimitée ; c'est ainsi que l'entendent tous les commentateurs. Le second, c'est cet autre passage de Daniel : ויאמר אלי עד ערב בקר אלפים ושלש מאות (Dan. VIII, 14.) « Et dixit mihi : Usque ad vesperam et mane (2300 jours). » Ici le raisonnement est le même que pour le verset précédent.

dut prendre le laugage le plus approprié à l'intelligence humaine, mais que les mots recèlent des pensées profondes ! C'est une partie de ces pensées que nous avons cherché à faire paraître au grand jour.

Terminons en citant les paroles de M. Frayssinous[1], ce père de l'Église moderne, qui résume si bien toutes ces diverses opinions et qui les met en harmonie avec l'état actuel de la science. Preuve éclatante que la religion n'exclut point l'étude rationnelle du texte sacré, et qu'elle ne défend point à l'homme de faire usage de l'intelligence que Dieu lui a donnée.

« Dans le plus fini de ses ouvrages, dans la Cité de Dieu, saint Augustin nous dit qu'il est difficile de dire quelle est la nature de ces jours : « Qui dies, « cujus modi sint, aut perdifficile nobis, aut etiam « impossibile est excogitare, quanto magis dicere. » (*De Civ. Dei*, lib. I, c. VI.)

« Si vous faisiez observer que dans cette opinion qui fait des six jours autant d'époques indéfinies, le monde pourrait être plus ancien qu'on ne le suppose communément, je répondrais que la chronologie de Moïse date moins de l'instant de la création de la matière que de l'instant de la création de l'homme, laquelle n'eût lieu que le sixième jour. L'écrivain sacré suppute le nombre d'années à compter du premier homme et de ses descendants, et c'est de la supputation des années des patriarches

[1] *Conférences de M. Frayssinous*, t. II, p. 57 ; 2 vol. in-12, Paris, Leclerc et comp., 1843.

successifs que se forme la chronologie des livres saints; en sorte qu'elle remonte moins à l'origine même du globe qu'à l'origine de l'espèce humaine[1].

« Dès lors, nous sommes en droit de dire aux géologues : Fouillez tant que vous voudrez dans les entrailles de la terre; si vos observations ne demandent pas que les jours de la création soient plus longs que nos jours ordinaires, nous continuerons de suivre le sentiment commun sur la durée de ces jours. Si, au contraire, vous découvrez, d'une manière évidente, que le globe terrestre, avec ses plantes et ses animaux, doit être beaucoup plus ancien que le genre humain, la Genèse n'aura rien de contraire à cette découverte; car il vous est permis de voir, dans chacun des six jours, autant de périodes de temps indéterminées, et alors vos découvertes seraient le commentaire explicatif d'un passage dont le sens n'est point entièrement fixé. »

BIBLIOGRAPHIE.

تحفة الاحرار *tohfat ul-ahrâr*, the Gift of the Noble; being one of the seven poems, or *Haft aurang*, of Mulla Jâmî, now first printed from the collation of eight mss.; with various readings, by Forbes Falconer, M. A., etc. London, 1848; petit in-4° de 132 p.

Mulla Nûr uddîn Abd urrahman Jâmî est un poëte persan très-célèbre, qui naquit en 1414 à Jâm, petite ville près d'Hérat, en

[1] C'était avec le même esprit que le docte et pieux archevêque de Chambéry disait à la Société de Géologie en 1844, que les phénomènes géologiques s'étaient accomplis avant l'apparition de l'homme sur la terre.

Khoraçân. Ce fut ainsi qu'il prit le surnom de Jâmî, sous lequel il est connu. Il mourut en 1493, selon la plupart des biographes. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, tant en vers qu'en prose, dont les plus estimés sont sept *masnawis*, ou poëmes à hémistiches rimés, formant une collection intitulée: *Haft aurang* هفت اورنگ ou «Les sept éclats[1].» Ces poëmes, qui sont consacrés au développement des doctrines mystiques des sofis, portent chacun les titres particuliers suivants: 1. *Le Présent des nobles*, تحفة الاحرار[2]; 2. *La Chaîne d'or*, سلسلة الذهب; 3. *Salmân et Absâl*, سلمان وابسال; 4. *Le Chapelet des gens pieux*, سبحة الابرار; 5. *Majnûn et Leïla*, مجنون وليلى; 6. *Joseph et Zalikha*, يوسف وزليخا; 7. *Le Livre de la Sagesse relatif à Alexandre*, c'est-à-dire l'histoire d'Alexandre le Grand, خرد نامهٔ اسكندر. De ces sept poëmes, le quatrième a été imprimé à Calcutta, le cinquième a été traduit en français par feu de Chézy et le sixième a été publié et traduit en allemand par de Rosenzweig.

La publication complète du texte de la collection entière de ces sept poëmes justement célèbres était vivement désirée par les orientalistes d'Europe; aussi un ami généreux des lettres orientales, M. John Bardoe Elliot, de Calcutta, a-t-il voulu fournir les moyens de remplir ce vœu en gratifiant le comité des textes orientaux de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui a déjà publié des textes si utiles et si corrects d'une somme suffisante pour l'impression de la collection dont il s'agit. C'est ainsi que l'honorable comité a engagé M. F. Falconer, dont il a su apprécier la science aussi solide que modeste, à se charger de ce long et pénible travail. Notre érudit confrère a accepté cette tâche difficile, et il a commencé l'impression de la série des sept masnawis du *Haft aurang* par le *Tuhfat ulahrar*, tant parce qu'il se trouve le premier dans les manuscrits de cette collection, qu'à cause de sa grande réputation en Orient pour l'explication des dogmes religieux et philosophiques des sofis.

G. T.

[1] Le mot *aurang*, dont le sens le plus commun est *trône*, a plusieurs autres significations qui sont indiquées, entre autres, dans le *Burhân-i cati*.

[2] Quelques orientalistes ont donné par erreur à ce masnawi le titre de تحفة الابرار *Présent des pieux*.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 1849.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de M. Brown, drogman de l'ambassade américaine à Constantinople, dans laquelle il donne des nouvelles sur ses travaux et la traduction de Tabari, d'après l'édition turque, dont il s'occupe.

On donne lecture d'une lettre de M. Tybaldos, à Athènes, qui annonce l'envoi d'un exemplaire du Bhagavat-Ghita, traduit en grec par Galanos et publié par M. Tybaldos. Il demande, en échange de quatre exemplaires de ses ouvrages, la collection du Journal asiatique. Renvoyé à la commission du Journal pour rapport.

M. le baron Ottocar Maria de Schlechta Wssehrd, drogman de l'ambassade d'Autriche à Constantinople, présenté par MM. Burnouf et Mohl, est nommé membre de la Société.

M. Mohl fait l'exposé sommaire des finances de la Société pendant 1848.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Par l'auteur. *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse et dans l'Asie centrale,* extraits de l'original arabe, traduits et accompagnés de notes par M. Defrémery. Paris, 1848, in-8°.

Par l'auteur. *De l'origine du langage*, par M. E. Renan. Paris, 1848, in-8°.

Par l'Académie. *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*, série VI, vol. VII, livraisons 4, 5 et 6. In-4°.

Par l'Académie. *Recueil des actes de l'Académie de Saint-Pétersbourg, pour les années 1845 et 1847*. In-4°.

Par l'auteur. *Γίτα, ἡ ϑεσπέσιον μέλος, παρὰ Γαλάνου, δαπάνῃ* Γ. Τυϐάλδου. Athènes, 1848, in-8°.

Par l'auteur. *Sulla inscrizione cuneiforma persiana di Behistun memoria* di Filosenno Luzzano. Milan, 1848. In-4°.

Par l'auteur. *Essai sur le panthéisme*, par Budding (en hollandais). Batavia, 1848. In-4°.

EXTRAIT

DE DEUX LETTRES DE M. BROSSET A M. REINAUD.

Les lecteurs du Journal asiatique se rappellent qu'au mois de juin 1847, M. Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, fut chargé par le gouvernement russe de faire un voyage d'exploration dans la Géorgie et les contrées voisines. Voici ce que M. Brosset écrivait d'Akhal-Tzikhé, en date du 20 novembre 1847 :

« Sur le point de quitter la ville, où je commence cette « lettre, qui sera sans doute terminée à Teflis, permettez-« moi d'employer quelques moments de loisir à m'entretenir « avec vous des belles choses que je vois depuis quelques « mois. Vous qui m'avez toujours encouragé, dès les com-« mencements de ma carrière orientale, vous verrez qui avait « raison, de ceux qui prétendaient que la littérature géor-« gienne était un puits sombre et sans issue, ou de ceux qui « la considéraient comme une pente escarpée et rocailleuse, « commençant dans une vallée profonde et sauvage, mais « d'où l'horizon s'agrandirait à chaque pas fait en avant pour

« la remonter. Aujourd'hui encore, je ne puis sans émotion « me rappeler les difficultés de mes premiers débuts, et la « bienveillante amitié de ceux qui m'ont tendu la main pour « les franchir. Environné, à chaque minute de mon aventu- « reuse exploration, de la puissante protection du gouverne- « ment, qui a agréé mes services, et à l'abri des convois et « escortes qui me sont partout accordés, pouvant me livrer « sans aucune inquiétude aux recherches archéologiques qui « sont le but de mon voyage, je gravis les montagnes, je « m'enfonce dans les vallées, je fouille les bois les plus sau- « vages, et j'éprouve un plaisir que sauront apprécier tous « les orientalistes, à voir se réaliser, jour par jour, des pres- « sentiments de ma jeunesse.

« Feu Jacquet disait que les annales géorgiennes étaient « *semi-fabuleuses*. Quelles fables, je vous prie, hormis les lé- « gendes des saints (et notre Occident aussi a ses légendes); « quelles fables trouverez-vous dans ces annales, dont les pre- « mières paroles sont des faits historiques, confirmés par les « plus anciens témoignages? Ortocès ou Artokès, le roi d'Ibé- « rie vaincu par Pompée, l'an 65 avant J. C., est tout juste « l'Artag des chroniques, avec une si légère différence dans « l'indication des époques, qu'il m'est impossible de ne pas « le reconnaître. Quant aux siècles postérieurs, les synchro- « nismes sont nombreux et frappants, et j'aime à croire que « la plus sévère critique sera convaincue de la solidité des « preuves par lesquelles on peut les établir.

« Mais revenons en Géorgie. Pour des raisons particulières, « j'ai fait ma première grande excursion dans le Cakheth, « dont j'ai parcouru la partie septentrionale jusqu'aux mon- « tagnes des Thouches et des Phchaws. Comme ce royaume « n'a été fondé que vers l'an 1462, je n'avais pas l'espoir d'y « trouver des antiquités, mais seulement des matériaux pour « la géographie et pour l'histoire, comparativement moderne, « de ces contrées. Il y a pourtant des monastères, comme « ceux d'Alawerdi, d'Igaltho et de Mertgoph, dont la fonda- « tion date du VIe siècle. Mais ce beau pays a été si impitoya-

« blement ravagé par le farouche Chah-Abbas Ier, de qui Mal-
« colm excuse les déportements, dans son Histoire de Perse;
« il a été si longtemps, et à tant de reprises, traversé par les
« bandes des Lesghis et des Daghistaniens, que les vieux édi-
« fices ont été plusieurs fois détruits et restaurés, et que ceux
« qui sont sur pied, comme la magnifique église d'Alawerdi,
« ne se présentent plus dans leur forme primitive, et ont
« perdu les traces d'antiquité que j'aurais été si heureux d'y
« trouver. En revanche, quelle immense collection d'inscrip-
« tions, à partir du xve siècle! A Alawerdi, il y a, je crois,
« plus de cinquante images de saints portant de longues et
« belles inscriptions historiques que j'ai copiées ou analysées,
« et qui trouveront leur place dans la série des annales. Pour
« vous donner une idée de l'état de décadence où sont les
« beaux édifices de ce pays, signalés par Wakhoucht dans sa
« description, je veux vous citer un fait. J'arrive à Matani vers
« le 16 septembre (ce lieu est situé à l'extrémité nord-est du
« Cakheth, sur la droite d'Alazan). Je demande aux nobles
« personages réunis là pour les funérailles du chef du district,
« où se trouve l'église de Sainte-Marine, signalée comme très-
« belle et digne d'attention par le géographe. On me montre
« une petite chapelle, qui ne portait aucun des caractères dé-
« signés, et qui se trouve en effet dans ce village. J'insiste,
« on se consulte; enfin l'on apprend qu'un gardeur de pour-
« ceaux a connaissance d'une magnifique ruine située au haut
« d'une montagne boisée, à environ trois lieues de là. Aussi-
« tôt l'on monte à cheval, moi douzième, et précédé de quel-
« ques hommes bien armés; car l'endroit est mal hanté. On
« arrive bientôt au lieu en question. Figurez-vous une grande
« tour et une résidence environnées d'un bon mur d'enceinte;
« une vaste église, les ruines d'une immense habitation, quan-
« tité d'édifices qui prouvent que ce lieu a été autrefois peu-
« plé d'un grand nombre de moines, enfin une enceinte
« énorme se rattachant à celle du fort. Cette église, bâtie en
« pierres de taille, mais aujourd'hui remplie de gros arbres
« qui ont crû au milieu des nefs écroulées, c'est la Sainte-

« Marine de Wakhoucht. On n'en peut douter, car sur la fa-
« çade orientale, on lit : « Sainte Marine intercède pour...
« (roi de) Cakheth. » La parenthèse indique la partie droite
« de l'inscription, dont les pierres ont été descellées par un
« agent destructeur d'un nouveau genre : un arbre a pris
« racine entre les pierres angulaires du bas de l'édifice; il
« s'est tordu le long des murs, il a disjoint les assises, et
« maintenant, jusqu'au sommet que sa cime dépasse, il a fait
« tomber, de ce côté, tout le parement de pierre de taille. »

Saint-Pétersbourg, 13 août 1848.

« Après mon retour à Teflis, à la fin de novembre de l'an-
« née passée, j'ai été si occupé, et d'ailleurs il faisait si froid
« que je n'avais plus de goût pour entretenir mes correspon-
« dances. Depuis lors, vers la mi-janvier, je suis parti pour
« Edchmiadzin, où je suis resté jusqu'aux derniers jours de fé-
« vrier. Là encore, le froid a été, durant trois semaines, entre
« 15 et 28 degrés. Le croirez-vous ? c'est l'exacte vérité. Com-
« bien j'ai vu de belles choses dans la bibliothèque, qui m'a
« été complétement ouverte, par une faveur spéciale du pa-
« triarche! J'ai fait la connaissance personnelle du savant
« évêque Chakhatounof, auteur d'une belle description d'Ed-
« chmiadzin et des cinq cantons de l'Ararat, en arménien, et
« j'ai recueilli quantité de matériaux pour l'histoire civile et
« littéraire des deux contrées, qui sont l'objet de mes études.

« J'étais presque en vue d'Ani, et je n'y suis pas allé. Quel
« malheur! mais, comment faire quinze lieues à travers une
« neige d'un mètre d'épaisseur ? Que faire au milieu de ruines
« couvertes d'un pareil manteau ? Il eût fallu attendre au
« moins trois semaines, pour que le dégel s'opérât, et c'était
« autant d'enlevé à mes travaux spéciaux sur la Géorgie,
« d'où la neige avait disparu depuis longtemps. Je me décidai
« donc à partir.

« Je quittai de nouveau Teflis, à la fin de mars, pour aller

« visiter la partie occidentale de la Géorgie. La Mingrélie, « l'Aphkhasie jusqu'à Pissounda, le Letchkhoum et le Soua« neth m'ont offert un champ bien curieux d'exploration; je « ne me suis arrêté qu'au pied des neiges éternelles, au voi« sinage de la barbarie, qui ne voit qu'avec méfiance les voya« geurs de mon espèce. Comment persuader à des Souanes, « quand on inventorie leurs images et leurs livres, qu'on « s'occupe peu du métal dont les unes sont faites et de la va« leur mercantile des autres? D'ailleurs, ces braves gens ne « sont pas encore tout à fait soumis, et j'ai eu des preuves « qu'ils se soucient peu de voir venir des étrangers. De là je « suis revenu à Kouthaïs, j'ai visité Gelath et le haut Radcha, « et je suis redescendu vers Gori.

« Vous vous rappelez ma petite note de l'an passé sur Ge« lath et sa soi-disant porte de fer de Derbend. Maintenant je « me suis convaincu, par une inscription géorgienne, dont « M. Fraehn n'avait pu faire connaître que quelques lettres, « que Ciracos a raison, en attribuant l'enlèvement de cette « porte au roi Démétri, fils du fameux David le Réparateur, « en 1139; l'inscription porte même que le fait a eu lieu dans « la treizième année du règne de ce Démétri.

« Je vais m'occuper de rédiger mes rapports, où je ferai « entrer tout ce que j'ai trouvé; enfin, je vais commencer « l'impression de ma traduction et du texte des Annales géor« giennes. Dieu sait si ce n'est pas au-dessus de mes forces. « L'empereur a fait cadeau à l'Académie d'une belle collec« tion de manuscrits géorgiens, où se trouve une très-ancienne « copie de la chronique dite de Wakhtang, qui doit me servir « de base. »

JOURNAL ASIATIQUE.

MARS 1849.

EXTRAIT DE LA FARÉSIADE,

OUVRAGE D'ABOU-L-ABBAS-AHMED-EL-KHATIB,

TRADUIT EN FRANÇAIS ET ACCOMPAGNÉ D'UN COMMENTAIRE,

PAR M. A. CHERBONNEAU,

PROFESSEUR D'ARABE À LA CHAIRE DE CONSTANTINE.

INTRODUCTION.

Le livre de Mohammed-el-Kaïrouani, que M. Pellissier a fait connaître par une excellente traduction, a jeté un certain jour sur l'époque si confuse de la domination des Arabes en Afrique. Il y a peu de temps, cette histoire n'aurait eu de mérite que pour le monde savant; mais, depuis la conquête de l'Algérie, un intérêt général s'attache aux événements dont cette contrée a été le théâtre. Malheureusement, la curiosité publique n'est pas toujours satisfaite. El-Kaïrouani donne peu de détails. Son ouvrage, traité à un point de vue philosophique assez élevé, chose rare chez les écrivains musulmans, ne présente le plus souvent qu'une courte analyse des faits. Il l'avoue lui-même, les matériaux lui manquaient; et il reproche à Ibn-Chemma', qu'il avait pris pour guide, sa sécheresse et la rapidité avec laquelle il glisse sur les événements les plus importants. D'où il résulte que El-Kaïrouani ne connaissait pas l'ouvrage d'El-Khatib; car *La Farésiade* lui aurait fourni une foule de documents qu'il n'aurait certainement pas négligés.

El-Khatib a traité de l'histoire des Beni-Hafes, depuis la naissance de l'imam El-Mohdi (461 de l'hégire, 1069 de J. C.) jusqu'au milieu du règne illustre de l'émir Abou-Farès-abd-el-aziz-el-Merini (804 de l'hégire, 1401 de J. C.). Il écrivait son livre sous le gouvernement de ce prince, et il le lui dédia, comme l'indique le passage suivant de son *avant-propos*, fol. 1 v° :

واشرف كتابى برفعه الى الحضرة العلية ومحرز زمان وضعه بالامارة
العزيزية المجاهدية وسميته الفارسية فى مبادى الدولة الحفصية

« Je rends mon livre illustre en le dédiant à la famille royale et en l'intitulant *La Farésiade ou Commencements de la dynastie des Hafsites*, par considération pour l'époque où je l'ai composé. »

Dans un précédent numéro du Journal asiatique, j'ai publié l'épisode du faux El-Fadhel, avec les plus grands détails. Avant de mettre la dernière main à la traduction complète de l'ouvrage, j'en détache quelques renseignements qui concernent surtout la ville de Constantine. Il n'est pas inutile, en effet, de fixer l'époque de la reconstruction de la Casba, dont l'enceinte va bientôt disparaître, de la restauration de la mosquée qu'on y voit encore, et de la destruction des ponts.

Le lecteur remarquera que El-Khatib se complaît à tracer la monographie de Constantine, sa patrie, au moment où cette ville fut la capitale d'un royaume indépendant, tandis que Ibn-Chemma' et El-Kaïrouani rédigent l'histoire des Beni-Hafes au point de vue de Tunis.

Constantine et Bougie, deux cités devenues françaises, et dont l'histoire se noyait dans celle de Tunis et du Maroc, ont retrouvé leur originalité, leur physionomie particulière, sous le calam d'El-Khatib.

C'est à l'obligeance de Si Mohammed, fils du cheikh El-Abbassi, que je dois la découverte de *La Farésiade*.

Un autre livre, sans titre et sans nom d'auteur, m'a été également communiqué par ce jeune *thaleb*. Comme j'ai eu

plus d'une fois l'occasion de le citer dans mon ouvrage, je l'ai désigné sous le nom d'*Anonyme de Constantine*. Ce volume contient quatre lettres d'une Biographie très-étendue du monde musulman, disposée par ordre alphabétique.

TEXTE ARABE.

(Suite.)

ورجعت الدولة الحفصية اعزّها الله تعالى الى اصلها ظاهرا وباطنا على يد مَن اقامه الله سبحانه وهو الامير ابو حفص عمر بن الامير ابى زكرياء ابن الملك ابى محمّد عبد الواحد ابن الشيخ المجاهد ابى حفص بويع له يوم الاربعة السادس والعشرين من ربيع الاخر سنة ثلاث وثمانين وستمائة بمدينة تونس وكانت ولادته بها. بعد صلاة يوم الجمعة اخر يوم من ذى قعدة سنة اثنين واربعين وستمائة وكان ملكا مدركا عاقلا فاضلا عارفا كاملا كريما متغاضيا لم تحدث منه عقوبة لاحد بعد دخوله تونس على الدعى وانتفا منه الفقيه الرئيس الشهير ابو القاسم بن الشيخ حاجب الدعى فتوسّط فيه احد الصلحاء فقبل كلامه فيه فقال حاجتنا اليه اعظم من حاجته الينا ونغوت (1) مثله او العداوة لا فايدة فيه الّا

[1] Le mot نغوت est une faute d'orthographe. En s'attachant à la

الندم فحضر بين يديه وسكن رعوته وقرّبه ولازم خدمته نحو عشر سنين ودُفِن بجبّانة الشيوخ فى مرسا الرجل الصالح جرّاح نفع الله بهم وكانت به محافظة تامّة على الصلاة ورَءاه بعض الصالحين فى النوم بعد وفاته فقال له ما فعل الله بك فقال غفر لى بدعوة رجل صلّيت بازآئه يوم الجمعة فعطست وقُلت الحمد لله فقال لى يرحمك الله وكانت ايام الامير ابو حفص هناء وعدل وكان يعظم الفقهاء والصلحاء ويبرّهم ويبادر الى حوايجهم وكان الفقيه ابو محمد الاطراولى عنده خطيبا ومن خواصه وكان الاطراولى هذا قد اطلع على شىء من علم الحدثان وهو الذى كان يربضه فى حصار الداعى اذا قنط الامير ابو حفص ويقول له اصبر لا بدّ لك ان تدخل عليه المدينة وتاخذه وتربطه عددا سمّاه له (1) ويُطاف به فى الاسواق على حمار اشهب فكان الامر كما اخبره فسبحان مدبّر الامور والوقايع وفى هذه الفتنة رجع الامير ابو زكرياء ابن الامير ابو اسحاق من تلمسان فلمّا وقع الاضطراب بافريقية ملك الامير

première apparence du mot, on peut supposer que le copiste ait lu نفوت au lieu de تفويت, qui est la véritable leçon. Le sens permet d'admettre une autre expression qui serait le substantif نفى.

[1] La construction de la phrase prouve que les mots عددا سمّاه له ont été dérangés par le copiste. Je n'hésite pas à les placer après اشهب.

ابو زكرياء بجاية وقسنطينة واحسن السيرة بعقله وتثبّته وتعفّفه وبُعده من المنكرات واختصاره في احواله حتى انه رقع مرّة ثوبه بيده وكان اذا أُهْدَت له هدية صرفها عنه وهو الذي وسّع في جامع قصبة قسنطينة واصلحه وجدده واشترى دورا من الحضر وزادها في القصبة حتى اصلح بذلك صور القصبة وطُرُقها وكان ملكه فيها في اواخر سنة ثلاث وثمانين وستمأية وكان الامير ابو زكرياء يقسم السنة بين البلدين بجاية وقسنطينة وكان يفضل اهل قسنطينة على غيرهم ولا يفضل غيرهم عليهم الا بعد التلطّف لهم حكى بعض عدول بلدنا ان الامير ابا زكرياء رحمه الله مرض مرة بقسنطينة وورد بعض اهل بجاية بعد برئه للهناء وطلع جماعة من وجوه بلدنا واجتمع الطايفتين بجامع القصبة واستوذن عليهم اى على الجميع فجلس اليهم وخرج الحاجب واظنه ابو القاسم بن ابراهيم ابن ابى ح فجلس مع اهل بلدنا والد والدى الخطيب بجامع القصبة حينيذ على بن حسن بن القنفذ وغيره وقال لهم مولانا يقول لكم انتم عندنا بالمكانة المعلومة وهولا فقهاء بجاية ضيفان علينا وعليكم فتسلمون لهم في الدخول علينا قبلكم ان طابت بذلك نفوسكم فقالوا نعم وقاضى بجاية يوميذ الفقيه المحدث ابو العبّاس الغبريني

صاحب كتاب عنوان الدراية وقاضى قسنطينة حينيئذٍ
ابو محمد عبد الله بن الريم من اهلها فدخلوا على الملك
على هذا الترتيب اخر البجائيين اوّل القسنطينيين فسلم
البجائيون بترتيب ووقار وادب مع قاضيهم وتزاحم
القسنطنيون وقاضيهم كاحدهم وكل واحد منهم يريد ان
يكون هو الموالى للملك فى جلوسه ولمّا اجتمع القاضيان قال
الفقيه الغبرينى للفقيه ابن الريم رأيت اهل بلدنا معى
وانت لا وقار لك مع اهل بلدك فقال له القاضى ابن الريم
السبب فى ذلك ان فقهاؤكم محدثون ببلدكم وَهولاء كل
بيت ترى انها ارفع من الاخرى باصالتهم فى بلدهم
وقدم نعمتهم فسكت القاضى الغبرينى كالنادم فى قوله وفى
سنة سبع وثمانين وستمأية تحرك الامير ابو زكرياء بن
الامير ابى اسحاق من قسنطينة الى تونس على عمّه الامير ابى
حفص. ولم يتمكن من نزول المدينة ومعه جيش كبير
فدار به فى بلاد الجريد وجبد المال ووصل الى طرابلس
ونزل على قابس فحاصرها وهدم كثيرا من منازلها ثم
رجع الى بلديه قسنطينة وبجاية ولم يبلغ مراده فى عمّه
وفى السنة التى بويع فيها الامير ابو حفص اخذ النصارى
جزيرة جربة واسروا من الشباب القوى والشابة الحسنة
ثمانية الاف وقتلوا الصغار ونهبوا الامتعة والاموال والزيت

والزبيب ما حملوا سفنهم التى هى نحو السبعين وفى سفر الجزيرة التى هى نحو الثلاثين وفى مدته ايضا فى سنة ثلاث وثلاثين وستماية نزل النصارى المهدية ومات منهم نحو المأية ومات من اهل المدينة ثلاثة وانصرفوا بعد اقامة خمسة ايام .... (1) مدة الامير ابو حفص جاهد بن مكى بالخلاف فى قابس ثم انقرضت دولة الامير ابى حفص بانقراض اركانها واول من توفى من اركانها ابو زيد عيسى الفزارى وكانت للفزاريين حظوة ورياسة وعلم وكانت وفاة الفزارى سنة ثلاث وتسعين وستماية وتوفى الشيخ صاحب الدعى فى السنة التى بعدها وخدم الامير ابا حفص رحمه الله الفقيه ابو محمد عبد الله بن على بن ابى عمر و.........(2) قبل ولايته فدعا له ذلك وفوض اليه كتب العلامة وكان بن ابى عمر هذا محبوبا فى طريقته ما تجددت دولة الا تجدد له فيها حال وكان مولده بباجة فى ايام قضاء ابيه بها سنة احدى واربعين وستماية وتوفى الامير ابو حفص رحمه الله بمرض اصابه فى اواخر

[1] Je n'hésite pas à combler cette lacune avec les mots وفى. L'examen attentif de l'exemplaire que j'ai entre les mains me démontre suffisamment que le copiste, qui avait pris à tâche de commencer tous les articles saillants par des mots tracés en lettres majuscules, a oublié cet endroit.

[2] Il me semble probable, d'après l'énoncé des faits, que les mots absents sont عرف الامير.

ذى حجة متم عام اربعة وتسعين وستمأية وسنه اثنان وخمسون سنة وكانت مدته احدى عشر سنة بتقريب ۞ وولّى بعده ابو عصيدة الامير ابو عبد الله الواثق ابى بكر بن زكرياء يحيى بن الامير ابى عبد الله المنتصر بن الامير ابى حفص بن الشيخ ابى محمد الشيخ المقدس ابى حفص بويع بتونس فى السابع والعشرين من شهر ربيع الثانى من عام تسعة وسبعمأية بعد بيعته الاولى بقسنطينة وبجاية وكان شيخ دولته الشيخ ابو محمد عبد الله بن عبد الحقّ بن سليمان وحاجبه الرئيس ابو عبد الرحمان بن يعقوب بن عمر بالغين المعجمة وصاحب علامته كاتب ابيه ابو زيد عبد الرحمان بن الغازى القسنطيتى وتنكررت نفوس الناس من السوال الى الماضيات وكان ابن عمر رعيسا فى نفسه حريصا على طلب المال صاحب مكر وحيل ولجا يوم دخول الامير خالد لحاجب ابو عبد الله محمد بن الدباغ الى دار الزبيديين واحتال عليه ابن عمر حتى خرج اختيارا وثقف ودفع من المال خمسين الف دينار وطلب فى غير ذلك فاقام فى السجن مريضا وتوفى فى شهر رجب من عام تسعة وسبعمأية وكانت للامير خالد ببجاية وقسنطينة فخامة وسعة حال بما ترك والد الامير ابو زكرياء رحمه الله حدثنى من رءاه بامور تدلّ على ذلك

كنسيم (1) الفرش واوانى الطعام للضيفان الواردين بمحلته كفعل الخلفاء بالحضرة الى الان وكان يضع تاج الملك على راسه اخبرنى به مَن رءاه على راسه يوم دخوله قسنطينة على بن الامير وهو محمد بن يوسف الهمدانى الاندلسى كان فى ابتداء امرة صهر حاجب الامير ابو زكرياء ابو القاسم بن ابى الحى وخدم فى الغاب بجاية ثم ترقى الى قيادة قسنطينة فاقام بها شكلا زايدا على معتاد القيادة كتركيب الرجال ثم حمل الدروب (2) على شوارع حارته واتخذ منجرة بازاء داره وكتب اسمه فيما يُصْنَع من العدة وغير ذلك ثم انه انخلع من طاعة مولاه وتحدث فى الاسناد الى غيره لفايدة البعد عنه فاخبر الامير خالد من بجاية بما اظهر له من عصيانه وكفره لنعمته فاقام حركة كبيرة من بجاية متوجها الى قسنطينة ولمّا قرب قطع ابن الامير قناطر البلد ورتب الرجال ورماته الذين كانوا يمشون بين يديه اذا ركب وهم ازيد من مأية قوس وحاصر الامير خالد قسنطينة مدة اشهر ثم حاول

[1] Il faut lire تسقيم, *tezgim*, infinitif de سقّم, *segguem*, prononcé avec le *gaf*. Bien que ce verbe ne se trouve pas dans Freytag, il est très-usité dans la province de Constantine et signifie *dresser, redresser*.

[2] دروب, *douroub*, est un pluriel de درب, *derb*, que ne donne point le dictionnaire de Freytag.

الكلام مع رجال فى باب القنطرة من ابواب البلد ومنهم ابن.....(1) صاحب المنحلة التى بازاء باب القنطرة فادخل رجالا من هنالك فركب بن الامير من باب الوادى الى باب القنطرة ليرا ما بلغه فوجد الناس فزعت منه وفتحوا باب الوادى ودخل السلطان منه راكبا على بغلة مرتفعة وعلى راسه التاج وذلك فى سنة اربع وسبعمأية وكفّ ايدى الناس للداخلين ولمّا استقرّ بمجلسه من القصبة وجلس معه وجوه البلد وفى المجلس قاضى الجماعة بجاية الفقيه المحدث ابو العباس احمد الغبرينى فعرض لهم السلطان باللوم على ما وقع من.......(2) الامر فاجابه الجد والد والدى رحمه الله وقال لهم انتم نصركم الله تمكنون بلدكم لمن تغفلون عنه وتتركونه يزيد فى الرجال وفى العدة وفى جمع المال وفى اختزان الطعام ولا تغيرون عليه فاذا اعجبته نفسه وزين له الشيطان عمله وقع فيما وقع فيه وتعلمون انه لا قدرة للحضرى على مدافعة من هذه صفته فوافق السلطان على ذلك وانفصل المجلس على رضا منه واخذ بن الامير واخرج ابن مروان وبقا

[1] Le copiste a laissé en blanc le nom propre.

[2] Il ne manque dans cet endroit qu'un mot de peu d'importance et facile à remplacer. Ce doit être شدّة, « violence » ou سوء, « mal, « résultat fâcheux. »

الامير خالد يتردد مدة ببجاية ومدة بقسنطينة
واقامته ببجاية اكثر وتحرك في عام تسعة وسبعماية الى
الحضرة واقام بها حتى توفي قتيلا فيها في عام احدى
عشر وسبعماية فكانت مدته بالحضرة سنتين وشهرين ۞

TRADUCTION.

GOUVERNEMENT D'ABOU-HAFES-OMAR.

Après l'usurpation dont nous venons de parler, la dynastie des Hafsites (que Dieu la protége!) remonta sur le trône de ses pères. Son avénement fut salué par tout le monde. L'émir Abou-Hafes-Omar, fils de l'émir Abou-Zakaria, fils du roi Abou-Mohammed-Abd-el-Ouahed, fils du champion de l'islamisme Abou-Hafes, fut choisi de Dieu pour exercer l'autorité souveraine.

Il fut proclamé le mercredi, 26 rebi-el-akhar 683 (de J. C. 1284), dans la ville de Tunis, où il était né le vendredi dernier jour de dhil-kaada, après la prière publique, en l'année 642 (de J. C. 1244). C'était un prince d'un esprit fin et pénétrant. Il avait des sentiments élevés et du discernement. Il était généreux et indulgent : en un mot, c'était un homme accompli. L'histoire n'a pu rapporter de lui aucun acte de rigeur, après son entrée à Tunis, pour s'emparer de l'usurpateur.

Le célèbre jurisconsulte Aboul-Kasem-ben-ech-cheikh, chambellan du prétendu El-Fadhel, avait émigré à son arrivée : un des personnages les plus vénérables de l'époque intercéda en sa faveur auprès du prince qui, loin de se fâcher, s'écria : « Nous avons plus besoin d'un homme tel que lui, qu'il n'a besoin de nous; et ce serait s'exposer au repentir que de le laisser dans l'exil ou de s'en faire un ennemi. »

Aboul-Kassem reparut à la cour. L'émir calma ses craintes; il lui accorda l'aman, l'attacha à sa personne et utilisa ses services pendant environ dix ans. Il fut enterré dans le cimetière des marabouts, au port du vénérable sidi Djerrah, où il avait été assidu à la prière.

« Je le vis en songe, rapporte un des saints hommes du temps, et je lui dis : Qu'a fait Dieu en ta faveur? — Il m'a pardonné, répondit Aboul-Kassem, la prière du vendredi que j'avais faite à côté du prétendant. » Puis j'éternuai et je rendis grâce à Dieu. Il me répondit : « Que Dieu te reçoive dans sa sainte miséricorde ! »

Pendant son règne, qui vit fleurir la paix et la justice, l'émir Abou-Hafes traita avec beaucoup de considération les jurisconsultes et les marabouts; il leur fit du bien et daigna même s'intéresser à leurs affaires avec un zèle tout particulier. On vit l'homme de loi Abou-Mohammed-el-Atraouéli exercer à sa cour les fonctions de khatib (chargé de la prière du vendredi) et être admis dans son intimité.

Ce même El-Atraouéli était parvenu à lire dans l'avenir. Lorsque l'émir assiégeait le prétendant et désespérait de le prendre, ce fut lui qui rassura le prince en lui disant : « Prends courage ; il est écrit que tu dois entrer dans la ville, t'emparer de ton ennemi, le garrotter et le promener sur un âne gris à travers les rues *commerçantes* un certain nombre de fois. » Il lui précisa le nombre de fois, et la chose arriva comme il l'avait annoncé. Louanges en soient rendues au suprême ordonnateur des événements de ce monde !

Pendant cette guerre, l'émir Abou-Zakaria, fils de l'émir Abou-Isahak, revint de Tlemcen (1). Il profita des désordres qui désolaient l'Ifrikia pour s'emparer de Bougie et de Constantine. Il fit admirer sa conduite, son intelligence, sa fermeté, sa retenue et son éloignement pour le vice. Ennemi du luxe, et sévère pour sa personne, on le vit une fois rapiécer ses habits de sa main. Lui offrait-on des présents, il les refusait.

Abou-Zakaria, fils de l'émir Abou-Isahak agrandit la mosquée (2) de la Casba de Constantine, la répara et la restaura complétement. Il acheta aux gens de la ville des maisons ; avec des matériaux, il élargit la Casba (3), en reconstruisit les murailles et les rues, et y établit sa résidence royale vers la fin de l'année 683 (de J. C. 1284).

L'émir partageait son année entre les villes de Bougie et de Constantine. Cependant, il avait une préférence marquée pour les habitants de cette der-

nière ville, et il leur accordait toujours ses premières faveurs.

Un des *éadoul* (assesseurs) de notre ville rapporte qu'à la suite d'une maladie de l'émir Abou-Zakaria, des gens de Bougie vinrent à Constantine pour le féliciter de sa guérison. Une assemblée des notables de la ville se porta au-devant d'eux. Les deux sociétés se réunirent dans la mosquée de la Casba. Pendant qu'elles envoyaient solliciter l'honneur d'être présentées à l'émir, le *hâdjeb* (chambellan), qui se trouvait là, sortit. C'était, je crois, Aboul-Kassem-ben-Ibrahim-ben-Abou-Haïi.

Ali-ben-Hasan-ben-El-Konfoud, mon grand-père, alors khatib de la mosquée de la Casba, siégeait aussi parmi les notables de notre ville. Il s'adressa à eux de la part du prince et leur dit : « Chacun de vous sait parfaitement quel est le rang qu'il occupe auprès de notre personne. Mais ces docteurs de Bougie sont nos hôtes, ils sont aussi les vôtres; nous espérons que vous voudrez bien leur céder le pas lorsque vous paraîtrez devant nous. » Cette proposition fut accueillie avec empressement.

A cette époque, le cadi de Bougie était le jurisconsulte Aboul-Abbas-el-R'abrini, docteur en *hadis* et auteur du livre intitulé *E'unoaân-ed-dirâya* (le spécimen de la science) (4), et le cadi de Constantine était Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-er-rim, né dans cette ville.

L'introduction eut lieu suivant l'ordre indiqué; le premier des Constantinois n'entra qu'après le

dernier des Bougiotes. Ceux-ci, par déférence et par considération pour leur cadi, lui firent l'hommage de la première place, tandis que les autres entrèrent pêle-mêle ; et leur cadi se trouva confondu au milieu d'eux, tant chacun mettait d'empressement à se rapprocher du trône.

Lorsque les deux cadis se retrouvèrent, le docteur El-R'abrini dit au savant Ibn-er-rim : « As-tu remarqué l'aimable procédé de mes compatriotes vis-à-vis de moi, tandis que les tiens n'ont pas eu pour toi les mêmes égards ? — La raison est bien simple, répondit le cadi Ibn-er-rim ; le séjour de vos docteurs à Bougie n'est que de fraîche date, tandis que, parmi nos savants, chaque maison a la prétention d'être la plus illustre et la plus ancienne dans le pays. »

Le cadi El-R'abrini ne trouva plus rien à dire et se tut.

L'an 686 (de J. C. 1287), l'émir Abou-Zakaria, fils de l'émir Abou-Isahak, sortit de Constantine et marcha sur Tunis où régnait son oncle l'émir Abou-Hafes ; mais il ne put même pas asseoir son camp sous les murs de la ville. Il traînait avec lui une armée considérable avec laquelle il parcourut le Belèd-el-Djerid, y leva l'impôt, et arriva jusqu'à Tripoli. Puis il campa sous les murs de Gabès, l'assiégea, le détruisit entièrement et retourna vers ses deux villes Constantine et Bougie. Son entreprise contre son oncle avait échoué.

Dans le courant de l'année où l'émir Abou-Hafes

monta sur le trône, les chrétiens s'emparèrent de l'île de Djerba (5); ils emmenèrent huit mille prisonniers tant hommes que jeunes filles, massacrèrent les enfants, et firent main basse sur les objets précieux, sur les trésors et sur les provisions d'huile et de raisins secs. Leurs vaisseaux, au nombre d'environ soixante et dix, ne pouvant suffire à emporter tout le butin, ils chargèrent encore les vaisseaux de l'île au nombre de trente environ.

Pendant la même année 683 (de J. C. 1284), les chrétiens firent encore une descente à Mohdia; ils y perdirent à peu près cent hommes, et il ne mourut que trois hommes dans la ville. Après cinq jours de siége les chrétiens se retirèrent. Sous le règne de l'émir Abou-Hafes, Ben-Mekki avait défendu la ville de Gabès (6).

Alors disparurent jusqu'au dernier tous les personnages qui avaient contribué à illustrer le règne d'Abou-Hafes (7). La mort frappa d'abord Abou-Zeïd-Aïça-el-Fezari (8), dont la famille avait fourni de grands dignitaires à l'état, et des hommes distingués, soit dans le commandement, soit dans les sciences.

El-Fezari mourut l'an 693 (de J. C. 1293). Le cheikh hadjeb (chambellan) du prétendant mourut l'année d'après. Il fut remplacé dans sa charge auprès de l'émir Abou-Hafes (que Dieu le prenne dans sa sainte miséricorde!) par le docteur Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Ali-ben-abou-A'mer, qui avait connu l'émir avant son arrivée au trône, et

avait fait ouvertement des vœux pour lui. L'émir le nomma son chancelier. Ibn-abou-A'mer fut comblé de faveurs; sa position s'améliora à tous les changements de règne. Il était né l'an 641 (de J. C. 1243), à Béjà (9), où son père remplissait alors les fonctions de cadi.

L'émir Abou-Hafes (que Dieu le protége!) mourut de maladie dans les derniers jours de dhoul-hidja, à la fin de l'année 694 (de J. C. 1294), à l'âge de cinquante-deux ans, après avoir régné environ onze ans.

GOUVERNEMENT D'ABOU-OCEIDA.

Après le règne d'Abou-Hafes-Omar, l'émir Abou-Oceida-Abou-Abd-allah-el-ouâceq-Abou-becr-ben-Zakaria-Yahia-ben-el-émir-Abou-Abd-allah-el-Mountaser-ben-el-émir-Abou-Hafes-ben-ech-cheikh-Abou-Mohammed, fils du cheikh Abou-Hafes le Saint, fut investi du souverain pouvoir. Il fut reconnu à Tunis le 27 de rebi' ets-tsani de l'année 694 (de J. C. 1294). Il avait été reconnu précédemment à Constantine et à Bougie.

Il eut pour cheikh ed-daula (10), le cheikh Abou-Mohammed-Abd-allah-ben-Abd-el-haqq-ben-Soliman, pour hadjeb (chambellan), l'honorable Abou-Abd-er-rahman-ben-Yacoub-ben-R'amer, et pour garde des sceaux, Abou-Zeid-Abd-er-rahman-ben-el-R'azi de Constantine, qui avait été secrétaire de son père.

Personne ne songea plus à rappeler le passé.

Ibn-R'amer était orgueilleux, avide de richesses, fourbe et intrigant. Le jour de l'entrée de l'émir Khaled, le hadjeb (chambellan) Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-ed-debbar' se réfugia dans la maison des Zobeïdites (11). A force de ruses, Ibn-R'amer parvint à lui faire volontairement quitter cette retraite. Par ses manœuvres, il vint à bout de lui faire payer cinquante mille dinars; et, malgré les autres sacrifices qu'il exigea de lui, il le laissa malade dans une prison, où il mourut pendant le mois de redjeb de l'année 709 (de J. C. 1309).

L'émir Khaled possédait à Bougie et à Constantine une fortune considérable que lui avait laissée son père Abou-Zakaria (que la miséricorde de Dieu s'abaisse sur lui!). Et pour donner une idée de son opulence, j'ai entendu raconter par un témoin oculaire que, dans les camps, il faisait étendre des tapis et donnait à manger à ses hôtes dans une vaisselle magnifique, comme jusqu'alors les khalifes seuls avaient eu l'usage de le faire dans leurs palais. Il portait sur sa tête la couronne royale. Ce fait m'a été affirmé par une personne qui l'a vu le jour où il entra dans les murs de Constantine. Il triomphait alors de Ben-el-émir, qui s'appelait Mohammed-ben-Yousef-el-Hamdani-l'Andaloux. Celui-ci avait commencé sa carrière en devenant le gendre du hadjeb (chambellan) de l'émir Abou-Zakaria, qui était (comme on l'a vu plus haut) Aboul-Kasem-ben-Aboul-Haï.

Auparavant, Ben-el-émir avait travaillé aux aque-

ducs de Bougie. Par suite de son alliance, il fut élevé au caïdat de Constantine. On lui doit des institutions auxquelles ses devanciers n'avaient pas songé. Par exemple, il créa un corps de cavalerie régulière, il disposa en derbs les rues qui avoisinaient son quartier (12), il établit un atelier auprès de sa maison et fit graver son nom sur les armes et autres objets qu'on y fabriquait.

Ensuite il se déclara indépendant, et prêcha la révolte en démontrant qu'il était plus avantageux de se soustraire à l'autorité du maître. L'émir Khaled, informé de l'ingratitude et de la révolte de son caïd, sortit de Bougie à la tête d'une armée formidable et marcha sur Constantine. A son approche, Ben-el-émir détruisit les ponts de la ville (13); puis il rangea en bataille ses hommes d'armes et les archers de sa garde particulière, qui étaient au nombre de plus de cent.

L'émir Khaled assiégea Constantine durant plusieurs mois : enfin, on entama des pourparlers à une des portes de la ville, dite porte d'El-Kantara. Ce fut Ibn. . . . ., propriétaire des ruches à miel (14) établies près de la porte d'El-Kantara, qui fit entrer des hommes par cette porte. Alors Ben-el-émir, quittant Bab-el-oued (15), se porta vers la porte d'El-Kantara, afin de voir par lui-même ce qui se passait. Sa présence jeta l'effroi parmi les assistants; mais, pendant ce temps-là, on ouvrait la porte dite Bab-el-oued, et le sultan faisait son entrée sur une grande mule et la couronne sur la tête, aux

applaudissements de la population. Cet événement se passait en l'an 704 (de J. C. 1304).

Lorsque l'émir Khaled eut réuni à la casba son medjlès, où siégèrent à ses côtés les grands de la ville, il leur reprocha leur conduite, leur représenta les fâcheux résultats de leur ingratitude. Aboul-Abbas-Ahmed-el-R'abrini, docteur en *foqh* (jurisprudence) et en *hadis* (traditions saintes), et cadi-el-djema'a (juge suprême) à Bougie, assistait à la séance.

Mon grand-père (que la miséricorde de Dieu s'étende sur lui!) prit la parole, et continuant la pensée du prince, dit à l'assemblée : « Permettez-moi de vous dire que vous avez livré sans réflexion votre ville à un homme. Vous lui avez laissé la faculté de lever des troupes, de fabriquer des armes, d'entasser des richesses, de faire des provisions de bouche, sans que votre attention se soit éveillée. Et lorsque cet homme, poussé par un fol orgueil et livré aux suggestions de satan, qui lui représentait ses actes sous des couleurs trompeuses, a volontairement préparé sa perte, vous avez reconnu le peu d'influence qu'il avait sur la population et combien il était incapable de résister à un maître tel que le nôtre. »

Le souverain applaudit à ce discours, et le medjlès se sépara avec son assentiment.

Ben-el-émir fut fait prisonnier et Ibn-Mérouan fut banni. Quant à l'émir Khaled, il fixa sa résidence tantôt à Bougie, tantôt à Constantine; mais

Bougie fut son séjour de prédilection. Enfin, l'an 709 (de J. C. 1309), il se rendit à Tunis et y resta jusqu'au moment où il périt victime d'un assassinat, l'an 711 (de J. C. 1311). Il avait régné à Tunis deux ans et deux mois.

NOTES.

(1) El-Khatib ne dit pas pourquoi Abou-Zakaria avait choisi Tlemcen pour refuge. Le passage suivant, tiré de l'*Anonyme de Constantine*, fol. 175 r. lig. 5, vient éclairer le fait.

خرج الامير ابو اسحاق هاربا يريد تلمسان ومعه ابنه الامير ابو زكرياء وعامة اهل بجاية فى طلبه فادركوه فى جبل بنى غبرين وقد سقط عن فرسه واندقّت فخذه ونجا ابنه الامير ابو زكرياء الى تلمسان وكان له بها اخت فى عصمة والى تلمسان عثمان بن يغمراسن بن زيان فاكرمه ورحّب به

« L'émir Abou-Isahak quitta Bougie et s'enfuit dans la direction de Tlemcen, emmenant avec lui son fils, l'émir Abou-Zakaria. La population de Bougie se mit à sa poursuite et l'atteignit dans la montagne des Beni-R'abrin (voyez la note 4), où il s'était cassé la cuisse en tombant de cheval. Quant à l'émir Abou-Zakaria, il arriva à Tlemcen, où se trouvait une de ses sœurs. Elle vivait sous la tutelle du wâli de Tlemcen, Otmân-ben-Yer'meracen-ben-Zian, qui accueillit favorablement l'émir. »

(2) Cette mosquée a été transformée en magasin après la prise de Constantine. Elle est située à soixante pas de l'arsenal, dans la rue qui longe les casernes. Des arcades transversales et longitudinales, supportées par des piliers larges de soixante centimètres, lui donnent l'aspect d'un damier.

(3) La Casba ou citadelle est séparée de la ville par une muraille construite en pierres romaines avec une irrégularité qui con-

firme l'assertion d'El-Khatib. Elle occupe la partie la plus élevée de Constantine. Sa forme générale ressemble à un rectangle, et sa superficie est d'un peu plus de cinq hectares. C'est à l'entrée de la Casba que se trouvent les citernes romaines.

(4) Le titre complet est عنوان الدراية فى مشيخة بلاد بجاية, « Spécimen de la science ou Histoire des docteurs de Bougie. » C'est à l'obligeance de Si-Hamouda que je dois la communication de ce livre rare. J'en donnerai bientôt une notice détaillée.

L'auteur était issu de la tribu des *Beni-R'abrin*, بنى غبرين, ou *Beni-Grobry*, qui font partie de la grande confédération du Sebaou supérieur et occupent la montagne appelée جبل غبرى, *djebel R'abry*, en face de Djema'a Sahridje. Les études historiques, que nous possédons sur la région qui embrasse toute la superficie du vaste quadrilatère compris entre Dellys, Aumale, Sétif et Bougie, ont fait tomber le voile du mystère. Il est reconnu aujourd'hui que la confédération du Sebaou supérieur renferme 125 villages et 11,550 fusils. Nous avons les noms des plus fortes tribus qui entrent dans sa composition, telle que les Beni-Raten, les Beni-Ferraousen, les Beni-bou-Chaïb, les Beni-Grobry, les Beni-Hidjer. (Voir *La grande Kabylie*, p. 137, par M. le colonel Daumas et M. le capitaine Fabar.)

On lit dans l'*Anonyme de Constantine*, fol. 175 v., l. 6. « C'est dans la montagne des Beni-R'abrin que l'émir Abou-Isahak fut arrêté pendant sa fuite par une chute de cheval. » El-Khatib nous indique, il est vrai, un autre endroit, qu'il appelle les *Beni-Meuhtarass*, بنى محترس, et que je trouve marqué sur la même carte sous le nom de *Materkas*, près de l'oued Qseb, affluent de l'oued Sebaou. Mais la distance entre les deux points cités n'est que de six lieues.

(5) « L'île de Djerba, ayant secoué la domination du roi de Tunis, était devenue un repaire de pirates. L'humeur aventureuse et inquiète de ces insulaires était connue depuis longtemps. Une légende populaire cherchait à l'expliquer en leur donnant une origine infernale : on disait que leurs ancêtres étaient nés de l'accouplement impur des démons avec des femmes de Sicile.

« En 1284, Roger de Loria, amiral de Pierre, roi d'Aragon et de Sicile, se trouvant en mer avec sa flotte, proposa à ses officiers la conquête de l'île de Djerba, en leur offrant la perspective d'un grand butin. La proposition fut accueillie avec transport, et le

12 septembre les Siciliens attaquèrent les Djerbiotes, dont quatre mille furent tués et plus de six mille prisonniers. Le roi Pierre assura à Roger de Loria la possession de l'île, qui se transmit à ses descendants.

« Cette conquête ne brouilla pas, pour le moment, la Sicile avec Tunis; car, l'année suivante, c'est-à-dire en 1285, le traité de 1270 étant expiré, les deux puissances en conclurent un nouveau pour vingt-cinq ans. » (*Exploration scientifique de l'Algérie, mémoires historiques et géographiques*, par E. Pellissier, t. VI, p. 210.)

(6) « *Gabès* ou *Kabès* est située au fond de la petite Syrte, où elle fait face à l'île de Djerba. Cette ville est le marché le plus important du Sahara Tunisien. On cite les Beni-Zid comme la principale tribu de son territoire. » (*Exploration scientifique de l'Algérie, Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale*, par E. Carette.)

(7) Dans l'énumération des personnages qui ont jeté quelque éclat sur le règne d'Abou-Hafes-Omar, El-Khatib a oublié deux personnages que je trouve mentionnés dans l'*Anonyme de Constantine*, fol. 175 r. l. 34. Voici le texte :

1° وفى ذى الحجة من سنة اثنين وتسعين وستماية توفى الفقيه المفتى الشريف احمد الغرناطى صاحب المشرق

« Le jurisconsulte, le mufti, le chérif Ahmed Elr'arnâthi (de Grenade), auteur du Mecharq, mourut dans le mois de doul hidja de l'année 692 (1292 de J. C.). »

2° وفى يوم الخميس عاشر محرّم سنة ثلاث وتسعين وستماية توفى الفقيه القاضى احمد بن محمد ابن حسن الغماز الانصارى احد القضاة الفضلاء المشهورين بالدين كانت ولادته ببلنسية يوم عاشوراء من سنة تسع وستماية وتوفى يوم عاشوراء فمن العجب موافقة يوم وفاته يوم ولادته ودفن بمقبرة الشيخ الصالح سيدى عبد الرحمن المناطقى بتونس وكان فقيها مفتيا عارفا بالوثايق اخذ عن جماعة من اهل الاندلس ثم ارتحل الى بجاية فسكن بها وتخطّط فيها بالعدالة ثم توجه الى تونس فتصرف

فى قضاء كثير من بلادها الى ان قدم لقضاء تونس وتكررت ولايته للقضاء بتونس الى ان مات وهو عليها

« Ahmed-ben-Mohammed-ibn-Hasan-el-R'ammaz-el-Ansari, l'un des cadis les plus distingués, et versé dans les études religieuses, mourut le jeudi 10 de moharrem de l'année 693 (1293 de J. C.). Il était né à Valence le jour de l'achoura en 609 (1212 de J. C.), et il mourut le jour de l'achoura. On peut faire remarquer le rapprochement singulier qui existe entre le jour de sa naissance et celui de sa mort. Son corps fut déposé dans la maqbara (caveaux funéraires) du vénérable marabout Sidi-Abd-er-Rahman-el-Menat'-qui à Tunis. C'était un cadi et un mufti instruit dans la jurisprudence, qu'il avait étudiée en Andalousie. Étant venu à Bougie, il travailla dans cette ville, auprès du cadi, en qualité de *âdel* (assesseur). Enfin, il arriva à Tunis, et fut successivement cadi dans plusieurs villes de la province, jusqu'à l'époque où il devint cadi de Tunis. Lors de sa mort, il était encore investi de cette charge, dans laquelle il avait été confirmé plusieurs fois. »

Ces deux illustres docteurs occupent une place importante dans l'ouvrage d'El-R'abrini, fol. 37 v. l. 1 et fol. 107 r. l. 3.

(8) En 681 (1282 de J. C.), avant la déroute de l'émir Abou-Isahak à Kala'at-es-Senan, le cheikh Abou-Zéïd-el-Fezari était à Bougie auprès du prince Abou-Zakaria. (Voir l'*Anonyme de Constantine*, fol. 175 r. l. 4.)

(9) Béja, l'ancienne *Vacca*, est située dans la régence de Tunis, sur la route qui conduit de cette ville à Bône.

(10) La dignité de *cheikh ed-daula* répond à peu près à celle de président du conseil des ministres, et est expliquée en arabe par les mots مدبّر الدولة, *modebber ed-daula*, conseiller *suprême* du gouvernement.

(11) L'*Anonyme de Constantine* porte fol. 176 r. l. 19, زاوية الزبيديين, la zaouïa des Zobeïdites. Un des membres de cette famille, marabout très-vénéré, fut traité avec beaucoup de considération par le faux El-Fadhel. (Voir El-Khatib, fol. 16 v. l. 3.)

Pour l'explication du mot *zaouia*, je renvoie le lecteur à l'excellent travail de mon ami le capitaine de Neveu sur les confréries religieuses de l'Algérie, p. 16, note 1.

(12) *Derb.* M. Silv. de Sacy a expliqué ce mot dans la Relation de l'Égypte, par Abdallatif, p. 385, et dans sa Chrestomathie, t. II, p. 130; mais sa définition ne répond pas tout à fait au sens que les Arabes de Constantine lui attribuent aujourd'hui. Le *derb* désigne une cour intérieure qui communique avec la rue par une allée ou ruelle fermée à ses deux bouts, et sur laquelle ouvrent trois, quatre ou cinq maisons d'une même famille : c'est ce qu'on appelle à Paris *cité* et à Londres *square.*

Le palais bâti en 1833 par Achmet-Bey, à Constantine, et habité aujourd'hui par le commandant supérieur de la province, contient plusieurs corps de bâtiments formant un quartier distinct et séparé du reste de la ville, avec laquelle il ne communique que par une seule avenue fermée à ses deux extrémités ; aussi les indigènes l'ont-ils appelé *derb.*

(13) *Il détruisit les ponts de la ville.* On a beaucoup parlé des ruines de Constantine. Nombre de voyageurs ont décrit longuement tout ce qui, dans cette ville, rappelait le passé. Plusieurs d'entre eux se sont appuyés sur les relations d'écrivains qui n'avaient pas vu les lieux, et une foule d'erreurs ont été accréditées sur la foi d'auteurs peu scrupuleux.

J'ai consulté le chef du génie de Constantine. Il a bien voulu me communiquer le résultat des recherches consciencieuses faites par ses soins. Sans sortir des limites de mon travail, je dirai seulement quels sont les vestiges qu'un voyageur peut apercevoir dans le gouffre qui borde la partie orientale de Constantine, si toutefois il est assez hardi pour s'exposer aux chances d'une pareille exploratiou.

Pont dit El-Kantara. Ce pont est le seul qui soit encore utilisé de nos jours. Il est construit sur le ravin et facilite les communications avec la campagne. On sait que, dans sa partie orientale, le ravin possède trois voûtes naturelles. C'est sur l'extrémité de la plus large et à l'endroit ou la rivière disparaît pour la première fois dans un gouffre de trente-cinq à quarante mètres de profondeur, que repose le pont d'El-Kantara.

Ce bâtiment, tel qu'on le voit aujourd'hui, a été relevé par Salah-Bey, en l'année 1798 (de J. C.). Il est à deux étages. L'étage infé-

rieur compte deux arches, dont l'une, celle du côté de la ville, a été murée, on ne sait à quelle époque. Ces deux arches sont soutenues par trois piliers, dont la construction est évidemment romaine, depuis la base jusqu'à la corniche. C'est au-dessus du pilier du milieu que l'on aperçoit la sculpture exactement décrite par le docteur Schaw et accompagnée d'un dessin.

Seulement, dans l'intervalle compris entre cette sculpture et le sommet du pilier, qui est lui-même écorné, se trouvent des replâtrages modernes, ce qui pourrait faire croire que la sculpture a été replacée postérieurement.

Pour relier ce pont inférieur au rocher, il existe, du côté de la campagne, une arche qui se trouve interrompue vers son milieu par le rocher lui-même. Du côté de la ville, une légère amorce de voûte, qui n'est pas en harmonie avec l'ensemble de l'ouvrage, supporte la partie supérieure de l'édifice. Au-dessus du pilier extérieur, on remarque un fragment de construction romaine qui se termine à une petite corniche. J'ai compté quinze assises entre cette petite corniche et celle du pilier.

Le second étage, qui est à seize mètres environ de l'étage inférieur, se compose de quatre arches. Les deux du milieu correspondent aux deux arches du bas, et leurs voûtes sont en ogives. Quant aux deux arches latérales, elles sont à plein cintre et se trouvent sensiblement plus larges que celles du milieu. L'arche tournée vers la campagne repose sur un pilier romain, qui, lui-même, a été établi sur le roc et n'a que treize assises, y compris la corniche. On voit encore au-dessus une dizaine d'assises qui s'encadrent irrégulièrement dans la maçonnerie moderne. Du côté de la ville, quatre assises romaines soutiennent la voûte de la quatrième arche. Enfin, l'édifice, au temps des Romains, devait avoir, du côté de la campagne, une arche de plus, car on distingue encore une partie de la voûte et le pilier d'où s'élance l'arceau. Cette arcade et ce pilier sont aujourd'hui réunis par une bâtisse continue. La hauteur totale du pont ne dépasse pas soixante-cinq mètres. N'oublions pas que ses fondations sont encore à environ quarante mètres au-dessus du lit du Roumel. La longueur du tablier est de soixante mètres.

Vestiges du deuxième pont. A cinquante mètres en amont, et à la hauteur des fondations du monument qui précède, on distingue, sur les deux rives, les traces d'un pont large de huit mètres. Les culées ne sont séparées que par une distance de vingt mètres, et c'est la plus petite largeur du ravin.

Troisième pont (*pont-aqueduc*). Plus loin, à trois cent vingt mètres d'El-Kantara, s'élève, sur la rive gauche du Rummel, un pilier en pierres rougeâtres haut de treize mètres et large d'un mètre quatre-vingts centimètres. Cette construction doit appartenir à un aqueduc qui amenait jusqu'aux citernes de la ville les eaux du djebel Ouahache. En 1847, le génie a retrouvé, dans le cimetière français, sur le versant nord du Mansourah, des bassins ou filtres dont la relation avec le pont est facile à reconnaître.

Quatrième pont. Toujours en amont d'El-Kantara, et à une distance de cinq cents mètres, se trouvent deux culées parfaitement conservées et séparées par un intervalle de dix mètres cinquante centimètres.

Cinquième pont. La ville de Constantine a la forme d'un losange dont la mosquée de Sidi-Râched occupe la pointe sud. C'est au-dessous de cette mosquée que la rivière commence à entrer dans le ravin. A la hauteur du promontoire, et sur le bord de la rive droite, existent encore trois masses de béton dont on peut suivre la trace jusque dans le lit du Rummel. La première de ces masses adhère au rocher sur une largeur de dix mètres, et une hauteur moyenne de cinq mètres. Il est évident que ces vestiges appartiennent à la culée d'un pont qui reliait la rive droite avec la partie la plus basse de la ville. Je mentionnerai seulement pour mémoire un restant de construction situé sur l'extrémité du promontoire et les débris de deux ponts, remplacés, l'un par le pont d'Aumale et l'autre par le pont Valée.

(14) En visitant les lieux qui furent le théâtre de ces événements, j'ai vu, dans une maison arabe qui touche à l'extrémité du pont dit El-Kantara, près de la porte, soixante ruches établies dans des écorces de liége tout entières. Il existe le long du ravin sept ou huit maisons où les indigènes élèvent des abeilles.

Sous le rapport lexigraphique, les mots منحلة, *menhala*, et منجرة, *mendjara*, sont formés sur le même paradigme. Ils manquent dans le dictionnaire de Freytag.

(15) *Bab-el-oued*, «la porte de la rivière,» a été remplacée par la porte Valée, que le génie a bâtie près de la brèche.

EXAMEN

DE

DIVERSES SÉRIES DE FAITS

RELATIFS AU CLIMAT DE LA CHINE,

Contenues dans les *kiven* 303, 304, 305, 306 du *wen-hian-thong-khao*, et dans les *kiven* 221, 222, 223, 224, de la continuation de ce même recueil;

PAR M. ÉDOUARD BIOT.

La vingtième section du grand recueil de Ma-touan-lin, le *Wen-hian-thong-khao*, présente, dans quatre kiven classés sous les numéros 303, 304, 305, 306, une liste détaillée des longues pluies et des longues sécheresses, des longues chaleurs et des longs froids, des averses de grêle et des coups de vents, et d'autres faits météorologiques, cités par les annales officielles des dynasties successives. Cette liste est prolongée jusqu'à la fin de la dynastie Ming (1644), par les kiven 221, 222, 223, 224 de la Continuation du *Wen-hian-thong-khao*. J'ai présumé que je trouverais dans ce relevé consciencieux des documents utiles pour compléter mon mémoire sur la température ancienne de la Chine, imprimé dans le tome X, 3e série, du Journal asiatique. J'ai entrepris de traduire ces différents catalogues mé-

téorologiques, en transformant les dates chinoises en dates correspondantes de notre computation européenne, et j'ai discuté l'ensemble des faits qu'ils contiennent. Je vais rendre compte de ce travail et de ses résultats.

Ma traduction formerait environ cent vingt pages, si on l'imprimait tout entière. Elle présente un nombre beaucoup plus considérable de faits, que les deux Chroniques météorologiques de Nan-king et de Khaï-fong-fou, insérées dans le tome XI des Mémoires des missionnaires [1]; mais il me semblerait peu utile d'imprimer tous ces faits indistinctement. Il y a, je crois, un choix à faire parmi les six catalogues météorologiques que je viens d'énumérer. Les quatre catalogues des pluies, des sécheresses, des averses de grêle et des coups de vent, ne fournissent pas des séries d'observations assez régulières pour représenter avec précision les variations annuelles de l'état de l'atmosphère. Les deux catalogues des longs froids et des longues chaleurs me paraissent pouvoir être consultés avec plus de fruit, et les faits qu'ils contiennent peuvent être utilement joints aux données que j'ai réunies

[1] Ces deux Chroniques ont été publiées sans indication d'origine, et ne s'accordent pas, pour un certain nombre de dates et de faits, avec les documents extraits des Annales officielles par Ma-touan-lin et ses continuateurs. Outre les faits de météorologie, ces Chroniques notent des tremblements de terre et des chutes de montagnes. J'ai publié, dans les annales de chimie, année 1841, un catalogue complet des phénomènes de ce genre, cités par les Annales chinoises.

dans mon premier mémoire. Je crois donc que la traduction de ces deux catalogues seuls mérite d'être imprimée, et je me bornerai à présenter le résumé de l'examen que j'ai fait des quatre autres. Je commence par ce résumé, qui servira du moins à éclairer ceux qui seraient tentés d'explorer les mêmes kiven que j'ai traduits. Nous devons, en effet, nous aider les uns les autres : nous devons chercher à épargner le temps et la peine des travailleurs qui entreront après nous dans le vaste champ des études orientales.

Je ferai d'abord observer que les grandes pluies, les grandes sécheresses et les autres faits météorologiques, qui sont enregistrés par Ma-touan-lin et ses continuateurs, ont été notés par les annalistes de la cour chinoise pour en tirer des pronostics heureux ou malheureux. Le texte indique fréquemment les divinations faites sur ces dérangements de l'état atmosphérique et les événements funestes qui les ont suivis. Le but que se sont proposé les annalistes me paraît un garant de leur véracité; mais ils n'ont pas voulu constater la quantité d'eau qui tombe annuellement : ils n'ont pas voulu dresser des catalogues de faits météorologiques, comme nous en faisons actuellement, et ils ont négligé des circonstances qui pourraient nous intéresser; par exemple, la direction des orages, qui est rarement mentionnée.

En second lieu, on doit remarquer que le texte énonce régulièrement la durée des orages et des grandes pluies, ainsi que l'époque des grandes séche-

resses, mais qu'il omet souvent le nom de la localité ou de la province à laquelle se rapportent ces citations. Cette omission est surtout sensible pour la plupart des citations antérieures au x^e siècle de notre ère. On ne peut admettre arbitrairement que ces pluies ou orages, cités sans indication de lieu, se soient étendus sur tout l'empire : il est bien plus vraisemblable qu'ils doivent être rapportés aux districts voisins de la capitale où résidait la cour impériale, et dans laquelle se rédigeaient les annales officielles. Les longues pluies, les longues sécheresses ont pu embrasser un rayon plus ou moins grand autour de ce centre.

Ceci admis, il faut se rappeler que cette capitale n'a pas été toujours la même sous les différentes dynasties ; ce qui conduit à diviser les dates fournies par les quatre catalogues de Ma-touan-lin en plusieurs périodes correspondantes au temps pendant lequel Si-ngan-fou, Khien-khang ou Nan-king, Honan-fou, Khaï-fong-fou, Chun-thien-fou ou Pe-king, et quelques autres villes, ont été successivement capitales. J'ai opéré cette division, et, pour chacune de ces périodes, j'ai réuni ensemble les citations relatives à la capitale et aux localités voisines. J'ai réuni de même celles qui se rapportaient à des provinces contiguës entre elles. Ce classement était évidemment indispensable, pour avoir sous les yeux des éléments comparables. Puis, en suivant l'indication des lunes ou mois fournie par le texte, j'ai groupé les citations de ces provinces ou localités

voisines par saisons : printemps, été, automne, hiver, comme l'a fait M. Kaemtz, dans son traité de météorologie. J'avertis que j'ai pris pour origine du printemps le mois de février, dans lequel commence généralement l'année chinoise. On sait, en effet, que la première lune de l'année chinoise est celle qui précède la lune de l'équinoxe vernal, de sorte que cette première lune commence entre la première quinzaine de février et les derniers jours de janvier. J'ai ainsi formé un certain nombre de tableaux correspondant à chaque période, et divisés par saisons.

Les premières périodes, jusqu'à l'année 960 de notre ère, avénement de la grande dynastie Song, embrassent environ douze cents ans, et le nombre des citations qu'elles renferment est trop peu considérable pour qu'on puisse en déduire des résultats un peu précis. On doit donc se borner aux tableaux des périodes suivantes.

En examinant ceux des longues pluies qui correspondent aux deux périodes de la dynastie Soung, 960-1126, capitale Khaï-fong-fou, lat. 34° 50′, et 1127-1260, capitale Hang-tcheou-fou, lat. 30° 20′, j'ai trouvé que les longues pluies étaient beaucoup plus fréquentes dans le semestre mai-octobre, que dans l'autre semestre novembre-avril. Le premier semestre contient au moins deux fois plus de citations que le second.

Pour les périodes modernes, 1260-1368, dynastie mongole, et 1368-1644, dynastie Ming, presque

toutes les citations de longues pluies correspondent au même semestre (mai-octobre). Ces six mois sont précisément ceux durant lesquels la mousson du sud-ouest souffle sur les côtes de Chine. D'après Horsburgh, la mousson du sud-ouest commence dans la mer de Chine à la fin d'avril, et cesse à la fin d'octobre; la mousson du nord-est règne pendant l'autre saison, depuis novembre jusqu'à la fin de mars; mais cet auteur dit que les temps pluvieux, dans la mer de Chine, correspondent aux milieux des saisons des deux moussons, époque de leur plus grande force[1]. L'influence des deux moussons ne doit pas d'ailleurs s'étendre au delà des côtes[2]. On lit dans le cours de météorologie rédigé par Kaemtz, page 140 de la traduction française, qu'il pleut, à l'intérieur de la Sibérie, quatre fois plus en été qu'en hiver. Sous ces latitudes élevées, il n'y a que deux saisons dans l'année. L'été de la Sibérie doit assez bien correspondre au semestre mai-octobre, et son hiver au semestre novembre-avril. Le résultat présenté par M. Kaemtz s'accorde donc très-bien

[1] Horsburgh, *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde et de la Chine*, t. IV, p. 13, traduction française.

[2] D'après deux odes du *Chi-king* (part. I, ch. VII, ode 10; part. II, ch. V, ode 7), le vent d'est, venant de la mer, est le vent de la pluie dans la vallée inférieure du fleuve Jaune, comme le vent d'ouest est le vent de la pluie pour le nord de la France. Tching-y, qui vivait au XIIe siècle de notre ère, dit aussi, dans son commentaire sur l'*Y-king* (chap. LVII), qu'il pleut à Tchang-ngan ou Si-ngan-fou par le vent d'ouest, qui vient des montagnes neigées, et qu'il pleut dans les provinces orientales par le vent d'est qui souffle de la mer.

avec celui que j'ai déduit des citations chinoises.

Maintenant, si l'on examine les tableaux des longues sécheresses énumérées dans le second catalogue que j'ai traduit, on trouve que le plus grand nombre des sécheresses notées par les annalistes se rapporte au trimestre mai-juin-juillet, qui comprend l'été de l'année chinoise; mais il y en a aussi beaucoup qui correspondent au trimestre du printemps (février-mars-avril); il y en a aussi un certain nombre qui correspondent au trimestre d'automne (août-septembre-octobre). Le trimestre de l'hiver chinois (novembre-décembre-janvier) est celui qui offre le moins de citations pour les sécheresses comme pour les longues pluies. On peut remarquer que les sécheresses du printemps doivent empêcher le grain de grossir. Ces deux causes peuvent avoir contribué à les faire noter par les annalistes chinois. De même, on doit observer que les mentions de longues pluies, rapportées dans le premier catalogue, sont généralement suivies de cette phrase : *Cette longue pluie fit du mal aux récoltes et aux semences*, ou bien : *Cette longue pluie détruisit les semences* ou *les récoltes*. On peut donc craindre que les annalistes aient spécialement noté les longues pluies qui sont tombées à l'époque où la tige du riz, du blé, des céréales en général, se développe; à celle ou l'épi se remplit, enfin à celle des semailles d'automne; ce qui embrasse le semestre mai-octobre.

En résumé, la conclusion la plus certaine qui me paraît pouvoir être déduite de la comparaison

de ces deux catalogues, c'est que la Chine a été depuis longtemps soumise à des alternatives de longues pluies et de longues sécheresses, comme celles qui, de nos jours, désolent souvent ses vastes provinces. Ce résultat peut se joindre aux faits que j'ai réunis dans mon précédent mémoire, pour indiquer la constance du climat de la Chine depuis l'antiquité.

Les kiven 303 du *Wen-hian-thong-khao* et 221 de la continuation présentent, après le catalogue des longues pluies, un relevé de pluies singulières citées par les annales, telles que des pluies de terre jaune, de cendres, de sable jaune et de sang. Ces phénomènes s'expliquent aisément, si l'on se rappelle la violence des vents qui s'élèvent à certaines époques dans la Mongolie et dans le nord de la Chine, comme on le voit dans le journal du voyageur russe Timkowski et dans les récits de plusieurs missionnaires. Ces vents soulèvent les particules ténues de la terre et du sable, qui retombent ensuite en forme de pluie colorée : c'est ainsi que des navires ont été couverts, à quarante lieues des côtes d'Afrique, par les sables du Sahara. Les cendres du volcan de Saint-Vincent, aux Antilles, et celles de l'Hécla, en Islande, sont fréquemment transportées par des courants d'air supérieurs à des distances encore plus considérables. Le texte chinois mentionne encore des pluies de poissons, de poils, de fragments de bois et d'autres objets, qui doivent s'expliquer de la même manière, en faisant la part du merveilleux dans la narration des historiens.

En discutant le catalogue des averses de grêle, comme les précédents, on trouve que les époques où ces averses sont le plus fréquentes diffèrent suivant les régions, ce qui s'observe aussi dans les différentes parties de l'Europe. Les maxima paraissent correspondre aux mois de juin et juillet, pour la vallée inférieure du fleuve Jaune, latitude 34 à 35 degrés; au mois de mai, pour celle du Kiang, lat. 31 à 32 degrés; enfin, au mois de mars ou à l'époque de l'équinoxe vernal, pour la portion de la côte orientale comprise entre les 30^e et 32^e parallèles. L'examen du catalogue des longs coups de vent (*Heng-ta-fong*) indique, d'une manière assez plausible, que les grands orages sont plus fréquents en juillet, ou après le solstice d'été, que dans les autres mois de l'année. Horsburgh dit, en 1836, que, depuis quelques années, les tempêtes ou typhons de de la mer de Chine ont le plus de force en juin et juillet [1], ce qui s'accorde avec le résultat déduit du catalogue chinois. Ce catalogue note rarement la direction du coup de vent ou le côté de l'horizon duquel est venu l'orage. D'après un petit nombre de citations où il fournit cet élément, les grands coups de vent viennent du nord, dans la partie septentrionale de la Chine. Les effets de ces coups de vent semblent généralement limités à certaines localités, à des chefs-lieux de département. Quelquefois aussi, ils ravagent une étendue considérable de

[1] Horsburgh, *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde et de la Chine*, t. IV, p. 5, traduction française.

pays, comme les récits des voyageurs modernes l'attestent, au moins pour le nord de la Chine. La concordance de ces indications tend donc encore à rendre probable que le climat de cette contrée n'a pas sensiblement varié.

Je passe maintenant aux deux derniers catalogues qui présentent le relevé des années où la Chine a éprouvé des chaleurs ou des froids de longue durée, et qui se rattachent plus directement encore que les précédents au sujet de mon mémoire sur la température ancienne de la Chine. En parcourant ces deux catalogues, on trouve que les années de longue chaleur sont beaucoup moins nombreuses que les années de long froid. Elles sont généralement caractérisées par ces mots : « Il n'y eut pas de neige ou pas de glace en hiver. » On lit encore : « L'hiver fut aussi doux que le printemps ou aussi chaud que l'été. » Cette dernière indication ne doit pas sans doute être considérée comme d'une exactitude thermométrique, puisque les sensations de froid et de chaud que nous éprouvons ne sont, en réalité, que des différences avec la température à laquelle notre corps se trouve habitué. Le texte n'indique que très-rarement des étés très-chauds où les fontaines tarirent. Ceci est remarquable, puisque la grande chaleur des étés, en Chine, est un fait constaté par tous les voyageurs modernes. Mais la même observation peut s'appliquer aux notions que les géographes anciens nous ont laissées sur le climat des côtes boréales de la mer Noire; et il me semble assez na-

turel que des peuples habitués à la vie en plein air aient été plus sensibles au froid qu'à des chaleurs de 35 à 40 degrés centésimaux. Pour les années de long froid, le texte mentionne la durée des grandes neiges, les époques hâtives ou tardives où il est tombé de la neige, du givre, ainsi que celles où les rivières ont repris, après s'être débarrassées de leurs glaces.

Ici, comme dans les documents que je viens de discuter, les faits sont souvent énoncés sans indiquer la localité; mais il est de même évident qu'ils se rapportent alors à la province de la capitale impériale et aux provinces voisines soumises aux mêmes conditions atmosphériques. Les positions des six villes principales qui ont été successivement capitales de l'empire sont comprises entre le 31° et le 40° parallèle, c'est-à-dire entre les latitudes d'Alexandrie en Égypte, et de Port-Mahon dans les îles Baléares. Trois d'entre elles, Pe-king, Nan-king, et Hang-tcheou-fou sont très-peu élevées au-dessus de la mer dont elles sont voisines. Quant aux trois autres, deux se trouvent dans la vallée inférieure du fleuve Jaune : ce sont Khaï-fong-fou et Ho-nan-fou. La plus ancienne capitale, celle des Han occidentaux, Tchang-ngan ou Si-ngan-fou, est dans la vallée de la rivière de Weï, prolongement direct de celle du fleuve Jaune. En considérant le volume des eaux de ce fleuve, et la vitesse de son courant observée par Barrow [1] à l'embouchure du canal impérial, on peut

[1] Barrow, *Voyage en Chine*, t. II, p. 370 de la traduction française.

estimer sa pente à $0^{mm}30$ environ par mètre, de la mer à Khaï-fong-fou, sur une distance de 550 kilomètres, et admettre avec beaucoup de vraisemblance que cette ville n'est qu'à 165 mètres au-dessus de la mer. C'est une hauteur un peu plus forte que celle de Lyon. On peut aussi estimer, d'après la grande largeur de la vallée, que la pente du fleuve n'est guère que de $0^{mm}50$ sur 220 kilomètres entre Khaï-fong-fou et Ho-nan-fou. Celle-ci serait donc à 275 mètres environ au-dessus de la mer. De là à Si-ngan-fou, la distance est de 330 kilomètres. Les deux tiers de cette distance conduisent jusqu'au coude du fleuve Jaune où aboutit la rivière Weï. Plusieurs passages des livres sacrés indiquent que celle-ci est navigable, comme le fleuve Jaune, et d'après cela, je crois que la pente moyenne des eaux, sur l'étendue totale de 330 kilomètres, doit être environ de $0^{mm}70$ à $0^{mm}90$ par mètre, ce qui donnerait 539 mètres pour la hauteur de Si-ngan-fou. Quoique ces nombres ne soient que des approximations, je ne pense pas que les deux altitudes ainsi obtenues pour Ho-nan-fou et Si-ngan-fou soient en erreur de plus de 50 mètres. La dernière seule est assez considérable, et devrait probablement être plutôt réduite qu'augmentée.

Ceci posé, si l'on parcourt le texte chinois, on y voit la mention fréquente de gelées très-fortes jusqu'à la fin de mars. On y lit plusieurs fois que les gelées blanches se sont prolongées en avril et même en mai, dans la Chine boréale, et qu'alors

l'éducation des vers à soie fut interrompue dans des localités du Chan-tong et du Chen-si, situées entre 34° et 35° de latitude. Cette éducation s'y fait encore pendant les mêmes mois et ne remonte pas plus haut vers le nord. Le texte cite différentes années où la neige s'est élevée à plusieurs pieds dans les plaines, entre le 32ᵉ et le 36ᵉ parallèle, où le grand froid a fait périr beaucoup d'arbres et de plantes, beaucoup d'animaux et même des hommes. Il cite deux hivers très-rigoureux (années 184, 821) où la mer Jaune et le golfe du Pe-tchi-li, entre les latitudes de 34 à 40 degrés, ont gelé le long des côtes, sur une largeur de plusieurs lieues; un autre (année 904), où la mer gela à l'embouchure du Kiang, lat. 32 degrés; un quatrième (année 985), où ce fleuve gela par 30 degrés de latitude; un cinquième (année 1185), où la grande rivière Hoaï gela par 33 degrés le latitude; un sixième (année 1454), où la mer gela à l'embouchure actuelle du fleuve Jaune. Des exemples analogues d'hivers rigoureux, de gelées très-fortes, se rencontrent dans les chroniques de l'Europe. M. Arago en a donné une liste dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, année 1834; mais les grands froids qu'il cite s'arrêtent au nord de l'Italie (lat. 45°) et aux côtes méridionales de la France (lat. 43 à 44 degrés), ce qui fait une différence de dix degrés et plus de latitude avec les citations chinoises. En outre, les mentions d'hivers doux, sans neige et sans glace, sont assez rares dans le texte chinois, quoique la Chine ne dépasse pas au nord le 41ᵉ parallèle, près duquel se

trouvent Naples et Barcelone. Les hivers doux semblent avoir été notés plus régulièrement sous la dernière dynastie, celle des Ming : il fut alors ordonné de faire des prières publiques pour demander de la neige, lorsque l'hiver était tardif. Le même texte cite seulement six années où la chaleur de l'été fut excessive dans ce pays, qui s'étend jusqu'au Tropique.

Ces différents faits concourent à indiquer que le climat de la Chine a toujours été moins chaud que celui des bords de la Méditerranée, situés entre les mêmes parallèles, et qu'on ne peut le comparer qu'à celui des pays de l'Europe, voisins du 45e degré de latitude boréale. C'est précisément la conclusion qui se déduit des observations thérmométriques faites en Chine, depuis le dernier siècle, par les missionnaires et par d'autres Européens. Elles indiquent que les provinces centrales de la Chine ont à peu près la température moyenne de notre Provence, quoique leur latitude soit moindre de 10 à 12 degrés. Elles montrent que la température de la Chine boréale est très-froide en hiver, très-chaude en été, de sorte que la température moyenne de Pe-king est sensiblement égale à celle de Lyon, situé six degrés plus au nord. Ainsi, les citations des longs froids et des longues chaleurs, réunies par Ma-touan-lin et par ses continuateurs, confirment les données que j'ai précédemment extraites du Chi-king, du calendrier des Hia et d'un autre calendrier rural inséré dans le Tcheou-chou, et l'on peut conclure de leur ensemble, avec un grand degré de probabilité, que

le climat de la Chine n'a pas sensiblement varié depuis l'antiquité. Ce résultat me semble assez important pour que je présente ici la traduction complète des deux catalogues qui renferment ces citations. Je les ai réunis, afin qu'on embrasse d'un seul coup d'œil la succession des années froides et chaudes, mentionnées par le texte. Les années chaudes sont comprises entre guillemets, pour qu'on puisse les distinguer facilement, malgré leur petit nombre[1].

CHALEURS ET FROIDS DE LONGUE DURÉE.

Nota. L'année chinoise commence ordinairement dans la première quinzaine de février. Sa première saison est le printemps; l'hiver est sa quatrième saison et s'étend à peu près du milieu de notre mois de novembre au milieu de notre mois de février. Chez nous, l'hiver est la première saison de l'année, puisqu'il commence le 21 ou 22 décembre, après le solstice, et s'étend jusqu'à l'équinoxe vernal, le 21 ou 22 mars. Ainsi, l'hiver d'une année chinoise donnée comprend à peu près la fin de l'automne de l'année julienne correspondante et les deux tiers de l'hiver de l'année julienne suivante. D'après cela, lorsque le texte chinois dit qu'il y a eu, telle année, beaucoup de neige en hiver, sans préciser la lune, j'ai dû attribuer cette indication à l'hiver de l'année julienne qui suit cette année chinoise et non à celui de l'année julienne qui lui correspond dans le tableau de concordance.

Avant J. C.

Dynastie Han. — La capitale est Tchang-ngan (Si-nganfou, Chen-si, lat. 34° 16'; altitude approximative 539 mètres).

176. Il tomba beaucoup de neige à la 6e lune (juillet).

144. Il tomba de la neige à la 3e lune (avril).

[1] Voici encore une citation qui peut s'ajouter à mon mémoire sur la température ancienne de la Chine. On lit dans le *Khao-kong-ki*, supplément du *Tcheou-li*, kiv. I, fol. 10, que les orangers à fruits

121. Il tomba beaucoup de neige à la 12ᵉ lune de la 1ʳᵉ année *youen-cheou* (janvier 121). Beaucoup d'hommes furent gelés.

116. « Il n'y eut point de neige en hiver. »

115. A la 3ᵉ lune (avril), la neige avait cinq pieds d'épaisseur dans les plaines.

114. A la 3ᵉ lune (avril), les eaux étaient gelées ; à la 4ᵉ lune (mai), il tomba de la neige ; dans dix districts de la Chine orientale (Ho-nan, Chan-tong), des hommes se mangèrent entre eux.

84. « Il n'y eut pas de glace en hiver. »

43. A la 3ᵉ lune (avril), il tomba de la neige ; il y eut de la gelée blanche ; les mûriers périrent. — Grande famine dans l'empire.

36. 12ᵉ lune de la 2ᵉ année *kien-tchao* (janvier), dans les pays de Thsi et de Thsou (Chan-tong, Hou-kouang), il y eut cinq pieds de neige.

35. A la 2ᵉ lune (commencement d'avril), il tomba de la neige ; beaucoup d'hirondelles périrent ; l'éducation des vers à soie, commencée par l'impératrice, fut arrêtée par un vent violent du nord-ouest, qui amena de la neige et du froid.

21. A la 4ᵉ lune (mai), il tomba de la neige ; beaucoup d'hirondelles périrent.

Dynastie Han. — La capitale est Lo-yang, Ho-nan, lat. 34° 30′ ; altitude approximative 275 mètres.

14. A la 4ᵉ lune (mai), il tomba du givre, qui fit périr des arbres, des plantes.

16. A la 2ᵉ lune (mars), il tomba beaucoup de neige, principalement dans le Ho-nan et le Chan-tong. Il y en eut jusqu'à dix pieds d'épaisseur.

17. A la 8ᵉ lune (septembre), grand froid qui fit périr des hommes et des chevaux.

doux se trouvent au sud de la rivière Hoaï, qui coule entre le 33ᵉ et le 34ᵉ parallèle, et qu'au nord de cette rivière il n'y a que des orangers à fruits acides.

Le *Khao-kong-ki* est antérieur au IIIᵉ siècle avant notre ère.

21. En automne, il tomba du givre, qui fit périr les grains.
184. En hiver, grand froid. Sur les côtes de la mer du Nord, à Teng-tcheou, Laï-tcheou, Lang-ye, latitude 36° à 37° N. la glace avait plus d'un pied d'épaisseur.
193. A la 6ᵉ lune (juillet), il y eut un vent froid comme en hiver; il tomba, dans le district de la capitale des grêlons énormes.

Division de la Chine en trois royaumes. — Royaume du Midi; capitale Wou-tchang (lat. 36° 34′ altitude très-faible).

234. Au premier jour de la 9ᵉ lune; il tomba du givre, qui fit du tort aux grains.
235. *Idem.* — A la 7ᵉ lune (août), il tomba de la grêle; il tomba en même temps du givre.
241. *Idem.* — A la 1ʳᵉ lune, grande neige. Elle avait trois pieds d'épaisseur dans les plaines. Il périt plus de la moitié des quadrupèdes et des oiseaux.

Dynastie Tsin. — La capitale est Tchang-ngan (Si-ngan-fou, lat. 34° 16′).

273. A la 4ᵉ lune (mai), il tomba du givre.
277. A la 8ᵉ lune (septembre), il tomba du givre à Ping-youen, Ngan-ping, Tchang-te-fou, Thaï-chan, quatre districts de la Chine orientale, par 36° à 37° lat. N. Cette même lune, il y eut un vent violent et un grand froid dans le district de Ho-kien, situé par 39° lat. N.
280. A la 3ᵉ lune (avril), grêle, et givre qui firent du tort aux mûriers et aux blés, à Kao-ping (Tse-tcheou) du Ho-tong (35° N.).
281. A la 3ᵉ lune (avril), dans le Ho-tong (35°-36° N.), il tomba du givre, qui fit du mal aux mûriers.
284. A la 9ᵉ lune (octobre), dans la province de Nan-ngan (partie du Sse-tchouen et du Chen-si (32° à 35° N.), grande neige, qui brisa des arbres.
285. A la 3ᵉ lune (avril), il tomba du givre, qui fit du mal aux mûriers et aux blés dans trente arrondissements dépendants du Chan-tong oriental et du Pe-tchi-li oriental, entre les 36ᵉ et 38ᵉ degrés de latitude N.

287. A la 4^e lune (mai), dans le district de Thien-choui (Thsin-tcheou, latitude 34° 36'), il tomba du givre.
288. A la 4^e lune (mai), dans le pays de Loung-si (district de Koung-tchang-fou, lat. 35°), il tomba du givre.
296. A la troisième lune (avril), dans l'arrondissement de Tong-haï (Haï-tcheou, lat. 34° 50'), il tomba de la neige, qui fit périr les mûriers et les blés.
297. A la 7^e lune (août), dans les deux districts Thsin-tcheou et Yong-tcheou (Chen-si occidental et oriental, entre 33° et 35°), il tomba du givre, qui fit périr les grains.
299. A la 4^e lune (mai), à Yong-yang, Yng-tchouen du Honan (lat. 34° 58', 32° 52'), il tomba du givre, qui fit du tort aux blés.
306. A la 8^e lune intercalaire (septembre), il tomba du grésil ou de la neige fondante.
325. A la 3^e lune, jour *ting-tcheou* (10 avril), neige; jour *koueï-sse* (26 avril), gelée blanche.
334. A la 8^e lune (septembre), grande neige à Tching-tou capitale du Sse-tchouen, lat. 30° 40'.
343. A la 8^e lune (septembre), grande neige.
347. A la huitième lune (septembre), dans le pays de Ki (nord du Pe-tchi-li, 38° à 40°), grande neige. Beaucoup d'hommes et de chevaux moururent gelés.
354. A la 5^e lune (juin), neige dans le Liang-tcheou (nord du Sse-tchouen, midi du Chen-si, lat. 31° à 34°).
355. A la 4^e lune (mai), il tomba du givre. — La cour est à Kien-khang (actuellement Nan-king), lat. 32°.
409. A la 3^e lune (jour *ki-haï*, 11 avril), neige épaisse de plusieurs pieds.

La Chine est divisée en deux empires du midi et du nord.

Dynastie Liang. — La résidence impériale est à Kien-khang ou Nan-king, lat. 32°; altitude très-faible.

504. A la 3^e lune (avril), il tomba du givre, qui fit périr des plantes.
507. A la 3^e lune (avril), il tomba du givre, qui fit périr des plantes.

522. A la 3ᵉ lune (avril, grande neige ; elle était épaisse de trois pieds dans les plaines.

529. A la 6ᵉ lune (juillet), il tomba du givre à Khiu-chan.

A la 7ᵉ lune (août), dans le Thsin-tcheou (Chan-tong boréal, lat. 37° à 38°), neige qui fit du tort aux récoltes.

537. Janvier (12ᵉ lune de la 10ᵉ année Ta-thong), grande neige. Il y en avait deux pieds dans les plaines.

Dynastie Tchin. — Capitale Kien-khang (Nan-king), comme précédemment.

578. A la 8ᵉ lune (septembre), il tomba du givre, qui fit du tort aux récoltes de riz.

Dynastie des Weï orientaux. — Capitale Lo-yang, lat. 34° 43′, altitude approximative, 275 mètres.

540. A la 5ᵉ lune (juin), grande neige.

545. A la 2ᵉ lune (mars), grande neige ; des hommes et des bestiaux périrent de froid.

Dynastie des Thsi postérieurs. — Capitale Lo-yang, comme précédemment.

557. « Grande chaleur à la 3ᵉ lune (avril) ; elle occasionna des « morts. »

562. L'année entière fut très-froide.

563. A la 2ᵉ lune (mars), grande neige, qui dura toute la lune. Sur mille li, du nord au midi, la terre plate était couverte de plusieurs pieds de neige.

566. Grande neige.

567. 1ʳᵉ lune (février), grande neige ; il y en eut deux pieds dans les plaines.

572. A la 1ʳᵉ lune (février), grande neige.

La Chine est réunie en un seul empire.

Dynastie Thang. — La capitale est à Tchang-ngan (Si-ngan-fou), lat. 34°, 16′; altitude approximative, 539 mètres.

659. 2ᵉ lune, jour *jin-tseu* (3 mars), grande neige. — Pendant le printemps, la germination fut peu active ;

on offrit des sacrifices pour hâter le développement du principe actif retardé par le froid.

670. 10ᵉ lune, jour *koueï-yeou* (21 novembre), grande neige; elle avait trois pieds d'épaisseur en plaine. Un grand nombre d'hommes moururent de froid.

678. 5ᵉ lune, jour *ping-yn* (5 juin), longue pluie. — Grand froid; des gardes de l'empereur moururent.

682. Grand froid en hiver.

700. 3ᵉ lune (avril), grande neige.

705. 3ᵉ lune, jour *y-yeou* (3 avril), il y eut un grand froid et de la glace à Mo-tcheou (Yen-tcheou, Tche-kiang, lat. 29° 37′, ou Tchang-yang, Hou-kouang, lat. 30°).

741. 9ᵉ lune, jour *ting-mao*, grande neige. Il y eut des grands arbres brisés par le poids de la neige.

743. « Hiver sans glace. »

769. 6ᵉ lune, froid après le solstice (fin de juin).

785. 1ʳᵉ lune, jour *wou-su* (15 février), grand vent avec de la pluie et grand froid.

Jour *ping-ou* (23 février), grand vent avec de la neige, et grand froid, qui fit mourir beaucoup d'hommes du peuple.

797. Janvier (12ᵉ lune de la 12ᵉ année *tching-youen*), grande neige et froid très-vif; beaucoup de bambous, de cyprès, de figuiers périrent.

798. « Été très-chaud. »

803. A la 3ᵉ lune (avril), grande neige.

804. 2ᵉ lune, jour *keng-su* (19 mars), on entendit le tonnerre; il tomba une forte grêle accompagnée d'éclairs.

812. Janvier (12ᵉ lune de la 6ᵉ année *youen-ho*), grand froid.

813. 10ᵉ lune (novembre), grand froid à la capitale orientale (Ho-nan-fou, lat. 34° 43′). Il tomba du givre sur une épaisseur d'un pouce; beaucoup de moineaux et de rats périrent.

814. « Grande chaleur à la 6ᵉ lune (juillet). »

817. 9ᵉ lune, jour *i-tcheou* (22 septembre), il tomba de la neige; il y eut des hommes qui périrent de froid.

820. 8ᵉ lune, jour *ki-mao* (20 septembre), à Thong-tcheou (confluent du Weï et du fleuve Jaune, lat. 34°, 50'), il tomba de la neige qui fit du tort aux semences.

821. 2ᵉ lune (mars), la mer gela à Haï-tcheou (lat. 34° 43'); la glace prit sur une largeur de 200 *li*, du nord au sud. Elle s'étendait indéfiniment vers l'orient.

823. « (2ᵉ année *tchang-khing*), en hiver, peu de neige, pas « de glace, les arbres bourgeonnaient, les herbes « poussaient comme cela se voit ordinairement à la « 1ʳᵉ lune. »

832. 1ʳᵉ lune (février), il tomba de la neige pendant la lune entière. Froid très-vif.

836. Janvier (12ᵉ lune de la 9ᵉ année *thaï-ho*), froid rigoureux à la capitale.

843. Au printemps (février-mars), froid et grande neige, principalement dans la province à gauche du Kiang (Kiang-tche, lat. 31° à 32°); il y eut des hommes qui moururent de froid.

865. En hiver, grande neige dans les départements de Si, de Chi, de Fen-tcheou (lat. 36° 40' à 37° 33'); elle était épaisse de cinq pieds dans les plaines.

880. « A la 11ᵉ lune (décembre), il faisait doux comme dans « le milieu du printemps (vers l'équinoxe vernal). »

893. 2ᵉ lune, jour *sin-sse* (3 mars), dans le département de Tsao-tcheou (Chan-tong, lat. 35°), grande neige. Elle était épaisse de deux pieds dans les plaines.

903. A la 3ᵉ lune (avril), dans le Tche occidental (partie du Tche-kiang, lat. 31°), grande neige. Elle avait plus de trois pieds dans les plaines; elle avait une odeur de fumée et un goût amer.

904. A la 12ᵉ lune (janvier), il y eut encore une grande neige; le Kiang et la mer gelèrent.

904. 9ᵉ lune, jour *jin-su*, premier de la lune (12 octobre), grand coup de vent et grand froid comme au milieu

de l'hiver; grande neige dans les deux provinces, Tché oriental, Tché occidental (Tché-kiang, lat. 30°-31°), la température de ce pays est ordinairement douce; cependant la neige y était amassée comme dans les pays froids.

Dynastie Song. — Capitale Khaï-fong-fou, lat. 34°, 52'; altitude approximative 165 mètres.

962. Au printemps (février, mars, avril), dans les arrondissements de Yen-ngan et de Ning (Chen-si, lat. 35°-36°), neige épaisse d'un pied; les canaux et rigoles gelèrent de nouveau; les arbres et les plantes ne fleurirent pas. Dans le Tan-tcheou (Y-tchouen du Chen-si, lat. 36°), la neige avait deux pieds; dans le Ti-tcheou (Wou-ting du Chan-tong, lat. 37°-38°), il tomba du givre, qui fit périr des mûriers. On ne put élever les vers à soie.

982. 3e lune (avril), dans le département de Siouen-tcheou (Ning-koue, lat. 31°), givre et neige, qui firent du mal aux mûriers et aux grains.

985[1]. En hiver, dans la province de Nan-khang (Kiang-si, lat. 29° 31'), grande neige. Les eaux du Kiang (lat. 30°)[3] gelèrent et portèrent des chariots pesamment chargés.

988. A la 5e lune intercalaire (juin), dans l'arrondissement de Yun-tcheou (Chan-tong, lat. 35° 45'), vent et neige, qui firent du mal aux blés.

992. « En hiver (2e année *Chun-hoa*), il n'y eut pas de glace à « la capitale (lat. 34°, 52'). »

A la 3e lune (avril), dans le département de Chang-tcheou (Chen-si, lat. 33°, 51'), il tomba du givre. Les fleurs furent détruites et des arbres périrent.

[1] Il y a une faute dans le texte. Au lieu de « 7e année, » il faut lire vraisemblablement « 1re année. » Le graveur a écrit 七 au lieu de 元.

A la 9ᵉ lune (octobre), dans le département de la capitale, grande neige, qui détruisit les nouvelles semences.

993 A la 2ᵉ lune (mars), dans le département de Chang-tcheou (Chen-si, lat. 33°, 51′), grande neige. Beaucoup de gens du peuple moururent de froid.

1001. 3ᵉ lune, jour *ting-tcheou*, à la capitale et dans les arrondissements voisins, vent et neige, qui nuisirent aux mûriers.

1007. A la 7ᵉ lune (fin d'août), dans l'arrondissement de Weï-tcheou (Ho-nan, lat. 34°), toutes les maisons et les murs de clôture furent couverts de givre, le matin : cette gelée blanche fit du mal aux semences.

1010. « (2ᵉ année *ta-tchong-tsiang-fou*) l'hiver fut doux à la capitale ; il n'y eut pas de glace. »

1016. 11ᵉ lune (décembre), dans les arrondissements, de Ta-ming-fou, Tchang-te-fou, Khaï-tcheou (lat. 35 à 36°), il tomba du givre, qui fit du tort aux semences.

1018. Janvier (12ᵉ lune de la 1ʳᵉ année *thien-hi*), grande neige à la capitale; froid perçant. Beaucoup de gens en moururent. Il y avait des cadavres étendus sur les chemins. On envoya, dans les quatre banlieues, des commissaires pour les faire enterrer.

Idem. A la 1ʳᵉ lune (février), grande neige dans le Yong-tcheou (Hou-nan, lat. 26°). Elle dura six jours et six nuits. Les poissons des rivières et des lacs furent tous gelés et périrent.

1027. « L'été et l'automne furent très-chauds ; des émanations « nuisibles pénétraient dans le corps des hommes. »

1054. 1ʳᵉ lune (février), grande neige à la capitale. Un nombre très-considérable de gens pauvres et faibles mourut de froid.

1055. Durant la 1ʳᵉ saison de l'année, il tomba dans le Ho-tong (lat. 34° à 35°) du givre, qui fit périr les mûriers.

1059. Depuis l'hiver de l'année précédente (janvier), la

neige continua à tomber durant la 1re lune (février). La boue était entièrement gelée ; beaucoup de gens de la ville périrent de faim et de froid dans les rues.

1062. « Pendant l'hiver (6e année *kia-yu*), il n'y eut pas de « glace dans la capitale. »

1068. « Pendant l'hiver (4e année *chi-ping*), il n'y eut pas de « neige. »

1076. « Pendant l'hiver (8e année *youen-foung*), il n'y eut pas « de neige. »

1087. « Pendant l'hiver (1re année *youen-yu*), il n'y eut pas de « neige. »

1088. Pendant l'hiver (2e année *youen-yu*), grande neige à la capitale. Elle dura un mois entier, jusqu'au commencement du printemps (février) sans cesser. Le temps était sombre et toujours froid.

1090. « Pendant l'hiver (4e année *youen-yu*), il n'y eut pas de « neige. »

1091. « Pendant l'hiver (5e année *youen-yu*), il n'y eut ni neige, « ni glace. »

1093. A la 11e lune (décembre), grande neige à la capitale. Il y eut beaucoup de gens errants (pour mendier).

1099. 1re lune, jour *kia-tchin*, premier de la lune (24 janvier), une cérémonie publique fut arrêtée par la neige.

1113. A la 11e lune (décembre), grande neige qui dura plus de dix jours sans s'arrêter. Il y en avait huit pieds de haut dans les plaines. Les canaux furent gelés. Les hommes et les chevaux ne pouvaient marcher. Beaucoup d'oiseaux périrent en volant. On permit aux officiers d'entrer en litière dans le palais impérial.

1118. Janvier (12e lune de la septième année *tching-ho*), grande neige. Il fut ordonné de faire des distributions de grains pris dans les greniers de l'État, de secourir les vieillards et les enfants.

1126. A la 11e lune (décembre), grande neige. Elle s'éleva à trois pieds sans s'arrêter. Le ciel et la terre étaient

de couleur sombre. En quelques endroits, avant que la neige tombât, il y avait, dans les nuées obscures, des fils de neige, longs d'un dixième de pied environ, qui tombaient à terre.

1127. 1re lune, jour *ting-yeou*, grande neige; froid excessif. La terre était gelée et dure comme du fer; ceux qui marchaient ne pouvaient se tenir debout en s'arrêtant. Cette même lune, jour *i-mao*, pendant que l'empereur était à Tsing-tching, grande neige d'un pied environ. Beaucoup de gens moururent.

Les Soung, chassés par les Kin, établissent leur résidence à Hang-tcheou-fou, lat. 30° 20'; altitude très-faible.

1128. A la 6e lune (juillet), pendant un temps assez long, le ciel fut sombre et pluvieux. Il y eut un froid sensible.

1131. 2e lune (mars), neige.

1135. « 5e lune (juin), grande chaleur durant 40 jours. Les « arbres et les plantes se desséchaient; les roches des « montagnes étaient brûlantes; un grand nombre « d'hommes moururent de chaleur. »

1137. 2e lune (mars), le givre fit périr les céréales et les mûriers.

1143. 3e lune (avril), neige.

1158. 3e lune (avril), neige.

1161. 1re lune, jour *wou-tseu* (11 février), grande neige, qui continua jusqu'au jour *ki-haï* (22 février), pendant dix jours sans s'arrêter. — Il y eut des murailles, des maisons renversées par le poids de la neige. A cette époque, la neige dura longtemps et le froid fut excessif.

1162. « En hiver (31 année *Tchao-hing*), il n'y eut pas de « neige. »

1165. 3e lune (avril), froid perçant, qui fit périr beaucoup de céréales.

1166. Au printemps (février, mars, avril), grande neige jus-

qu'à la 3ᵉ lune (avril). Elle fit du mal aux blés et aux vers à soie.

1168. « (5ᵉ année *kien-tao*) l'hiver fut doux; il y eut peu de « neige; il n'y eut pas de glace. »

1170. « (3ᵉ année *kien-tao*) hiver très-doux; pas de neige. »
A la 5ᵉ lune, en été (juin), grand coup de vent; pluie et froid. Beaucoup de grains furent détruits.

1171. « (6ᵉ année *kien-tao*), l'hiver fut encore doux; il n'y eut « ni neige, ni glace. »

1185. (12ᵉ année *chun-hi*), la rivière Hoaï gela et cessa de couler, lat. 33°.

1186. 12ᵉ lune (janvier), grande neige. Jusqu'à la 1ʳᵉ lune de l'année suivante (février), il y eut alternativement de la neige, du grésil, de la grêle, de la pluie, de la glace; celle-ci fut épaisse d'un pied et ne fondit pas durant toute la lune. — Dans l'arrondissement de Taï-tcheou (lat. 24°), la neige avait jusqu'à dix pieds de profondeur. Des hommes moururent de froid. (Le nom de Taï-tcheou est peut-être incorrect.)

1189. 4ᵉ lune, jour *wou-tseu* (15 mai), dans l'arrondissement de Thien-tchouï, dans le département de Tching-tcheou (Koung-tchang-fou, Chen-si, lat. 33°), grande neige. Tous les blés périrent.
7ᵉ lune (août), dans les quatre départements de Khaï, Tching, Foung, Si-ho (Chen-si, lat. 33° à 34°); il tomba du givre qui fit périr les blés.

1190. 3ᵉ lune (avril), le froid dura jusqu'au tchong-ki du *li-hia* (commencement de l'été, au mois de mai).

1191. 1ʳᵉ lune (février), à la capitale, grande neige; les rivières gelèrent; la glace avait plus d'un pied d'épaisseur; le froid fut très-vif.

1192. « Dans la province de Thoung-tchouen (Ssé-tchouen, « lat. 31°), point de neige. En hiver, la température « fut douce comme en été. »
A la 9ᵉ lune, jour *ting-weï* (15 septembre), dans l'ar-

rondissement de Ho-tcheou (Kiang-nan, lat. 31°), givre qui continua pendant trois jours et détruisit les grains. Cette même lune, tous les grains des départements du Hoaï-si (lat. 33°) furent détruits par la même cause. Il y eut une grande disette.

1195. « Pendant l'hiver, il n'y eut pas de neige. »

1198. « Hiver sans neige. Le printemps fut chaud et on entendit le tonnerre. »

1200. A la 5ᵉ lune (juin), il n'y avait pas de chaleur; la température était froide comme en automne.

1201. « (6ᵉ année *king-youen*) l'hiver fut doux et sans neige; « les pêchers, les pruniers fleurirent; les vers ne se « cachèrent pas dans la terre. »

1207. « (3ᵉ année *khaï-hi*) peu de neige en hiver. »

1208. « Le printemps fut doux comme en été. »

1213 A la 6ᵉ lune (juillet), il n'y avait pas de chaleur; les nuits étaient froides.

1214. « (6ᵉ année *kia-ting*) hiver doux et sans glace; on en- « tendit le tonnerre; les vers ne se cachèrent pas en « terre. »

1215. « A la 5ᵉ lune de l'été (juin), grande chaleur. Les arbres « et les herbes se desséchaient. Toutes les sources ta- « rirent. A la capitale, le boisseau d'eau se vendait « cent *tsien*. — Dans les provinces du Kiang et du « Hoaï, un verre d'eau se vendait des dizaines de « *tsien*. Beaucoup de gens moururent par la grande « chaleur. »

1217. « (9ᵉ année *kia-ting*) hiver sans neige. »

1220. « (12ᵉ année *kia-ting*) hiver sans glace et sans neige. Le « printemps fut très-chaud. Les sources tarirent. »

1225. 4ᵉ lune, jour *sin-mao* (9 mai), neige.

1231. 2ᵉ lune, jour *ki-sse* (17 mars), il tomba de la neige.

1233. 3ᵉ lune, jour *jin-tseu* (18 avril), il tomba de la neige.

1234. 2ᵉ lune, jour *koueï-yeou* (5 mars), il tomba de la neige.

1235. 3ᵉ lune, jour *i-weï* (22 mars), il tomba de la neige.

1237. 3ᵉ lune (avril), givre sur les arbres.

1238. 2ᵉ lune, jour *i-weï* (6 mars), il tomba de la neige.
1246. 2ᵉ lune, jour *jin-chin* (1ᵉʳ mars), il tomba de la neige.
1254. 2ᵉ lune, jour *jin-tseu* (4 mars), il tomba de la neige.
1258. 3ᵉ lune, jour *wou-tseu* (4 avril), il tomba de la neige.
1258. 2ᵉ lune (mars), il tomba de la neige.
1259. 2ᵉ lune, jour *keng-tchin* (1ᵉʳ mars), il tomba de la neige.
1264. 2ᵉ lune, jour *sin-haï* (5 mars), il tomba de la neige.

Dynastie *Kin*, dans le nord, 1127 à 1237. — Capitale, d'abord Tchoung-king (lat. 40°), — ensuite Khaï-fong-fou, lat. 34°, 52'; altitude 165 mètres.

1142. 3ᵉ lune, jour *sin-tcheou* (5 avril), grande neige.
1159. 11ᵉ lune, jour *keng-yn* (21 décembre), givre.
1164. 1ʳᵉ lune, jour *jin-yn* (10 février), grande neige.
1189. « Hiver sans neige. »
1197. 10ᵉ lune, jour *kia-ou* (5 décembre), grande neige.
1200. 10ᵉ lune, jour *koueï-mao* (28 novembre), gelée blanche le matin et le soir.
1202. « Hiver sans neige. »
1205. 1ʳᵉ lune, jour *ki-oueï* (22 janvier), premier de la lune, grande neige.
Idem. 11ᵉ lune, jour *wou-su* (27 décembre), il y eut encore une grande neige.
1215. « Hiver sans neige. »
1219. 1ʳᵉ lune, jour *jin-ou* (1ᵉʳ février), grande neige.
1221. (5ᵉ année *hling-ting*) 12ᵉ lune, jour *ting-tcheou* (16 janvier), givre sur les arbres.
1226. Au printemps, grand froid.
1227. 8ᵉ lune, jour *ki-sse* (4 octobre), vent et givre, qui firent du mal aux blés.
1228. Grand froid au printemps. — Neige, le jour *i-sse*, premier de la 2ᵉ lune (8 mars).
1229. 12ᵉ lune (janvier), grand froid dans le Chen-si.
1234. Grande neige, le jour *ting-yeou* de la 1ʳᵉ lune (28 janvier). — Neige, les jours *koueï-tcheou* et *wou-ou* de la 2ᵉ lune (14 et 19 avril).

Dynastie mongole. — La capitale est Ta-tou dans le Pe-tchi-li oriental, lat. 40°; altitude très-faible.

1261. 7ᵉ lune, jour *keng-tchin* (17 août), à la capitale occidentale (probablement Si-ngan-fou, lat. 34°, 16'), à Te-ngan (lat. 31°, 18'), il tomba du givre, qui fit périr les semences.

1262. 5ᵉ lune, jour *kia-tchin* (17 juin), à Siouen-te (lat. 32°), Hien-ning (lat. 29°), Loung-men, il tomba du givre. — 8ᵉ lune, jour *wou-chin* (9 septembre), dans les arrondissements de Ho-kien (lat. 38°), Ping-lo, Kouang-ning (lat. 41°), à la capitale occidentale (probablement Si-ngan-fou, lat. 34°, 16'), à la capitale du nord (Ta-tou, lat. 40°), il tomba du givre, qui fit du mal aux semences.

1263. 4ᵉ lune, jour *ping-yn*, (25 mai), à la capitale occidentale (lat. 34°, 16'), à Ping-liang-fou (lat. 35°, 34'), il tomba du givre.

On trouve des citations semblables de longs froids indiqués par la chute du givre en mars, avril, mai, août, septembre et octobre, aux années 1265, 1267, 1280, 1284, 1289, 1290, 1292, 1295, 1296, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305.

1276. « Hiver sans neige. »

1306. 2ᵉ lune (mars), dans le district de Thaï-thong (lat. 40°), grand coup de vent et neige.

A la 7ᵉ lune, jour *sin-sse* (21 août), il tomba du givre dans le même district.

Pendant la 8ᵉ lune (septembre), dans le district de Souï-te (Chen-si, lat. 37°, 38'), il tomba du givre, qui détruisit les blés sur une étendue de 280 centaines de *meou*.

Les citations de gelées blanches hâtives ou tardives continuent pour les années 1308, 1311, 1313, 1314, 1317, 1318, 1319, 1320, 1322, 1323. Elles se rapportent aux districts du nord, entre 35, 36, 38 et 40 degrés de latitude.

1312. « Hiver sans neige. »
1314. « Hiver sans neige. »
1325. 3[e] lune (avril), grande neige dans le district de Thaï-thong (lat. 40°).
1326. 2[e] lune (mars), vent et neige dans les districts de Thaï (lat. 29°) et autres.
1331. 11[e] lune, jour *ting-tcheou* (5 décembre), dans la Mongolie, grande neige, qui fit périr les bestiaux.
1341. « (6[e] année *tchi-youen*) hiver sans neige. »
1341. 3[e] lune, jour *jin-tchin* (1[er] mai)[1], dans le Ho-tcheou (Chen-si, lat. 35°, 44'), grande neige, qui tomba pendant dix jours. Elle s'éleva jusqu'à huit pieds. Les neuf dixièmes des bœufs, moutons, chevaux, chameaux, périrent de froid.
1345. 5[e] lune (juin), grande neige dans plusieurs districts de la Mongolie.
1346. Grande neige en Tartarie, à la 7[e] lune (août).
Neige à Tchang-te (lat. 36°), à la 9[e] lune (octobre).
1347. Janvier (12[e] lune, 6[e] année *tchi-ting*), grande neige haute de quatre pieds et demi à Pao-khing (Hou-nan, lat. 27°).
7[e] année *tchi-ting*, 1[re] lune, jour *kia-tchin* (11 février), 1[er] de la lune, grand froid.
1348. 1[re] lune (février), grande neige dans le pays de Mo-lin. — Des moutons et des chevaux périrent de froid.
1349. 3[e] lune (avril), grande neige à Wen-tcheou (Cha-ho, lat. 37°, Pe-tchi-li).
1350. Au printemps (mars), grand froid à Tchang-te (lat. 36°); il tomba trois pieds de neige.
1351. 3[e] lune (avril), grande neige dans les environs de Khaï-fong-fou (lat. 34°, 50'). Il y en eut plus de

[1] Il y a une faute dans le texte. Il faut lire *tchi-ting*, au lieu de *tchi-youen*, pour le nom de la période. Cette correction est indiquée par le nombre des années appartenant à la période citée. La période *tchi-youen* est trop courte.

trois pieds en plaine dans l'arrondissement de Kao-mi (lat. 36°, 23').

1353. Gelée blanche nuisible en automne, dans le Fo-kien, par 27° de latitude.

1363. 3e lune (avril), gelée blanche dans le département de Toung-ping (lat. 36°, 10'). Elle fit périr les mûriers et empêcha l'éducation des vers à soie.

A la 8e lune (septembre), gelée blanche, qui nuisit aux grains dans l'arrondissement de Mi (Ho-nan, lat. 34°, 30').

1367. 3e lune (avril), grande neige dans l'arrondissement de Tchang-te (Ho-nan, lat. 36°) : froid plus vif qu'en hiver. Beaucoup de gens périrent.

5e lune, jour *sin-sse* (3 juin), dans l'arrondissement de Thaï-thong (lat. 38°), gelée blanche, qui nuisit aux grains. — Neige en automne dans deux arrondissements voisins de Thaï-youen (lat. 37°).

1368. Janvier (12e lune de la 27e année *tchi-ting*), dans l'arrondissement d'Hien-ning (lat. 34°, 10'), l'eau des puits gela.

Dynastie Ming. — La capitale est Kiang-ning-fou (Nanking, lat. 32°) jusqu'à l'an 1404. Depuis cette année, la résidence impériale fut transférée à Chun-thien-fou (Pe-king, lat. 39°, 54'). Les altitudes de ces deux villes sont très-faibles.

1381. 5e lune, jour *ting-weï* (15 juin), neige à Kien-te (Yen-tcheou, lat. 29°, 37').

6e lune, jour *ki-mao* (17 juillet), jour sombre et neige volante à Hang-tcheou-fou (lat. 30°, 20').

1393. 4e lune, jour *ping-chin* (1er juin), à Yu-che (Chan-si, lat. 37°), il tomba du givre, qui nuisit aux récoltes.

1425. « 1re lune, jour *koueï-weï*, édit recommandant l'économie, parce que le premier hiver, depuis l'avénement de Jin-tsong, a été sans neige. »

1445. « Hiver sans neige dans la province impériale et au dehors de cette province. »

1448. « Hiver sans neige dans le Chen-si. »

1453. A la 2ᵉ et à la 3ᵉ lune (mars, avril), neige continue dans les environs de Foung-yang (lat. 32°, 55′).

Depuis le jour *wou-tchin* de la 11ᵉ lune (15 décembre jusqu'au commencement de l'année suivante 1454, vers février), grande neige de plusieurs pieds dans les provinces de Chan-tong, Ho-nan, Tche-kiang, Tchi-li, Hoaï (toute la Chine orientale entre le 30ᵉ et le 40ᵉ degré parallèle). La mer à l'est du Hoaï, à l'embouchure actuelle du fleuve Jaune, gela sur une étendue de 40 *li* (4 lieues environ). On compta par milliers les hommes et les bestiaux qui périrent de froid.

1454. 1ʳᵉ lune (février), grande neige dans le Kiang-nan; elle dura 40 jours. — Grande mortalité. — Grand froid à Lo-chan (Ho-nan, lat. 32°, 15′). Dans le Heng-tcheou (lat. 26°, 55′), la neige tomba sans discontinuer.

1455. Grande mortalité des hommes et des bestiaux.

7ᵉ et 8ᵉ lune (août et septembre), neige à Youe-souï. Le froid fut aussi vif qu'en hiver.

1456. « Hiver sans neige. »

1458. « Hiver sans neige dans le Tchi-li, le Ho-nan, le Chan-« si, le Chan-tong. On fit des prières dans le palais « impérial pour demander de la neige. »

1459. Édit ordonnant de prononcer les prières pour obtenir de la neige. — On craint sans doute que les crues des rivières n'aient pas lieu au printemps et n'alimentent pas les canaux d'irrigation qui fécondent les terres.

1460. 3ᵉ lune, jour *y-yeou* (30 mars), grande neige, qui cessa à la fin de la lune.

1463. « Hiver sans neige dans le Tchi-li, le Chan-tong, le Ho-« nan. »

1466. « Hiver sans neige. »

4e lune, jour *y-ssé* (10 mai), gelée blanche dans le département de Siouen-hoa (lat. 40°).

1469. « Hiver chaud comme l'été. »

1474. « Un rapport présenté à la 2e lune (mars) constata que, « dans les provinces de Nan-king et du Chan-tong, « la chaleur avait été constante en hiver et en été, « qu'il n'y avait eu ni glace, ni neige. »

1480. « Hiver sans neige dans le Tchi-li, le Chan-si, le Chan- « tong, le Ho-nan. »

1483. 3e lune, jour *sin-yeou* (5 mai), il tomba du givre dans le Chen-si.

1484. « Hiver sans neige dans le Tchi-li (36° à 40°). »

1493. 10e lune (novembre), à Nan-king (lat. 32°), il tomba continuellement de la neige pendant dix jours.

11e lune (décembre), à Yun-yang (Hou-kouang, lat. 32°, 49'), grande neige jusqu'au jour *jin-tchin* de la 12e lune (7 février 1494), il y eut, en plaine, plus de trois pieds de neige et une grande mortalité d'hommes et de bestiaux.

1495. 4e lune, jour *keng-chin* (1er mai) et *sin-yeou* (2 mai), givre dans diverses localités du Chan-si, entre le 35e et le 37e degré de latitude, et dans le département de Khing-yang (Chen-si, lat. 36°).

1496. 4e lune, jour *sin-sse* (16 mai), gelée blanche à Yu-tse (lat. 37°).

1497. « Hiver sans neige. »

1503. « Hiver sans neige. »

1504. 2e lune, jour *jin-yn* (7 avril), neige à Yun-yang (lat. 32°, 49').

6e lune, jour *koueï-haï* (27 juin), neige à la cour.

1506. « L'hiver fut doux et semblable au printemps. Il n'y eut « pas de neige. »

4e lune (mai), gelée blanche dans le Yun-nan à Wou-ting (lat. 25°, 32').

1507. « Hiver sans neige. — Pendant l'hiver et le printemps,

« les épis des blés se formèrent; les fruits des pêchers « et des pruniers se nouèrent. »

1509. « Hiver sans neige. »

1512 à 1515. « De la 6ᵉ année tching-te à la 9ᵉ année, point « de neige. »

En 1513, 4ᵉ lune, jour *y-sse* (11 mai) et *ping-tchin* (21 mai), gelée blanche, qui détruisit les récoltes et les fruits à Wen-teng et à Laï-yang (Chan-tong, lat. 38°).

1517. « Hiver sans neige. »

1518. 3ᵉ lune, jour *jin-su* (2 mai), gelée blanche, qui détruisit les blés dans le Liao-tong (lat, 40° à 41°).

1523. 3ᵉ lune, jour *kia-tseu* (8 avril) et *sin-weï* (15 avril), gelée blanche, qui détruisit les blés à Than-tching (Chan-tong, lat. 34°, 45').

1536. « Hiver doux et sans neige. — Des officiers furent en- « voyés pour sacrifier aux esprits. »

1541. « Hiver sans neige. »

1542. 6 février, on fit des prières sur les autels des esprits pour demander de la neige. — Voyez la note à l'année 1459, relativement à ces prières.

1543. 4ᵉ lune, jour *ki-haï* (28 mai), gelée blanche, qui détruisit les blés à *Kou-youen* (Chen-si, lat. 36°).

1544. 7 janvier, édit pour les prières relatives à la neige.

1554. « Hiver sans neige. »

28 décembre, prières pour demander de la neige.

1558. « Hiver sans neige. »

1561. « Hiver sans neige. »

1562 à 1566. On fit constamment des prières, en hiver, pour demander de la neige.

1568. « Hiver sans neige. »

1569. « Hiver sans neige. »

1572. 2ᵉ lune, jour *ting-haï* (13 avril), gelée blanche, qui détruisit les blés à Nan-kong (Pe-tchi-li, lat. 37°, 27').

1576. 26 décembre, édit pour enjoindre au ministre des rites de faire dire les prières de la neige.

1577. 6ᵉ lune (juillet), dans les départements de Sou-tcheou

et de Song-kiang (lat. 30°), longue pluie, qui nuisit aux récoltes. — Froid pareil à celui de l'hiver.

1588 et 1589. Édit pour les prières de la neige.

1596. « 4ᵉ lune, jour *ki-haï* (20 avril), neige à Lin-hien (Ho-« nan, lat. 36°). »

1598. 11ᵉ lune, jour *sin-haï* (17 décembre), gelée blanche à Tchang-te (lat. 36°, Ho-nan).

1601. Édit pour les prières de la neige.

1609. Édit pour les prières de la neige.

1610. 4ᵉ lune, jour *jin-yn* (8 juin), ouragan de neige dans le Koueï-tcheou (lat. 25° à 29°).

1616. 1ʳᵉ lune (février), il tomba de la neige de trois couleurs, rouge, jaune, noire.

1618. 4ᵉ lune, jour *sin-haï* (6 mai), grande neige dans le Chen-si (lat. 34° à 38°). Deux mille chameaux moururent de faim et de froid.

1620. Édit pour les prières de la neige.

1633. Édit pour demander de la neige, 9 janvier.

1ʳᵉ lune, jour *sin-haï* (16 février), grande neige profonde de plus de deux pieds (il y a, dans le texte 20 pieds).

1634. « Hiver sans neige. »

1638. 5ᵉ lune, jour *wou-yn* (17 juin), au passage de Hi-ling, neige de trois pieds.

1640. 4ᵉ lune (mai), gelée blanche à Hoeï-ning (Chen-si, lat. 35°, 47').

1643. 4ᵉ lune (mai), gelée blanche à Yen-ling (Ho-nan, lat. 34°, 10').

OBSERVATIONS

SUR

L'ALPHABET TIFINAG.

L'engagement que mon ami M. le capitaine Boissonnet avait pris de nous procurer l'alphabet complet de l'écriture employée par les Touarigs a été rempli. Son insistance et ses persévérantes recherches nous ont mis en mesure de comparer ce curieux alphabet avec celui qui servit, il y a bien des siècles, à rédiger le texte funéraire inscrit sur le monument de Thougga. Nous ne saurions être trop reconnaissants pour le zèle et le talent que M. Boissonnet a mis depuis quelques années au service de la science philologique. Grâce à lui, d'importantes questions se sont éclaircies déjà, et tout en poursuivant ses travaux, qui ne peuvent manquer de le classer parmi les plus habiles arabisants, il nous mettra certainement en possession d'une foule de faits encore inconnus, et qui feront progresser d'autant l'érudition orientale. Certes, l'amitié ne m'aveugle pas, et les espérances que je suis heureux de proclamer, en pensant à l'avenir de M. Boissonnet, seront, j'en suis convaincu, partagées par tous les lecteurs du Journal asiatique.

M. Boissonnet, par une lettre en date du 13 juin 1846, m'envoyait un alphabet tifinag complet, qu'il venait de recevoir, et que je reproduis fidèlement dans le tableau ci-joint. (Voir le tableau.)

Je vais actuellement me permettre quelques observations sur la forme de cet alphabet, tout en précisant de mon mieux les points de similitude que je pourrai constater à l'aide de l'examen comparatif du K'lem tifinag complet; de celui fourni de mémoire par le Touaty Abd-el-Kader-ben-Abou-Bekr; de l'alphabet recueilli dans le pays des Touarigs en 1822, par le Dr Oudney, et enfin de l'alphabet des monuments anciens et modernes recueillis jusqu'à ce jour. Je suivrai dans cet examen l'ordre de l'alphabet arabe.

ا = א

Dans l'alphabet tifinag, écrit avec le qalam, plusieurs lettres sont formées par des points; mais, au dire du Touaty Abd-el-Kader, ces points sont formés par des éclats longitudinaux sur les pierres que gravent encore aujourd'hui les Touarigs. Je n'hésite donc pas à assimiler le trait horizontal encore indéterminé que nous présentent l'inscription de Thougga et les épitaphes de Ghelma, avec le point qui est l'équivalent de l'élif dans le K'lem tifinag complet, dans celui du Touaty, et dans celui que recueillit le Dr Oudney. Celui-ci a de plus le soin de faire suivre ce caractère de la prononciation *é*[1].

[1] M. Prax, chargé d'une mission scientifique en Afrique par le

Il ne saurait donc rester le moindre doute sur la valeur alphabétique du point. Il est dès lors très-vraisemblable que, dans les inscriptions antiques, le trait horizontal comporte le son de l'élif arabe ou de l'*aleph* hébraïque. Dans l'alphabet secret, employé par El-Hadj-Ahmed, ancien bey de Constantine, et par l'Algérien Sidy Hamdan, le point comportait aussi la valeur de l'*élif*.

ב = ب

Le caractère qui représente cette articulation dans l'épitaphe de Thougga est de valeur indubitable; c'est le même que le *yib* de l'alphabet recueilli par Oudney, tandis que l'image du *beth* fourni par le K'lem tifinag, obtenu récemment du Touaty Abd-el-Kader, est tout à fait différent, puisqu'elle consiste en un angle obtus ouvert à droite. Il en faut, je crois, conclure que ce signe, dont on ne retrouve

ministre de l'instruction publique, a recueilli une m'draâ ou bracelet de pierre que portait au bras un redamsy nommé Abou-Bekr Sadak. Cet homme avait pour maîtresse une femme tourguia, nommée Takidaouda, qui écrivit sur le bracelet le nom de son amant et le sien. Ce bracelet, que M. Prax a envoyé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, porte l'épigraphe suivante :

† : Λ ∴ † ⁝ Λ ⊙ O ∴ ⦶ ⦶.

que le redamsy lui-même a transcrite de la manière suivante :

بيكر صدق تكدوت

On reconnaît dans cette transcription l'influence de la langue berbère, qui supprime l'élif prosthétique. Cet élif est néanmoins exprimé dans l'inscription tourguie, et là encore il l'est par un seul point.

pas de trace sur les anciens monuments, a été récemment introduit dans l'alphabet des Touarigs, et qu'il a été substitué au cercle pointé, parce qu'il était plus simple et plus facile à tracer sur la pierre. En faut-il conclure aussi que l'écriture des Touarigs présente plusieurs signes distincts pour représenter la même articulation? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider. Ce qui est certain, c'est que le *b* de l'inscription de Thougga est encore usité chez les Touarigs, puisqu'il a été retrouvé avec sa forme primitive par Oudney. Nous devons faire observer ici que le Touaty Abd-el-Kader a probablement, faute de mémoire, assigné à ce caractère (le cercle pointé) la valeur *r*, et que la confusion qu'il a commise était facile à commettre, puisque du *b* à l'*r*, dans l'écriture des Touarigs, il n'y a de différence que le point central. Le bracelet recueilli par M. Prax donne pour le *b* un signe qui ne diffère de celui de Thougga, qu'en ce que le point central est devenu un véritable diamètre vertical.

ت = ת

La petite croix est l'image de l'articulation *t* dans tous les alphabets comparés sans exception; son identité est donc mise hors de doute, et ne saurait être contestée. Il est important ici de constater l'existence d'un second signe, pour représenter la même consonne dans le texte de Thougga, parce que cette existence légitime jusqu'à un certain point l'hypothèse d'un alphabet multiple, c'est-à-dire compor-

tant plusieurs signes tout à fait distincts pour représenter une seule et même articulation alphabétique. Ce second signe, tiré du texte de Thougga, ne se retrouve d'ailleurs dans aucun des alphabets touarigs recueillis jusqu'à ce jour.

L'image de cette articulation ne nous est fournie que par le K'lem tifinag, publié par M. Boissonnet; elle se rapproche d'une manière très-notable du ش, fourni par ce même alphabet. Je suis donc bien tenté de considérer ces deux caractères du K'lem tifinag comme étant modernes, et comme ayant été introduits dans ce K'lem depuis la venue des Arabes, dont le contact aura nécessité la création d'images nouvelles pour des articulations nouvelles et qui n'existaient pas dans la langue primitive. Inutile de dire que les monuments anciens ne fournissent aucune trace de l'emploi de ces deux caractères.

ج = ג

Le *djim* ou *ghimel* du K'lem tifinag ressemble à un T fort aplati, tandis que la même articulation extraite du texte funéraire de Thougga, se présente sous la forme d'un trait horizontal, muni à son extrémité gauche d'un appendice oblique descendant de gauche à droite. Ces deux signes sont assez voisins l'un de l'autre, et pourtant je ne crois pas qu'il soit permis de les regarder comme iden-

djim ou *ghimel* de la pierre de Thoug

ح = ח

Le K'lem tifinag nous donne com
du ח un rectangle dont les deux mil
verticaux sont joints par un trait hor
que le lambeau d'alphabet fourni par l
offre comme équivalent du *djim* deux d
adossés verticalement. Ce dernier s
K'lem tifinag, étant classé comme éq
hébraïque, il me semble que nous dev
encore quelque incertitude sur sa vé
Il serait donc important qu'une nouv
K'lem tifinag fût obtenue par une autr
que la valeur de ce signe fût définitiv

خ = ח

Le K'lem tifinag nous donne un si
quivalent du *khet* hébraïque, et un au
l'équivalent du *kha* arabe. Je ne saurai
ce fait, précisément parce que l'assimi

K'lem tifinag est l'image du *khet* hébraïque. Le *kha* de l'alphabet des Romouz d'El-Hadj-Ahmed et de Sidy Hamdan, affecte la forme que nous retrouvons au *samech* hébraïque dans le texte de Thougga.

د = ד

Le *daleth* du K'lem tifinag est un demi-triangle ouvert à droite, tandis que dans le texte de Thougga le *daleth* est représenté par un demi-rectangle ouvert à sa partie inférieure. Ce dernier signe se retrouve sur les inscriptions recueillies par Honnegger et par Falbe, tandis que le premier ne se rencontre que dans une épitaphe d'Henchir-Ayn-Nechma. Ajoutons que le *yid*, recueilli par Oudney, est un triangle ouvert à sa partie inférieure, et que ce même angle sert deux fois à représenter le *dal* arabe dans l'inscription du bracelet recueilli par M. Prax. L'on comprend, jusqu'à un certain point, que ce signe ait pu, par simplification, se substituer dans l'usage au demi-rectangle disposé de même, mais plus long à tracer.

ذ

Le *dzal* du K'lem tifinag est identique avec le *dal* du même alphabet, sauf qu'il porte un point intérieur. Il n'est pas possible de méconnaître, dans cette disposition des deux lettres *dal* et *dzal* de cet alphabet, l'influence de l'écriture arabe, dont on avait déjà saisi l'esprit et adopté en quelque sorte les points diacritiques, lorsque le *dal* et le *dzal* du K'lem tifinag furent fixés. Je crois avoir le droit d'en con-

tiques. Peut-être même n'offrent-ils qu'une analogie fortuite.

L'une des épitaphes d'Henchir-Ayn-Nechma nous donne un signe tout à fait analogue à un *gamma* grec, dont la tête serait inclinée de gauche à droite ; j'ignore s'il faut dans ce signe reconnaître l'équivalent du *djim* ou *ghimel* de la pierre de Thougga.

ح = ח

Le K'lem tifinag nous donne comme équivalent du ח un rectangle dont les deux milieux des côtés verticaux sont joints par un trait horizontal, tandis que le lambeau d'alphabet fourni par le Touaty nous offre comme équivalent du *djim* deux demi-rectangles adossés verticalement. Ce dernier signe, dans le K'lem tifinag, étant classé comme équivalent du *fe* hébraïque, il me semble que nous devons conserver encore quelque incertitude sur sa véritable valeur. Il serait donc important qu'une nouvelle copie du K'lem tifinag fût obtenue par une autre source, afin que la valeur de ce signe fût définitivement fixée.

خ = ח

Le K'lem tifinag nous donne un signe pour l'équivalent du *khet* hébraïque, et un autre signe pour l'équivalent du *kha* arabe. Je ne saurais m'expliquer ce fait, précisément parce que l'assimilation du *khet* et du *kha* me paraît indubitable. Dans une des inscriptions d'Henchir-Ayn-Nechma, nous retrouvons le demi-rectangle ouvert par le haut, qui, dans le

K'lem tifinag est l'image du *khet* hébraïque. Le *kha* de l'alphabet des Romouz d'El-Hadj-Ahmed et de Sidy Hamdan, affecte la forme que nous retrouvons au *samech* hébraïque dans le texte de Thougga.

د = ד

Le *daleth* du K'lem tifinag est un demi-triangle ouvert à droite, tandis que dans le texte de Thougga le *daleth* est représenté par un demi-rectangle ouvert à sa partie inférieure. Ce dernier signe se retrouve sur les inscriptions recueillies par Honnegger et par Falbe, tandis que le premier ne se rencontre que dans une épitaphe d'Henchir-Ayn-Nechma. Ajoutons que le *yid*, recueilli par Oudney, est un triangle ouvert à sa partie inférieure, et que ce même angle sert deux fois à représenter le *dal* arabe dans l'inscription du bracelet recueilli par M. Prax. L'on comprend, jusqu'à un certain point, que ce signe ait pu, par simplification, se substituer dans l'usage au demi-rectangle disposé de même, mais plus long à tracer.

ذ

Le *dzal* du K'lem tifinag est identique avec le *dal* du même alphabet, sauf qu'il porte un point intérieur. Il n'est pas possible de méconnaître, dans cette disposition des deux lettres *dal* et *dzal* de cet alphabet, l'influence de l'écriture arabe, dont on avait déjà saisi l'esprit et adopté en quelque sorte les points diacritiques, lorsque le *dal* et le *dzal* du K'lem tifinag furent fixés. Je crois avoir le droit d'en con-

clure que ces deux caractères tifinag sont relativement modernes.

ﺭ = ר

Cette fois encore nous avons identité à peu près parfaite entre les signes extraits des divers alphabets à notres disposition. Le *resch* ou *re* est représenté par un cercle, ou par un rectangle plus facile à tracer sur la pierre, et le nom *yir* de ce signe, recueilli par Oudney, ne laisse aucun doute sur sa valeur, déjà fixée par l'analyse du texte de Thougga. J'ai déjà fait observer que le Touaty Abd-el-Kader s'était vraisemblablement trompé en donnant pour image du *re* arabe le cercle pointé qui est en réalité l'image du *be* et du *beth* hébraïque. Ajoutons que cette lettre ne nous semble pas autre chose que le disque solaire des écritures égyptiennes, comportant exactement le même son.

ﺯ = ז

Le Touaty et le K'lem tifinag sont d'accord sur la figure de ce signe, qui se compose de deux angles opposés par le sommet, mais à distance, et divisés tous les deux par un seul trait vertical. Oudney nous offre, avec le nom *yz*, un signe qui ne diffère du précédent qu'en ce que le trait vertical ne dépasse pas en descendant le sommet de l'angle inférieur. Enfin, le même Oudney nous fait connaître un signe qu'on lui a nommé *youz*, et qui se compose de deux traits verticaux recoupés par deux traits horizontaux.

Comme les monuments anciens ne nous présentent pas ces différents caractères, ils sont peut-être modernes, et destinés à représenter une articulation tout au moins d'un emploi fort rare dans la langue dont l'écriture du monument de Thougga était l'image.

ש = ش et س

Dans le K'lem tifinag, le *schin* hébraïque est représenté par le même signe que le Touaty Abd-el-Kader assignait au *caf* arabe, et auquel j'ai cru devoir attribuer cette même valeur du *caf*, par suite de mon analyse des noms propres contenus dans le texte de Thougga. Dans ce même K'lem, le *schin* arabe est figuré par un signe presque identique avec le *tsa* de cet alphabet. Je n'hésite pas à considérer ces images tifinag du *tsa* et du *schin* arabe comme relativement modernes. Sur la pierre de Thougga, le *schin* hébraïque est représenté par un véritable *sigma* grec, tourné à gauche, et dans l'alphabet recueilli par Oudney, ce même signe porte le nom *vich*; il y a donc identité complète entre ces deux derniers. Le *sin* de l'alphabet des Romouz d'El-Hadj-Ahmed et de Sidy Hamdan est identique avec une des formes du *samech* extraites du texte de Thougga.

ס = ص

Le *samech* du K'lem tifinag est un triangle équilatéral à base horizontale, tandis que, dans l'alpha-

bet de Oudney, ce même triangle, mais dont les angles sont émoussés, porte un point central; il s'appelle *yes*. Sur le bracelet d'Abou-Bekr, le ص du mot transcrit صدق par le Redamsi lui-même, est le signe ⊙, qui partout ailleurs est un *b*. On peut remarquer la liaison qui existe entre ce signe et celui que Oudney donne pour équivalent de la même articulation ص. Dans le texte de Thougga, nous trouvons deux caractères distincts pour images du *samech :* l'un formé de deux triangles opposés au sommet verticalement, l'autre identique avec le *sigma* rond des Grecs. J'ai déjà dit que ce second signe servait d'image au *sin* arabe dans les Romouz employés par El-Hadj-Ahmed et Sidy Hamdan. tandis que l'autre, dans ces mêmes Romouz, représentait le *kha* arabe. Ce dernier signe, formé de deux triangles, est extrêmement fréquent dans les textes anciens recueillis jusqu'à ce jour, et il s'y présente tantôt droit, tantôt incliné, tantôt même couché horizontalement. Il se retrouve dans les légendes des monnaies iberiques, dites *celtibériennes;* mais avec une valeur alphabétique différente, puisque dans les monnaies de la Taraconnaise, il comporte le son d'un *g* dur ou aspiré; il est vrai que, dans les légendes des monnaies frappées par les Bastules dans la partie de la péninsule ibérique la plus voisine du continent africain, le même signe courbé a la valeur d'un *s*. Il est étrange que le K'lem tifinag n'ait conservé aucune trace de ce caractère si remarquable.

ض

Aucun de nos alphabets ne nous offre l'équivalent de cette articulation, qui est purement arabe.

ط = ט

La pierre de Thougga nous donne pour équivalent du *thet* hébraïque un signe formé d'une sorte de trident couché les pointes à gauche. Dans le K'lem tifinag, au contraire, ce sont deux triangles opposés par la base et reliés par un petit trait vertical qui fournissent l'image du *thet*. Il n'y a donc aucune analogie entre ces deux caractères, dont le tifinag me paraît récent, à cause de sa forme compliquée.

ظ = ץ

Le K'lem tifinag nous fournit deux formes de ce caractère, ou du moins de deux caractères qui, à mon sens, doivent se rapprocher beaucoup d'une seule et même articulation; la première consiste en un triangle, le sommet en bas et comportant un point intérieur. Ce signe est assimilé par M. Boissonnet au ץ hébraïque; le second est un losange, également pointé au centre, et qui dans le K'lem tifinag se trouve assimilé à la lettre arabe complémentaire ظ. Ces deux signes touarigs, si voisins l'un de l'autre, ne sont probablement qu'un même signe légèrement modifié à une époque récente, pour représenter deux articulations introduites dans la

langue des Touarigs par suite du contact avec les Arabes et de la nécessité de représenter certaines consonnances étrangères à l'idiome tourgui, mais propres à l'idiome arabe. Les monuments anciens ne nous ont offert jusqu'ici aucune trace de ces deux caractères.

ع = ⁞

Quatre points superposés sont, dans le K'lem tifinag, l'image de l'*aïn* arabe et hébraïque. C'est encore un caractère qui ne paraît pas sur les monuments anciens; peut-être en faut-il conclure que la voyelle gutturale est d'introduction récente dans l'idiome des Touarigs. Nous allons voir, en examinant la lettre suivante, un fait qui semble confirmer cette hypothèse.

غ

Parmi les lettres complémentaires du K'lem tifinag se trouve le غ de l'alphabet arabe, et les quatre mêmes points superposés ayant la valeur du ع, mais caractérisés cette fois par un point placé latéralement à gauche; il n'est pas possible de se méprendre cette fois sur l'origine de cette lettre, qui doit être toute récente ou du moins postérieure à la conquête arabe. Les Touarigs, voyant le ع et le غ ne différer entre eux que par la présence d'un point, ont adopté le même mode de caractérisation pour les deux signes choisis par eux comme images de ces articulations arabes. Il va sans dire que les monuments

anciens ne présentent pas non plus ce غ qui, je le répète, doit être une addition récente faite à l'alphabet primitif.

ف = ף

De mémoire, le Touaty Abd-el-Kader avait assigné la valeur du ف à un signe identique avec un E latin tourné à gauche. Le K'lem tifinag complet présente pour le ף hébraïque deux demi-rectangles opposés par la base et placés l'un au-dessus de l'autre. L'alphabet du D[r] Oudney nous donne un signe *youf* formé de quatre points placés deux à deux, les uns au-dessus des autres. Enfin, le déchiffrement de l'épitaphe de Thougga nous montre pour équivalent de la même lettre hébraïque un signe qui n'est que le *sameh* ordinaire, mais dont la base est supprimée. Une des pierres d'Henchir-Ayn-Nechma nous offre le même signe, mais ouvert par le haut, au lieu de l'être par le bas. Toutes ces différences de formes attribuées à l'image d'une seule et même articulation, nous révèlent une très-grande incertitude dans les souvenirs des divers auteurs des alphabets et fragments d'alphabets que nous possédons jusqu'ici. Il y a donc quelques doutes à conserver encore sur la forme réelle de cette lettre. Peut-être faut-il admettre, et j'avoue que je suis tout disposé à le faire, que l'alphabet primitif auquel appartient incontestablement le signe donné par l'inscription de Thougga, a, en vieillissant, reçu des modifications locales, dont nous voyons les traces évidentes

dans la multiplicité des signes recueillis jusqu'à ce jour, parmi des tribus qui vivent peut-être à de grandes distances l'une de l'autre.

ق = ק

Le Touaty donnait pour un ق un signe semblable à un *T* latin; mais muni à chacune des extrémités de la traverse horizontale de deux assez longs appendices. C'est précisément le même signe que j'ai cru reconnaître pour un ך sur la pierre de Thougga: mais le K'lem tifinag fait un ق d'un signe semblable à un *H* couché. Nous retrouvons ce dernier signe sur une des pierres recueillies par Falbe, et sur une inscription copiée par Honnegger, nous voyons une lettre qui n'est autre chose, pour la forme, que notre *H*, et à laquelle il faut peut-être assigner encore la même valeur du *caf* arabe. Enfin, le bracelet d'Abou-Bekr-Sadak donne la valeur du ق au signe formé de trois points superposés, qui ailleurs offre la valeur bien constatée du *noun*. Laquelle de ces deux valeurs est la bonne? L'avenir seul nous l'apprendra.

ك = ך

Pour le Touaty et l'auteur du K'lem tifinag, trois points formant un angle dont le sommet est placé à gauche, constituent le ك arabe et le ך hébraïque. Je ne sais s'il faut voir la même lettre dans un signe qui nous est fourni par la pierre de Thougga et par celle de Tiffech. Ce signe consiste en une barre ho-

rizontale, au-dessus et au-dessous de laquelle on voit un point. Sur le bracelet d'Abou-Bekr, le ك est formé de trois points disposés en triangle équilatéral, le sommet en haut.

ل = ל

Le K'lem tifinag seul nous donne une image moderne du *lam* ou *lamed.* C'est un trait vertical, muni à droite d'un petit trait qui le recoupe horizontalement. Ce même signe se retrouve sur les inscriptions d'Henchir-Ayn-Nechma et de Tiffech; mais il n'est pas possible de conserver de doutes sur la forme primitive du *lamed* libyque, forme que l'épitaphe du Thougga nous donne avec certitude, et qui consiste en deux traits verticaux juxtaposés. Presque tous les autres monuments anciens nous présentent ce caractère.

م = מ

Il y a accord parfait dans les documents, sur le compte de cette lettre. Le *mem* de la pierre de Thougga est bien le *mem* du Touaty, du K'lem tifinag, de W. Oudney qui l'appelle *yim*, et des pierres de Tiffech, de Honnegger et de Falbe. Toutefois, le signe analogue recueilli par Honnegger présente un point central, qui peut-être provient d'une erreur de copiste.

ن = ן

Le Touaty et le K'lem tifinag donnent pour image du *noun* trois points superposés, tandis que W. Oud-

opinion quelconque. Le premier, formé de deux traits inclinés parallèles, porte le nom *yin;* le second, formé d'un trait vertical, ayant un point à droite et à gauche de son sommet, se nomme *yaï.*

Voilà jusqu'ici tout ce qu'il est possible de déduire de l'examen comparatif des différents alphabets anciens et modernes servant à représenter les mots de la langue des Touarigs. Il en ressort, je crois, que cet alphabet n'offre plus d'unité; qu'il a subi, depuis l'époque où fut gravé le monument de Thougga, des altérations locales assez nombreuses, et notamment à l'époque de la conquête arabe. Il est bien à désirer que d'autres alphabets du même idiome soient recueillis par les soins de M. Boissonnet, et nous pouvons, en toute certitude, attendre ce service de son zèle infatigable.

F. DE SAULCY.

ARABE.	R'MO[illegible] d'Elhhad[illegible] et de Ha[illegible] ben-Osman	INSCRIPTIONS INDÉCHIFFRÉES DE TIFFECH.	INSCRIPTIONS INDÉCHIFFRÉES RECUEILLIES par Falbe.	INSCRIPTIONS INDÉCHIFFRÉES RECUEILLIES par Henegger.
ا	.	....	....	....
ب	∴	....	....	⊙
ت	[illegible]	....	....	....
ث	....	....	....	....
ج	∴	....	....	[illegible]
ح	‖	....	....	....
خ	....	....	....	....
د	[illegible]	....	⊓	⊓
ذ	[illegible]	....	....	....
ر	[illegible]	O	O	....
ز	×	....	....	....
س	⊏	....	....	....
ش	[illegible]	....	....	....
ص	[illegible]	⋈	X, [illegible]	⋈
ض	∴	....	....	....
ط	....	....	....	....
ظ	[illegible]	....	....	....
ع	[illegible]	....	....	....
غ	....	....	....	....
ف	H	....	....	....
ق	+	....	⌶	H
ك	⊣	÷	....	....
ل	⊣	‖, ⊦	‖	....
م	⊣	[illegible], ⊏	⊐	⊐
ن	⊣	|||	|, ≡	....
و	[illegible]	=	....	=, ΛΛ
ه	[illegible]	....	....	....
ى	⊣	....	[illegible]	....
ال				
لا	⊣			
Signes sans analogues......				

opinion quelconque. Le premier, formé de deux traits inclinés parallèles, porte le nom *yin;* le second, formé d'un trait vertical, ayant un point à droite et à gauche de son sommet, se nomme *yaï.*

Voilà jusqu'ici tout ce qu'il est possible de déduire de l'examen comparatif des différents alphabets anciens et modernes servant à représenter les mots de la langue des Touarigs. Il en ressort, je crois, que cet alphabet n'offre plus d'unité; qu'il a subi, depuis l'époque où fut gravé le monument de Thougga, des altérations locales assez nombreuses, et notamment à l'époque de la conquête arabe. Il est bien à désirer que d'autres alphabets du même idiome soient recueillis par les soins de M. Boissonnet, et nous pouvons, en toute certitude, attendre ce service de son zèle infatigable.

F. DE SAULCY.

ARABE.	R'MO… d'Elhadj et de Ha… ben-Osma…	INSCRIPTIONS INDÉCHIFFRÉES — DE TIFFECH.	RECUEILLIES par Falbe.	RECUEILLIES par Henegger.
ا	[illegible]	....	....	....
ب	[illegible]	....	....	⊙
ت	[illegible]	....	....	....
ث	....	....	....	....
ج	[illegible]	....	....	↼
ح	[illegible]	....	....	....
خ	....	....	....	....
د	[illegible]	....	⊓	⊓
ذ	[illegible]	....	....	....
ر	[illegible]	O	O	....
ز	[illegible]	....	....	....
س	[illegible]	....	....	....
ش	[illegible]	....	....	....
ص	[illegible]	⋈	X, ∀	⋈
ض	[illegible]	....	....	....
ط	....	....	....	....
ظ	[illegible]	....	....	....
ع	[illegible]	....	....	....
غ	....	....	....	....
ف	[illegible]	....	....	....
ق	[illegible]	....	⌶	H
ك	[illegible]	÷	....	....
ل	[illegible]	II, ⊦	II	....
م	[illegible]	Ƨ, ⊏	⊐	Ǝ
ن	[illegible]	III	I, ≡	....
و	[illegible]	=	....	=, ΛΛ
ه	[illegible]	....	....	....
ى	[illegible]	....	≀	....
ال	[illegible]			
لا	[illegible]			

Signes sans analogues......

BIBLIOGRAPHIE.

Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet, et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane; par A. P. Caussin de Perceval, professeur d'arabe au Collége de France et à l'École spéciale des langues orientales vivantes. Paris, Firmin Didot, 1847-48, in-8°, 3 vol.

Tel est le titre d'un ouvrage annoncé sans éclat, il y a quelques années, par son auteur, et vivement désiré par les personnes curieuses de connaître les antiquités historiques, religieuses et littéraires des Arabes. Dans sa préface, modèle de précision et de saine raison, M. Caussin de Perceval expose le plan qu'il se propose d'exécuter, les difficultés du sujet, notamment la coordination des matériaux et la chronologie des faits. « Les tableaux chronologiques, dit-il, que j'ai joints à cet ouvrage, et dans lesquels j'ai marqué l'année présumée de la naissance des personnages principaux et de chacun de leurs ancêtres, tiendront lieu de pièces justificatives pour la chronologie de cette histoire. » Ces tableaux, au nombre de onze, sont dressés avec beaucoup d'exactitude et de netteté. L'ouvrage entier est divisé en dix livres. Dans les sept premiers, M. Caussin de Perceval, puisant incessamment aux meilleures sources, débrouille avec art et méthode l'histoire confuse et souvent obscure des Arabes primitifs. Cette partie, qui présentait des difficultés de plus d'un genre, abonde en faits curieux, en détails piquants et tout à fait neufs, sur les mœurs et la religion des Arabes avant l'islamisme. Au livre VI, qui traite tout entier de l'histoire des tribus du pays de Nedjd, ou Arabie centrale, M. Caussin de Perceval produit sur la scène, chacun à son

tour, les poëtes fameux : Imroulcays, Tarafa; Haritz, fils de Hillizé; Amr, fils de Colthoum; Antara, fils de Cheddâd, et Zohayr; puis il offre au lecteur la traduction complète de leurs moallacâts. Nous citons volontiers ces traductions, parce qu'elles sont les premières qui aient été faites en langue française de ces moallacâts, et que M. Caussin de Perceval qui, comme on le sait, a pénétré tous les mystères du riche idiome arabe, a rendu ces poëmes célèbres avec une fidélité et un talent remarquables. Dans les deux premiers volumes de son ouvrage, l'auteur a cité assez fréquemment des vers qui, se rattachant au sujet et souvent même en faisant partie, contribuent de plus à répandre du charme dans la narration, et font connaître la tournure d'esprit et le génie poétique des anciens Arabes. Dans le premier volume, chapitres I et III, M. Caussin de Perceval donne l'explication de l'année et des mois de ce peuple. Déjà l'auteur avait jeté du jour sur cette question dans le Journal asiatique. Tout ce qu'il a écrit là-dessus mérite d'être étudié.

Le troisième volume et dernier est consacré entièrement à Mahomet et aux deux califes ses successeurs, Abou-becr et Omar, fils de Khattâb, qui, vers l'an 640 de notre ère, réunit tous les Arabes sous son empire. Pour ce qui regarde cette partie importante de son travail, où la figure historique prend nécessairement plus de vérité et de grandeur, M. Caussin de Perceval nous annonce dans sa préface que, grâce à la Bibliothèque nationale, il a pu donner sur Mahomet, sur son époque, et particulièrement sur les premières années de sa prédication, quelques détails nouveaux qui contribuent à expliquer cet homme extraordinaire. Ce troisième volume est terminé par un index alphabétique, étendu et soigné, qui déroule sous les yeux du lecteur toutes les richesses contenues dans l'ouvrage entier. Tout bien considéré, l'Essai sur l'Histoire des Arabes est, dans son ensemble, un livre bien fait, plein d'intérêt, où règne d'un bout à l'autre une méthode lumineuse. Le style de l'auteur est ferme, correct, exempt d'affectation. Toujours occupé des choses et jaloux

d'instruire son lecteur, l'auteur va droit au but et ne se détourne pas un instant pour courir à la recherche de termes ambitieux, de phrases sonores, d'idées plus brillantes que solides qui, trop souvent, gâtent la grave physionomie de l'histoire, et ne font voir que le génie faible de l'écrivain. On sent, à chaque page, que M. Caussin de Perceval est maître de son sujet, et qu'il le traite en savant exercé et habile. Puissent les lettres orientales s'enrichir souvent de semblables productions !

G. DE L.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1849.

On donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée.

Le 17 janvier, le Ministre de l'instruction publique accorde à la Société le maintien de la souscription à quatre-vingts exemplaires, équivalant à la somme de 2,000 francs pour 1849.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société de Géographie, n° 57.

Relation de la prise de Tunis et de la Goulette par les troupes

ottomanes en 981 de l'hégire; traduit de l'arabe par Alphonse Rousseau. Alger, 1845, in-8°.

Prise d'Oran par les Algériens sur les troupes espagnoles en 1708. Alger, 1846, in-8°.

Aperçu historique sur l'Église d'Afrique en général, et en particulier sur l'Église épiscopale de Tlemsen, par M. l'abbé Bargès.

Extraits d'un ouvrage inédit intitulé : *Souvenirs de la province d'Oran, ou voyage à Tlemsen,* par M. l'abbé Bargès. Paris, 1849.

Tuhfât ul-Ahrar «the gift of the noble.» Texte persan, par Forbes Falconer, in-4°.

The epoch of the Sah kings of Surashtra illustrated by their coins, by Edward Thomas. London, 1848, in-8°.

Journal des Savants, janvier 1849.

Mobachcher, 5 numéros.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL-MAI 1849.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE

DE

LA DYNASTIE DES BENI-HAFSS,

PAR ABOU ABDALLAH MOHAMMED
BEN IBRAHIM EL-LOWLOWI EL-ZERKESCHI.

FRAGMENT TRADUIT

PAR M. ALPHONSE ROUSSEAU,

PREMIER INTERPRÈTE DE LA LÉGATION ET CONSULAT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À TUNIS.

LETTRE A M. REINAUD,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Tunis, le 15 décembre 1848.

Monsieur,

Le numéro du Journal asiatique du mois de septembre dernier contient un extrait d'un ouvrage arabe qui a pour auteur Aboul-Abbas Ahmed ben el-Katib, et qui traite de la dynastie des Beni-Hafss. Cette publication est due aux savantes recherches de M. Cherbonneau, professeur d'arabe à

la chaire de Constantine, qui veut bien, de temps à autre, faire connaître aux lecteurs du Journal asiatique le résultat de ses intéressantes investigations historiques.

L'extrait publié par M. Cherbonneau est relatif à l'usurpation du pouvoir hafssite par un aventurier du nom de Ahmed ben Merzouk eben Abi Amara, natif de Messila, et qui, en l'année 681 de l'hégire, se fit proclamer à Tunis sous les noms de El-Fedhel eben Abi Zakaria Yehia el-Ouatsêq.

Les recherches incessantes que je fais, depuis que je suis à Tunis, sur l'histoire arabe de l'Afrique septentrionale, et les traductions que j'ai déjà terminées de divers chroniqueurs indigènes, m'ont porté tout naturellement à lire avec un vif intérêt ce nouveau document d'un historien qui m'était inconnu jusqu'alors. J'ai rapproché aussitôt cet extrait d'une histoire que je possède de la dynastie des Béni-Hafss, et j'y ai constaté de grandes différences à l'avantage de mon chroniqueur. Je me suis déterminé dès lors, sans avoir pour but de rien enlever au mérite de la publication de M. Cherbonneau, à vous adresser, Monsieur, l'extrait de mon manuscrit, auquel j'ai joint une traduction française.

L'historien arabe auquel j'emprunte l'extrait ci-joint est le même que celui dont je vous ai entretenu par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au mois d'avril de l'année dernière, et au sujet duquel, je vous demandais quelques renseignements. Il ne m'était connu alors que sous le nom de الزركشى *El-Zerkeschi*, et vous eûtes l'obligeance de me faire savoir, au mois de juin 1847, que la Bibliothèque de Paris possédait un exemplaire de son ouvrage, encore inédit. Vous ajoutiez que l'existence de cette chronique à la Bibliothèque de Paris, loin de me dissuader de la publier, devait être une raison de plus pour moi d'en faire part au public. J'ai suivi votre conseil, et j'ai traduit cette histoire de la dernière dynastie arabe qui ait régné à Tunis. C'est un extrait de ce travail que je prends la liberté de vous communiquer. Il m'a paru tout naturel, Monsieur, que je m'adressasse à vous, dans cette circonstance, puisqu'il vous appartient en

quelque sorte, n'ayant été entrepris que d'après vos encouragements[1].

L'histoire de El-Zerkeschi, assez rare à Tunis, y est fort estimée. Je n'ai pu, néanmoins, recueillir aucun renseignement biographique précis sur ce chroniqueur arabe, qui semble être né dans la régence. Sa chronique arrive jusqu'à l'année 882 de l'hégire; l'on peut donc en conclure qu'il écrivait vers la fin du XV^{e} siècle de l'ère chrétienne. Le commencement d'une deuxième copie de ce manuscrit, que j'ai eu à ma disposition pour rectifier le texte de mon exemplaire, m'a fait connaître tous les noms de son auteur; il y est appelé : le scheikh Abou Abdallah Mohammed ben Ibrahim el-Lowlowi el-Zerkeschi, الشيخ ابو عبد الله محمد بن ابراهيم اللؤلؤي الزركشي.

Plusieurs historiens tunisiens, et de ce nombre El-Kaïrowani (dont MM. Pellissier et Rémuzat ont donné la traduction, tome VII de l'ouvrage de la Commission d'explorations scientifiques de l'Algérie), ont puisé leurs renseignements dans la Chronique de El-Zerkeschi.

L'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un fragment embrasse une période de 367 ans. Il commence au règne de Mohammed ben Abderrahman el-Mohdi, premier prince de la dynastie des Almohades, et finit au règne du sultan Abou Omar Othman, vingtième prince de la dynastie des Beni-Hafss, qui succédèrent aux premiers.

[1] Je regrette de n'avoir pas sous la main la notice de la dynastie des Benou-Hafss, que vous avez publiée, conjointement avec M. Champollion, à la suite des chartes inédites de la Bibliothèque nationale, en dialecte catalan et en arabe, contenant des traités de paix et de commerce, conclus en 1270, 1278, 1312 et 1339, entre les rois chrétiens de Majorque, comtes de Roussillon, de Cerdagne et seigneurs de Montpellier, et les rois maures de Tunis et Alger, et de Maroc (documents historiques inédits, tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale et des archives ou des bibliothèques des départements; mélanges, Paris, 1843, tome II, p. 71 et suivantes).

Je n'ai eu pour but, en faisant cette publication, que de donner de nouveaux renseignements sur un point obscur de l'histoire de Tunis; et, en mettant ce petit travail sous les yeux des lecteurs habituels du Journal asiatique, je prends la liberté d'appeler sur lui leur bienveillante indulgence.

Pour convertir les dates de l'ère musulmane en dates de l'ère chrétienne, je me suis servi de l'excellent travail de Sid Soliman el-Haraïri, notaire tunisien, professeur d'arabe au collége français de Saint-Louis à Tunis, et auquel je dois la communication de nombreux documents historiques sur la régence de Tunis. Cette concordance a été publiée par les soins de M. Henri Cotelle, dans le Journal asiatique du mois de septembre 1847.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, une nouvelle assurance de ma respectueuse considération et de mon entier dévouement.

Alphonse Rousseau.

TEXTE ARABE,

De la page 34, ligne 18, à la page 43, ligne 14.

وخلع الواثق نفسه وبايع لعمه ابى اسحاق وذلك يوم الاحد الثالث لشهر ربيع الثانى عام ثمانية وسبعين وستماية فكانت خلافتُه ثلاثَ سنينَ وثلاثة اشهر واثنين وعشرين يوما وحكى الغرناطى انه خلع نفسه لعمه يوم الجمعة ثانى ربيع الاول سنة تسع وسبعين وفى سنة تسع وسبعين وستماية توفى القاضى المفتى ابو القاسم بن

على بن عبد العزيز بن البرا التنوخى ولما خلع الواثق نفسه تولى بعده عمه المولى الامير ابو اسحاقَ ابراهيمُ بن الامير ابى زكرياء يحيى بن الشيخ ابى محمد عبد الواحد بن الشيخ ابى حفص امه ام ولد اسمها زويدا ولد سنة احدى وثلاثين وستماية ووصل من تلمسان الى بجاية يوم عيد الاضحى سنة سبع وسبعين وستماية وصلى بالمصلى هناك العيد ودخل بجاية من يومه ودخل تونس يوم الثلاثاء الخامس لربيع الاخر سنة ثمان وسبعين وستماية وقال الغرناطى سنة تسع وسبعين وجددت له البيعة يوم الاربعاء وانتقل الواثق المخلوع من القصبة الى دار الغورى من الكُتْبيين وسكن بها اياما ثم ان السلطان سمع عنه انه بعث الى قايد النصارى وتحدث معه في ان يثور على عمه بليل فرجع للقصبة هو وبنوه وكانوا ثلاثة الفضل والطاهر والطيب فثُقِّفوا بها ثم ذُبِحوا جميعًا في صفر سنة تسع وسبعين وستماية وفي ثالث يوم من دخول السلطان ابى اسحاق الى تونس اخذ ابنَ الخير رءيس دولة الواثق وقتله تحت العذاب كما تقدم وكان السلطان ابو اسحاق فيه غلظ وشجاعة وكان ينظر في عواقب الامور وكان ولده الامير ابو زكرياء يرد عليه اكثرَ اوامره بالتلطب واستولت العرب في ايامه على القرى وهو اول من

كتب البلاد العربية بالاظهار للعرب وفى اول ولايته قدّم
على علامته بتونس الفقيهَ ابا محمد عبد الوهاب بن قايد
الكلاعى فاستمر على ذلك الى يوم السبت لخامس عشر
لصفر من عام سبعة وسبعين ففى هذا اليوم خاف على
نفسه واختفى لما سنذكره فقدّم عوضه على العلامة الكبرى
الفقيه القاضى احمد بن الغماز وعلى الصغرى ابراهيم بن
احمد بن الرشيد فكتباها الى ان انقرضت دولة السلطان
ابى اسحاق وفى يوم الاحد الموفى عشرين لربيع الثانى من
سنة تسع وسبعين قُتِل ابو العباس احمد بن ابى بكر
بن سيد الناس اليعمرى كان سبب قتله انه انتهى الى
السلطان ابى اسحاق انه يبغض دولته ويتسبب فى زوالها
فاستدعاه السلطان براس الطابية فجاء مسرعًا فلما خرج
خرجت عليه رجال شهروا سيوفهم فايقن بالموت وتشهد
فقُتِل على حالته وحفرت له حفرة رمى فيها وكان ابو
العباس احمد بن سيد الناس يخدم الامير ابا فارس بن
السلطان ابى اسحاق فى خفية حين كان فى ثقاف عمه فلما
بلغ الاميرَ ابا فارس خبرُ مقتله اقبل لابسا ثياب الحزن الى
ابيه فاستدعاه والده وانسه وعرفه انه كان فاسد النية
وازال عنه ثياب الحزن بيده واستبلغ فى تانيسه ثم عقد
له على بجاية واعمالها وانفذ معه حاجبه محمد بن ابى

بكر بن الحسن بن خلدون وكان لابى محمد عبد الوهاب
فى قتل ابن سيد الناس اكبر سعى فحقد عليه لذلك
الامير ابو فارس ولم يزل يحض اباه على القبض عليه الى
ان قبض عليه واخذ ماله وبقى مثقفا الى ان قام الدعى
وعزم السلطان ابو اسحاق على التوجه الى بجاية فارسل
حينيذ من قتله فى السجن وذلك فى العشر الاواخر من
شوال من سنة احدى وثمانين وستماية وفى رجب من
سنة تسعة وسبعين وستماية أُخِّر الفقيه ابو العباس احمد
بن الحسن بن الغماز عن القضا وَقُدِّم الفقيه ابو محمد
عبد الحميد بن ابى الدنيا ثم عُزِل فى رمضان من السنة
المذكورة وقُدِّم الفقيه ابو القاسم بن زيتون وفى الليلة
السادسة والعشرين لشهر رمضان من العام المذكور قتل
الشيخ ابو عبد الله محمد بن ابى هلال ذبيحا بعد
العشاء بامر السلطان ابى اسحاق وفى السنة المذكورة راى
الناس آية عظيمة فى الزرع اكل القمح فريكا ثم عدم فى
سُنبُله فاذا حصد جُمِعت الاغمار ولم يوجد فيها شىء
فكان البقر هو الذى اكل ذلك الزرع وكان ذلك فى جميع
افريقية وفى الثامن عشر لربيع الاول من سنة ثمانين
وستماية عُزل القاضى ابن زيتون عن القضاء واعيد الفقيه
احمد بن الغماز وفى الرابع من محرم مفتتح عام واحد

وثمانين وسبعماية ظهر عند ذياب رجل ادعى انه الفضل
بن يحيى الواثق بن المستنصر وانه انفلت من السجن
وصدّقه الفتى نصير المعروف بموسى فصح عند ذياب انه
الفضل وكان الفضل قتل بتونس حسبما تقدم وكان
الفتى نصير مولى الواثق بن المُستَنصِر لما راى هذا الدعى
راى فيه شبها من الفضل مولاه طَفِق يبكى ويقبل اقدامه
فقال له الدّعى بن ابى عمارة ما شانك فقص عليه
الخبر فقال له صدّقنى فى هذه الدعوة وانا ناخذ بثارك
من قتلهم فاقبل نصير على امراء العرب مناديا بالسروب
يا ابن مولاه حتى خيل عليهم ثم اخبر ابن ابى عمارة
بمحاورات وقعت بين العرب وبين الواثق قصها عليه
نصير فصدقوه واطمانوا وبايعوه والقيت محبته فى قلب
ابى على محمد بن عمر بن صابر شيخ ذياب فعضده وجمع
عليه العرب ونزل معه طرابلس وصاحبها حينيذ من
قبل السلطان ابى اسحاق محمد بن عيسى الهنتاتى المعروف
بعنق الفضه فاغلقها واوقع القتال مدة ثم رحل عنها
وجبى تلك النواحى ثم رحل الى قابس وقد ظهر امره
ولم يشك اهل الاوطان انه من البيت الحفصى فخرج اليه
عبد الملك بن عثمان بن مكى وفتح له قابس فدخلها
وبايع له اهلها يوم الاربعاء السابع عشر لرجب من سنة

احدى وثمانين المذكورة وجاءته بها بيعة جربة وللحامة ونفزاوة وتوزر وساير بلاد قسطيلية ثم فتحت له قفصة فدخلها يوم الجمعة سابع رمضان من العام المذكور واخرج له السلطان ابو اسحاق من تونس جيشا عظيما امّر عليه ولده الامير ابا زكرياء يحيى فنزل القيروان واغرم اهلها اموالا ثم توجه نحو الدعي فنزل قمودة والناس يتسللون منه حتى كاد يبقى وحده فرجع الى تونس ورحل الدعي من قفصة الى القيروان فدخلها وبايعه اهلها وجاءته بيعة المهدية وصفاقس وسوسة فخرج السلطان ابو اسحاق من تونس فى جيش عظيم ونزل المحمدية العشر الاواسط من شوال من السنة المذكورة واخرج من العدد تسعين حمل بغل فنُهب ذلك كله من المحمدية وفر الناس عنه الى الدعي ثم فر الى الدعي الشيخ ابو عمران موسى بن ياسين فى جماعة عظيمة من الموحدين فالتقى بهم على مقربة من شاذلة وبايعوه ورجع السلطان ابو اسحاق الى سبخة تونس حتى اخرج نساءه واولاده من القصبة وارتحل من تونس مغربًا فلقى شدايد واهوالا من الامطار والثلوج والجوع والخوف فكان يبذل الاموال للقبآيل مصانعةً على نفسه واولاده واهله حتى وصل الى قسنطينة فاغلقها صاحبها

ابو محمد عبد الله بن بوفيان المرغنى فى وجهه فطلب منه ما ياكل فانزل له من اعلا الصور الخبز والتمر فاكلوا ورحل من يومه الى بجاية فمنعه ولده ابو فارس عبد العزيز الدخول اليها فاقام بقصر الرفيع على شاطى وادى بجاية ثم سكن بقصر الكوكب وكان فراره من تونس ليلة الثلاثاء الخامس والعشرين لشوال من سنة احدى وثمانين وستماية وكانت خلافته بتونس من حين خلع الواثق نفسه الى حين فراره ثلاثة اعوام نصفا واثنين وعشرين يوما وفى يوم الخميس السابع والعشرين لشوال سنة احدى وثمانين وستماية بويع الدعى بتونس على انه الفضل بن ابى زكرياء يحيى الواثق وانما هو احمد بن زروق بن ابى عمارة المسيلى امه فرحة من فزان من بلاد الزاب مولده بمسيلة سنة اثنتين واربعين وستماية وتربيته ببجاية وكان خامل النشاة كثير التطور مرت له مغالطة عظيمة على الناس كلهم وخطب له بهذا الافتراء على جميع منابر افريقية ولهذا احسن ابن الخطيب الاندلسى حيث قال يشير الى قضيته

غريبة من لعب الليالى
ما خطرت لعاقل ببال

وكان الدعى قتالا سفاكا للدماء يظهر قطع المنكر وياتيه

ويوم دخوله لتونس عثا العرب فاخذ منهم ثلاثة وضرب اعناقهم وصلبهم ثم اخرج جيشا وامر عليه شيخ الموحدين الشيخ ابا محمد عبد الحق بن تافراجين وامَرَه بقتل من ظفر به من العرب ورفع عن الناس الانزال وكانوا يلقون منه امرا عظيما ومات في يوم دخوله تونس من الناس في زُحام باب المنارة ثلاثة عشر رجلا منهم الفقيه القاضي ابو علي حسين بن مُعَمَّر الهوَّاري الطرابلسي وفي ثاني يوم من دخوله تونس ثامن عشري شوال المذكور قدم لعلامته صاحب الدولة ابالقاسم احمد بن يحيى بن الشيخ فكتبها له الى ان انقضت دولته وقدّم لوزارته ابا عمران موسى بن ياسين وقبض على صاحب الاشغال ابي بكر بن الحسين بن خلدون واخذ ماله وقتله خنقا وحرف خطة الحجابة الى عبد الملك بن مكي وفي الخامس والعشرين من يوم دخوله اخذ امراء العرب الملاقيين له وكانوا نحو ثمانيين وفي يوم السبت بعده اخذ الزناتيين واخرجوا من القصبة الى السجن عراتا وكانوا نحوا من ثلاثماية وخمسين وفيه اخذ النصارى وكانوا نحوا من ماية وثمانين فارسا وفي اليوم الثالث عشر من ذي الحجة اخذ قرابةَ السلطان ابي اسحاقَ كلَّهم وسجنهم واستاصل اموالهم وهَمَّ بقتلهم نعصمهم الله

سبحانه وتعالى منه وفى يوم السبت الثانى عشر من صفر سنة اثنتين وثمانين وسمائة خرج الدعى من تونس يريد بجاية لما حسّ بخروج الامير ابى فارس صاحبها اليه وفى تاسع عشر صفر المذكور وصل الامر من المحلة لتونس بقطع الخمر وهدم الفندق الذى يباع فيه وبنى موضعه جامع للخطبة وصومعته واقيمت فيه الصلاة فى الموفى عشرين من شعبان من السنة المذكورة وكان الامير ابو فارس صاحب بجاية جيش الجيوش وجمع الجموع وخرج قاصد اللقاء الدّعى وخرج عمه الامير ابو حفص عمر خلفه بتاج على راسه تعظيما له لانه جرت عادة ملوك هذه الدولة الحفصية باستعماله وانما ترك من دولة اللحيانى الى هلم جرا وخرج الدعى من تونس فى عسكر عظيم والتقى الجمعان بفج الابيار قريبا من قلعة سنان وذلك يوم الاثنين الثالث لربيع الاول سنة ثنتين وثمانين وسمائة فكان يوما يا له من يوم عظيم خان فيه ابا فارس الانصار واحتوشته الدبار فقتل وقطع راسه ونهبت محلته واخذت مضاربه وخزاينه وسيق راسه الى الدعى ثم سيق اخوه عبد الواحد حيا فقتله الدعى بحربة كانت بيده ثم سيق اخواه لابيه عمر وخالد فامر بقتلهما

فقتلا صبرا ثم سيق محمد بن اخيه عبد الواحد فامر بقتله فقتل وفى مثلهم ينشد

ارادوا فرارا ولاكنهم
على حجة البين ماتوا جميعا

وانشد ايضًا

ونحن اناس لا توسط عندنا
لنا الصدر دون العالمين او القبر
تهون علينا فى المعالى نفوسنا
ومن طلب الحسناء لم يغله المهر

فكانت ولاية ابى فارس ببجاية واحوازها ثلاثة اشهر وثلاثة عشر يوما وسيقت رءوسهم الى تونس فطيف بها على اطراف الرماح فى الاسواق فى يوم الخميس السادس لشهر ربيع الاول من سنة ثنتين وثمانين المذكورة وعلقت على باب المنارة ولم ينجُ منهم الا الامير ابو حفص بن الامير ابى زكرياء فانه فر الى قلعة سنان وهو على رجليه ولاذ به فى ذهابه الى القلعة ثلاثة من صنايعهم ابو الحسن بن ابى بكر بن سيد الناس والوزير ابن الغزارى ومحمد بن ابى بكر بن خلدون وربما كانوا يتناولونه على ظهورهم اذا اصابه الكلل الى ان بلغ الى القلعة فتحصّن بها واما الامير ابو زكرياء بن الامير ابى اسحاق فانه كان

بقى نايبا ببجاية ومعه الشيخ ابو زيد الفزارى ولما بلغ
خبر الواقعة الى بجاية اضطربت اضطرابا شديدا
واجتمعت الناس فى الجامع الاعظم وفيهم القاضى ابو محمد
عبد المنعم بن عتيق الجزايرى ومعه ابنه فتكلم بكلام
اغضب به العامة فوثبوا على الولد فقتلوه فى الخراب
وحملوا القاضى من مجلس حكمه الى السجن ثم الى
البحر وصرفوه الى بلاد الجزاير وخاف الامير ابو اسحاق
على نفسه فخرج هاربا من القصبة يريد تلمسان ومعه ابنه
الامير ابو زكرياء وعامة اهل بجاية يتبعونه فخرج اهل
بجاية فى طلبه مع الشيخ ابى عبد الله محمد بن..... فادركوه
فى جبل بنى غبرين وقد سقط عن فرسه واندقت فخذه
ونجا ابنه الامير ابو زكرياء الى تلمسان وكان له بها اخت
فى عصمة والى تلمسان عثمان بن يغمراسن بن زيان
فاكرمه ورحب به واخذ الامير ابو اسحاق ورد الى بجاية
فدخلها راكبا على بغلة عليها بردعة والقوه فى دار بحومة
ساباط الاصولى ببجاية الى ان ارسل الدعى فى قتله محمد
بن عيسى بن داوود الهنتاتى فقتله يوم الخميس تاسع
عشر ربيع الاول عام اثنين وثمانين ثم رُفِع راسه الى
تونس وطيف به على عصا فى الاسواق والبلهاء والسفهاء
يضحكون والنساء يولولون وفى ذلك عبرة للمعتبرين

وذلك سادس عشر ربيع الاول من السنة المذكورة وقيل في ذلــــك

فقل للشامتين بنا افيقــوا
سيلقى الشامتون كما لقينا

وفي السنة المذكورة توفي القاضى ابو زيد بن نفيس وفي يوم الثلاثاء الخامس عشر لمحرم من سنة ثلاث وثمانين قبض الدعى على شيخ دولته ابى عمران بن ياسين لكونه سمع عنه انه كتب للامير ابى حفص عمر وانه يريد الغدر به واخذ معه الشيخ ابا الحسن بن ياسين والشيخ ابن وانوديين والحسين بن عبد الرحمن الزناتى سلط على جميعهم العذاب وضرب ابن ياسين بالسياط مرات ثم ضربت عنقه عشية الخميس ثانى صفر من السنة المذكورة وقتل ابن وانودين ايضا وفي يوم قتله خرج مسافرا يريد قتال الامير ابى حفص لانه ظهر عند العرب وعظم سلطانه في البلاد واجتمع عليه خلق كثير لكون الدعى كان اساء في العرب وقتل منهم فسمعوا بالامير ابى حفص في قلعة سنان فرحلوا اليه واتوه ببيعتهم في ربيع الاول من السنة المذكورة وجمعوا له شيئا من الالات والاخبية وقام بامره ابو الليل احمد شيخهم وبلغ الخبر الدعى فخرج من تونس يريد القتال فارجف به عسكره ومالت

قلوبهم الى الامير ابى حفص فلما تبين ذلك الدعى رجع الى تونس رجوع منهزم وذلك يوم الخميس خامس عشر ربيع الاول سنة ثلاث وثمانين وطوى الامير ابو حفص البلاد الى ان نزل قريبا من تونس بسبخة سيجوم فخرج اليه الموحدون والجند فقاتلوه اياما كثيرة ولم يظفروا منه بشىء ونهب العرب البلاد الى ان خرج الدعى يوم الاحد الثانى والعشرين لربيع الاخر من سنة ثلاث وثمانين ستماية فاقام برهة بذيل السبخة فلما علم انه هالك فر بنفسه رغبةً فى الحيوة واختفى فى دار بمقربة من الصفارين بتونس عند رجل فرّان اندلسى يقال له ابو القاسم القرمونى وذلك فى ليلة الاثنين الثالثة والعشرين من ربيع الاخر سنة ثلاث وثمانين وستماية وكانت دولة الدعى بتونس سنة وخمسة اشهر وسبعة وعشرين يوما واقام الدعى بتلك الدار سبعة ايام الى ان دلت عليه امراة فاخذ واخرج من تلك الدار بعد الظهر وهُدِمت تلك الدار لحينها وحُمِل الى الامير ابى حفص فقرره بحضرة القضاة والشهود فاقر بانه احمد بن مرزوق بن ابى عمارة المسيلى وشهد عليه الشهود بذلك وقاضى الجماعة حينيذ ابو العباس احمد بن الغماز وامر الامير ابو حفص بضربه فضرب مايتى سوط ثم ضربت عنقه

واخرجت جثته دون راس فطيف به على حمار اشهب اللون وجر الى السبخة خارج باب البحر فرمى بها وطيف براسه على عصا وذلك فى يوم الثلاثاء الثانى من جمادى الاولى من سنة ثلاث وثمانين وستماية وكان الذى تولى قتله بيده الشيخ ابو محمد عبد الله بن يغمور بسيف كان اعطاه اياه الدعى وتولى تونس الامير ابو حفص عمر بن المولى السلطان الامير ابى زكرياء بن الشيخ ابى محمد عبد الواحد بن ابى حفص امه ام ولد عربية اسمها ظبية ولد بتونس بعد صلاة الجمعة الموفية ثلاثين من ذى القعدة سنة ثنتين واربعين وستماية وبويع له فيها يوم الاربعاء الخامس والعشرين لربيع الاخر سنة ثلاث وثمانين وستماية وتلقب بالمستنصر

TRADUCTION.

El-Ouatsêq abdiqua volontairement et proclama son oncle Abou Ishaq. Cela eut lieu le dimanche, 3ᵉ jour du mois de rebi el-tani 678 (11 août 1279). Son règne avait duré trois ans, trois mois et vingt-deux jours.

El-Gharnati raconte qu'il abdiqua en faveur de

son oncle, le jeudi 2 rebi el-ewel 679 (15 juillet 1280) (1).

En l'année 679 (1281), mourut le cadi et muphti Aboul-Qâssem ben Ali ben Abd el-Aziz eben el-Bera el-Tonoukhi (2).

Lorsque El-Ouatsêq abdiqua volontairement, son oncle, le moula el-émir Abou Ishâq Ibrahim ben el-émir Abou Zakaria Yehhia eben el-scheïkh Abou Mohammed Abd el-Wahed eben el-scheïkh Abou Hafss, lui succéda au pouvoir (3). Celle qui l'engendra était une *mère d'enfant* et se nommait Zoueïda (4). Il naquit en l'année 631 (1234).

Il partit de Tlemsan et arriva à Bougie, le jour de la fête de el-Adeha (5) de l'année 677 (12 avril 1279). Il célébra cette fête en priant dans la mosquée de Bougie. Il était entré ce même jour dans cette ville.

Il fit son entrée dans Tunis, le mardi 5 rebi el-akher 678 (13 août 1279). El-Gharnathi dit que ce fut en l'année 679 (1281).

Il fut proclamé de nouveau le lendemain mercredi.

El-Ouatsêq, qui avait abdiqué, quitta la casbah et se retira dans la maison de El-Ghouri, sise à El-Koutebeïne (6), qu'il habita pendant plusieurs jours.

Le sultan apprit qu'il s'était mis en rapport avec le cayed des chrétiens (7), et qu'il lui avait dit que son intention était de profiter de la nuit pour se soulever contre l'autorité de son oncle.

El-Ouatsêq retourna (peu après) habiter la cas-

bah avec ses trois fils, El-Fedhel, El-Taher et El-Tayeb. Ils y furent tous arrêtés et égorgés dans le mois de safar 679 (juin 1280).

Le troisième jour de l'entrée du sultan Abou Ishâq dans Tunis, Eben el-Khaïr, ministre du gouvernement de El-Ouatsêq, fut arrêté et fut mis à mort par la torture, ainsi qu'on l'a vu plus haut (8).

Le sultan Abou Ishak avait le caractère à la fois brutal et courageux, et savait prévoir les conséquences des événements. Son fils, l'émir Abou Zakaria, discutait la plupart des mesures qu'il prescrivait et le faisait avec bienséance.

Sous son règne, les Arabes occupèrent les villages. Il fut le premier qui donna le commandement des villes à des Arabes.

Dans les premiers temps de son avénement, il avait donné la charge de la transcription de son parafe, à Tunis (9), au docte Abou Mohammed Abd el-Waheb ben Qâyed el-Qêllay. Il se maintint dans ces fonctions jusqu'au samedi 15 safar de l'année 77 (677) (5 août 1278), époque où, craignant pour sa vie, il s'enfuit pour se cacher, ainsi que nous le raconterons. Il (le sultan) nomma en son lieu, à la charge du grand parafe, le docte, le cadi Ahmed ben el-Ghamaz, et à la charge du petit parafe, Ibrahim ben Ahmed ben el-Reschid. Ils exercèrent ces fonctions jusqu'à la fin du règne du sultan Abou Ishâq.

Le dimanche 20 rebi el-tani de l'année 79 (679) (18 août 1280), Aboul-Abbas Ahmed ben Abou Be-

ker ben seïd el-Nasse el-Yâmeri fut mis à mort. Voici quelle en fut la cause : le sultan Abou Ishâq, ayant appris qu'il détestait son gouvernement et qu'il s'efforçait de le détruire, le fit inviter à venir à Rass el-Tabia (10). Aboul-Abbas s'empressa de s'y rendre. Lorsqu'il en sortit, plusieurs hommes s'élancèrent sur lui et tirèrent leurs sabres du fourreau; il jugea aussitôt que sa mort était certaine; il prononça la schehada (11) et mourut à l'instant. Une fosse fut creusée et il y fut jeté. Aboul-Abbas Ahmed ben Seïd el-Nasse avait servi en secret les intérêts de l'émir Abou Faress, fils du sultan Abou Ishâq, à l'époque où il était détenu par (ordre de) son oncle. Lorsque Abou Faress apprit sa mort, il alla voir son père, revêtu d'habillements de deuil. Son père l'accueillit avec bienveillance et lui fit comprendre que ben Seïd el-Nasse avait eu des projets hostiles; il lui ôta lui-même ses vêtements de deuil et parvint à rétablir les meilleurs rapports avec lui (12).

A la suite de cet événement, le sultan le nomma au gouvernement de Bougie et de toute sa province. Il envoya avec lui son chambellan (hadjeb) Mohammed ben Abou Bekr ben el-Hosseïn eben Khaldoune.

Abou Mohammed Abd el-Waheb (13) avait pris une grande part à la mort de Eben Seïd el-Nasse; (aussi) l'émir Abou Faress nourrissait contre lui une haine secrète, et épiait l'occasion de lui nuire. Il ne cessait de pousser et d'exciter son père à le faire arrêter. Il fut en effet arrêté et vit ses biens confisqués. Il

resta en prison jusqu'à l'époque où le prétendant leva l'étendard de la révolte, et jusqu'à celle où le sultan Abou Ishâq se détermina à se rendre à Bougie. Ce fut alors qu'il (le sultan) envoya des émissaires pour le mettre à mort. Ce fait se passa dans la 3ᵉ dizaine du mois de chawal 681 (3ᵉ dizaine de janvier 1283).

Dans le mois de redjeb 679 (novembre 1280), le docte Aboul-Abbas Ahmed ben el-Hossein ben el-Ghamaz fut révoqué de sa charge de cadi; son successeur fut le docte Abou Mohammed Abd el-Hamid ben Abou el-Dunia, qui fut lui-même destitué au mois de ramadan de la même année et remplacé par le docte Aboul-Qâssem ben Zeïtoune.

Dans la nuit du 26 du mois de ramadan de la même année (18 janvier 1281), après l'heure de l'euscha (14), le scheïkh Abou Abdallah Mohammed ben Abou Helal fut égorgé par ordre du sultan Abou Ishâq.

Dans le cours de la même année, un prodige surprenant se manifesta relativement aux céréales. On mangea le blé à l'état de ferik (15), puis le grain disparut de son épi; et lorsque l'on fit moissonner, on rassembla les gerbes, qui ne contenaient plus rien. Ce furent les bœufs qui profitèrent de toute cette semence. Ce fait se reproduisit dans toute l'Ifriqïa.

Le 18 rebi el-ewel 680 (16 juillet 1281), le cadi Eben Zeïtoune fut révoqué de sa charge, et remplacé par le docte Ahmed ben el-Ghamaz, nommé pour la deuxième fois.

Le 4 moharrem, premier mois de l'année 681 (13 avril 1282), un homme apparut chez les Diabs (16), prétendant être El-Fadhel ben Yehia el-Ouatsêq ben el-Mostansser (17), en disant qu'il s'était enfui de sa prison.

Le jeune Nosseïr (18), connu sous le nom de Moussa, fit ajouter foi à sa déclaration, et il fut certain (dès ce moment), parmi les Diabs, qu'il était bien El-Fadhel.

Or El-Fadhel avait été tué à Tunis, ainsi que cela a été dit auparavant.

Le jeune Nosseir était esclave de El-Ouatsêq ben el-Mostansser. Lorsqu'il vit le prétendant, il lui trouva une (grande) ressemblance avec son maître. Il se mit (aussitôt) à pleurer et à baiser ses pieds. Le prétendant Eben Amara lui dit : « Qu'as-tu donc? » Il lui fit alors le récit (des événements passés). Le prétendant lui répondit : « Accrédite mes assertions dans cette circonstance, et je me charge de venger leur meurtre. » (Allusion à la mort de El-Ouatsêq et de ses trois enfants, dont il est question plus haut.)

Nosseïr se rendit auprès des chefs des Arabes et s'écria plein de joie : « Ô le fils de mon maître ! » jusqu'à ce qu'il les eût abusés. Puis il mit Eben Amara au courant des divers entretiens qui avaient eu lieu entre les Arabes et El-Ouatsêq. Ils (les Ouled Diab) ajoutèrent foi à ces paroles et le proclamèrent.

Le cœur de Abou Ali Mohammed ben Amer ben Saber, scheïkh des Diabs, ressentit bientôt de l'amitié pour lui (19). Il l'aida (puissamment) et il ras-

sembla les Arabes autour de lui. Il se porta avec lui sur Tripoli, qui, à cette époque, était gouverné au nom du sultan Abou Ishâq par Mohammed ben Issa el-Hentati, connu sous le nom de Anq el-Fedha « le col d'argent, » lequel en fit fermer les portes. Les hostilités durèrent longtemps.

Le prétendant quitta Tripoli après avoir frappé cette contrée d'un impôt (20). De là, il se porta à Gabès. Son autorité se fortifia. Il n'était aucun des habitants de ces pays qui ne crût qu'il était de la famille Hafessite.

Abd el-Malek ben Othman ben Meki se porta à sa rencontre, et lui ouvrit les portes de Gabès. Il entra dans la ville, dont la population le proclama, le mercredi 17 redjeb de ladite année 81 (681) (12 juillet 1282). Ce fut à Gabès que vinrent le trouver les soumissions de Gerbis, de Hamma, de Nefezawa, de Touzer et de tout le pays de Qâstillia (21). Puis la ville de Gofssa (22) lui ouvrit ses portes; il y entra le vendredi 7 ramadan de la même année (30 août 1282).

Ce fut alors que le sultan Abou Ishâq envoya de Tunis contre lui des troupes considérables, dont il donna le commandement à son fils, l'émir Abou Zakaria Yehia. Il (l'émir) arriva à Kaïrowan et il en frappa la population d'une contribution pécuniaire. De là, il se porta à la rencontre du prétendant. Il s'arrêta à Kamouda (23). Ses gens l'abandonnaient (successivement), jusqu'à ce que, étant sur le point de rester seul, il revînt à Tunis.

Le prétendant (à son tour) quitta Gofssa et se porta sur Kaïrowan. Il entra dans la ville dont la population le proclama. Il y reçut la soumission de Mehdia (24), de Sfax (25), et de Sousse (26).

Le sultan Abou Ishâq sortit de Tunis, à la tête d'une forte armée, et campa à El-Mohammedia (27), dans la 2e dizaine du mois de chawel de la même année (1re dizaine d'octobre 1282). Il fit également sortir de Tunis (à la suite de l'armée) quatre-vingt-dix mulets chargés de matériel de guerre. Tout cela fut enlevé de la Mohammedia.

Les troupes du sultan l'abandonnèrent pour passer au prétendant. Puis le scheïkh Abou Ameran Moussa ben Yassine s'enfuit aussi vers lui avec un nombre considérable de Mowahhedines (28). Il (le prétendant) les rencontra auprès de Schadela (29). Il y fut proclamé par eux.

Le sultan Abou Ishâq battit en retraite, jusqu'à la Sebka de Tunis (30). Il fit sortir ses femmes et ses enfants de la casbah, et quitta Tunis, se dirigeant vers l'ouest.

Il fut poursuivi par la pluie, la neige, la faim et la peur. Il dut distribuer des sommes d'argent aux Cabyles, pour garantir ses jours, ceux de ses enfants et de sa famille. Il arriva enfin à Constantine, dont le gouverneur Abou Mohammed Abdallah ben Boufian el-Mergheni lui fit fermer les portes. Il le pria (tout au moins) de lui donner quelques aliments; le gouverneur se rendit à sa prière, et lui fit descendre, du haut des remparts, du pain et des

dattes. Après avoir mangé, les fugitifs quittèrent les lieux le même jour, et se rendirent à Bougie. Son fils (à l'émir) Abou Faress Abd el-Aziz l'ayant empêché d'entrer en ville, il descendit (d'abord) dans le château appelé El-Refi, qui se trouve sur les bords de la rivière de Bougie, puis il s'installa dans le château appelé *Qâsser el-Koukeb* « Château de l'Étoile. »

Sa fuite de Tunis eut lieu dans la nuit du mardi 25 chawel 681 (17 octobre 1282). Son règne avait duré à Tunis, depuis le jour où El-Ouatsêq abdiqua, jusqu'à celui de sa fuite, trois ans et demi et vingt-deux jours.

Le jeudi 27 chawel 681 (19 octobre 1282), le prétendant fut proclamé à Tunis, comme étant El-Fadhel eben Abou Zakaria Yahia el-Ouatsêq. Il n'était autre que Ahmed ben Zerouk eben Abou Amara el-Messili; sa mère se nommait Farha. Elle était de Fezan, dans le pays de Zab (31). Il naquit à Messila (32), en l'année 642 (1243 ou 1244), et fut élevé à Bougie (33, Abd el-Aziz). Son origine était obscure, et ses actes versatiles et excentriques. Son imposture trompa tout le monde. La khoteba (34) fut prononcée pour lui, d'après ce mensonge, du haut des chaires de toutes les mosquées de l'Ifriqïa.

Aussi Ben el-Khatib el-Andalossy (35) avait raison de dire, en parlant de son histoire : « Prodige du jeu des nuits (du destin) ! Certes, cela ne vint point à la pensée du sage ! »

Le prétendant était un homme cruel, sanguinaire, oppresseur, affichant une rigidité de mœurs

qu'il n'observait pas. Le jour même de son entrée à Tunis, les Arabes commirent plusieurs méfaits; il en fit arrêter trois, qui eurent la tête tranchée et furent crucifiés.

Il envoya un corps d'armée, sous le commandement du scheïkh des Mowahhedines, le scheïkh Abou Mohammed Abd el-Hâq ben Tafragine, avec ordre de mettre à mort ceux des Arabes (malfaiteurs) dont il pourrait s'emparer.

Il leva l'imposition dite *enzal*, qui pesait sur les sujets, et qui leur occasionnait de grands préjudices (36).

Le jour de son entrée à Tunis, treize hommes moururent pressés par la foule, à la porte dite Bab el-Menara (37), et de ce nombre, le docte, le cadi Abou Ali Husseïne ben Moâmmer el-Hewari el-Terabelssi.

Le deuxième jour de son entrée dans Tunis, 28 dudit mois de chawel (20 octobre 1282), il confia la transcription de son parafe à Saheb el-Dowla Abou el-Qâssem Ahmed ben Yehia ben el-scheïkh, qui conserva cette charge jusqu'à la fin de son règne. Il nomma également à la charge de ministre Abou Omerane Moussa ben Yassine. Il fit arrêter le saheb El-Ascheghal (38) Abi Beker ben el-Husseïne ben Khaldoune, dont il confisqua les biens et qu'il fit mettre à mort par la strangulation. Il donna la charge de hadjeb ou chambellan à Abd el-Malek ben Meki.

Le vingt-cinquième jour de son entrée dans Tunis, il fit arrêter les chefs des Arabes qui venaient

lui porter leur soumission. Ils étaient au nombre de quatre-vingts. Le samedi suivant, il fit arrêter près de trois cent cinquante individus des Zenata (39). Ils sortirent de la casbah pour se rendre en prison, dans une nudité complète. Il fit aussi arrêter les chrétiens qui étaient au nombre de cent quatre-vingts cavaliers (40).

Le 13 dzil'hadja (3 décembre 1282), il fit arrêter tous les parents du sultan Abou Ishâq; il les fit jeter dans une prison, confisqua tous leurs biens, et était résolu de les mettre à mort; mais Dieu (qu'il soit glorifié et élevé!) les préserva de ses mauvaises intentions.

Le samedi 12 safar de l'année 682 (11 mai 1283), le prétendant quitta Tunis (avec des troupes) pour se porter sur Bougie, ayant appris que l'émir Abou Faress, qui y commandait, était sorti de cette ville pour venir l'attaquer.

Le 19 du même mois de safar (18 mai 1283), l'ordre arriva du camp à Tunis de prohiber la boisson du vin en ville et de démolir le fondouk dans lequel il se vendait. Une mosquée avec son minaret fut bâtie à sa place, afin d'y lire la khoteba. Les prières y furent dites le 20 du mois de châban de la même année (41) (12 novembre 1283).

L'émir Abou Faress, le maître de Bougie, ayant réuni ses troupes et fait ses préparatifs, se porta à la rencontre du prétendant. Son oncle, l'émir Abou Hafss Omar, quitta (aussi Bougie) à la suite, ayant sur sa tête une couronne, signe honorifique pour

lui : l'usage suivi par les souverains de la dynastie hafsite était de porter une couronne; il en fut ainsi jusqu'au règne de El-Lehiani, etc. (42).

(Nous avons dit que) le prétendant était sorti de Tunis avec un nombre de troupes considérable.

Les deux corps d'armée se rencontrèrent à Fedj el-Abiar « défilé des puits », près de Kalaât Senane (43), le lundi 3 rebi el-ewel 682 (31 mai 1283).

Ce fut là une journée mémorable. Abou Faress se vit trahi dans ce jour par ses compagnons d'armes, et fut accablé par l'infortune. Il fut tué, sa tête fut tranchée, son camp pillé ainsi que son trésor. Sa tête fut envoyée au prétendant. Son frère Abd el-Wahed lui fut également envoyé vivant; le prétendant le tua d'un coup de lance, qu'il tenait à la main; puis les (autres) frères consanguins, Omar et Khaled, lui furent envoyés, et il ordonna leur supplice; il furent mis aussitôt à mort après avoir été liés. Puis on lui envoya son neveu Mohammed ben Abd el-Wahed, dont il ordonna la mort.

Un poëte a dit, dans une occasion semblable :

> Ils ont voulu s'enfuir; mais pour ne point amener de séparation entre eux, ils ont préféré mourir tous ensemble.

Un autre a dit :

> Nous sommes des gens qui n'aimons point la médiocrité : à nous la première place parmi les autres, ou bien nous sommes couchés dans la tombe.
>
> Pour les grandes choses nos cœurs sacrifient tout; pour celui qui désire épouser une beauté, la valeur du douaire à donner est chose de peu d'importance.

La souveraineté de Abou Faress sur Bougie et son territoire dura trois mois et treize jours.

Leurs têtes furent envoyées à Tunis et promenées dans les rues au bout de lances, le jeudi 6 rebi el-ewel de la même année 82 (682) (3 juin 1283), puis pendues à la porte dite Bab el-Menara. Il n'y eut d'entre eux que l'émir Abou Hafss, fils de l'émir Abou Zakaria, qui put se sauver. Il se sauva à pied dans la citadelle de Senan (Qalaât Senan) et fut aidé, dans sa fuite, par trois de leurs créatures (dévouées), Aboul-Hassen ben Abou Beker ben Seïd el-Nasse, le ministre Eben el-Fezari et Mohammed ben Abou Beker ben Khaldoune; lorsqu'il était exténué de fatigue, ils le portaient sur leur dos, jusqu'à ce qu'il arrivât à la citadelle dans laquelle il se renferma.

Quant à l'émir Abou Zakaria, fils de l'émir Abou Ishâq, il était resté chargé du pouvoir, à Bougie, et avait avec lui le scheïk Abou Zeïd el-Fezari. Lorsque la nouvelle de la défaite parvint à Bougie, un grand tumulte et de grands troubles éclatèrent dans la ville. La population se réunit dans la grande mosquée, et de ce nombre, le cadi Abou Mohammed Abd el-Monim eben Atîq el-Djezaïri, qui avait avec lui son fils. Il prit la parole (au sein de l'assemblée); son discours excita la colère de tous. Ils se précipitèrent sur son fils et le tuèrent dans le meherab (44). (Son père) le cadi fut transféré de son tribunal en prison, et de là ils l'embarquèrent et l'envoyèrent à Alger.

L'émir Abou Ishâq, ayant craint pour sa vie, sor-

tit (de la ville), s'enfuyant de la casbah, dans le but d'atteindre Telemsan, et ayant avec lui son fils l'émir Abou Zakaria. Toute la population de Bougie le poursuivit, ayant avèc elle le scheïkh Abou Abdallah Mohammed ben . . . . (le nom est en blanc dans le manuscrit). Il fut atteint dans la montagne des Beni Ghaberine (45). Il était tombé de cheval et s'était blessé à la cuisse. Son fils, l'émir Abou Zakaria, se sauva de Telemsan où il avait une sœur mariée au gouverneur (de Telemsan), Otsman ben Yeghemerassen ben Ziane (46). Celui-ci l'accueillit avec distinction et bienveillance.

L'émir Abou Ishâq fut pris et ramené à Bougie. Il y entra monté sur une mule sellée d'un bât. Il fut mis dans une maison située au quartier dit *Sabath el-Assouli*, (et il y resta) jusqu'à ce que le prétendant y envoyât, avec l'ordre de le mettre à mort, Mohammed ben Issa ben Daoud el-Hentati, qui le tua le jeudi 19 rebi el-ewel 82 (682) (16 juin 1283). Sa tête fut portée ensuite à Tunis, et promenée au bout d'un bâton dans les rues de la ville, à la risée des sots et des ignorants, et aux applaudissements des femmes. Ce fut là un exemple pour ceux qui savent apprécier un enseignement. Cela eut lieu le 16 rebi el-ewel 82 (682) (13 juin 1283) (47).

Il fut dit à cette occasion :

Dis à ceux qui nous adressent des injures : « Prenez garde à vous ! » car ils recevront des injures comme nous les avons reçues nous-mêmes !

Dans le courant de la même année, mourut le cadi Abou Zeïd ben Nafisse.

Le mardi 15 moharrem de l'année 83 (683) (2 avril 1284), le prétendant fit arrêter le scheïkh de son gouvernement, Abou Amerane ben Yassine, ayant appris qu'il avait écrit, dans le but de le trahir, à l'émir Abou Hafs Omar. Il fit arrêter en même temps le scheïkh Abou el-Hassen ben Yassine, le scheïkh Eben Wanoudine et el-Husseine ben Abd Errahmane el-Zenati. Il leur fit appliquer la torture. Eben Yassine fut fouetté de plusieurs coups, puis il eut la tête tranchée dans la nuit de jeudi 2 safar de la même année (19 avril 1284). Ben Wanoudine fut également tué.

Le jour de la mort de ce dernier, il (le prétendant) sortit de Tunis pour aller combattre l'émir Abou Hafs, dont la cause avait gagné les Arabes, et dont la souveraineté avait trouvé de nombreux partisans dans les villes. Une partie des populations s'était réunie à lui, par suite de l'oppression du prétendant et du meurtre de plusieurs de leurs membres, qui eut lieu par ses ordres.

(Ces Arabes) ayant su que l'émir Abou Hafss se trouvait dans la citadelle de Senane, ils s'y portèrent pour se soumettre à lui. Ils le proclamèrent en effet dans le mois de rebi el-ewel de la même année (mai ou juin 1284). Ils lui procurèrent un matériel de guerre et des tentes; leur chef Abou el-leil Ahmed l'aida pour assurer son pouvoir.

A cette nouvelle, le prétendant quitta Tunis pour

aller combattre (son ennemi). Ses troupes fomentèrent sourdement des troubles contre lui, leurs vœux se portant (de préférence) vers l'émir Abou Hafs. Lorsque le prétendant s'aperçut de la disposition des esprits, il rentra à Tunis; son retour fut une véritable fuite, il eut lieu le 15 rebi el-ewel 83 (683) (31 mai 1284).

L'émir Abou Hafs accourut de ville en ville à Tunis, et s'établit près de la Sebkha de Seïdjoume (48).

Les Mowahhedines et les troupes sortirent de la ville pour l'attaquer; le combat se prolongea pendant plusieurs jours sans aucun avantage pour eux. Les Arabes (de leur côté) pillaient les villes.

Enfin, le prétendant quitta Tunis le dimanche 22 rebi el-tani 683 (7 juillet 1284). Il s'arrêta un instant sur les bords de la Sebkha; mais lorsqu'il acquit la conviction qu'il était perdu, il s'enfuit craignant pour sa vie, et se réfugia dans une maison située près des Sefarines (49) à Tunis, chez le maître d'un four, Andalous d'origine, nommé Abou el-Qâssem el-Qârmouni. Cela eut lieu dans la nuit du lundi 23 rebi el-akher 683 (8 juillet 1284).

Le règne du prétendant à Tunis avait duré un an, cinq mois et vingt-sept jours.

Il resta (caché) dans cette maison pendant sept jours. Enfin, ses traces furent indiquées par une femme, et il fut arrêté. On le fit sortir, dans l'après-midi, de cette maison, qui fut démolie à l'instant même.

Le prétendant fut conduit devant l'émir Abou Hafss,

qui l'obligea de tout avouer en présence des cadis et des témoins. Il ávoua se nommer Ahmed ben Marzouk ben Abou Omara el-Messili. Les témoins prirent acte de cette déclaration. Le cadi de l'assemblée (des jurisconsultes?) de cette époque se nommait Aboul-Abbas Ahmed ben el-Ghamaz. L'émir Abou Hafs ordonna que le prétendant fût battu de deux cents coups de fouet, puis sa tête fut tranchée; son corps sans tête fut promené (dans les rues) sur un âne de couleur tirant sur le blanc et le noir, puis traîné jusqu'au lac, sis hors la porte de la marine, et lancé au fond. Sa tête fut promenée au bout d'un bâton. Cela eut lieu le mardi 2 du mois de djoumad el-ewela de l'année 683 (16 juillet 1284).

Celui qui fut chargé de lui trancher la tête fut un nommé Scheïkh Abou Mohammed Abdallah eben Yoghemour. Ce fut avec un sabre que lui avait donné le prétendant même, qu'il lui donna la mort.

L'émir Abou Hafss Omar, fils du moula le sultan, l'émir Abou Zakaria, fils du scheïkh Abou Mohammed Abd el-Wahed ben Abou Hafss, régna (alors) à Tunis. Celle qui l'engendra était une mère d'enfant, de race arabe, et se nommait Dhobia. Il était né à Tunis, après l'heure de la prière du vendredi 30e jour du mois de dzil-qâda 642 (18 avril 1245). Il y fut proclamé le mercredi 25 rebi el-akher 683 (10 juillet 1284), et y prit le surnom de El-Mostansser.

NOTES.

(1) Ce prince, dont les noms sont: Abou Zakaria el-Ouatsêq, fils du sultan El-Mostansser, fils du moula, l'émir Abou Zakaria Yehia, fils du scheïkh Abou Mohammed Abd el-Wahed, fils du scheïkh Abou Hafss, naquit d'une mère chrétienne convertie, nommée Harb, l'année 647 (1249 ou 1250). Il fut proclamé le soir même de la mort de son père, le dimanche 11 zil-hadja 675 (14 mai 1277).

(2) Marabout enterré à Tunis, au quartier dit *Batehet Ramdan Bey*, au pied du mur est de la mosquée dite *Djamêe ben Moussa*. Il est enterré en dehors de la mosquée, et aucun indice, si ce n'est la tradition et la légende populaire, ne fait connaître l'endroit précis de son cercueil. La légende de ce marabout fait partie de la collection que nous avons réunie, et que nous nous proposons de publier plus tard.

(3) Il est inutile de faire remarquer ici que la différence de forme du substantif père أب, qui tantôt s'écrit *abou* أبو, tantôt *aba* أبا, et tantôt *abi* أبي, vient de ce que ce substantif est tantôt sujet, tantôt complément direct, et tantôt complément indirect.

(4) Le texte porte أم ولد, mot à mot : *mère d'enfant*. Sur cette expression, voy. l'ouvrage de M. Reinaud, intitulé *Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse*, Paris, 1836, p. 260.

(5) *El-adeha*, dérivé du verbe *daha*, qui veut dire paraître, être visible, se dit du moment de la journée où le soleil est élevé à l'horizon à la hauteur d'une lance. La fête dont il est question ici se dit : *aïd el-adeha*, parce que c'est à cette heure-là que, le 10 du mois de dzil-hadja, tout musulman doit immoler un mouton ou autre victime, en commémoration du sacrifice solennel qui a lieu à pareille époque, à la Mecque, et que célèbrent les pèlerins ou hadjis.

« Les pèlerins immolent leurs victimes dans la vallée de Mina. Ils en mangent une portion avec leurs amis, et donnent le reste aux pauvres. Ces victimes doivent être des moutons, des boucs, des vaches ou des chamelles. Les sacrifices terminés, les pèlerins

se rasent la tête, rognent leurs ongles, enterrent leurs cheveux et leurs ongles coupés, et dès lors le pèlerinage est regardé comme achevé; néanmoins, ils visitent encore une fois la Caâba, pour faire un dernier adieu à l'édifice sacré.» (Introduction à la lecture du Coran de G. Sale. Traduction de l'anglais de M. Solvet.)

(6) *Koutebeïne.* C'est le nom d'un quartier de la ville de Tunis, dans les environs de la grande mosquée appelée Djamêe Zeitouna. Son nom vient de ce que l'on y vendait des livres et que les relieurs y avaient leurs boutiques. De nos jours encore ce quartier est affecté à cette spécialité.

(7) *Chrétiens.* Faut-il entendre par là les chrétiens enrôlés au service du sultan Hafsite? Nous savons par divers chroniqueurs arabes (El-Qârtas, ben el-Attir et autres), que les princes musulmans de l'Afrique septentrionale, avaient à leur solde des troupes chrétiennes, généralement espagnoles. Dans cette hypothèse *qâyed* signifierait *général.* Peut-être aussi faudrait-il entendre qu'il est question d'un consul ou bailli. En effet, dès cette époque, des relations commerciales étaient établies entre l'Italie septentrionale et les États barbaresques. Les Pisans furent les premiers qui fréquentèrent les ports du Maghereb et qui y fondèrent des établissements commerciaux; ils y étaient administrés par un consul, qui jouissait de toute juridiction sur ses compatriotes. Le premier traité connu est celui qui fut signé entre la république de Pise et l'émir de Tunis, en l'année 1230 (627 ou 628 de l'hégire). Ce traité a été publié par Flaminio dal Borgo dans son recueil des diplômes pisans.

(8) Il fut nommé par El-Ouatsêq lors de son avénement. Il se nommait : Abou el-Hassan ben Yehia ben Abd el-Malek connu sous le nom de *Belkhaïr.*

(9) Le texte porte *âlama* علامة et non *tabê* طابع. Cette expression veut dire un signe, une signature, un parafe. Peut-être aussi que les princes hafsites ne se servaient point de sceau, et qu'ils avaient auprès d'eux un ministre spécialement chargé de signer de leurs noms, et avec une signature particulière, les ordres ou diplômes. (M. Reinaud a donné quelques détails précis à ce sujet,

dans le Recueil des chartes catalanes et arabes, t. II^e des Mélanges, p. 120 et 121.)

(10) *Ras el-Tabia.* Cette dénomination s'applique à une localité située à droite, sur la route de Tunis au Bardo, sur le revers d'une toute petite colline, et où commence l'aqueduc qui conduit les eaux aux trois forts qui, établis sur les hauteurs, commandent la ville. Il y a lieu de supposer que *Ras el-Tabia* était une résidence de plaisance des princes hafsites, qui habitaient ordinairement la casba de Tunis. Aucune construction ne s'élève sur cet emplacement, occupé aujourd'hui par une vingtaine de familles arabes, logées sous la tente ou dans des cahutes. Une haie de figuiers de Barbarie entoure ces habitations misérables. *Ras el-Tabia* signifie cap ou tête du mur de terre.

(11) *Schehada.* La profession de foi des musulmans, qui s'exprime par ces mots : *Aschehed en la elah ella Allah, wa en Mohammed rassoul Allah.* « J'atteste qu'il n'y a de dieu que Dieu, et que Mohammed est son apôtre. » اشهد ان لا اله الا الله وان محمدا رسول الله.

(12) C'est la traduction de l'esprit et non de la lettre que nous donnons. Nous avons rendu ainsi la phrase arabe du texte qui, rendue mot à mot en français, ne nous paraissait pas offrir de sens présentable.

(13) *Ben Abd el-Waheb.* C'est celui qu'il avait nommé peu avant à la charge de la transcription de son parafe.

(14) *Eascha.* « Deux heures environ après le coucher du soleil. » C'est précisément le moment où les dernières rougeurs laissées par le soleil à l'horizon, en se couchant, disparaissent à leur tour. Ces rougeurs sont appelées شفق *schefèq.*

(15) *Ferik,* dérivé du verbe فَرَكَ *faraka,* qui veut dire égrener l'épi avec la main. D'après Freytag, ce dérivé s'applique proprement au grain qui est dans l'épi, ayant déjà une certaine consistance : *fricabilis, de grano in spicâ.*

(16) *Diabs.* Une tribu de ce nom se trouve dans le cercle actuel

de la Calle; serait-ce de celle-ci qu'il est question? D'après l'historien tunisien Hadj Hamouda ben Abd el-Aziz, le prétendant se serait porté du côté de Tripoli, et serait descendu chez les Debabs. Est-ce une faute du copiste du manuscrit que je possède, et qui aurait omis de mettre deux points sous la seconde lettre? حتى وصل الى جهات طرابلس ونزل على دباب. Il faudrait conclure de la chronique de cet auteur, qui est généralement très-véridique, que la tribu des Beni-Diabs ou Debabs se trouvait dans la régence de Tripoli.

(17) *El-Fedhel* était un des trois fils de l'émir El-Ouatsêq qui furent arrêtés et tués avec leur père, par ordre de l'émir Abou Ishâq Ibrahim, ainsi qu'il est dit au commencement de cet extrait.

(18) *Nosseir.* D'après la même chronique, citée dans la note n° 16, ce serait chez les Beni-Diabs ou Debabs que le prétendant fit la connaissance du jeune Nosseir, esclave de El-Ouatsêq eben el-Mostansser. Immédiatement après le passage cité dans la note ci-dessus, il dit : وصحب بينهم الفتى نصير مولى الواثق ابن المستنصر.

(19) *Scheïkh des Diabs.* Hadj Hamouda ben Abd el-Aziz lui donne le nom de Merghem ben Saber ben Asker, émir des Diabs ou Debabs.

(20) La même chronique nous fait connaître que le prétendant reçut l'impôt de Lemaya, Zouarra, Zaccagha, Nefaussa, Gharian et Houara, dans la régence de Tripoli.

(21) *Castilla* est un nom générique de localité, dans la régence de Tunis; d'après l'historien Abd el-Hak ben Abdallah el-Aschebili, auteur d'une chronique intitulée *Akhtissar Qtibass el-Anouar,* dont nous possédons quelques extraits, le pays de *Castilla* قسطيلية comprenait quatre villes à l'ouest de Gafssa, qui sont : *Touzer,* la capitale; *El-Hamma, Takious* et *Nafta.*

Touzer, l'ancienne *Tisurus,* est une ville assez considérable du djérid tunisien; elle est entourée d'un mur d'enceinte, sa population actuelle peut être évaluée à.... âmes. C'est un grand centre de commerce. (Voy. du reste la traduction de la Géographie d'Aboulféda, par M. Reinaud, p. 200.)

El-Hamma tire son nom des eaux chaudes qui sont auprès. On y

voit de nombreuses ruines de l'ancienne ville romaine, qui semble être l'antique *Aquæ Tacapitanæ* de l'itinéraire d'Antonin.

Takious ou *Teguewes* est l'ancienne *Tichasa*, ville du djérid tunisien, à douze lieues environ au S. S. O. de Gafssa.

Nafta, l'ancienne *Negeta*, à cinq lieues environ au S. O. de Tauzer. Agglomération de maisons séparées par des jardins, plutôt qu'une ville. Eaux abondantes. Rivière qui a donné le nom à la ville. Entrepôt de marchandises entre Tunis et le Sahara.

Nefzawa, d'après El-Bekri, est à trois stations de Gabès, à deux de Gafssa et à trois de Suitonne-Biada. Le même historien dit: «Entre le pays de Castilla et celui de Nefzawa s'étend un sol amolli et bourbeux, sur lequel un seul chemin est tracé au moyen de pieux fichés en terre; si le voyageur s'écarte de ce tracé, à droite ou à gauche, il périt en s'enfonçant dans une terre molle comme le savon.» Eben Schebath, excellent chroniqueur de l'Afrique, généralement peu connu, et dont nous avons traduit l'ouvrage, et que nous nous proposons de publier prochainement avec le texte arabe, dit en parlant de Nefzawa: «Ce pays de Nefzawa renferme de nombreux centres de population, dont les principaux sont la ville de *Bescheri* et celle de *Thora*; on y trouve des sources et des eaux courantes en abondance ainsi que des palmiers; les objets manufacturés de ces deux villes sont très-renommés.» Eben Schebath écrivait dans le v[e] siècle de l'hégire.

Gerbis, l'île de Gerbis est l'ancienne île des Lotophages. Elle est appelée par Strabon *Meninx*, du nom d'une de ses villes. Elle est située par 34° 12′ latitude N., et 9° 20′ longitude E. (Voyez la traduction de la Géographie d'Aboulféda, par M. Reinaud, p. 273.)

(22) *Gafssa*. C'est l'ancienne *Capsa* des Romains; elle est située à soixante et dix lieues environ dans le S. E. de Tunis.

Le colonel Daumas (*Sahara algérien*) dit qu'elle renferme sept à huit cents maisons, qu'elle n'a point de murailles d'enceinte, mais qu'elle est défendue par une câsbah.

Eben-Schebath, historien, dont nous avons parlé dans une des notes précédentes, raconte: «Que la fondation de cette ville remonte à J. C. Il allègue, à l'appui de ce qu'il avance, que l'inscription qui se trouve sur les remparts, près de la porte de la ville (laquelle, ajoute-t-il, mentionne la date de la fondation de la ville), est d'une écriture différente de celle qui se trouve à Tebessa (l'ancienne *Theveste*), et au Kef (l'ancienne *Sicca-Veneria*),

et que le genre de construction des anciens édifices de Gafssa diffère beaucoup du style d'architecture qui se voit à Tebessa et au Kef, en ce que ce dernier paraît plus solide et plus ancien. Selon quelques autres historiens, dit encore Eben-Schebath, Gafssa aurait été bâtie deux cent soixante et dix ans après l'Ascension du Christ.»

Il est vrai, en effet, que les lettres des inscriptions de Gafssa sont très-inclinées de droite à gauche, à l'opposé des autres inscriptions, dont les caractères sont droits.

Sans faire la remarque ci-dessus sur la forme des lettres, le docteur Shaw a copié les deux inscriptions suivantes :

1re, SUR UNE PIERRE CARRÉE.

...............ORTVM NOSTRORVM...............

................MAGISTRVM MILIT................

..................TINIANE CAPSE..................

2e, SUR UNE COLONNE.

IMPERATOR M. AVRELIVS ANTONINVS PIVS
AVGVSTVS PART. MAX. BRIT. MAX. TRIB. POT.
COS.............FEST.......................

(23) *Qâmouda.* D'après Eben-Schebath, ce serait le nom que portait autrefois le pays de *Sufetula.* Voici l'extrait de sa chronique qui a trait à Qâmouda. قال فى اختصار اقتباس الانوار قمودة فى قبلة القيروان قاله اليعقوبى، وقال عريب هى على مسافة

يومين من القيروان ، قال اليعقوبي هو بلد واسع فيه مدن وحصون والمدينة القديمة العظيمة هي التى يقال لها سبيطلة وهى التى افتتحت فى ايام عثمان رضى الله عنه وحضرها عبد الله بن عمر بن الخطاب ، وعبد الله بن الزبير ، وامير الجيش عبد الله بن سعد بن ابى سرح سنة سبع وعشرين ينسب اليها محمد بن محفوظ القمودى القاضى ۞ «Dans l'ouvrage appelé *Akhtissar Aqtibass el-Ennouar,* il est dit que Qâmouda est au sud de Qâirowan. El-Yacoubi l'a dit (aussi). Arib a dit[1]: Elle est à deux journées de distance de Qâirowan. El-Yacoubi a dit : C'est un pays très-étendu qui contient des villes et des forteresses. L'ancienne ville, la capitale, était celle que l'on appelle Soubeïtila ; c'est celle qui fut prise du temps de Otsman (que Dieu lui soit miséricordieux!) A cette prise, assistèrent Abdallah ben Omar ben el-Khatab, Abdallah ben el-Zobeïr, et le commandant en chef des troupes Abdallah ben Sâd ben Abi Serh. C'était en l'année 27 (647-648.) Le cadi Mohammed ben Mahfoud el-Qâmoudi tire son surnom de cette ville.»

(24) *Mehdia.* Je n'ai trouvé nulle part une indication certaine de l'ancien nom que portait la ville actuelle de Mehdia. La ville arabe qui s'éleva sur les ruines dont on voit encore de nos jours les vestiges, prit le nom de l'émir Obeïd Allah el-Mehdi, qui en jeta les fondations en l'année 303 de l'hégire, (915-916). Port de mer à 33 lieues S. S. E. de Tunis. Shaw pense que c'est l'ancienne *Turris Hannibalis ;* peut-être est-ce l'ancienne *Aphrodisium.*

(25) *Sfax.* Ville à quinze lieues S. de Mehdia, latitude N. 35°, longitude E. 8° 9' ; même incertitude pour déterminer l'ancien nom de Sfax. Il ne nous a point été possible, non plus, de savoir jusqu'à présent la date de la fondation de la ville actuelle. Ce nom viendrait-il d'une ancienne localité située aux environs et qui s'appelait Syphax, du nom de l'ancien roi numide?

(26) *Soussa.* La ville actuelle de Soussa, à vingt lieues environ

[1] Ce Arib se nomme : Arib ben Saâd el-Kateb ; il a abrégé la grande histoire de El-Tabari.

au S. S. E. de Tunis, est bâtie sur les ruines de l'ancienne *Adrumète.* Voici ce que dit El-Bekri de Soussa : « De Kaïrowan à Soussa l'on compte trente-six milles. La mer l'entoure de trois côtés, au N. au S. et à l'E. Ses remparts sont bâtis avec de grandes pierres dures, et la construction en est extrêmement solide. Dans la partie S. O. de la ville se trouve un minaret connu sous le nom de *Menar Khelf el-Fata.* La ville a huit portes, dont une à l'E. connue sous le nom de *Bab Dar Essanâa,* et deux au N. O. Ces dernières font face à l'amphithéâtre (الملعب). L'amphithéâtre est une ancienne et grande construction. Il est formé de voûtes larges, élevées, reliées et construites en une sorte de pierres très-poreuses, qui peuvent surnager sur l'eau, et que l'on extrait d'un volcan de Sicile. De grands corridors relient les différentes parties de l'amphithéâtre entre elles. Autour de la ville de Soussa sont de nombreuses et anciennes ruines fort belles. La ville renferme plusieurs marchés, etc. etc. Plus loin il ajoute, en citant la prise de Soussa par les Arabes. Abdallah eben Zobeïr s'approcha avec son corps d'armée, si près de Soussa, qu'il établit son camp à la porte même de la ville. S'étant dirigé vers le rivage, il fit faire aux musulmans la prière de l'*asr.* Les chrétiens furent surpris de la témérité de son courage ; ils firent une sortie contre les assiégeants pendant qu'ils étaient en prière. Eben Zobeïr ne se dérangea point et continua, lui et les siens, ses dévotions; mais dès qu'ils eurent fini, il remonta à cheval, et à la tête de ses troupes il fondit sur les chrétiens, les mit en fuite, et revint rejoindre Moawia, qui était établi près de la montagne dite El-Karne. » (Extrait du manuscrit de Eben Schebath.)

(27) *Mohammedia.* C'est le nom d'un des palais actuels du bey de Tunis. Cette dénomination de localité est fort ancienne. On y voit tout à l'entour des ruines romaines. La Mohammedia est située à trois lieues environ de Tunis, de l'autre côté du lac qui touche à la ville, dans la direction sud, lequel lac, formé par les eaux pluviales en hiver, se dessèche complétement en été.

(28) *Mowahhedins* ou *unitaires.* Ce nom désigne généralement la dynastie des Almohades, fondée par Mohammed ben Abd errahman el-Mehdi, en 516 de l'hégire (1121), et particulièrement ceux des Arabes qui embrassèrent la cause de ces princes.

L'ouvrage intitulé : *El-Enis el-mothereb el-Kartas fi akhbar molouk*

el-Moghereb wa tarikh medinet Fass (le compagnon qui chante dans les prairies du Kartas sur les récits concernant les rois du Moghereb et l'histoire de la ville de Fass), connu généralement sous le simple nom de *Kartas*, et qui a pour auteur Abou Mohammed Saleh, ben Abd el-Halim, natif de Grenade, mentionne quatorze princes de la dynastie des Almohades, dont voici la nomenclature :

1° Mohammed ben Abd errahman, ben Houde, ben Khaled, ben Temine, ben Sefwane, ben Djaber, ben Yehia, ben Riah, ben Yassar, ben El-Abbas, ben Mohammed, ben El-Hassan, ben Aly, ben Abou-Taleb (cousin du prophète). Proclamé le samedi 1er moharrem 516 (11 mars 1121). Il prit le surnom de El-Mahdi. Il mourut le 13 ramadan 524 (19 août 1130).

2° Abd el-Moumen ben Aly el-Koumi el-Zenati. Proclamé le 14 ramadan 524 (20 août 1130). Mort le 10 djoumada el-tani 558 (15 mai 1163).

3° Le fils du précédent, Youssef ben Abd el-Moumen. Proclamé après la mort de son père, le 11 djoumada el-tani 558 (16 mai 1163). Mort le samedi 28 rebi el-tani 580 (13 février 1185).

4° Le fils du précédent, Yaqoub ben Youssef, ben Abd el-Moumen. Proclamé le jour de la mort de son père. Mort le 22 rebi elewel 595 (21 janvier 1199).

5° Son fils El-Nasser, ben Manssour, ben Youssef, ben Abd el-Moumen. Il avait été proclamé du vivant de son père, auquel il succéda immédiatement après sa mort. Mort le 11 châban 610 (25 décembre 1213).

6° Son fils, Youssef el-Montasser billah, ben El-Nasser. Proclamé à l'âge de 10 ans, le jour même de la mort de son père. Mort le 12 dzil-hadja 620 (5 janvier 1224).

7° Youssef mourut sans laisser d'enfant. Le pouvoir passa entre les mains de l'oncle de son père, Abou Mohammed Abdallah, ben Youssef, ben Abd el-Moumen, connu sous le nom de El-Makheloû (le déposé). Proclamé le lendemain de la mort de son prédécesseur, le 13 dzil-hadja 620 (6 janvier 1224), il fut déposé le 21 châban 621 (7 septembre 1224), et mourut le 5 ramadan 621 (20 septembre 1224).

8° Son neveu lui succéda. Il se nommait Abdallah eben Yaqoub el-Manssour eben Youssef eben Abd el-Moumen, surnommé el-Âdel. Proclamé le 21 châban 621 (7 septembre 1224), jour où son prédécesseur fut déposé. Mort le 23 chawal 624 (5 octobre 1227).

9° Son parent, Yahia, ben Abdallah el-Nasser, ben el-Man-

ssour eben Youssef eben Abd el-Moumen, surnommé El-Motessem, fut proclamé à sa place, à l'âge de 16 ans, le 28 chawal 624 (10 octobre 1227). Peu après son élection il fut obligé de s'enfuir, ayant été déposé par les scheïkhs; il mourut plus tard, le 28 ramadan 633 (4 juin 1236).

10° Abou el-Âlla Edriss eben Yaqoub, ben Youssef eben Abd el-Moumen, surnommé El-Mamoune. Il avait été proclamé une première fois le 2 chawal 624 (14 septembre 1227), à Séville. Étant entré victorieux dans Maroc, et en ayant chassé son prédécesseur vers le 15 de rebi el-ewel 627 (vers la fin de janvier 1230), il y fut proclamé une deuxième fois. Mort le 1er moharrem 630 (18 octobre 1232).

11° Il eut pour successeur son fils, Abou-Mohammed Abd el Wahed, ben Edriss el-Mamoune, ben Yaqoub, ben El-Manssour, eben Youssef, ben Abd el-Moumen, surnommé El-Reschid. Proclamé à 14 ans, le jour de la mort de son père. Mort le 9 djoumad el-tani 640 (25 août 1242).

12° Son frère lui succéda le lendemain de sa mort. Aly eben Edrisse eben el-Mamoune, ben Yaqoub el-Manssour eben Youssef, ben Abd el-Moumen. Proclamé le 10 djoumad el-tani 640 (26 août 1242). Il prit le surnom de Abou el-Hassen el-Saïd el-Moteded-billah. Mort le dernier jour de safar 646 (23 juin 1248).

13° Son parent lui succéda. Omar ben el-Saïd Aly Ibrahim Ishâq, ben Youssef, ben Abd el-Moumen. Il fut proclamé le 12 rebi el-ewel 646 (5 juillet 1248). Il prit le nom de el-Mortedi. Obligé de prendre la fuite devant la poursuite de l'ennnemi, il quitta Maroc le 22 moharrem 665 (22 octobre 1266), et fut tué le 22 safar de la même année (21 octobre 1266).

14° Son heureux compétiteur au pouvoir et son parent lui succéda. Aboul'Âlla Edriss, ben el-Saïd Abou Abdallah, ben el-Seïd Abou Hafss eben Abou Mohammed Abd el-Moumen. Il prit le nom de El-Ouatsêq-billah, et était plus connu sous le nom de Abou-Debousse. Il fut proclamé le 23 moharrem 665 (23 octobre 1266). Mort vers la fin de l'année 667 (vers la fin de 1269).

En lui s'éteignit la dynastie des Almohades, qui régna 151 ans, et qui compta quatorze princes.

(29) Localité à quelques myriamètres et au S. S. O. de Tunis, entre le Bardo et la Mohammedia. C'est à peine si ce nom est connu de nos jours, par la raison que le marabout sidi Aly el-Hatab, qui

y est enterré, a donné son nom à toute cette partie de la campagne de Tunis. Sidi Aly el-Hatab était un des disciples de sidi Aly Abou el-Hessen el-Schadeli, marabout extrêmement vénéré de Tunis, originaire du Maroc, et qui prit la dénomination de El-Schadeli, du nom de la localité dont cette note fait l'objet, et qu'il avait habitée en venant du Maghereb.

(30) C'est le lac de Tunis appelé Sebekhat de Sidjoumi, qui touche à la ville, dans la direction sud, et qui sépare Tunis de la Mohammedia, ainsi que nous venons de le dire dans la note n° 27. Ce lac est entièrement sec en été.

(31) *Zab.* Le pays de Zab, au pluriel Ziban, est au S. S. O. de la province de Constantine. C'est une agglomération de petites villes dont Biskara est la capitale. Le pays se divise en trois fractions appelées de leurs positions :

Zab Dah'raoui, Zab du nord.
Zab Kebli, Zab du sud.
Zab Scherqi, Zab de l'est. (Le col. Daumas. *Sahara algérien*).

(32) *Messila.* Petite ville de deux à trois cents maisons, partagée en deux par l'Oued-Messila qui lui donne son nom. Elle est par 35° 53′ de latitude et 2° 19′ de longitude. Les environs de Messila sont fort riches en ruines romaines. La ville actuelle fut fondée, d'après plusieurs historiens arabes, en l'année 315 de l'hégire (927-928), par Aboul-Qassem Mohammed, fils de El-Madhi, ben Abou Obeïd Allah, premier khalife fathimite, et auquel il succéda en l'année 322 (934). (Voir Aboulféda, traduction de M. Reinaud, p. 191, El-Kaïrowani, etc.)

(33) *Bougie.* Hadj Hamouda, ben Abd el-Aziz, dit que le prétendant s'appelait *Mohammed ben Marzouq, ben Abi Amara.* El-Kaïrowani écrit : *Ahmed ben Marzouq, ben Abou Omara.* Les deux copies de El-Zarkeschi que nous possédons portent : *Ahmed ben Zarouq, ben Abi Amara.* Une troisième copie, que nous sommes parvenu à nous procurer, porte : *Abou Abdallah Mohammed, ben Marzouq, ben Abi Amara.*

(34) *Khoteba.* La prière publique du vendredi se fait à la mosquée et en corps. Elle se compose de la khoteba, dont on trouve

la formule dans le tableau de l'empire ottoman, par Mouradgea d'Hosson. Ce prône, fort étendu, contient la profession de foi, la prière pour Mohammed et pour ses compagnons, quelques sentences morales et des vœux pour le sultan régnant. L'institution de la khoteba remonte aux premières années de l'hégire. Les signes distinctifs de la souveraineté chez les musulmans consistent : en la prière de la khoteba faite au nom du prince régnant, et dans le droit de battre monnaie.

(35) D'Herbelot en fait mention, p. 991. «Eben al-Khatib al-Korthobi. Surnom de Leesaneddin Mohammed, ben Abdallah, qui a composé l'histoire de la ville de Grenade, en Espagne, sous le titre de *Ihathah fi tarikh Gharnathah.*» Notre chroniqueur, El-Zarkeschi, p. 106, nous apprend (ce que ne fait pas connaître d'Herbelot) que El-Khatib mourut à Fez, en l'année 776 de l'hégire. Il fut arrêté et jeté en prison, par ordre de l'émir Aboul-Abbas Ahmed, ben el-emir Abou Salem. Peu après, il fut étranglé dans sa prison, par ordre du même émir Aboul-Abbas Ahmed, et sur l'invitation de Ben el-Ahmar, prince de Grenade.

(36) Pluriel de *Nouzel.* Cette imposition consistait à fournir à tous les besoins des agents du gouvernement revêtus d'une mission, tels, par exemple, qu'un chef de troupes faisant halte dans une tribu, etc. etc. etc.

(37) L'une des portes de la ville de Tunis, dans la direction ouest. La ville de Tunis a sept portes, qui sont : 1° Bab el-Bahar, 2° Bab el-Djezira, 3° Bab el-Djédid, 4° Bab Menara, 5° Bab el-Benat, 6° Bab el-Souïqâ, 7° Bab Cartagena.

Ces portes donnent dans les deux faubourgs appelés, l'un Reboth Bab el-Djezira, et l'autre Reboth Bab el-Souïqâ; le tout étant entouré d'un mur d'enceinte, l'on compte neuf nouvelles portes qui donnent dans la campagne et qui sont :

1° Bab Âlioua.
2° Bab el-Fella.
3° Bab el-Gourdjani.
4° Bab Sidi Qassem el-Zelizi.
5° Bab Sidi Abdallah el-Schérif.
6° Bab el-Rahba el-Seghira. Bab Hômet el-Aloudje.
7° Bab Bou-Sâdoune.

8° Bab Sidi Abd el-Selam.
9° Bab el-Khadra.

(38) *Saheb el-Ascheghal*, mot à mot maître des affaires. C'était le titre du premier ministre sous les princes hafssites. M. Reinhart-Dozy en a parlé dans une note de sa publication de l'histoire des Benou-Zeyan (*Journ. asiat.* Juin 1844, p. 410), et il traduit ce titre par receveur général des finances. Il renvoie, sur cet emploi, à Ibn-Saïd (*apud* Al-Makkari, *histoire d'Espagne*, ms. de Gotha, fol. 44 v.), et Ibn Khaldoune (*Prolégomènes*, ms. de Leyde, 1350, *a*, fol. 92).

(39) C'est le nom d'une grande tribu berbère, qui a joué un rôle important dans les fastes de l'histoire arabe de l'Afrique. C'est de cette tribu que sortit la dynastie des Beni Zian, qui régnèrent à Telemsen, pendant l'espace de 400 ans environ.

(40) Voir la première partie de la note 7.

(41) De nos jours, il y a près de la porte de la Marine et sur la place une mosquée appelée Djamêe bab el-Behar. Serait-ce celle-ci dont veut parler notre auteur? El-Kaïrowani dit que cette mosquée fut bâtie en *dehors* de la porte Bab el-Behar; ce serait alors celle connue de nos jours sous le nom de Djamêe el-Mahraz.

(42) *El-Lehiani*. C'est le surnom du prince hafssite el-emir Abou Yehia Zakaria eben el-scheïkh, illustre, Aboul-Abbas Ahmed, ben el-scheïkh, illustre, Abou Abdallah Mohammed *el-Lehiani*, Eben el-scheïkh Abou Mohammed Abd el-Wahed. Il fut proclamé le 2 de redjeb 711 (13 novembre 1311). Il dut abandonner son commandement, et s'embarquer à Tripoli pour l'Égypte. Ce fut dans le cours de l'année 717 (1317-1318).

(43) *Kalaât-Senane*, dans la régence de Tunis. Il subsiste encore des ruines du château dit Kalaât-Senane, au sommet d'une montagne qui porte le nom même de la citadelle, à quelques lieues de la frontière de Tunis et de la province de Constantine, à ...... lieues environ du Kêf.

(44) *Meherab*. C'est une niche construite dans une mosquée, dans la direction de la Mecque. L'imam s'y place pour réciter les prières.

(45) *Beni-Ghaberine*. Tribu kabyle du pays de Bougie.

(46) *Ben-Zian*. C'est le deuxième prince de la dynastie des Beni Abd el-Wahed, qui, plus tard, prirent la dénomination de Beni-Zian. Il fut proclamé à Telemsan, en 681 de l'hégire (1282-1283), après la mort de son père Yeghemerassene ben Zian. Il mourut à Telemsan, au mois de dzil-kâda 703 (mars 1304).

(47) *16 rebi el-ewel 82* (13 juin 1283). Il y a ici erreur de date, par rapport à celle de la mort. En effet, deux lignes plus haut, le chroniqueur dit que l'émir Abou Ishâq fut mis à mort *le 19 rebi el-ewel* (16 juin 1283). Les trois copies que j'ai sous les yeux renferment la même erreur. Il faut nécessairement supposer que le copiste a écrit ici le chiffre 16 au lieu de 26; ainsi donc je lis: *26 rebi el-ewel 682* (23 juin 1283). Cette rectification admise, il resterait encore à savoir si, en sept jours, une tête coupée à Bougie peut arriver à Tunis.

(48) *Sebkhat Sidjoumi*. Voir la note n° 30, *Sebekhat de Tunis*.

(49) *Sefarine*. Quartier de la ville de Tunis, dont la dénomination n'est plus usitée de nos jours.

EXTRAIT
DE LA CHRONIQUE
DE MICHEL LE SYRIEN,

Comprenant l'histoire des temps écoulés depuis l'année VIII[e] du règne de l'empereur Justin II, jusqu'à la seconde année du règne de Léon III, l'Isaurien (573-717 de J. C.); traduit de l'arménien par M. Éd. Dulaurier.

(SUITE).

La quinzième année d'Héraclius (121), les Perses conquirent l'île de Rhodes ; puis ils marchèrent sur

Constantinople, qu'ils assiégèrent (122). Leur armée se répandit dans la Thrace, vers l'occident. Ce siége se prolongea pendant un an, et l'on n'avait plus d'espoir d'aucun côté; mais la Providence suggéra aux chrétiens la pensée et un moyen de sortir de ce danger. Voici comment : ils blâmèrent, devant le roi des Perses, Schahr-Baz, en disant que ce général, fier de ses conquêtes, prétendait que Khosrov passait sa vie, plongé dans l'ivresse, au milieu de ses concubines et des chanteuses, sans songer que lui, Schahr-Baz, ne lui livrerait jamais les pays dont il s'éait rendu maître au prix de ses efforts. Khosrov, irrité par ces propos, écrivit à son second général, Gharadoghan (123), qu'aussitôt sa lettre reçue il fît couper la tête à Schahr-Baz, et de la lui envoyer. Mais cette lettre tomba entre les mains des gens d'Héraclius, qui la lui apportèrent. Celui-ci en donna avis secrètement à Schahr-Baz, lequel se rendit en cachette auprès de l'empereur; et, après s'être lié avec lui par un serment, il prit la lettre et en changea la teneur de la manière suivante : « Schahr-Baz et Gharadoghan, mes loyaux serviteurs, lorsque vous aurez reçu ma lettre, vous ferez trancher la tête à vingt chefs (124), nommés tels et tels. » Et il écrivit leurs noms. Puis il apporta cette lettre et la montra aux grands et à Gharadoghan, qui furent indignés et se répandirent en imprécations contre Khosrov. Alors ils firent la paix avec l'empereur, et rentrèrent en Perse.

Héraclius envoya des ambassadeurs au roi du Nord, le Khak'an (125), lui promettant de lui don-

ner en mariage sa fille Eudocie, et lui demandant quarante mille cavaliers pour marcher contre les Perses. Le Khak'an y consentit, et prit l'engagement d'envoyer ce secours de troupes, par la porte des Gasp (126); «Car, ajouta-t-il, moi aussi j'ai mes raisons pour me rendre à P'haidagaran (127), afin de détruire cette ville.» Héraclius, ayant appris le résultat de cette négociation, se rendit en Arménie, à la rencontre des Septentrionaux, afin de marcher avec eux contre les Perses. Khosrov, informé de cette coalition, rassembla des troupes et mit à leur tête Rouzipahan (128), qu'il envoya contre Héraclius. Celui-ci, s'étant joint avec ses alliés, s'avança contre le général perse et le battit complétement. A cette nouvelle, Khosrov s'enfuit de Sacartha (129) dans sa forteresse. Schirin, son fils, qui était, à cette époque, en prison, en sortit par la volonté des Perses, et, ayant tué son père, régna à sa place. Héraclius revint à Ninwé (Ninive) (130) pour y établir ses quartiers d'hiver. Schirin lui envoya porter des propositions de paix, auxquelles accéda Héraclius. L'empereur, ayant fait partir son frère, Théotorigê (Théodore), pour la Mésopotamie, s'en vint à Ourha. Mais les Juifs qui étaient dans la ville lui opposèrent de la résistance : Héraclius, la prit et en fit périr un nombre considérable; puis il se rendit à Théotoupolis (131), où il porta atteinte à la foi religieuse des Arméniens, par suite de l'impéritie d'Ezĕr (Esdras) (132), leur patriarche.

Néanmoins, il ne put exécuter tout ce qu'il avait en

idée, Dieu s'étant souvenu des sueurs du saint confesseur Grégoire (133). De là, l'empereur retourna à Ourha. A sa rencontre s'avança un clergé nombreux, grossi des moines de la montagne qui étaient tous accourus. Les ecclésiastiques s'étaient mêlés aux habitants de la ville, qui n'étaient pas moins de quatre-vingt-dix mille. Héraclius se montra d'abord plein de respect pour les saints, et s'humiliant, il se prosterna devant eux. « Il n'est pas convenable, dit-il, que je reste sans m'associer à leurs prières, quoiqu'ils soient partisans de l'unité (monophysites). » C'était à la fête de la Nativité qu'il fit son entrée dans la ville. S'étant rendu à Sainte-Sophie, il offrit des présents à l'église et aux prêtres; puis, au moment de la messe, il demanda la communion. En ce moment l'archevêque Ésaïe, s'avançant : « Maudis, dit-il à l'empereur, maudis auparavant la lettre de Léon (134) et le concile de Chalcédoine. » Celui-ci furieux saisit les clefs de l'église et sortit. Puis, la messe dite, il les fit chasser de cet édifice et le donna aux Chalcédoniens.

Le saint patriarche Athanase se transporta d'Antioche à Mĕmpêdj (135), à la rencontre de l'empereur, escorté de douze évêques dont voici les noms : Taumau (Thomas) de Thĕrmĕrour (136), Vasil (Basile) de Hêms (137), Sarkis de Aris (138), Jean de Guris (139), Thomas d'Arabolis (140), Daniel de Kharran, Sévère de Gĕnschri (141), Athanase d'Arabis (142), Gozma (Cosmas) d'Épiphane en Cilicie (143), et un autre Sévère de Samosdia (144) ainsi qu'Ésaïe

d'Ourha, qui s'était rendu auprès d'Athanase pour lui raconter ce qui s'était passé. Lorsque l'empereur fut arrivé à Mĕmpêdj, ils se présentèrent à lui et lui dirent : « Ne nous rends pas la gloire des Perses plus chère que celle des chrétiens; et ne t'efforce pas de détruire la vérité. » L'empereur comprit ces paroles, et il passa douze jours à se livrer à l'examen de ces questions théologiques, avec des docteurs et ses conseillers, mais dans un esprit hostile aux orthodoxes. Toutefois la vérité l'emporta. Il dit : « Il n'y a rien à reprendre en nous, et nous défendrons les nôtres. Puis il partit pour Andak. Les principaux et les ecclésiastiques de la ville se concertèrent, ainsi que les courtisans qui étaient à la Porte royale, et ils dirent à l'empereur : « Si tu ne combats pas ouvertement pour la doctrine que tu professes, et qui est celle des Romains et des Grecs, ton règne ne durera pas; et Dieu verra, avec peine, que tu renverses l'édifice élevé par tant de mains. » Héraclius prêta l'oreille à ces paroles, et donna l'ordre de vilipender et de tourmenter les monophysites. « Qu'ils ne comptent pas sur moi, dit-il, et qu'ils ne s'arrogent pas les églises catholiques; car j'ai fait rentrer sous mon autorité la Grande Arménie. Quels sont ceux qui ne se soumettront pas à ma volonté? »

Je ne suppose pas inconsidérément qu'il corrompit, par des présents, l'ignorant Ezĕr, et qu'il le séduisit; mais les vénérables moines de l'Orient et la plus grande partie des habitants du pays méprisèrent l'empereur et le patriarche qu'il avait trompé,

au point que toute trace de malice disparut d'au milieu d'eux. Et comme Ezĕr avait préféré la gloire que donnent les hommes à celle qui vient de Dieu, il n'eut que ce qu'il méritait.

Schirin (145), roi des Perses, mourut au bout de neuf mois, et eut pour successeur Ardaschir (146), son fils, qui occupa le trône deux ans. Il fut tué par Schahr-Baz, qui devint roi avec l'assentiment d'Héraclius; et comme Gharadoghan avait rassemblé une armée contre lui, des troupes furent envoyées au secours de Schahr-Baz, et son compétiteur perdit la vie. Schahr-Baz porta la couronne un an et fut tué par Êkhoréan. Après lui, la royauté passa à Baram (147), fille de Khosrov, qui la conserva seulement quelques jours; après quoi elle mourut. Elle fut remplacée par Zarmantoukhd (148), sa sœur, qui fut suivie de Scharôri, de Tapouran-Khosrov, de Beroz, de Zĕrouantoukhd, d'Ormĕzt, dont les règnes forment ensemble deux ans (149).

Cependant Héraclius donna de plus en plus cours à ses mauvais penchants. Quoique déjà vieux, il prit pour femme Martine, fille de son frère, et eut d'elle Eraglê (Heracléonas), enfant d'iniquité (150).

Mahmêd, après avoir établi violemment sa domination sur un grand nombre de pays, et avoir prêché sa doctrine librement, mourut. Il avait exercé le pouvoir pendant sept ans (151). Poupakhr (Abou-Bekr) lui succéda pendant deux ans et sept mois (152). Ce dernier fut remplacé par Omar, qui s'empara de Dara sur un prince syrien. Il envoya

une armée considérable en Perse, parce qu'il savait ce pays rempli de troubles, par suite des prétentions d'Azdadjad (153) à la couronne. Les musulmans ayant fait beaucoup de captifs et un butin considérable, s'en revinrent. Ils chassèrent l'armée grecque et son général Sarkis (154); et prenant peu à peu le dessus sur les Perses et les Grecs, ils devinrent une puissance formidable.

Cependant Héraclius rassembla une armée pour s'opposer à leurs progrès; il envoya contre eux son frère Théodore, auquel il en avait confié le commandement. Les troupes grecques arrivèrent auprès d'Andak, dans un village appelé Gousit. Il y avait là un stylite (155), nommé Siméon. Théodore, accompagné de ses principaux officiers, alla le trouver pour lui demander des prières, et pour consulter le Seigneur par l'intermédiaire de ce solitaire. Celui-ci leur répondit : « Jurez-moi que si Dieu vous accorde la victoire, vous détruirez les adversaires du saint concile de Chalcédoine. — Nous le jurons, s'écrièrent-ils, et même nous en avons reçu l'ordre de l'empereur. — Allez, leur dit le stylite, les bénédictions du saint concile vous accompagneront. » Mais lorsqu'ils se furent retirés, la colère de Dieu tomba sur eux; ils prirent la fuite devant l'ennemi, et furent passés au fil de l'épée. Tout ce qu'ils possédaient leur fut enlevé, et Théodore se sauva à grand'peine des mains de Dieu et des hommes, couvert de honte.

Cependant Héraclius, reprenant courage, rassem-

bla de nouvelles forces, et en confia le commandement au fils de Schahr-Baz, qui était auprès de lui comme otage donné par son père, et qui portait le même nom que celui-ci. Le jeune Schahr-Baz marcha contre les Arabes, qu'il combattit auprès du fleuve de Damas (156); mais les Grecs furent de nouveau vaincus, et perdirent quatre mille hommes. Schahr-Baz se réfugia à Hêms, et de là envoya à Omar, pour lui demander, sous la garantie du serment, la permission de se rendre auprès de lui, de prendre des troupes, et d'aller en Perse conquérir son royaume. Omar lui répondit en l'invitant à venir le trouver, et lui prêta le serment qu'il demandait. Mais comme ce dernier avait auprès de lui, en captivité, les filles de Khosrov, elles lui représentèrent que Schahr-Baz n'était que le fils d'un rebelle, qu'il ne s'en irait que pour détruire les troupes musulmanes, et une fois sur le trône, pour devenir son ennemi. Omar, ajoutant foi à ces propos ordonna sa mort, en le faisant attacher à une croix. Puis il s'empara de Damas et y fixa sa résidence. Par ses ordres, l'émir Asath (157) marcha contre la Perse, et vint établir son camp dans la ville de Koup'ha (Coufa).

A cette nouvelle, Azdadjad, roi des Perses, s'avança contre les Arabes; mais il fut battu, et la plupart de ses soldats restèrent sur le champ de bataille. Les autres, en petit nombre, prirent la fuite (158). Les Arabes les poursuivirent sans armes, montés sur de rapides coursiers, et massacrèrent ces soldats armés de toutes pièces, ces Perses tant

de fois victorieux. Un Arabe racontait ce qui suit : « Je poursuivais, dit-il, un émir armé de pied en cap, qui lança dix fois contre mon cœur ses flèches, sans pouvoir me blesser, parce que j'avais dans ma poche un fragment d'étoffe (159), et que ses traits rencontraient toujours cet obstacle. Cet émir était surpris de ne pouvoir percer, avec son arc vigoureusement tendu, un homme qui n'avait pas de cuirasse. Ayant aperçu, à sa portée, une pioche plantée par le manche, au bord d'un champ nouvellement arrosé, il la visa, et sa flèche, traversant le fer de l'instrument de part en part, alla s'enfoncer dans la terre. Tout à coup il tomba de cheval et ferma les yeux. Aussitôt je le tuai avec sa propre épée. Nous apprîmes ainsi, tous les deux, que la colère de Dieu était tombée sur eux. »

A cette époque, une multitude de chrétiens se réunit dans le couvent de saint Siméon (Stylite), pour célébrer la fête des Martyrs. Les Arabes ayant eu connaissance de ce rassemblement, accoururent les massacrer (160). Beaucoup de gens se scandalisèrent de ce que Dieu ne les avait pas sauvés ; mais ils ignoraient qu'ils avaient transgressé les règles suivies dans de semblables cérémonies par les anciens, qui les sanctifiaient par les jeûnes, par les larmes et par la foi. Maintenant, c'est par des banquets dissolus et par l'ivresse que l'on célèbre une solennité, et l'on appelle cela une fête. Chose abominable devant Dieu, et qui ne mène qu'au péché et à la damnation des âmes !

Azdadjad, roi des Perses, marcha de nouveau contre les Arabes, qui étaient campés non loin du Tigre. Les Perses, ayant vu la multitude de leurs ennemis, détruisirent le pont qui était sur ce fleuve. « Allons, s'écrièrent alors les Arabes, traversons le fleuve, et marchons contre eux; car celui qui a été avec nous sur terre, peut très-bien nous conduire au milieu des eaux. » A ces mots, ils se jetèrent dans le Tigre, et le traversèrent sans qu'un seul homme pérît. Ayant battu les Perses, ils se mirent à leur poursuite. Quatre fois ceux-ci renouvelèrent le combat, et quatre fois ils furent mis en déroute par les Arabes (161). Azdadjad, voyant que le moment de la chute de son empire était arrivé, s'enfuit dans le Sigiasdan (162), au pays de Maracan (163), dans la contrée des Turks. Il y vécut cinq ans, après quoi ces peuples le tuèrent (164). Ce fut ainsi que tomba la puissante dynastie des Perses appelée Sassanide, après une durée de quatre cent dix-huit ans (165), et que les Arabes devinrent maîtres de la Perse.

Omar marcha contre l'Égypte. L'évêque Goura (Cyrus) (166) vint au-devant de lui, et promit de lui payer par an 200,000 tahégans (167), afin qu'il n'entrât pas dans ce pays. Omar ayant accepté ces conditions, se retira.

Instruit de ce traité, Héraclius envoya pour osdigan (gouverneur) (168) en Égypte l'Arménien Manuel, qui chassa l'évêque Cyrus, et lorsque les collecteurs de l'impôt se présentèrent, Manuel leur dit : « Je ne porte point une tunique, moi, comme

ce Cyrus, pour vous donner de l'or, mais une épée (169). »

Omar ayant appris ce propos, vint en Égypte et s'en rendit maître et de là se dirigea vers Jérusalem. Sophronius, évêque de cette ville, ayant vu Omar, couvert de vêtements grossiers et usés, et d'une vieille pelisse en peau de brebis, vint lui offrir des habits magnifiques, en le priant de s'en revêtir. « Dieu m'a donné, lui répondit Omar, les trésors de la Perse à Dispon (170), ceux des Grecs, ceux de Damas, de l'Égypte et beaucoup d'autres, et cependant je n'ai pas changé le costume de ma pauvreté, afin que je n'oublie pas ce que je suis. Je n'accepterai point tes vêtements, et je ne dissimulerai jamais mon humble condition. » Omar rendit de grands honneurs à l'évêque, et lui confia l'administration du pays; en même temps il lui ordonna de construire une mosquée à la place où avait été le temple (de Salomon).

Cependant le général Jean (171), qui était à Ourha, vint trouver Omar à Gĕnschri, et lui paya 10,000 tahégans, pour le tribut d'une année, afin qu'il n'entrât pas dans la Mésopotamie vers l'orient. Héraclius, informé de la conduite de Jean, se mit en fureur contre lui, et ayant ordonné de l'arrêter, le fit jeter en prison. C'est Dieu lui-même qui voulait la ruine de ce monarque, et qui lui inspirait un esprit hautain et cruel. Aussi, dans le cours de cette année, les Arabes ayant fondu sur la Mésopotamie, s'en emparèrent et s'y établirent en maîtres.

La ville d'Ourha éloigna avec prudence les troupes grecques qui s'y trouvaient, et qui se retirèrent tranquillement.

Omar imposa une capitation aux chrétiens qui étaient sous sa domination.

Il détruisit Thĕlmouzĕn (172) et Dara, parce que ces deux villes lui avaient résisté.

Cette même année mourut Héraclius, après un règne de trente ans (173). Il laissa trois fils. L'un d'eux, Constantin (174), régna quatre mois, et périt empoisonné par Martine, femme d'Héraclius; elle fit passer, après lui, la couronne à son propre fils Éragléag (175), qui fut tué par les grands du royaume. Le troisième fils d'Héraclius était Éraglès, qui fut privé du trône comme issu d'une impure union, au profit de Gosdos (176), fils de Constantin, et petit-fils d'Héraclius.

Omar, sollicité par un esclave de lui rendre justice (177), différait toujours. Celui-ci en conçut un tel ressentiment, qu'il le tua d'un coup de couteau dans le ventre, au moment où il se trouvait seul, occupé à faire ses prières. Omar avait exercé le pouvoir pendant douze ans (178).

Il eut pour successeur Othman, homme avare et dur, qui viola les règles établies par ses prédécesseurs. Cette conduite lui attira des menaces, qui lui rappelaient de ne pas s'écarter de la limite de ses devoirs. Le commandement des troupes fut confié à Maui (Moawiya), qui, s'étant mis à leur tête, marcha contre Césarée (179), et réduisit cette ville

sous le joug. De là il vint à Amasie (180), et ayant enlevé un butin considérable, il se transporta en Cilicie, et soumit ce pays.

Le roi Gosdos, ayant divisé ses troupes en deux corps, confia l'un à Vaghineatz (Valentinien), qui se rendit en Cilicie, où il fut battu par les Arabes. Il donna le second à l'Arménien David, qui se porta vers le nord, et chassa les Arabes de la Cappadoce (181). Les troupes grecques commirent les plus affreux outrages sur les femmes des chrétiens, en présence même de leurs maris, et pillèrent tout ce qu'elles purent trouver. David, ayant eu connaissance de ces excès, leur adressa des reproches : « Une semblable conduite, leur dit-il, accuse les chrétiens, puisque sans différence aucune avec les infidèles, ils se rendent coupables de crimes aussi énormes. » Puis il ramena ses troupes à Constantinople, et ne voulut plus commander à de pareils soldats.

Cependant Maui fit venir d'Égypte une flotte de mille sept cents navires, et passa dans l'île de Cypre (182). Il demanda aux habitants de se soumettre et de lui payer tribut, s'ils voulaient obtenir grâce. Mais ceux-ci se fortifièrent dans leurs villes, et opposèrent aux musulmans une réponse négative. Alors le glaive d'Hagar (183) se leva sur eux, et leurs places fortes devinrent leurs tombeaux. Les Arabes s'emparèrent de la ville de Constant (184), où se trouvaient entassés tous les trésors de l'île. Le nombre des gens qu'ils massacrèrent est incalcu-

lable; tous périrent. La cathédrale, cet auguste édifice, bâti par le bienheureux Épiphane, fut profanée : mais ils n'y trouvèrent pas les canons qu'y avait déposés ce saint évêque pour régler la foi et les œuvres. Maui, chargé d'un immense butin, s'en revint, et après en avoir accordé une partie aux Égyptiens (185), il les renvoya dans leur pays.

A cette époque, le patriarche des Syriens orthodoxes, le saint homme Athanase, écrivit à l'illustre catholicos des Arméniens une lettre ainsi conçue :

« A mon père et seigneur Chrisdap'hor (Christophe), salut en Notre Seigneur. J'ai appris que la conduite inconsidérée d'Ézĕr n'a pas été agréable à ta sainteté, et j'ai rendu gloire au Christ notre Dieu et à sa grâce qui est en toi. Je te rappellerai, ô vénérable patriarche, un récit que j'ai lu, et qui a été écrit par saint Maroutha (186), ton compatriote, et que voici : Le pervers Parsoma (Barsoma) (187), était un des disciples de Nestorius, et, à l'époque où le saint concile d'Éphèse eut lieu, il résidait tantôt à Édesse, tantôt en Perse. Baui (188) était catholicos, et avait été consacré par les Arméniens. Les prêtres de deux couvents vinrent le chercher; ils envoyèrent aussi un homme pour appeler Parsoma. Celui-ci répondit : « Suis-je sous l'autorité de « Baui, en sorte que s'il se rend à votre appel, j'y aille « aussi? » Baui, qui était devenu impotent, resta; mais il écrivit une lettre au concile, dans laquelle il disait : « Nous sommes en la puissance des impies et de mau- « vais maîtres, et nous n'avons pas l'exercice de notre

« volonté. C'est pourquoi nous craignons que les infi« dèles ne nous regardent comme des messagers en« voyés de la Perse, et le glaive, qui a été teint du sang « de nos pères, n'épargnera notre vie ni notre foi. « Tout ce que le Saint-Esprit vous dictera, faites-nous « le connaître, et nous nous y conformerons. » Puis il congédia affectueusement les gens qui étaient venus le trouver, mais sans leur remettre sa lettre, de peur qu'ils ne le compromissent. Il choisit deux des siens pour le suppléer, et les fit partir avec sa lettre, afin qu'eux et son écrit remplaçassent sa présence au concile.

« Ceux-ci étant arrivés à Mĕdzpin, trouvèrent dans cette ville Parsoma, qui s'était esquivé de la compagnie de ceux qui l'avaient convoqué à Éphèse. Parsoma leur ayant fait des questions, et ayant eu connaissance de la missive dont ils étaient chargés, la leur demanda, en leur disant : « Retournez chez vous, « car on vous prendrait pour des espions, et vous « seriez tués. Mais moi qui pars, je porterai votre « lettre. » Alors ils s'en revinrent, croyant avec une pleine confiance à sa sincérité.

« Mais lorsque ce fourbe serpent eut appris que l'on avait anathématisé et banni Nestorius, il fut saisi de douleur, et se rendit auprès du roi des Perses (189). Il lui dit : « Il y avait à Constantinople un homme « nommé Nestorius, qui était porté en toutes les oc« casions d'une extrême bienveillance pour la Perse, « et qui empêchait les Grecs et les Romains de faire « des invasions dans ton royaume. J'ai appris qu'il

« voulait introduire parmi les chrétiens une doctrine « qui n'est pas très-éloignée de celle des Perses. C'est « pourquoi on l'a calomnié auprès de l'empereur, « et on l'a exilé, après avoir condamné les dogmes « qu'il professait. Donne-moi l'ordre d'établir parmi « les chrétiens la croyance de cet ami des Perses, de « dépouiller de leurs biens ceux qui la repousseront, « et d'en remplir ton trésor. Tu ignores sans doute « que ce catholicos remplit auprès de toi le rôle d'es- « pion, et qu'il est dévoué aux Arméniens et aux « Romains; car voici une lettre dans laquelle il te « dépeint comme un impie, un tyran et un buveur « de sang. »

« Le roi ajouta foi à ces propos, et livra Baui entre ses mains, ainsi que tous les chrétiens qui étaient sous la domination perse; en même temps, il lui donna toutes les troupes qu'il voulut. Parsoma se rendit auprès de Baui, et lui dit : « A coup sûr tu « connais la croyance de Nestorius. — Oui, dit Baui, « j'ai appris qu'on l'avait anathématisé, parce qu'il « s'est écarté des traditions des saints apôtres. Qu'il « soit donc anathème. »

« Le farouche Parsoma, transporté de colère, lui arracha la langue, qu'il envoya au roi, en lui faisant dire que Baui avait blasphémé contre lui. Le roi lui répondit de lui couper la tête; ordre que Parsoma exécuta.

« Puis il se rendit à Baghdad, où il répandit la semence du nestorianisme; de là à Ninwé, où il s'empara de l'archevêque Martyr, et avec lui de douze

évêques et de quatre-vingt-dix prêtres. Lorsqu'il les eut en son pouvoir, il leur dit : « Je ne vous demande « qu'une chose, c'est de m'admettre à votre commu« nion, ou de recevoir la mienne. » Ceux-ci lui répondirent : « Nous ne donnons pas les choses saintes aux « chiens, et nous ne prenons pas des chiens les choses « saintes. » Parsoma, irrité, fit mettre à mort tous les prêtres, et emmena les évêques à Mĕdzpin, où il les emprisonna dans la maison d'un juif. Puis, les en ayant retirés, il les fit lapider par les troupes, et crucifier leurs corps. Alors apparut au-dessus d'eux un signe de gloire céleste; et le juif, ayant cru au Christ d'après la doctrine de ceux qu'il avait vus périr, reçut le baptême.

« Ce scélérat étant entré sur les frontières d'Arménie, aussitôt les Arméniens envoyèrent des gens qui le chassèrent, ainsi que les troupes qui l'accompagnaient. En même temps, ils lui écrivirent pour le menacer de le faire périr par le feu, s'il retournait jamais. L'impie écrivit au roi de Perse, en ces termes : « Les Arméniens se sont révoltés contre toi, » et de cette manière, il irrita le monarque. Alors celui-ci manda aux Arméniens que leur souverain et leur catholicos eussent à se rendre auprès de lui, pour rendre raison de ce qui s'était passé. Les Arméniens lui répondirent : « En ce qui concerne notre « foi religieuse, nous ne te devons rien. Nous t'avons « envoyé l'écrit où est consigné le serment par lequel « tu t'es lié envers nous, et dans lequel se trouve « cette déclaration : Lorsque les Arméniens vien-

« dront pour marcher avec nous contre nos enne-
« mis, ce sera avec leurs croix, leurs prêtres, et
« dans les mêmes conditions que leurs pères. Si
« donc tu ne tiens pas ta parole, nous sommes dé-
« gagés de la nôtre. Nous ne nous rendrons pas à ton
« invitation au sujet de ce que tu nous as mandé, et
« Parsoma, ainsi que ceux qui l'accompagnent, ne
« retourneront plus auprès de toi, s'ils mettent ja-
« mais le pied chez nous. »

« Ce fut ainsi que *le glaive de Satan et le second déluge du monde* furent éloignés de l'Arménie, mais retombèrent sur les Syriens.

« Parsoma rassembla des conciles en trois lieux différents, en opposition avec les trois saints conciles, à Gadispon, à Gatri (190) et à Craumia (191); il érigea en canons les opinions de Nestorius, et contraignit tout le monde à les suivre; ceux qui s'y refusaient étaient dépouillés de leurs biens et persécutés. Une foule d'entre eux périrent cruellement. Le nombre des ecclésiastiques mis à mort, en comptant les évêques, les prêtres et les diacres, fut de sept mille huit cents. Le nombre des séculiers qui perdirent la vie est immense. — Le récit des tribulations que l'Assyrie (192) eut à supporter, dans cette circonstance a été retracé par saint Maroutha, par l'intercession duquel vous serez sauvés, en vertu des grâces du Christ. Le pays des Perses, et le côté de Ninwé, qui sont sous la juridiction de mon siége d'Antioche, et moi-même, nous trouvant plongés dans le malheur, je ne puis avoir soin des ortho-

doxes échappés à ces désastres. Je les recommande à votre sainteté, vous priant de compatir à leurs peines, de leur envoyer des prédicateurs et des médecins [spirituels]; à ceux surtout dont la maladie a pris le plus de gravité. Consacrez, pour veiller sur eux, de dignes pasteurs, et portez secours à nos frères, en faveur desquels je vous implore. Je salue tous vos collègues, de concert avec les miens, en Jésus-Christ notre Dieu éternel. »

Revenons maintenant à la suite de notre récit, dont nous nous sommes écartés. L'année 967 de l'ère syrienne, et 97 de l'ère des Arméniens (193), Pĕlghour (194), général des Arabes, se transporta à Cypre. Il ravagea, abîma et ruina de fond en comble toute l'île, et réduisit sous le joug les habitants qui avaient échappé au glaive de Maui, et d'autres qui s'étaient depuis réunis à eux; après quoi il s'en revint. De son côté, Maui se rendit dans l'île de Rhodes, qu'il prit et saccagea. Ayant vu là une statue de bronze, qui était une des sept merveilles du monde (195), il entreprit de la renverser, à l'aide de cordes, par des efforts prolongés, pendant un grand nombre de jours; il n'y parvint qu'avec la plus grande peine. La hauteur de cette statue était de 107 coudées. Ayant allumé du feu par-dessous, les broches qui en reliaient les diverses parties furent détruites. Il la vendit à un juif de Hêms, qui en fit trois mille charges [de chameau], qu'il emporta chez lui. Maui prit aussi les îles Arouth (196) et Glouê (197), puis s'en retourna.

A cette époque, il y eut une grande famine, et les gens se dévorèrent les uns les autres. Dans le pays de Kermanigê (198), un moine imposteur, nommé Élizée, homme abominable s'il en fut jamais, qui habitait une caverne, mangea cinquante et un enfants qu'il avait dérobés à leurs parents; puis il consolait ceux-ci de cette perte. Cela dura jusqu'au moment où Dieu permit que ce misérable fût découvert, et il reçut dans ce monde, comme il l'obtiendra dans l'éternité, la juste récompense de ses forfaits.

Cette disette fut suivie d'un ouragan venant du nord, et si terrible que, par la violence de son souffle, il renversa une quantité d'églises, de portes de villes et de forteresses, et qu'il déracina un grande étendue de forêts.

Dans ce même temps, parut à Constantinople un nommé Maximos (Maxime) (199), qui prêchait des doctrines hétérodoxes sur le Christ, prétendant qu'il avait deux volontés et deux natures; mais personne n'admit ses erreurs. Cependant il les répandit au milieu des murmures de désapprobation qui se faisaient entendre sur son compte. Le comte Théodore pria le pape de Rome, qui se nommait Agathon (200), d'examiner ces doctrines.

Ce pontife corrupteur assembla un concile (201) et confirma les erreurs de Maximos, cent vingt-sept ans après le concile de Chalcédoine. Ils soutenaient qu'il y a deux natures en Jésus-Christ; il faut, par conséquent, qu'il y ait deux volontés et deux opé-

rations distinctes. Mais nous, nous affirmons que la mesure de leurs iniquités sera comble, et qu'ils ne sont pas éloignés de Nestorius.

L'an 966 de l'ère syrienne et 95 de l'ère des Arméniens, la trente-septième année des Arabes, et la neuvième de la domination d'Othman (202), Maui équippa une flotte immense à Drapolis (Tripolis) (203), sur laquelle se trouvaient deux guerriers fils de chrétiens. Ceux-ci délivrèrent les captifs et brûlèrent les navires; puis, étant montés sur une des embarcations, ils se réfugièrent chez les Romains : car ils étaient Franks de nation.

Maui, furieux, fit équipper une flotte encore plus considérable que la première, et en confia le commandement à Pĕlghour, avec la mission de se diriger contre Constantinople. Gosdos, ayant appris le danger qui le menaçait, réunit autant de troupes qu'il put, et une flotte suffisante pour les porter, et s'avança contre les Arabes, vers le (mont) Phénix, par mer et par terre. Comme lui, les Arabes avaient une armée de terre et de mer. La nuit qui précéda le combat, l'empereur réveilla l'interprète des songes, et lui dit : « Je me suis vu à Thessalonique, au milieu de la joie. » Le devin lui répondit : « Tu serais heureux, si tu n'avais pas dormi, et si tu n'avais pas eu de vision, parce que Thessalonique signifie *la victoire des autres* (204). » Mais l'empereur l'ayant menacé, il se tut. Le lendemain le combat naval eut lieu et fut si terrible, que l'air était obscurci par la poussière, comme si l'action avait lieu sur terre. Gosdos fut vaincu, et

prit la fuite après avoir perdu vingt mille hommes. Aussitôt après cet échec, il député le général Ptolémée vers Maui, pour lui demander de s'arrêter dans sa marche sur Constantinople, s'engageant à lui payer tribut. Maui accepta ces propositions et se retira. Mais Gosdos ayant manqué à son serment, et n'ayant pas envoyé l'argent promis, les Arabes vinrent de nouveau ravager la Syrie. Aussitôt Ptolémée apporta les sommes dues pour quatre années, et donna son fils Grégoire en otage. De cette manière il éloigna les Arabes du pays.

Après ces événements, l'empereur ayant conçu des soupçons contre son frère Théotoridê (Théodore), le fit périr. Sous le coup de la haine que ce meurtre avait inspirée à l'armée contre lui, il s'éloigna et se rendit à Rome. Comme ses troupes avaient envoyé vers lui pour le rappeler, il se mit en route et vint jusqu'à Syracuse Սերակուսայ. Il s'arrêta dans cette ville sans oser aller plus loin, et y fixa sa résidence, puis il manda auprès de lui ses trois fils, Constantin, Tibère et Héraclius; mais comme ils étaient césars, on ne les laissa pas partir et on les retint à Constantinople.

Ce fut vers ce temps que les Hagaréniens (Arabes) tuèrent leur roi Othman, dans la ville d'Athrab, à cause de ses abominations. Le gendre de Mahmêd (Aly) obtint le pouvoir (205) et devint maître de Babylone et de la Syrie (206), tandis que Maui régna sur l'Égypte et sur les pays qu'il avait lui-même conquis. Les deux rivaux se firent la guerre et se

livrèrent à deux reprises différentes des combats où beaucoup d'Arabes périrent.

Au bout de quelque temps, un serviteur de Maui se rendit sous un prétexte auprès d'Ali et le tua (207); alors toute la nation arabe se soumit à Maui, et le siége de l'empire fut transféré d'Athrab à Damas. Maui occupa le trône vingt ans (208), pendant lesquels il ravagea toutes les possessions des Grecs jusqu'en Bithynie. La terreur qu'il inspirait était universelle.

Cependant l'empereur Gosdos, trompé par ses troupes, fut surpris et tué dans le bain par Atréas (André), gouverneur militaire (209) de Sirmi (Sirmium). On mit sur le trône, à sa place, le patrice Mêjmêj Մեժմեժ (Mezzizius), homme brave et habile dans le conseil et dans l'action. Il était Arménien de nation et pieux. Mais Constantin, fils de Gosdos, ayant rassemblé une armée, tua Mêjmêj et régna avec ses frères (210).

Les Arabes envahirent l'Afrique et y firent quatre-vingt mille captifs (211), puis ils retournèrent dans la Cilicie, où ils perdirent trente mille hommes, qui furent taillés en pièces par les troupes grecques. Ce fut leur premier échec (212).

Un homme (213) de Paghpak (214), nommé Galanigê (Callinicus), trouva dans sa science le secret du naphte Նաւթ (215), et incendia, au milieu de la mer, les navires chargés d'Arabes (216). Telle fut l'origine de la composition du naphte. Cet homme était Syrien de nation.

Cette année (217) apparut un météore lumineux, pendant une nuit entière, enveloppant tous les cieux et les dérobant à la vue. Tout le monde fut dans la consternation.

La neuvième année de Gostant (Constantin IV), des brigands firent une irruption et vinrent se fixer dans le Liban. On les appela *rebelles*, ապստամբք. Les Syriens leur donnèrent le nom de Djourdjans. Ջուրջանք (218). Peut-être est-ce pour cette raison que les Vratzi sont appelés Djourdjans (Géorgiens) par les Franks (219), parce qu'ils se révoltèrent contre les Arméniens, et qu'ils renoncèrent à la foi qu'ils avaient commune avec ces derniers, et à leur obéissance. Les Arabes ayant fondu sur ces brigands, les détruisirent entièrement (220).

La même année, le fils de Mêjmêj poursuivit Constantin pendant sept mois, pour venger son père; mais il fut tué par Constantin.

Enorgueilli de sa victoire, celui-ci traita ses frères avec mépris, et fit mutiler le prince Léon, qui leur était dévoué. Il eut un fils qu'il nomma Ousdianos (Justinien).

Maui, chef des Arabes, mourut, et eut pour suc cesseur Izid (Yezid) (221), son fils, qui mourut, à son tour, après un règne de quatre ans (222).

Alors les troupes arabes furent toutes en tumulte: Moukhthar s'était révolté à Babylone (223), et se prétendait prophète; à Athrab régnait Aptěla (Abd-Allah) (224), tandis que Damas était au pouvoir du fils d'Izid (225). Au milieu de ces dissensions, un vieil-

lard engagea les Arabes à se rassembler de toutes parts, et à donner la couronne à celui que Dieu choisirait. En conséquence, il y eut une réunion générale, et l'on inscrivit quatre noms sur quatre flèches, qui furent lancées. Un enfant fut envoyé pour en relever une, avec la condition que celui dont il rapporterait le nom, serait proclamé souverain. Le sort décida précisément en faveur du vieillard qui avait ouvert cet avis, et qui régna un an (226).

Il eut pour successeur Aptĕlmĕlĕk (Abd-el-Melek) (227), fils de Merouan.

A cette époque mourut l'empereur Constantin; il eut pour successeur Justinien son fils (228).

Aptĕlmĕlĕk, tracassé par les rebelles, fit la paix avec Ousdianos et s'engagea à lui livrer par an mille tahégans, un esclave et un cheval. L'île de Cypre devait être partagée entre les Grecs et les Arabes, et les Arméniens devenir devaient les auxiliaires des Grecs.

Il y avait à cette époque douze mille cavaliers placés dans le Liban pour résister aux Arabes, et qu'en firent sortir les Grecs (229).

Dans ce temps existait le saint homme Jacob, qui était de la province d'Antioche. Il brillait par les grâces dont Dieu l'avait comblé, et par son amour pour l'étude. Il devint évêque d'Édesse. Il feignit d'embrasser le judaïsme, afin de parvenir à traduire en syriaque les secrets des Juifs. Il mourut au pays de Kesoun (230), dans le couvent appelé *de Saint-Jacques*.

A cette époque Justinien ravagea Cypre, et les

Arabes se brouillèrent avec les Grecs. Aptĕla (231) envoya l'émir de Djĕzir (Mésopotamie) (232) dans le pays des Grecs à Césarée. Ceux-ci prirent à leur solde les Sglav, qui marchèrent contre les Arabes; mais ils furent exterminés. Ceux qui survécurent à ce désastre, demandèrent à s'allier aux Arabes, et se mêlèrent avec eux au nombre de soixante et dix mille cavaliers. Les Arabes les établirent à Andak et à Gouris (Cyrrhus) (233), et leur donnèrent des provisions et des femmes.

L'année 1006 de l'ère syrienne, et 137 de l'ère des Arméniens (234), les Grecs marchèrent contre les Arabes jusqu'à Andak; mais ils furent vaincus, et ceux qui échappèrent au massacre, prirent la fuite. Le nombre des morts des deux côtés fut de quatre cent mille. Le lieu où se livra la bataille est Pouschérig (235), et l'on voit encore en cet endroit leurs ossements épars dans les champs.

L'année 75 (236) de leur ère, les Arabes firent disparaître les figures des tahégans, des drachmes et des oboles, persuadés que c'était une pratique d'idolâtrie, et se contentèrent d'y empreindre des lettres.

Justinien se montrant plein de rigueur envers les grands de l'empire, ceux-ci se saisirent de lui et lui coupèrent le nez, puis le renfermèrent dans une prison et mirent à sa place Léon (Léonce) (237). Mais Éphrimos (238) détrôna ce dernier et s'empara de la couronne; il soumit les Sglav et marcha contre les Arabes auprès de Samison (239). Il leur

tua cinq mille hommes, et leur ayant fait un grand nombre de prisonniers, il s'en revint.

A cette époque Aptëla (240) nomma pour les généraux, Hadchadch (Hedjadj) (241) et Mahmêd (242), homme athée et mauvais démon. Ce Mahmêd rassembla, en les trompant, des chefs arméniens (243) d'un haut rang, à Nakhdjavan (244), et les ayant renfermés dans une église, il y mit le feu, pour les punir de n'avoir point voulu adopter sa religion. Ces martyrs devinrent ainsi les compagnons, pour la lutte et le triomphe, des saints Ananiens (245), et grâce à leurs prières, Jesus-Christ notre Dieu aura compassion de leur nation et de leur église.

On vanta devant Aptëla (246) un habitant d'Édesse, nommé Athanase, fils de Goumi (247), homme remarquable par sa sagesse ; ce prince le fit venir auprès de lui et l'établit ministre de son royaume. Tout lui réussit, et il trouva grâce devant le roi. Il recevait par an 60,000 tahégans, et dans l'armée arabe, en tenant compte de toutes les troupes, chacun lui donnait un tahégan. Il fut pour les chrétiens une source de consolation et de paix. Il bâtit deux églises, l'une sous l'invocation de la Mère de Dieu (248), et l'autre sous celle de saint Théodore, où il déposa les reliques de ce saint, apportées d'Eukhadia, qui est Aplastha (249). Il bâtit dans l'intérieur de ces deux églises, des chapelles souterraines en l'honneur des saints. Il racheta pour 50,000 tahégans le suaire du Christ (250), qui était au pouvoir des Arabes, et le plaça dans une de ces chapelles. On y descendait et on en sortait par une

échelle. Le jour de la fête du saint Suaire, on l'en retirait pour l'exposer à la vénération des fidèles. Cette coutume dura jusqu'au temps du patriarche Jean, qui plaça cette précieuse relique entre deux pierres, et la cacha dans un lieu secret qui resta inconnu à tous. Il consigna par écrit qu'il avait agi ainsi par crainte des infidèles, et afin que personne ne songeât à rechercher ce dépôt, dans la conviction que l'on ne le trouverait pas. Mais est-il vrai que les Romains possèdent ce suaire? c'est ce que j'ignore.

Cependant Justinien, au bout de dix ans, sortit de prison et se réfugia auprès du roi, le khak'an des Khazirs (Khazars), qui le reçut avec empressement, lui donna sa fille en mariage et lui accorda un secours de troupes, avec lequel Justinien retourna à Constantinople (251).

Ephrimos prit la fuite et Justinien fit mettre à mort Léon (Léonce) et d'autres grands personnages; il rendit la liberté à six mille Arabes captifs, qui s'en revinrent en paix. Puis, ayant réuni de troupes nombreuses, il les fit partir par mer pour ramener sa femme; mais elles furent englouties dans les flots. La nouvelle de cette perte plongea le khak'an dans la douleur; néanmoins, il lui renvoya sa femme et son fils Tibère, en lui adressant des reproches en ces termes : « O insensé, pourquoi as-tu envoyé tant de gens à la mort? Croyais-tu que je retiendrais ta femme? Quoique tu aies fait périr mon fils, je ne manquerai pas à ma parole. »

L'année 1011 de l'ère syrienne (252) et 148 de

celle des Arméniens (253), Mamouesdia (Mopsueste) fut rebâtie par les musulmans (254), sur un espace immense, et ils y établirent une garnison pour la protéger contre les Grecs.

Après Aptĕla, les Arabes eurent pour chef Aptĕlmĕlĕk, qui eut à son tour pour successeur Vĕlith (Walid) (255) lequel occupa le trône neuf ans. Sous le règne de ce dernier, Justinien chassa les Arméniens des terres soumises à son obéissance, à cause de leur orthodoxie, à la grande satisfaction des Arabes, qui leur donnèrent pour habitation Mélitène et la Mésopotamie. Ces Arméniens servirent de boulevard aux Syriens orthodoxes; ils bâtirent des villages, des couvents et des ermitages, qui existent encore de nos jours (256).

L'exécrable Mahmêd fit de nombreux martyrs parmi les Arabes qui étaient vrais croyants; il fit périr leur chef (257) par toutes sortes de tourments; on jeta son corps en pâture aux bêtes féroces, mais aucunes d'elles, aucun oiseau carnassier n'en approcha, et pendant trente jours son corps ne présenta pas de trace de corruption; il exhalait au contraire une odeur d'encens. Cet exemple encouragea au martyre une multitude de chrétiens, qui furent immolés par milliers.

Les musulmans étant venus en Cappadoce, les Grecs marchèrent contre eux; mais ceux-ci tombèrent sous le glaive inexorable des Arabes. Ils perdirent quarante mille cavaliers, sans compter les prisonniers. La ville de Danaïa (258) et la for-

teresse Daranda (259) furent emportées. Puis les Arabes retournèrent en Cilicie, où ils prirent la forteresse de Djĕrdjoum (260), la ville de Bodanta (261) et un grand nombre d'autres lieux.

A cette époque (262), Philigos (Philippique Bardane), s'étant créé un parti puissant, tua Justinien et son fils Tibère, et s'empara du trône. C'était un homme versé dans la connaissance des saintes Écritures, et qui n'avait d'autre désir que d'anathématiser le sixième concile, et de faire disparaître l'hérésie de Maximos. Mais son orgueil fit qu'il ne trouva personne pour le seconder, parmi les gens infectés de cette hérésie.

Un esprit de scéléralesse s'étant emparé de Vĕlith, il voulut contraindre les chrétiens d'abjurer, et il ordonna de mettre à mort, dans leurs églises, ceux qui n'obéiraient pas. Un grand nombre d'hommes et de femmes s'illustrèrent en sacrifiant la vie pour leur religion.

Les musulmans marchèrent contre Amasie et prirent cette ville; de là ils poussèrent jusqu'à Antioche de Pisidie (263), et l'ayant assiégée s'en emparèrent.

La seconde année du règne de Philigdos, on lui arracha les yeux et on le bannit. Anastase monta sur le trône à sa place (264).

Après Vĕlith, Souliman régna sur les Arabes, deux ans (265). Ce fut sous sa domination qu'ils se rendirent maîtres de la Galatie (266).

Cependant Anastase, au bout de deux ans, s'en-

fuit à Nicée, parce qu'on voulait le tuer; et Théotosiê (Théodose III) le remplaça sur le trône (267).

Ce fut dans ce temps (268) que les musulmans firent une irruption dans le pays des Turks, d'où ils revinrent chargés de butin.

Ils marchèrent de nouveau contre l'Asie (269), s'emparèrent de Pĕrcamja (270) et de Şartia (271), et saccagèrent ces deux villes. Ce succès, dont ils furent fiers, leur suggéra la pensée d'aller attaquer Constantinople (272). Ils avaient deux cent mille cavaliers et cinq mille navires, qu'ils remplirent de cavaliers. Ils s'adjoignirent douze mille Bulgares (273), et levèrent un tribut de six mille chameaux et d'autant d'ânes. Ils avaient avec eux un corps de trente mille Zehet (274). Ils firent partir en avant cette multitude par mer et par terre, et eux, au nombre de douze mille, la suivirent en avançant lentement. Parvenus à Nicée ils s'y arrêtèrent. Partout où ces troupes passaient, elles montraient des dispositions pacifiques et ne faisaient de mal à personne.

Léon, général des Grecs, en apprenant cette invasion, se rendit secrètement auprès des Arabes; et ceux-ci lui jurèrent qu'ils le feraient roi, s'il voulait les aider dans leur entreprise. Léon rentra à Constantinople. L'empereur, ayant eu connaissance de cette négociation, se saisit des parents de Léon, qui se réfugia auprès de Soliman, roi des Arabes. Ayant obtenu de lui six mille cavaliers, il marcha contre la ville Amour (275), afin de voir s'il pourrait, par ruse, la faire déclarer pour lui. A cette

nouvelle, l'empereur lui renvoya sa famille et lui fit dire ces paroles : Épargne ta ville, pour prix de tes parents qui t'ont été rendus. Alors Léon leva le siége et s'avança contre Constantinople. Les troupes grecques se portèrent à sa rencontre, et lui députèrent des messagers, pour lui témoigner le désir de l'avoir pour empereur, et lui déclarer qu'elles étaient prêtes à l'accueillir ; puis elles lui prêtèrent serment, et lui envoyèrent le fils de Théodose. Ayant ajouté foi à ces assurances, il engagea les Arabes à s'arrêter dans leur marche, leur promettant de faire ce qu'ils désiraient.

Ensuite Léon se rendit à Constantinople, annonçant par des proclamations qu'il était investi du pouvoir souverain. Aussitôt Théodose se rasa les cheveux et prit les ordres sacrés.

Léon, monté sur le trône (276), fortifia la ville. Les Arabes, comprenant qu'il les avait trompés, attaquèrent la porte d'Or au nombre de quatre mille, mais Dieu se déclara pour les chrétiens. Les musulmans seuls parvinrent à se sauver (277), tandis que leurs auxiliaires perdirent quatre mille hommes, et que, d'un autre côté, il en périssait trente mille. A cette défaite, l'hiver vint ajouter ses rigueurs, et la famine se fit sentir dans le camp musulman. Sur ces entrefaites, le roi des Arabes, Souliman, mourut, et Omar lui succéda (278). Cette nouvelle décida la retraite des musulmans, qui se retirèrent couverts de honte, et réduits à un très-petit nombre. Enflammés de l'ardeur de la vengeance, ils massacrèrent

un grand nombre de chrétiens, qui furent ainsi punis de ce que leur armée avait négligé les prières de l'Église.

NOTES.

(121) 5 octobre 624 — 5 octobre 625.

(122) Ce siége de Constantinople fut fait à la fois par les Perses et les Avares réunis; ceux-ci, se portant contre cette ville avec les Esclavons par la Thrace, tentèrent plusieurs attaques qui furent repoussées, tandis que les Perses, de l'autre côté du Bosphore, campés à Chrysopolis, tenaient Chalcédoine investie. (Lebeau, LVII, § 29).

(123) *Ղարատողան Gharadoghan* est le nom du général perse qui, de concert avec Schahr-baz, assiégeait Constantinople. Abou'lfaradj écrit son nom ܩܪܕܝܓܢ *Kardigân* et les auteurs byzantins *Καρδαριγας*. Suivant le témoignage de Théophane, le mot *Καρδαριγας* n'est pas un nom propre, mais la dénomination d'une haute dignité chez les Perses, de celle de général en chef. *Καρδαριγας δὲ οὐκ ἔστι κύριον ὄνομα, ἀλλ' ἀξία μεγάλη παρὰ Πέρσαις τοῦ τῶν Περσῶν στρατηγοῦ.* (P. 170, D, éd. de Venise.)

(124) Abou'lfaradj dit 300 et Lebeau 400.

(125) Michel veut désigner, par le titre de *roi du Nord, le khak'an* *Թագաւորն Հիւսիսոյ խաքան*, le roi des Khazares, dont nous savons, par les écrivains byzantins et par Abou'lfaradj, qu'Héraclius sollicita le secours. Quoique le titre de khak'an fût particulier aux souverains turks et tatares, et que les Khazares ne fussent pas de race turke, leur chef prenait néanmoins des qualifications usitées chez une nation qui avait été longtemps puissante dans le nord de l'Asie (d'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 187). Les Khazares occupaient les pays arrosés par le cours inférieur du Volga ou Etel. Mais le siége et les limites de leur domination paraissent avoir varié suivant les siècles. On voit dans la géographie de Moyse de Khoren, que le titre de *roi du Nord* servait spécialement à désigner, comme dans notre auteur,

le khak'an des Khazares. (Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 356-357.) Plus loin Michel nomme le khak'an des Khazares, lorsqu'il parle de la fuite de Justinien II auprès de ce chef, dont il épousa la fille.

(126) Դուռն Կասբից *la Porte Caspienne,* ou le défilé de Tarpant (Derbend). Le pays des Gasp est mentionné en trois sens différents dans les auteurs arméniens : 1° d'une manière générale en parlant des pays qui entourent la mer Caspienne; 2° dans une acception particulière pour désigner les contrées situées au sud-ouest de cette mer, sur les limites du Ghilan; 3° pour désigner les pays situés au nord-ouest et occupés par les Alans. (Tchamitch, t. III, tables, p. 156, col. 2). Le défilé qui est dans le pays de Tarpant, sur le bord occidental de la mer Caspienne, est nommé, par les Arméniens *la porte de Djor* Ճորայ դուռն, *le défilé de Djor* Կապան Ճորայ, ou bien encore *la porte de fer* Երկաթի դուռն, *la porte des Alans* Ալանաց, *des Huns* Հոնաց, *de Tarpant* Դարբանդայ, ou *de Bahl* Պահլայ. En turk, دمير قاپو. (Tchamitch, *ibid.* p. 164, col. 1.)

(127) Փայտակարան, ville d'Arménie, située dans la province de même nom. Cette province formait la seconde des quinze divisions de la grande Arménie. Elle était bornée au nord par les provinces d'Oudi et d'Artzakh; au sud, par celle d'Adĕrbadagan; à l'est, par la mer Caspienne. Comme cette ville devait se rencontrer presque immédiatement sur le passage du khak'an, après avoir franchi le défilé de Derbend, il n'y a pas à douter qu'il ne s'agisse ici réellement de la ville P'haidagaran, et non de Dĕp'hkhis ou Tiflis, en Géorgie, que Thomas Ardzrouni et Jean Erzĕngatzi prétendent avoir été nommée anciennement P'haidagaran. (Cf. Luc Indjidji, *Arménie ancienne*, p. 327-328.) Le géographe Vartan dit aussi que P'haidagaran est Dĕphkhis, Փայտակարան՝ Տփխիս է (Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, p. 424-425.). Tiflis portait encore ce nom au xve siècle, puisqu'on lit dans l'Histoire de Timour et des Timourides, par Thomas Medzopetzi, Տփխիս Փայտակարան, ms. arménien de la Bibliothèque nationale copié d'après quatre mss. de la bibliothèque du couvent de Saint-Lazare à Venise, fol. 47.

(128) Ռուզիբահան R'ouzipahan, général perse, dont le nom est transcrit sous la forme Ῥαζάτης par les écrivains byzantins, et روزبهان *Rouzbihân*, par Abou'lfaradj.

(129) Abou'lfaradj écrit le nom de ce lieu ܣܩܩܠܐ, que les traducteurs on rendu, je ne sais pourquoi, par *Scythia*. Au moment où Chosroès prit la fuite devant Héraclius victorieux, il résidait, avec ses troupes, à Destagerd, ville considérable, nommée autrefois par les Macédoniens *Artemita*, et située sur les bords de l'Arba. La rivière se nomme aujourd'hui Diiala, et la ville, Daskere-el-Mélik. Ce doit être la même qui est appelée par Michel Սագարթայ et Discarthas dans les *Acta Sanctorum*, XXII, janvier, p. 430; il faudrait alors lire ܣܩܩܠ̇ܐ dans Abou'lfaradj. Chosroës, ayant passé le Tigre, se dirigea vers la Susiane et choisit, pour sa retraite, une grande ville nommée par les Perses Guédéser, et par les Grecs Séleucie, un peu au delà de Suse et du fleuve Eulœus, à près de cent lieues de Ctésiphon. (Lebeau, LVII, S 30 — S 32.)

(130) La ville de Ninive cessa d'exister 600 ans avant J. C. et l'emplacement de ses ruines, à l'époque de la bataille de Ninive, était même ignoré. Il restait cependant au temps des premiers khalifes, le faubourg occidental, désigné sous le nom de Mosoul. (Gibbon, chap. XLVI, p. 813 et *ibid*, note *i*.)

(131) Թէոդուպօլիս, Théodosiopolis ou Erzroum. (Cf. Moyse de Khoren, *Histoire d'Arménie*, liv. III, chap. 69.) On lit, dans la Géographie de Vartan : Կարնոյ քաղաք՝ Արզրում է, որ կոչի Թէոդուպօլիս · զոր պարսպեաց փոքր Թագաւորն Թէոդոս ։ «La ville de Garin est Arzroum, qui porte le nom de Théodosiopolis et qui fut entourée d'un rempart par l'empereur Théodose le jeune.» (Cf. Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. II, p. 446-447.)

(132) Եզր Ezĕr ou Esdras, 30e catholicos d'Arménie, monta sur le siége patriarchal en 628.

(133) Saint Grégoire, l'*illuminateur*, premier catholicos ou patriarche universel d'Arménie, occupa le siége de 302 à 332. Ses grands travaux pour répandre le christianisme dans sa patrie, le baptême, qu'il conféra au roi Dĕrtad, le premier souverain chrétien de l'Arménie, et le martyre qu'il souffrit, en ont fait le plus illustre apôtre des Arméniens, et, pour eux, un saint tout national. Ses discours, Ճառք, ont été publiés par les Mĕkhitaristes de saint Lazare, à Venise, en 1838, 1 vol. in-8°.

(134) Cette lettre, appelée par les Arméniens տումար Լեւոնի, a pour auteur le pape Léon I[er], ou le Grand. Il l'adressa, dès que parut l'hérésie d'Eutychès, à Flavien, pour exposer la foi catholique sur le mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire l'unité de personnes, et la distinction des deux natures en Jésus-Christ.

(135) Մմբէճ Mĕmpêdj, ville de la Syrie, appelée par les habitants du pays Mabog ou Bambyce, et par les Grecs Hiérapolis. C'était la métropole de l'Euphratésienne; elle était située non loin de l'Euphrate, à l'ouest de ce fleuve et à dix lieues sud de Zeugma.

(136) Թրմրուր Thĕrmĕrour; je pense que c'est la ville que les Arabes nomment Tell-Mahra. Elle était située dans la Mésopotamie. C'était, au rapport de l'auteur du Merased-al-Itthila (fol. 134), une petite ville située entre le château de Moslema et Er-Rakka. Elle renfermait dans son enceinte une forteresse occupant le milieu de la ville, un marché et des boutiques.

تل محزى بفتح الميم وسكون الحاء وبالراء وياء المقصورة... بليدة بين حصن مسلمة والرقة وفى وسطها حصن وكان سوق وحوانيت

(137) Հէմս Hêms, Émesse, ville de Syrie, à peu de distance de l'Oronte, sur la droite.

(138) Արիս Aris. Ce nom de ville me paraît altéré; je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, le déterminer avec exactitude.

(139) Կիւրիս Guris, Cyrrhus, aujourd'hui Corus, ville de Syrie, reculée vers les montagnes, au nord de Bérée.

(140) Յարապօլիս, Ἱεράπολις, Hiérapolis ou Mĕmpêdj: on lit dans la Chronique de Michel (fol. 24 r.):

Եւ ել դարձեալ Նեքաւով՝ ի կողմանս եփրատայ, և աւերեաց զՄմբէճ. և եկն ընդ յառաջ նորա Նաբուգոդոնոսոր որ և սպան զնա և վերստին շինեաց զՄմբէճ և անդ փոխեաց զԿայնան կուռքն և կոչեաց զնա Յարապօլիս որ է քաղաք քահանայից. զի յաճախեաց անդ զքուրմն։

« Nechao s'avança de nouveau vers les pays arrosés par l'Euphrate et détruisit Měmpêdj. Nabouchodonosor marcha en personne contre lui et le tua. Il releva Měmpêdj et y transporta l'idole Gaïnan. Il donna à cette ville le nom d'Arabolis (Hiérapolis), c'est-à-dire *la ville des prêtres*, parce qu'il y établit un collége nombreux de prêtres. »

(141) Կնշրի, l'ancienne Chalcis, ville de Syrie appelée par les Arabes قنسرين. On lit dans le Merased-al-Itthila (fol. 538) :

قنسرين بكسر اوله وفتح ثانية وتشديده وقد كسره قوم ثم
سين المهملة مدينة بينها وبين حلب مرحلة كانت عامرة اهلة
فلما غلب الروم على حلب فى سنة احدى وخمسين وثلثماية
خاف اهل قنسرين ورحلوا عنها وتفرقوا فى البلاد لم تبق بها
الا خان ينزله القوافل

« Kinnesrim, et suivant d'autres Kinnisrim, ville située à une journée de marche d'Alep, autrefois florissante et populeuse. Mais lorsque les Grecs s'emparèrent d'Alep en 351 (962-963), les habitants de Kinnesrim, effrayés, quittèrent cette ville, se répandirent dans le pays, et il n'y resta plus qu'un khan, où s'arrêtent les caravanes. »

(142) Արապիսս Arabissus ou Arabia et Abramiassus, ville et siége épiscopal de la seconde Arménie, sous la juridiction du métropolitain de Mélitène.

Dans la Notice d'Hiéroclès, Arabissus est attribuée à la seconde Arménie. C'est par cette ville que passaient, après Ptandaris, suivant l'itinéraire d'Antonin, les voyageurs qui se rendaient de Cucuse à Mélitène. Dans une Novelle de Justinien, Arabissus est rangée parmi les villes de la troisième Arménie. (Lequien, *Oriens christianus*, t. I, p. 449-450.)

(143) Եպիփանոս որ՚ի Կիլիկիա, Épiphane de Cilicie, aujourd'hui peut-être Surfendkar, ville située à 13 lieues N. E. d'Issus, sur le Carsus, *Ma-hersi* ou *Ma-kersi*. Quand on a traversé le torrent, on se trouve resserré entre le mont Amanus et le rivage de la mer, et c'est là que se termine la Cilicie; ce passage est appelé *Syriæ Pylæ*, « les Portes de Syrie. » (D'Anville, *Géogr. anc. abrégée*, t. II, p. 96.)

(144) Սամոսդիա, *Samosdia*, Սամոսատ, *Samosad*, Շամուշատ, *Schamouschad*, et Շամշատ, *Schamschad*, capitale de la Comagène, auprès de l'Euphrate et non loin de Marasch.

(145) شيرويه, *Schyrouyeh*, ou Σιρόης, des écrivains Byzantins.

(146) Adeser, Ἀδεσήρ des mêmes.

(147) Borane, Βοράνης des mêmes.

(148) Zarimandoukt, ܙܪܡܢܕܘܟܬ, dans Abou'lfaradj.

(149) Comme cette série des derniers Sassanides diffère considérablement, et pour les noms et pour la durée des règnes, dans Michel et dans Théophane, je mets en regard la liste que chacun d'eux nous a donnée :

MICHEL.	THÉOPHANE.
Schirin, 9 mois.	634. Siroès, 1 an.
Ardaschir, son fils, 2 ans.	635. Adeser ou Artaxercès III, son fils, 7 mois.
Schahr-Baz, 1 an.	635. Sarbarazas, 2 mois.
Baram, fille de Khosrov, quelques jours.	636. Borane, fille de Cosroès, 7 mois.
Zarmantoukhd, sa sœur (2 ans)	
Scharôri. (2 ans)	
Tapouran-Khosrov. (2 ans)	
Beroz. (2 ans)	636. Hormisdas III, 11 ans.
Zĕrouantoukhd. (2 ans)	
Ormĕzt. (2 ans)	
Azdadjad. (2 ans)	

(150) Michel commet ici une erreur; Martine était la fille de Marie, sœur d'Héraclius. Ce mariage était contracté à un degré de parenté qui le faisait considérer comme incestueux, d'après les lois romaines et ecclésiastiques. Il en résulta cinq fils : Flavius ou Fabius Constantin, qui mourut en bas âge; Théodose, qui succomba avant son père; Héraclius, surnommé Héracléonas; David et Marie. Le récit de Michel pourrait conduire à supposer que le mariage

d'Héraclius avec Martine eut lieu après son retour des campagnes de Perse, en 628, tandis qu'il date de 614.

(151) Ce calcul de Michel rejette l'époque où Mahomet prit l'exercice du pouvoir à l'an 625 de notre ère, près de trois ans après le commencement de l'hégire, fixé au 19 avril 622. Ce chiffre de 7 ans paraît une erreur de notre auteur, ou du moins une faute de copiste. D'ailleurs, un autre auteur Syrien, Abou'lfaradj, compte 10 ans et 2 mois depuis le commencement de la prédication de Mahomet, ce qui veut dire probablement depuis le moment où il se réfugia à Médine jusqu'à sa mort. Mahomet mourut le 12 de rabi' premier de l'an XI de l'hégire (8 juin 632).

(152) Abou-Bekr ayant succédé à Mahomet le 8 juin 632, et ayant occupé le khalifat jusqu'au 24 juillet 634, date de l'avénement d'Omar, son règne est ainsi de 2 ans, 1 mois et 17 jours. Michel le fixe à 2 ans, 7 mois, et Abou'lféda à 2 ans, 3 mois, 10 jours. (*Annal.* t. I, p. 221.)

(153) Ազտաճատ, *Azdadjad*, autrement appelé Յազկերտ, *'Azgerd*, يزدجرد, *Yezdedjerd*, ܝܙܕܓܪܕ, *Yezdigerd*, fils de *Schahriar*, شهريار, fils de *Parwiz*, پرويز.

On lit dans Abou'lfaradj (p. 105) que les Perses étaient divisés entre Yezdigerd, fils de Kosrou, et Hormisdas, mentionné par Michel sous le nom d'*Ormĕzt*. Ces dissensions expliquent pourquoi Théophane et les autres auteurs Byzantins comptent Hormizdas comme le dernier roi Sassanide, et Michel, ainsi que les écrivains orientaux, Yezdedjerd.

(154) Sergius, gouverneur de Césarée, s'avança à la rencontre des Arabes, à la tête de cinq mille hommes, près de Tadun, ville voisine de Gaza. Ayant été blessé et fait prisonnier, les Arabes l'enfermèrent dans une peau de chameau fraîchement écorchée, et cette peau, se rétrécissant à mesure qu'elle se desséchait, le fit mourir dans des tourments horribles, (Lebeau, LVIII, § 14).

(155) Les stylites, *սիւնակեացք*, étaient des solitaires qui passaient leur vie sur le sommet d'une colonne, dans les plus dures austérités, à l'exemple de saint Siméon le Stylite, né dans le petit

bourg de Sisan, sur les confins de la Cilicie et de la Syrie, vers la fin du IVe siècle. Le solitaire dont parle Michel doit être saint Siméon Stylite le jeune, qui naquit à Antioche, l'an 521, et dont la mémoire est célébrée par l'Église le 24 mai.

(156) C'est le Chrysorrhoas, autrement Bardine ou Baradi, qui coule partagé en plusieurs canaux dans l'intérieur de Damas, ainsi que dans les environs.

(157) Ասաթ, *Asath*, ou *Sa'd fils d'Abou-Wakkas*, سعد بن أبي وقاص.

(158) L'auteur veut parler de la bataille de Kadésiya, ville de l'Irak, à trois journées de Coufa, et située près du canal qui joignait la ville de Hira à l'Euphrate. Le chef des troupes arabes était Saad-ben-Abou-Wakkas, et celui des Perses Roustem, رستم. Cette bataille eut lieu dans le mois de Moharram de l'année XV de l'hégire (février-mars 636). Le roi des Perses, renfermé alors dans Ispahan, n'y assista point, comme le prétend Michel. (Cf. le récit de Hamza d'Ispahan, *Reiskii Adnot. hist. ad Abulf. Annal.* not. 94.)

(159) Le texte a été tronqué en cet endroit par le copiste; on lit dans notre ms. fol. 106 r. : *զի Նա լակտոր մի 'ի գրապանս 'ի վերայ այնր դիպէր նետն միշտ* : Je crois devoir le restituer ainsi : *զի ես լաթի կտոր մի .ունէի 'ի գրպանս, ևն*, « parce que j'avais un fragment d'étoffe dans ma poche, et que la flèche rencontrait toujours cet obstacle. » Ou ce morceau d'étoffe était assez épais pour arrêter le choc d'une flèche, ou l'Arabe qui raconte ce fait regardait l'obstacle qu'opposait à ce qu'il fût blessé l'interposition d'un corps aussi légér, comme un miracle et un effet de la protection divine. Ce récit est rapporté d'une manière différente et très-curieuse par Abou'lfaradj, p. 104 et 105.

(160) Lebeau raconte que cette surprise, exécutée par les Arabes, eut lieu au monastère d'Abilkodos, à quelque distance de Tripoli. Il se tenait tous les ans, à Pâques, près du couvent, une foire très-considérable et très-fréquentée; les Arabes y firent un butin immense et s'emparèrent de la fille du gouverneur de Tripoli avec quarante jeunes filles qui l'accompagnaient. (Liv. LVIII, § 32.)

(161) Ce fut dans le mois de safar de l'année XVI de l'hégire, au rapport d'Abou'lféda (*Annales*, t. I, p. 233), que les Arabes traversèrent le Tigre et s'emparèrent de Madayn ou Ctésiphon, capitale de l'empire des Perses. Suivant Hamza d'Ispahan, *loc. laud.* les Arabes séjournèrent vingt-huit mois à Nahr-Schîr, sur la rive occidentale du Tigre, en face de Madayn, avant de pouvoir traverser le fleuve.

(162) Սեկիստան, سجستان, le Sedjestan, province de la Perse, bornée au nord par Balkh, à l'est par le Caboul et Candahar, au sud et au sud-est par le Beloutchistan, et à l'ouest par le Kerman et le Khoraçan.

(163) Մարագան. Je crois que ce nom, peut-être altéré par les copistes, est le même que celui du souverain des Turks, Tharkhan, طرخان, dont parle Abou'lfaradj dans le texte arabe de sa chronique, p. 183.

(164) Abou'lféda dit que l'on ne sait pas au juste par la main de qui et de quel genre de mort périt Yezdedjerd, t. I, p. 267. Abou'lfaradj raconte que Tarkhan, excité par des propos qu'avaient tenus un Turk et par Mâhwa, gouverneur de Merw, ماوى مرذبان مرو, qui en voulait à Yezdedjerd, le repoussa. Le roi de Perse prit la fuite, fut battu par Mahwa et, s'étant réfugié dans un moulin, auprès de Merw, il fut surpris par des cavaliers turks qui s'étaient mis à sa poursuite, et tué. (*Hist. dyn.* p. 183.)

(165) Notre ms. porte *ամս չորս հարիւր ժը*, 418 ans. Michel prolonge ainsi la durée de la dynastie Sassanide jusqu'en 648, puisqu'il en fixe le commencement à l'année 230, comme on le voit au fol. 42 r. de notre manuscrit, où il dit :

ՇԽԲ թուին պարսից թագաւորէ Արտաշիր որդի Փափակայ, սկիզբն վերջին թագաւորութեան պարսից՝ որ տևեցին ՆԺԸ, որ և Սասանեանք կոչին · Թագաւոր իէ, մինչև ցթագաւորութիւն արաբացւոց Մահմետի ։

« L'année 542 de l'ère [syrienne] (230 de J. C.), Ardaschir, fils de P'hap'hag (Babek), régna sur les Perses, et commença leur dernière dynastie, laquelle dura 418 ans, et porta le nom de Sassa-

nide; elle compte vingt-sept rois, qui finirent sous la domination des Arabes, créée par Mahmed. »

Théophane (ap. Petau, *loc. laud.*) place la fin du règne des Sassanides en 647. Abou'lfaradj assigne à cette dynastie une durée de 418 ans, à partir de l'an 518 de l'ère des Grecs (227 de J. C.), jusqu'à 956 (645 de J. C.)

(166) Cyrus, évêque d'Alexandrie.

(167) Le tahégan, monnaie arménienne d'or ou d'argent.

Le tahégan d'or est assimilé par Michel au dinar d'or des Arabes, comme on le voit dans un passage qu'on lira plus loin, et où il nomme d'abord le tahégan, ensuite la drachme *դրամ* ou dirhem, et puis le sou, *փող*, qu'il assimile au فلوس ou obole des Arabes (fol. 113 v.). L'on ignore aujourd'hui la valeur du tahégan. Suivant Cirbied (*Notices et extr. des mss.* t. IX, p. 319), les tahégans d'or valaient cent p'hoghs, et ceux d'argent quarante.

(168) Quoique le mot *ոստիկան*, *osdigan*, désignât primitivement et d'une manière spéciale les préfets envoyés par les khalifes pour gouverner l'Arménie : *այս առաքեալ հրամանատարք առ պատմագիրս մեր կոչին ոստիկան, որ է վերակացու* (Indjidji, *Archéologie*, t. II, p. 223), cependant il paraît que déjà, du temps de Michel, ce nom avait pris la signification de *gouverneur, préfet, commandant* en général. Le premier osdigan d'Arménie fut envoyé par le khalife Merwan et se nommait *Aptĕla* (Abd-Allah), suivant l'historien Étienne Asoghig (liv. II, ch. 11), cité par Indjidji, *ibid.* Il résidait à Touin et quelquefois à Nakhdjĕwan, et dépendait, comme on le voit dans l'ouvrage de Jean Catholicos, de l'osdigan de l'Adĕrbadagan, lequel avait sous sa juridiction la Perse, la Géorgie, l'Albanie et l'Arménie. (Indjidji, *ibid.* p. 223 et 224.)

(169) Cette réponse de Manuel aux envoyés arabes est tronquée dans notre ms. et inintelligible. On y lit (fol. 107 r.) : *ոչ ունիմ ես փիլոն եթէ տաց ձեզ ոսկի, այլ տաց ձեզ թուրս*, « Je n'ai pas de manteau pour vous donner de l'or, mais je vous donnerai mon épée. » J'ai rétabli dans ma traduction le véritable sens d'après Abou'lfaradj.

(170) Տիսբոն, *Dispon*, et plus loin Կատիսբոն, *Gadispon*, c'est-à-dire Ctésiphon, ou Madayn.

(171) Dès l'année 637, Jean Catéas, gouverneur de l'Osroène, effrayé des progrès rapides des Arabes, était entré en négociation avec Yézid et, dans une conférence qu'ils eurent ensemble à Kinnesrim, Jean s'engagea à payer tous les ans trois cent mille pièces d'or, à condition que les Arabes ne passeraient pas l'Euphrate. Jean Catéas, destitué par l'empereur, fut remplacé par le général Ptolémée. (Lebeau, liv. LVIII, S 41.)

(172) Թըլմուզըն, *Thĕlmouzĕn*. On lit dans le *Merased-al-itthila'* : تل موزن بفتح الميم وسكون الواو وفتح الراء واخرة نون بلد قديم بين راس عين نحو عشرة اميال وهو مبنى بحجارة عظيمة سود «Tell-Mauzen, ville ancienne, à une distance de 10 milles de Ras'aïn, bâtie de grosses pierres noires.»

(173) Pagi (*Critica*, t. II, p. 824) a extrait de Nicéphore et de la Chronique orientale la véritable date de la mort d'Héraclius, le 11 février 641. (Cf. Gibbon, ch. LI, p. 955.) — Petau (*Rat. Temp.* p. Iª, lib. VIII, p. 355 (ed. 1663) la fixe au 11 mars 641, Abou'lfaradj à l'an 951 de l'ère des Grecs (641 de J. C.). — Héraclius avait régné trente ans, quatre mois et six jours.

(174) Constantin III, monté sur le trône en 641. Il l'occupa, suivant Lebeau, conjointement avec Héracléonas; au dire de Michel, les règnes de ces deux princes furent successifs.

(175) Երակլեակ, Heracléonas régna avec sa mère Martine six mois, au bout desquels le sénat ordonna, par un décret, de lui couper le nez, et à Martine, la langue. D'après Lebeau, la moitié de ces six mois doit être imputée sur le temps pendant lequel il fait régner ensemble Constantin et Héracléonas.

(176) Կոստոս, ou Constant II, qui commença son règne sur la fin de 641.

(177) C'était un esclave perse qui appartenait à Mogaira, fils de

Scho'ba مغيرة بن شعبة; il s'appelait Abou-Loulou ابو لؤلؤ, ou de son nom perse Firouz فيروز.

(178) Omar parvint au khalifat le 24 juillet 634. Il fut assassiné le 24 du mois dsou'lhidjé de l'année XXIII (1er novembre 644). (Abou'lféda, *Annal.* t. I, p. 251.) Othman lui succéda le 3 moharrem de la même année (9 novembre 644). Ainsi, c'est par erreur que Michel ou le copiste de notre manuscrit ont attribué douze ans, ժբ տարի, au règne d'Omar.

(179) Césarée de Palestine, comme on lit dans Abou'lfaradj.

(180) Ամասիա, Amasie, aujourd'hui Amasieh, la plus considérable des villes du Pont, sur l'Iris, à vingt lieues sud d'Amisus, et située au milieu d'un pays de plaine appelé Phanarœa. Elle eut le rang de métropole de la première des provinces du Pont, ou l'Helenopontus. (D'Anville, *Géogr. anc.* t. II, p. 21.)

(181) Michel ne donne aucun détail sur cette expédition des Arabes en Cappadoce. Abou'lfaradj (p. 110) supplée à cette lacune. Il raconte que les Arabes, ayant pénétré dans cette contrée, vinrent mettre le siége devant Césarée pendant dix jours; n'ayant pu prendre cette ville, ils saccagèrent tout le pays. Puis ils revinrent recommencer le siége, et Césarée, après une défense prolongée, se rendit à composition.

(182) Cette première expédition des Arabes contre Cypre eut lieu l'an xxviij de l'hégyre (commencé le 24 septembre 648). Abou'lféda nous apprend qu'un grand nombre d'habitants furent tués ou réduits en esclavage, et que les autres obtinrent la paix moyennant un tribut annuel de 700 dinars. (T. I, p. 263. Abou'lfaradj (p. 110) fixe l'expédition de Cypre à l'année 960 de l'ère des Grecs (648 de J. C.), et il est d'acord, sur ce point, avec Abou'lféda, et l'historien arabe Ibn-al-Athir. (ms. de la Bibliothèque nationale, t. II, fol. 174 v.)

(183) Le glaive des Hagaréniens ou Arabes descendants d'Hagar.

(184) Constantia ou Salamine. Un tremblement de terre qui fit entrer la mer dans une partie de son emplacement ayant ruiné

cette ville, elle fut rebâtie sous le nom de Constantia, dans le IVe siècle. Elle est située dans la partie E. de l'île, vers l'endroit où commence le promontoire Kleides (κλεῖδες, *clefs*), près de l'embouchure du fleuve Pedæus, *Pédio*. (D'Anville, *Géogr. anc.* t. II, p. 150-151.)

(185) Les Égyptiens étaient venus se joindre à Moawiya sous la conduite d'Abd-Allah-ben-Sa'd.

(186) Սուրբ Մարութայ, saint Marouthas, qui devint évêque de la ville de Sopharène dans la Mésopotamie, du temps de l'empereur Théodose Ier. Envoyé deux fois en ambassade par Arcadius et par son fils Théodose le Jeune, auprès du roi de Perse, il répandit dans ce royaume les doctrines de l'Évangile. (Cf. les hist. ecclés. de Sozomène, VIII, 16; de Socrate, VII, 8; et de Théodoret, V, 39.) La mémoire de saint Marouthas a été fixée par les Grecs, et d'après eux, par les Latins, au 4 décembre.

(187) Barsoma ܒܪܨܘܡܐ, métropolitain de Nisibe, l'un des plus ardents propagateurs du Nestorianisme dans la Mésopotamie. (Assemani, *Bibl. or.* t. II, p. 10.)

(188) Պաւի, Baui, Babuæus, بابوي dans Amrou, vingt et unième évêque de Séleucie. Mage dans l'origine, il embrassa le christianisme. Les Évêques ou primats de Séleucie et de Ctésiphon étaient les chefs religieux des chrétiens Perses et Chaldéens qui étaient sous la domination du roi de Perse; ils relevaient du patriarche d'Antioche. (Assemani, *Bibl. or.* t. III, p. 388.)

(189) Ce roi était Firouz ou Pérozès, seizième prince de la dynastie Sassanide, lequel régna de 459 à 483. Les intrigues ourdies auprès de lui par Barsoma, et les persécutions que ce dernier fit éprouver aux adversaires du Nestorianisme, sont racontées dans Assemani. (*Bibl. orient.* t. II, p. 403-404.)

(190) Հադրի, Hatra, en syriaque ܚܕܪܝ, 'Adri, ou ܒܝܬ ܚܕܪܝ, Beth-'Adri, village dépendant de la juridiction de l'évêque nestorien de Maalta, ܡܥܠܬܐ, ville située dans la partie de la Ba-

bylonie qui touche à l'Assyrie, ou, suivant Siméon de Beth-Arsam, relevant du siége de Nouhadra (Naarda, Ναάρδα), qui était aussi une ville de la Mésopotamie sur l'Euphrate. (Assem. *Bibl. orient.* t. III, pars II^a, p. 713.)

Hatra, située dans le désert, assez loin du Tigre, était habitée par les Arabes Scénites : elle est aujourd'hui ruinée. Les géographes arabes écrivent ce nom حضر, et suivant l'auteur du Moschtarek, cité par Aboul'féda, c'était une ville ancienne placée dans le désert, à l'opposite de Tecrit et tombée en ruines. (*Géogr.* édit. Reinaud et de Slane, p. 284.)

(191) *Գրաւմիայ, Craumia,* je pense que ce mot est une mauvaise leçon de *Սելեւկիայ,* Séleucie, qui figure comme l'une des trois villes où Barsoma réunit ses conciles. (Assemani, *loc. laud.*)

Séleucie, comme on sait, fut fondée par Séleucus Nicator, sur la rive droite du Tigre, pour être la capitale de sa domination dans l'Orient.

Siméon, évêque de Beth-Arsam, ne fait qu'un seul concile des deux que Barsoma rassembla à Ctésiphon et à Séleucie, et dit qu'il tint le troisième à Lapetha, métropole des Houzites (*Oxiana*). (Assemani, t. II, p. 404.)

(192) *Ասորեստան, Asoresdan;* par ce mot, les Arméniens entendent l'Assyrie, ou le pays qui est à l'orient du Tigre, sur les confins et au sud de l'Arménie, tandis que la dénomination *Ասորւոց աշխարհն, le pays des Asori,* ou plutôt *Ասորիք* les *Asori,* désigne pour eux la contrée qui s'étend à l'ouest de l'Euphrate, la Syrie ou pays de Scham, شام.

(193) L'an 967 de l'ère des Syriens correspond à 655-656 de J. C. L'an 97 de l'ère arméniene nous donne, d'après le système de Michel, l'année 656 de notre ère, celle qui vit mourir Othman, (cf. note 205). Abou'lfaradj fixe la seconde expédition des Arabes contre Cypre, dont il est ici question, à l'an 965 de l'ère des Grecs (653 de J. C.). Cette divergence entre les deux auteurs syriens s'explique par les paroles d'Ibn-al-Athir, qui nous dit (*loc. laud.*) qu'il y avait plusieurs sentiments sur la date de ces invasions des arabes dans l'île de Cypre, et que les uns les plaçaient à l'année XXVIII de l'hégire (25 septembre 648-14 septembre 649), les autres à l'an-

née xxix (14 septembre 649-4 septembre 650), quelques-uns à l'an xxxiii (2 août 653-22 juillet 654), et d'autres prétendant que ce fut seulement dans cette dernière année que Cypre fut soumise.

(194) ܐܒܘ ܐܥܘܪ Abou-Al'awar dans Abou'lfaradj, Ἀβουλαβάρ dans Théophane. Ibn-al-Athir ne nomme point les chefs arabes qui prirent part, avec Moawiya, à la conquête de Cypre. On lit dans cet historien (t. II, fol. 174 v.) :

ولما غزاها معاوية هذه السنة غزا معه جماعة من الصحابة فيهم ابو ذر وعبادة بن الصامت ومعه زوجته ام حرام وابو الدرداء وشداد بن اوس

« Lorsque, dans cette année, Moawiya envahit l'île de Cypre, il fut secondé par une foule des compagnons de Mahomet, parmi lesquels étaient Abou-Dsar, 'Ibadé, fils de Samit, et la femme de celui-ci, Omm-Haram, ainsi qu'Abou'l-Dardâ et Shédad, fils de Aws. »

Abou-Dsar mourut l'an xxxii de l'hégire dans l'année qui précéda le combat naval qui eut lieu auprès des côtes de la Lycie entre la flotte des Grecs et celle des Arabes, qui étaient sous les ordres d'Abou-Al'awar ou Phĕlgour, suivant le témoignage de Michel et d'Abou'lfaradj. (Voir ce dernier, p. 111, et Ibn-al-Athir, fol. 193 r. et 195 v.).

L'auteur d'un Traité sur la guerre à faire aux infidèles, imprimé à Boulak, sous le titre de مشارع الاشواق الى مصارع العشاق, dit (p. 49) que ce fut 'Ibadè-ben-Essâmit qui fut envoyé à Cypre par Moawiya.

فان اول من غزا فى البحر معاويه فى زمن عثمان رضى الله عنهما واغزا عبادة بن الصامت رضى الله عنه قبرس فخرجت معه زوجته امر حرام

« Moawiya fut le premier qui fit des expéditions maritimes. Il envoya 'Ibadé-ben-Essamit contre Cypre. Celui-ci était accompagné de sa femme Omm-Haran. »

(195) Le colosse de Rhodes était une statue d'Apollon ou du soleil élevée par les habitants de cette île, trois cents ans avant notre

ère, comme un trophée commémoratif du siége qu'ils soutinrent victorieusement contre Démétrius. Ce colosse avait soixante et dix coudées de haut. Michel donne le nombre cent sept, mais sans ajouter le nom de la mesure, omis sans doute par le copiste. Le colosse de Rhodes, après être demeuré en place pendant cinquante-cinq ans, fut renversé par un tremblement de terre et les fragments restèrent pendant huit siècles gisant sur le sol. Il faut supposer, d'après les paroles de Michel et d'Abou'lfaradj, qu'il en restait encore debout une partie, que les Arabes achevèrent de renverser.

(196) Il y a, dans notre manuscrit, Մարութ, Marouth, mauvaise leçon que le texte d'Aboul'faradj, où on lit ܐܪܘܕ, *Aroud*, m'a aidé à rectifier; ce sont l'île et la ville d'Aradus.

D'après Abou'lfaradj (pag. 110), Moawiya prit la ville d'Aradus, dans l'île de ce nom; et, en l'année 965 de l'ère des Grecs (654 de J. C.), Abou-Al'awar s'empara de l'île de Cos, puis de Crète et enfin de Rhodes.

(197) Կլուէ *Gloué*. Je crois qu'il faut lire Կուէ ou Կով, l'île de Côs.

(198) Գերմանիկէ *Kermanigê* ou Գերմանիկ *Kermanig*, Germanicia ou Marasch, dans la Cilicie, à vingt lieues nord-est d'Anazarbe. Cette ville, appelée aussi Banicia et située dans la Lycanitis, est aujourd'hui le chef-lieu d'un gouvernement considérable. Elle faisait partie, à l'époque des Croisades, du *royaume de Léon*, ainsi appelé du nom de plusieurs princes arméniens de la dynastie Roupénienne, dont le premier parvint à la couronne vers le commencement du XII[e] siècle. Il est fait mention de cette ville dans Tchamitch, t. III, pag. 6.

(199) Ce nom est écrit dans notre manuscrit Մաքսիմինոս et Մաքսիմոս. C'est saint Maxime qui, après avoir été premier secrétaire d'Héraclius, embrassa la vie religieuse dans le monastère de Chrysopolis, près Chalcédoine, dont il devint plus tard abbé. (Cf. Fleury, *Hist. eccl.* liv. XXXVIII, § 35-41.)

(200) Agathon monta sur le trône pontifical en 678 ou 679. — On pourrait inférer du récit de notre auteur, que Maxime vivait

encore à cette époque; mais ce serait une erreur, car il était mort en 662. Michel a voulu dire seulement que les doctrines professées par Maxime de son vivant, c'est-à-dire la croyance à deux volontés en Jésus-Christ, furent examinées par le pape Agathon.

(201) Ce fut en 680, indiction IX, que ce concile, le sixième œcuménique, fut ouvert; il se tint à Constantinople et fut terminé l'année suivante. Il décida qu'il y avait en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, comme deux natures.

(202) L'an 966 de l'ère syrienne, et 95 de l'ère des Arméniens, (cette année 95, d'après les calculs de notre auteur, commençant en 659), correspondent à 654 de J. C. L'an IX du règne d'Othman s'étend de la fin de 653 sur une très-grande partie de l'année 654. L'année XXXVII de l'hégire (19 juin 657-9 juin 658) est donc ici une erreur de chiffre qu'il faut rectifier d'après les trois indications précédentes. Ainsi, l'incendie de la flotte de Moawiya eut lieu dans le cours de l'avant-dernière année du khalifat d'Othman. Lebeau recule à tort cet événement jusqu'à l'an 685. (Liv. LX, § 18.)

(203) Cette flotte était destinée, suivant Abou'lfaradj, contre Constantinople.

Les flottes grecque et arabe se rencontrèrent près du mont Phénix, nommé aussi mont Olympe, sur les côtes de Lycie. Ce combat naval eut lieu en 655, et Aboulabar commandait les Arabes. (Théophane, p. 228. Lebeau, liv. LX, § 18.)

(204) Cette interprétation du nom de Thessalonique est fondée sur un jeu de mots: Θὲς ἄλλῳ νίκην «donne la victoire à un autre.»

(205) Othman fut tué, au rapport d'Abou'lféda (t. I, pag. 279), le 18 de dsou'l-hidjé de l'an XXXV (15 juin 656) et Aly déclaré khalife le même jour, suivant quelques-uns, ou au bout de cinq jours, suivant d'autres.

(206) Ceci est une erreur de Michel. La Syrie, après la mort d'Othman, tomba au pouvoir de Moawiya; il suspendit la chemise ensanglantée d'Othman à la chaire de la mosquée de Damas et souleva les Syriens contre Aly. Celui-ci avait établi le siége de son empire à Coufa. Ce fut plus tard, l'an XXXVIII (9 juin 558-29 mai

659) de l'hégire, qu'Amrou-ben-el-A'sy, عمرو بن العاصى, soumit l'Égypte à Moawiya (*Abulfed. Annal.* t. I, p. 279).

(207) Abou'lféda raconte différemment le meurtre d'Aly: Trois Kharedjites, Abd-er-Rahman, fils de Moldjem, عبد الرحمان بن ملجم, le Mouradite, مرادى, Amrou, fils de Becr, عمرو بن بكر, et Borak, fils d'Abd-Allah براق بن عبد, que quelques-uns nomment Hedjadj, حجاج, ces deux derniers de la tribu de Taym, se réunirent et, voulant venger la mémoire de leurs frères tués à Nahrawan et rendre la paix au pays troublé par les guerres des deux khalifes rivaux, se concertèrent pour les assassiner. Abd-er-Rahman, qui s'était chargé d'Aly, s'adjoignit Wardan de Taym-er-Rôbab, وردن من تيم الرباب, et Schebib, fils d'Aschdja', شبيب بن اشجع. Les conjurés tombèrent sur Aly au moment où il se rendait à la mosquée pour présider à la prière publique. Il expira quelques instants après, le 17 de ramadhan de l'an XL (24 janvier 661), après avoir occupé le khalifat pendant quinze ans (lunaires) moins trois mois (Abulf. *Annal.* t. I, pag. 333-339).

Michel omet, dans la série des khalifes, Haçan, fils d'Aly, qui succéda à son père dans l'Irak; mais au bout de quelques mois, l'an XL (commencé le 5 mai 641), il se soumit à Moawiya. Il régna, suivant quelques auteurs, cinq mois et demi, suivant d'autres, six mois et quelques jours, ou, suivant une troisième version, un peu plus de sept mois.

Après l'abdication d'Haçan, Moawiya fut reconnu khalife par tous les Arabes.

(208) Dix-neuf ans, suivant Abou'lfaradj. C'est le temps pendant lequel Moawiya occupa seul le trône du khalifat, c'est-à-dire de 661 à 680. Son règne, comme souverain de l'Égypte, avait commencé en 656, ce qui forme en tout vingt-quatre ans.

(209) Ստրատելատէս, Στρατελάτης. — Constant fut tué le 15 juillet 668.

(210) Constantin IV, Pogonat, qui régna dix-sept ans, de 668 à 685.

(211) On compte trois expéditions des Arabes en Afrique, depuis qu'Amrou s'était rendu maître de la Cyrénaïque et avait porté ses

armes sur les frontières de la Tripolitaine. Ces expéditions entreprises sous Constantin II, et dans les premières années du règne de Constantin IV, eurent lieu, la première en 648, la seconde en 665, et la troisième en 670. Michel les a confondues en une seule, après laquelle il place l'échec éprouvé par les Arabes dans l'Asie Mineure, en 668. (Voyez la note suiv.)

(212) Ces événements sont racontés différemment par Abou'lfaradj (p. 114) : « L'année, dit-il, qui suivit l'invasion des Arabes en Afrique, ils saccagèrent la Lycie et la Cilicie. Étant revenus ravager la Lycie, trois patrices romains fondirent sur eux, les vainquirent et leur tuèrent trente mille hommes. — Les Arabes, en 657, s'étaient rendus maîtres d'Amorium, ville de Galatie, sur le fleuve Sangaris. L'hiver suivant, l'eunuque André, ministre de Constantin, fils de Constant, qui gouvernait Constantinople en l'absence de son père, passa le Bosphore, surprit de nuit Amorium et passa au fil de l'épée cinq mille Arabes qui s'y trouvaient en garnison. (Lebeau, LX, § 40.)

(213) Abou'lfaradj prétend que cet homme était charpentier نجا (pag. 114).

(214) Բաղբաք, Baalbek ou Héliopolis, ville de Syrie.

(215) C'est le feu grégeois, appelé *naphthe* par notre auteur, parce que cette substance formait la base de sa composition.

(216) Il est ici question, sans aucun doute, du premier siége de Constantinople par les Arabes. Il commença au printemps de 673. N'ayant pu s'emparer de cette ville malgré leurs efforts, prolongés pendant cinq mois, ils se portèrent sur Cyzique, qu'ils prirent, et où ils se cantonnaient chaque printemps; ils sortaient de là pour renouveler leurs assauts contre Constantinople. Ce siége dura jusqu'en 679, sans que les Arabes pussent venir à bout de leur entreprise, et eut l'issue la plus funeste pour eux. Michel, ainsi que les autres historiens, ne nous apprennent rien sur ce siége mémorable.

(217) L'année 989 de l'ère des Grecs ou Syriens (677 de J. C.).

bourg de Sisan, sur les confins de la Cilicie et de la Syrie, vers la fin du IVe siècle. Le solitaire dont parle Michel doit être saint Siméon Stylite le jeune, qui naquit à Antioche, l'an 521, et dont la mémoire est célébrée par l'Église le 24 mai.

(156) C'est le Chrysorrhoas, autrement Bardine ou Baradi, qui coule partagé en plusieurs canaux dans l'intérieur de Damas, ainsi que dans les environs.

(157) Ասաթ, *Asath*, ou *Sa'd fils d'Abou-Wakkas*, سعد بن أبي وقاص.

(158) L'auteur veut parler de la bataille de Kadésiya, ville de l'Irak, à trois journées de Coufa, et située près du canal qui joignait la ville de Hira à l'Euphrate. Le chef des troupes arabes était Saad-ben-Abou-Wakkas, et celui des Perses Roustem, رستم. Cette bataille eut lieu dans le mois de Moharram de l'année XV de l'hégire (février-mars 636). Le roi des Perses, renfermé alors dans Ispahan, n'y assista point, comme le prétend Michel. (Cf. le récit de Hamza d'Ispahan, *Reiskii Adnot. hist. ad Abulf. Annal.* not. 94.)

(159) Le texte a été tronqué en cet endroit par le copiste; on lit dans notre ms. fol. 106 r. : *զի Նա լակտոր մի՚ ի գրապանս՚ ի վերայ այնր դիպէր նետն միշտ*: Je crois devoir le restituer ainsi : *զի ես լաթի կտոր մի ունէի՚ ի գրապանս, ևն*, «parce que j'avais un fragment d'étoffe dans ma poche, et que la flèche rencontrait toujours cet obstacle.» Ou ce morceau d'étoffe était assez épais pour arrêter le choc d'une flèche, ou l'Arabe qui raconte ce fait regardait l'obstacle qu'opposait à ce qu'il fût blessé l'interposition d'un corps aussi léger, comme un miracle et un effet de la protection divine. Ce récit est rapporté d'une manière différente et très-curieuse par Abou'lfaradj, p. 104 et 105.

(160) Lebeau raconte que cette surprise, exécutée par les Arabes, eut lieu au monastère d'Abilkodos, à quelque distance de Tripoli. Il se tenait tous les ans, à Pâques, près du couvent, une foire très-considérable et très-fréquentée; les Arabes y firent un butin immense et s'emparèrent de la fille du gouverneur de Tripoli avec quarante jeunes filles qui l'accompagnaient. (Liv. LVIII, § 32.)

plus vraisemblable, leur fait imposer cette dénomination par les Arabes, qui se regardaient par droit de conquête comme maîtres légitimes de la Syrie, et qui considéraient les populations réfugiées dans le Liban pour se soustraire à leur domination, comme une agrégation de rebelles.

(219) Cette étymologie du nom des Géorgiens est tout à fait erronée. Ce peuple a pris son nom de Georges, un de ses rois.

(220) Michel veut parler ici de la prise de la ville de Hadath sur les Maronites après un siége de sept ans, par les Arabes, qui la rasèrent entièrement, vers l'an 679.

(221) Moawiya mourut dans le mois de redjeb de l'an LX (mars 680); son fils Yézid, يزيد, lui succéda le même mois de la même année.

(222) Yézid mourut le 15 de rabi' premier, l'an LXIV (12 novembre 683), après un règne de trois ans et demi suivant Abou'lféda (t. I, p. 399), de trois ans et huit mois suivant Abou'lfaradj.

(223) Abou'lféda raconte, sous la date de l'année XLVI (commencée le 7 août 685), l'insurrection de Mokhtar, fils d'Abou-'Obéid le Thakhafite, مختار بن أبي عبيد الثقفي, qui voulait venger le meurtre d'Hoçeïn. Il s'empara de Coufa et parvint à mettre à mort les principaux auteurs de ce meurtre. Afin d'en imposer à la crédulité du vulgaire, il faisait porter, sur une mule, une litière dans laquelle il prétendait qu'était contenu un objet sacré pareil à l'arche des Israélites. Mo'sab, مصعب, ayant été nommé gouverneur de Basra par son frère Abd-Allah ben-Zobéir, khalife de la Mecque, marcha contre Mokhtar et, après un combat sanglant, l'obligea à se renfermer dans la citadelle de Coufa où il l'assiégea et où Mokhtar périt, ce qui arriva dans le mois de ramadhan de l'an XLVII (avril 687). (Cf. Reiskii adnot. ad *Abulf. Annal.* t. I, p. 95.)

(224) Il y a, dans le texte arménien de notre manuscrit, Բգղայ, Pěkła, ce qui est une faute. Abou'lfaradj fournit la véritable leçon, qui est Աբդղայ, Aptěła (Abd-Allah), il le nomme ܥܒܕ ܐܠܗܐ ܒܪ ܙܘܒܝܪ, Abd-Allah bar-Zobéir. (Cf. not 165.)

(225) Moawiya II, qui fut reconnu khalife en Syrie le jour même de la mort de son père Yezid. Son règne, dit Aboulféda, fut de trois mois ou, suivant d'autres, de quarante jours, au bout desquels il abdiqua. Abou'lfaradj lui donne quatre mois environ de règne. En même temps que Moawiya montait sur le trône, on proclamait khalife, à la Mecque, Abd-Allah ben-Zobéir, lequel exerça le pouvoir pendant neuf ans, jusqu'au mois de djoumada second de l'an LXIII (novembre 692).

(226) Michel veut parler de Merwan, fils de Hakem, khalife en 684. Il périt étouffé par sa femme, le 3 de ramadhan de l'an LV (3 avril 685), après avoir régné neuf mois et dix-huit jours. Suivant Abou'lféda, le jour même de sa mort, son fils Abd-el-Melek lui succéda.

(227) A la mort d'Abd-Allah ben-Zobéir, l'Hedjaz, l'Yémen et l'Irak reconnurent la domination d'Abd-el-Melek (en 691), et par l'acquisition de ces provinces, celui-ci se trouva maître de tout l'empire arabe.

(228) Justinien II, monté sur le trône l'an 997 de l'ère des Grecs (685 de J. C.), et qui l'occupa pendant dix ans jusqu'en 695.

(229) Le traité qu'avait fait Justinien II avec le khalife Abd-el-Melek portait une clause secrète par laquelle l'empereur s'obligeait à délivrer les Arabes des incursions continuelles des Mardaïtes. Celui-ci envoya son général Léonce avec des présents et une lettre affectueuse vers Jean, chef de cette nation. Léonce, l'ayant invité à un festin, le fit assassiner, puis ayant calmé par des présents, ou intimidé par des menaces, les maronites indignés, il choisit douze mille des plus braves, sous prétexte que l'empire avait besoin de leurs secours, et les dispersa dans la petite Arménie, la Thrace et la Pamphylie. (Lebeau, LXII, § 2.)

(230) Քեսուն Kesoun ou Քեսոն *Keson*, ville de la Syrie euphratésienne, limitrophe du canton de Marasch, près de Behesdin Պեհեսնին, *Pendenessus*.

(231) Michel compte dans la série des khalifes Abd-Allah ben-

Zobéir dont le règne fut, en grande partie, contemporain de celui d'Abd-el-Melek, qui régnait à Damas.

(232) Il y a dans le texte d'Abou'lfaradj ܡܚܡܕ ܐܡܝܪܐ ܕܓܙܪܬܐ ܕܩܪܕܘ, *Mohammed, émir de l'île Kardou*. Kardou, autrement appelée ܒܝܬ ܩܪܕܘ en arabe باقردا et ܒܝܬ ܙܒܕܐ Beth-Zabde, بازبدا ou جزيرة ابن عمر, est une île du Tigre qui renfermait une ville du même nom, à 12 milles au nord de Mosoul. C'est la Bizabde ou Bizabda d'Ammien Marcellin : elle a donné aux pays environnants, situés sur les rives du Tigre, le nom de Zabdicène. (Cf. Assem. *Notit. eccles. metrop.* dans sa *Bibl. orient.* t. III, 2ᵉ part. fol. DCCXXIII.)

(233) Ville de l'île de Cypre.

(234) En comparant Abou'lfaradj avec notre auteur, on voit que le chiffre de l'ère syrienne 1006 = 694 de J. C. est donné par ce dernier exactement, mais qu'il y a erreur de copiste dans le troisième chiffre de l'année de l'ère arménienne. Au lieu de ՃԼԷ, 137, il faut lire ՃԼԵ, 135, c'est-à-dire 694 de J. C.

(235) Le mot Բուշերիկք, les Pouscherigs, désigne, à ce que je crois, la plaine de Possène, auprès d'Antioche, où avait eu lieu en 638, entre les Arabes commandés par Yésid, et les Grecs guidés par le général Nestorius, la bataille qui livra cette ville aux premiers. Hatton, qui vivait vers la fin du XIIIᵉ siècle, rapporte qu'on voyait dans ce lieu des ossements amoncelés. (Lebeau, LVIII, § 53.)

(236) Cette année commença le 2 mai 694.

(237) Léonce régna depuis l'an 695 jusqu'en 698, pendant près de trois ans.

(238) Absimare Tibère, qui était préfet de la Cilicie, et qui s'assit sur le trône impérial de 697 à 705.

(239) Սամփսոն pourrait être un château avec un petit bourg, situé dans l'Asie Mineure, non loin d'Amasie, aujourd'hui Sam-

bylonie qui touche à l'Assyrie, ou, suivant Siméon de Beth-Arsam, relevant du siége de Nouhadra (Naarda, Ναάρδα), qui était aussi une ville de la Mésopotamie sur l'Euphrate. (Assem. *Bibl. orient.* t. III, pars IIª, p. 713.)

Hatra, située dans le désert, assez loin du Tigre, était habitée par les Arabes Scénites : elle est aujourd'hui ruinée. Les géographes arabes écrivent ce nom حضر, et suivant l'auteur du Moschtarek, cité par Aboul'féda, c'était une ville ancienne placée dans le désert, à l'opposite de Tecrit et tombée en ruines. (*Géogr.* édit. Reinaud et de Slane, p. 284.)

(191) Գրաւմիայ, *Craumia*, je pense que ce mot est une mauvaise leçon de Սելեւկիայ, Séleucie, qui figure comme l'une des trois villes où Barsoma réunit ses conciles. (Assemani, *loc. laud.*)

Séleucie, comme on sait, fut fondée par Séleucus Nicator, sur la rive droite du Tigre, pour être la capitale de sa domination dans l'Orient.

Siméon, évêque de Beth-Arsam, ne fait qu'un seul concile des deux que Barsoma rassembla à Ctésiphon et à Séleucie, et dit qu'il tint le troisième à Lapetha, métropole des Houzites (*Oxiana*). (Assemani, t. II, p. 404.)

(192) Ասորեստան, *Asoresdan;* par ce mot, les Arméniens entendent l'Assyrie, ou le pays qui est à l'orient du Tigre, sur les confins et au sud de l'Arménie, tandis que la dénomination Ասորւոց աշխարհն, *le pays des Asori*, ou plutôt Ասորիք les *Asori*, désigne pour eux la contrée qui s'étend à l'ouest de l'Euphrate, la Syrie ou pays de Scham, شام.

(193) L'an 967 de l'ère des Syriens correspond à 655-656 de J. C. L'an 97 de l'ère arméniene nous donne, d'après le système de Michel, l'année 656 de notre ère, celle qui vit mourir Othman, (cf. note 205). Abou'lfaradj fixe la seconde expédition des Arabes contre Cypre, dont il est ici question, à l'an 965 de l'ère des Grecs (653 de J. C.). Cette divergence entre les deux auteurs syriens s'explique par les paroles d'Ibn-al-Athir, qui nous dit (*loc. laud.*) qu'il y avait plusieurs sentiments sur la date de ces invasions des arabes dans l'île de Cypre, et que les uns les plaçaient à l'année XXVIII de l'hégire (25 septembre 648-14 septembre 649), les autres à l'an-

née XXIX (14 septembre 649-4 septembre 650), quelques-uns à l'an XXXIII (2 août 653-22 juillet 654), et d'autres prétendant que ce fut seulement dans cette dernière année que Cypre fut soumise.

(194) ܐܒܘ ܐܠܥܘܪ Abou-Al'awar dans Abou'lfaradj, Ἀϐουλαϐάρ dans Théophane. Ibn-al-Athir ne nomme point les chefs arabes qui prirent part, avec Moawiya, à la conquête de Cypre. On lit dans cet historien (t. II, fol. 174 v.) :

ولما غزاها معاوية هذه السنة غزا معه جماعة من الصحابة فيهم ابو ذر وعبادة بن الصامت ومعه زوجته ام حرام وابو الدرداء وشداد بن اوس

« Lorsque, dans cette année, Moawiya envahit l'île de Cypre, il fut secondé par une foule des compagnons de Mahomet, parmi lesquels étaient Abou-Dsar, 'Ibadé, fils de Samit, et la femme de celui-ci, Omm-Haram, ainsi qu'Abou'l-Dardâ et Shédad, fils de Aws. »

Abou-Dsar mourut l'an XXXII de l'hégire dans l'année qui précéda le combat naval qui eut lieu auprès des côtes de la Lycie entre la flotte des Grecs et celle des Arabes, qui étaient sous les ordres d'Abou-Al'awar ou Phělgour, suivant le témoignage de Michel et d'Abou'lfaradj. (Voir ce dernier, p. 111, et Ibn-al-Athir, fol. 193 r. et 195 v.).

L'auteur d'un Traité sur la guerre à faire aux infidèles, imprimé à Boulak, sous le titre de مشارع الاشواق الى مصارع العشاق, dit (p. 49) que ce fut 'Ibadè-ben-Essâmit qui fut envoyé à Cypre par Moawiya.

فان اول من غزا فى البحر معاويه فى زمن عثمان رضى الله عنهما واغزا عبادة بن الصامت رضى الله عنه قبرس فخرجت معه زوجته ام حرام

« Moawiya fut le premier qui fit des expéditions maritimes. Il envoya 'Ibadé-ben-Essamit contre Cypre. Celui-ci était accompagné de sa femme Omm-Haran. »

(195) Le colosse de Rhodes était une statue d'Apollon ou du soleil élevée par les habitants de cette île, trois cents ans avant notre

bylonie qui touche à l'Assyrie, ou, suivant Siméon de Beth-Arsam, relevant du siége de Nouhadra (Naarda, Νααρδα), qui était aussi une ville de la Mésopotamie sur l'Euphrate. (Assem. *Bibl. orient.* t. III, pars II[a], p. 713.)

Hatra, située dans le désert, assez loin du Tigre, était habitée par les Arabes Scénites : elle est aujourd'hui ruinée. Les géographes arabes écrivent ce nom حضر, et suivant l'auteur du Moschtarek, cité par Aboul'féda, c'était une ville ancienne placée dans le désert, à l'opposite de Tecrit et tombée en ruines. (*Géogr.* édit. Reinaud et de Slane, p. 284.)

(191) Գրաւմիայ, *Craumia*, je pense que ce mot est une mauvaise leçon de Սելեւկիայ, Séleucie, qui figure comme l'une des trois villes où Barsoma réunit ses conciles. (Assemani, *loc. laud.*)

Séleucie, comme on sait, fut fondée par Séleucus Nicator, sur la rive droite du Tigre, pour être la capitale de sa domination dans l'Orient.

Siméon, évêque de Beth-Arsam, ne fait qu'un seul concile des deux que Barsoma rassembla à Ctésiphon et à Séleucie, et dit qu'il tint le troisième à Lapetha, métropole des Houzites (*Oxiana*). (Assemani, t. II, p. 404.)

(192) Ասորեստան, *Asoresdan*; par ce mot, les Arméniens entendent l'Assyrie, ou le pays qui est à l'orient du Tigre, sur les confins et au sud de l'Arménie, tandis que la dénomination Ասորւոց աշխարհն, *le pays des Asori*, ou plutôt Ասորիք les *Asori*, désigne pour eux la contrée qui s'étend à l'ouest de l'Euphrate, la Syrie ou pays de Scham, شام.

(193) L'an 967 de l'ère des Syriens correspond à 655-656 de J. C. L'an 97 de l'ère arméniene nous donne, d'après le système de Michel, l'année 656 de notre ère, celle qui vit mourir Othman, (cf. note 205). Abou'lfaradj fixe la seconde expédition des Arabes contre Cypre, dont il est ici question, à l'an 965 de l'ère des Grecs (653 de J. C.). Cette divergence entre les deux auteurs syriens s'explique par les paroles d'Ibn-al-Athir, qui nous dit (*loc. laud.*) qu'il y avait plusieurs sentiments sur la date de ces invasions des arabes dans l'île de Cypre, et que les uns les plaçaient à l'année XXVIII de l'hégire (25 septembre 648-14 septembre 649), les autres à l'an-

née xxix (14 septembre 649-4 septembre 650), quelques-uns à l'an xxxiii (2 août 653-22 juillet 654), et d'autres prétendant que ce fut seulement dans cette dernière année que Cypre fut soumise.

(194) ܐܒܘ ܐܠܥܘܪ Abou-Al'awar dans Abou'lfaradj, Ἀβουλαβάρ dans Théophane. Ibn-al-Athir ne nomme point les chefs arabes qui prirent part, avec Moawiya, à la conquête de Cypre. On lit dans cet historien (t. II, fol. 174 v.) :

ولما غزاها معاوية هذه السنة غزا معه جماعة من الصحابة فيهم ابو ذر وعبادة بن الصامت ومعه زوجته ام حرام وابو الدرداء وشداد بن اوس

« Lorsque, dans cette année, Moawiya envahit l'île de Cypre, il fut secondé par une foule des compagnons de Mahomet, parmi lesquels étaient Abou-Dsar, 'Ibadé, fils de Samit, et la femme de celui-ci, Omm-Haram, ainsi qu'Abou'l-Dardâ et Shédad, fils de Aws. »

Abou-Dsar mourut l'an xxxii de l'hégire dans l'année qui précéda le combat naval qui eut lieu auprès des côtes de la Lycie entre la flotte des Grecs et celle des Arabes, qui étaient sous les ordres d'Abou-Al'awar ou Phělgour, suivant le témoignage de Michel et d'Abou'lfaradj. (Voir ce dernier, p. 111, et Ibn-al-Athir, fol. 193 r. et 195 v.).

L'auteur d'un Traité sur la guerre à faire aux infidèles, imprimé à Boulak, sous le titre de مشارع الاشواق الى مصارع العشاق, dit (p. 49) que ce fut 'Ibadè-ben-Essâmit qui fut envoyé à Cypre par Moawiya.

فان اول من غزا فى البحر معاويه فى زمن عثمان رضى الله عنهما واغزا عبادة بن الصامت رضى الله عنه قبرس فخرجت معه زوجته ام حرام

« Moawiya fut le premier qui fit des expéditions maritimes. Il envoya 'Ibadé-ben-Essamit contre Cypre. Celui-ci était accompagné de sa femme Omm-Haran. »

(195) Le colosse de Rhodes était une statue d'Apollon ou du soleil élevée par les habitants de cette île, trois cents ans avant notre

ère, comme un trophée commémoratif du siége qu'ils soutinrent victorieusement contre Démétrius. Ce colosse avait soixante et dix coudées de haut. Michel donne le nombre cent sept, mais sans ajouter le nom de la mesure, omis sans doute par le copiste. Le colosse de Rhodes, après être demeuré en place pendant cinquante-cinq ans, fut renversé par un tremblement de terre et les fragments restèrent pendant huit siècles gisant sur le sol. Il faut supposer, d'après les paroles de Michel et d'Abou'lfaradj, qu'il en restait encore debout une partie, que les Arabes achevèrent de renverser.

(196) Il y a, dans notre manuscrit, Մարութ, Marouth, mauvaise leçon que le texte d'Aboul'faradj, où on lit ܐܪܘܕ, *Aroud*, m'a aidé à rectifier; ce sont l'île et la ville d'Aradus.

D'après Abou'lfaradj (pag. 110), Moawiya prit la ville d'Aradus, dans l'île de ce nom; et, en l'année 965 de l'ère des Grecs (654 de J. C.), Abou-Al'awar s'empara de l'île de Cos, puis de Crète et enfin de Rhodes.

(197) Կլուէ *Glouê*. Je crois qu'il faut lire Կուէ ou Կով, l'île de Côs.

(198) Գերմանիկէ *Kermanigê* ou Գերմանիկ *Kermanig*, Germanicia ou Marasch, dans la Cilicie, à vingt lieues nord-est d'Anazarbe. Cette ville, appelée aussi Banicia et située dans la Lycanitis, est aujourd'hui le chef-lieu d'un gouvernement considérable. Elle faisait partie, à l'époque des Croisades, du *royaume de Léon*, ainsi appelé du nom de plusieurs princes arméniens de la dynastie Roupénienne, dont le premier parvint à la couronne vers le commencement du XII[e] siècle. Il est fait mention de cette ville dans Tchamitch, t. III, pag. 6.

(199) Ce nom est écrit dans notre manuscrit Մաքսիմիմոս et Մաքսիմոս. C'est saint Maxime qui, après avoir été premier secrétaire d'Héraclius, embrassa la vie religieuse dans le monastère de Chrysopolis, près Chalcédoine, dont il devint plus tard abbé. (Cf. Fleury, *Hist. eccl.* liv. XXXVIII, § 35-41.)

(200) Agathon monta sur le trône pontifical en 678 ou 679. — On pourrait inférer du récit de notre auteur, que Maxime vivait

encore à cette époque; mais ce serait une erreur, car il était mort en 662. Michel a voulu dire seulement que les doctrines professées par Maxime de son vivant, c'est-à-dire la croyance à deux volontés en Jésus-Christ, furent examinées par le pape Agathon.

(201) Ce fut en 680, indiction IX, que ce concile, le sixième œcuménique, fut ouvert; il se tint à Constantinople et fut terminé l'année suivante. Il décida qu'il y avait en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, comme deux natures.

(202) L'an 966 de l'ère syrienne, et 95 de l'ère des Arméniens, (cette année 95, d'après les calculs de notre auteur, commençant en 659), correspondent à 654 de J. C. L'an IX du règne d'Othman s'étend de la fin de 653 sur une très-grande partie de l'année 654. L'année XXXVII de l'hégire (19 juin 657-9 juin 658) est donc ici une erreur de chiffre qu'il faut rectifier d'après les trois indications précédentes. Ainsi, l'incendie de la flotte de Moawiya eut lieu dans le cours de l'avant-dernière année du khalifat d'Othman. Lebeau recule à tort cet événement jusqu'à l'an 685. (Liv. LX, § 18.)

(203) Cette flotte était destinée, suivant Abou'lfaradj, contre Constantinople.

Les flottes grecque et arabe se rencontrèrent près du mont Phénix, nommé aussi mont Olympe, sur les côtes de Lycie. Ce combat naval eut lieu en 655, et Aboulabar commandait les Arabes. (Théophane, p. 228. Lebeau, liv. LX, § 18.)

(204) Cette interprétation du nom de Thessalonique est fondée sur un jeu de mots : *Θὲς ἄλλῳ νίκην* « donne la victoire à un autre. »

(205) Othman fut tué, au rapport d'Abou'lféda (t. I, pag. 279), le 18 de dsou'l-hidjé de l'an XXXV (15 juin 656) et Aly déclaré khalife le même jour, suivant quelques-uns, ou au bout de cinq jours, suivant d'autres.

(206) Ceci est une erreur de Michel. La Syrie, après la mort d'Othman, tomba au pouvoir de Moawiya ; il suspendit la chemise ensanglantée d'Othman à la chaire de la mosquée de Damas et souleva les Syriens contre Aly. Celui-ci avait établi le siége de son empire à Coufa. Ce fut plus tard, l'an XXXVIII (9 juin 558-29 mai

(225) Moawiya II, qui fut reconnu khalife en Syrie le jour même de la mort de son père Yezid. Son règne, dit Aboulféda, fut de trois mois ou, suivant d'autres, de quarante jours, au bout desquels il abdiqua. Abou'lfaradj lui donne quatre mois environ de règne. En même temps que Moawiya montait sur le trône, on proclamait khalife, à la Mecque, Abd-Allah ben-Zobéir, lequel exerça le pouvoir pendant neuf ans, jusqu'au mois de djoumada second de l'an LXIII (novembre 692).

(226) Michel veut parler de Merwan, fils de Hakem, khalife en 684. Il périt étouffé par sa femme, le 3 de ramadhan de l'an LV (3 avril 685), après avoir régné neuf mois et dix-huit jours. Suivant Abou'lféda, le jour même de sa mort, son fils Abd-el-Melek lui succéda.

(227) A la mort d'Abd-Allah ben-Zobéir, l'Hedjaz, l'Yémen et l'Irak reconnurent la domination d'Abd-el-Melek (en 691), et par l'acquisition de ces provinces, celui-ci se trouva maître de tout l'empire arabe.

(228) Justinien II, monté sur le trône l'an 997 de l'ère des Grecs (685 de J. C.), et qui l'occupa pendant dix ans jusqu'en 695.

(229) Le traité qu'avait fait Justinien II avec le khalife Abd-el-Melek portait une clause secrète par laquelle l'empereur s'obligeait à délivrer les Arabes des incursions continuelles des Mardaïtes. Celui-ci envoya son général Léonce avec des présents et une lettre affectueuse vers Jean, chef de cette nation. Léonce, l'ayant invité à un festin, le fit assassiner, puis ayant calmé par des présents, ou intimidé par des menaces, les maronites indignés, il choisit douze mille des plus braves, sous prétexte que l'empire avait besoin de leurs secours, et les dispersa dans la petite Arménie, la Thrace et la Pamphylie. (Lebeau, LXII, § 2.)

(230) Քեսուն Kesoun ou Քեսոն *Keson*, ville de la Syrie euphratésienne, limitrophe du canton de Marasch, près de Behesdin Պեհեսնին, *Pendenessus*.

(231) Michel compte dans la série des khalifes Abd-Allah ben-

Zobéir dont le règne fut, en grande partie, contemporain de celui d'Abd-el-Melek, qui régnait à Damas.

(232) Il y a dans le texte d'Abou'lfaradj ܡܚܡܕ ܐܡܝܪܐ ܕܓܙܪܬܐ ܕܩܪܕܘ, *Mohammed, émir de l'île Kardou.* Kardou, autrement appelée ܒܝܬ ܩܪܕܘ en arabe باقردا et ܒܝܬ ܙܒܕܐ Beth-Zabde, بازبدا ou جزيرة ابن عمر, est une île du Tigre qui renfermait une ville du même nom, à 12 milles au nord de Mosoul. C'est la Bizabde ou Bizabda d'Ammien Marcellin : elle a donné aux pays environnants, situés sur les rives du Tigre, le nom de Zabdicène. (Cf. Assem. *Notit. eccles. metrop.* dans sa *Bibl. orient.* t. III, 2ᵉ part. fol. DCCXXIII.)

(233) Ville de l'île de Cypre.

(234) En comparant Abou'lfaradj avec notre auteur, on voit que le chiffre de l'ère syrienne 1006 = 694 de J. C. est donné par ce dernier exactement, mais qu'il y a erreur de copiste dans le troisième chiffre de l'année de l'ère arménienne. Au lieu de ՃԼԷ, 137, il faut lire ՃԼԵ, 135, c'est-à-dire 694 de J. C.

(235) Le mot Բուշերիկք, les Pouscherigs, désigne, à ce que je crois, la plaine de Possène, auprès d'Antioche, où avait eu lieu en 638, entre les Arabes commandés par Yésid, et les Grecs guidés par le général Nestorius, la bataille qui livra cette ville aux premiers. Hatton, qui vivait vers la fin du XIIIᵉ siècle, rapporte qu'on voyait dans ce lieu des ossements amoncelés. (Lebeau, LVIII, § 53.)

(236) Cette année commença le 2 mai 694.

(237) Léonce régna depuis l'an 695 jusqu'en 698, pendant près de trois ans.

(238) Absimare Tibère, qui était préfet de la Cilicie, et qui s'assit sur le trône impérial de 697 à 705.

(239) Սամփսոն pourrait être un château avec un petit bourg, situé dans l'Asie Mineure, non loin d'Amasie, aujourd'hui Sam-

soun-kalé. (Indjidji, *Description de l'Arménie moderne*, p. 31.) — Les succès contre les Arabes attribués ici par Michel à Tibère II, furent le fait de l'un de ses généraux, Héraclius.

(240) Michel commet ici une erreur en substituant le nom d'Abd-Allah à celui d'Abd-el-Melek. Hedjadj et Mohammed étaient deux généraux au service du khalife Abd-el-Melek : le témoignage d'Abou'lféda et d'Abou'lfaradj ne laisse aucun doute sur ce point.

(241) C'est Hedjadj, fils de Yousouf حجاج بن يوسف, qui fut gouverneur pendant vingt ans des deux Irak et du Khoraçan, ou, suivant Abou'lfaradj (p. 117), de toute la Perse et de l'Arabie.

ܥܠ ܟܠܗ ܦܪܣ ܘܐܪܐܒܝܐ

Il mourut l'an CXL de l'hégire (713-714 de J. C.) (Cf. le règne d'Abd-el-Melek dans Abou'lféda, *Annal.* t. I, p. 409-437.)

(242) Abou'l-Kasem Mohammed fils d'Aly, fils d'Abou-Thaleb, connu sous le nom de Ibn-Hanefia ابو القاسم محمد بن على بن ابى طالب المعروف بابن حنفية. Abou'lféda, *ibid.* p. 425 : Il fut établi par Abd-el-Melek préfet de la Mésopotamie, de l'Assyrie, de l'Arménie et de l'Aderbidjan,

ܥܠ ܟܠܗ ܢܗܪܝܢ ܘܐܬܘܪ ܘܐܪܡܢܝܐ ܘܐܕܪܒܝܓܢ

(Abou'lfaradj, p. 117.)

(243) Plusieurs seigneurs de la petite Arménie formèrent le complot de massacrer les garnisons arabes que Baane avait laissées dans le pays et l'exécutèrent. Ils députèrent ensuite à l'empereur et reçurent des troupes romaines. (Lebeau, LXII, § 29.) C'est là ce qui provoqua la vengeance de Mahmêd ou Mohammed.

(244) Նախճաւան *Nakhdjawan*, écrit aussi Նախիջեւան *Nakhidchewan*, ou Նախչուան *Nakhtchouan*, province du pays de Vasbouragan au nord. Comme elle fut le siége du gouvernement des princes de la famille de Sisag de Siounik, quelquefois on trouve, dans les auteurs arméniens, cette province mentionnée comme faisant partie du pays de Siounik. D'autres fois ce nom est pris dans un sens plus

étendu, et le Nakhdjawan est prolongé jusqu'au pied du mont Masis. (Tchamitch, t. III, Tables, p. 172, col. 2 et 173, col. 1.)

(245) Անանեանք, les Ananiens sont les trois jeunes Hébreux Ananie, Misaël et Azarias, qui furent jetés dans la fournaise ardente à Babylone par ordre de Nabuchodonosor, et qui furent conservés miraculeusement au milieu des flammes. (Daniel, chap. III.)

(246) Même erreur que précédemment, c'est Aptĕlmĕlĕk (Abd-el-Melek) qu'il faut lire.

(247) Athanase appelé Bar-Goumi ܐܬܢܣ ܡܬܩܪܐ ܒܪ ܓܘܡܝ. Abd-el-Melek ayant envoyé son jeune frère Abd-el-Aziz en Égypte, lui adjoignit Athanase comme conseil et administrateur. (Abou'lfaradj, p. 118.)

(248) Ce fut à Édesse qu'Athanase fit élever un magnifique temple ܗܝܟܠܐ ܡܫܒܚܐ à la sainte Vierge. Il en fit bâtir deux autres à Fostat en Égypte. (Abou'lfaradj, p. 118.)

(249) Եւխաստիայ Eukhadia, ou Eukhaïtes, village de celle des deux provinces du Pont, à laquelle les Romains donnèrent le nom de Pont Polémoniaque. Ce lieu était aussi appelé *Ablata* Ἄϐλάτα, nom sous lequel il est mentionné par Ptolémée (*Géographie*, V, 6, S. 10), ainsi que par notre auteur, *passim*, qui l'écrit quelquefois Ablastha. S. Théodore, qui fut officier général, *στρατελάτης*, dans l'armée de l'empereur Licinius, vers le commencement du IVe siècle, était originaire d'Eukhaïtes. Il souffrit le martyre en 319; sa mémoire est célébrée le 7 février. (Cf. les Bollandistes, à ce jour, p. 23 et suiv.)

(250) C'est l'image de Jésus-Christ qui fut envoyée par le Sauveur lui-même, à ce qu'assure la légende, au roi Abgare; Athanase la déposa dans le baptistère ܒܝܬ ܡܥܡܘܕܝܬܐ qu'il éleva à Édesse. (Abou'lfaradj, p. 118.)

(251) Le khan des Khazares, maître de tous les pays qui bordent les Palus Méotides, tenait alors sa cour dans la ville de Dore, située dans l'ancienne Gothie, vers le bord occidental des

Palus. Lebeau dit qu'il fit épouser à Justinien sa sœur, nommée Théodora, mais que, gagné par l'or de Tibère, il trahit son beau-frère et voulut le faire périr. Celui-ci eut recours à Terbel, roi des Boulgares, qui lui donna un corps de 15,000 Boulgares et Esclavons, avec lequel Justinien revint à Constantinople, dont il se rendit maître. (Lebeau, LXII, § 30-33.)

(252) L'année 1017 de l'ère grecque ou des Syriens, suivant Abou'lfaradj (p. 119), 705 de J. C.

(253) Il y a ici erreur dans l'une des deux dates du synchronisme donné par notre auteur. L'année 1011 des Syriens correspond à 699 de J. C. et l'année 148 de l'ère arménienne, suivant le système de Michel, à 707, chiffre qui se rapproche, à deux ans près, de celui qui est fourni par Abou'lfaradj. (Cf. note précédente.) On peut croire que le copiste a substitué le chiffre Ը 8 au Զ 6. Dans ce cas il faudrait lire ՃԽԶ 146 de l'ère arménienne et en même temps ՌԺԷ 1017 de l'ère des Syriens, comme porte le texte d'Abou'lfaradj, ce qui nous donnerait 705 de J. C. Lebeau fixe la date de 701, liv. LXII, § 26.

(254) Մամուեստիայ Mamouesdia, Մամեստիայ Mamesdia ou Մոպսուեստիայ l'ancienne ville de Mopsueste, ou Mĕsis, Մսիս, dans la Cilicie.

Cette ville avait été détruite dans les guerres des Arabes contre les Maronites. Ce fut le général Abd-Allah qui en releva les murs.

(255) Walid Ier, proclamé khalife vers le milieu du mois de schéwal de l'an LXXXVI (octobre 705), régna, suivant Abou'lfaradj, neuf ans et cinq mois.

(256) Le même auteur attribue cette expulsion des Arméniens à Philippique Bardane, successeur de Justinien II; les Arméniens recueillis par les Arabes devinrent leurs alliés contre les Romains.

(257) Je crois que c'est le chef dont Abou'lfaradj nous dit qu'il se nommait Mo'adh, prince des Arabes Taglibites, qui professaient le christianisme.

ܫܠܡ ܦܢܩܐ ܕܬ̈ܠܬܐ ܠܟܬܒܐ ܕܡܟܬܒܢܘܬܐ

Ayant refusé, malgré les instances de Mohammed, d'embrasser l'islamisme, celui-ci le fit jeter dans une citerne pleine de boue. Après l'en avoir fait retirer, il employa les séductions les plus pressantes pour le gagner; mais, comme il lui opposait toujours les mêmes refus, Mohammed le fit mourir. (p. 119.)

(258) Տանայայ Danaïa ou Tyane, nommée Δάνα dans la retraite du jeune Cyrus, ville de la Cataonie qui a eu rang de métropole dans la Cappadoce seconde. (D'Anville, *Géogr. anc.* t. II, p. 67.)

(259) Տարանտայ Daranda et Տարանդայ Daranta, autrement Analibla ou Daranalis, aujourd'hui Derindeh, ville de la seconde Arménie ou de l'Arménie Mineure. L'Euphrate y est resserré entre deux montagnes, qui forment le passage de ce fleuve au travers du mont Capotes ou Kepouh, comme écrivent les Arméniens. (D'Anville, *ibid*, p. 71.) La prise de Tyane et de Daranda par les Arabes eut lieu dans deux expéditions différentes, dont la première est de 709 et la seconde de 710.

(260) Ճոռճում Djĕrdjoum, forteresse de la Cilicie dont la position m'est inconnue.

(261) Պոտանդայ Podandus, aujourd'hui *Podando*, ville de la Cappadoce, lieu décrié dit d'Anville, par le désagrément de sa situation enfoncée dans les montagnes qui forment un défilé donnant passage de la Cataonie dans la Cilicie. (*Géogr. anc.* t. II, p. 67.)

(262) L'an 1022 de l'ère des Grecs, ou 711 de J. C.—Philippique régna deux ans et six mois suivant Abou'lfaradj (p. 120.). Lebeau lui donne dix-sept mois environ de règne.

(263) *Antiochia ad Pisidiam*, ce qui veut dire aux confins de la Pisidie, est assez fréquemment citée comme ville de la Pisidie même, ainsi qu'on le voit dans notre auteur, et elle devint en effet métropole de la seconde Pisidie; c'est aujourd'hui Ak-Schehr ou *ville blanche*. (D'Anville, *ibid*. p. 54.) — Les deux expéditions des Arabes contre Amasie et contre Antioche sont fixées l'une à l'an 712 et l'autre à 713.

(264) Depuis l'an 713 jusqu'en 716, pendant deux ans et cinq

mois, ou, suivant notre auteur, pendant deux ans. Anastase, avant son couronnement, se nommait Artémius et était premier secrétaire d'État.

(265) Soleyman fut reconnu khalife aussitôt après la mort de son frère Walid, dans le mois de djoumada second de l'an XCVI (février-mars 715). Il mourut dans le mois de safar de l'an XCIX (septembre-octobre 717), après deux ans huit mois de règne (Abou'lf. *Annal.* t. I, p. 437), ou deux ans et cinq mois suivant Abou'lfaradj.

(266) Գաղատացիք, les Galates. A cette époque la Galatie était partagée en deux provinces; cette division datait du règne de Théodose Ier, qui avait élevé Pessinonte au rang de métropole d'une seconde Galatie, surnommée *Salutaris.* (D'Anville, *Géogr. anc.* t. II, p. 58.) Les Arabes ravagèrent ce pays sous le commandement de Moslema.

(267) En 716.

(268) L'an 1029 de l'ère des Grecs. — 717 de J. C. suivant Abou'lfaradj.

(269) Cette expédition des Arabes eut lieu sous la conduite de Moslema frère du khalife Soleyman. Abou'lféda (t. I, p. 434) en fixe la date à l'an XCVI (715-6 de J. C.)

(270) Il y a dans le texte Պրագմիայ Pracmia, mais c'est une faute; on doit lire Պերգամիայ Pergame, ville de la Mysie dans l'Asie Mineure.

(271) On lit dans notre manuscrit Սաղիայ, qui est peut-être Սարդիայ, Sardes, ville de la Lydie. Au lieu de ce nom, le texte d'Abou'lfaradj porte Rhodes, ܪܘܕܘܣ (p. 121).

(272) Le khalife Soleyman partit lui-même pour aller presser le siége de Constantinople, l'an XCVIII (commenc. 26 août 716.) Il s'arrêta dans la plaine de Dabek, مرج دابق, en Syrie, non loin de Kinnesrim, d'où il envoya des troupes à son frère Moslema, et l'ordre

de ne se retirer qu'après s'être emparé de Constantinople. (Abou'lféda, t. I, p. 434.)

(273) L'édition du texte d'Abou'lfaradj publiée par Bruns et Kirsch porte ܦܘܠܓܪ̈ܐ, mot que les traducteurs n'ont pas rendu dans leur version. Kirsch, note 130***, croit que ce mot peut signifier *chaussure* ou *quelque chose d'analogue.* Le texte de Michel montre qu'il faut lire ܒܘܠܓܪ̈ܐ *Boulgares.*

(274) L'expression *zehet* զեհեդ est l'arabe زاهد, qui signifie « celui qui s'éloigne des choses mondaines pour se consacrer à Dieu, » ce mot se trouve commenté et expliqué par les paroles d'Abou'lfaradj : Il y avait avec les Arabes, dit-il, trente mille soldats qui faisaient la guerre à leurs frais, et dont quelques-uns étaient disposés à combattre dans la voie de Dieu. Ils s'appelaient, dans leur langue, ܡܛܘܥܘ̈ܢܐ (pag. 121). Cette dernière dénomination est l'arabe مطوّع, qui désigne celui qui va faire la guerre en volontaire aux infidèles. (Cf. M. Reinaud, *De l'art militaire chez les Arabes, au moyen âge,* dans le Journal asiatique, cahier de septembre 1848.)

(275) On lit dans le texte arménien : *ի վերայ ամենայն ամուրին քաղաքին, contre toutes les fortifications de la ville.* Le copiste a inséré fautivement le mot ամենայն, qui semble indiquer que le mot ամուր doit être pris comme un nom commun et dans le sens ordinaire de *lieu fortifié* ou *place forte.* Mais ամուր est ici un nom propre, comme on le voit par le texte d'Abou'lfaradj (p. 21), où on lit : ܐܡܘܪܝܢ ܡܕܝܢܬܐ : c'est Amorium (Amoria ou Amour), ville de la Galatie. C'est là que l'empereur Théodose avait, au dire de ce chroniqueur, renfermé les parents de Léon, ce qui explique pourquoi celui-ci vint assiéger cette ville. Suivant le même auteur, les habitants épouvantés les lui rendirent, tandis que Michel raconte que ce fut Théodose qui les lui renvoya. Dans le même temps, le khalife Soleyman avait mis le siége devant Chalcédoine, afin d'empêcher les approvisionnements d'arriver à Constantinople.

(276) Léon III, l'Isaurien, couronné le 25 mars 717.

(277) Ce fut dans les premiers mois de l'année XCVIII (25 août 716-14 août 717), que les Arabes levèrent le siége de Constantinople. Lebeau a reculé, à tort, d'une année, ce siége, qu'il fait commencer le 15 août 717 et finir l'année suivante à pareil jour. Il résulte de l'enchaînement des faits rapportés par Michel, que ce fut quelques mois après l'avénement de Léon III que les Arabes se retirèrent, par conséquent en 717, et, comme il ajoute qu'ils partirent en apprenant la mort du khalife Soleyman, survenue, d'après Abou'lféda (voir note 206), en septembre-octobre 717, c'est donc vers cette époque de l'année 717 qu'il faut placer la levée du second siége de Constantinople par les Arabes.

(278) Omar II, cousin germain du côté paternel de Soleyman et fils d'Abd-el-Aziz; il occupa le trône depuis octobre 717 jusqu'en 720; son règne dura deux ans et cinq mois, suivant Abou'lfaradj (p. 123), qui retarde son avénement et qui place sa mort dans le mois de schebat, en 1034 de l'ère des Grecs (722 de J. C.).

ANTAR EN PERSE,

OU LES CHAMELLES AÇÂFÎR;

EXTRAIT DU ROMAN D'ANTAR,

Traduit de l'arabe par Gustave DUGAT.

(Suite.)

Le roi Moundhir, se rappelant ce qu'il avait vu et entendu d'Antar, son coup de sabre au lion, sa poésie, sa prose, reconnut en lui un guerrier unique, un héros illustre, digne de la liberté, et dont la vie devait être respectée; mais, dans l'intérêt de son

gouvernement et pour maintenir le respect de son autorité, il résolut dans son cœur de le garder prisonnier chez lui.

« Par la vérité de la foi des Arabes, dit-il, je ne veux pas laisser échapper l'occasion que m'offre ce noir guerrier, dont on ne pourrait trouver le pareil. » Et se tournant vers ses fils : « Gardez ce cavalier, leur dit-il, jusqu'à ce que nous recevions des nouvelles du roi Kesra; nous lui dirons : Cet esclave a envahi mon pays, tué mes guerriers, et a eu l'audace d'attaquer mes troupes, par suite de l'outrage que vous m'avez fait subir. Nous fortifierons ce témoignage par tous les moyens, et nous aurons ainsi raison de l'envieux qui a médit de nous. »

Moundhir entra dans Hîra, attendant la réponse de Kesra; il pensait qu'il obtiendrait du roi ce qu'il désirait et il formait des conjectures à perte de vue. Au point du jour, Moundhir monta à cheval et sortit pour respirer des nouvelles [1]. Tout à coup, du côté de la Perse, s'éleva une poussière qui noircit l'horizon et couvrit la terre comme d'une tente; au milieu d'elle apparaissaient les troupes persanes et l'armée de Daïlem : on distinguait les épées, les cottes de mailles, et les cuirasses, qui brillaient sur le corps des cavaliers. « Par Dieu! s'écria Moundhir, voilà une armée persane qui s'avance, faites vos

[1] Rabelais se sert d'une expression analogue dans une de ses lettres : « Il s'en allait, dit-il, à Gênes pour sentir du vent qui court en France touchant la guerre. » (T. III, p. 247.)

apprêts de guerre, préparez-vous aux coups de lance et d'épée; protégez vos femmes, sinon votre déshonneur sera éternel. Je vois que ma lettre a offensé Kesra, mes paroles n'étaient pas convenables; les étourderies de la langue sont les calamités de l'homme [1]. »

Il expédia alors des cavaliers vers les tribus des Benou Chaïbân. Les troupes persanes arrivèrent, criant en différentes langues; leurs cris s'élevaient vers les cieux. Les deux armées, se trouvant en présence, s'attaquèrent; le sang ruissela. Khosrouân, l'adorateur du feu, s'avança, et, s'élançant sur les tribus arabes, frappait de mort les cavaliers, son cœur se réjouissait du trépas des braves; il atteignit les étendards du roi Moundhir, les renversa, et, avec sa masse d'armes, jeta à terre et anéantit les guerriers. De son côté, le roi Moundhir avait attaqué l'armée de Kesra avec dix mille cavaliers; mais le soir était à peine arrivé, que quatre mille d'entre eux avaient été tués et le reste avait pris la fuite. Les Persans les poursuivirent, faisant prisonniers les uns, tuant les autres avec la lance, et ils les harcelèrent jusqu'à ce que la nuit les eût enveloppés de son ombre. Les Persans et les Daïlémites retournèrent et vinrent dresser leurs tentes.

Le satrape Khosrouân descendit de cheval; il rugissait comme un lion furieux; des feux brûlaient près de lui, et il se prosterna devant eux, en homme ignorant et qui se berce de vains désirs (nous, nous

[1] عثرات اللسان افات الانسان

n'adorons que l'Unique, le Tout-puissant[1]), puis il dit aux généraux et aux officiers qui se tenaient debout prêts à le servir : « Entourez Hîra de tous côtés, afin qu'aucun fugitif ne puisse s'échapper, ni le roi des Arabes se sauver à la faveur de la nuit; je veux demain le faire prisonnier et l'emmener confus et humilié. » Les chefs exécutèrent ses ordres, environnèrent la ville de toutes parts, gardant les chemins et les issues.

Le roi Moundhir vaincu, mis en déroute, était entré dans Hîra, mordant ses mains de repentir et ne sachant s'il était sur la terre ou dans le ciel : il s'assit et envoya chercher ses trois fils, Nomân, Zayd el-Aswad et Amr fils de Hind[2]. Ils entrèrent en conseil sur le parti qu'il y avait à prendre. « En vé-

[1] Réflexion de l'auteur ou des narrateurs, qui sont musulmans et s'adressent à des musulmans.

[2] Moundhir, fils de Mâ-Essémâ, laissa plusieurs fils, Amr, Imroulcays, fait prisonnier à la journée de Halîma, Moundhir, Câbous, Nomân et Mâlik. Amr, l'aîné, fut investi de la royauté. Les auteurs arabes l'appellent Amr, fils de Hind, du nom de sa mère Hind, fille de Hârith, fils d'Amr-el-Macsour. (*Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, t. II, p. 115.)

L'auteur du roman d'Antar place Zayd-el-Aswad au nombre des fils de Moundhir III, fils de Mâ-Essémâ. L'histoire ne parle que d'Aswad, fils de Moundhir IV, frère de Nomân V, Abou-Câbous; ce qui pourrait faire conjecturer que Zayd-el-Aswad est un personnage imaginaire, ou que l'auteur du roman l'a confondu avec Aswad, fils de Moundhir IV. D'après l'histoire, ce fut Amr, fils de Hind, qui succéda à son père Moundhir III (de 562 à 574 de J. C.). Nomân, que l'auteur du roman désigne comme l'héritier du trône de Moundhir III, ne régna qu'après son frère Amr sous le nom de Nomân IV (de 574 à 579 de J. C.). (Voir le premier article de cet extrait, *Journal asiatique*, t. XII, p. 449.)

rité, dit leur père, nous avons ouvert devant nous une porte que nos malheureuses mesures ne parviendront pas à fermer : il ne nous reste, pour nous sauver, que la patience dans le combat et les coups des cimeterres tranchants. Si nous sommes vainqueurs demain, nos espérances seront réalisées, sinon, à l'approche de la nuit, nous réunirons toutes les familles, les jeunes filles et les enfants; nous les entourerons de tous côtés et nous chargerons jusqu'à ce que nous nous trouvions derrière les ennemis, alors nous nous étendrons dans la plaine et nous leur abandonnerons les tentes et les habitations vides; après avoir assuré notre salut, nous rassemblerons tous les Arabes des déserts et nous reviendrons combattre les Persans, adorateurs du Feu.»

Le narrateur dit : Pendant cet entretien du roi Moundhir avec ses fils et sa suite, des esclaves entrèrent, et baisant la terre devant lui : «O notre maître, dirent-ils, le guerrier absien qui est sous notre garde a entendu ce matin le tumulte et nous a demandé ce qu'il signifiait, nous lui avons appris ce qui se passait : «Conduisez-moi vers le roi, nous «a-t-il dit, je lui indiquerai le moyen de détruire «ses ennemis, seraient-ils aussi nombreux que les «sables du désert.» Moundhir ayant ouï ces paroles : Amenez-le, dit-il, afin que nous sachions ce qu'il a à dire, et que nous le délivrions de ses liens.» Les esclaves se levèrent, et entrant chez Antar, ils lui dirent : «Nous avons rempli ton message, et le roi veut t'entendre.» Antar vint avec eux et se

présenta au roi Moundhir, qui ordonna de lui délier les pieds et de couper les cordes de ses mains. « Absien, lui dit le roi, qu'as-tu pensé aujourd'hui, en entendant ces clameurs? — Par Dieu! mon maître, mon foie a failli éclater, lorsque j'ai appris que vous aviez fui devant ces ignobles chiens [1]; cette honte ne s'effacera pas du front des Arabes. — Absien, que peuvent faire les hommes, lorsqu'un nombre double du leur les attaque? — Les hommes, répondit Antar, sont patients dans le combat et meurent sous le sabot des chevaux; ils ne cherchent pas à fuir et ne se couvrent pas de honte. Maintenant, ô roi, je suis devant vous; mon histoire, je vous l'ai racontée : je vous demande le douaire de la fille de mon oncle, rendez-moi mon cimeterre, mon cheval, mon armure de combat; donnez-moi mille cavaliers de votre armée pour protéger mes derrières, et bientôt vous verrez ce qu'il en arrivera à l'ennemi, de ma manière de combattre à l'attaque et à la défense. — Par la vérité de la Câba! ô Absien, dit Moundhir, si tu fais ce que tu viens de dire et si tu détruis cette armée, je te rends maître de tous mes biens, de mes chamelles et de mes chameaux : et maintenant, qu'aucun de nous ne reste assis derrière les murailles et n'hésite à se plonger dans la poussière du combat; mais plutôt, prodiguons nos

[1] الطناجر الكلاب. Le mot طنجير, pl. طناجر, signifie ordinairement « un chaudron; » mais ici il a le sens du mot persan پست.

efforts contre l'ennemi, tranchons avec le sabre, perçons avec la lance. » Et Moundhir ordonna qu'on rendît à Antar son cheval, son sabre et son armure.

Le narrateur continue : dès le matin, des cris s'élevèrent du côté des Persans ; ils brûlaient du désir de piller les propriétés et de capturer les femmes et les enfants ; les Arabes alors sortirent contre eux et s'élancèrent vers le lieu des coups d'épée et de lance. A leur tête était Antar, qui récitait ces vers :

Au jour de la guerre, le combat est plein de charme ; avancez vers moi, troupe de misérables.

Bientôt, dans la mêlée, les Persans recevront de ma main un coup fatal à leurs âmes.

Je plongerai dans les tourbillons de poussière, jusqu'à ce que je rencontre Khosrouân, et je lui ferai boire la coupe de la mort :

Il goûtera, de mon cimeterre, une boisson après laquelle il ne goûtera plus celle de l'eau pure [1].

« Pour tes yeux, ô Abla ! » s'écria-t-il, et il chargea les ennemis, pointa sur eux sa lance dont le choc éblouissait la vue et égalait la puissance du destin ; il renversait çà et là les cavaliers, raccourcissait les longues vies ; bientôt le sang jaillit et coula sur la terre, comme une eau ruisselante. Les fils de la Perse s'avançaient de tous côtés, désireux de s'emparer des garçons et des filles ; mais les épées tranchantes, aux mains des fils de l'Arabie, leur firent abandonner ce dessein ; car les Arabes apparaissaient

[1] Ces vers sont sur le mètre *khafîf* (léger).

sortant de Hîra, comme apparaissent les lions sortant des forêts; la fermété d'Antar avait raffermi leur courage; et, assurés de la victoire, ils renversaient les cavaliers du dos de leurs chevaux avec leurs lances à la pointe pénétrante; et poussant les Persans comme on pousse des chameaux qui vont au pâturage, ils éteignirent en eux l'ardent désir qu'ils avaient de s'emparer des garçons et des filles. Le combat continua ainsi jusqu'à la moitié du jour, et lorsque la chaleur oppressa les braves et que la sueur inonda leurs corps, les Persans plièrent et s'enfuirent vers leurs tentes; ils éprouvaient le contraire de ce qu'ils avaient prévu : les chevaux se trouvaient, le soir, séparés de leurs cavaliers et foulaient sur le sol la face de leurs maîtres. Le chef Khosrouân se tenait sous les étendards, éloigné du lieu des braves, attendant avec impatience l'issue du combat; il regarda du côté de ses compagnons, et, de vainqueurs qu'ils avaient été, il les vit tombés dans la défaite et s'enfuyant vers leurs tentes. « Qu'avez-vous, que vous est-il arrivé ? leur cria-t-il. — O notre maître, c'est aujourd'hui le jour des Arabes, nous avons vu de nos yeux un prodige; si vous ne vous montrez pas au combat pour relever le courage des guerriers, nous prendrons tous la fuite, et il ne restera de nous ni premier ni dernier. Nous avons fait dans ce jour l'épreuve d'un cavalier qui ne manque pas lorsqu'il frappe, et qui ne tourne pas le dos; s'il attaque une troupe, il la disperse; s'il pointe un cavalier, il l'atteint à

la gorge. » Ces paroles firent sur Khosrouân une douloureuse impression; des étincelles jaillirent de ses yeux. « D'où est donc venu ici ce guerrier, s'écria-t-il, et de quelle tribu des Arabes tire-t-il sa généalogie? — Seigneur, nous ne savons ni d'où il est venu, ni s'il est des Djinn ou des Abalis [1]. » Alors Khosrouân s'élança vers le champ de bataille, et la nation daïlémite chargea derrière lui : dans sa main était une lourde massue, et mugissant comme un éléphant, il assaillit les Arabes et en tua un certain nombre. La Guerre ne cessa de se tenir debout sur ses jambes et sur ses pieds, ses feux rallumés brûlèrent jusqu'à la disparition du jour. Les armées de la Nuit s'étant avancées, les Arabes se séparèrent des Persans et retournèrent à leurs campements; le roi Moundhir avait ordonné à ses esclaves de faire sortir les tentes hors de la ville et de les dresser dans une vaste plaine parsemée de roses épanouies.

Le combat fini, le roi Moundhir vint à la rencontre d'Abou'l-Fouaris Antar, et l'amena dans sa tente; ses fils et ses proches étaient autour de lui; ses tristes préoccupations s'étaient évanouies; il s'as-

[1] الجِنّ, « génies, démons bons ou mauvais. » إِبْلِيس, pluriel, أباليس, « Iblis, ange rebelle. » Le Koran, sourate II, vers. 32, parle d'Iblis en ces termes : وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَائِكَةِ ٱسْجُدُوا لِآدَمَ فَسَجَدُوا إِلَّا إِبْلِيسَ أَبَى وَٱسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلْكَافِرِينَ ۝ « Lorsque nous dîmes aux anges : Prosternez-vous devant Adam, ils se prosternèrent, excepté Iblis, qui refusa, fit le superbe, et il compta depuis parmi les impies. »

sit et fit asseoir Antar à ses côtés : tous le félicitèrent de ses exploits contre l'armée persane et lui promirent des présents. Moundhir fit apporter ensuite des aliments, mangea avec Antar, le comblant d'honneurs et causant familièrement avec lui ; il l'interrogea sur son état, et Antar lui raconta tout ce qui lui était arrivé. « Par Dieu! Abou'l-Fouaris, lui dit Moundhir, si je savais que ce pût être un bonheur pour toi de rester dans notre pays, j'enverrais vers Abla, pour qu'on te l'amenât de gré ou de force ; mais je crains que ton cœur ne soupire pour ton pays et tes tentes. » Antar entendant les paroles du roi Moundhir, lui exprima en ces termes sa vénération et sa reconnaissance : « O mon maître, je n'ai pas la force de rester ici ; chaque jour passe sur moi comme mille années[1] ; cependant, roi redoutable, devrais-je mourir de la violence de mes désirs et fondre à l'ardeur de mon amour et de mes souvenirs, je ne quitterai pas ce pays que vous n'ayez obtenu ce que vous désirez ; et, demain au lever du jour, je mettrai en déroute cette armée, fût-elle nombreuse comme les sables du désert ; aujourd'hui même, sa défaite était imminente sans ce puissant cavalier, qui est

[1] On retrouve cette pensée dans l'épisode de Khaled et Djaïda, du roman d'Antar, au moment où Zaher, frère de Moubarib, quitte sa tribu.

سارحل من ديارك الف عام   مسيرة كلّ عام الف ميل

« Je m'éloignerai mille ans de ton pays et le voyage de chaque année sera de mille lieues. » (Man. supp. n° 1683, v. II, fol. 15.)

venu combattre à la fin du jour; mais demain matin, je me rendrai dans l'arène, je le défierai au combat de l'épée et de la lance, je hâterai sa mort et disperserai son armée.» Ces paroles d'Antar firent éprouver à Moundhir une vive joie. «Si tu es victorieux, lui dit-il, amène-le prisonnier; car je me repens de l'action que j'ai faite; je voulais élever la puissance des Arabes sur les Persans, et les rendre supérieurs à toutes les nations; mais le contraire de ce que je désirais est arrivé; je me repens d'avoir mis en courroux, par ma conduite, ce grand roi, auquel la terre entière est soumise en esclave; cette armée n'est pas une goutte de son océan, une étincelle de son feu, et, par Dieu! je crains pour les Arabes son ressentiment et sa vengeance.» Ils passèrent ainsi la nuit, se consultant au sujet du combat : Antar voulait faire la garde; mais le roi Moundhir ne le permit pas; il voulut au contraire que ce fût son fils Nomân qui veillât sur les Arabes, et il attendit le matin pour livrer bataille. Tel avait été leur entretien, dit Asmaï.

Après le combat, les Persans étaient rentrés dans leurs tentes : leur chef Khosrouân rugissait de colère, n'ayant pu obtenir contre les Arabes le succès auquel il s'attendait; ses compagnons lui dirent: «O vizir et noble seigneur, par la flamme du Feu et de ses étincelles, il nous eût été facile de tuer vos ennemis et peu d'entre eux se seraient échappés, sans ce guerrier que le Dieu illustre a fait apparaître contre nous; car c'est un puissant cavalier,

et s'il continue à nous combattre, il ne laissera parmi nous ni grand, ni petit; par la vérité de la chaleur du Feu, ce n'est pas un homme, mais le plus audacieux des génies; s'il n'en était point ainsi, comment aurait-il pu nous livrer ce terrible combat et changer en joie la tristesse du roi Moundhir? Chaque fois que nous chargions sur lui, nous disions : Nous le prendrons de tous côtés et nous enlèverons son corps avec la pointe de nos cimeterres; mais il criait aux chevaux, qui reculaient à sa voix; il jetait à terre les cavaliers, les pointant de sa lance dans la poitrine et dans les côtes; quand il frappait sur les crânes, il les partageait en deux.» Ces paroles accrurent la colère et le dépit de Khosrouân. «Assez de ces descriptions, leur dit-il, que le Feu maudisse son père et sa mère; je l'ai déjà vu charger notre armée, et j'ai voulu écarter de vous ses coups meurtriers; mais il était loin de moi; j'ai tué dans mon attaque vingt-cinq de leurs braves cavaliers et je n'ai pu l'atteindre et me mesurer avec lui : mais, par la chaleur du Feu et des lumières étincelantes, demain matin, nul autre que moi ne se présentera au combat, je tuerai ce noir guerrier et le laisserai étendu sur la face de la terre : à vous ensuite de passer au fil de l'épée ses cavaliers et de piller ses biens.» Puis il ordonna à quelques-uns de ses guerriers de faire la garde, et lui s'étendit et dormit jusqu'à ce que l'aurore apparût avec son sourire.

Le chroniqueur dit qu'alors les cavaliers s'élan-

cèrent de toutes parts, et Khosrouân s'apprêtait à gagner le champ de bataille, quand tout à coup un cavalier arabe, le devançant, sortit des rangs et apparut entre les deux lignes qui séparaient les armées : il était plongé dans son armure, ceint d'un lourd cimeterre, armé d'une longue lance : il était monté sur une jument jaune comme de l'or épuré; sa pareille ne s'était jamais vue. Lorsqu'elle courait, elle se dérobait aux regards, ses nerfs étaient solides, sa queue traînante; c'était la gloire des chevaux arabes, l'éclair qui brille, l'orage qui verse. Le guerrier poussa de tous côtés sa jument dans l'arène en jetant un cri formidable qui plongea les esprits dans la stupeur : il découvrit sa figure semblable à celle d'un rhoul [1], les braves le reconnurent, c'était Antar, fils de Cheddâd. Lorsqu'il eut calmé l'impatience de son coursier, il chargea impétuesement sur la droite de l'armée, et, dans son attaque, il tua dix-neuf cavaliers; puis il revint au milieu de la lice, appelant les cavaliers au combat; il rugissait et grondait. Sa jument faisait partie des plus beaux chevaux de Moundhir; Abjer était fatigué; il avait été blessé, le jour dernier, dans le poitrail. Le roi Moundhir avait fait présent de cette jument à Antar, qui l'avait montée et essayée dans la plaine; il l'avait trouvée ferme de cœur et propre au combat. Antar galoppait, jouait avec sa lance flexible, et, ravi en lui-même, il récitait ces vers :

[1] الغول, espèce de démon, dragon à écailles multicolores, monstre, serpent. (Cf. Hamasa, p. 12.)

Lions guerriers, venez à moi chacun de vous, dissipez mon chagrin, enlevez ma souffrance.

Goûtez, de la lame de mon glaive, une gorgée amère comme la coloquinte.

O fils des Persans, qu'avez-vous? quelle préoccupation vous retient tous loin de mon combat?

Où est celui qui cherche ma mort et veut me faire boire la coupe du trépas?

Amenez-le, et vous verrez ce qu'il recevra de ma lance, sous les ombres de la poussière [1].

Le chroniqueur continue : Khosrouân s'élança dans l'arène; il était monté sur un cheval à la queue traînante, aux jambes solides, à la bouche fine; rapide dans ses mouvements, il devançait le vent du nord. Le cavalier avait une cuirasse à cotte de mailles serrées comme les yeux des sauterelles; il était ceint d'une épée tranchante qui appelait la mort et coupait le fil de la vie, quatre javelots sortaient de son dithar [2]; dans sa main était une masse d'armes [3]; lorsqu'il la brandissait, il jetait l'épouvante dans les esprits. En arrivant dans l'arène, il parlait en langue persane et injuriait les Arabes, il allait charger l'armée de Moundhir et calmer la

[1] Ces vers sont sur le mètre *ramel* (rapide).

[2] الدثار, par-dessus qu'on met sur الشعار, vêtement de dessous touchant presque aux poils de la peau.

[3] Les guerriers arabes faisaient usage de l'épée et de la masse d'armes; la masse est tantôt appelée عمود et tantôt دبوس. Les traités arabes en donnent la figure. La masse était placée par le cavalier sous son genou. (*De l'art militaire chez les Arabes au moyen âge*, par M. Reinaud, *Journ. asiat.* septembre 1848, p. 221.)

fougue de son cheval, lorsque Antar le prévint et s'élança sur lui, en criant d'une voix formidable. Khosrouân reçut son attaque, le cœur plein de rage : ils cherchaient tous les deux à se prendre en flanc, lorsque la poussière s'éleva et les fit disparaître aux regards. Les spectateurs étaient frappés d'étonnement à la vue de leurs coups prodigieux et de leurs étranges manœuvres. Mais chaque fois que Khosrouân se disposait à frapper Antar avec sa massue, il le trouvait toujours ayant deviné ses intentions : alors il recommença à galoper au loin, redoublant ses ruses et ses stratagèmes; Antar le suivait avec une patience attentive. Cette manœuvre dura plus de la moitié du jour : la chaleur devint intense, les pierres brûlaient. Khosrouân était de plus en plus déconcerté et passait sa massue de la main droite à la main gauche; il saisit un de ses quatre dards, se précipita sur Antar, et, brandissant son javelot jusqu'à ce qu'il fût près de lui, il le lança en poussant un cri pareil au tonnerre qui gronde; le javelot partit de sa main comme l'éclair rapide. Antar attendit le trait sans s'émouvoir, et le para adroitement avec sa lance[1], le dard passa de côté. A cette vue les cavaliers furent stupéfaits. Khosrouân saisit un second dard : « Que ce javelot lui porte une mort prompte, dit-il ! » Et il le lança comme le premier; mais Antar l'évita et le dard fut sans effet; Khosrouân lança le troisième; mais la vigilance d'Antar

[1] سبّحها بالرمح بمعرفته. Litt. : « Il le fit nager adroitement sur sa lance. » Il souleva en l'air le trait avec sa lance.

le rendit inutile; le quatrième eut le même sort que les autres. Lorsque Khosrouân vit comment Antar avait paré ses javelots, son cœur s'enflamma de colère, et, s'éloignant de la droiture, il fit passer sa massue de la main gauche à la main droite en rugissant comme le lion de la forêt, et la lança sur Antar, poussant un cri qui fit trembler les déserts; Antar voyant la massue qui allait l'atteindre, jeta sa lance, saisit la massue en l'air avec ce que Dieu lui avait donné de force et d'adresse, et, la brandissant, il en fit tomber les anneaux[1]. Tous ceux qui le virent furent saisis de stupeur. Antar s'avança vers Khosrouân et lui dit : « Malheur à toi, maudit, apprends à lancer le coup de massue. » Lorsque Khosrouân vit comment Antar avait saisi la massue, la terre et le ciel disparurent à ses yeux, et il prit la fuite en rejetant son bouclier sur ses épaules. Antar le poursuivit en criant, et lança sur lui la massue, qui vola comme l'éclair qui brille, et tomba

[1] هزه فتساقطت حَلَقه. Litt. : « Il la remua, et ses anneaux tombèrent successivement. »

Dans la Milice française du père Daniel, t. I, p. 434, les massues des Roland, Olivier, du Guesclin, consistent en un gros bâton ou manche dont un des bouts est terminé par trois chaînons auxquels se trouve attachée une boule en fer ou autre métal.

Les massues persanes dont j'ai vu les diverses figures dans le *Chah-Nameh* de Firdousi (fol. 73, 161, 226, 227), ne se composent que d'un manche, au bout duquel est fixée une boule ronde, ayant des cannelures verticales et horizontales : on n'y voit ni chaînons ni anneaux. La massue du satrape Khosrouân ayant des anneaux, on pourrait supposer qu'à cette époque il se trouvait des massues persanes ressemblant à celles des guerriers français du temps des Roland, Olivier, du Guesclin.

sur le bouclier plus pesamment qu'une pierre lancée par une machine de guerre; Khosrouân fut jeté au milieu du chemin : il avait quatre côtes brisées et il était mort sans agonie.

A l'aspect de cette catastrophe, dit le narrateur, la honte et l'humiliation descendirent sur les Persans; leurs dos se brisèrent; ils étaient consternés; et, chargeant avec la violence du désespoir, ils se précipitèrent à la mort, poussant, dans leur langage, des cris confus, et invoquant le Feu. Les cavaliers arabes les reçurent bravement avec le sabre et la lance. Le feu de la guerre devint intense, son charbon s'enflamma. La sueur ruisselait sur le cou des chevaux haletants, le sang des chefs coulait de leur gorge sur leurs cuirasses et leurs cottes de mailles; Antar renversait les héros de l'armée, et les âmes se plaignaient de leur malheur à celui qui connaît leurs secrets, et les têtes roulaient séparées des corps. Les Persans, saisis d'épouvante à la vue des exploits d'Antar, prirent la fuite, gémissant sur leur déroute, et ne croyant pas à leur salut. Ils ne cessèrent de fuir que lorsque le jour eut disparu et que la nuit se fut avancée avec ses ombres.

Les cavaliers arabes revinrent, ayant atteint contre l'ennemi le but de leurs désirs; à leur tête marchait Antar, le sang figé sur son armure; les Arabes l'entouraient et faisaient des vœux pour lui; ils marchèrent ainsi jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la ville, et ils se rendirent auprès du roi Moundhir, qui, venant à la rencontre d'Antar et de ses guerriers, le félicita et adressa à Dieu des prières pour lui; il

était en admiration de sa bravoure et de ses faits d'armes. « O Abou'l-Fouaris, tout ce que les Arabes ont pris dans ce jour est ton bien, personne ne partagera avec toi; car tu l'as gagné avec ton sabre et ta lance : tu es l'affermissement des Arabes après la fuite, leur force après la défaite; prends ce butin en entier avec les chamelles Açâfîr, je te donnerai ensuite sur mes biens de grandes richesses, afin que tu puisses te marier avec la fille de ton oncle; tes inquiétudes cesseront, et je ne te laisserai consommer le mariage que chez moi, dans ces habitations, et tes désirs seront ainsi comblés. Je veux écrire à toutes les tribus, réunir les Arabes des eaux et des sources, et me préparer à faire la guerre au Roi juste; j'enverrai d'abord vers ta tribu des Benou Abs et d'Adnân, et je ferai ensuite tous mes efforts pour détruire les armées des adorateurs du Feu, qui viennent du Khoraçân [1]. — Faites ce qui vous paraît convenable, lui dit Antar, et chassez de votre esprit toute préoccupation; je suis au nombre de vos esclaves, et je ne cesserai de rester sous vos ordres, auprès de vous, que vous n'ayez obtenu l'objet de vos désirs. » Antar se rendit à l'appartement qu'on lui avait préparé, et son désir de revoir Abla ne faisait que s'accroître.

Le narrateur rapporte que, le lendemain, le roi Moundhir était assis sur son trône, entouré des grands

[1] Khoraçân, la Bactriane des anciens, dispute au Farès le premier rang parmi les provinces de la Perse.

de son royaume; ils se consultaient et discouraient fort au long sur la question des Persans; mais pendant qu'ils délibéraient avec anxiété sur cette affaire, un des officiers du roi Moundhir s'avança vers lui, baisa la terre et lui dit: « Voici pour vous une grande nouvelle, votre vizir Amr, fils de Nefila[1], vient d'arriver. » Le vizir était l'un des hommes les plus âgés de ce temps; il vivait depuis quatre cents ans[2]; les jours et les nuits lui avaient donné une grande expérience; c'était un homme sage, rare, unique,

[1] Amr, fils de Néfila (Nofayl), vivait en 530 de J. C. époque où régnaient Kesra Anouchirwan et Moundhir. L'auteur du roman d'Antar désigne Amr comme le précurseur de Mahomet. Mais ce fut son fils Zayd.

Waraca, fils de Naufal, fils de Hârith, fils d'Açad, fils d'Ouwairith; Obaydallah, fils de Djahch, et Zayd, fils d'Amr, fils de Nofayl, étaient les quatre personnages qui avaient formé le projet de rechercher la vraie religion d'Abraham. Zayd avait renoncé à l'idolâtrie; retenu à la Mekke par son oncle Khattâb, il se rendait tous les jours à la Câba. On le voyait, le dos appuyé contre le mur du temple, se livrer à de pieuses méditations dont il sortait en s'écriant: « Seigneur! si je savais de quelle manière tu veux être servi et adoré, j'obéirais à ta volonté; mais je l'ignore. » Il rendait hommage à l'unité de Dieu et attaquait publiquement les fausses divinités. (Cf. *Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, t. I, p. 321, 322, 323 et suiv.)

[2] Voir des exemples de longévité dans l'examen de la première lettre de M. Fresnel, par M. Caussin de Perceval (*Journ. asiat.* décembre 1836, p. 518). Pour donner la mesure de l'exagération de l'auteur du roman, quant à l'âge d'Amr, fils de Néfila, je dirai que le guerrier-poëte Dourayd, fils de Simma, avait plus de cent ans quand il fut tué à la bataille de Honâin, tandis que l'auteur du roman, qui fait figurer ce guerrier dans l'histoire d'Antar, lui donne quatre cent cinquante ans. (Cf. man. du roman, supp. n° 1683, v. II, fol. 594.)

versé dans la lecture des livres et de l'histoire, dans la science des étoiles, du mouvement des astres et des mondes qui tournent, et il était au nombre de ceux qui annonçaient l'apparition de Mahomet, le Seigneur des seigneurs et sa venue de la maison sainte, prédisaient qu'il serait élevé entre Zamzam[1] et Macam[2], qu'il détruirait les adorateurs des idoles, et que le soleil de sa mission dissiperait l'obscurité des vils idolâtres et illuminerait la terre après les ténèbres. Ce vizir faisait de la Mekke son séjour habituel et y attendait la manifestation du Seigneur des créatures, en priant Dieu de prolonger sa vie jusqu'au

[1] Une voix céleste, dit la tradition, avertit en songe Abd-el-Mottalib (aïeul de Mahomet) de creuser la terre entre Içâf et Nâïla, près d'une fourmilière, à l'endroit où il verrait un corbeau frapper le sol de son bec... Abd-el-Mottalib se rendit au lieu désigné accompagné de son fils Hârith. Armés de pioches, ils se mirent à creuser. Bientôt ils trouvèrent les deux gazelles d'or, les cuirasses et les sabres enfouis par Môdbâh le Djorhomite. Ils continuèrent leur travail et arrivèrent enfin à l'eau de Zamzam, à la source d'Ismaël. C'est ainsi que fut formé le célèbre *puits de Zamzam*, qui passe pour être intarissable. (*Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. C. de Perceval, t. I, p. 260.)

[2] D'après les légendes des Arabes, Dieu commanda à Abraham de rebâtir la Câba avec l'aide d'Ismaël... Abraham et Ismaël s'étaient, dit-on, partagé ainsi le travail : le père bâtissait et le fils lui donnait les pierres ; celui-ci faisait les fontions de manœuvre, celui-là celles de maçon. Lorsque le mur fut parvenu à une certaine hauteur, Abraham, afin d'en pouvoir atteindre la partie supérieure, posa un quartier de roche sous ses pieds. Cette roche, que l'on montre encore de nos jours, est appelée *Macâm Ibrahim*, « le piédestal d'Abraham. » Elle présente à sa surface un creux que les musulmans assurent être l'empreinte du pied du patriarche. (*Ibid.* t. I, p. 171.)

lever de cette éclatante lumière, Mahomet, l'envoyé du roi miséricordieux.

Le narrateur continue : En entrant chez le roi, Amr le salua avec respect; Moundhir l'accueillit avec de grands témoignages de considération et lui dit : « O vizir, vous arrivez au moment même où j'ai besoin de vous; ma conduite m'a mis dans un grand embarras, et je voudrais que vous m'aidassiez à alléger le poids de mes ennuis. » Il le fit asseoir à son côté et lui raconta tout ce qui lui était arrivé et comment il était en hostilité avec le roi Kesra. « Vous avez commis une faute, ô roi magnanime, répondit le vizir, et c'est pour cela que je suis venu de la maison de Dieu, la sainte, craignant la destruction de vos habitations et la mort des seigneurs arabes. Je vous ai recommandé bien des fois de ne pas vous faire l'ennemi des adorateurs du Feu, que vous n'ayez vu la Mekke resplendir de lumières, et en sortir le prophète élu, qui sera l'homme fortuné d'Adnan, et à la naissance duquel les temples de feu s'éteindront[1]. Maintenant il ne

[1] Suivant une tradition assez généralement accréditée parmi les historiens musulmans, la nuit même où était né le fils d'Amima (Mahomet), le palais du roi de Perse, Kesra, fut ébranlé par un tremblement de terre; quatorze de ses tours s'écroulèrent, le feu sacré des mages s'éteignit, le lac de Sâwa se dessécha et le moubédân, grand juge des Persans, vit en songe des chameaux vigoureux qui traînaient à leur suite des chevaux arabes, et qui, ayant traversé le Tigre, se répandaient dans la contrée. C'était là, dit-on, autant de signes qui pronostiquaient le renversement de la monarchie persane, la ruine du culte des mages et la domination des Arabes sur la Perse. (*Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. C. de Perceval, t. I, p. 284.)

reste plus qu'à arranger l'affaire et à vous humilier devant ce roi, bien qu'il vous ait fait injure; car vous avez tué son satrape et mis en déroute son armée; mais tenez-vous sur vos gardes et ne vous fiez pas à lui.

« — O vizir et père honorable, tracez-moi mon plan de conduite, afin que je suive votre conseil. — Mon conseil, dit Amr, c'est que vous attendiez jusqu'à ce que je sois allé moi-même à Médâïn et que j'aie observé et jugé l'état des choses : j'irai trouver Moubédân, le kadhi des kadhis adorateurs du Feu; je l'implorerai au sujet de cette affaire, je le prierai de ne pas nous être hostile : Moubédân est un homme sage, savant, et les savants et les sages ne conseillent pas l'effusion du sang. — Agissez, ô père bienveillant, comme il vous paraît convenable, lui dit Moundhir, et que Dieu vous donne tout son appui. » Amr resta deux jours auprès de Moundhir pour se reposer des fatigues de son voyage, et Moundhir lui apprit ce qu'avait fait Antar, que c'était lui qui avait tué le satrape et détruit son armée. Le troisième jour Amr décida son départ pour Médâïn-Kesra, après avoir recommandé à Moundhir, le fils de Cheddâd, Antar, en lui disant : « Ne lui permettez pas de retourner dans son pays, jusqu'à ce que nous sachions ce que Kesra aura résolu de faire. »

Le vizir traversa à la hâte les déserts, et, dès son arrivée à Médâïn, il se rendit auprès de Moubédân sans se faire annoncer. Lorsque Moubédân aperçut

Amr, il s'avança vers lui et lui témoignant une grande considération, le fit asseoir à son côté. «Quel est le motif qui vous amène ici, lui dit-il, après le mal que vous nous avez fait? — O vizir et honoré seigneur, répondit Amr, par la vérité de celui qui a tiré les choses du néant, je n'étais pas présent, lorsque cette affaire a eu lieu; la nouvelle m'en étant parvenue, j'ai pensé que le mal pourrait s'aggraver et je suis accouru à franc étrier[1]; peut-être arriverais-je à temps, me disais-je, pour prévenir le mal; mais, à mon arrivée, il était accompli : alors je me suis hâté de venir vous implorer et m'humilier devant vous, redoutant que ces hommes ne périssent sans avoir mérité la mort; que la passion ne vous rende pas hostile à ma demande, et que la différence de nos religions n'excite point contre nous votre haine; soyez bon, ô Seigneur, tandis que vous avez en vos mains le pouvoir des bienfaits.» Lorsque Moubédân entendit ces paroles, son cœur fut allégé de sa préoccupation et de sa tristesse. «O Amr, lui dit-il, avant votre arrivée et votre demande, j'avais prévenu vos désirs; j'ai caché à Kesra toute cette affaire; l'armée m'est arrivée vaincue, en déroute; son chef a été tué et il a été enseveli; je n'ai donné connaissance au roi d'aucun de ces détails, redoutant l'effusion du sang et la dispersion de la nation arabe : mais, en ce moment, nous avons une préoccupation bien plus

[1] في حثّ الركاب, litt. : «avec l'excitation de l'étrier.»

grave, et je voudrais en soulager le cœur du roi; car les gouvernements tombent malades comme les hommes par suite des malheurs que le destin fait tomber sur eux, et ils n'ont d'autres médecins que leurs vizirs, qui connaissent leurs maladies et en savent les remèdes. — Quel est celui, ô mon maître, qui a troublé le cœur du roi de la terre, lui qui domine sur elle dans toute son étendue? — Apprenez, Amr, répondit Moubédân, que César [1], empereur des Grecs, maître d'Antioche et autres pays, nous envoyait en tribut [2] des trésors de son royaume, des esclaves grecques et autres richesses que la langue ne peut décrire; il protégeait son pays en nous faisant parvenir des objets précieux, des présents de toutes sortes. Lorsque cette année est arrivée, il nous en a envoyé de nombreux et de magnifiques; mais le chef qui les apporte est un Patrice puissant, sorti des îles de la mer [3]; il est arrivé dans ce pays avec cinquante ca-

[1] C'est Justinien, désigné sous le nom générique de César, et qui régna de 527 à 565.

[2] En 562, la guerre ayant cessé entre les Romains et les Persans, Justinien négocia un traité de paix avec Kesra; il souscrivit au plus honteux marché que les Romains eussent jamais conclu depuis la mort de Julien l'Apostat: 30,000 pièces d'or, tribut annuel, sept années payables d'avance; à la septième, on devait payer trois autres années d'avance, et ensuite le reste devait être successivement donné. Le traité fut ratifié en 563.

[3] Dans l'un des savants ouvrages de M. Reinaud, on lit la note suivante:

« Ibn-Alathir se sert de l'expression « dans les îles, » في الجزاير, à l'imitation des anciens écrivains de la Bible, qui désignent ainsi la Grèce et les pays maritimes d'Europe. Ici il doit être question des

valiers de sa religion, dix prêtres et trois moines; et, lorsqu'il s'est présenté devant Kesra, dans l'Iwân, il lui a dit par la langue d'un interprète : Apprenez, ô roi illustre, que cette fois j'arrive avec des richesses que la langue ne pourrait décrire et dont aucun homme n'a vu les pareilles, de belles esclaves semblables aux houris du paradis, des trésors que le feu ne peut consumer, des perles, des pierres précieuses, des chevaux et des chamelles; mais je ne vous livrerai point ces trésors, à moins que vous n'ayez un cavalier qui combatte contre moi au milieu de l'arène et qui me vainque à l'épée et à la lance : c'est ce que m'a ordonné de vous dire César, roi des adorateurs de la Croix. »

Le narrateur rapporte que ce Patrice, dont Moubédân venait de parler, était venu de son pays pour visiter Jérusalem et la fontaine Solouan [1], et qu'ayant

ports de Sicile et de ceux d'Italie, Pise, Gênes, Venise. Le mot *île*, chez les Arabes, se dit aussi des presqu'îles comme l'Arabie, qu'ils appellent *l'île des Arabes.* » (*Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades*, par M. Reinaud, p. 297.)

La Bible se sert de ces expressions, *îles de la mer, îles des nations*, ou simplement *les îles*. (Cf. Isaïe, ch. XI, v. 11; Machabées, ch. XIV, v. 5; Ézéchiel, ch. XXVI, v. 18; Genèse, ch. X, v. 5.)

Dans ce passage du roman d'Antar, les îles de la mer doivent désigner la Grèce et son archipel. Un des man. du roman (n° sup. 1683, v. 2, fol. 372), au lieu de «îles de la mer,» dit «îles Bardan,» جزاير بردان, mot qui paraît être inconnu.

[1] «En descendant de la montagne de Sion, du côté du Levant, nous arrivâmes à la vallée, à la fontaine et à la piscine de Siloë, où Jésus-Christ rendit la vue à l'aveugle. La fontaine sort d'un rocher; elle coule en silence, *cum silentio*, selon le témoignage de Jérémie, ce qui contredit un passage de saint Jérôme; elle a une espèce de

entendu vanter le climat de Syrie, il se rendit à Damas[1] où il resta quelques jours : s'étant présenté devant Hârith el-Wahhab[2] (le magnifique), seigneur

flux et de reflux, tantôt versant ses eaux comme la fontaine de Vaucluse, tantôt les retenant et les laissant à peine couler. Les lévites répandaient l'eau de Siloë sur l'autel, à la fête des tabernacles, en chantant « Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. » Milton invoque cette source au commencement de son poëme, au lieu de la fontaine Castalie :

.... or if Sion hill
Delight thee more, and Siloa's brook that flow'd
Fast by the oracle of God, etc., etc. »

(*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Chateaubriand, t. II, p. 214, 215.)

[1] En parlant de la fertilité du sol de Damas, de l'abondance de ses fruits, de ses jardins et vergers, les Ismaélites ont coutume de dire : « S'il y a un paradis sur la terre, il est à Damas ; et, s'il est au ciel, Damas le remplace sur la terre. » (*Voyage du rabbin Pétachia*, M. Éliacin Carmoly, *Journal asiatique*, nov. 1831, p. 388.)

[2] Hârith V El-Aradj, fils d'Abou-Chammir (de 529-30 à 572 de J. C.). Ce Hârith, fils de Hârith (ou Djabala), Abou-Chammir et de Mâria aux pendants d'oreilles, suivant Thaâlebi, Ibn-Cotayba, Ibn-Omar Chah et l'auteur de l'Aghâni, était surnommé *El-Aradj*, « le boiteux, » et *El-Wahhâb*, « le magnifique ou le libéral. » C'est le plus fameux des rois ghassanides. Il est mentionné par Procope, sous la dénomination très-exacte d'Aréthas, fils de Gabala. Il est appelé de même et qualifié de roi des Arabes chrétiens dans des passages d'anciens auteurs ecclésiastiques cités par Assémani, passages dans lesquels on le voit figurer comme contemporain d'un patriarche jacobite, Sergius, et du successeur de Sergius, Paul, qui reçut de lui, en certaine occasion, un accueil distingué..... Justinien, pour opposer au roi de Hîra, Moundhir III, un rival capable de contrebalancer ses forces, remit aux mains de Hârith-el-Aradj le commandement de toutes les tribus arabes de Syrie (moins celles de la Palestine), commandement qui avait été divisé pendant la période précédente, et lui conféra le titre de roi au lieu de celui de phylarque, le seul que les Romains eussent accordé jusqu'alors aux

des Benou Rhassan, lieutenant de l'empereur de Grèce, sur la chrétienté des Arabes, il montra une intrépidité supérieure à celle de tous les autres cavaliers, et une bravoure qui jetait dans la stupeur les plus courageux; car c'était un démon sous la figure d'un homme. Hârith lui fit présent d'une robe d'honneur et l'établit, lui et ses compagnons, dans une habitation magnifique : il l'engageait chaque jour avec une troupe choisie parmi ses braves; ils apparaissaient contre lui dans l'arène; mais il les renversait à droite et à gauche : ces combats durèrent pendant un mois entier, jusqu'à ce que le Patrice eût vaincu tous les guerriers des tribus, qui reconnurent la haute supériorité de son courage. Témoin des prouesses de ce guerrier, Hârith s'en réjouit : « C'est, dit-il, l'épée du Messie, Jésus, fils de Marie, il faut que je l'envoie comme une vengeance sur les Arabes et les Persans. » Il le fit partir pour Antioche avec une troupe affectée à son service; et il écrivit au roi César une lettre pour l'instruire de ce qu'il avait vu faire à ce guerrier : « Gardez-le, ô roi, lui disait-il, donnez-lui tout ce qu'il désirera, empêchez-le de retourner vers les îles de la mer; car par lui vous obtiendrez tout ce que vous voudrez des adorateurs du Feu. »

La réception de cette lettre fit un grand plaisir au roi César, qui, apprenant l'arrivée du Patrice et de sa suite, sortit à sa rencontre, le reçut avec hon-

chefs arabes. (*Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, t. II, p. 233, 234.)

neur, le pressa sur sa poitrine, et revenant avec lui à son palais, le fit asseoir à son côté, s'entretint avec lui de ce qu'il avait appris, le concernant, et lui offrit ses richesses et ses trésors. «O roi, lui dit le Patrice, je ne suis pas sorti de mon pays pour rechercher les biens de la terre, je ne suis parti que pour aller conquérir la récompense due aux actes méritoires, et j'ai pensé que mon retour dans mon pays, sans avoir connu celui-ci, serait considéré comme une preuve d'impuissance et de faiblesse d'esprit; en faisant ce que j'ai déjà fait, j'ai eu pour but d'arriver auprès de votre Majesté; si je ne montrais pas à ce peuple ma bravoure, je n'aurais pas atteint l'objet de mes desirs.»

Le narrateur dit : Ce Patrice s'appelait Bathramouth, son intrépidité était à toute épreuve : après avoir reçu pendant trois jours l'hospitalité de César, il apparut dans la lice; les guerriers vinrent se mesurer avec lui; les cavaliers européens sortis pour le combattre furent vaincus et mis en désarroi; il s'élançait sur eux comme un démon, et, jouant avec une kantaria[1] sur le dos de son cheval, il poussait des cris qui terrifiaient les guerriers : le combat ne prit fin que lorsque les braves plièrent devant lui et que les héros reconnurent la supériorité de sa valeur. César voulut faire rester ce Patrice chez lui, dans son empire, pour se fortifier contre ses

[1] قنطارية vient du grec κοντάριον et signifie «lance.» (*Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades*, par M. Reinaud, p. 280.)

ennemis et ses envieux; il le maria avec sa fille, l'associa à son gouvernement, à ses honneurs et en fit son épée et sa cuirasse.

Un jour le Patrice entra chez César et le salua; il le trouva assis; des esclaves étalaient devant lui ses richesses et ses trésors, l'empereur choisissait les pierres précieuses, les grosses perles et tout ce qu'il y avait de plus magnifique, plaçait dans des bourses les objets les plus rares de ses trésors, et les scellait de son cachet : les esclaves les plaçaient dans des boîtes qu'ils recouvraient d'une enveloppe de soie, et ils se préparaient à partir avec ces immenses présents. Lorsque le Patrice les vit dans cette occupation, il s'approcha familièrement de César; car il était son gendre : « O roi, lui dit-il, à qui expédiez-vous ces trésors? — O mon fils, répondit César, nous les envoyons à Kesra Anouchirwan, roi de l'époque; il est souverain de Perse et de Daïlem et dominateur de toutes les nations; c'est à lui que les étrangers et les Arabes payent un tribut de présents. — Ce Kesra, roi de Perse, est-il de la religion de Jésus, fils de Marie, demanda le Patrice? — Non, mon fils, il ne professe pas la religion de la croix et de la ceinture[1];

[1] دين الصليب والزنّار, « la religion de la croix et de la ceinture, » c'est-à-dire la religion chrétienne. L'usage des religieux, moines et ermites était et est encore, chez beaucoup d'entre eux, de porter une ceinture. Le Câmous arabe définit ainsi le mot زنّار : هو ما على وسط النصارى والمجوس, « ce que les chrétiens et les mages ont autour du corps. » Le Câmous persan dit : زنّار آنچه

c'est au contraire un adorateur du Feu; mais, comme il a de nombreuses armées, il domine sur toutes les contrées, et, si nous ne l'intéressions pas avec ces richesses et ces présents, il nous serait impossible de nous maintenir dans ce pays.» A ces paroles, les yeux du Patrice s'agitèrent, son

ترسايان ومجوس ووثنى برميان بندند, «ce que les Chrétiens, mages et idolâtres lient autour des reins.»

Les disciples de Zoroastre se servaient du *Kosti* (lien) fait de laine ou de poil de chameau. Le kosti doit être composé de soixante et douze fils et faire deux fois au moins le tour du corps. Celui des Parses de l'Inde est fort étroit, il n'a que deux lignes de large sur neuf pieds huit pouces de long. (Cf. *Zend-Avesta*, t. III, p. 259, 530.)

Tous les chrétiens du Levant, les Syriens, les Arabes, les Égyptiens, ou les Cophtes, croiraient commettre un péché, s'ils allaient à l'église sans *ceinture*. Ils se fondent sur cette parole de notre Seigneur : «Portez une ceinture sur vos reins.» Les moines, qui enchérissent partout sur les usages établis, ont des ceintures à douze nœuds, pour montrer qu'ils sont les sectateurs des douze apôtres. C'est de là qu'est venue la cérémonie dont les Orientaux usent dans l'excommunication. Lorsqu'ils retranchent quelqu'un du corps de l'église, l'évêque lui coupe ou lui déchire *sa ceinture*. (*Histoire du Manichéisme*, par Beausobre, vol. I, p. 199.)

Motawakkel, dixième khalife de la maison des Abbacides, obligea les chrétiens et les juifs à porter la ceinture, par une ordonnance qu'il fit publier en 235 de l'hégire. Depuis ce temps, les chrétiens d'Asie, et principalement ceux de Syrie et de Mésopotamie, qui sont presque tous ou Nestoriens ou Jacobites, la portent ordinairement, c'est ce qui a fait donner à ces schismatiques le nom de *Chrétiens de la ceinture*. (*Bibl. orient.* de d'Herbelot.)

Il n'est pas étonnant que ces différentes religions aient adopté l'usage de la ceinture, qui peut être considérée comme un symbole d'union, d'alliance, de lien de l'homme avec Dieu et des hommes entre eux. On sait, du reste, que le mot *religion* vient de *religare*, relier.

émotion et sa fureur s'accrurent : « Par la sincérité de ma foi en la vraie religion, s'écria-t-il, je pensais que le Messie était seul adoré ; je vois qu'il ne reste que la rhazia et la guerre sainte à faire contre ce pays, et, par Dieu, je ne vous laisserai pas même envoyer de ces présents un dirhem, que je ne sois allé moi-même vers ce roi faire la guerre pour la religion du Messie, combattre ses soldats et ses troupes, et déployer tous mes efforts : si je suis tué, continuez à subir le tribut convenu ; mais si le Messie me fait triompher de ses guerriers, je le tuerai, et conquerrai pour vous son pays, dans lequel je m'établirai sous votre protection. J'obtiendrai de mes actions les plus grandes récompenses morales, et j'aurai atteint les hauteurs du ciel, lorsque le monde entier sera chrétien. » César, entendant les paroles du Patrice, lui dit : « Par ma vie qui t'est chère, je t'en conjure, ne fais pas cela ; préserve-nous des calamités du roi de Perse, et ne nous ouvre pas une porte que nous ne pourrions pas fermer ; mais, s'il faut que tu combattes pour la religion du Messie, pars avec ces richesses et ces esclaves, va vers ce roi puissant et demande-lui de te laisser combattre ses guerriers ; il te l'accordera ; observe ses soldats, ses armées, l'étendue de son pays ; si tu vois que tes désirs puissent s'accomplir, retourne vers moi et je te montrerai ce que je ferai ; mais laisse-nous lui envoyer le tribut et protéger ainsi ce pays ; nous n'aurons pas violé notre traité. » Le Patrice approuva cette ré-

solution et partit avec les présents. Il était joyeux de son départ, et il ne cessa de marcher avec ses compagnons, à travers les déserts, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Médâïn Kesra[1].

Bathramouth se présenta devant le roi et lui dit : « Vous savez, ô mon maître, que les rois ne se payent des tributs les uns aux autres qu'après la victoire et la défaite ; je veux éloigner ce déshonneur de la religion chrétienne, en combattant devant vous chacun des guerriers dont vous vous glorifiez ; si je suis vaincu, mon sang vous appartient légitimement ; mais, si je suis vainqueur de vos cavaliers, si je triomphe des plus valeureux, exemptez notre pays du tribut, et ne nous faites pas une nécessité de la guerre ; car, dans toutes les religions, verser le sang est une iniquité et une oppression. » L'interprète ayant expliqué ces paroles à Kesra, le roi ne savait plus distinguer sa droite de sa gauche ; la colère apparut sur sa figure contractée ; mais son esprit le rappelant à la droiture, il dit aux seigneurs de sa cour : « A celui qui invoque l'équité, quelle réponse doit-on faire ? Conduisez ce chef dans une demeure convenable à son rang ; apportez-lui la boisson et les aliments qu'il vous demandera, et laissez-lui les richesses qu'il a apportées avec lui, afin que nous

[1] Justin I[er] et Justinien, pendant leur règne, envoyèrent à Moundhir et à Kesra des évêques, des patrices, des commissaires, soit pour traiter de la délivrance de prisonniers importants, soit pour conclure la paix ou porter des tributs et des présents. La mission que Justinien confie au patrice Bathramouth est conforme à ce fait historique.

accomplissions la justice et son dessein : demain matin, nos cavaliers sortiront contre lui dans l'arène, et nous serons témoins de son combat contre les braves; nous ne toucherons de ses richesses pas même une perle, jusqu'à ce qu'il ait reconnu la supériorité de nos guerriers sur lui. » Les officiers exécutèrent les ordres du roi, et les chefs passèrent la nuit à faire connaître aux braves Persans et Daïlémites ce qui était arrivé.

Le chroniqueur rapporte : Lorsque le matin approcha et que les armées de la nuit eurent disparu, les troupes montèrent à cheval; les principaux seigneurs étaient au milieu d'elles; les guerriers s'avancèrent, et l'arène se remplit de la foule du peuple. Le roi Kesra monta à cheval; sur sa tête flottait un étendard éclatant, entre ses yeux une perle étincelait comme le feu; il montait sur un cheval appelé Béchendâz, que les rois du Hidjâz avaient élevé. A son entrée dans la lice, tous les braves s'inclinèrent devant lui, les cavaliers se rangèrent en ordre, et la foule se sépara en se formant en deux lignes. Alors le Patrice s'avança, semblable à un bouillant coursier, couvert de fer comme un solide bastion; autour de lui étaient les prêtres et les religieux portant des vêtements de diverses couleurs, et élevant la Croix au-dessus de leur tête. Lorsqu'ils furent arrivés dans l'arène, le Patrice sortit de leurs rangs, et demanda à combattre; il s'élança en galoppant, et, se tournant à droite et à gauche sur le dos de son cheval, il stupéfiait les braves. Les Per-

sans s'élancèrent de tous côtés vers lui, jaloux d'acquérir de la gloire; mais les principaux officiers crièrent après eux, et Kesra ordonna qu'on les fit éloigner du Patrice, qu'il ne sortît contre lui qu'un guerrier après l'autre, ajoutant que celui qui le ferait prisonnier, ou qui le tuerait sur le champ de bataille, deviendrait possesseur de toutes les richesses qu'il avait apportées. « Si vous êtes impatients, leur dit-il, tirez au sort, et celui qui sera désigné par le hasard combattra contre lui. » Les chefs, ayant entendu les ordres du roi, se retirèrent du lieu du combat et se rangèrent sur une seule ligne. Le Patrice assistait à ces préparatifs; le premier appelé par le sort fut un des généraux daïlémites, d'une bravoure et d'une fermeté à toute épreuve : il sortit des rangs et se précipita sur le Patrice, qui attendit son approche; alors, sortant son pied de l'étrier, au moment où il passa devant lui, et, se balançant sur son cheval, il le poussa du pied et le jeta de sa selle au milieu de l'arène. Cette chute stupéfia les cavaliers. Le sort tomba ensuite sur un des plus puissants guerriers de la Perse : c'était un satrape qui combattait avec toutes les armes, et qui ne reculait jamais devant le combat et le carnage. Il s'élança, tenant dans sa main une massue, et, rugissant comme un lion, en approchant du Patrice; leva le bras pour le frapper; mais le Patrice, l'atteignant sous les côtes avec le talon de sa lance, l'étendit au milieu de la plaine. Il tenait dans sa main une kantaria semblable au mât d'un navire, s'il

en eût frappé une montagne, il l'aurait renversée : il avait enlevé la pointe de sa kantaria; car, en présence des prêtres, des religieux et de Kesra, il s'était imposé cette obligation : que son sang appartiendrait légitimement à celui qui le vaincrait; mais qu'il lui serait interdit de verser le sang de ceux qui sortiraient contre lui, excepté de celui dont le destin aurait décrété la mort. Les chefs d'armées tiraient au sort et s'élançaient contre lui; il les combattait et les étendait tour à tour sur la poussière. La fin du jour n'était pas arrivée qu'il avait triomphé de soixante et dix braves, la plupart satrapes et gouverneurs du pays. Kesra, au comble de l'étonnement, l'appela devant lui, le fit approcher, et lui donna une robe d'honneur en disant : « Par la flamme du Feu, tu es plus digne des richesses que tu as apportées que ces vils guerriers. » Kesra revint du lieu du combat, il était furieux contre toute son armée; le Patrice resta joyeux au milieu des prêtres et des religieux qui faisaient, à haute voix, la lecture de l'Évangile et exaltaient la gloire de leur chef. Le lendemain, le Patrice revint dans l'arène; Kesra Anouchirwan monta à cheval, escorté des seigneurs de son empire. Le combat se passa comme le jour précédent, et Bathramouth ne quitta le champ de bataille que lorsqu'il eut étendu plus de cinquante braves cavaliers, dont la plupart avaient les côtes brisées. La colère et la fureur de Kesra s'accrurent; son empire s'avilissait à ses yeux, en présence des événements qui venaient de s'accomplir. Les choses

se passèrent ainsi durant quinze jours; le Patrice était toujours puissant et victorieux, et les guerriers persans abaissés et vaincus. Kesra passait la nuit dans l'inquiétude, et le matin le trouvait plongé dans la consternation, et tourmenté de l'idée que le Patrice ne retournât à Antioche avec toutes ses richesses, ne racontât à l'empereur ses exploits, que l'empire de Kesra ne fût déshonoré aux yeux des peuples de la religion chrétienne, et qu'ils ne méditassent dans leur âme de s'emparer de son pays et de détruire ses armées.

Le seizième jour, dit Asmaï, Amr, fils de Néfila, vizir de Moundhir, arriva et demanda à Moubédân d'éloigner des Arabes le ressentiment des Persans. Moubédân raconta à Amr, fils de Néfila, les exploits de Bathramouth avec les guerriers persans, et lui parla de la fâcheuse position dans laquelle se trouvait Kesra. Amr apprit alors à Moubédân ce qu'avait fait Antar, que c'était lui qui avait tué Khosrouân, mis en déroute l'armée, que son pareil n'existait pas parmi les hommes et qu'il y avait en lui la puissance de faire atteindre à Kesra l'objet de ses désirs. « Amr, lui dit Moubédân, nous pourrons, avec lui, arranger l'affaire entre les rois Moundhir et Kesra, et briser l'inimitié qui existe entre eux. » Il laissa Amr dans sa maison et fut trouver Kesra pour lui apprendre ce qui venait de se passer. Il entra chez lui au moment où le roi allait l'envoyer chercher; tous ceux qui étaient présents se réjouirent, et Kesra fut très-satisfait de son arrivée. « O père illustre,

lui dit Kesra, nous étions sur le point de vous envoyer chercher, pour vous demander conseil dans la grave situation que nous a faite ce Patrice, dont la bravoure a déchiré les étendards de notre empire, et à qui notre justice nous défend de nuire. Je vais écrire dans le Khoraçan pour ordonner aux gouverneurs de nous envoyer des cavaliers; peut-être le Feu nous amènera-t-il un guerrier qui humiliera ce démon; sinon les adorateurs de la Croix deviendront audacieux à notre égard. — O roi, dit le vizir, le Patrice est trop vil et trop méprisable pour cela, et votre bonheur a déjà rendu facile cette affaire. — Que voulez-vous dire? répondit Kesra. — O roi, proportionnez le remède au mal, et, si vous avez deux maladies, appliquez le remède à la plus violente. — Et comment cela pourrait-il se faire, dans cette circonstance? Donnez-moi un conseil selon la droiture de votre jugement. — Mon conseil, dans cette affaire, répondit Moubédân, est que vous écriviez une lettre à Moundhir, votre lieutenant sur les Arabes; car il a sous son commandement un grand nombre de cavaliers du désert; vous lui ordonnerez de vous envoyer un de ces guerriers, avec lequel vous obtiendrez ce que vous désirez; les Arabes sont braves dans le combat, et les cavaliers du Hidjaz s'en font une gloire; quant à vos cavaliers, ils ne rempliront votre attente que dans les grandes réceptions. — Mais le roi des Arabes, dit Kesra, est irrité contre nous à cause de ce qui s'est passé entre lui

et le satrape Khosrouân; ce dernier est parti contre lui avec une armée semblable à une mer envahissante, et, jusqu'à présent, je n'ai eu aucune nouvelle. — O roi, que Dieu conserve vos jours dans la joie et la sécurité, que le malheur et la disgrâce descendent sur vos ennemis; Khosrouân a déjà bu la coupe de la mort et est enterré; son armée m'est arrivée en déroute, et je vous ai tenu cette nouvelle cachée, craignant que votre cœur ne se serrât, après les inquiétudes que vous éprouvez de la part de ce Patrice; mais, dans la conjoncture actuelle, il a fallu que je vous fisse connaître ces événements, et je prie le Feu de réaliser vos désirs. » Ce récit de Moubédân enflamma Kesra de colère. « O père illustre, quel conseil me donnez-vous là, et, après ce qu'il a fait, de quel air enverrais-je dire au roi Moundhir : expédiez-moi un brave d'entre vos cavaliers, alors qu'il s'est ainsi conduit à mon égard, a tué l'un des principaux satrapes de mon empire, défait mon armée et avili mon honneur? — La nécessité, dit Moubédân, nous y contraint, et nous n'avons d'autre recours qu'en lui et dans le Feu; car Moundhir a auprès de sa personne un cavalier des Benou-Abs et d'Adnân, dont on ne peut trouver le pareil dans cette époque; c'est ce guerrier qui a dispersé votre armée et tué votre satrape Khosrouân. » Il lui raconta alors avec exactitude toutes les nouvelles, lui détailla toutes choses depuis le commencement jusqu'à la fin, et lui fit un exposé complet des événements, comme s'il y

avait assisté. A la fin de son discours, il lui dit : « Roi redoutable, le meilleur parti à prendre, c'est que vous ordonniez au roi Moundhir de faire venir ce cavalier; il tuera peut-être le Patrice, et nous délivrera de ce tourment : j'ai la certitude que Moundhir reconnaît sa faute, et que, du matin au soir, il est dans la crainte de votre personne; en ce moment même, j'ai chez moi son vizir Amr, fils de Néfila, qui est venu me prier d'intercéder auprès de vous, pour que vous lui accordiez son pardon; vous savez que l'homme est sujet au péché et à la chute. — O père honorable, répondit Kesra revenu à lui, et dont le cœur s'était calmé, arrangez cette affaire le mieux que vous pourrez, faites venir ce guerrier ici, et promettez-lui de notre part richesses et honneurs. »

Moubédân revint chez lui et apprit à Amr, fils de Néfila, tout ce qui venait d'avoir lieu. Amr écrivit à l'instant une lettre à Moundhir, en lui racontant ce qui s'était passé auprès de Kesra, et les événements qui étaient survenus; il lui disait en terminant sa lettre : « L'affaire pour laquelle je suis venu est arrangée, vos désirs sont accomplis; déjà je me suis rendu garant pour Antar qu'il tuerait le Patrice, qu'il chasserait l'inquiétude du cœur du roi Juste, et que vous viendriez avec lui sans retard; vous n'avez d'autre réponse à faire à ma lettre, que de mettre le pied à l'étrier. » Puis il envoya sa lettre vers Hîra, sous l'aile d'un oiseau.

C'est ainsi, dit le narrateur, que se passaient les choses entre Amr et Moubédân.

FRAGMENTS DU HUMAÏOUN-NAMÈH,

PUBLIÉS ET TRADUITS

PAR M. ADRIEN ROYER.

QUATRIÈME EXTRAIT.

روایت ایدرلر که بر زاهد واردی که اعبّاء تکلّفات دنیادن قباء عبا ایله اکتفا اتمشدی ومشتهیات نفسانیه‌دن کوشه وتوشه ایله فراغت وکشکینه و پشمینه ایله قناعت قلمشدی

بیت هرکدا کم بوریای فقر اولا کسوت اکا
اطلس و زربفتدن حاجت دکل خلعت اکا

اول پیر صلاح شعار کمال زهد وتقوی ایله بین الناس اشتهار بولیجق و صیت و صدای ورعی مسامع جهانیانه واصل اولیجق اطراف عالمدن اصناف بنی آدم قدم عزمله جناب باب ارشاد مآبنه متوجّه اولدیلر چون نورانیّت عبادت جبیننده لایح وروحانیت صلاح وطاعت ضمیر غیب بیننده واضح ایدی انك حقّنده معتقدلرك اعتقادی کوندن کونه متزاید اولدی و اول

ولاینك برشاه صورت و درویش سیرت پادشاهی واردیکه
طلب رضای آلهی‌یی متابعت هوای پادشاهیدن تقدیم
ایدردی و احوالندە کلّیا منهج اخلاق انبیا و مذهب
سیرت اولیا اوزرە کیدردی

بیت کرچه عالمده سپهر سلطنت ماهی ایدی
شاهلر درویشی و درویشلر شاهی ایدی

بیت سیرت پاکیزه و خوی خوش وکردار نیك
با فقیری خوش بود با شهریاری خوشترست

چون پیرکوشه نشین احوالندن خبردار اولدی نعم الامیر
علی باب الفقیر کویان ملازمت خدمت پیره بیل بغلدی
و احوال عاقبت و اهوال آخرتی اکوب زار زار اغلدی
و انفاس متبرّکه‌سندن استمداد ایدوب ملوکه لایق
نصایح التماس اتدی پیر زاهد ایتدی ای ملك حقّ
تعالینك ایکی سرایی واردر بریسی فانی درکه اول دنیا در
و بری دخی باقی درکه اول عقبی در مقتضای همّت عالی
اولدرکه چون سلطنت جهان فانیدن ال یویاسن سریرا
سلطنت عالم باقیه قدم قویه‌سن

بیت ملك عقبی خواه کان خرّم بود
ذرّهٔ زان ملك صد عالم بود

جهد کن تا در میان این نشست
ذرّۀ زان عالمت آید بدست

پادشاه ایتدی ای پیر صافی ضمیر نه چاره وتدبیر ایله اول مملکتی تسخیر میسّر در زاهد ایتدی بیچاره‌لره چاره ساز ومظالم سوز ومظلوم نواز اولمغله متصوّر در هر پادشاه که آخرتده حضور و حبور و راحت و رفاهیّت دلیه واجب در که دنیاده آسایش رعیّته کوشش ایلیه

نظم کسی خسبد آسوده در زیر گل
که خسبند از و مردم آسوده دل
کسان بر خورند از جوانی وبخت
که بر زیر دستان نگیرند سخت

چون زاهد نصیحتدن فارغ اولدی وخزانۀ دل پادشاه زاهر جواهرله طولدی نصایح دلپذیر پیر صافی ضمیر قلب شاهده بر مثابه‌ده تأثیر اتدی که دست ارادتله دامن همّتنه تشبّث ایدوب شرف صحبتیله دایم مشرّف ومغتنم اولوردی و لجام کلام نصیحت انجامیله توسن هوای بد فرجامی رام قلوردی اتفاق بر کون پادشاه مصاحبت درویش اکاه ایله مشرّف ایکن ناکاه داد خواهلردن بر جمع کثیر و جمّ غفیر فریاد آتش تأثیری کرۀ فلك اثیره چقردیلر زاهد چون بو حالی کوردی

انلری حضورنه دعوت ایدوب هر برینك حالنی علی عدّةٍ
صوردی و پادشاهه انلرك مهامنه مناسب احکام تلقین
بیوردی پادشاه بوندن زیاده حظ ایدوب التماس اتدی
که بعض وقتده دیوان مظالم رعایا انك نظرنده عرض
اولنه زاهد دخی مهمّات رعایا و مصالح برایا عدل و انصافله
فیصل بولا و اکا دخی الدّالّ علی الخیر کفاعله مفهومی
موجبنجه مثوبات جمیله عاید اولا دیو مسؤلن قبول
وملتمسن مبذول بیوردی و دفع مظالمده موجب حال
ومال اوزره زبان زاهده هر نه فرمان که جریان بولوردی
پادشاه طوع و رغبتله اصغا و استماع ایدوب تنفیذ
وامضا قلوردی تا قضیّه بر مرتبه‌یه واردی که اکثر
مهمّات ولایت بلکه کلّی مبهمات مملکت اول پیر صاحب
کرامتك کف کفایتنه مفوّض اولدی عاقبت سودای حبّ
مال وطول رشتهٔ آمال سویدای دل زاهده یول بولدی
ودیوار زهد شیخ صلاح شعارده رخنه بدیدار اولدی
وسر درویش هوای توکّلدن فارغ اولوب تشویش تمنّای
اسباب وتجمّلله طولدی وهذا لیس اوّل قارورة کسرت
فی الاسلام بونك امثالی الی هذا الآن هزار هزار اولدی

بیت پیر زال دهرهٔ کم مفتون ومسحور اولمدی
جرعهٔ دنیا ایله کم مست ومخمور اولمدی

دنیا بر پیر زال مکّار درکه نیجه شیر مردلری مکند محنت محبّتنه کرفتار اتمشدر و بر زال غدّاردرکه نیجه تهمتنلری بیژن وار چاه بلا و غار عنایه آتمشدر

نظم رستم زالی ستم دستنده اتمش در زبون
بیژنی چاه الم قعرنده قلمش سر نکون
طاغنك هر طاشی بر اسفندیارك باشی در
بر سیاوشك هر اقن صوبی کوزی یاشی در
لالەسی بر یوسفك پیراهن خونینی در
بر زلیخانك کلی رخسارهٔ رنکینی در

چون زاهد شوربخت شورابهٔ ریاضت یرنه شوربای ریاست و شربت لذّت سیاست نوش اتدی ذوق چاشنیء عبادتی بالکلیّه فراموش ایدوب حبّ الدنیا رأس کلّ خطیئةٍ بلکه حبّ الدینار اسّ کلّ خطیئةٍ حلقەسنی درکوش اتدی پادشاه کوردی که زاهدك تصرفاتی موجب صلاح مملکت و تدبیراتی سبب انتظام مصالح سلطنت درزمام مهام انامی علی التمام انك کف اهتمامنه تفویض اتدی درویش که سابقا نان غم یبردی حالیا جهان غمن یر اولدی وخیال تحصیل کلیم ایدرکن تدبیر تسخیر اقلیم ایدر اولدی

بيت جهان برخانه درآرايشى چوق
اچينه كيرەنك اسايشى يوق
دوشر درويش ايسه تشويش نانه
وكر سلطان ايسه فكر جهانه

اتفاق بركون اول درويشلردن بريسى كه احيانا خدمت زاهده كلوركيدرلردى و انفاس نفس نفيسندن استمداد همّت ايدرلردى زاهدى زيارته كلدى چون اوضاع و اطوارن احوال سابقه‌يه نا موافق كوردى زياده تعجّب اتدى و آتش حيرت قلبنده مشتعل اولوب كندو كندويه ايندى

بيت
آب حيوان تيره كون شد خضر فرّخ پى كجاست
خون چكيد از شاخ كل باد بهار انرا چه شد

چون زاهد شب لباس عبّاسيله كوشهٔ افقدن بديدار اولدى و ناسك قوى و حواسى كريبان خوابه باش چكوب غوغا و حركتلرى سكون بولدى زاهده زبان اعتراضى دراز ايدوب ايندى

بيت در ان چمن كه تو بودى كلى بيار نماند
خزان در امد و سر سبزىٔ بهار نماند

اى طاوس سدره مقام حضاير قدس وفراديس انسده خرام ايدركن غيابة الجب حبّ جاهه دوشمكه يعنى

سبب نه و ای شهباز بلند پرواز اوج هوای استغناده عنقای قاف قناعت شکار ایدرکن بغاث الطیور دنیای دونه بونجه طلب نه

بیت مجموع روزکار تو روز امید بود
آن روز خوش کجا شد و آن روزکار کو

زاهد اول قدرکه زبان اعتذاری پرکار اتدی برکلامه که محك اعتبارده تمام عیار واقع اولا قادر اولیمدی مهمان اینتدی ای زاهد فرزانه بو فسون و فسانه میل هوای نفسه محضا بهانه در محصّل کلام و خلاصهٔ ما فی المقام اولدرکه خاطر مبارکك دام حطام دنیایه مبتلا اولوب ضمیر اشرف چنکال حرص جاه و ماله کرفتار اولمشدر

بیت همای چون تو عالی قدر وحرص استخوان.سبهلست
دریغا سایهٔ همّت که بر مردار افکندی

کل کرم ایله دامن تجریدی غبار اغیارله مغبّر و مشرب تفریدی خس و خار دنیای غدّارله مکدّر اتمه و عنان نفسی دست هوایه ویرمه و نوالهٔ زهرآلوده علایقی کام دله یتشدرمه

بیت بر خوان دهر دست ارادت مکن دراز
کآلوده کرده اند بزهر این نوالهرا

زاهد اینتدی ای مرید معتقد آمد شد خلق توجّه

جانب حقّه چندان مانع اولمدی اکرچه ظاهرا توجّهم
جانب نفسه و مصالح انسه در امّا معنیده مقام انسه
وجناب قدسه در قلم اول شغل اوزره درکه بلمشدك
وحالم اول منوال اوزره درکه مشاهده قلمشدك مهمان
ایتدی ای سلیم دل سن حالیا حالکدن غافل سن
وشراب غرورله مست و لایعقل سن بصر بصیرتك پردهٔ
غفلتله بسته در ومزاج طبیعتك امراض اغراض خسیسه
ایله خسته در

نظم چکلدی چشمکه چون میل غفلت
دلوکه طولدی میل جاه و دولت
طوتیدر غفلت اویخوسی کوزوکی
انکچون اکلامزسن کندوزوکی

امّا اول زمان که خمار غفلت باشکدن کیدوب عرض
مرض غرضدن افاقت بولاسن حقیقت حاله مطّلع اولوب
اتدکك افعاله پشیمان اولاسن لیکن پشیمانلق فایده
ویرمیه وضایع اتدکك کنجینه‌یی هر چند که اله
کتورمك دلیه‌سن اله کیرمیه

بیت اینچنین کردهٔ و آخر کار
چون پشیمان شوی ندارد سود

سنك مثلك همان اول کور مثلی درکه اول ماری تازیانه

تصوّر ایدوب کندودن دور اتمدوکی سببدن ضریع حفرهٔ کور و طعمهٔ مار و مور اولدی زاهد ایندی نه کیفیّتله واقع اولمشدر اول حکایت مهمان ایندی برکور و بر بینا مرافقتله مسافرته نیّت ایدوب بر طرفه کتدیلر و وقت شام قریب اولیجق بر مقامده نزول ایدوب اول کیجه انده یاتدیلر چون وقت شبکیر اولدی و تباشیر صبح طلوع ایدوب کاروان صبا آمد و شده اغاز قلدی همراهلر دخی بر مقتضای

شعر بکر صاحبی قبل الهجیر
ان ذاك النجاح فی التبکیر

اول منزلدن رحلته ساق جدّی تشمیر اتدیلر اعمی‌نك بر تازیانه‌سی واریدی اتفاق اول حالده یعنی اثنای خط وترحالده الندن دوشردی چون سوار اولدوغی مرکبی تحریکده و کاه کاه آنی کوشمال و تحریکده اکا احتیاج واریدی باب تفحّصده مبالغه قلدی قضای الهی مکرکه بر مار زشت دیدار ثعبان کردار برودت هوادن اویشمش واثر سرمادن عصای موسی کبی منجمد اولوب انده دوشمشدی النه راست کلدی تازیانه‌سن تصوّر ایدوب آلدی کوردی که کندو مقرعه‌سندن نرم و استحکامده اندن محکم شاد وخرّم اولدی وحق تعالی‌یه جلّ وعلی

شكر ايدوب يوله كردى رفيقلر بر بريله مصاحبت ايدوب كيدركن و خفّت صحبتيله شدايد طريقى تخفيف ايدركن ناكاه مرد بينا نكاه ايدوب كوردى كه اعمى النده بر مار ازدر سيما طوتوب كيدر بلدى كه انى مقرعه سن خيال ايدر فرياد اتدى كه اى رفيق اول تازيانه تصوّر اتدكك افعى نه در و زهر و زياننددن غيرى سكا نفعى نه در زهر دهانندن ضرر كورمدن و بنّ دندانندن چاشنى يمدن الوكدن كيدر اعمى چون بو سوزى ايشتدى جزم اتدى كه بصير لطايف الحيل ايله مقرعه سن آلمغه عزم اتدى ايتدى اى يار حيله كار حصول دولتده جدّ و جهدك نه مدخلى وار طالع و بختك دركار حضرت پروردكار مقرعهم مقابله سنده نعم البدل تازيانه ارزانى بيوردى سن مانع مى اولورسن اكر طالع مساعدت و بخت موافقت قلورسه سنده بولورسن

بيت طمع دستن كرم قيل ايله كوتاه
يكتسن سكا دخى ويره الله

اى بصير بن كه حدّت ذهن و سقط ضميرده فخر مَعَرّة النعمان ابى العلاء ضريردن دعواى تفاضل ايدرم ممكن ميدر كه فسون و فسانه ايله خزانهٔ غيبدن حواله اولان تازيانه يى المدن كيدرم بينا ايتدى اى همدم بن سنك تازيانه كه

طمع ایدوب ندم امّا مقتضای حق مرافقت بو در که
سنی بو مخاطره‌دن آگاه ایدم ای برادر کرم ایله تریاك
نصیحتم کارکر و نوش داروی موعظتمدن تأثیر میسّر ایکن
اول مار زهرناکی الوکدن کیدر نابینا کوردی که ابرامده
زیاده اهتمام اتدی اندن اعراض ایدوب ایتدی

بیت ای مدّعی مبالغه از حد چه می بری
این نکته کوش دار که روزی مقدرست

بصیر هرچند که باب بلاغتده تقصیر اتمیوب سر حدّ
مبالغه‌دن طشره کتدی و مدّعی‌سن ایمان فراوان
و تأکیداتِ بی پایانله مؤکّد و مؤیّد اتدی اصلا فایده
ویرمدی اعمی انك نصیحتنه التفات کوسترمدی چون
تف و تاب آفتاب عالم تابدن کرهٔ هوا کرم اولدی
و افسرده‌لك نهاد ماردن کیدوب درشت ایکن تمام نرم
اولدی اثناء حرکتده دندان زهرناکله اعمای بی ادراکك
النه بر زخم اوروب فی الحال هلاك اتدی بو مثلی اول
اجلدن کتوردم که سن دخی دنیایه اعتمادی جایز
کورمیه سن و انك صورتنه که مار منقّش هیأتی در کوکل
ویرمیه سن و انك ملایمت و ملاطفتنه میل و محبّت
کوسترمیه سن که زخمی قاتل در و زهری هلاهل در

نظم شربت انکبین مجوی از دهر

که بر امیخته است شهد او با زهر
تو تصوّر کنی که آن عسل است
آن عسل نیست شربت اجل است

زاهد چون درویش خیر اندیشدن بو کلماتی ایشتدی زمان تجرّد و فراغتی تذکّر ایدوب وپردهٔ اعتسافی عین انصافدن کوتروب احوالنه نظر اتدی کوردی که واقعا دامن حالی طهارت اصلیدن خالی ولوث تعلّقات جاه ومال‌له مالی بلدی که اول دوستنك نصیحتی محض شفقتدن ناشی وعین محبتدن منبعث ایمش فوّارهٔ دیده‌سندن اشك ندامت متواتر وتفّور سینه‌سندن شرارهٔ ملامت منتطایر اولدی و اول کیجه صبحه‌دك شمع سوزان کبی زارزار اغلدی وپروانه وار شعلهٔ شوق دیدارله جکرن داغلدی وکاروبار خلایقی قویوب بنه خدمت خالقه بیل بغلدی چون زاهد سفید لباس صباح سجّادهٔ نورانی شعاعی وَالصُّبْحِ إِذَا تَنَفَّسَ (1) محرابنه یایدی وراهب سیاه پلاس رواح وَٱللَّيْلِ إِذَا عَسْعَسَ (2) صومعه‌سنده متواری اولدی

نظم چین سحر چونکه زاهد خورشید
اولدی نورانی کسوتیله بدید

(1) Coran, surate LXXXI, verset 18.
(2) *Ibid.* surate *ibid.* verset 17.

نور ایمان کبی چون اتدی ظهور
کفر دیجوریـن ایلدی مستور

وضع سابق اوزره صومعهٔ زاهد مایق که مزبلهٔ علایق وعوایق ایدی اراذل خلایقله طولدی شورهٔ زار قلبنده ینه عواصف نخوت وعواصر کبر ورعونت اسدی وتیشهٔ هوای تحرکاهی بیخ درخت اندیشهٔ شبانه‌یی کسدی واحکام قبض وبسطی موجبنجه تمکن آصدی وتمکن بصدی بیت

هر کیجه دیردم که یارن ترك ایدم سوداسنی
صبح اولیجق تازه‌لر عشقك ینه غوغاسنی

بیت هر شبی کویم که فردا ترك این سودا کنم
تازه میکردد هوایش هر سحرکاهم

القصّه زاهد جان ودلله حبّ ریاسنه مایل اولوب عن صمیم القلب حکم سیاسته متعلّق اولدی وامور مملکتده استقلال قصد ایدوب امرا ووزرایی محللرندن عزل ایدوب کیدرك فصل قضایاده جادّهٔ عدالتدن عدول ایدر اولدی اتفاق رعایادن بعضینك قتلنه که بحسب الشرع ممنوع وحرام ایدی اقدام ایلدی ورثهٔ مقتول درکاه پادشاهه واروب زاهد مکراهدن تظلّم اتدیلر پادشاه حضورنده اول مظلومك حالی معلوم اولیجق قضیّه‌لری

دار القضایه حواله اولندی وحکم قضاء مضاء قضات بو منوال اوزره نفاذ بولدی که زاهد طریق قصاصله قتل اولنمق بیورلدی اول قدر که شفعا کتوردی ومال ومناله وعده‌لر ویردی مفید اولمدی خدمت خالق محبت مخلوقه فدا اتمك شأمتیله ورطهٔ هلاکه کرفتار اولدی نعمت دنیادن ایرلدی دولت عقبی دخی میسّر اولمدی،

CINQUIÈME EXTRAIT.

روایت ایدرلرکه بر طبیب واریدی پیرایهٔ تجربه‌دن خالی وسرمایهٔ دانش ودرایتدن عاری بو جهل ایله ینه خلقه طبابت ایدوب فنّ طبده دعوای حذاقت ایدردی اکرچه که بیمارخانهٔ عالمده اول دخی طبیب ایدی امّا علمدن بی بهره وعملدن بی نصیب ایدی تشخیص امراض ابدانده بر مرتبه‌ده نادان ایدی که صداعی نقرسدن تمییز قلامزدی وترکیب معاجینده بر مثابه‌ده جاهل ایدی که تریاق فاروق سمّ هلاهلدن فرق ایده‌مزدی معرفت ادویّه‌ده طبایع عشب ومقادیر عقاقیردن غافل ایدی وکمّیّت اغدیه وکیفیّت اشربه‌دن تمام لایعقل ایدی

بیت بد علاج که هرکه چهرهٔ او

دید دیکر ندید روی حیات

اول شهرهٔ دهر بر شهرده جهالت دکّانن آچمشدی و مزارع
اعمار ناسه هلاك تخمن صاچمشدی و صحیح وعلیل وعزیز
و ذلیل اول طبیب جاهلك شربتن ایچمشدی ناموافق
علاجیله عمارت اعمار خلایق خراب ایدی و قبض ارواح
و نقض اشباحده کویا ملك الموتدن قایم مقام و نایب
مناب ایدی

بیت باوجود قابض ارواح مثل او طبیب
هیچ حاجت نیست کسرا قبض عزرایلرا

اول شهرده بر طبیب لبیب واریدی که کمال هنرله آراسته
و یمن معالجه و برکت دم وقدمله پیراسته دمی دم
عیسی کبی جانبخش و قدمی قدم خضر کبی دلکش
ایدی

بیت کر خواستی بیك دو نفس آفت دوار
زایل شدی ز کنبد دوّار بی ثبات
یمن قدم چنانکه بباغ ار درآمدی
دادی ز رنج رعشهٔ سفیدار را نجات

نتنه که عادت روزکار ستمکار درکه همیشه هنرمندلر انك
نوالهٔ خوان احسانندن بی نوا و بی هنرلر موایده
فوایده بیکرانندن امتلادر

بیت هنر نمی خرد ایام زان شکسته دلم
کجا روم به تجارت بدین متاع کساد

بو جالینوس عصر و بقراط دهرك طالع نحوست و تراجعه یوز طوتوب کوکب نور باصرهسی کسوف ضعفه مبتلا اولدی وعلی سبیل التدریج اول عزیزك چشم جهان بینی مشاهدهٔ روز روشن و تماشای طرف کلشندن قالدی تا اول زمان که چشمهٔ چشمی عین نور و نور عینندن دور اولدی و کوشهٔ کاشانهده عین انساندن انسان عین کبی مخفی و مستور اولدی چون اول طبیب عامّ فریب بر مقتضای

بیت چو بیشه تهی کردد از نره شیر
شغال اندر آید به پیشه دلیر

میدان علم ابدانی مدّعیلردن خالی کوردی صنعت طبابتده دعوای حذاقته آغاز ایدوب از مدّتده اول ولایتده طبیب مسلّم و حکیم محترم اولدی و معالجهسی افواه انام و السنهٔ خاصّ و عامّده شهرت کاذبه ایله اشتهار تمام بولدی نظم

پری نهفته رخ و دیو در کرشمهٔ حسن
بسوخت عقل زحیرت که این چه بو العجبیست

شهریار شهرك مکر بر دختری واریدی که مطلع ملاحتدن

انك كبى بر آفتاب دخى طلوع اتمش دكلدى و عطار صبا
چين زلف مشكبارى كبى بر نافه دخى كورمش وايشتمش
دكل

بيت فرشته خو پرى رو حور عشوه
تذرو آرايش و طاوس جلوه

اول سرو آزادهٔ يى كندونك برادر زادهسنه نامزد ايدوب
آيين شاهانه وآذين خسروانه اوزره عقد نكاح و سور
زفاف بيوروب

بيت ماهه اتدى آفتابى ميهمان
زهره ايله مشترى قلدى قران

اول ايكى اختر سعدك مقارنتندن صدف رحمده بر كوهر
شاهوار منعقد اولوب اول سرو رفتار و شكر كفتار هنكام
وضع حملده بر عارضهٔ دشواره كرفتار اولدى ناچار
معالجه ايچون اطبّايه مراجعت ايدوب اول طبيب داناى
حرم پادشاهه دعوت اتديلر و عرض مرضى اكا عرض
ايدوب برموجب اذا الّمّ بك المرض فالمعالجة فى المعاجلة
معالجهده معاجله التماس اتديلر طبيب حاذق دخى مزاج
مريضه موافق علاج تدبير ايدوب ايتدى بو دايه بر
دارويله دوا ميسّر دركه اكا مهران ديرلر شويله كه
اندن بر دانق مقدارى سحق ايدوب حريردن چچورهلر

و براز مشك تبتی و عود قماریله خلط ایدوب قانید ایله
شربت ایدوب ایچورهلر فی الحال مرض مزبور اندن زایل
اولوب شفاء کلّی حاصل اولا بو دارو اگرچه که قلیل
الوجود در امّا شربت خانهٔ همایونده بالفعل موجود در
نقرهٔ خامدن برظرف ایچره تعبیه اولنمش واکا زر
خالصدن بر قفل اورلمشدر لیکن بکا ضعف بصر سببیله
انی بوله بلمك میسّر دکلدر. اول زمانده طبیب نادان دخی
انده حاضر ایدی ایتدی اول دارونك اسمی و رسمی
و وصفی و ظرفی فقیره معلومدر و اول اخلاطك ترکیب
و ترتیبنده حقیرك نظیری معدوم در پس بر موجب
فرمان شاهی شربت خانهیه واروب حقّهٔ مزبورهیی صفت
مذکوره اوزره تفحّص قلدی چون اول وضع اوزره حقّهلر
متعدد ایدی و داروی مذکوری تمییزده عاجز قالدی
و تشخیص اتمکدن اول حقّهلرك برینی آلدی اتفاق اول
مهران دیدکلری دارو دکلدی بلکه بر مقدار زهر هلاهل
ایدی که شاید مهم اولا دیو اول ظرفده محفوظ ایدی
حقّهیی اچوب ایچندهٔ اولان زهری سایر اخلاطله خلط
ایدوب وصف مذکور اوزره شربت ایدوب مریض مزبوره
ویردی مریض چون اول زهر تلخی نوش اتدی جان

شیرینندن ال یویوب تماشای عالمدن کوز یوموب غوغای جهانی فراموش اتدی

بیت کوزن یومدی تماشای جهاندن
فراغت بولدی غوغای زماندن

ملك اول حالی مشاهده ایدیجك سوز فراق آتش تأثیردن شعلهٔ آهی فلك اثیره یتشدروب بیوردی تا بقیّهٔ شربتی اول طبیب نادانه ایچوردیلر انك دخی خرمن حیاتن کویندروب چراغ روحنی سویندروب منزل وجوددن وادیٔ عدمه کوچوردیلر

بیت نیکو مثلیست این که هرکو بد کرد
بد با دکری نکرد هم با خود کرد

بو مثلی کتوردم تابلهلرکه هر بذر عمل که زمین جهل اوزره زرع اولنه بر مراد ویرمیسر و تیر قضا که کمان کمان مجرددن کشاد بولا هدف صوابه ایرمیسردر

QUATRIÈME EXTRAIT.

Il y avait un derviche qui préférait son froc à tous les vêtements recherchés du monde, opposait aux désirs de la concupiscence la retraite et l'abstinence, et se contentait d'un pain d'orge et d'un vêtement de laine.

Vers. — Tout derviche qui choisit la natte de paille de la pauvreté,
N'a pas besoin de robe de satin ou de brocart.

Ce vieillard plein de droiture, par la perfection de sa dévotion et sa crainte de Dieu acquit de la réputation parmi les hommes. Le bruit de sa piété arrivant aux oreilles des mortels, de tous côtés les enfants d'Adam se dirigeaient en foule vers sa porte, asile de la vraie direction. Comme la lumière de la dévotion brillait sur son front, et que la sainteté de ses actions était évidente et manifeste, la confiance des fidèles à son égard s'accrut de jour en jour. Le roi de cette contrée, vrai derviche dans sa conduite, préférait aux vains honneurs de la royauté la recherche assidue de la faveur de Dieu, et, pour toutes ses affaires, il marchait dans la voie des successeurs des prophètes, et imitait la conduite des saints.

Vers. — Quoiqu'il fût dans le monde la lune du ciel de la royauté,
C'était aussi le derviche des rois et le roi des derviches.
Une vie pure, un naturel excellent, un bon caractère,
Pour un pauvre, c'est beau; mais pour un roi, c'est mille fois plus beau.

Lorsque le monarque eut connaissance du mérite du vieux solitaire, en disant : « Qu'il est beau de voir l'émir à la porte du fakir ! » il vint se mettre au rang de ses disciples. Rappelant à son souvenir notre fin dernière et les épouvantements de la vie future, il pleura amèrement : puis, implorant l'assistance

des paroles bénies du saint homme, il lui demanda les conseils nécessaires aux rois. Le vieux derviche lui répondit : « O roi ! Dieu très-haut a deux palais. L'un est périssable, c'est ce monde : l'autre est durable, c'est la vie éternelle. Votre esprit élevé doit vous dire d'abandonner la royauté d'un monde périssable, pour poser les pieds sur les marches du trône de la royauté du monde impérissable. »

Vers. — Demandez le royaume de la vie éternelle, car il est délicieux :
Un atome de ce royaume, vaut mieux que cent mondes.
Faites tous vos efforts, pour qu'après avoir siégé dans ce bas monde,
Vous acquériez une partie de celui d'en haut.

« O vieillard à l'âme pure ! dit le roi : par quel moyen, de quelle manière obtenir la conquête de ce royaume ? — C'est, répondit le derviche, en secourant les malheureux, et en prenant la défense des opprimés. Tout monarque qui désire obtenir pour l'éternité la tranquillité, le repos et les joies de la vie future, doit faire en ce monde tous ses efforts, pour procurer le bonheur à ses sujets. »

Vers. — Celui-là dort paisiblement sous la terre (après sa mort),
Quand les hommes ont dormi par ses soins, le cœur tranquille.
Ceux-là goûteront le fruit de la jeunesse et du bonheur,
Qui n'ont pas traité durement leurs subalternes.

Lorsque le derviche eut fini son discours, et que le trésor du cœur du monarque fut rempli des bi-

joux étincelants de ses paroles, les conseils salutaires du vieillard firent une telle impression sur son esprit, qu'avec la main de la volonté, s'attachant à la robe de la bienveillance du saint homme, il eut l'avantage de jouir continuellement de la faveur et de l'honneur de sa société; et avec la bride de ses avis, il dompta le coursier des désirs de sa nature vicieuse.

Un jour que le roi jouissait de la compagnie du derviche, tout à coup une multitude innombrable de gens demandant justice, faisaient élever la flamme de leurs plaintes jusqu'aux cieux. Ce que voyant le derviche, il les fit venir devant lui, et s'informa, auprès de chacun d'eux successivement, du motif de ses plaintes. Le roi, ravi de cela, pria le derviche de consentir à ce que le *divan* des actes d'oppression exercés sur ses sujets fût mis sous ses yeux pendant quelque temps, et de rendre des arrêts avec justice et équité, afin que, conformément à ces mots : « Celui qui indique le bien est pareil à celui qui l'opère, » il obtînt les récompenses dues aux bonnes œuvres. Le derviche accéda à la demande du monarque. Quelque ordre que sa langue prononçât pour empêcher l'injustice, selon le rang et la fortune de chacun, le roi par une soumission volontaire, après l'avoir entendu, donnait son adhésion et le signait. Sa confiance vint à ce point que, non-seulement la plupart des affaires de la contrée, mais même les affaires les plus secrètes de l'empire furent confiées aux mains capables du vieillard qui opérait des miracles.

Mais, à la fin, le désir de l'amour des richesses et la longueur du fil de l'espérance trouvèrent le chemin pour arriver au péché originel du cœur du derviche; et dans la muraille de la dévotion du saint homme, on vit paraître des brèches. La tête du derviche, renonçant à la passion de la confiance en Dieu, fut remplie par le trouble et la confusion des désirs de posséder des choses de prix : «Et ce ne fut pas du reste la première cruche cassée en pays musulman.» Il y en a eu jusqu'à présent bien des milliers comme lui.

Vers. — Qui n'a été éprouvé et fasciné par le vieillard du temps?
Qui n'a été étourdi et enivré par la lie (du vin) du monde?

Le monde est un vieillard décrépit, plein de perfidie et de ruse, qui prend beaucoup de braves dans les filets du malheur de son amour, et qui précipite, comme Pijen, beaucoup de héros dans la fosse de l'infortune et dans la caverne du chagrin.

Vers. — Il rend pusillanime et poltron dans les serres de sa tyrannie le brave des braves lui-même, Rustem, fils de Zal.
Il précipite Pijen au fond de la fosse du chagrin.
Chaque pierre de ses montagnes est la tête d'un Isfendiar;
Chacune de ses rivières est une larme des yeux d'un Siavouch;
Ses tulipes sont la chemise ensanglantée d'un Joseph,
Et ses roses les joues animées d'une Zuleïkha.

Lorsque le derviche infortuné, au lieu du breuvage de l'austérité, eut goûté le bouillon du commandement et bu le vin délicieux de l'autorité, il oublia entièrement la volupté et la saveur de ses devoirs religieux, et porta à son oreille l'anneau de la servitude (de ces mots) : « L'amour du monde est le commencement de tout péché ; » et encore de ceux-ci : « L'amour de l'or est le fondement de tout péché. »

Le roi, voyant que l'autorité absolue du derviche procurait la paix au royaume, et que ses plans établissaient l'ordre dans son empire, remit entièrement la bride des affaires de ses sujets à la main de ses soins. Le derviche, qui, précédemment mangeait avec chagrin du pain, n'a pour nourriture aujourd'hui que les soucis du monde ; et il prépare la conquête de la terre, comme s'il s'agissait de l'acquisition d'un froc.

Vers. — Le monde est une maison dont les ornements sont variés :
Celui qui y entre ne trouve plus de repos.
S'il est derviche, le souci de son pain le préoccupe ;
S'il est sulthan, c'est la pensée de l'univers.

Un jour, par hasard, un moine qui s'était mis sous la direction de notre saint homme, afin de demander des secours spirituels aux émanations de son souffle précieux, vint lui rendre visite. Ayant vu que ses manières et ses actions ne s'accordaient plus avec son état passé, il fut grandement surpris ;

et le feu de la colère s'étant allumé dans son cœur, il dit en lui-même :

VERS. — L'eau de la vie est trouble : où est Élie au pied fortuné ?
Des pétales teints de sang n'ornent plus les branches du rosier (littéral. le sang tombe goutte à goutte de la branche de la rose) : est-ce l'effet du zéphir printanier[1] ?

Lorsque l'anachorète de la nuit se leva avec son vêtement noir[2] du coin de l'horizon, et que les facultés et les sens des hommes livrés au sommeil goûtèrent le repos, le visiteur, allongeant la langue de l'opposition au saint homme, lui dit :

VERS. — Dans ce bosquet où tu es, il ne reste plus de fleur pour l'ami (Dieu) :
L'automne arrive, et la tête verte du printemps a disparu.

« O paon dont le Sidra[3] était la station, qui te pavanais dans les parcs de la *Sainteté* et les paradis de la *Familiarité !* quelle cause t'a précipité au fond

[1] Le second hémistiche de ce vers persan se trouve cité, p. 135, dans *Les Oiseaux et les Fleurs*, allégories morales d'Azz-Eddin el-Mocaddessi, publiées en arabe, avec une traduction, par M. Garcin de Tassy, ouvrage mystique, quelquefois un peu obscur, mais souvent aussi plein de grâce et de charme.

[2] Littéral. Avec son vêtement abbassien. On sait que le costume des khalifes de la maison d'Abbas et de tous leurs officiers était noir. (Voir la Chrestomathie arabe de Silvestre de Sacy, t. I, p. 49.)

[3] Arbre immense du Paradis. Les branches et le feuillage, selon les musulmans, en sont si démesurément étendus et étalés, qu'un cavalier, en un siècle, ne traverserait pas l'ombre qu'ils projettent.

des abîmes de l'amour des honneurs? O faucon au vol élevé, qui chassais, au plus haut des airs de l'indépendauce, l'Anca du Caucase du contentement intérieur ! pourquoi donc tant d'empressement à courir après la Buse de ce monde vil et méprisable ? »

Vers. — Tout ton bonheur, c'est le jour de l'espérance :
Ce jour heureux, où est-il ? ce bonheur, qu'est-il devenu ?

Le saint homme eut beau employer tout son art pour se justifier, ses observations ne furent pas trouvées de bon aloi sur la pierre de touche de l'appréciation. « O père incomparable ! répliqua le disciple : tout ceci est dû à l'entraînement des désirs des sens. En un mot, ton cœur béni tombant dans le filet des choses fragiles de ce monde, l'esprit le plus distingué a été saisi par les griffes de la convoitise des honneurs et des richesses.

Vers. — C'est bien peu qu'un os pour un phénix de rang et de désir élevé comme toi,
Dont l'ombre. ambitieuse tombe, hélas ! sur une charogne.

« Viens ! suis-moi, je t'en prie, ne souille pas le pan de la robe du dépouillement (de toutes choses) avec la poussière des rivaux; ne trouble pas l'abreuvoir de l'isolement avec les ordures du monde trompeur; n'abandonne pas à la main des passions la bride de l'âme, et ne fais pas parvenir au palais du cœur la ration empoisonnée des affections mondaines.

VERS. — N'étends pas la main du désir sur la table du monde,
Car on a mis du poison dans les mets (qui la couvrent).

« O mon disciple fidèle ! répondit le saint homme ; les nombreuses visites du peuple ne portent aucun obstacle à mon acheminement vers Dieu. Quoiqu'en apparence je cède à l'entraînement des sens, et que je cherche à diriger les affaires des hommes, néanmoins, en réalité, je porte mes pas vers la *station* de la *Familiarité* et le *seuil* de la *Sainteté*. Mon cœur est livré aux occupations que tu connais, et ma situation est celle que tu vois. — Homme simple que tu es ! répliqua le disciple ; tu ignores maintenant ta situation : tu es étourdi, enivré par la boisson de l'orgueil : le voile de l'insouciance couvre l'œil de ton intelligence, et le tempérament de ta nature est atteint par les maladies des passions les plus ignobles.

VERS. — Lorsque ta paupière a été enduite du collyre de l'insouciance,
L'amour des honneurs et du pouvoir a rempli ton cœur.
Le sommeil de la négligence appesantit tes yeux,
C'est pour cela que tu ne te connais plus toi-même.

« Cependant, lorsque, les fumées de l'ivresse de l'insouciance s'étant dissipées de ta tête, tu te rétabliras de la maladie des passions ; lorsque, après avoir observé la réalité de la situation, tu te repentiras des actions que tu as commises, le repentir ne te servira de rien : et, quels que soient

alors tes désirs de recouvrer le trésor que tu as perdu, tu n'en obtiendras jamais la possession.

VERS. — Tu as agi ainsi, et à la fin,
Lorsque tu es repentant, cela ne t'est d'aucun profit.

«Ton histoire ressemble tout à fait à celle de cet aveugle qui, s'étant figuré que le serpent qu'il avait dans ses mains était son fouet, pour ne l'avoir point jeté loin de lui, devint le chardon de la fosse du tombeau, et la pâture du serpent et des fourmis. — Quelle est donc, dit le saint homme, cette histoire?

«Deux hommes, répondit le disciple, dont l'un était aveugle, avaient formé le projet de voyager ensemble. Arrivés sur le soir à un certain endroit, ils s'y arrêtèrent pour y passer la nuit. Lorsque le point du jour fut venu, la caravane des zéphyrs commença à se mettre en marche. Les voyageurs, en conséquence de ce vers ;

Mon compagnon s'est levé avant midi ;
Cet avantage est dû au *Tekbir*[1] qu'il a prononcé,

firent à la hâte les préparatifs de leur départ de cette station. L'aveugle avait un fouet. Il le laissa par hasard tomber de sa main pendant la marche. Lorsqu'il en eut besoin pour faire aller plus vite sa

[1] Le *Tekbir* est une courte invocation faisant partie de la grande prière, et qui est conçue en ces termes : «Dieu est grand! Dieu est grand! Il n'y a de dieu que Dieu. Dieu est grand! Dieu est grand! Les louanges sont pour Dieu.»

monture, et la corriger, il tâtonna de tous côtés pour le chercher. Mais voilà qu'un serpent d'un aspect hideux, d'une taille énorme, transi et glacé de froid, privé de mouvement comme la baguette de Moyse, gisant là par terre, se trouva juste sous sa main. L'aveugle le prit, s'imaginant que c'était son fouet : le sentant doux au toucher comme lui, aussi fort que lui pour la solidité, content et joyeux, il rendit grâces à Dieu, et se remit en route. Il entama la conversation avec son compagnon, adoucissant par sa légèreté les tribulations du voyage. Tout à coup l'ami de l'aveugle, jetant les yeux sur ce dernier, vit qu'il tenait dans sa main un serpent énorme. A bas cela, camarade ! cria-t-il : ce que tu crois être ton fouet, c'est un serpent. Tu n'en auras que du poison et du mal. Jette-le loin de toi, avant d'éprouver le dommage du poison de sa bouche et de goûter la fève de café de ses dents. L'aveugle entendant ces mots, en conclut que son compagnon avait formé le projet de prendre son fouet à l'aide de belles paroles mensongères. — Rusé compère ! dit-il : dans l'acquisition du bonheur, qu'ont à faire les soins et les efforts ? C'est le destin et la bonne fortune qui le déterminent. Crois-tu donc empêcher le beau troc que le bon Dieu m'a fait faire, si mon horoscope me protége, et si la fortune me seconde ?

Vers. — De grâce ! n'allonge pas la main de la convoitise ;

Tu es un brave jeune homme : que Dieu daigne t'en donner autant.

« O homme si clairvoyant ! crois-tu donc que moi, qui, par l'impétuosité de l'intelligence et les étincelles de l'esprit, ai la prétention de surpasser Abou'lala[1] l'aveugle, la gloire et l'orgueil de Maarrat-al-Nouman ; crois-tu donc que je sois assez simple pour écouter tes sornettes, et rejeter de mes mains, un fouet qui m'est envoyé des trésors d'en haut ? — Moi envieux de ton fouet ! Mais qu'en faire ? répondit le camarade de l'aveugle. Sache, ô mon frère ! que c'est uniquement pour obéir aux devoirs de l'amitié, que je t'avertis de ce danger. De grâce ! que la thériaque efficace de mes conseils et la boisson de mes avis, produisent un effet salutaire sur toi, afin que ce serpent au poison mortel s'éloigne de ta main. L'aveugle comprit que ce n'était qu'un redoublement d'envie de la part de son camarade ; et détournant son visage de lui, il dit :

Vers. — O présomptueux ! pourquoi porter l'exagération hors de toute limite ?
Écoute cette maxime : « Tout est réglé par le destin. » (Littéral. Le pain quotidien est assuré.)

« Le compagnon de l'aveugle eut beau employer toutes les ressources de son éloquence pour dé-

[1] Poëte arabe célèbre, sur lequel on peut consulter la Chrestomathie arabe de Sacy, t. III, p. 89, et une Dissertation de M. Charles de Rieu, publiée à Bonn.

tromper ce dernier, l'assurer de sa sincérité par toute sorte de serments, ce fut en vain. L'aveugle ne voulut faire aucune attention aux avis de son ami.

« Quand les feux de l'astre du jour eurent échauffé l'atmosphère, et que les membres du serpent furent revenus de leur engourdissement, de roide qu'il était, il devint mou et doux au toucher. Dans un de ses mouvements, ayant fait avec ses dents envenimées une blessure à la main de l'aveugle borné, il lui donna incontinent la mort.

« Je t'ai rapporté cette histoire, afin que tu retires ta confiance au monde, que tu ne livres pas ton cœur à sa figure, qui est celle d'un serpent, et que tu ne montres pas de l'inclination et de l'amour à sa bienveillance et à sa douceur, parce que sa blessure et son poison donnent la mort. »

Vers. — N'attends pas du monde une boisson de miel ;
Car le miel qu'il te donne est mêlé avec du poison.
Tu t'imagines que cela n'est que du miel :
Tu es dans l'erreur ; c'est la boisson de la mort.

Lorsque le derviche eut entendu les paroles sensées de son disciple, rappelant à son souvenir les jours de l'isolement et de la retraite, et écartant de l'œil de la justice le voile de ses iniquités, il contempla sa situation. Il vit que réellement la robe de son état n'avait plus sa pureté primitive, et qu'elle était toute couverte des souillures de son attachement aux grandeurs et aux richesses. Il comprit que les conseils de son disciple provenaient de pure com-

passion, et sortaient de la source de sa tendresse. Les larmes du repentir coulèrent avec abondance du jet d'eau de ses yeux, et les étincelles du blâme voltigèrent çà et là du four de sa poitrine. Toute la nuit jusqu'au point du jour, semblable à la bougie qui pétille, il fit entendre ses sanglots et ses gémissements. Comme le papillon, il brûla son cœur avec la flamme du désir de la vue (de Dieu) : et laissant là les affaires des créatures, il lia de nouveau ses reins au service du Créateur.

Lorsque le religieux de l'aurore au vêtement blanc déploya le tapis aux rayons lumineux de la prière dans le *mihrab*[1] (de ces mots) : « Par l'aurore quand elle commence à paraître, » et que le moine au froc noir de la nuit se cacha dans l'ermitage (de ces paroles) : « Par la nuit lorsqu'elle approche, »

Vers. — De grand matin, lorsque le moine du soleil
Se montra avec son vêtement lumineux;
Lorsqu'il parut comme la lumière de la foi,
Les ténèbres de l'impiété se dissipèrent,

le couvent de notre sot derviche, qui était le récep-

[1] Le *mihrab* est le point important d'une mosquée. Il consiste en une niche en enfoncement cintré par le haut, plus ou moins riche en ornements d'architecture, soutenue souvent par des colonnettes, etc. Mais la circonstance de première nécessité dans un *mihrab* est son orientation : il doit être placé de manière que les fidèles qui font face au mur dans lequel il est creusé soient dans la direction exacte de la Ka'ba. Il y a néanmoins peu de *mihrab* parfaitement orientés. (*Précis de Jurisprudence musulmane selon le rite Malékite*, traduit de l'arabe par M. Perron. Paris, 1848, t. I, p. 530.)

tacle impur des attachements mondains, fut rempli, comme précédemment, de gens vils et méprisables. Les vents violents de l'arrogance et les trombes de l'orgueil et de la sottise soufflèrent de nouveau dans le terrain stérile de son cœur : la hache de l'ambition matinale coupa la racine de l'arbre de sa pensée nocturne; et, en vertu de sentences arbitraires, il fit pendre les uns et opprimer les autres.

Vers. — Chaque nuit je dis : demain, je renonce à ma passion ;
Et le lendemain, je cède encore à un nouvel entraînement.

Bref, le saint homme, s'abandonnant entièrement à l'amour du commandement, se laissa entraîner à la sévérité. Visant, dans les affaires du royaume, à une autorité absolue, il priva de leurs charges les émirs et les vizirs. Avec le temps, il dévia dans ses sentences juridiques du chemin de l'équité, et il fit, une fois, condamner un sujet à la peine de mort, peine qui, aux termes de la loi, ne devait pas être prononcée. Mais les parents de la victime allèrent à la cour du monarque se plaindre de l'injustice du moine dépravé. Le roi, ayant pris connaissance de cette affaire, la renvoya au tribunal, et, en vertu de l'arrêt signé par les juges, portant l'application de la peine du talion, le derviche fut condamné à mort. Il eut beau faire intercéder en sa faveur et promettre des sommes immenses, tout cela ne servit de rien. Pour avoir sacrifié le service du Créa-

teur à l'amour de la créature, il tomba misérablement dans le gouffre de la mort : il fut privé des biens de ce monde, et ne put obtenir le bonheur éternel.

CINQUIÈME EXTRAIT.

Il y avait un médecin qui, bien que privé de l'ornement de l'expérience, et dépourvu du capital de la science, n'en exerçait pas moins la médecine, et avait la prétention d'être très-habile dans l'art de guérir. Quoiqu'il eût été reçu docteur dans l'hôpital du monde, il était cependant tout à fait ignorant dans la théorie et dans la pratique. Il savait si peu distinguer les maladies de l'espèce humaine, qu'il ne discernait pas une migraine d'avec la goutte; il était si ignorant dans la composition des électuaires, qu'il ne faisait pas la plus légère différence de la meilleure espèce de thériaque avec le poison le plus subtil. Dans la connaissance des médicaments, il ne faisait pas attention à la nature des herbes et aux vertus des plantes; et il ne savait apprécier, ni la quantité, ni la qualité des aliments ou de la boisson qu'il faisait prendre à ses malades.

VERS. — Il les traitait si mal, que quiconque voyait son visage
Ne pouvait plus vivre (littéral. ne revoyait plus le visage de la vie).

Ce célèbre charlatan avait ouvert, dans une cer-

taine ville, sa boutique d'ignorance : il y jetait la semence de la mort dans les champs de la vie des hommes. Gens bien portants et gens malades, riches et gueux, tous buvaient les potions de ce médecin ignorant. Avec ses remèdes intempestifs, il détruisait l'édifice de la vie des créatures. On eut dit le caïmacam ou le vicaire de l'ange de la mort, venant saisir les âmes et briser les corps.

Vers. — Avec un preneur d'âmes comme l'était ce médecin,
Il n'était plus nécessaire que l'ange de la mort, Azraïl, exerçât son ministère.

Dans la même ville, il y avait un médecin habile, d'un talent accompli, renommé par les heureux effets de ses cures, et par la bénédiction attachée à son souffle et à ses pas. Son souffle, comme le souffle de Jésus, rendait la vie; et ses pas, comme les pas d'Élie, attiraient les cœurs.

Vers. — A sa volonté, en quelques instants, le vertige
De la coupole tournante qui ne s'arrête pas, cessait.
Telle était la puissance attachée à ses pas, que, s'il fût venu dans le jardin,
Il eût guéri le peuplier de son tremblement.

Comme c'est la coutume du sort impitoyable, qui est toujours avare de ses dons envers les hommes de mérite, et prodigue envers les ignorants,

Vers. — Aujourd'hui, le mérite n'est pas apprécié; et c'est ce qui brise mon cœur :

Où porterai-je mes pas, pour commercer avec cette marchandise dépréciée ?

l'étoile de ce Galien du siècle et de cet Hippocrate de notre âge commençant à pâlir, l'astre de la lumière de son regard fut soumis à l'éclipse de la faiblesse : et insensiblement l'œil du vénérable médecin (qui voyait auparavant le monde) n'eut plus la force de contempler le jour lumineux, et d'admirer un coin de ce lieu de délices, jusqu'à ce que sa vue s'éteignît entièrement, et que le plus distingué des hommes s'ensevelît dans l'angle de la retraite.

Notre charlatan, en conséquence de ce vers :

Lorsque le lion abandonne la forêt,
Le chacal y accourt en se donnant des airs de brave,

voyant l'hippodrome de la science des corps vide de prétendants, se mit à faire valoir son habileté dans l'art de guérir. En peu de temps, il fut regardé comme un praticien consommé, et entouré de considération ; et ses cures lui attirèrent, chez les petits et les grands, une renommée mensongère.

Vers. — La péri cachait son visage; et le div, en faisant des minauderies,
Brûla de dépit son esprit, en disant : quelle est donc cette merveille ?

Le roi de cette contrée avait une fille : de l'horizon de la beauté, astre pareil ne s'était encore jamais levé; et jamais le parfumeur du zéphir n'avait

encore vu et senti parfums pareils aux parfums répandus par les tresses de ses cheveux.

VERS. — Elle avait le caractère d'un ange, le visage d'une péri, le geste agaçant d'une houri,
L'ornement d'un faisan et la parure d'un paon.

Ayant fiancé cette beauté ravissante à un de ses neveux, il ordonna, selon la coutume et l'usage des rois, la célébration du mariage et des noces.

VERS. — La lune reçut l'hospitalité du soleil.
Jupiter fit conjonction avec Vénus.

De l'union de ces deux astres fortunés, se forma dans la nacre des flancs de la princesse, une perle royale. Cette belle, à la taille élégante, au parler séducteur, fut atteinte, au moment de l'enfantement, d'une maladie grave. On eut aussitôt recours aux médecins pour la guérir. On manda le médecin habile au harem du monarque; et la maladie lui ayant été exposée, en conséquence de ces mots : « Lorsque la maladie vous fait souffrir, faites-vous traiter promptement, » on le pria de commencer sans délai son traitement. Le vénérable docteur, ordonnant alors un remède convenable au tempérament de la malade, dit : « On peut facilement guérir cette maladie avec un médicament appelé *mihran*. Faites-en broyer environ un danek, passez-le dans la soie; mêlez un peu de musc du Tibet avec une figue, et du bois d'aloës *comari;* faites-en une potion; mettez-y du sucre, et donnez-la à boire à la malade : in-

continent la maladie disparaîtra, et la princesse recouvrera toute sa santé. Ce médicament, quoique bien rare, existe cependant dans le *scherbet-khanè* du roi. Il est renfermé dans une boîte de l'or le plus pur, à laquelle on a mis une serrure d'or : mais à cause de la perte de ma vue, il ne m'est plus possible de le trouver. » Le médecin ignorant, qui se trouvait alors présent, lui dit : « Votre serviteur connaît bien le nom de ce remède, ses propriétés, et la boîte où il est renfermé : nul autre ne préparera mieux que lui cette mixtion. » Le roi lui ordonna donc d'aller au *scherbet-khanè* demander la boîte en question. Comme il y avait beaucoup de boîtes de cette espèce, et qu'il ne put discerner le remède, au lieu de s'appliquer à le reconnaître, il prit à tout hasard une de ces boîtes, qui ne contenait pas le médicament appelé *mihran*, mais bien un poison mortel. Ayant fait sa mixtion, et préparé la potion d'après l'ordonnance indiquée, il la présenta à la malade. Lorsque la princesse eut bu la potion amère, désespérant entièrement de son âme précieuse,

Vers. — Elle ferma ses yeux au spectacle enchanteur du monde :
Elle dit adieu au tumulte de la terre.

A la vue de ce malheur, le roi fit parvenir jusqu'au ciel la flamme des soupirs que lui faisait jeter le feu de la fièvre de la séparation. Il ordonna de faire boire au médecin ignorant le restant de la po-

tion; puis, mettant le feu à la récolte de sa vie, et éteignant le flambeau de son âme, il le fit déménager du domicile de l'existence au désert du néant.

VERS. — Cette belle fable nous fait voir que celui qui fait du mal
Ne fait pas seulement du mal aux autres, il en fait encore à lui-même.

J'ai rapporté cette fable, afin que vous sachiez que chaque semence d'action que vous semerez dans la terre de l'ignorance ne vous fera pas cueillir le fruit de vos désirs, et que la flèche du destin, décochée par l'arc de la pensée indépendante, n'atteindra pas la cible du succès.

BIBLIOGRAPHIE.

MÉMOIRE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE SUR L'INDE, antérieurement au milieu du XI^e siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois, par M. REINAUD. Imprimerie nationale; 1 vol. in-4° de 400 pages; avec une carte, par M. D'AVEZAC. Prix : 12 fr.

Les lecteurs du Journal asiatique se rappellent qu'en 1844 et 1845, M. Reinaud publia dans ce recueil quelques fragments arabes et persans inédits relatifs à l'Inde, qui furent ensuite reproduits dans un volume à part, et qui ont été considérés, en Angleterre et ailleurs, comme une source nouvelle pour les études indiennes. De plus, M. Reinaud publia en 1845 une édition de la relation des voyages des Arabes

et des Persans dans l'Inde et à la Chine, au IXᵉ siècle de notre ère, texte arabe, traduction française et notes; le tout accompagné d'un long discours préliminaire. M. Édouard Dulaurier a rendu compte de la deuxième publication dans le Journal asiatique de 1846.

Mais, outre ces divers textes, M. Reinaud avait recueilli un très-grand nombre de témoignages arabes et persans qui méritaient de voir le jour. A défaut de documents indigènes, ces témoignages gagnaient à être mis en rapport avec le récit des Chinois, de même que le récit des Chinois recevait un jour inattendu d'un rapprochement si nouveau. M. Reinaud annonça dans l'avertissement qui précède les Fragments, qu'il s'occupait de la composition d'un mémoire sur l'Inde, qui devait renfermer l'ensemble des résultats de ses recherches. C'est le mémoire qui paraît en ce moment; il en a été donné deux fois lecture à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et il a été inséré dans le tome XVIII du recueil de cette illustre compagnie. Le volume dont il s'agit ici est un simple tirage à part. On lit en tête l'avertissement suivant :

« Ce mémoire a reçu sa dernière forme en 1845, et il en a été donné lecture à l'Académie des Inscriptions en 1845 et 1846. Entre sa composition et son impression, il s'est produit quelques faits nouveaux. Les principaux proviennent de la mise en lumière d'un grand nombre de médailles frappées dans l'Inde, depuis les commencements de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XIIᵉ siècle. L'explication de ces médailles a été donnée par M. Édouard Thomas dans le Journal de la Société asiatique de Londres, et dans celui de la Société anglaise de numismatique. M. Thomas est parvenu, ainsi qu'il le reconnaît, à l'explication de ces précieux monuments, à l'aide des Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde, que j'ai publiés en 1844 et 1845; mais, à son tour, il a profité des ressources que lui offrent les riches collections de l'Angleterre, pour révéler un grand nombre de faits que je ne connaissais pas. Cette circonstance m'a obligé de faire,

sur les épreuves, quelques additions au troisième paragraphe de la première partie de ce mémoire.

« Une autre addition que je regarde comme une bonne fortune pour la science, c'est un passage du Bhavishya Pourâna. Me trouvant en Angleterre au mois de septembre dernier, j'eus plusieurs fois l'avantage de conférer avec l'illustre M. Wilson. Sur ce que je lui dis relativement à la première introduction du culte du soleil et du feu dans l'Inde, il m'offrit obligeamment de faire pour moi un extrait du Bhavishya Pourâna, d'après les manuscrits sanscrits de la bibliothèque de la Compagnie des Indes orientales et de celle d'Oxford. Cet extrait se trouve parmi les additions. »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 1849.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

M. Espina, agent consulaire à Tanger, régence de Tunis;

M. Ivonnet.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Par l'auteur. *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme et pendant l'époque de Mahomet*, par M. Caussin de Perceval, t. III et dernier, in-8°, 1848.

Par l'auteur. *Ode arabe composée par Sid Ahmed ben Taleb, sur Louis-Napoléon Bonaparte.* A Alger, 1848, une feuille in-fol.

Par M. Auer, *Kitab hokouki milel,* Droit des gens. 2 vol. in-8°, en turc, imprimés à l'imprimerie impériale de Vienne.

Par l'auteur. *Rudimenta mythologiæ semiticæ supplementa lexici aramaici, scripsit Paulus Boetticher.* Berlin 1848, in-8°.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1849.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

M. Mohl soumet au conseil, au nom de la commission des fonds, les comptes de l'année 1848 et le budget de l'année 1849. Renvoyé à la commission des censeurs, pour vérification et rapport à la séance annuelle.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Par M. Perron. *Précis de jurisprudence musulmane, par Khalil ibn Ishak,* traduit de l'arabe, par M. Perron. Vol. I et II. Paris, 1848 et 1849, in-4°.

Par la Société. *Transactions of the american philosophical Society for promoting useful knowledge.* Vol. X. 1. Philadelphie, 1847, in-4°.

Par la même Société. *Proceedings of the american philosophical Society.* X. 36-40, in-8°.

Par l'auteur. *Supplément au premier vol. de l'archéologie indienne,* par M. Lassen. Bonn, in-8° (en allemand).

Par l'auteur. *Histoire des Sedjoukides et des Ismaëliens; extraits du Tarikhi Guzideh,* par M. Defremery. Paris, 1849, in-8°. (Extraits du Journal Asiatique.)

JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1849.

FRAGMENTS

DE

GÉOGRAPHES ET D'HISTORIENS

ARABES ET PERSANS INÉDITS,

RELATIFS

AUX ANCIENS PEUPLES DU CAUCASE ET DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE;

TRADUITS ET ACCOMPAGNÉS DE NOTES CRITIQUES,

PAR M. DEFRÉMERY.

Il y a près d'un demi-siècle que la publication d'une traduction anglaise, faite sur une version persane, de la Géographie arabe d'Abou-Ishak al Farsi, plus connu sous le nom d'Al-Istakhri, est venue prouver à l'Europe savante tout le parti qu'on pouvait tirer des sources orientales, pour arriver à une connaissance plus exacte et plus complète des nations du sud-est de l'Europe et du nord de l'Asie. Quel-

I.

EXTRAIT D'ABOU-OBEID AL-BÉCRI.

Il serait hors de propos de m'arrêter longtemps sur la vie et les écrits de ce savant géographe, mort en l'année 487 de l'hégire (1094 de J. C.). Ce sujet a été traité avec détail par mon savant ami, M. R. Dozy, dans un ouvrage capital, qui est en ce moment sous presse, et qui ne tardera pas à voir le jour[1]. C'est à l'obligeance de M. Dozy que je dois ces extraits; il les avait faits sur un manuscrit appartenant à M. de Gayangos, dans l'intention de les publier lui-même un jour; mais il a bien voulu me les abandonner avec un empressement et une bonne grâce que je ne saurais assez reconnaître. Dans la copie de M. Dozy le texte d'Al-Bécri était accompagné de quelques notes, que je distinguerai des miennes par les initiales du nom de leur auteur.

TEXTE ARABE.

واما البجاناكية فالطريق الى بلادهم من الجرجانية تسير اثنى عشر فرسخا الى جبل يقال له جبل خوارزم وعلى راسه منارة وفى سفحه مساكنُ قوم من الجرجانية لهم بها مزارع وهم قوم سيّارة يتبعون مواقع القطر والكلا

[1] *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne au moyen âge*, t. I, p. 282, 307.

وطول ارضهم مسيرة ثلثين يوما فى مثلها ومنهم فى الشمال بلاد جنجاخ وقيل قنجاق وفى الجنوب بلاد الخزر وفى المشرق بلاد الغزية وفى المغرب بلاد الصقلب وهذه الامم جميعها دون البجاناكية ويغيرونهم ولهم ثروة ودوابّ وسوائم واثاث من ذهب وفضة وسلاح ولهم مناطق محلّات[1] واعلام وبوقات بدل الطبول وبلاد البجاناكية سهول كلها لا جبل فيها ولا معقل لهم فحلون (sic) اليه وحدَّث جماعة ممن أُسِر بالقسطنطينية من المسلمين ان البجاناكية كانوا على دين المجوسية فوقع عندهم بعد اربع مأية من الهجرة اسير من المسلمين فقيه عالم عرض على طائفة منهم الاسلام فاسلموا وصحّتْ نياتهم وانتشرت دعوة الاسلام فيهم وانكر ذلك عليهم سائرهم ممن لم يُسْلِم وآلَ امرهم الى الحرب فنصر الله المسلمين عليهم وكانوا فى نحو اثنى عشر الفا والكفار فى اضعاف عددهم فقتلوهم واسلم باقيهم فجميعهم اليوم مسلمون وعندهم العلماء والفقهاء والقُرّا وهم يسمّون اليومَ مَنْ وقع اليهم مِمَّنْ استرق صاحب القسطنطينية او غيرهم الخوالص ويخيّرونهم فى البقا عندهم على ان يعنوه

[1] Lisez فيحلون.

(خ يجعلوه .in marg) كاحدهم ويتزوج عندهم من شاء منهم وبيّن ان يلحقوه بمامنه ،

ذكر الخزر وتسير من بلاد البجاناكية الى بلاد الخزر عشرة ايام فى مشاجر ومفاوز على غير طريق مسلوكة الى بلاد الخزر وهى بلاد عريضة ويتّصل بها من احد جنباتها جبل عظيم ثم الى بلاد تفليس وتفليس اول حدّ ارمينية واغنامهم تضع فى العام مرّتين والخزر اسم الاقليم ومدينتهم العظمى قطعتان على الشرق والغربى من نهر اتل وهو نهر يخرج اليهم من الروس ويفيض (1) فى بحر الخزر وهاتان المدينتان تسمى احداها بارعيش والاخرى حثلغ والغربية اكبرها ويحيط بالمدينتين سور ولهما اربعة ابواب ولهم حمامات واسواق ومساجد وائمّة ومودنون وجملة الخزر مسلمون ونصارى وفيهم عبدة الاوثان واهل الغرق منهم وملكهم على دين اليهودية ومسكنه فى قصر على البعد من النهر وانما كان سبب تهوّد ملك الخزر وكان مجوسيا انه تنصّر فراى فساد ما هو عليه فاخذ فيما نحّه من ذلك مع بعض مرازبته فقال له ايها الملك ان اصحاب الكتب ثلاث طوائف فارسل اليهم واستخبر امرهم واتبع صاحب الحق منهم فارسل الى النصارى فى اسقف وكان

1 Le ms. porte وتفيض. R. D.

عنده رجل من اليهود ذو جدال فناظره قال له ما تقول في موسى بن عمران والتوراة المنزلة عليه قال له موسى نبي والتوراة حق فقال اليهودي للملك قد اقرّ بحقيقة ما انا عليه فسله عما يعتقد فساله الملك فقال له اقول ان المسيح عيسى بن مريم هو الكلمة وانه المبين عن الله عز وجل بالاسرار فقال اليهودي لملك الخزر انه يدّعي دعوى لا اعلمها وهو مُقِرٌّ بما عندي فلم يكن الاسقف كبير حجة وارسل الى المسلمين فارسلوا (1) اليه رجلا عالما عاقلا عارفا بالجدل فدسّ اليهودي عليه من سمّه في طريقه فمات واستمال اليهودي الملك الى ملّته فتهوّد ولسان الخزر غير لسان الترك والفرس وهي لغة لا يشاركها لغة من لغات الامم وللملك سبعة حُكّام من اليهود و النصارى والمسلمين واهل الاوثان ،

واما بلاد فرداس هي ما بين الخزر وبلكان بينها وبين بلاد الخزر خمسة عشر يوما وهم حرب لبلكان والبجاناكية ودينهم شبيه بدين الغزية ولهم ارض واسعة سهلة ومتاجر كثيرة وارضهم مسيرة شهر ونصف شهر في مثلها وينتهي عددهم نحو عشرة الاف فارس واكثر اتجارهم الخلنج واكثر اموالهم العسل والوبر من الزيق (sic.) ولهم

[1] Le ms. porte فارسل. R. D.

سوائم كثيرة من البقر والغنم ومزارع واسعة وطائفة منهم تحرق قتلاها (1) واخرى تدفنها واذا ادركت الجارية لم يكن لابيها عليها حكم تختار لنفسها من شاءت من الرجال ،

وبلاد بَلْكان متاخمة لبلاد فرداس وبين بلاد بلكان وبلاد فرداس مسيرة ثلاثة ايام ومنازلهم على شاطى نهر اتل وهم بين فرداس والصقلب وهم قليل العدد نحو خمس مأية اهل بيت وملكهم يسمى المبير (sic) وهو محل (sic) الاسلام والخزر تتاجرهم وتبايعهم وكذلك الروس (2) ،

ذكر بلاد المحفّرية (3) وهم بين بلاد البجاناكية وبين بلاد اشكل من الباكارية (sic) والمحفرية عبدة اوثان وسمة ملكهم كنده وهم قوم ذوو قباب وخيام يتبعون مواقع القطر ومواضع العشب وعرض بلادهم مأية فرسخ فى مثلها وحد من بلادهم يتّصل ببلاد الروم وفى اخر حدهم مما يلى المفازة جبل ينزله قوم يقال لهم ادين (sic) ولهم كراع ومواش ومزارع واسفل من هذا الجبل على ساحل

[1] Telle est la leçon du texte; on trouve sur la marge qu'un autre manuscrit (خه) porte موتاها. R. D.

[2] Le ms. porte آلرووس. R. D.

[3] Au lieu de Al-Mohaffirieh, que porte le manuscrit, il faut, sans aucun doute, lire avec Aboulféda (*Géographie*, traduction de M. Reinaud, t. II, p. 324) Al-Madjgarieh, المجغريه.

البحر قوم يقال لهم اوغونه وهم نصارى متاخمون لبلاد
الاسلام المنسوبة الى بلاد تفليس وهو اول حد ارمينية
ويمتدّ هذا الجبل الى ان يسير الى ارض الباب والابواب
ويتصل ببلاد الخزر،

بلاد السريرى تسير من بلاد الخزر اثنى عشر فرسخا فى
الصحراء حتى تنتهى الى جبل شامخ فتصعد وتسير فيه
ثلاثة ايام حتى تنتهى قلعة ملك السريرى وهى على راس
جبل ويحيط بها سور وللملك سرير من ذهب كان لملوك
الفرس ولملكهم عشرون الف شعب بها اصناف من الناس
يعبدون راسا يابسا وعلى يسار قلعة ملك السريرى طريق
يسلكه السالك فى جبال ومروج حتى يصل بعد ثلاثة
ايام الى بلاد ملك اللان وهم نصارى وعامة اهل مملكته
يعبدون الاصنام،

ذكر برجان فاما برجان فهم بعض ولد يونان بن يافث
وهم على المجوسية ومملكتهم واسعة وهم يحاربون الروم
والصقلب والخزر والترك واشدهم عليهم الروم لقربهم
منهم وانما بين القسطنطينية وحد ملك برجان خمسة
عشر يوما ومملكة برجان عشرون يوما فى ثلثين يوما وهم
لا يركبون الدوابّ الا عند الحروب واذا صالحهم الروم
ادوا الى الروم الخراج جوارى وغلمانا من سبى الصقلب

ومن سنتهم اذا مات منهم ميت ان يجعلوه فى ناوس عميق وينزلونه فيه وينزلون معه امراته و خدمه فيبقوا هناك حتى يموتوا ومنهم من يحرق مع الميت ،

TRADUCTION.

Quant aux Petchénègues (Al-Bedjanakieh), le chemin qui conduit vers leur pays, en partant de Djordjanieh, marche l'espace de douze parasanges, jusqu'à une montagne appelée la montagne de Kharezm, et sur la cime de laquelle s'élève une colonne. Au bas de cette montagne se trouvent les demeures d'une peuplade originaire de Djordjanieh, et qui possède encore près de cette ville des champs ensemencés. Les Petchénègues sont un peuple nomade, qui recherche les endroits arrosés par la pluie et les lieux abondants en fourrage. Leur territoire s'étend en longueur l'espace de trente jours de marche, sur autant de largeur[1]. Au nord

[1] Al-Bécri me semble parler ici de la première habitation des Petchénègues, sur les bords du fleuve Iaïk (Oural), qu'ils occupaient avant leur migration dans les pays situés entre la rive du bas Danube et le Don, à l'O. des Khazars. C'est dans cette dernière position que nous les montre Constantin Porphyrogénète, qui écrivait vers le milieu du x^e siècle, c'est-à-dire un peu plus d'un siècle avant Bécri. (Cf. M. C. d'Ohsson, *Voyage d'Abou el-Cassim*, p. 244, 247, 254, 255, 256, 259; Klaproth, *Nouveau Journal asiatique*, t. II, p. 417; le même, *Voyage au Caucase*, t. I, p. 196 et suiv. Al-Istakhri et Ibn-Saïd, *apud* Reinaud, *Géographie d'Aboulféda*, traduction française, t. II, p. 292, 299.) Ibn-Haucal dit, en parlant des

de leur pays est situé le pays de Djefdjakh, aussi appelé Kifdjak. Au midi se trouve le pays des Khazars; à l'orient, celui des Ghozz; au couchant, enfin, celui des Slaves (*Saclab*). Toutes ces nations sont voisines des Petchénègues, et font contre eux des incursions. Les Petchénègues sont riches; ils possèdent des bêtes de somme, des troupeaux, des ustensiles d'or et d'argent, des armes, des ceintures richement ornées et des étendards. Ils se servent de trompettes en place de tymbales. Leur pays consiste entièrement en plaines; on n'y trouve pas de montagnes. Ils n'ont aucune place forte où ils puissent se retirer *en cas de danger*. Quelques-uns des musulmans qui ont été menés captifs à Constantinople ont raconté, à leur retour, que les Petchénègues professaient la religion idolâtre (*Din-al-Madjouciieh*[1]). Après l'an 400 de l'hégire (1009-1010), il arriva chez eux un prisonnier musulman, qui était un jurisconsulte (fakih) savant. Il exposa à plusieurs d'entre eux les dogmes de l'islamisme. Ils embrassèrent sincèrement cette religion; et la prédication de l'islamisme se propagea parmi

Petchénègues: «Le pays qu'ils habitent maintenant (en 976-7) n'est pas leur ancienne patrie; ils l'ont envahi après avoir émigré.» (D'Ohsson, *ibidem*, p. 118; Cf. Ibn al-Vardi, *apud* Charmoy, *Relation de Massoudy et d'autres auteurs musulmans sur les anciens Slaves*, p. 53.) Il faut consulter sur l'histoire des Petchénègues ou Patzinaces, outre les sources indiquées plus haut, les deux ouvrages de d'Anville, intitulés: 1° *États formés en Europe après la chute de l'empire romain en Occident*, p. 254-257; 2° *L'empire de Russie, son origine et ses accroissements*, p. 13, 16.

[1] Ici, au contraire, Al-Bécri paraît avoir en vue le nouvel établissement des Petchénègues.

eux. D'autres Petchénègues, qui n'avaient pas cru à la religion musulmane, reprochèrent aux premiers leur conduite. L'affaire se termine par une guerre. Dieu donna la victoire aux *nouveaux* musulmans, qui étaient au nombre d'environ douze mille, tandis que les infidèles étaient plus nombreux du double. Les musulmans les tuèrent; les débris des vaincus embrassèrent l'islamisme. Toute la nation est actuellement musulmane; ils ont parmi eux des *oulêma*, des *fakih*, des lecteurs du Coran. Ils appellent à présent *Al-Khavalis* les étrangers qui arrivent chez eux, soit qu'ils fassent partie des individus que l'empereur de Constantinople a réduits en captivité, soit qu'ils n'en fassent pas partie. Les Petchénègues leur donnent le choix ou de demeurer près d'eux, à condition qu'ils seront considérés comme un des leurs, et que ceux qui le voudront seront libres de se choisir une femme parmi eux, ou d'être reconduits dans leur demeure.

MENTION DES KHAZARS [1].

Tu marches du pays des Petchénègues vers le pays des Khazars, pendant dix jours, au milieu de forêts et de déserts, sans chemin frayé, jusqu'à ce

[1] Il faut consulter sur les Khazars et sur l'origine finnoise de ce peuple célèbre, un intéressant mémoire de Klaproth (*Journal asiatique*, t. III, p. 153, 160), et surtout les observations consignées par un savant géographe, M. Vivien de Saint-Martin, dans les Nouvelles annales des voyages, avril 1847, p. 30-33. (Voy. aussi l'ouvrage du même auteur, intitulé : *Recherches sur les populations primitives et les plus anciennes traditions du Caucase*. Paris, 1847, p. 145, 149.)

que tu arrives au pays des Khazars. C'est une contrée étendue, à laquelle est contiguë, sur une de ses frontières, une montagne élevée. Ensuite tu marches vers le pays de Tiflis, où commence la frontière de l'Arménie. Les brebis des Khazars mettent bas deux fois l'an. Khazar est le nom de la contrée, *ainsi que celui du peuple qui l'habite* [1]. Sa ville capitale se compose de deux portions, l'une à l'orient, l'autre à l'occident du fleuve Itil. C'est un fleuve qui se dirige vers le pays des Khazars, en sortant du pays des Russes, et qui se jette dans la mer des Khazars (Caspienne.) L'une de ces deux villes s'appelle Ar'aïch, et l'autre Hatslogh [2]. Celle qui est située à l'ouest du fleuve est la plus considérable. Toutes deux sont entourées d'un mur; elles ont quatre portes. On y trouve des bains, des marchés, des mosquées, des imams, des mouezzins. La masse des Khazars est musulmane et chrétienne. Il y a aussi des idolâtres. La classe la moins nombreuse est celle des juifs [3], mais le roi des Khazars professe la religion juive. Il habite un palais éloigné du fleuve [4].

[1] Cf. Ibn-Fozlan, *apud* Fræhn, *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*, t. VIII, 1822, p. 583.

[2] Une de ces deux villes porte, dans d'autres auteurs, le nom de Khazeran ou Khazervan. (Voyez d'Ohsson, p. 33; Fræhn, p. 602.)

[3] Il y a, sans aucun doute, quelques mots omis, et d'autres altérés dans le texte de Bécri. Voici comment je crois pouvoir restituer le passage, à l'aide d'Ibn-Fozlan : واقل الفرق اليهود. (Cf. d'Ohsson, p. 41.)

[4] Notre auteur est ici d'accord avec Ibn-Fozlan, Istakhri (*apud* Dorn, *Geographica Caucasia*, t. VII des nouveaux Mémoires de

Voici quel fut le motif pour lequel le roi des Khazars embrassa la religion juive[1] (car il était auparavant idolâtre) : il se fit chrétien; mais il reconnut les défauts de sa nouvelle croyance, et conféra, touchant ce qui le chagrinait, avec un de ses généraux. Cet homme lui dit : « O roi, les peuples maîtres de livres révélés اصحاب الكتب, sont au nombre de trois. Envoie-leur des députés, examine leurs dogmes, et imite celui d'entre eux qui a pour lui la vérité. » *En conséquence*, le roi envoya demander aux chrétiens un évêque. Il avait près de lui un juif habile dans la controverse. Ce juif engagea une discussion avec l'évêque et lui dit : « Que penses-tu de Moïse, fils d'Amran, et du Pentateuque, qui lui a été envoyé du ciel? » L'évêque répondit : « Moïse était un prophète, et le Pentateuque est un livre véridique. » Le juif dit alors au roi : « Cet homme confesse la vérité de ma croyance; interroge-le maintenant sur ce qu'il croit. » Le roi le questionna; l'évêque répondit : J'affirme que le messie Jésus, fils de Marie, est le Verbe, et qu'il a manifesté les mystères au nom

l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, ou p. 13 du tirage à part), et Ibn-Haucal. Maçoudi prétend, au contraire, que le palais du roi était situé sur le bord d'une île communiquant, par un pont de bateaux, à la partie occidentale de la ville. (Voy. d'Ohsson, p. 32, et *ibidem*, note 4, et Ibn-Saïd, *apud* Reinaud, t. II, p. 288 note.)

[1] Ce récit est sans doute emprunté de Maçoudi, qui, dans un passage du *Morondj*, rapporté par d'Ohsson, p. 35, dit avoir retracé dans ses précédents ouvrages, l'histoire de la conversion du roi des Khazars à la religion juive.

de Dieu tout-puissant. » Le juif dit au roi des Khazars : « Il avance une prétention que je ne reconnais pas, et il confesse la réalité de ma foi. » L'évêque fut à court d'arguments. Le roi envoya un message aux musulmans ; ceux-ci lui députèrent un des leurs, homme savant, sage et versé dans la controverse. Mais le juif aposta contre lui quelqu'un qui l'empoisonna en chemin. Alors le juif gagna le roi à sa religion, et ce prince fit profession du judaïsme. La langue des Khazars n'est pas celle des Turcs ni celle des Persans, c'est une langue qui ne participe d'aucune autre [1]. Le roi a sept juges [2], choisis pami les juifs, les chrétiens, les musulmans et les idolâtres.

Quant au pays des Borthas (Fordas), il est situé entre ceux des Khazars et des Balcans. Entre leur pays et celui des Khazars, il y a quinze journées de distance. Ils sont en guerre avec les Balcans et les Petchénègues. Leur religion ressemble à celle des Ghozz. Ils occupent un territoire vaste et uni, et possèdent de nombreux objets de commerce. Leur pays s'étend en longueur l'espace d'un mois et demi de marche, sur autant de largeur. Leur

[1] Cf. Ibn-Haucal *apud* Fræhn, p. 603, et d'Ohsson, p. 33 et 73. Ibn-Haucal dit, dans un des deux passages indiqués ci-dessus, que la langue des Bulgares est la même que celle des Khazars, ولسان البلغار كلسان الخزر. Ibn-Fozlan, au contraire, est d'accord avec notre auteur. (Voy. Fræhn, p. 585. Cf. Al-Istakhri, *apud* Dorn, p. 22.)

[2] Neuf, d'après Ibn-Fozlan (*apud* d'Ohsson, p. 41, n. 1) et Al-Istakhri (*apud* Reinaud, t. II, p. 302). Maçoudi et Ibn-Haucal n'en comptent que sept, ainsi qu'Al-Bécri. (Cf. d'Ohsson, *ibidem ;* Charmoy, *Relation de Mas'oudy,* p. 21.)

nombre atteint environ dix mille cavaliers. La plupart de leurs arbres sont de l'espèce appelée *Khalendj*[1]. La plus grande partie de leurs richesses consiste en miel et en fourrures de loup-cervier[2]. Ils possèdent de nombreux troupeaux de vaches et de moutons, et de vastes champs cultivés. Une de leurs peuplades brûle ses morts, une autre les ensevelit. Lorsqu'une jeune fille a atteint l'âge de pu-

[1] Voyez Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, 2e édit. t. II, p. 19, et Fræhn, *Ibn-Fozlan's und anderer Araber Berichte*, note 111.

[2] Au lieu du mot الرنق qu'on lit dans le manuscrit, et qui ne présente aucun sens, je crois devoir lire *Al-Vichak* ou *Vachak*, الوشق. Ce mot, que l'on cherche vainement dans le dictionnaire de Freytag, se trouve dans celui de Méninski, avec le sens de loup-cervier. On le rencontre, joint aux mots *sémour*, سمور (zibeline), *cakom*, قاقم (hermine), et *sindjab* (petit-gris), dans un important passage de Makrizi, publié par M. R. Dozy (*Dictionnaire des noms des vêtements*, p. 357, note). Il est encore employé à Constantine, sous la forme de وشك, *ouichq*, et avec le sens de loup-cervier, lynx. (Voyez le Journal asiatique, numéro de janvier 1849, p. 70, article de M. Cherbonneau.) Le mot وشق se rencontre dans un vers de Khacani, rapporté par Daulet-Chah, et ce biographe ajoute, en guise de commentaire, que l'on donne le nom de *vachak* à la fourrure *atthaï*, وشق موينهٔ الطائىرا گويند. (Voyez les mss. persans 250, fol. 32 v. et 246, fol. 40 v. Cf. Charmoy, *Expédition d'Alexandre le grand contre les Russes*, p. 33, et Peyssonel, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, t. I, p. 184, 185.) Il faut consulter sur les Borthas et sur les fourrures précieuses que l'on tirait de leur pays, un curieux passage du *Kitab ettenbih* de Maçoudi, publié et traduit par Silv. de Sacy, dans sa *Chrestomathie arabe*, t. II, p. 17, 19. (Voyez aussi le *Moroudj Eddzeheb*, ms. 714 du suppl. arabe, t. I, fol. 80 r. et v. et d'Ohsson, p. 72, 73.) D'après les auteurs cités dans ce dernier ouvrage, le pays des Bourtasses n'avait que quinze journées de longueur. La même assertion se trouve dans Istakhri, *apud* Reinaud, *Géogr. d'Aboulféda*, t. II, p. 306.

berté, son père n'a plus sur elle aucun pouvoir. Elle se choisit le mari qui lui plaît.

Le pays des Balcans (Bulgares du Volga ou Bulgares intérieurs, الداخل, d'Ibn-Haucal), est contigu à celui des Berthas. Entre ces deux pays il y a une distance de trois jours. Les demeures des Balcans sont situées sur les deux rives du fleuve Itil. Ils séparent les Borthas des Slaves. Ils sont peu nombreux, environ cinq cents chefs de famille [1]. Leur roi est appelé........ [2]; il professe (je lis منتحل) la religion musulmane. Les Khazars commercent avec les Balcans et avec les Russes.

DESCRIPTION DU PAYS DES MOHAFFIRIEH (MADJGARIEH [3].)

Ils sont placés entre le pays des Petchénègues et

[1] اهل بيت, littéralement «possesseur de tentes.» Les mots arabes اهل بيت ont pour synonymes, en persan, l'expression *khanehvar*, خانهوار. Ce mot a, il est vrai, été rendu par les mots *nomade* et *individu*, dans deux passages de la notice du *Matlaa assaadeïn*, par M. Quatremère, p. 103 et 395. (Cf. *ibidem*, p. 315.) Mais Silvestre de Sacy l'a traduit plus exactement par *famille*. (*Journal des Savants*, 1835, p. 71.) C'est aussi par famille que l'ont rendu J. Morier, *Journal of the Geographical society*, t. VII, p. 231, et le baron de Bode, *Travels into Luristan*, etc. t. I, p. 270; t. II, p. 287. Il faut lire خانهوار, avec le ms. de l'Arsenal, et non خانهدار, comme l'a imprimé M. Vullers, dans un passage de Mirkhond (*Hist. Seldschukid.* p. 183), où nous voyons que les Turcomans Ghozz étaient au nombre de près de quarante mille familles.

[2] Au lieu du mot الميبر, que présente le manuscrit, je crois devoir lire الماس, *Almas* ou *Almous*. En effet, ce nom est donné par Ibn-Fozlan au roi des Bulgares qui avait embrassé l'islamisme. (Voy. d'Ohsson, p. 76, et Charmoy, *Relation*, etc. p. 45, note 46.)

[3] Il s'agit ici des *Magyar* ou *Madjar*, ancêtres des Hongrois. (Voy.

le pays des Achkel (Székély)[1], qui font partie des .... Ils adorent les idoles. Le nom de leur roi est *Kenda*. C'est un peuple qui habite dans des tentes, et qui recherche les pâturages et les lieux arrosés par la pluie. La largeur de leur pays est de cent parasanges, sur autant de longueur. Une de ses frontières est contiguë au pays de Roum (empire romain). A son autre extrémité, qui touche au désert, il y a une montagne habitée par un peuple appelé ....., et qui possède des poulains كراع, des bêtes de somme et des champs cultivés.

d'Anville, *L'empire de Russie, etc.* p. 14, 15; et surtout l'ouvrage du même savant, qui a pour titre : *États formés en Europe après la chute de l'empire romain en Occident*, p. 250-254. Cf. aussi Vivien de Saint-Martin, *Nouvelles annales des voyages*, numéro de décembre 1848, p. 283, 284, note.)

[1] Al-Bécri et Abou'lféda ont évidemment puisé à la même source, pour ce qu'ils disent des Madjgarieh. Seulement l'exposé de notre auteur est un peu plus détaillé que celui du prince de Hamah, et il en diffère sur quelques points. Ainsi Abou'lféda appelle Sekek, سكك, le second des peuples contigus aux Madjgarieh. On s'explique facilement cette variante, si l'on réfléchit à l'extrême ressemblance du *lam* et du *kef* lorsqu'ils sont placés à la fin d'un mot. Quant à la lettre *élif*, on sait que les Arabes l'ajoutent souvent au commencement des mots étrangers, sauf à n'affecter d'aucune voyelle la première lettre de ces mots. Abou'lféda a écrit ainsi البلكريه, *Al-Balkarieh*, le nom que j'ai laissé en blanc dans ma version. M. Reinaud a traduit les mots من بلاد البلكريه par ceux-ci : « Dans les province bulgares. » Enfin, Abou'lféda applique au pays de Roum ce qu'Al-Bécri dit des frontières des Madjgarieh, du côté qui touche au désert. Cette différence provient uniquement de ce que le premier a lu وهي, au lieu de وفي, et a omis ce qui suit le mot المفازة, « le désert. » Je crois que le mot Achkel ou Sékel (si l'on veut lire Al-Sékel, dans Abou'lféda), désigne la nation connue des Hongrois sous le nom de Székely, vulgairement Sicules, ou,

Plus bas que cette montagne, sur le rivage de la mer, se trouve un peuple appelé Oghounah, qui est chrétien, et confine aux pays musulmans dépendants de la contrée de Tiflis, où commence la frontière d'Arménie. Cette montagne s'étend jusqu'à ce qu'elle arrive au pays de Derbend et atteigne le pays des Khazars.

PAYS D'AS-SÉRIRI.

Tu marches, en partant du pays des Khazars, l'espace de douze parasanges, à travers le désert, jusqu'à ce que tu parviennes à une montagne élevée. Tu la gravis et tu y marches durant trois jours, et alors tu arrives au château du roi d'As-sériri. Cette place est située sur la cime d'une montagne et entourée d'un mur. Le roi possède un trône d'or qui a appartenu aux rois de Perse. Il commande à vingt mille (?) vallées [1], habitées par des races d'hommes qui rendent un culte à un crâne. A la gauche du château du roi d'As-sériri, est un chemin qui passe au milieu de montagnes et de prairies, et que les voyageurs suivent jusqu'à ce qu'ils arrivent, après

selon l'orthographe allemande, Szeklers, et dont il a été fréquemment question dans les bulletins de la guerre qui a lieu depuis un an entre les Hongrois et l'empereur d'Autriche. Il est déjà fait mention des Sicules dans l'auteur désigné sous les titres d'anonyme hongrois et de notaire du roi Béla (chap. L et LI). Ils se donnent pour les descendants des Huns d'Attila. (Voyez d'Anville, *États formés en Europe, etc.* p. 266, et surtout l'intéressant ouvrage de M. A. de Gérando, qui a pour titre : *La Transylvanie et ses habitants.* Paris, 1845, t. II, p. 103-174.)

[1] Douze mille villages, selon M. d'Obsson, p. 21.

trois jours de marche, dans le pays du roi des Alains (Allan.) Ce prince (je lis وهو au lieu de وهم) est chrétien, mais le peuple de ses états adore les idoles[1].

DES BORDJAN[2].

Les Bordjan descendent de Iounan fils de Japhet. Ils sont idolâtres. Leur royaume est vaste; ils font la guerre aux Grecs, aux Slaves, aux Khazars et aux Turcs. Mais de tous ces peuples, celui qui leur fait la guerre la plus vive, c'est le peuple grec, à cause de la proximité, car entre Constantinople et la frontière du royaume des Bordjan, il n'y a qu'une distance de quinze jours. Le royaume des Bordjan a vingt journées de long sur trente de large. Ils ne montent pas de chevaux, sinon en temps de guerre. Lorsque les Grecs font la paix avec eux, ils payent

[1] D'après Maçoudi (*apud* d'Ohsson, p. 23), postérieurement à l'année 932, les Alains abjurèrent la foi chrétienne, qu'ils avaient embrassée environ un siècle auparavant. (Cf. *Journal asiatique*, t. V, p. 223.)

[2] Il est ici question des Bulgares du Danube (ou grands Bulgares d'Ibn-Haucal, *apud* Charmoy, *Relation*, p. 27), ainsi que M. d'Ohsson l'a soupçonné. (Voy. p. 260-262.) L'opinion de ce savant sur l'identité des Bulgares du Danube et des Bordjan a été reproduite et corroborée de deux nouvelles preuves, par M. Quatremère, *Histoire des Mongols*, p. 405, 406, note. Une autre preuve, c'est ce qu'on lit dans Ibn-Khordadbeh, savoir que la province de Thrace (*Tarakia*) touchait, vers l'occident, au pays des Bordjan, et que celle de Macédoine était bornée au nord par le même pays. (Voyez Reinaud, *Aboulféda*, t. II, p. 283, note.) C'est donc à tort que M. Charmoy (*op. supra laudat.* p. 90, note) s'est écarté de l'opinion de M. d'Ohsson.

aux Grecs un tribut consistant en jeunes filles et en jeunes garçons, qu'ils ont pris sur les Slaves[1]. Au nombre des coutumes des Bordjan, se trouve celle-ci : lorsqu'un d'entre eux vient à mourir, ils le placent dans un sépulcre profond, y font descendre avec lui ses femmes et ses serviteurs, et les y laissent jusqu'à ce qu'ils meurent *de faim*. D'autres sont brûlés avec le mort.

II.

EXTRAIT D'IBN-ALATHIR.

La vaste composition historique intitulée *Camil-ettévarikh*, et qui a pour auteur Abou'l Haçan Ali, fils de Mohammed, Ibn-Alathir, est, sans contredit, le monument le plus important de la littérature historique des Arabes qui soit parvenu jusqu'à nous. Cet ouvrage volumineux[2], rédigé suivant l'ordre chronologique, renferme un corps d'histoire musulmane aussi complet que possible. J'ai entrepris d'en extraire tout ce qui se rapporte aux Khazars, aux Bulgares, aux Arméniens, aux Géorgiens,

[1] Ce renseignement est en contradiction avec l'assertion d'Ibn-Haucal (*apud* d'Ohsson, p. 89, et Charmoy, p. 27. Cf. Abou'lféda, *Géographie*, trad. fr. t. II, p. 306, note), d'après lequel ce sont les grands Bulgares ou Bulgares du Danube qui imposèrent un tribut aux Grecs.

[2] Voyez Fræhn, *Indications bibliographiques, etc.* 2e édit. Saint-Pétersbourg, 1845, p. LI.

aux peuples du Caucase et du midi de la Russie. Pour le moment, je me contenterai de donner la traduction de tout ce qui touche à mon sujet, dans l'histoire des années comprises entre les deux dates 514-628 de l'hégire, ou 1120-1231 de J. C. Cette période comprend les guerres que les musulmans d'Erzroum, d'Akhlat, de l'Azerbeïdjan et les sultans Seldjoukides, soutinrent, pendant près d'un siècle, contre les rois de Géorgie; elle embrasse aussi les expéditions des Mongols en Géorgie, dans le Caucase et en Russie.

J'ai accompagné ces extraits d'un commentaire très-étendu, où j'ai fait entrer plusieurs passages d'Ibn-al-Djauzi, d'Ibn-Khaldoun et d'Ibn-Alathir lui-même, qui complètent les récits du texte. On trouvera dans mes notes l'histoire détaillée d'une dynastie qui a régné à Erzroum pendant au moins la seconde moitié du XII^e^ siècle, et sur laquelle on ne connaissait jusqu'ici que trois ou quatre lignes d'Abou'lféda et à peine autant d'Hadji-Khalfah.

TEXTE.

RÉCIT DE L'INCURSION DES GÉORGIENS (AL-CURDJ) DANS LES CONTRÉES MUSULMANES, ET DE LA PRISE DE TIFLIS (1).

Les Géorgiens, qui sont les mêmes que les Djorz, وهم الجرز (2), se mirent en route vers les pays musulmans. Anciennement ils y faisaient des courses, mais ils furent empêchés d'agir de même sous le

règne du sultan Melic-Chah, et jusqu'à la mort du sultan Mohammed. Lorsque cette année (514 = 1120-21) fut arrivée, ils firent une incursion avec les Kifdjaks (3) et d'autres nations de leur voisinage. Les émirs qui confinaient à leur pays, s'écrivirent réciproquement pour se demander assistance. Plusieurs d'entre eux se réunirent, savoir : l'émir Ilghazi (prince de Mardin) (4), Dobaïs, fils de Sadakah (4 *bis*), qui se trouvait alors près d'Ilghazi; Mélic-Thogril, fils de Mohammed (5), son atabek Kentoghdi كنتغدى (6). (Thogril possédait l'Arran et Nakdjévan, jusqu'à l'Aras.) Ces princes marchèrent contre les Géorgiens, à la tête d'une armée nombreuse, qui atteignait le chiffre de trente mille hommes (7). Comme ils approchaient de Tiflis, ils rencontrèrent les ennemis; les deux armées se rangèrent en ordre de bataille. Deux cents hommes sortirent des rangs des Kifdjaks. Les musulmans crurent que ces hommes venaient demander merci et ne se défièrent pas d'eux. Les Kifdjaks se mêlèrent parmi eux et leur lancèrent des flèches. Les *premiers* rangs des musulmans se mirent en désordre. Les rangs plus éloignés pensèrent que c'était une déroute, et prirent la fuite. Les musulmans s'enfuirent à l'envi, et à cause de leur empressement à se sauver, لشدة الزحام, plusieurs d'entre eux se heurtèrent et beaucoup furent tués. Les infidèles les poursuivirent l'espace de dix parasanges, tuant ou faisant des prisonniers. La plupart des musulmans périrent et quatre mille furent pris. Mélic Thogril,

Ilghazi et Dobaïs parvinrent à s'échapper (8). Les Géorgiens abandonnèrent la poursuite des fuyards; ils mirent au pillage les contrées musulmanes et assiégèrent la ville de Tiflis (9). Leurs attaques furent pénibles pour les habitants de cette place, et la situation des assiégés devint grave. Le siége se prolongea jusqu'à l'année 515 (1121) (10). Alors les Géorgiens s'emparèrent de la ville de vive force. Lorsque les habitants s'étaient vus sur le point de périr, ils avaient député le *cadhi* et le *khatib* de la ville près des assiégeants, pour demander une capitulation; mais les Géorgiens ne voulurent pas écouter ces envoyés et les brûlèrent tout vifs. Ils entrèrent dans la ville en vainqueurs et la mirent au pillage (11). Les fuyards arrivèrent à Bagdad pour implorer du secours, dans l'année 516 (1122). Ils apprirent que le sultan Mahmoud était à Hamadan; ils allèrent le trouver et sollicitèrent son assistance. Il se rendit dans l'Azerbeïdjan, passa le mois de ramadhan à Tébriz et envoya une armée contre les Géorgiens.

COMMENTAIRE DU TRADUCTEUR.

(1) Ce récit a été abrégé par Ibn-Khaldoun, dans le chapitre de son ouvrage relatif aux Seldjoukides. (Ms. du supplément arabe, n°. 742-4, t. V, fol. 259 v. 260 r.) Il est encore question de la prise de Tiflis par les Géorgiens, dans un autre passage d'Ibn-Alathir (*sub anno* 623), dont on trouvera la traduction plus loin.

(2) Une note marginale, écrite de la même main que le reste du manuscrit, porte الخزر, *les Khazars*. La même

leçon est donnée dans Ibn-Khaldoun (*dicto loco*), et dans la chronique arabe d'Abou'l-Faradj (citée par Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 265, et par C. d'Ohsson, *Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 166). Il n'est pas impossible de reconnaître dans le nom de Djorz l'origine de celui de Djorzan, donné par les historiens et les géographes arabes à une province de l'Arménie, dont Tiflis était le chef-lieu. (Voy. d'Ohsson, *opus suprà laudatum*, p. 13-15, 165-169. Cf. Saint-Martin, *opus suprà laud.* t. I, p. 32.) M. d'Ohsson croit retrouver dans le Djorzan de Beladori, de Maçoudi et de l'auteur du *Méracid-al-Ittila*, la Khorzéna de Strabon. Cette conjecture est plus vraisemblable que celle de Sainte-Croix, qui place la Chorzène au delà de l'Alazani, dans le Cakhet. (*Mémoire sur le cours de l'Araxe et du Cyrus*, p. 19 du tirage à part.) — Je crois qu'il faut lire al-Djorz الجرز, au lieu d'al-Khazar, dans un autre passage d'Ibn-Alathir, dont voici la traduction : « Récit de l'expédition de Fadhloun le Curde contre les Khazars, et de ce qui lui arriva. Ce Fadhloun le Curde possédait une portion de l'Azerbeïdjan dont il s'était emparé. Or il advint qu'il fit une excursion contre les Khazars, dans l'année 421 (1030.) Il en tua plusieurs, fit des captifs et enleva un butin considérable; mais pendant qu'il se retirait, il ralentit sa marche et se relâcha de sa vigilance, car il s'imaginait qu'il avait subjugué l'ennemi et l'avait mis hors d'état de nuire. Cependant les Khazars le poursuivirent en toute hâte, fondirent sur lui et tuèrent plus de dix mille hommes, tant de ses soldats que des volontaires qui s'étaient joints à lui. Ils reprirent le butin qu'il leur avait enlevé, pillèrent les richesses des troupes musulmanes et s'en retournèrent. » (Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 65 r. Cf. Ibn-Khaldoun, t. IV, fol. 227 r.)

Le Fadhloun dont il est question dans ce récit me paraît être le même personnage que Fadhl, père de Chavir شاور, plus connu sous le nom de l'émir Abou'l-Asvar-Arrévvadi ابو الاسوار الروادى, prince de Guendjeh ou de l'Arran, et dont il est fait mention dans les historiens byzantins et ar-

méniens, et dans l'histoire des Seldjoukides. (Voyez Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 85 r. 119 r. Ibn-Khaldoun, *dicto loco*, et t. V, fol. 238 r. et 249 v.) On n'ignore pas que c'est par les ordres de Chavir qu'a été fabriquée la célèbre porte de Derbend, dont il sera parlé ci-dessous. Quant aux émirs Révvadites de l'Arran, ce que l'on connaît de leur histoire se trouvera dans un travail spécial que j'ai l'intention de consacrer aux événements dont l'Azerbeïdjan et l'Arran ont été le théâtre depuis l'extinction de la dynastie des Sadjides, jusqu'à l'époque du célèbre Djélal-Eddin-Kharezm-Chah.

(3) Ce passage, ainsi que celui qu'on lira plus loin, sous l'année 517, est confirmé par les auteurs géorgiens, d'après lesquels David le Réparateur avait à sa solde quarante mille Khiptchaps, qui le servirent très-utilement dans ses nombreuses campagnes. (Voy. Brosset, *Bulletin scientifique de l'académie de Saint-Pétersbourg*, t. VIII, 1841, colonne 46. Cf. le même, *Bulletin historico-philologique*, t. I, p. 223, et Saint-Martin, *Mémoires*, t. II, p. 89 et 99.)

(4) J'ai peine à m'expliquer comment M. Saint-Martin, d'ordinaire si exact, a pu dire qu'Ilghazi était envoyé contre le roi de Géorgie, David II, par le sultan seldjoukide Melic-Chah. (*Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 378.) Mélic-Chah était mort trente ans avant cette époque, et le trône de la Perse occidentale était alors occupé par son petit-fils Mahmoud.

(4 *bis*.) Ce chef arabe, souverain de la ville de Hilleh sur l'Euphrate, s'était déclaré en faveur de Maçoud, contre le frère de ce prince, le sultan seldjoukide Mahmoud. Le sultan, ayant vaincu son frère, marcha contre Hilleh, à la tête d'une flottille de mille bâtiments, dans le mois de chevval 514 (décembre 1120-janvier 1121). A la nouvelle de son approche, Dobaïs évacua sa capitale après l'avoir pillée et se réfugia près d'Ilghazi. (Ibn-Alathir, t. V, fol. 149 r. et v. Ibn-Khaldoun, t. IV, fol. 130 r. et t. V, fol. 260 r.)

(5) On peut voir sur ce prince, qui devint sultan dix ans après, l'histoire des Seldjoukides que j'ai extraite du *Tarikhi*

de Dieu tout-puissant. » Le juif dit au roi des Khazars : « Il avance une prétention que je ne reconnais pas, et il confesse la réalité de ma foi. » L'évêque fut à court d'arguments. Le roi envoya un message aux musulmans ; ceux-ci lui députèrent un des leurs, homme savant, sage et versé dans la controverse. Mais le juif aposta contre lui quelqu'un qui l'empoisonna en chemin. Alors le juif gagna le roi à sa religion, et ce prince fit profession du judaïsme. La langue des Khazars n'est pas celle des Turcs ni celle des Persans, c'est une langue qui ne participe d'aucune autre [1]. Le roi a sept juges [2], choisis pami les juifs, les chrétiens, les musulmans et les idolâtres.

Quant au pays des Borthas (Fordas), il est situé entre ceux des Khazars et des Balcans. Entre leur pays et celui des Khazars, il y a quinze journées de distance. Ils sont en guerre avec les Balcans et les Petchénègues. Leur religion ressemble à celle des Ghozz. Ils occupent un territoire vaste et uni, et possèdent de nombreux objets de commerce. Leur pays s'étend en longueur l'espace d'un mois et demi de marche, sur autant de largeur. Leur

[1] Cf. Ibn-Haucal *apud* Fræhn, p. 603, et d'Ohsson, p. 33 et 73. Ibn-Haucal dit, dans un des deux passages indiqués ci-dessus, que la langue des Bulgares est la même que celle des Khazars, ولسان البلغار كلسان الخزر. Ibn-Fozlan, au contraire, est d'accord avec notre auteur. (Voy. Fræhn, p. 585. Cf. Al-Istakhri, *apud* Dorn, p. 22.)

[2] Neuf, d'après Ibn-Fozlan (*apud* d'Ohsson, p. 41, n. 1) et Al-Istakhri (*apud* Reinaud, t. II, p. 302). Maçoudi et Ibn-Haucal n'en comptent que sept, ainsi qu'Al-Bécri. (Cf. d'Ohsson, *ibidem* ; Charmoy, *Relation de Mas'oudy*, p. 21.)

عـلان), prince de l'Azerbeïdjan, vit la force des Ghozzs, et reconnut qu'il ne pouvait leur résister, il les flatta, s'allia avec eux par un mariage, et implora leur appui. (Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 70 r. Cf. le même 61 v. 62 r. et Ibn-Khaldoun, t. IV, fol. 118 v. et 227 r.)

(10) Le récit d'Ibn-Alathir contredit l'assertion d'Abou'l-féda, qui place la prise de Tiflis en 514 (1120-1); mais il s'accorde avec celle d'Abou'lfaradj, préférée par Saint-Martin, t. II, p. 235, ainsi qu'avec un passage d'Aïni, publié par le savant M. Fraehn, *Bulletin scientifique*, t. IX, col. 216, note 4. (Voyez encore Ibn-Khaldoun, fol. 260 r.)

(11) Il convient de rapprocher le récit d'Ibn-Alathir de celui d'un écrivain presque aussi ancien et aussi célèbre. Le long article que Chems-Eddin Ioucef, plus connu sous le nom de Sibt Ibn-al-Djauzi, ou le petit-fils d'Ibn-al-Djauzi[1], a consacré sous la date de l'année 516, à la défaite d'Ilghazi et à la prise de Tiflis par les Géorgiens, diffère sur plusieurs points du récit, d'ailleurs moins détaillé, de notre auteur. Il a de plus un intérêt tout particulier pour la biographie d'un des plus célèbres rois de Géorgie, David II, dont il nous fait connaître l'esprit de tolérance et la générosité. Je crois donc être agréable aux lecteurs en donnant ici la traduction complète de ce passage, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, comparé avec celui de l'université de Leyde, dont je dois la connaissance à mon excellent ami, M. R. Dozy. Aucun de ces manuscrits n'est parfaitement correct dans l'endroit qui nous intéresse, mais il est aisé de les corriger l'un par l'autre.

[1] Cet historien mourut en l'année 655 = 1256. (Voyez Ibn-Habib, dans les *Orientalia*, t. II, p. 240; Aboul'mehacin, *apud* Quatremère, *Histoire des mamlouks de l'Égypte*, t. I, p. 64, note; Fræhn, *Indications bibliographiques*, p. 47.)

« . . . . . Une famille d'habitants de Tiflis, nommée les Bénou-Djafer, s'était emparée de cette ville longtemps auparavant, et l'avait possédée durant deux siècles. Au bout de ce laps de temps, les anciens de cette famille vinrent à mourir, et il ne resta pour les remplacer que des jeunes gens, chacun desquels régna à son tour durant un mois. Cet arrangement subsista pendant quarante années. Cependant Daoud, roi des Abkhaz et des Géorgiens, avait resserré Tiflis de fort près. Les princes de cette ville demandèrent du secours à Thogril, fils de Mohammed-Chah, qui était prince de l'Arran. Il leur envoya un *chihneh* (préposé, gouverneur). qui ne leur fut d'aucune utilité فما نفع. Les princes de Tiflis écrivirent alors à Ilghazi. Ce chef marcha à leur secours avec son armée et dans la compagnie de Dobaïs. C'est ainsi que j'ai trouvé le fait raconté *dans les historiens.* Mais il est possible que la bataille ait eu lieu au commencement de cette année (516), avant le retour de Dobaïs à Bagdad. Quoi qu'il en soit, Ilghazi et Dobaïs se mirent en marche. Dobaïs était devenu le gendre du premier, en épousant sa fille Kehar-Khatoun كهار خاتون (Gueuber-Khatoun?) Ilghazi écrivit des lettres dans différentes provinces, par exemple à Chems-Eddaulah Thogan, prince d'Arzen et de Bidlis, à sultan Thogril, etc. La porte de Tiflis était le lieu fixé pour le rendez-vous, وكان الموعد باب تفليس; mais quelques-uns des confédérés ne s'y présentèrent pas. Ilghazi arriva près de Tiflis, et campa à moins d'une demi-journée de cette ville. Aucune des armées musulmanes du voisinage n'était encore arrivée. Le roi Daoud descendit de ses montagnes et marcha contre les ennemis, à la tête d'une armée nombreuse. Il les mit en déroute, pilla leurs richesses et prit un butin considérable. Ilghazi et Dobaïs s'enfuirent.

Après sa victoire, Daoud mit le siége devant Tiflis, la conquit de vive force, la pilla et la brûla, mais ensuite il s'étudia à contenter le cœur des habitants, ثم طيب قلوب اهلها. Ceux-ci lui demandèrent divers priviléges qu'il daigna leur accorder, et qui subsistent encore aujourd'hui. Parmi les

lois qu'il promulgua, se trouvaient les suivantes : On ne tuera point de porcs à Tiflis, on imprimera sur les dirhems et les dinars le nom de Dieu très-haut, et ceux de son prophète et du khalife; les musulmans se rassembleront le vendredi dans les mosquées et feront *l'iddzan* et la khotbah, وان تقام الجماعات بالاذان والخطبة يوم الجمعة; les Géorgiens n'entreront pas dans les bains publics en même temps que les musulmans, et enfin un infidèle ne vexera pas un vrai croyant. Daoud prit envers les Géorgiens tous ces engagements, فالتزم جميع ذلك. Lui-même entrait le vendredi dans la *djami* (mosquée cathédrale), avec son fils Dankri (دنكرى, Dimitri); il écoutait le prône et la lecture du Coran, et distribuait beaucoup d'or au *khatib* (prédicateur) et aux *mouezzins*. Il bâtit des *ribaths* الربط (caravansérails, hospices), pour y recevoir des hôtes, للضيوف (ms. de Paris, للصوفية, pour les soufis), et des hôtelleries pour les prédicateurs, les soufis et les poëtes; et il leur donnait des festins. Lorsqu'ils voulaient abandonner Tiflis, il leur en accordait la permission, et leur donnait une somme considérable pour le voyage. *Enfin*, il témoignait aux musulmans plus de considération que les rois musulmans eux-mêmes. » (*Mirat ezzéman*, ms. arabe de la Bibliothèque nationale, n° 641, fol 305 v, 306 r. Ms. de la Bibliothèque de l'université de Leyde, n° 88.)

On trouve encore quelques lignes plus loin, dans le *Mirat ezzéman*, un renseignement relatif à notre sujet : « Dans l'année 516, dit Sibt-Ibn-al-Djauzi, la ville de Djenzeh جنزه, aussi nommée Guendjeh, fut ébranlée par un tremblement de terre; tout un côté de la ville fut englouti et les murailles furent renversées. Le roi des Abkhaz et des Géorgiens marcha vers Guendjeh avec ses troupes, y entra et en emmena les habitants captifs à Tiflis; les femmes et les enfants furent portés sur des chariots, et les hommes faits se virent chassés comme des bestiaux. Les habitants de Tiflis en achetèrent un grand nombre et les affranchirent. » (Fol. 306 v.)

TEXTE.

RÉCIT DE LA VICTOIRE DU SULTAN MAHMOUD SUR LES GÉORGIENS (1) (ANNÉE 517 = 1123).

Dans cette année le dommage causé par les Géorgiens aux pays musulmans redoubla; et cela fut pénible pour les populations, et surtout (2) pour les habitants de Derbend, dans le Chirvan. Un grand nombre de leurs chefs se rendirent près du sultan, se plaignirent à lui des maux que leur faisaient subir les Géorgiens, et l'informèrent de leur état de faiblesse et de l'impuissance où ils se trouvaient de défendre leur pays. Le sultan marcha contre l'ennemi. Les Géorgiens étant déjà arrivés à Chamakhi, le sultan campa dans un jardin situé en cet endroit. Les Géorgiens se portèrent au-devant de lui. L'armée musulmane en prit une grande frayeur. Le vizir Chems-el-Mulc Othman, fils de Nizam-el-Mulc, conseilla au sultan de battre en retraite (3). Lorsque les habitants de Chirvan apprirent cela, ils allèrent trouver le sultan et lui dirent : « Nous combattrons tant que tu seras près de nous; mais si tu nous abandonnes, les âmes des musulmans seront découragées, et ils périront. » Le sultan accueillit leurs exhortations, et resta dans son campement. L'armée passa la nuit dans une grande terreur, quoiqu'elle fût décidée à combattre, وهو بنيّة المصاف. Mais Dieu lui apporta une joie émanant de lui-même; il jeta entre les Géorgiens et les Kifdjaks la discorde et

l'inimitié. *En conséquence*, les deux peuples se combattirent cette même nuit, et décampèrent comme des fuyards. Dieu dispensa ainsi les musulmans de combattre (4). Le sultan séjourna quelque temps dans le Chirvan; puis il se remit en route pour Hamadan, et y arriva dans le mois de djomada second (août 1123).

En 518 (1124), mourut Daoud (5), roi des Abkhaz (6).

COMMENTAIRE DU TRADUCTEUR.

(1) Ce récit a été servilement copié, sauf quelques suppressions insignifiantes, par En-Noveïri, dont M. Dozy a bien voulu me transcrire les paroles. (Mss. de Leyde, n°ˢ 2 *i* et 2 *k*. Voy. aussi Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 260 v. 261 r.)

(2) لا سِيّما اهل دربند. Cf. sur le sens de la formule لا سيّما, S. de Sacy, *Gramm. arabe*, 2ᵉ édition, t. I, p. 510, t. II, p. 407 et 408. Ce passage confirme formellement l'assertion de Klaproth, reproduite par Saint-Martin, t. II, p. 232, et d'après laquelle, à en croire les traditions conservées par les Géorgiens, le roi David II, surnommé le Réparateur, se serait emparé des villes de *Karabagh* (sans doute Guendjeh, alors la capitale de l'Arran ou Carabagh[1]) et de Derbend. Cependant le savant M. Brosset a fait la remarque suivante : « Dans aucun passage de la longue biographie du roi David le Réparateur, il n'est dit que ce prince ait poussé jusqu'à Derbend, je ne dis pas ses conquêtes, mais ses expéditions guerrières. » (Voyez *Journal de Saint-Pétersbourg*, $\frac{16}{28}$ mars 1847, n° 205.) (C'est par inadvertance que M. Brosset a donné en cet endroit à Ilghazi le titre de prince seldjoukide, c'est ortokide qu'il fallait dire.) Il sera encore

[1] Cf le passage de Sibt Ibn-al-Djauzi, traduit ci-dessus (p. 486).

question des maux que les Géorgiens faisaient souffrir aux habitants de Derbend, dans un passage subséquent d'Ibn-Alathir (Ms. 740, suppl. t. VI, p. 318.)

(3) Le ms. porte بالعود هناك; j'ai suppléé من entre ces deux mots. En effet, on lit dans un autre passage : « Lorsque le vizir eut conseillé au sultan de renoncer à combattre les Géorgiens, بالعود عن حرب الكرج. » (ms. de C. P. fol. 155 r.)

(4) On voit qu'Ibn-Alathir est ici en désaccord avec les sources géorgiennes consultées par M. Brosset, et d'après lesquelles, David aurait fait fuir le sultan Mélic, fils de Taphar, qui n'osa l'attendre sous les murs de Schémakha.

(5) Cette indication vient à l'appui de Samuel d'Ani, qui place la mort de David II en 1124, contrairement aux Géorgiens, qui mettent cet événement en l'an 1130. (Cf. Saint-Martin, p. 232, 237; Brosset, *Bulletin scientifique,* t. X, col. 317.) Ailleurs, M. Brosset a adopté la date 1125. (*Bullet. historico-philologique,* t. I, 220, note 10.) Une inscription géorgienne, mentionnée par M. Brosset (*Journal asiatique,* février 1849, p. 184), semble se prononcer pour la date 1127.

(6) Cf. sur ce titre donné aux rois de Géorgie, Klaproth, *Magasin asiatique,* t. I, p. 296, note; *Voyage au Caucase,* t. I, p. 202; Saint-Martin, *Mémoires,* t. II, p. 229 et 256.

SUITE DU TEXTE.

En l'année 534 (1139-1140), Guendjeh, son territoire et d'autres cantons de l'Azerbeïdjan et de l'Arran, furent ébranlés par un tremblement de terre; mais le plus fort du désastre eut lieu à Guendjeh, الا ان اشدها كان بكنجه. Une grande partie de cette ville fut ruinée, et un peuple innombrable périt. On dit que le chiffre des morts s'éleva à deux cent trente mille, parmi lesquels se trouvaient deux fils de Carasoncor, prince du pays. Modjahid-Eddin-

méniens, et dans l'histoire des Seldjoukides. (Voyez Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 85 r. 119 r. Ibn-Khaldoun, *dicto loco*, et t. V, fol. 238 r. et 249 v.) On n'ignore pas que c'est par les ordres de Chavir qu'a été fabriquée la célèbre porte de Derbend, dont il sera parlé ci-dessous. Quant aux émirs Révvadites de l'Arran, ce que l'on connaît de leur histoire se trouvera dans un travail spécial que j'ai l'intention de consacrer aux événements dont l'Azerbeïdjan et l'Arran ont été le théâtre depuis l'extinction de la dynastie des Sadjides, jusqu'à l'époque du célèbre Djélal-Eddin-Kharezm-Chah.

(3) Ce passage, ainsi que celui qu'on lira plus loin, sous l'année 517, est confirmé par les auteurs géorgiens, d'après lesquels David le Réparateur avait à sa solde quarante mille Khiptchaps, qui le servirent très-utilement dans ses nombreuses campagnes. (Voy. Brosset, *Bulletin scientifique de l'académie de Saint-Pétersbourg*, t. VIII, 1841, colonne 46. Cf. le même, *Bulletin historico-philologique*, t. I, p. 223, et Saint-Martin, *Mémoires*, t. II, p. 89 et 99.)

(4) J'ai peine à m'expliquer comment M. Saint-Martin, d'ordinaire si exact, a pu dire qu'Ilghazi était envoyé contre le roi de Géorgie, David II, par le sultan seldjoukide Melic-Chah. (*Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 378.) Mélic-Chah était mort trente ans avant cette époque, et le trône de la Perse occidentale était alors occupé par son petit-fils Mahmoud.

(4 *bis*.) Ce chef arabe, souverain de la ville de Hilleh sur l'Euphrate, s'était déclaré en faveur de Maçoud, contre le frère de ce prince, le sultan seldjoukide Mahmoud. Le sultan, ayant vaincu son frère, marcha contre Hilleh, à la tête d'une flottille de mille bâtiments, dans le mois de chevval 514 (décembre 1120-janvier 1121). A la nouvelle de son approche, Dobaïs évacua sa capitale après l'avoir pillée et se réfugia près d'Ilghazi. (Ibn-Alathir, t. V, fol. 149 r. et v. Ibn-Khaldoun, t. IV, fol. 130 r. et t. V, fol. 260 r.)

(5) On peut voir sur ce prince, qui devint sultan dix ans après, l'histoire des Seldjoukides que j'ai extraite du *Tarikhi*

Guzideh, d'Hamd-Allah Mustaufi, *Journal asiatique*, n° d'octobre 1848, p. 335 et 346 (p. 67 et 77, 78 du tirage à part.)

(6) Ketboghdi كتبغدى et Kéçaghdi كسغدى, selon Ibn-Khaldoun, fol. 260 r. et v. (cf. le ms. 742-50, fol. 32 r.), et Keçafdi كسفدى, selon un autre manuscrit d'Ibn-Alathir

(7) Le chiffre des dizaines manque dans le manuscrit, on y lit seulement الفا بيلغون. J'ai suppléé le mot ثلاثين, *trente*, d'après Abou'lfaradj (*loco laudato*).

(8) De cette seule bataille, les historiens arméniens en ont fait deux, qu'ils placent en l'année 1121, la première entre Ilghazi et David, et la seconde entre Mélikh ou Thogril et David. (Voyez Saint-Martin, *Mémoires*, t. II, p. 233.)

(9) Ce n'était pas la première fois que les Géorgiens assiégeaient Tiflis. En effet, voici ce qu'on lit dans Ibn-Alathir, sous la date 429 (1037-8) :

SUITE DU TEXTE.

RÉCIT DU SIÉGE DE TIFLIS PAR LES ABKHAZ ET DE LEUR RETRAITE.

Dans l'année 429, le roi des Abkhaz assiégea la ville de Tiflis. Les habitants lui opposèrent une vigoureuse résistance; mais il n'en persista pas moins à continuer le siége et à resserrer la place. Les vivres manquèrent dans Tiflis. Les assiégés envoyèrent alors des députés dans l'Azerbeïdjan, pour implorer le secours des musulmans. Lorsque les Ghozz (c'est-à-dire les Turcs seldjoukides) furent entrés dans l'Azerbeïdjan, et que les Abkhaz eurent connaissance de leur approche et des maux qu'ils avaient causés aux Arméniens, ils décampèrent promptement de devant Tiflis, de crainte des Ghozzs. Quand Vahsoudan, وهسوذان (fils de Mamlan ou Mamloun,

علان), prince de l'Azerbeïdjan, vit la force des Ghozzs, et reconnut qu'il ne pouvait leur résister, il les flatta, s'allia avec eux par un mariage, et implora leur appui. (Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 70 r. Cf. le même 61 v. 62 r. et Ibn-Khaldoun, t. IV, fol. 118 v. et 227 r.)

(10) Le récit d'Ibn-Alathir contredit l'assertion d'Abou'lféda, qui place la prise de Tiflis en 514 (1120-1); mais il s'accorde avec celle d'Abou'lfaradj, préférée par Saint-Martin, t. II, p. 235, ainsi qu'avec un passage d'Aïni, publié par le savant M. Fraehn, *Bulletin scientifique*, t. IX, col. 216, note 4. (Voyez encore Ibn-Khaldoun, fol. 260 r.)

(11) Il convient de rapprocher le récit d'Ibn-Alathir de celui d'un écrivain presque aussi ancien et aussi célèbre. Le long article que Chems-Eddin Ioucef, plus connu sous le nom de Sibt Ibn-al-Djauzi, ou le petit-fils d'Ibn-al-Djauzi[1], a consacré sous la date de l'année 516, à la défaite d'Ilghazi et à la prise de Tiflis par les Géorgiens, diffère sur plusieurs points du récit, d'ailleurs moins détaillé, de notre auteur. Il a de plus un intérêt tout particulier pour la biographie d'un des plus célèbres rois de Géorgie, David II, dont il nous fait connaître l'esprit de tolérance et la générosité. Je crois donc être agréable aux lecteurs en donnant ici la traduction complète de ce passage, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, comparé avec celui de l'université de Leyde, dont je dois la connaissance à mon excellent ami, M. R. Dozy. Aucun de ces manuscrits n'est parfaitement correct dans l'endroit qui nous intéresse, mais il est aisé de les corriger l'un par l'autre.

[1] Cet historien mourut en l'année 655 = 1256. (Voyez Ibn-Habib, dans les *Orientalia*, t. II, p. 240; Aboul'mehacin, *apud* Quatremère, *Histoire des mamlouks de l'Égypte*, t. I, p. 64, note; Fræhn, *Indications bibliographiques*, p. 47.)

« . . . . . Une famille d'habitants de Tiflis, nommée les Bénou-Djafer, s'était emparée de cette ville longtemps auparavant, et l'avait possédée durant deux siècles. Au bout de ce laps de temps, les anciens de cette famille vinrent à mourir, et il ne resta pour les remplacer que des jeunes gens, chacun desquels régna à son tour durant un mois. Cet arrangement subsista pendant quarante années. Cependant Daoud, roi des Abkhaz et des Géorgiens, avait resserré Tiflis de fort près. Les princes de cette ville demandèrent du secours à Thogril, fils de Mohammed-Chah, qui était prince de l'Arran. Il leur envoya un *chihneh* (préposé, gouverneur), qui ne leur fut d'aucune utilité فما نفع. Les princes de Tiflis écrivirent alors à Ilghazi. Ce chef marcha à leur secours avec son armée et dans la compagnie de Dobaïs. C'est ainsi que j'ai trouvé le fait raconté *dans les historiens.* Mais il est possible que la bataille ait eu lieu au commencement de cette année (516), avant le retour de Dobaïs à Bagdad. Quoi qu'il en soit, Ilghazi et Dobaïs se mirent en marche. Dobaïs était devenu le gendre du premier, en épousant sa fille Kehar-Khatoun كهار خاتون (Gueuher-Khatoun ?) Ilghazi écrivit des lettres dans différentes provinces, par exemple à Chems-Eddaulah Thogan, prince d'Arzen et de Bidlis, à sultan Thogril, etc. La porte de Tiflis était le lieu fixé pour le rendez-vous, وكان الموعد باب تفليس; mais quelques-uns des confédérés ne s'y présentèrent pas. Ilghazi arriva près de Tiflis, et campa à moins d'une demi-journée de cette ville. Aucune des armées musulmanes du voisinage n'était encore arrivée. Le roi Daoud descendit de ses montagnes et marcha contre les ennemis, à la tête d'une armée nombreuse. Il les mit en déroute, pilla leurs richesses et prit un butin considérable. Ilghazi et Dobaïs s'enfuirent.

Après sa victoire, Daoud mit le siége devant Tiflis, la conquit de vive force, la pilla et la brûla, mais ensuite il s'étudia à contenter le cœur des habitants, ثم طيب قلوب اهلها. Ceux-ci lui demandèrent divers priviléges qu'il daigna leur accorder, et qui subsistent encore aujourd'hui. Parmi les

lois qu'il promulgua, se trouvaient les suivantes : On ne tuera point de porcs à Tiflis, on imprimera sur les dirhems et les dinars le nom de Dieu très-haut, et ceux de son prophète et du khalife; les musulmans se rassembleront le vendredi dans les mosquées et feront *l'iddzan* et la khotbah, وان تقام الجماعات بالاذان والخطبة يوم الجمعة; les Géorgiens n'entreront pas dans les bains publics en même temps que les musulmans, et enfin un infidèle ne vexera pas un vrai croyant. Daoud prit envers les Géorgiens tous ces engagements, فالتزم جميع ذلك. Lui-même entrait le vendredi dans la *djami* (mosquée cathédrale), avec son fils Dankri (دنكرى, Dimitri); il écoutait le prône et la lecture du Coran, et distribuait beaucoup d'or au *khatib* (prédicateur) et aux *mouezzins*. Il bâtit des *ribaths* الربط (caravansérails, hospices), pour y recevoir des hôtes, للضيوف (ms. de Paris, للصوفية, pour les soufis), et des hôtelleries pour les prédicateurs, les soufis et les poëtes; et il leur donnait des festins. Lorsqu'ils voulaient abandonner Tiflis, il leur en accordait la permission, et leur donnait une somme considérable pour le voyage. *Enfin,* il témoignait aux musulmans plus de considération que les rois musulmans eux-mêmes. » (*Mirat ezzéman*, ms. arabe de la Bibliothèque nationale, n° 641, fol 305 v, 306 r. Ms. de la Bibliothèque de l'université de Leyde, n° 88.)

On trouve encore quelques lignes plus loin, dans le *Mirat ezzéman*, un renseignement relatif à notre sujet : « Dans l'année 516, dit Sibt-Ibn-al-Djauzi, la ville de Djenzeh جنزه, aussi nommée Guendjeh, fut ébranlée par un tremblement de terre; tout un côté de la ville fut englouti et les murailles furent renversées. Le roi des Abkhaz et des Géorgiens marcha vers Guendjeh avec ses troupes, y entra et en emmena les habitants captifs à Tiflis; les femmes et les enfants furent portés sur des chariots, et les hommes faits se virent chassés comme des bestiaux. Les habitants de Tiflis en achetèrent un grand nombre et les affranchirent. » (Fol. 306 v.)

TEXTE.

RÉCIT DE LA VICTOIRE DU SULTAN MAHMOUD SUR LES GÉORGIENS (1) (ANNÉE 517 = 1123).

Dans cette année le dommage causé par les Géorgiens aux pays musulmans redoubla ; et cela fut pénible pour les populations, et surtout (2) pour les habitants de Derbend, dans le Chirvan. Un grand nombre de leurs chefs se rendirent près du sultan, se plaignirent à lui des maux que leur faisaient subir les Géorgiens, et l'informèrent de leur état de faiblesse et de l'impuissance où ils se trouvaient de défendre leur pays. Le sultan marcha contre l'ennemi. Les Géorgiens étant déjà arrivés à Chamakhi, le sultan campa dans un jardin situé en cet endroit. Les Géorgiens se portèrent au-devant de lui. L'armée musulmane en prit une grande frayeur. Le vizir Chems-el-Mulc Othman, fils de Nizam-el-Mulc, conseilla au sultan de battre en retraite (3). Lorsque les habitants de Chirvan apprirent cela, ils allèrent trouver le sultan et lui dirent : « Nous combattrons tant que tu seras près de nous; mais si tu nous abandonnes, les âmes des musulmans seront découragées, et ils périront. » Le sultan accueillit leurs exhortations, et resta dans son campement. L'armée passa la nuit dans une grande terreur, quoiqu'elle fût décidée à combattre, وهو بنيّة المصاف. Mais Dieu lui apporta une joie émanant de lui-même; il jeta entre les Géorgiens et les Kifdjaks la discorde et

l'inimitié. *En conséquence*, les deux peuples se combattirent cette même nuit, et décampèrent comme des fuyards. Dieu dispensa ainsi les musulmans de combattre (4). Le sultan séjourna quelque temps dans le Chirvan; puis il se remit en route pour Hamadan, et y arriva dans le mois de djomada second (août 1123).

En 518 (1124), mourut Daoud (5), roi des Abkhaz (6).

COMMENTAIRE DU TRADUCTEUR.

(1) Ce récit a été servilement copié, sauf quelques suppressions insignifiantes, par En-Noveïri, dont M. Dozy a bien voulu me transcrire les paroles. (Mss. de Leyde, n°s 2 *i* et 2 *k*. Voy. aussi Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 260 v. 261 r.)

(2) لا سيّما اهل دربند. Cf. sur le sens de la formule لا سيّما, S. de Sacy, *Gramm. arabe*, 2e édition, t. I, p. 510, t. II, p. 407 et 408. Ce passage confirme formellement l'assertion de Klaproth, reproduite par Saint-Martin, t. II, p. 232, et d'après laquelle, à en croire les traditions conservées par les Géorgiens, le roi David II, surnommé le Réparateur, se serait emparé des villes de *Karabagh* (sans doute Guendjeh, alors la capitale de l'Arran ou Carabagh[1]) et de Derbend. Cependant le savant M. Brosset a fait la remarque suivante : « Dans aucun passage de la longue biographie du roi David le Réparateur, il n'est dit que ce prince ait poussé jusqu'à Derbend, je ne dis pas ses conquêtes, mais ses expéditions guerrières. » (Voyez *Journal de Saint-Pétersbourg*, 16/28 mars 1847, n° 205.) (C'est par inadvertance que M. Brosset a donné en cet endroit à Ilghazi le titre de prince seldjoukide, c'est ortokide qu'il fallait dire.) Il sera encore

[1] Cf le passage de Sibt Ibn-al-Djauzi, traduit ci-dessus (p. 486).

question des maux que les Géorgiens faisaient souffrir aux habitants de Derbend, dans un passage subséquent d'Ibn-Alathir (Ms. 740, suppl. t. VI, p. 318.)

(3) Le ms. porte بالعود هناك; j'ai suppléé من entre ces deux mots. En effet, on lit dans un autre passage : « Lorsque le vizir eut conseillé au sultan de renoncer à combattre les Géorgiens, بالعود عن حرب الكرج. » (ms. de C. P. fol. 155 r.)

(4) On voit qu'Ibn-Alathir est ici en désaccord avec les sources géorgiennes consultées par M. Brosset, et d'après lesquelles, David aurait fait fuir le sultan Mélic, fils de Taphar, qui n'osa l'attendre sous les murs de Schémakha.

(5) Cette indication vient à l'appui de Samuel d'Ani, qui place la mort de David II en 1124, contrairement aux Géorgiens, qui mettent cet événement en l'an 1130. (Cf. Saint-Martin, p. 232, 237; Brosset, *Bulletin scientifique,* t. X, col. 317.) Ailleurs, M. Brosset a adopté la date 1125. (*Bullet. historico-philologique,* t. I, 220, note 10.) Une inscription géorgienne, mentionnée par M. Brosset (*Journal asiatique,* février 1849, p. 184), semble se prononcer pour la date 1127.

(6) Cf. sur ce titre donné aux rois de Géorgie, Klaproth, *Magasin asiatique,* t. I, p. 296, note; *Voyage au Caucase,* t. I, p. 202; Saint-Martin, *Mémoires,* t. II, p. 229 et 256.

SUITE DU TEXTE.

En l'année 534 (1139-1140), Guendjeh, son territoire et d'autres cantons de l'Azerbeïdjan et de l'Arran, furent ébranlés par un tremblement de terre; mais le plus fort du désastre eut lieu à Guendjeh, الا ان اشدها كان بكنجه. Une grande partie de cette ville fut ruinée, et un peuple innombrable périt. On dit que le chiffre des morts s'éleva à deux cent trente mille, parmi lesquels se trouvaient deux fils de Carasoncor, prince du pays. Modjahid-Eddin-

Behrouz (gouverneur de la citadelle de Técrit, en Mésopotamie), possédait à Guendjeh un château qui fut renversé, et dans la ruine duquel il perdit une quantité considérable de richesses.

NOTE.

Il faut rapprocher ce récit des témoignages plus détaillés des historiens arméniens, Kirakos et Vartan, publiés par M. Brosset, *Journal de Saint-Pétersbourg, loco laudato.* D'après le premier de ces auteurs, le roi de Géorgie, Démétrius, s'empara de Guendjeh, à la suite de ce désastre, et enleva les portes de la ville. Un des battants de cette porte est encore conservé aujourd'hui au couvent de Gélath, en Iméreth; et il a été l'objet d'un savant mémoire de M. Fræhn, dont on peut voir le précis dans le Journal asiatique, III[e] série, t. II, p. 177-180. (Cf. dans le même recueil, n°. de février 1849, p. 184, une lettre de M. Brosset à M. Reinaud.) Notre passage d'Ibn-Alathir n'est pas sans importance : d'abord il montre quel prince possédait alors Guendjeh, point d'histoire sur lequel M. Brosset a émis plusieurs conjectures démenties par Ibn-Alathir; ensuite, il place le sinistre qui détruisit en grande partie Guendjeh, dans l'année 534, tandis que Sibt-ibn-al-Djauzi, Bar-Hebræus, Dzéhébi, Aïni et Hadji-Khalfah, auteurs tous plus récents qu'Ibn-Alathir, avancent cet événement d'une année. Ces auteurs ont sans doute réuni en un seul deux tremblements de terre, qui arrivèrent à une année d'intervalle. Sibt Ibn-al-Djauzi fait connaître quelques circonstances nouvelles. C'est pourquoi je donnerai son récit, bien qu'il soit altéré, et qu'il paraisse tronqué par la faute du copiste. فيها زلزلت جنزه عشرة فراسخ فى مثلها فاهلكت مايتى الف ثلثين الف انسان وخسف بجنزه و صار مكان البلد ما اسود وقدم التجار من اهلها فلازموا المقابر يبكون على اهاليهم واموالهم وقال

ابن القلانسى انها كانت عامة فى الدنيا وانها كانت تجلب (sic) اعظم جاءت ثمانين فرة (مرة) ورمت اسوار البلد وابراج القلعة وهرب اهل البلد الى ظاهره (Ms. de la bibliothèque de Leyde, n° 88. Je dois encore cet extrait à la complaisance de M. Dozy). « Dans cette année, Djenzeh *et son territoire* furent ébranlés par un tremblement de terre, sur une étendue de six parasanges, tant en longueur qu'en largeur. Ce désastre fit périr deux cent trente mille hommes. Djenzeh fut engloutie dans la terre, et une eau noire prit la place de la ville. *Sur ces entrefaites,* les marchands de Djenzeh revinrent de voyage, et fréquentèrent assidûment les cimetières, afin de pleurer leurs familles et leurs richesses. Ibn-al-Calanéci rapporte ce qui suit : « Ce tremblement de terre se fit « sentir dans tout l'univers, mais principalement à Halep. « (Cf. Ibn-Alathir, *sub anno* 533, t. V, fol. 171 v.), où l'on « éprouva jusqu'à quatre-vingts secousses (dans une seule « nuit, ajoute Ibn-Alathir). Il renversa les murs de la ville, « et les tours du château. Les habitants d'Halep s'enfuirent « dans la campagne. » Sur l'Atabek Carasoncor, prince de l'Azerbeïdjan et de l'Arran, on peut voir les détails que j'ai donnés ailleurs. (*Histoire des Seldjoukides, extraite du Tarikhi Guzideh,* p. 78, 79, 81, 82, 83 du tirage à part.)

TEXTE.

En l'année 548 (1153-4), un violent combat eut lieu, dans l'Arménie, entre les Géorgiens et Salik, صليق, prince d'Arzen-Erroum. Salik fut mis en déroute et fait prisonnier; mais les Géorgiens le relâchèrent.

Dans l'année 550 (1155-6) les prêtres, قسوس, de l'Arménie fondirent sur la ville d'Ani, la prirent à l'émir Cheddad, et la remirent à son frère Fadhloun.

Dans l'année 556 (1161), un combat fut livré entre les Géorgiens et Mélic Salik, fils d'Ali, prince d'Arzen-Erroum. Salik et son armée furent mis en déroute, et Salik lui-même fut fait prisonnier. Sa sœur Chah-Banou (ancien manuscrit : Chah-Banouan شاه بانوان) était mariée à Chah-Armen Sokman, fils d'Ibrahim, fils de Sokman, prince de Khelath. Elle envoya au roi de Géorgie un présent magnifique, et le pria de lui rendre son frère moyennant une rançon (1). Le roi de Géorgie relâcha Salik (2), qui retourna dans ses États.

NOTES.

(1) Cf. Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 308 r.

(2) Il est encore question de la famille de ce Salik dans un autre passage d'Ibn-Alathir, dont voici la traduction : « Dans l'année 597, au mois de ramadhan (juin 1201), Rocn-Eddin-Soleïman, fils de Kilidj-Arslan, s'empara, après un siége de quelques jours, de la ville de Malatiah, qui appartenait à son frère Moizz-Eddin-Caïçar-Chah. Puis il marcha vers Arzen-Erroum. Cette ville était possédée par les enfants de Mélic-Mohammed, fils de Salik. Ces princes appartenaient à une famille ancienne, et qui régnait depuis longtemps sur Arzen-Erroum. A l'approche de Rocn-Eddin, le prince d'Arzen-Erroum sortit au-devant de lui, plein de confiance, afin de conclure un traité sur les bases que dicterait Rocn-Eddin. Mais celui-ci le fit arrêter, l'emprisonna, et s'empara de la ville. Ce fut le dernier prince de sa famille qui exerça la royauté. » (T. V, fol. 260 r. Cf. le ms. 740 suppl. arabe, t. VI, p. 125; Abou'lféda, *Annales*, t. IV, p. 192; Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 304 v. 305 r. Rachid-Eddin, ms. P. 68 A, fol. 112.) Dans le passage d'Abou'lféda, le nom de Malatiah est resté en blanc, et Reiske a supposé qu'il fallait lire

بلاد الروم. Au lieu de ces mots : « les enfants de Mélic-Mohammed [1], fils de Salik, » on lit seulement dans Abou'lféda, « Mélic-Mohammed ben Salkak, صلتق. » (Cf. la note 141 de Reiske.)

J'ai trouvé dans une des productions les plus importantes de la littérature historique persane, le *Cheref-Nameh*, شرف نامه, ou Histoire des Curdes [2], un passage relatif aux mêmes faits, et dont je crois devoir donner ici la traduction, accompagnée du texte, quoique le seul manuscrit que j'aie à ma disposition soit des plus incorrects :

امیر سیف (sic) بن علی بن قاسم که از فروع سلطان (خاندان ?) سلاطین سلجوقیه است در زمان سلطنت الب ارسلان (ارسلان شاه) سلجوقی صاحب ارض روم وتوابع بود در شهور سنه ست وخمسین وخمسمایه در میانهء او وحکام گرجستان قتال صعب دست داده (با) معارف لشکرش در دست گرجیان گرفتار شد اما چون خواهرش منکوحهء شاه ارمن بود تحف وهدایا بگرجستان فرستاده اورا از قید وحبس خلاص کرده بعد از فوت او حکومت به پسرش ملك محمد قرار گرفت وبعد ارتحال محمد ازدار الفنا امارت بجاقدش (sic) انتقال یافت وبعد از فوت جاقدش ملك شاه بن محمد بر سریر حکومت نشسته وارادهء خروج (و) دعوی سلطنت کرده عاقبت درشهور

[1] Rachid-Eddin (*loc. laud.*) écrit le fils de Mohammed-ben-Salik, پسر محمد بن صلیق. Il ajoute que ce personnage était de la famille des anciens rois de la ville, ازملوك قدیم آنجا بود, et qu'Arzen-Erroum fut conquise à la pointe de l'épée, وارزن الروم را بزخم شمشیر بستند.

[2] Cet ouvrage a pour auteur Chéref-Ibn-Chems-Eddin, issu de l'ancienne famille des gouverneurs de Bidlis en Arménie, et né en 949 de l'hégire (1542 de J. C.). On peut consulter sur cet écrivain et sur son livre, une courte notice de feu M. Wolkow, dans le Journal asiatique, mai 1826, p. 291, 298.

سنه سبع وتسعين وخمسمايه در دست سليمان بن قليج ارسلان سلجوقی گرفتار گشته بقتل رسید از ان تاریخ ارض روم بتصرف سلاجقهء روم در آمد

« L'émir Seïf (*sic*) ben Ali ben Casim (*sic*), qui faisait partie d'une des branches de la famille des sultans seldjoukides (?), et qui, à l'époque du règne d'Alp-Arslan (*lisez* Arslan-Chah), le Seljoukide, était prince d'Erzroum et dépendances, dans le courant de l'année 556, ayant engagé un combat très-vif avec les princes du Gurdjistan, fut fait prisonnier, ainsi que les principaux personnages de son armée. Mais comme sa sœur était mariée à Chah-Armen, ce prince envoya en Géorgie des dons et des présents, et le tira de captivité. Après la mort de Seïf, l'autorité passa entre les mains de son fils, Mélic-Mohammed. Après que Mohammed fut sorti de ce monde périssable, l'émirat fut transféré à son petit-fils. Celui-ci étant mort, Mélic-Chah ben Mohammed monta sur le trône, manifesta l'intention de se révolter, et prétendit à l'autorité souveraine. Mais à la fin, dans le courant de l'année 597, ayant été fait prisonnier par Soleïman, fils de Kilidj-Arslan, le Séldjoukide, il fut mis à mort. Depuis cette époque, Erzroum fut compris dans l'empire des Seldjoukides de Roum. » (Ms. persan de la Bibliothèque nationale, fonds Ducaurroy, n° 34, fol. 55 v.)

Il est fait plusieurs fois mention de Salik et de sa famille dans les Annales géorgiennes, sous les noms de Saldoukh, de Nasr-Eddin, fils de Saldoukh, de Moutaphradin, petit-fils de Saldoukh. Les passages de Wakhoucht et de Samuel d'Ani, relatifs aux deux défaites de Salik par les Géorgiens, ont été analysés et comparés entre eux par le savant M. Brosset. (*Bulletin historico-philologique*, t. I, p. 216, 217.) Les sources géorgiennes, mises à contribution par M. Brosset, ajoutent quelques faits à ceux que nous apprennent Ibn-Alathir, Ibn-Khaldoun et Abou'lféda. « En 1195, les Géorgiens firent, disent-elles, une expédition contre Erzroum, où Nasr-Ed-

din, fils de Saldoukh, fut vaincu et son pays livré au pillage. Enfin, en 1203, Rocn-Eddin Ier,..... sultan d'Icone, se préparant à combattre contre Thamar, força le fils de Saldoukh, maître de Carnou-Calak ou Erzroum, à prendre part à cette guerre[1], et paya plus tard ses services en lui enlevant la capitale de ses États, pour la donner à son propre frère. » M. Brosset a le mérite d'avoir extrait le premier ces renseignements des sources géorgiennes et arméniennes. Avant lui, on ne connaissait, touchant Saldouk, qu'un passage de Klaproth, où ce savant raconte, d'après les traditions géorgiennes, que sous le règne de Dimitri ou Démétrius, roi de Géorgie, un roi persan, appelé Sadoukh, fit une invasion en Géorgie, à la tête d'une armée qui fut vaincue et entièrement anéantie[2]. M. Saint-Martin ajoute (*Mém.* t. II, p. 237), après avoir cité ce passage de Klaproth : « Nous ignorons quel est ce roi Sadoukh. C'est peut-être Sadakah, fils de Dobaïs, prince de Hillah, l'un des principaux émirs arabes au service des Seldjoukides. »

M. Brosset a reconnu l'identité du fils de Saldoukh, dé-

[1] Mirkhond a dit un mot de cette guerre; mais il l'a mise après la conquête d'Arzen-Erroum, ce qui ne doit pas nous étonner; car les quelques pages qu'il a consacrées à l'histoire des Seldjoukides de Roum, fourmillent d'erreurs et d'anachronismes. « D'Arzen-Erroum, Rocn-Eddin Soleïman se dirigea, dit-il, vers les Abkhaz et la Géorgie. Mais comme, dans cette expédition, il négligea les règles de la prudence, il s'en retourna vaincu dans le Roum. » (Mirchondi *Historia Seldschukidarum*, p. ٢٩٩.) Je dois faire observer, toutefois, que le récit de Mirkhond s'accorde parfaitement avec la mention un peu plus détaillée qu'Ibn-Alathir a consacrée, dans un autre endroit (voy. ci-dessous, *sub anno* 623), à l'expédition de Rocn-Eddin contre les Géorgiens. En effet, dans cette campagne, Rocn-Eddin, selon Ibn-Alathir, se dirigea vers Arzen-Erroum, qui appartenait à son frère Thogril-Chah, fils de Kilidj-Arslan. (Ms. 740 suppl. t. VI, p. 317, 318.)

[2] On lit aussi dans Samuel d'Ani, sous la date de l'année 1154 : « Iberi Salduchinum circa Aniam vicerunt ipsumque adeo ceperunt. » (Voy. Samuelis presbyteri aniensis *Temporum.... ratio*, Mediolani, 1818.) M. Saint-Martin, qui a fait un usage fréquent et souvent très-heureux de la Chronographie de Samuel d'Ani, dans ses notes sur la prétendue *Histoire des Orpélians*, n'a cependant pas reconnu l'identité du Salduchinus de l'auteur arménien et du Sadoukh de Klaproth.

trôné par Rocn-Eddin, avec le Mélic-Mohammed-ben-Salkak ou Salik, d'Abou'lféda; seulement il a commis une légère inexactitude en plaçant le récit d'Abou'lféda dans l'année 596 (1199-1200), tandis que nous savons, par les paroles mêmes de l'historien arabe, que la prise d'Erzroum par Rocn-Eddin eut lieu postérieurement au mois de ramadhan 597 (juin 1201). Reiske a rapproché ce passage d'Abou'lféda d'un endroit des Tablettes chronologiques (*Takouïm ettévarikh*), d'Hadji-Khalfah, où il est fait mention de la famille de Salik. Toutefois, il faut remarquer que le chronographe turc place le commencement des Salikides à Arzen-Erroum, en 556 de l'hégire (1161 de J. C.), et dit que cette dynastie fut petite et obscure. Le premier de nos passages d'Ibn-Alathir (ci-dessus, p. 491), prouve que Hadji-Khalfah est en retard d'au moins huit années, dans la date qu'il assigne à l'avénement de la dynastie des Salikides. Il n'est pas impossible de démontrer que ce retard est bien plus considérable. En effet, on lit dans Ibn-Alathir (ms. 740, suppl. arabe, t. IV, fol. 202 r. ms. de C. P. t. V, fol. 127 r.), et dans Ibn-Khaldoun (t. V, fol 253 r.), sous la date de l'année 496 (1102-3), que le sulthan seldjoukide Mohammed I^er^, après avoir été mis en déroute par son frère Barkiaroc, se dirigea vers Khélath, et fut joint par l'émir Ali, prince d'Arzen-Erroum, واتصل به الامير علي صاحب ارزن الروم. Or, nous savons que le père de Mélic-Salik se nommait Ali; il est donc permis de supposer que c'est du même personnage qu'il est question dans ce dernier endroit d'Ibn-Alathir.

Salik est encore mentionné dans un passage d'Ibn-Alathir (t. V, fol. 199 v.), copié par Ibn-Khaldoun (304 r.), et abrégé par Abou'lféda, t. III, p. 596. Comme ce passage ajoute un dégré à la généalogie de Salik, qu'il fait connaître une alliance de ce prince avec la famille des Seldjoukides de l'Asie Mineure, et que, d'ailleurs, il complète et rectifie sur plusieurs points le récit que Deguignes a tracé de quelques-uns des mêmes faits (*Histoire des Huns*, livre XI, t. II, p. 42, 44, 45), je crois utile d'en donner ici la traduction :

« Dans l'année 560 (1164-1165), la discorde s'éleva, et une guerre très-vive s'engagea entre Al-Mélik-Kilidj-Arslan, fils de Maçoud, prince de Conieh (Iconium), et des lieux circonvoisins en Asie Mineure, et Iaghi-Arslan (fils de Kumuchtékin [1]), fils de Danichmend, prince de Malatiah et des endroits voisins. Voici quel en fut le motif : Kilidj-Arslan avait épousé la fille d'Al-Mélic-Salik, fils d'Ali, fils d'Abou'l-casim. Cette princesse fut envoyée *par son père* à Kilidj-Arslan, avec un trousseau جهاز considérable, et dont on ne pouvait connaître la valeur. Iaghi-Arslan fondit sur le cortége, et s'empara de la fiancée et de ses richesses. Il voulut la marier à son neveu Dzou'lnoun, fils de Mohammed. Dans ce dessein, il ordonna à la princesse de renier la foi musulmane, ce qu'elle fit, afin que son mariage avec Kilidj-Arslan fût rompu; après quoi elle fit de nouveau profession de l'islamisme, et Iaghi-Arslan la maria à son neveu. Kilidj-Arslan rassembla son armée, marcha contre Ibn-Danichmend, et en vint aux mains avec lui. Mais il fut mis en déroute, se réfugia près de l'empereur des Grecs, et lui demanda du secours. L'empereur lui envoya une armée considérable. Iaghi-Arslan mourut sur ces entrefaites, et Kilidj-Arslan s'empara d'une portion de ses États. Puis il fit la paix avec Mélic-Ibrahim, fils de Mohammed, qui était devenu maître des États de son oncle Iaghi-Arslan. D'un autre côté, Dzou'lnoun, frère d'Ibrahim, s'empara de la ville de Caïçarieh (Césarée), et Chahanchah, frère de Kilidj-Arslan, se rendit maître de celle d'Ancourieh (Ancyre). Tous ces princes conclurent entre eux des traités. »

[1] Au lieu de Iaghi, ياغي, Ibn-Khaldoun et Abou'lféda écrivent Baghi, باغي; j'ai cru devoir lire Iaghi, quoique ce nom soit dépourvu de points diacritiques dans Ibn-Alathir, parce que cette forme se rapproche plus que l'autre du nom de Yagupasan, donné par Nicétas-Choniata au personnage dont il est ici question. En place d'Arslan, le chronographe Mohammed (ou Ahmed), fils de Ioucef, Ed-Dimichki écrit بسمان, Baçan, qui, comme on voit, est tout à fait identique avec la leçon de Nicétas Choniata. (Voyez l'*Akhbar-Eddouel*, mss. du suppl. arabe, n° 753, fol. 201 v. et n° 754, fol. 140 v.)

Au lieu de Salik, صليق, leçon qui nous est donnée à la fois par Ibn-Alathir (ms. de C. P.), par Ibn-Khaldoun et par Hadji-Khalfah [1], l'ancien exemplaire d'Ibn-Alathir porte صَلْتُق et صلتق, Saltouk (Ms. 740 suppl. arabe, t. V, p. 125 et 185). Comme on le voit, cette dernière leçon s'accorde beaucoup mieux que la première avec la transcription arménienne et géorgienne, Saldoukh. Elle se rapproche aussi davantage de la leçon, évidemment altérée, que l'on trouve dans Aboulféda, صلقق [2]; en effet, de Saldoukh, il est bien plus aisé de faire Saltoukh, صلتق, que Salik, صليق. Pour ces diverses raisons, je pencherais à croire que la vraie lecture est Saltouk.

M. Brosset a essayé de tracer, d'après les sources géorgiennes, un petit tableau généalogique des Saldoukhides ou Salikides, dont toutefois, il s'est prudemment gardé de garantir l'authenticité. En effet, ce tableau commence par un Ortok, père de Saldouk, qui me paraît être un personnage imaginaire. En m'appuyant uniquement sur les passages d'Ibn-Alathir, d'Ibn-Khaldoun et du *Chéref-Nameh*, que j'ai fait connaître ci-dessus, je propose la généalogie suivante :

Abou'lcasim.

Ali (régnait déjà, selon toute probabilité, en 496 = 1102-3).

Chah-Banou, mariée à Sokman II, roi de Khélath.	Al-Mélik Salik ou Saltouk (régnait déjà dans l'année 548 = 1153-4, et vivait encore en 560 = 1164-65).

Une fille, fiancée à Kilidj-Arslan, sultan d'Iconium, puis mariée à Dzou'lnoun, prince de Malatiah et de Sivas.	Mélic-Mohammed (sans doute le Nasr-Eddin des Géorgiens) est remplacé d'abord par un de ses petits-fils (peut-être le Moutaphradin ou Mozaffer-Eddin des Géorgiens), puis par son fils Mélic-Chah-ben-Mohammed, fait prisonnier et détrôné en 597 (1201).

[1] Je dois faire observer toutefois que ce dernier (cité par Reiske, Abou'lféda, *Annales*, t. IV, p. 671) écrit سليق, avec un *sin* au lieu d'un *sad*.

[2] On a vu plus haut que telle est la leçon reproduite par Reiske dans son

SUITE DU TEXTE.

Au mois de chaban de l'année 556 (août 1161), les Géorgiens se réunirent sous le commandement de leur roi, et marchèrent vers la ville d'Ani, dans l'Arran. Ils s'en rendirent maîtres, et y tuèrent beaucoup de monde. Chah Armen, fils d'Ibrahim, fils de Socman, prince de Khelath, fut appelé pour les combattre, et rassembla ses troupes. Un grand nombre de volontaires se joignirent à lui. Il se dirigea vers les Géorgiens. Ceux-ci le rencontrèrent et le combattirent. Les musulmans furent mis en déroute; la plupart d'entre eux périrent, et beaucoup d'autres furent faits prisonniers. Chah-Armen s'en retourna vaincu. Il n'échappa avec lui que quatre cents cavaliers de son armée.

NOTE.

Ibn-Khaldoun a raconté deux fois la prise d'Ani et la défaite de Sokman II, par les Géorgiens, d'abord, dans un paragraphe de l'histoire des Seldjoukides, qui a pour titre : *Expédition d'Ildéguiz contre les Géorgiens* (t. V, fol. 271 v.) ; et en second lieu, dans le chapitre qu'il a consacré à l'histoire des rois de Khélath (*ibid.* fol. 308 r.). Ces deux récits n'ajoutent rien d'essentiel à celui d'Ibn-Alathir. (Cf. Saint-Martin, II, p. 240, 241.)

édition du *Mokhtacer;* le manuscrit de cet ouvrage, qui a été revu et corrigé par l'auteur, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale, porte seulement ملهق. (Ms. 750 suppl. arabe, fol. 273r.)

SUITE DU TEXTE.

RÉCIT DE LA GUERRE ENTRE LES MUSULMANS ET LES GÉORGIENS.

Dans l'année 557 (1162), au mois de chaban (juillet-août), les Géorgiens se rassemblèrent en grand nombre (ils atteignaient le chiffre de trente mille combattants), entrèrent dans les contrées musulmanes, et se dirigèrent vers la ville de Dovin, dans l'Azerbeïdjan. Ils la pillèrent, tuèrent environ dix mille habitants de la ville ou de son territoire, firent les femmes prisonnières, prirent beaucoup de captifs, dépouillèrent les hommes de leurs vêtements (1), et les conduisirent le corps et les pieds nus; puis ils brûlèrent la *djami*, ainsi que les autres mosquées, وقتلوا من اهلها وسوادها نحو عشرة الف قتيل واخذوا النسا سبايا واسروا كثيرًا واعروا الناس وقادوهم حفاة عراة واحرقوا الجامع والمساجد. Lorsque les Géorgiens furent de retour dans leur pays, leurs femmes leur reprochèrent la conduite qu'ils avaient tenue envers les femmes des musulmans, et leur dirent : « Vous avez mis les musulmans dans l'obligation de nous traiter comme vous avez traité leurs femmes. » En conséquence, les Géorgiens donnèrent des vêtements à leurs captives.

Lorsque la nouvelle de la prise de Tovin fut parvenue à Chems-Eddin Ildéguiz, prince de l'Azerbeïdjan, du Djebel et d'Isfahan, il rassembla ses

troupes. Le Chah-Armen, Ibn-Sokman-al-Cothbi, prince de Khélath; le fils d'Acsoncor, prince de Méraghah (2), et d'autres souverains, se joignirent à lui. Ils se virent à la tête d'une armée considérable, et qui dépassait le chiffre de cinquante mille combattants. Ils marchèrent vers le pays des Géorgiens, dans le mois de séfer 558 (janvier-février 1163), le pillèrent, et firent captifs les hommes, les femmes et les enfants. Les Géorgiens en vinrent aux mains avec eux. Les deux armées se livrèrent un combat très-vif, dans lequel elles déployèrent un grand courage. La guerre se prolongea entre elles au delà d'un mois. Les musulmans furent vainqueurs; les Géorgiens périrent ou furent faits prisonniers. Le motif de leur déroute fut qu'un d'entre eux alla trouver Ildéguiz, embrassa l'islamisme entre ses mains, اسلم على يديه, et lui dit : « Donne-moi une armée, afin que je la conduise par un chemin que je connais, et que je tourne la position des Géorgiens à leur insu. » Ildéguiz fit prêter par cet homme le serment de fidélité, envoya un détachement sous sa conduite, et convint avec lui d'un jour où il attaquerait les Géorgiens. Lorsque ce jour fut arrivé, les musulmans engagèrent le combat contre les Géorgiens. Tandis que les deux armées étaient aux prises, ce Géorgien, nouvellement converti à l'islamisme, survint avec son détachement. Il poussa le cri d'*Allah Akbar* (Dieu est très-grand), et chargea les Géorgiens par derrière. Ceux-ci furent mis en déroute; beaucoup d'entre eux furent tués ou faits prisonniers.

Les musulmans firent sur eux un butin incalculable, وغنم المسلمون من اموالهم ما لا يدخل تحت الاحصاء لكثرته.

Les Géorgiens se croyaient sûrs de la victoire, à cause de leur grand nombre; mais Dieu les frustra de cet espoir. Les musulmans les poursuivirent, tuant ou faisant des prisonniers, pendant trois jours et trois nuits, puis ils s'en retournèrent victorieux (3).

NOTES.

(1) Quoique les deux manuscrits portent الناس « les hommes, » il est évident, d'après ce qui suit, qu'il faut lire النسا « les femmes. » Ce qui met, d'ailleurs, cette correction hors de doute, c'est le pronom féminin de la troisième personne هُنَّ, qui, dans l'ancien manuscrit (ms. 740 suppl. arabe, t. V, p. 189), remplace le pronom masculin, après قادر. Il faut donc traduire ainsi : « Dépouillèrent les femmes de leurs vêtements, etc. »

(2) Au lieu d'Acsoncor, qui est la vraie leçon, et que l'on trouve dans le manuscrit de C. P., l'ancien exemplaire porte Carasoncor. M. Saint-Martin, qui a donné le précis de ce passage d'Ibn-Alathir (*Mémoires*, t. II, p. 243), a reproduit cette leçon vicieuse. Le chronographe Facih, qui a raconté ces mêmes faits, dans son Modjméli Facihi, écrit correctement le fils d'Acsoncor پسر اقسنقر. (Voy. *Bulletin historico-philologique*, t. II, 1845, colonne 32, article de M. Dorn.) La même leçon est donnée par Rachid-Eddin, *Djami-Ettévarikh*, manuscrit persan 68 A, fol. 88 r. Mirkhond appelle le prince de Méraghah, Nosret-Eddin Acsoncor (*Historia Seldschukidarum*, p. 222), et Ibn-Alathir (t. V, fol. 192 v. 193 r.), Acsoncor-al-Ahmedili. (Cf. ma traduction de l'Histoire des Seldjoukides, par Hamd-Allah-Mustaufi, p. 100, note 3, du tirage à part.)

(3) Ibn-Alathir est ici complétement en désaccord avec Étienne Orpélian, l'auteur de la prétendue Histoire des Orpélians[1]. (*Apud* Saint-Martin, t. II, p. 85), ainsi qu'avec Tchamtchéan (cité par Saint-Martin, *ibidem*, p. 242). D'après ces deux auteurs, Ildéguiz, qu'ils nomment Eldigouz, fut défait complétement par les Géorgiens, dans la plaine de *Gaga*, située dans la province de Koukarie. Le premier est même entré, à cet égard, dans des détails très-circonstanciés. Mais le chronographe Samuel d'Ani, historien contemporain et généralement bien informé, est assez conforme à Ibn-Alathir. D'après son récit, le sultan du Khoraçan, nom par lequel il désigne Arslan, fils de Thogril, s'avança jusqu'aux portes d'Ani, qu'il assiégea pendant trente jours; il ravagea le pays, battit le roi George, et retourna avec son butin dans son pays. Mirkhond est d'accord avec Samuel d'Ani, pour accorder à Arslan seul l'honneur d'avoir vaincu les Géorgiens. « Sur ces entrefaites, *dit-il, après avoir raconté la victoire obtenue par le sultan sur deux émirs rebelles,* le roi des Abkhaz, qui, parmi les monarques infidèles, était un des plus puissants, ayant regardé comme une circonstance très-avantageuse pour lui l'absence de l'atabeg Ildéguiz (que le sultan avait laissé à Ispahan), se mit en marche, dans l'intention de répandre le sang et de s'emparer des richesses des musulmans. Mélic-Arslan... .. rassembla ses troupes dispersées, et se dirigea vers le pays des infidèles, afin de défendre la religion musulmane. Lorsque les vrais croyants et les esclaves des idoles se furent rencontrés, un si grand carnage eut lieu, que le cimeterre au cœur de fer pleura sur cette immense effusion de sang, et que la pointe des javelots devint aussi rouge qu'une langue. A la fin, par la volonté du Tout-puissant, le roi des Abkhaz (*vers*) « s'enfuit, les joues pâles, par crainte de l'épée bleuâtre, de même que

[1] M. Brosset a démontré que cet ouvrage n'était qu'un fragment d'une histoire de la province de Siounie. (Voyez deux articles de ce savant académicien, dans le Bulletin scientifique, t. VIII, col. 181 et suiv. t. IX, col. 253 et suiv.)

la feuille printanière s'envole par crainte du vent d'automne. » Un butin considérable devint le partage des guerriers de l'islamisme, et ils s'en retournèrent sains et saufs, et chargés de dépouilles. (*Historia Seldschukidarum*, p. 234.) Ce passage a été déjà cité, mais fort inexactement, par M. Saint-Martin. A en croire cet illustre savant, « Mirkhond parle aussi de la guerre que Schams-Eddin Ildikouz entreprit contre les Géorgiens, et il dit, comme les auteurs arméniens, qu'il fut accompagné, dans cette expédition, par le sultan des Seldjoukides, Arslan-Schah, qui était le fils de sa femme. Il appelle le roi de Géorgie qu'il combattit, ملك ابخاز, c'est-à-dire, le roi des Abkhaz. » (*Mémoires*, t. II, p. 243.)

Mirkhond a mentionné plus loin une seconde incursion du roi de Géorgie sur le territoire musulman : « Dans le courant de l'année 559 (1163-4), on apprit, dit-il, que le roi des Abkhaz, ayant de nouveau réuni une armée, se dirigeait vers les contrées musulmanes. Le sultan, l'atabeg et les émirs se rassemblèrent à Nakhdjévan, afin de marcher contre les Abkhaz. Dans cette ville, le noble tempéramment du monarque belliqueux s'étant détourné du chemin de la santé, on le transporta à Kendeman, كندمان. Mais les émirs et les grands de l'empire se dirigèrent en toute hâte vers le but de l'expédition, en compagnie de l'atabeg Ildéguiz. Comme le roi des Abkhaz n'avait pas la puissance nécessaire pour résister à l'armée musulmane, il se réfugia dans les montagnes. L'armée du sultan s'en retourna, après avoir incendié le territoire des Abkhaz, et rejoignit le camp d'Arslan-Chah. » (*Op. supra laud.* p. 240.)

On trouve chez un auteur persan, qui vivait dans la première moitié du XIV^{e} siècle, un renseignement curieux, et qui se rattache probablement aux premières hostilités du sultan Arslan contre les Géorgiens. Je crois devoir le reproduire ici, quoique j'en aie déjà donné la traduction ailleurs : « Du côté de l'Arran, le roi des Abkhaz fit une incursion sur le territoire musulman. Le sultan Alp-Arslan et l'atabeg Ildéguiz partirent pour le combattre. Ils lui livrèrent bataille

dans les environs du château de Gag, كاك (Gaga), et furent vainqueurs. Les Abkhaz retournèrent dans leur pays. De nombreux prisonniers tombèrent entre les mains des musulmans. Jamais, jusque-là, ces derniers n'avaient soutenu un aussi grand combat contre les Abkhaz, et n'avaient obtenu un butin aussi considérable. Par suite de cette victoire, la contrée de Kaban, قبان, tomba au pouvoir des musulmans. (*Histoire des Seldjoukides*, extraite du *Tarikhi-Guzideh*, p. 97 du tirage à part.) »

Le récit d'Hamd-Allah-Mustaufi est confirmé par les auteurs arméniens, au moins en ce qui touche la conquête de la contrée de Kaban. En effet, on lit dans Saint-Martin : « Le plus méridional de tous les cantons de la province de Siounik'h, qui était situé sur les bords de l'Araxes, portait le nom d'*Hapant* ou *Apant;* on l'appelait aussi, dans les xe et xie siècles, *Gaban*, en persan قبان Kaban : actuellement on lui donne vulgairement les noms de *Khapan* ou *Khapansdan*. Ce pays était gouverné par des rois particuliers, issus de la race de Haïg, premier souverain de l'Arménie, et qui portaient le titre de rois de *P'harhisos*, du nom d'une petite ville qui était située entre le pays de *Gaban* et celui de Paghk'h. Ce petit royaume fut détruit, vers la fin du xiie siècle, par les atabegs de l'Aderbaïdjan. » (*Mémoires*, t. I, p. 144.) Ailleurs, M. Saint-Martin mentionne un certain David, qui possédait, en 1251, la principauté de Siounie. Ce David, ajoute-t-il, régnait dans les montagnes de Gaban ou Khapan : peut-être descendait-il des rois de P'harhisos, qui avaient régné dans les mêmes contrées, et dont la souveraineté avait été détruite par Eldigouz ou Ildighiz, sultan des atabeks (*sic*) de l'Azerbeïdjan. » (*Ibidem*, p. 213.) Dans un autre endroit de son ouvrage, M. Saint-Martin a rapporté, d'après Tchamtchéan, quelques vers d'une élégie sur les malheurs de l'Arménie, composée, en l'an 1299 de J. C. par l'archevêque de Siounie, Étienne Orpélian. Ces vers ont rapport aux rois de *Sisagan*, ou de la partie orientale de la Siounie. On y lit que, grâce à la forte situation du pays,

leur puissance survécut de cent vingt années à celle des rois Pagratides; que les deux derniers furent Sénékarim et son fils Grégoire, dont le royaume fut détruit du temps d'Eldigouz, et, enfin, qu'une race d'étrangers, de Persans, livra leur pays aux flammes, en l'an 615 de l'ère arménienne (1166 de J. C.). (*Mémoires*, t. II, p. 8, 10.)

C'est sans doute à l'expédition de 559 (1163-4), mentionnée par Mirkhond, que se rattache la reprise d'Ani par Arslan-Chah, rapportée, sous la date 1163, dans les historiens arméniens. (Saint-Martin, t. I, p. 113, 114; cf. *ibidem*, p. 380 et 434.)

Hamd-Allah-Mustaufi mentionne encore, sous le règne d'Arslan-Chah, une troisième, ou, d'après son récit, une seconde expédition du roi des Abkhaz contre les pays musulmans. Il la place en l'année 569 (1173-1174), c'est-à-dire dans l'année qui suivit la mort d'Ildéguiz. « Le sultan partit, dit-il, pour le combattre, avec ses frères utérins, les atabegs Mohammed et Kizil-Arslan, fils d'Ildéguiz; mais il tomba malade; et il ne fut pas livré de combat important. Les deux armées s'éloignèrent l'une de l'autre. » (*Op. suprà laud.* p. 101.)

Nous voyons dans les historiens arméniens et syriens que, dans l'année 1174, le roi George III revint attaquer Ani, la prit et la donna au prince Ivané, de la race des Orpélians. (Saint-Martin, *dictis locis*, et t. II, p. 244.) Enfin, Hamd-Allah (*Histoire des Seldjoukides*, p. 102) et Mirkhond (*Historia Seldschukidarum*, p. 243) placent au commencement du règne de Thogril III, c'est-à-dire en 1176 ou 1177, une nouvelle expédition du roi de Géorgie contre l'Azerbeïdjan. Ils ajoutent que ce prince fut promptement défait par les oncles du sultan, Mohammed et Kizil-Arslan.

SUITE DU TEXTE.

Dans l'année 561 (1165-6), une grande armée de Géorgiens se mit en marche, fit une incursion

dans l'Arran, et arriva jusqu'à Guendjeh. Elle tua ou fit prisonniers beaucoup de musulmans, et emmena en captivité une multitude de femmes.

ANNÉE 599 (1202-1203). RÉCIT DE LA CONQUÊTE DE LA VILLE DE DOVIN PAR LES GÉORGIENS (1).

Les Géorgiens s'emparèrent de la ville de Dovin, dans l'Azerbeïdjan, la pillèrent, et y firent un grand carnage. Cette place, ainsi que tout le reste de l'Azerbeïdjan, appartenait à l'émir Abou-Becr, fils d'Al-Behlévan. Selon sa coutume, il était occupé à boire nuit et jour, sans discontinuer, et ne cessait d'être plongé dans l'ivresse, لا يفيق ولا يصحوا; il ne donnait aucun soin à l'administration de son royaume et à ce qui intéressait ses sujets et ses troupes. Il avait écarté tout cela de son cœur, وقد القى الجميع عن قلبه, et suivait le chemin de ceux qui ne portent intérêt à rien. Les habitants de ce pays avaient fréquemment eu recours à lui, et lui avaient annoncé les entreprises des Géorgiens contre leur territoire, qu'ils pillaient coup sur coup. C'était tout comme s'ils avaient appelé un rocher, فكانهم ينادون صخرة صما. Lorsque les Géorgiens eurent mis le siége cette année (599) devant la ville de Dovin, plusieurs de ses habitants allèrent trouver Abou-Becr, afin d'implorer son secours. Mais il ne le leur accorda pas. Plusieurs de ses émirs voulurent lui faire craindre les suites de sa négligence, de ses lenteurs, وتوانيه, et de sa persévérance dans la conduite qu'il

un autre endroit du *Camil* (voyez ci-dessous, *sub anno* 623).

1° Le célèbre biographe Ibn-Khallican mentionne un fait qu'il place en l'année 602 ou 603 (1205-7), et auquel il donne pour synchronisme cet autre fait, plus important, au moins pour notre sujet : « Dans la même année, les Géorgiens firent une expédition contre la ville de Mérend, située dans l'Azerbeïdjan et dans le voisinage d'Arbil (اربل ; je crois qu'il faut lire Ardébil, اردبيل) ; ils tuèrent plusieurs de ses habitants, et y firent des prisonniers et des captives. » (*Vies des hommes illustres de l'islamisme*, édition de M. de Slane, t. I, p. 250, ou t. I, p. 490 de la traduction anglaise.) Ibn-Khallican cite un auteur appelé Ibn-Bathich, ابن باطيش, d'après lequel cet événement eut lieu seulement dans l'année 606 (1209-1210); ce qui s'accorde mieux avec le récit des Arméniens. En effet, les auteurs de cette nation cités par Tchamtchéan (*apud* Saint-Martin, t. II, p. 253) mettent la conquête de Mérend et d'Ardébil, par Zak'haré et Ivané, à peu près à la même époque que l'expédition malheureuse de ce dernier contre Khélath. (Cf. Saint-Martin, t. I, p. 382. Dans ce dernier endroit, la prise de Mérend et d'Ardébil est placée en 1209.)

2° On lit dans Abou'lféda, sous la date de l'année 607 (1210-1211) : « Les Géorgiens se dirigèrent contre Khélath, et y assiégèrent Mélic Auhad. Il arriva que le roi des Géorgiens but du vin et s'enivra. L'ivresse lui suggéra le dessein de s'avancer vers Khélath, avec vingt cavaliers *seulement*. Les musulmans sortirent à sa rencontre; il tomba de cheval, fut fait prisonnier et mené à Mélic-Auhad. Il rendit à celui-ci un certain nombre de châteaux, et offrit de mettre en liberté cinq mille prisonniers, et de payer cent mille dinars (et non mille seulement, comme Saint-Martin a écrit par inadvertance). Enfin, il conclut une trêve de trente ans avec les musulmans, et promit de donner sa fille en mariage à Mélic-Auhad. Ce prince reçut de lui toutes ces choses, et le renvoya libre, après qu'ils eurent tous deux juré la paix. » (*Annales*, t. IV, p. 242 ; cf. Ibn-Khaldoun, fol. 290 r. et 375 r.) L'entre-

prise d'Ivané sur Khélath se trouve racontée, avec des détails plus circonstanciés et quelque peu différents, dans un traité de géographie historique, composé dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et sur lequel on peut consulter les savantes observations de M. Reinaud (*Géographie d'Abou'l-féda*, traduite en français, t. I, p. CXLVII, CXLVIII). Voici la traduction de ce second récit : « Khélath possède un mur très-solide. Les Géorgiens se dirigèrent contre cette ville, sous le règne d'Al-Mélic-al-Auhad, et campèrent dans son voisinage, afin de l'assiéger. Il y avait en dehors de la ville une rivière traversée par un pont. Les habitants de Khélath le rompirent, et recouvrirent le trou avec des herbes sèches, afin d'y faire tomber ceux des Géorgiens qui passeraient sur le pont. Quant à eux, ils se placèrent en dessous, épiant celui qui tomberait dans le trou, pour le faire prisonnier. Le roi des Géorgiens, appelé Ivané, الايوانى, avait un astrologue distingué, dont il avait éprouvé la science à plusieurs reprises, et dont les prédictions étaient toujours exactes. Cet homme dit à Ivané : « Monte présentement à cheval, et com« bats l'ennemi; certainement, à la fin du jour, tu seras assis « sur le trône de Khélath. » En conséquence, Ivané se leva de son siége et monta à cheval, quoiqu'il fût ivre. Le premier individu qui passa sur le pont, ce fut lui; il tomba dans le trou. Les ennemis se rassemblèrent autour de lui, et le firent prisonnier. Il leur dit : « Ne me tuez pas; je suis « Ivané. » Ils le conduisirent à Khélath, et le firent asseoir sur le trône. Il leur dit alors : « Si vous voulez me délivrer, « faites-le promptement, avant que la nouvelle de ma cap« ture parvienne aux Géorgiens, et qu'ils élèvent un autre « à ma place. Je vous accorde tout ce que vous demande« rez. » Ils lui demandèrent la mise en liberté de tous les prisonniers musulmans, et le payement d'une somme considérable, avec laquelle ils réparèrent le mur de Khélath. Enfin, ils conclurent avec lui une trêve, qui devait durer un grand nombre d'années, et le remirent en liberté. » (Zakarija ben Muhammed ben Mahmoud el-Cazwini's *Kosmographie*,

tenait; mais il ne les écouta pas. Lorsque le siége de Dovin eut duré longtemps, et que les habitants se virent dans l'impuissance de résister (2), les Géorgiens en firent un grand carnage, et commirent les actes que nous avons rapportés. Mais dès que leur pouvoir fut affermi, ils traitèrent bien ceux des habitants qui avaient survécu. Dieu très-haut avait les yeux fixés sur les musulmans, et préparait à leurs frontières un gardien et un défenseur; car elles étaient mises au pillage, surtout dans ce canton. Nous avons appris, touchant la conduite des Géorgiens envers les habitants de Dovin, qu'ils tuèrent ou firent prisonniers, tant hommes que femmes, des choses qui font trembler d'horreur. Dieu sait le mieux ce qu'il en est. فلقد بلغنا من فعل الكرج باهل دوين من القتل و السبى والاسر ما يقشعرّ منه الجلود والله اعلم.

NOTES.

(1) Ce paragraphe manque dans l'ancien manuscrit, ainsi que dans la copie de C. P. Mais je l'ai trouvé dans un volume in-folio d'extraits d'Ibn-Alathir, relatifs à l'époque des croisades, et copiés à C. P. il y a une douzaine d'années, pour le compte de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l'exemplaire de la bibliothèque de Raghib-Pacha. Ce volume, qui appartient à la bibliothèque de l'Institut, m'a été communiqué par M. Reinaud, avec son obligeance accoutumée. Abou'lféda a reproduit, en l'abrégeant, le récit d'Ibn-Alathir (*Annales*, t. IV, p. 206). Ibn-Khaldoun a aussi consacré deux lignes à la prise de Dovin (t. V, fol. 273 v.); mais par une confusion que j'ai déjà eu l'occasion de relever (voy. le Journal asiatique, numéro de février 1847, p. 158,

note), il attribue à Uzbeg ce qu'Ibn-Alathir rapporte du frère de ce prince, Nosret-Eddin Abou-Becr. D'après l'historien arménien Vartan (cité par M. Brosset, *Bulletin scientifique*, t. X, col. 325, note 68), Dovin fut pris en 1203.

(2) Il y a sans doute ici quelques mots omis, comme le prouve la conjonction و entre عجزوا et اخذهم الكرج بالسّيف

TEXTE.

ANNÉE 601 (1204-5). RÉCIT DE L'INCURSION DES GÉORGIENS SUR LES PAYS MUSULMANS.

Les Géorgiens fondirent sur les pays musulmans, c'est-à-dire, sur l'Azerbeïdjan, y commirent de grands dégats, les pillèrent, et prirent un grand nombre de captifs; après quoi ils firent une incursion sur le territoire de Khélath, en Arménie, s'avancèrent au loin dans le pays, et parvinrent à Melazkerd (1). Aucun musulman ne sortit à leur rencontre; ils parcoururent tout le pays en pillant et en faisant des prisonniers. Chaque fois qu'ils s'avançaient, les troupes musulmanes se retiraient devant eux. Enfin, ils s'en retournèrent. Dieu très-haut avait les yeux fixés sur l'islamisme et ses sectateurs, et préparait à leur pays un défenseur, à leurs frontières un gardien, et à leurs ennemis un adversaire (2).

NOTES.

(1) Ce passage n'est pas sans quelque importance, puisqu'il prouve que les Géorgiens, dans les incursions qu'ils firent à cette époque sur le territoire musulman, s'avancèrent au delà de Mejngerd ou Medjenkerd, qu'Étienne Orpé-

lian cite comme la limite occidentale des conquêtes des généraux de la reine Thamar. (*Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 101).

(2) Il est sans doute ici question, ainsi que plus haut (p. 508), du fameux Djelal-Eddin qui, comme on le verra plus loin, exerça de terribles représailles sur les Géorgiens.

TEXTE.

Dans cette même année, les Géorgiens revinrent dans le pays de Khélath; ils arrivèrent dans le territoire d'Ardjich, le pillèrent, y firent des captifs, et marchèrent vers la forteresse de..... (1), qui dépendait de Khélath, et qui avoisinait Arzen-Erroum. Le prince de Khélath rassembla son armée, marcha vers......... (2), fils de Kilidj-Arslan, prince d'Arzen-Erroum, et lui demanda du secours contre les Géorgiens. Le prince d'Arzen-Erroum envoya son armée tout entière avec le prince de Khélath. Les confédérés marchèrent contre les Géorgiens, et en vinrent aux mains avec eux. Les Géorgiens furent mis en déroute, et Zakari, زكرى, le Petit, un des principaux de leurs chefs, et qui commandait alors leur armée, fut tué. Les musulmans pillèrent leurs richesses, leurs armes et leurs chevaux, etc. et leur tuèrent ou leur prirent beaucoup de monde; puis ils retournèrent dans leur pays.

NOTES.

(1) الى حصن التى من اعمال خلاط وهو (sic.) مجاور ارزن الروم. On voit que le nom de cette forteresse a été omis dans

le manuscrit de C. P. [1]. Mais nous apprenons d'Abou'l-Faradj (*Chronique arabe*, citée par Saint-Martin, t. II, p. 252), qu'il s'agit ici de Mélazkerd.

(2) Le nom de ce prince est resté en blanc dans le manuscrit de C. P. Mais on peut le suppléer à l'aide du récit d'Abou'l-Faradj, qui l'appelle Thogril-Chah, ainsi que le manuscrit de l'Institut, p. 557. Il est d'ailleurs nommé par Ibn-Alathir, dans un autre passage (*sub anno* 604, t. V, vol. 271 r. Cf. Abou'lféda, t. IV, p. 168 et 220; Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 309 r.), Moghits-Eddin Thogril-Chah, fils de Kilidj-Arslan. Ce prince avait reçu de son père le gouvernement de la ville d'Abouloustaïn, ابلستين (l'Elbostan des Turcs), dans l'Asie Mineure. (Voy. sur cette ville une savante note de Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. II, p. 175-176; et Hadji-Khalfah, *apud* Vivien de Saint-Martin, *Histoire des découvertes géographiques des nations européennes*, t. III, p, 658); Ibn-Alathir, ms. 740, t. VI, p. 124 *bis;* Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 304 v. A en croire ce dernier (cf. Abou'lféda, t. IV, p. 250), après la mort de son frère Ghaiats-Eddin Keï-Khosrev, en 607, Thogril-Chah tenta de s'emparer de l'empire sur son neveu Keï-Kaous; mais il échoua, fut fait prisonnier et mis à mort par Keï-Kaous, en l'année 610. Nous verrons plus loin, sous l'année 622, que ce dernier renseignement est positivement contredit par Ibn-Alathir. (Cf. Abou'lféda, *sub anno* 620, t. IV, p. 318.)

TEXTE.

RÉCIT DU PILLAGE EXERCÉ PAR LES GÉORGIENS EN ARMÉNIE (1).

Dans l'année 602 (1205-6), les Géorgiens se di-

[1] Il en est de même dans les extraits de l'Institut. Quant au ms. 740 du suppl. arabe, il y manque plusieurs feuillets comprenant depuis le commencement de l'année 599 jusqu'au tiers de l'année 602.

rigèrent en grand nombre vers le pays de Khélath, en Arménie, le pillèrent, tuèrent ou firent captifs beaucoup de ses habitants. Ils parcoururent toute cette contrée sans être inquiétés. Personne ne sortit de Khélath à leur rencontre, et ils restèrent occupés à faire des captifs et à piller. Le pays était privé de défenseurs, والبلاد ساعرة (manuscrit de l'Institut, صاغرة; je lis: شاغرة), parce que son prince était un enfant (2), et n'avait pas de régent qui administrât en son nom; celui qui exerçait l'autorité dans ses états ne jouissait pas d'un grand pouvoir sur les troupes, ولا مدبر له والمدبر لدولته (ms. de l'Institut: له دولته) ليست له تلك الطاعة على الجند. Lorsque les calamités causées par les Géorgiens furent devenues pénibles pour les populations, elles s'irritèrent à l'envi, et s'excitèrent *à combattre l'ennemi*. Toutes les troupes musulmanes qui se trouvaient dans cette contrée se réunirent; beaucoup de volontaires se joignirent à elles. Ils marchèrent de concert vers les Géorgiens, quoiqu'ils les craignissent extrêmement. Un des meilleurs soufis vit en songe le chéikh Mohammed Al-Bosti, homme pieux, qui était mort quelque temps auparavant. Le soufi lui dit: « *Eh quoi*, je te vois en ce lieu! » Le chéikh répondit: « Je suis venu en ce lieu, afin d'assister les musulmans contre leurs ennemis. » Le soufi se réveilla tout joyeux, à cause du rang distingué qu'occupait dans l'islamisme *le feu cheïkh* Al-Bosti. Il alla trouver le chef des troupes, et lui raconta le songe qu'il avait eu. Le général en fut

très-content, et se vit confirmé par là dans le projet de combattre les Géorgiens. En conséquence, il marcha contre eux avec l'armée, et campa *à quelque distance de l'ennemi.* Les Géorgiens ayant appris ces nouvelles, résolurent de fondre sur les musulmans. Ces derniers eurent connaissance de leur dessein; ils quittèrent le campement qu'ils occupaient dans la vallée, et passèrent dans la partie la plus élevée de cette même vallée. Les Géorgiens arrivèrent dans le vallon, et y campèrent, afin de fondre sur les musulmans, lorsqu'il ferait nuit. Les musulmans ayant eu avis de ce projet, marchèrent vers les Géorgiens, et occupèrent la tête et le bas de la vallée. C'était une vallée qui n'avait pas d'autre issue que ces deux-là. Lorsque les Géorgiens aperçurent le mouvement des musulmans, ils se crurent assurés de leur perte, et furent découragés. Les musulmans, au contraire, conçurent l'espoir de les vaincre; ils les serrèrent de près, et les combattirent. Ils en tuèrent ou en prirent un grand nombre; il n'en échappa que très-peu. Dieu préserva les musulmans de leurs attaques, après qu'ils eurent été sur le point de périr.

NOTES.

(1) Ce paragraphe, ainsi que le suivant, manque dans le manuscrit de C. P. qui, pour les quarante à cinquante dernières années contenues dans la Chronique d'Ibn-Alathir, est souvent plus défectueux que l'ancien manuscrit. M. Saint-Martin a eu tort de confondre cette invasion des Géorgiens avec la précédente, qu'il ne connaissait que par le récit

verneur) arrivaient sans discontinuer à Khélath, pour demander qu'on le secourût et qu'on fît cesser les maux qu'il souffraît de la part des Géorgiens. On ne lui répondait pas même par des vœux. Lorsque cette situation se fut prolongée pour le gouverneur de Cars, et qu'il eut reconnu qu'il n'avait aucun secours à espérer, il fit la paix avec les Géorgiens, et convint de leur livrer le château, moyennant une somme d'argent considérable, et la concession d'un fief. Cars, devint donc le séjour du polythéisme et de l'idolâtrie, après avoir été celui de la foi (littéralement de la croyance à l'unité de Dieu توحيد). Nous appartenons à Dieu et nous retournerons à lui. Nous le prions de procurer à l'islamisme et à ses sectateurs un secours venant de lui, car les rois nos contemporains se sont occupés à jouer, à se divertir et à tyranniser leurs sujets, plutôt que de fortifier les frontières *de l'islamisme* et de défendre le pays. Mais Dieu a eu égard au petit nombre des défenseurs de l'islamisme, et il s'est chargé lui-même de le protéger. En conséquence, il a fait mourir la reine des Géorgiens (2) ملكة الكرج. Ceux-ci furent en désaccord, et Dieu préserva les musulmans de leurs attaques jusqu'à la fin de cette année.

NOTES.

(1) Le récit d'Ibn-Alathir vient à l'appui de celui de l'historien arménien Vartan, qui place la prise de Cars en 1206. Au contraire, la date 603 contredit formellement le récit de

pousser l'ennemi loin de ses possessions avec l'épée, il eut recours à sa verge pour les défendre. En conséquence, il demanda en mariage la fille de leur roi et l'épousa. Les Géorgiens s'abstinrent de piller ses états et d'y commettre des incursions ou des meurtres. Abou-Becr agit comme dit le proverbe, il rengaîna son épée et dégaîna sa verge, فكان كما قيل اغمد سيفه وسل ايره (2).

NOTES.

(1) Je lis انهماكه في الشرب, au lieu de انتهاكه, que portent les deux manuscrits de C. P. et de l'Institut. (Cf. sur cette signification du verbe همك, à la VII[e] forme, avec في ou على, M. Quatremère, *Histoire des Mamlouks*, t. II, 2[e] partie, p. 102; Dozy, *Historia Abbadidarum*, t. I, p. 4, note 9.)

(2) Ce récit a été reproduit en abrégé par Abou'lféda, t. IV, p. 218.

TEXTE.

RÉCIT DE LA PRISE DE CARS قرص, PAR LES GÉORGIENS, ET DE LA MORT DE LA REINE DE GÉORGIE (1).

Dans l'année 603 (1206-7), les Géorgiens s'emparèrent de la forteresse de Cars, une des dépendances de Khelath. Ils l'avaient assiégée durant longtemps, avaient resserré ses habitants et perçu les revenus de la contrée pendant plusieurs années. Tous ceux qui furent successivement investis de l'autorité à Khélath ne secouraient pas les habitants de Kars, et ne faisaient aucune tentative pour les soulager. Cependant, des envoyés du *vali* (gou-

verneur) arrivaient sans discontinuer à Khélath, pour demander qu'on le secourût et qu'on fît cesser les maux qu'il souffraît de la part des Géorgiens. On ne lui répondait pas même par des vœux. Lorsque cette situation se fut prolongée pour le gouverneur de Cars, et qu'il eut reconnu qu'il n'avait aucun secours à espérer, il fit la paix avec les Géorgiens, et convint de leur livrer le château, moyennant une somme d'argent considérable, et la concession d'un fief. Cars, devint donc le séjour du polythéisme et de l'idolâtrie, après avoir été celui de la foi (littéralement de la croyance à l'unité de Dieu توحيد). Nous appartenons à Dieu et nous retournerons à lui. Nous le prions de procurer à l'islamisme et à ses sectateurs un secours venant de lui, car les rois nos contemporains se sont occupés à jouer, à se divertir et à tyranniser leurs sujets, plutôt que de fortifier les frontières *de l'islamisme* et de défendre le pays. Mais Dieu a eu égard au petit nombre des défenseurs de l'islamisme, et il s'est chargé lui-même de le protéger. En conséquence, il a fait mourir la reine des Géorgiens (2) ملكة الكرج. Ceux-ci furent en désaccord, et Dieu préserva les musulmans de leurs attaques jusqu'à la fin de cette année.

NOTES.

(1) Le récit d'Ibn-Alathir vient à l'appui de celui de l'historien arménien Vartan, qui place la prise de Cars en 1206. Au contraire, la date 603 contredit formellement le récit de

Wakhoucht, qui met la prise de Cars dans la vingt-quatrième année de la reine Thamar, c'est-à-dire, d'après son calcul, en 1199 de J. C. (Voy. Brosset, *Bulletin scientifique*, t. X, col. 325, note 68, et col. 326.)

(2) Ce renseignement confirme une autre assertion de Vartan, d'après lequel la mort de Thamar, reine de Géorgie, eut lieu en l'année 1207. (Voy. Brosset, *loco laudato*, col. 317 et 327, note 74. Cf. Saint-Martin, t. II, p. 294.)

Sous l'année 604 (1207-8), Ibn-Alathir raconte la prise de Khélath par Nedjm-Eddin Aïoub, fils du celèbre Mélic-Adel, et plus connu sous le nom d'Al-Mélic-al-Auhad. (Cf. Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 309 r. 374 v. Abou'lféda, t. IV, p. 220, 222.) Puis, il ajoute :

« Les princes du voisinage furent mécontents de ce qu'il avait pris Khélath ; car ils craignaient la puissance de son père. Les Géorgiens le craignirent et le haïrent également. En conséquence, ils firent des incursions continuelles sur le territoire de Khélath. Pendant ce temps, Nedjm-Eddin restait à Khélath, ne pouvant la quitter *dans une pareille circonstance*. Les musulmans souffrirent, à cause de cela, un dommage considérable ; un certain nombre d'habitants de Khélath (ms. 740 et Ibn-Khaldoun : Un détachement de l'armée) abandonnèrent leur ville, s'emparèrent de la forteresse de Van وان, une des plus grandes et des plus fortes places de l'*univers*, et se révoltèrent contre Nedjm-Eddin.

SUITE DU TEXTE.

ANNÉE 605 (1208-9). RÉCIT DE LA PRISE D'ARDJICH PAR LES GÉORGIENS ET DE LEUR RETOUR DE CETTE VILLE.

Les Géorgiens marchèrent en grand nombre contre le pays de Khélath, et se dirigèrent vers la ville d'Ardjich. Ils l'assiégèrent, la prirent de vive

force, pillèrent toutes les richesses et toutes les marchandises qui s'y trouvaient, et réduisirent en captivité tous ses habitants, puis ils la brûlèrent et la démolirent entièrement. Il n'y resta aucun habitant, et elle demeura déserte et en ruines, comme si ce n'avait pas été, la veille encore, une ville riche et opulente. Nedjm-Eddin Aïoub, prince d'Arménie, se trouvait alors dans la ville de Khélath, et il avait près de lui une armée nombreuse. Mais il ne marcha pas contre les Géorgiens pour plusieurs motifs, entre lesquels il faut compter la multitude des ennemis, et la crainte qu'il avait des habitants de Khélath, à cause des maux qu'il leur avait fait souffrir précédemment. En effet, il craignait que, s'il sortait de Khélath, il ne fût pas maître d'y rentrer. Comme il ne marcha pas à la rencontre des Géorgiens, ils retournèrent dans leur pays sains et saufs, et chargés de butin, et sans que personne les inquiétât. Quoique cela ait été pénible pour l'islamisme et ses sectateurs, certes, c'est peu de chose en comparaison de ce qui arriva ensuite (1), et que nous raconterons depuis l'année 614 jusqu'à l'année 617 (2).

NOTES.

(1) Ibn-Alathir fait ici allusion à la sixième croisade et au siége de Damiette par les Francs, pendant les années 1217 et suivantes. Cette partie de son récit a été mise à contribution par M. Reinaud, dans ses Extraits d'auteurs arabes relatifs aux croisades.

(2) A partir de cette époque, Ibn-Alathir ne nous apprend plus rien touchant les Géorgiens, jusqu'à l'année 617, où nous les verrons pour la première fois aux prises avec les Tatars de Djinguiz-Khan. Il ne faudrait pas conclure de ce silence d'Ibn-Alathir, que, durant cet intervalle de douze ans, les Géorgiens aient laissé en repos les contrées musulmanes ; nous verrons bientôt plus d'une preuve du contraire. Mais on sait que les manuscrits du *Camil-Ettévarikh* présentent, vers la fin, des lacunes très-nombreuses, qui doivent être attribuées les unes à l'auteur lui-même, les autres aux copistes de son ouvrage. Voici un exemple remarquable des premières : Sous l'année 585, le ms. de C. P. nous offre ces mots (t. V, fol. 242 v.) : قد بيض المصنف نصف صفحة ترجمها بذكر وصول طغرل الى بلد ابن قفجاق. L'auteur a laissé en blanc une demi-page, avec ce titre : « Récit de l'arrivée de Thogril dans le pays d'Ibn-Kifdjak. » L'ancien manuscrit reproduit ce titre (manuscrit 740, t. VI, p. 96), en ajoutant toutefois le mot Al-Sultan avant le nom de Thogril ; et sur la page suivante, restée en blanc, on lit deux notes ainsi conçues : ما يوجد فى اصله « Il (c'est-à-dire, le récit) ne se trouve pas dans l'original ; » بياض صحيح « blanc qui existe réellement dans l'original. » On peut supposer que l'intention d'Ibn-Alathir était de remplir ces lacunes, au fur et à mesure que de nouveaux renseignements le lui permettraient. D'autres lacunes, au contraire, sont uniquement du fait des copistes : ce sont celles qui se rencontrent dans un de nos manuscrits seulement. Peut-être aussi existaient-elles dans une première édition, ou plutôt dans un exemplaire sorti des mains de l'auteur avant la dernière révision. Quoi qu'il en soit, je vais indiquer, d'après diverses sources, deux faits importants, dont le premier est entièrement omis dans nos deux manuscrits d'Ibn-Alathir, et dont le second, selon toute apparence, avait été raconté par lui, puisqu'il se trouve répété par ses abréviateurs Abou'lféda et Ibn-Khaldoun, et que, d'ailleurs, il est rappelé en passant dans

un autre endroit du *Camil* (voyez ci-dessous, *sub anno* 623).

1° Le célèbre biographe Ibn-Khallican mentionne un fait qu'il place en l'année 602 ou 603 (1205-7), et auquel il donne pour synchronisme cet autre fait, plus important, au moins pour notre sujet : « Dans la même année, les Géorgiens firent une expédition contre la ville de Mérend, située dans l'Azerbeïdjan et dans le voisinage d'Arbil (اربل ; je crois qu'il faut lire Ardébil, اردبيل) ; ils tuèrent plusieurs de ses habitants, et y firent des prisonniers et des captives. » (*Vies des hommes illustres de l'islamisme,* édition de M. de Slane, t. I, p. 250, ou t. I, p. 490 de la traduction anglaise.) Ibn-Khallican cite un auteur appelé Ibn-Bathich, ابن باطيش, d'après lequel cet événement eut lieu seulement dans l'année 606 (1209-1210); ce qui s'accorde mieux avec le récit des Arméniens. En effet, les auteurs de cette nation cités par Tchamtchéan (*apud* Saint-Martin, t. II, p. 253) mettent la conquête de Mérend et d'Ardébil, par Zak'haré et Ivané, à peu près à la même époque que l'expédition malheureuse de ce dernier contre Khélath. (Cf. Saint-Martin, t. I, p. 382. Dans ce dernier endroit, la prise de Mérend et d'Ardébil est placée en 1209.)

2° On lit dans Abou'lféda, sous la date de l'année 607 (1210-1211) : « Les Géorgiens se dirigèrent contre Khélath, et y assiégèrent Mélic Auhad. Il arriva que le roi des Géorgiens but du vin et s'enivra. L'ivresse lui suggéra le dessein de s'avancer vers Khélath, avec vingt cavaliers *seulement.* Les musulmans sortirent à sa rencontre; il tomba de cheval, fut fait prisonnier et mené à Mélic-Auhad. Il rendit à celui-ci un certain nombre de châteaux, et offrit de mettre en liberté cinq mille prisonniers, et de payer cent mille dinars (et non mille seulement, comme Saint-Martin a écrit par inadvertance). Enfin, il conclut une trêve de trente ans avec les musulmans, et promit de donner sa fille en mariage à Mélic-Auhad. Ce prince reçut de lui toutes ces choses, et le renvoya libre, après qu'ils eurent tous deux juré la paix. » (*Annales,* t. IV, p. 242 ; cf. Ibn-Khaldoun, fol. 290 r. et 375 r.) L'entre-

prise d'Ivané sur Khélath se trouve racontée, avec des détails plus circonstanciés et quelque peu différents, dans un traité de géographie historique, composé dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et sur lequel on peut consulter les savantes observations de M. Reinaud (*Géographie d'Abou'l-féda,* traduite en français, t. I, p. CXLVII, CXLVIII). Voici la traduction de ce second récit : « Khélath possède un mur très-solide. Les Géorgiens se dirigèrent contre cette ville, sous le règne d'Al-Mélic-al-Auhad, et campèrent dans son voisinage, afin de l'assiéger. Il y avait en dehors de la ville une rivière traversée par un pont. Les habitants de Khélath le rompirent, et recouvrirent le trou avec des herbes sèches, afin d'y faire tomber ceux des Géorgiens qui passeraient sur le pont. Quant à eux, ils se placèrent en dessous, épiant celui qui tomberait dans le trou, pour le faire prisonnier. Le roi des Géorgiens, appelé Ivané, الايواني, avait un astrologue distingué, dont il avait éprouvé la science à plusieurs reprises, et dont les prédictions étaient toujours exactes. Cet homme dit à Ivané : « Monte présentement à cheval, et com« bats l'ennemi ; certainement, à la fin du jour, tu seras assis « sur le trône de Khélath. » En conséquence, Ivané se leva de son siége et monta à cheval, quoiqu'il fût ivre. Le premier individu qui passa sur le pont, ce fut lui ; il tomba dans le trou. Les ennemis se rassemblèrent autour de lui, et le firent prisonnier. Il leur dit : « Ne me tuez pas ; je suis « Ivané. » Ils le conduisirent à Khélath, et le firent asseoir sur le trône. Il leur dit alors : « Si vous voulez me délivrer, « faites-le promptement, avant que la nouvelle de ma cap« ture parvienne aux Géorgiens, et qu'ils élèvent un autre « à ma place. Je vous accorde tout ce que vous demande« rez. » Ils lui demandèrent la mise en liberté de tous les prisonniers musulmans, et le payement d'une somme considérable, avec laquelle ils réparèrent le mur de Khélath. Enfin, ils conclurent avec lui une trêve, qui devait durer un grand nombre d'années, et le remirent en liberté. » (Zakarija ben Muhammed ben Mahmoud el-Cazwini's *Kosmographie,*

herausgegeben, von Ferd. Wüstenfeld, Göttingue, 1847, t. II, p. ۳٥۲. Cf. Dorn, *Geographica caucasia*, p. 30, 31.)

Les auteurs arméniens font mention du revers qu'Ivané essuya devant Khélath. (Voy. Brosset, *Bulletin scientifique*, t. X, col. 325.) M. Saint-Martin en a parlé également, mais d'une manière peu exacte, dans son précis de l'histoire d'Arménie (*Mémoires*, t. I, p. 382). Il a placé cet événement plusieurs années trop tôt, et dit qu'Ivané donna sa fille Thamtha en mariage à Mélic-al-Mançour Mohammed, fils de Bectimour, lequel était mort quatre ans auparavant. Cette dernière erreur se trouve répétée dans un autre endroit des Mémoires sur l'Arménie (t. I, p. 104). Elle doit d'autant plus nous surprendre, que, comme nous l'avons vu plus haut, Saint-Martin avait connaissance du passage d'Abou'l-féda relatif au siége de Khélath par Ivané, et au traité qui s'ensuivit. Après la mort de Mélic-Auhad, Thamtha, ou comme l'appellent les auteurs musulmans, *Gordjiyet*, c'est-à-dire la Géorgienne, épousa Mélic-Achraf, frère et successeur de ce prince. (Voy. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 42 et 87; Brosset, *apud* Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, édition Didot, t. XVII, p. 453, note; Klaproth, *Aperçu des entreprises des Mongols en Géorgie et en Arménie*. Paris, 1833, in-8°, p. 16 du tirage à part.)

(La suite à un prochain numéro.)

ADDITION

AU MÉMOIRE INTITULÉ :

LISTE DES PAYS

QUI RELEVAIENT

DE L'EMPIRE JAVANAIS DE MADJAPAHIT,

PAR M. ÉDOUARD DULAURIER.

Lorsque je publiai dans le cahier de juin 1846 la liste des pays qui faisaient partie de l'empire javanais de Madjapahit, ou qui reconnaissaient sa suzeraineté, à l'époque de sa destruction en 1475, je donnai ce document tel que je l'avais trouvé, placé en appendice à la suite de l'histoire manuscrite des rois de Pasey [1]. Plusieurs noms de cette liste avaient été mal orthographiés par le copiste ou paraissaient dérangés de leur ordre géographique primitif, en sorte qu'il était impossible de suivre l'itinéraire exact des flottes de Madjapahit dans les expéditions

[1] Ms. in-4°, coté n° 67, dans la collection malaye de Raffles, conservée dans la bibliothèque de la Société royale asiatique de Londres.

qui avaient donné lieu à la rédaction de notre document, ou de parvenir, d'après l'ordre des noms, à restituer les dénominations géographiques altérées, et à déterminer les points désignés par celles qui étaient communes à deux ou plusieurs localités de l'archipel d'Asie. Au moment où je fis paraître mon travail, je n'avais plus sous les yeux le manuscrit original, que je n'avais même pu consulter à Londres que d'une manière très-rapide et imparfaite, pendant les courts instants qui me restaient à passer sur le sol britannique, après avoir rempli la mission dont je fus chargé en 1840. Un jeune savant hollandais, M. Pijnappel, discutant après moi la liste que j'avais publiée, y avait trouvé encore beaucoup d'incertitudes et de difficultés, et avait été amené sur quelques points à des inductions différentes des miennes [1].

Ayant reçu de Londres postérieurement le manuscrit de l'Histoire des rois de Pasey, et l'ayant examiné à fond, pour en préparer l'impression [2], j'ai retrouvé la série des noms de notre liste reproduite dans un récit consigné dans le corps du vo-

[1] Lettre de M. Pijnappel, *Journal asiatique*, cahier de novembre-décembre 1846.

[2] L'Histoire des rois de Pasey forme avec une partie du *Schedjareb-Malayou* (Annales malayes), le premier fascicule de ma Collection des principales chroniques malayes. Ce fascicule vient de paraître à l'Imprimerie nationale. Ce recueil sera publié par cahiers successifs, et comprendra, outre l'Histoire des rois de Pasey et le Schedjaret-Malayou, la Grande chronique de Java et l'Histoire des rois de Bandjar-Masin.

lume, et qui retrace les expéditions entreprises par le dernier roi de Madjapahit. Ce récit jette un jour tout nouveau sur l'ordre dans lequel ces noms se succèdent et m'a permis de fixer des positions encore inconnues ou incertaines, et de rétablir à peu près dans son ensemble ce curieux document géographique. Voici ce qu'on lit dans l'Histoire des rois de Pasey (fol. 65 r.-67 v. du ms. p. 97-101 de mon édition).

« Au bout de quelque temps, le roi donna ses ordres au pateh Gadja Mada ڤاته ڬجه ماد [1] au toumenggong Matchan Nagara, تمڠڬوڠ ماچن نڬار [2], au demang Siñga Prakosa, دمڠ سيڠ ڤرکوس [3], et au senapati Anglagi, سيناڤاتي اڠلاڬي [4], en leur disant : « O « mes ministres et mes officiers, que pensez-vous au « sujet des pays, des golfes, des côtes, des pres- « qu'îles [5], et des îles qui ne sont pas encore rangés

[1] En javanais [illegible] le ministre ou vizir appelé *l'éléphant grondeur.*

[2] [illegible] le touměnggoung (officier d'état au-dessous du raden-adipati) appelé *le tigre du pays.*

[3] [illegible] le děmang (chef de district nommé *le fort lion.*

[4] [illegible] le senapati (général en chef) *des hommes.*

[5] Il y a dans le texte le mot تنوکڠ *aliàs* تروکڠ, que j'ai rendu par *presqu'île* d'après l'analogie, car ce mot, qui n'est donné par

« sous ma domination? Ne serait-il pas convenable « que vous allassiez en faire la conquête? — Sire, « répondirent-ils, tes esclaves élèvent au-dessus de « leur tête les ordres de ta Majesté. » Alors le pateh Gadja Mada rassembla les soldats d'élite, هلبالڠ, et le gros de l'armée, et fit équiper tous les navires. Lorsqu'ils furent remplis d'armes, de munitions de guerre, de drapeaux et d'étendards, le pateh Gadjah Mada, et tous les ministres se rendirent au paseban agong[1], à l'audience du roi. Après qu'ils se furent

aucun des dictionnaires malays que j'ai entre les mains, est toujours associé dans les passages où je l'ai rencontré au mot ڤولو *île*, comme on le voit plusieurs fois dans l'Histoire de Pasey, dans le Code maritime de Malaka, p. 19, ainsi que dans un ms. de la Bibliothèque nationale qui contient la description du cérémonial usité à la naissance, au mariage et à la mort des anciens souverains de Malaka. On y lit fol. 28 :

سکل دايرة نکری تلق رنتو توکڠ ڤولو

« Toutes les provinces du royaume, les plages, les presqu'îles et « les îles. »

Fol. 31. سکل اورڠ تاهو رنتو توکڠ ڤولو جاهن نکری

« Tous connaissaient les plages, les presqu'îles et les îles qui forment les provinces du royaume. »

Fol. 32. ميرتاى سکنق توکڠ ڤولو جاهن نکری

« Réunir dans un même accord toutes les presqu'îles et les îles qui composent les dépendances du royaume. »

[1] [illegible] le grand paseban. Le paseban est la salle d'audience des princes ou des grands personnages, le lieu où ils rendent la justice. On donne aussi le nom de *paseban* aux séances d'une cour de justice.

inclinés devant lui et assis, le pateh Gadjah Mada, prenant la parole : « Sire, dit-il, les navires, au « nombre de neuf cents, sont prêts, et il y a trois gé« néraux pour commander l'expédition. Le premier « est le toumenĝgong Matchan Nagara, le second « le dĕmang Sinĝa Prakosa, et le troisième le se« napati Anglagi. Parmi les officiers d'un rang infé« rieur, il y a des ñgabehi [1], des lourah [2], des bebe« kel [3], des peteñggi [4], et les troupes forment un « contingent de trois cent mille hommes [5]. » Le roi répondit : « Il faut, pour partir, que le moment pro« pice soit arrivé, » et en attendant, il offrit une fête à ses ministres, à ses officiers et à toute l'armée. Sept jours et sept nuits s'écoulèrent dans des festins et des divertissements de toute sorte, au son des instruments de musique. Ensuite, le roi distribua des vêtements d'honneur à ses ministres, aux grands

[1] ꦔꦧꦺꦲꦶ titre d'honneur donné à celui qui, par naissance, est *raden* ꦫꦢꦺꦤ꧀ chevalier, ou ꦩꦱ꧀ honorable.

[2] ꦭꦸꦫꦃ chef, et en particulier chef de village, d'un rang inférieur au dĕmang et au-dessus du bĕkĕl.

[3] ꦧꦼꦏꦼꦭ꧀ et au pluriel ꦧꦼꦧꦼꦏꦼꦭ꧀ chef subordonné au lourah.

[4] ꦥꦼꦠꦼꦁꦒꦶ chef de village dans quelques localités de Java.

[5] تيڬ كتى en javanais ꦏꦼꦠꦶ signifie *cent mille*; c'est le sanskrit कोटि *dix millions*.

officiers militaires, aux guerriers d'élite et aux soldats, chacun suivant son grade, ainsi que des pâtisseries. Il leur prescrivit de commencer la campagne en se portant contre les États du roi de Houdjong Tanah[1]. Alors tous les chefs et les guerriers prirent congé du prince, en se prosternant devant lui, et se rendirent à leurs navires. Ils mirent à la voile d'abord pour Houdjong Tanah. Toutes les îles et presqu'îles qu'ils rencontrèrent sur leur route se soumirent à eux, et leur payèrent tribut. Ces îles sont: Tambelan, Djamadja, Bonĝoran, Sarasan, سوڠوري[2], Poulo-Laut, Poulo-Tinĝgi, Pemanĝgilan appelée plus tard Karimata, Bilitong, Banĝka, Linĝga, Rio, Bantan et Boulang, qui toutes reconnurent l'autorité du souverain de Madjapahit. De là, ils allèrent attaquer les pays situés sur le continent (l'île Bornéo[3]), savoir: Mampas, Mampawah, Soukâdâna; puis ils passèrent à Kôta Waringin, à Bandjar Mâsin, à Kouti et à Broumak. Ces pays acceptèrent leurs lois, et payèrent tribut au ratou[4] de Madjapahit. Cette expédition dura environ deux moussons. Après avoir achevé ces conquêtes la flotte cingla à l'est, vers les îles Bandan, Siran, Larantouka, qui passèrent aussi sous le joug, et furent assujetties à

[1] Voir pour la position de Houdjong-Tanah, p. 535.

[2] Voir sur ce nom, p. 533, note 1.

[3] J'ai expliqué plus loin, p. 534, la raison pour laquelle les Malays attribuent à Bornéo la dénomination de *continent* ou *terre ferme* تانه دارت.

[4] ꦫꦠꦸ roi, prince.

un tribut. En s'en retournant, la flotte côtoya Bima, Sambâwa, Salampârang, Bali et Balambâng̃an, qui éprouvèrent le même sort. Enfin, les troupes arrivèrent à Madjapahit avec le butin qu'elles avaient enlevé à l'ennemi. Les chefs, s'étant rendus chez le roi, lui présentèrent le fruit de leurs victoires, les armes livrées par les vaincus, et les tributs qu'ils avaient fournis. Ces dépouilles étaient en quantité immense. Il serait impossible de calculer tout ce qu'il y avait d'or et d'argent en lingots, de sommes monnayées, d'armes, de vêtements divers, de captifs, de cire, de nids d'oiseaux, de nattes et de bannes en rotin tressé. Toutes ces richesses étaient inappréciables. Le roi voulut que l'on en fît trois parts, l'une pour lui, l'autre pour les officiers de l'armée, et la troisième pour les soldats et le reste de ses sujets. Ce prince s'acquit une grande réputation de justice, et son royaume devint très-florissant et très-peuplé. Le bruit de la foule retentissait dans tous les quartiers de la capitale, et l'abondance y régnait. L'affluence des étrangers ne cessait jamais dans toutes les villes de son empire. Ses possessions d'outre-mer étaient innombrables. A Java, les populations du littoral qui relevaient de lui, occupaient tout l'ouest et tout l'est, et celles de l'intérieur s'étendaient jusqu'à la mer méridionale, لاوت كيدول. Toutes venaient lui offrir leurs hommages et leurs tributs. On voyait accourir de l'est les peuples de Bandan, de Siran, de Larantouka, apportant chacun leurs redevances, la cire, le bois de sandal, le salpêtre, la cannelle,

la noix muscade, les clous de girofle par monceaux, ainsi que de l'ambre et du musc. La ville de Madjapahit, surtout, était remplie d'une population nombreuse. On y entendait retentir continuellement le gandang[1] et le gong. On y voyait figurer des acteurs avec toute espèce d'instruments, dont le son était harmonieux, et qui représentaient tous les genres de divertissements, comme des wayang wong[2], des wayang koulit et des mascarades; d'autres exécutaient les danses appelées tandak bedaya, تندق بداي[3], et

[1] كندڠ tambour double. (Cf. Raffles, *Vocabulaire pentaglotte*, et A. de Wilde, *Nederduitsch Maleisch en Soendasch Woordenboek.*)

[2] Les *wayang* ꦮꦪꦁ sont un spectacle analogue à nos ombres chinoises, et le sujet des poëmes que l'on y met en action est emprunté aux traditions fabuleuses ou héroïques de l'ancienne histoire javanaise. Les wayang représentés ordinairement avec une grande pompe, au son du gamĕlan, sont un divertissement tout national à Java. Raffles a donné sur ces drames des détails curieux dans son *History of Java*, t. I, p. 336. Par l'expression *wayang wong* ꦮꦪꦁꦮꦺꦴꦁ, je pense qu'il faut entendre un spectacle dont les acteurs sont des figures ou poupées désignées par le nom de ꦮꦺꦴꦁꦮꦺꦴꦁꦔꦤ꧀. J'ignore quel est le genre de pièces qu'indique l'autre expression ꦮꦪꦁꦏꦸꦭꦶꦠ꧀ *wayang koulit.*

[3] ꦠꦤ꧀ꦢꦏ꧀ꦧꦼꦢꦪ ou ꦠꦤ꧀ꦢꦏ꧀ꦧꦺꦢꦪ la danse appelée *bĕdoyo.* C'est un chœur ou ballet de neuf danseuses attachées à la cour du souverain, et qui exécute au son du gamĕlan ꦒꦩꦼꦭꦤ꧀ (orchestre javanais) et avec des chants. Les

djantara bebeksan, جنتار ببقسن [1]. La ville de Madjapahit était toujours en mouvement, le jour et la nuit, et l'abondance s'y montrait en tous lieux; car il y venait du monde de tous les pays, avec une affluence sans cesse renouvelée. »

Ce fragment indique trois expéditions, dont les deux premières durèrent deux ans, دوا موسم اغين. Chacune de ces expéditions a une direction déterminée, qu'il est facile maintenant de suivre, et qui nous donne, d'une manière certaine, la position des contrées énumérées dans notre liste. La première a pour but Houdjong Tanah, à l'extrémité méridionale de la péninsule malaye, et comprend les îles situées au nord de Java, dans la mer qui s'étend entre Bornéo, d'un côté, Sumatra et la péninsule de Malaka de l'autre, en remontant jusqu'au quatrième parallèle environ. C'est à cette première expédition qu'il faut rattacher l'occupation de Djamby et de Palembang, sur la côte sud-est de Sumatra. Ces deux noms, omis dans le récit qui précède, sont suppléés par la liste de la fin du volume.

La seconde expédition est dirigée contre Bornéo. La flotte javanaise longe les côtes de cette île immense, à partir de Sambas, sur la côte ouest, vers

princes et les chefs des régences ont des bĕdoyo composés de sept jeunes filles.

[1] [illegible] *la roue de la danse*, le mot [illegible] ou [illegible] désigne une danse d'hommes.

le deuxième degré de latitude nord; puis, passant par le détroit de Karimata, elle range la côte sud, et, remontant vers le nord par le détroit de Macassar, elle suit la côte orientale jusqu'à Broumak.

Dans la troisième expédition, elle part de ce dernier point, pour se diriger tout le long de la partie nord de Célèbes; puis elle descend, en cinglant vers l'est, jusqu'aux Moluques, et revient à Java, en côtoyant les îles placées à l'est de cette dernière, et qui forment le prolongement de la chaîne sumatrienne.

Je reprends successivement les noms de ces divers pays; je me contenterai d'énoncer simplement ceux que j'ai déterminés, avec certitude, dans mon Mémoire précité. Je rectifierai les autres d'après le texte du fragment dont je viens de présenter la traduction, et j'essayerai d'en fixer la position d'après mes nouvelles recherches. Les numéros d'ordre que cette nomenclature avait reçus précédemment ont été conservés.

PREMIÈRE EXPÉDITION DES FLOTTES DE MADJAPAHIT, DIRIGÉE CONTRE LES ÎLES, À L'OUEST.

1. نگرى تمبالن, l'île Tambélan[1].
2. نگرى سياتن, l'île Siantan, groupe nord des îles Anambas.

[1] La transcription en lettres romaines reproduit la forme sous laquelle les noms de notre liste sont tracés ordinairement sur les cartes géographiques.

3. نكرى جماج, l'île Djamadja ou Djimadja, groupe sud des îles Anambas.

4. نكرى بغورن, l'île Bongôran, où la grande Natouna, au nord de l'île Sarasan.

5. نكرى سراسن, Sarasan, l'une des îles du groupe Natouna méridional.

6. نكرى سووعى[1].

7. نكرى ڤولو لاوت, Poulo-Laut, petite île au nord du groupe Natouna.

8. نكرى تيومن, l'île Tioman.

9. نكرى ڤولو تڠكي, l'île Poulo-Tiñggi.

10. نكرى ڤمڠكيلن كريمات, les îles Pemañggilan Karimata.

11. نكرى بليتڠ, l'île Billiton.

12. نكرى بڠك, l'île Bañgka.

13. نكرى ليڠڬا, l'île Liñgga.

14. نكرى ريو, l'île Rio.

15. نكرى بنتن, l'île Bintang, au sud-ouest de Singapore, et dans le détroit de ce nom, à l'entrée de celui de Malaka.

16. نكرى بولڠ, Boulang[2].

[1] Ce point m'est inconnu. Peut-être est-il mal orthographié dans notre texte, ou bien a-t-il disparu dans les nomenclatures géographiques actuelles de l'archipel d'Asie. Je n'ai trouvé aucun nom analogue à l'ouest de Java, sur les cartes ou dans les ouvrages que j'ai pu consulter.

[2] J'ignore également la position de ce point, j'avais supposé qu'il désigne Boulan, royaume de la côte nord-est de Célèbes. Mais comme nous sommes conduits ici à l'ouest de Java, il est évident qu'il faut renoncer à ce rapprochement. Ce nom, ainsi que le précédent, appartient sans doute à quelque île ou contrée désignée

DEUXIÈME EXPÉDITION DIRIGÉE VERS LE NORD, CONTRE BORNÉO.

17. نڬري سمبس, Sambas, 18. نڬري ممڤاوه, Mampâwah, 19. نڬري سوكادان, Soukâdâna,	côte ouest et sud-ouest.
20. نڬري كوت واريڠن, Kota Wâriñgin, 21. نڬري بنجرماسن, Bandjar Mâsin,	côte sud.
22. نڬري ڤاسير, Pâsir, 23. نڬري كوتي, Koty, 24. نڬري برومك, Broumak [1],	côte sud-est et est.

Ces royaumes de l'île Bornéo sont appelés *pays de terre ferme,* نڬري تانه دارت, par l'auteur de l'histoire de Pasey, parce que les Malays considèrent cette île, la plus vaste qu'il y ait au monde après la Nouvelle-Hollande, comme un continent. Il en est de même, à ce qu'il paraît, d'une île aussi très-étendue, Sumatra, puisque la liste donnée à la fin de notre manuscrit, mentionne parmi les conquêtes de la flotte de Madjapahit, faites *en terre ferme,* en les ajoutant aux positions occupées à Bornéo, les suivantes :

différemment sur nos cartes modernes; changement qui n'a rien d'étonnant pour un document qui remonte à la fin du XV[e] siècle.

[1] Broumak ou Broumok, point de la côte est de Bornéo, situé au nord des derniers relèvements faits sur cette côte, et consignés dans la carte de l'Océanie en quatre feuilles, exécutée par M. Vincendon-Dumoulin, et publiée en 1845 par le Dépôt de la marine. Cette carte contient un résumé des découvertes les plus récentes faites dans l'Océanie. Des explorations ultérieures dirigées plus au nord, sur la côte orientale de Bornéo, feront sans aucun doute retrouver ce point qui est encore inconnu.

26. نكرى جمبى, Djamby, } sur la côte sud-est
27. نكرى فلمبغ, Palembang, } de Sumatra.
Et 28. نكرى هوجغ تانه, Houdjong-Tanah, à l'extrémité de la péninsule de Malaka, contrée qui est réellement de *terre-ferme*, puisqu'elle fait partie du continent asiatique.

C'est donc parce que le rédacteur de notre liste considérait les divers points compris entre les numéros 17 et 28, comme *pays de terre-ferme*, d'après l'opinion reçue parmi les Malays, qu'il a été conduit à ajouter à la suite des conquêtes faites à Bornéo, Djamby et Palembang à Sumatra, et Houdjong-Tanah dans la Péninsule, qui appartiennent en réalité à la première expédition, afin de réunir à la suite l'une de l'autre les positions occupées dans les contrées regardées comme étant de *terre-ferme*.

TROISIÈME EXPÉDITION, DIRIGÉE CONTRE LES ÎLES À L'EST.

29. نكرى بندان, l'île Banda.
33. نكرى سيران, l'île Céram.
34. نكرى لرنتوك, Larantouka, dans la partie orientale de l'île Endé ou Florès[1].

RETOUR VERS JAVA.

30. نكرى بيم, Bima, l'un des petits États qui

[1] Les habitants de cette partie d'Endé ou Florès ont été convertis au christianisme par les Portugais, sous l'autorité desquels ils sont encore placés. Ceux-ci ont une église à Larantouka. (Cf. T. H. Moor, *Notices of the Indian archipelago and adjacent countries* in-4°, Singapore, 1837, appendice, p. 11.)

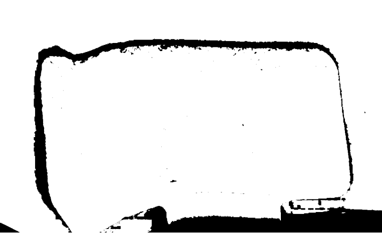

divisent l'île Sambâwa, situé dans la partie nord-est de cette île.

31. نكرى سمباو, l'île Sambâwa.

32. نكرى سلمفارغ, l'île Salampârang.

35. نكرى بالى, l'île Bâli.

36. نكرى بلمباغن, Balambâñgan, rivière et district, dans la partie orientale de l'île de Java, nommés aujourd'hui Bagnou-Wangi.

L'empire de Madjapahit, sous le règne du dernier de ses souverains, Ongko Widjoyo, par les ordres duquel fùrent accomplies les conquêtes retracées dans le tableau précédent, s'étendait, comme je l'ai dit dans mon Mémoire précité, depuis l'extrémité de la péninsule de Malaka, jusqu'aux Moluques, mais ne remontait pas aussi haut dans le nord de Bornéo, que je l'avais supposé, c'est-à-dire jusqu'à la pointe nord-est. Nous venons de voir qu'il ne dépassait pas Sambas, sur la côte ouest, et Broumak, sur la côte orientale, au dessus de l'entrée nord du détroit de Macassar. Ses limites n'en étaient pas moins très-considérables, et cette réduction n'infirme en rien ce que j'ai avancé, d'après les documents historiques, les monuments et les traditions populaires, de l'étendue, de la puissance et de la splendeur de cet antique et célèbre empire.

Je terminerai par une observation. Le jeune et savant philologue hollandais, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, M. Pijnappel, a émis, sur quelques noms de notre liste, telle que je l'avais publiée en 1846, plusieurs conjectures heureuses, puisqu'elles

sont confirmées aujourd'hui par le texte de l'histoire du roi de Pasey. Toutefois, je ne partage pas l'opinion d'après laquelle il pense que les Moluques ne sauraient être ici désignées par les noms de بندان et سيران. L'itinéraire de la flotte de Madjapahit, bien tracé maintenant, en nous conduisant vers l'est, كتيمر, et de là en nous ramenant tout le long et au nord des îles situées à l'est de Java, et qui forment la continuation de la chaîne sumatrienne, nous indique évidemment les Moluques; et ce qui achève de lever toute incertitude, c'est que, suivant le témoignage du rédacteur de la chronique de Pasey, c'est de cette partie des États du souverain de Madjapahit, qu'arrivaient les tributs de muscades et de clous de girofle, productions qui sont particulières, comme on le sait, à l'archipel des Moluques.

DÉFINITION LEXIGRAPHIQUE

DE PLUSIEURS MOTS

USITÉS DANS LE LANGAGE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE,

PAR M. A. CHERBONNEAU,

PROFESSEUR D'ARABE À LA CHAIRE DE CONSTANTINE.

OBSERVATION.

J'avais annoncé en tête du premier article (numéro de janvier 1849), que la section des substantifs atteindrait le

chiffre de deux cents, mais une *enquête* plus rigoureuse m'a conduit au delà du cercle que je m'étais tracé. Cette étude ne pouvait être faite que dans le milieu même dont elle est l'expression vivante; car elle se rattache surtout aux habitudes, aux usages, aux mœurs et au caractère du peuple arabe actuel.

Les savants qui nous ont donné des dictionnaires des langues orientales, ont pris ordinairement les verbes pour racines des autres mots; n'auraient-ils pas dû s'attacher plutôt aux noms? Ceux-ci expriment les objets en eux-mêmes, les verbes signifient les relations qu'ils ont entre eux : les hommes, sans doute, ont nommé les objets avant que d'en désigner les relations; les noms sont donc plutôt des termes primitifs que les verbes. Ces derniers ont formé tout au plus les noms verbaux, qui signifient l'action même du verbe dont ils sont dérivés; les autres n'ont souvent rapport à aucun verbe, et ne peuvent en tirer leur origine. Ce raisonnement explique la distribution de mon recueil de mots arabes ou arabisés.

PREMIÈRE PARTIE.

SUBSTANTIFS. (SUITE.)

ازغوغ, *azr'our'*, un revenant, un fantôme.

امامة, *imama*, bouquin de pipe.

انجاص, *an'djasse*, poire.

باقية, *baguia*, écuelle en bois pour mettre du beurre.

باكور, *bakour*, figue fraîche.

پالوزة, *balouza*, crème.

بخّوش, *bakkhouche*, pl. بخاخش, *bekhakhecke*, insecte, petit animal dont le corps est divisé par étranglements ou par anneaux.

برّاح, *berrak'*, crieur public. Quand il accompagne un criminel au supplice, il crie à tous les carrefours : « Voici un homme condamné! Je n'y suis pour rien. Ainsi périra tout meurtrier! »

هذا جزى انا بـرى الـذى
يقتل هكذا يطرَى له

بزّيو, *berriou*, crottin des chèvres et des moutons. Les gens de la campagne l'emploient comme combustible, et alors il prend le nom d'*ouguid*.

بزولة القطّة, *bezoulet el qoth-tha*, plante de la famille des joubarbes, qu'on appelle, en Normandie, *pain de souris*, et, dans d'autres provinces, *raisin d'ours*. A cause de la forme de ses feuilles, les Arabes la désignent par le nom de *mamelle de la chatte*.

بصايلة, *beçaïla*, gros oignon. (Forme augmentative du mot *bçal*.)

بعبوش بن آدم, *bâbouche ben adam*, un magot d'homme. (Terme injurieux.)

بغيلة, *br'ila*, chevalet de passementier; table plus longue que large, sur laquelle se placent, pendant le jour, les effets de litterie.

بقراج, *boqradje*, pl. *beqâredj*, bouilloire.

بلاى, *belaï*, pierre à aiguiser les outils (pierre du Levant).

بلبوزة, *belbouza*, pl. *belabèz*, bouton de fleur (en parlant de la rose et de l'œillet). Ce mot a donné naissance au verbe *belbèz*, fém. *ibelbèz*, être en bouton, être encore en bouton (rose, œillet).

بليون, *bilioun*, plur. *belâïn*, seau.

بو زعيكة, *bou za'ïka*, arsenic.

بو زقّاع, *bou zeggar'*, rougeole.

بو شخار, *bou chekhar*, morve (maladie des chevaux).

بو هناف, *bou chenaf*, bourrache (plante).

بو فسيو, *bou feciou*, roitelet (oiseau).

بو قعر, *bou ga'ar*, gourmand, qui laisse les plats nets.

بو قفّاز, *bou gueffèze*, cigale.

بو كباب, *bou kebèbe*, cloporte; insecte qui se roule en boule lorsqu'on le touche.

بو لحية, *bou lahïa*, gypaëte (oiseau de proie).

بو مسلّة, *bou mecella*, bécasse. La longueur de son bec est comparée à une grosse aiguille d'emballage.

بو منير, *bou menir*, phoque. Les indigènes prétendent que ce monstre marin est un individu appartenant à certaines tribus nègres, que Dieu a maudites à cause de leurs péchés. Le cri, la figure, les habitudes du phoque expliquent, jusqu'à un certain point, la croyance populaire dont il est l'objet.

تازردية, *tazerdia*, raton de l'Atlas.

تازيرة, *tazira*, pl. توازر, *touazèr*, chiffon; friperie. On se sert aussi du mot هدارش, *hedarèche*. (Voy. ce mot).

تافزة, *tafza*, grès.

تاسكرة, *taskera*, platane.

تال, *tsèle*, pl. تيلان, *tsilène*, ganse de soie.

تبروري, *tebrouri*, grêle.

تحراميت, *tah'ramit*, méchanceté, médisance, calomnie. Ce mot est un infinitif berbérisé, et dérivé de la racine حرم, *h'aram*. On dit de même تيهوديت, *téhiéhoudit*, juiverie (en mauvaise part).

ترّاس, *terrass*, pl. *terraça*, fantassin.

ترك, *tork*, pl. *terak*, anneaux d'oreille, dont la partie inférieure est ornée de ciselures.

تصفية, *tessfia*, gonorrhée.

تظهير, *tezhir*, brevet, commission, diplôme.

تفيحة, *toufiha*, talisman, ou plutôt conjuration pour chasser le démon. Cette opération consiste à prendre un mélange de miel et de farine, connu sous le non de *thammina*, et à en parsemer la cour d'une maison en prononçant une certaine formule.

تقعيدة, *teqaïda*, pl. تقاعد, *teqâ'ed*, van en osier.

تلغودة, *telr'ouda*, racine qui ressemble passablement à la pomme de terre, mais dont le goût est peu agréable. Les Arabes bédouins s'en nourrissent dans les temps de disette. La chanson qui suit prouve qu'ils en sont peu friands: « Telr'ouda la puante! Vienne l'été, le blé à houppe blonde t'atteindra et te chassera bon gré malgré. »

تلغودة يا منتنة * وتصيف
عليك الصيف * ويجيك القمح
بو هوّاطة * ويتلفك بالسيف*

تلفاف, *tilfèfe*, liseron (plante.)

تماق, *temaq*, bottes molles de maroquin, dont se servent les spahis turcs ou arabes.

تنوج, *tounoudj*, et plus communément *dar et-tounoudj*, lupanar.

تويزة, *touiza*, corvée qui consiste à faire labourer pendant un jour les charrues d'une tribu au profit du caïd. Ce même droit est en usage pour tous les propriétaires ou locataires de terrains.

جاموس, *djamouss*, pl. *djouamiss*, buffle.

جرابة, *djeraba*, chaussettes.

جرّاية, *djerrâïa*, roulette.

جرّة, *djorra*, trace, piste.

جرنيط, *djarneith*, genette (animal).

جزمة, *djezma*, a la double signification de *botte* et de *madrier*, à Constantine.

جماد, *djemad*, suie de la cheminée; synonyme de حمّر. Le mot غنج s'applique à une mèche de lampe qui charbonne.

حارّة, *harra*, cresson.

حبّ الرشاد, *heubb er-rechad*, cerfeuil.

حرج, *hardj*, garniture, ameublement.

حرشاية, *heurchâïa*, grès.

حسوم, *heuçoum*, équinoxe. On lit dans le Koran, sour. 69, v. 7, *Temaniet eiiam heuçouman.*

حشايشي, *hachaïchi*, fumeur de hachiche ou tecrouri.

حيطى, *haïthi*, natte ou bande d'étoffe qu'on applique contre le mur pour permettre de s'y appuyer.

خرداجي, *khordhadji*, marchand de vieille ferraille.

خرطال, *khorthal*, folle avoine.

خروج الملج من الحمّام, *khouroudj el-melih min el-hammam*, lupin (plante des champs, qui a des fleurs amarantes, pareilles à celles du pois de senteur).

خطار, *khetar*, convoi de marchandises.

خطايفة, *khethaïfa*, hirondelle. — *khethaïfet el-meqaouss*, martinet (oiseau).

خشومية, *khechoumiia*, tabac à priser. Rac. *khechem*, nez.

خطيرة, *khethira*, encadrement.

خلد, *khould*, maladie qui fait gonfler les épaules et les jambes des chevaux.

خليع, *kheli'e*, viande de bœuf salée et séchée au soleil.

خنفرة, *khanfara*, gros nez, nez ridicule par son énormité. De là vient l'adj. verb. *mokhanfer*, qui a un nez énorme.

خنقطيرة, *khanqathira*, sorcellerie; art surnaturel; se dit aussi d'une invention merveilleuse.

دار الاقواس, *dar el aqouass*, aqueduc.

دبلى, *doubli*, mitraille.

دربيزة, *derbiza*, pl. درابز, *derâbeze*, fers que l'on met aux pieds des prisonniers.

دربيس, *derbiss*, gloire; prééminence; souveraineté. Racine تدربس. (Voir le *Mobacher*, journal arabe, n° 34, ode en

l'honneur du président L. Bonaparte.)

دردار, *derdar,* fresne.

درديق, *derdiq,* tapage, tintamare.

درقة, *derqa,* raquette du figuier de Barbarie; bouclier.

دغدشة, *der'decha,* teigne.

دقلة نور, *deglet nour,* nom par lequel on désigne les dattes de la première qualité.

دقماق, *doqmaq,* maillet.

دمس, *demss,* pl. دماس, *demèss,* voûte.

دمير, *damir,* instrument en fer ou en cuivre, dont se servent les cordonniers pour aplatir et pour lisser le cuir.

دنيّة, *deniia,* maladie que les chevaux ont au boulet.

دهسة, *dehça,* buisson. On appelle une nuit très-obscure ظلمة دهسة, *zholma dehça,* une obscurité impénétrable comme un buisson.

دوادى, *douadi,* pl. دواودى, *douaouda,* noble, qui appartient à une famille dans les mains de laquelle s'est maintenu, depuis plusieurs siècles, le commandement d'une contrée ou d'une tribu.

ديدحان, *didhan,* lilas (arbre).

ذرّار, *derrère,* maître d'école, instituteur primaire. Rac. *deriia,* pl. *derari,* enfants, petits garçons.

ذفار, *zhefèr,* queue. = *zhefèr el-kharouf,* réséda sauvage.

رباعة, *reba'a,* société, compagnie.

رتبة, *retba,* réunion de soixante ou cent silos rapprochés les uns des autres, et confiés à la surveillance d'un gardien qu'on appelle رتّاب, *rettab.*

رتع, *reta'a,* entraves.

رخس, *rakhss,* zinc.

رزامة, *rezâma,* pilon.

رقاص, *reqqâss,* sinet d'un livre.

ركاب, *rekab,* tire-pied.

رهج, *rahadj,* poison en poudre.

ريحية, *rihiia,* pl. رواحى, *rouwahi,* chausson de cuir, ordinairement rouge ou jaune, à l'usage des gens riches.

زبانطوط, *zbanthouth,* homme sans famille, célibataire, garçon.

زبد, *zebed,* pommade composée avec la sueur du chat musqué ou civette (*zibethum,* et en arabe *zibad*). Les Arabes grattent la peau de l'animal avec une lame de bois, pour recueillir la sueur gluante et odorante de l'animal, qui leur sert de parfum. On en vend beaucoup à Constantine. Cette odeur m'a paru très-désagréable.

زدرة, *zodra,* rhume de cerveau. Le verbe est *zodeur,* être enrhumé du cerveau.

زراقطى, *zerâguethi,* imposteur, charlatan; faux marabout.

زرزومية, *zerzoumia,* petit lézard.

زرموط, *zarmouth,* pl. *zerameth,* ver de terre.

زطّوط, *zeththouth,* palombe, pigeon.

زعبولية, *za'aboulïa,* sac en cuir historié, à plusieurs poches, et de la forme d'une cartouchière. La za'aboulïa se porte en bandoulière.

زعكة, *za'aka,* derrière, cul. (Alger.)

زلاج, *zeladje,* graisse.

زلّاط, *zellath,* pl. *zelaleth,* baguette.

زلّايج, *zellâïdj,* carreaux en faïence.

زلّوف, *zellouf,* odeur de laine ou de drap brûlé; roussi.

زمنكة, *zemen'ka,* derrière, cul.

زنبيل, *zenbil,* pl. زنابيل, *zenâbil,* espèce de cabas en feuilles de palmier, en jonc, etc. sac en cuir, etc. En Algérie, toile grossière qui renferme la laine d'un oreiller, d'un coussin, et sur laquelle se met une enveloppe plus riche. (Conf. Bresnier, *Leçons théoriques et pratiques de la langue arabe,* p. LVIII.)

زنج, *zendje,* pl. زنوج, *zounoudfe,* petites cymbales en cuivre de six centimètres de diamètre, dont se servent les aveugles pour accompagner leurs chants. Ils en ont deux, attachées à l'extrémité des doigts de la main droite, comme des castagnettes. La troisième est suspendue à l'index de la main gauche. Quand ils battent la mesure, ils frappent avec le zendje de la main gauche sur l'un de ceux de la main droite.

زفّارة, *zeffara,* sifflet; altération du mot صفّارة.

زمّزومة, *zemzouma,* pluriel زمازم, *zemâzem,* grouin; hure.

زندانى, *zendani,* rhythme guerrier. Parmi le petit nombre d'airs que possède la musique primitive des Arabes africains, le zen'dani est le mode qu'ils emploient de préférence pour chanter les exploits de leurs guerriers.

زين قدح, *zine guedèh,* arc-en-ciel (Constantine et Tunis).

ساس, *sass,* pl. *sisân,* altération de *açass,* fondations, fondement d'un édifice.

سالة, fièvre cérébrale.

ساهم, *sachem*, cendrée, petit plomb de chasse.

سانية, *sania*, jardin consacré exclusivement à la culture des melons et des pasthèques; machine à irriguer.

سبولو, *sboulou*, petite ficelle, cordonnet.

سحايرة, *schaïra*, orage.

سحقة, *sahqa*, foudre.

سطاق, *sethâk*, mortier rougeâtre, composé de chaux et de brique pilées, pour daller les appartements.

سقيع, *seqie*, grésil, gelée blanche.

سكاج, *sekadje*, fourreau.

سلباح, *selbah*, pl. *selabeh*, anguille.

سماطة, bêtise, sottise, stupidite fatigante pour autrui.

سمسم, *semsem*, petites perles avec lesquelles on fait des bourses et des colliers; en général, petits grains de verroterie de couleur, dont on se sert pour composer des parures.

سوانة, *siouâna*, parapluie.

سوسة القمح, *soucet el-qomèh*, calandre.

سوقي, *souqui*, pl. سوقا, *souqa*, est le nom par lequel on désigne les marchands de dattes, de miel et de beurre. Ces marchands formaient autrefois une corporation distincte.

شاتمة, *chatma*, plomb de chasse (Alg.).

شاقور, *chaqour*, pl. شواقر, *chouaqeur*, — شواقرى, *chouaqueuri*, sapeur.

شاليش, *chaliche*, nom que l'on donne aux khalkhals en argent de bas aloi. Rac. شلوش, *cheloueche*, tromper, duper, avoir ou se donner un faux éclat.

شبرلّة, *chebrilla*, pl. شبارل, *chebarel*, soulier de femme.

شبور الباشا, *chebour el-bacha*, capucine (fleur).

شجـــرة امّنا مريم, *chedjret oumm'na marièm*, absinthe.

شدق, *chedèg*, pl. شدوق, *chedoug*, morceau, fragment *de pain*. Expression usitée chez les Bédouins.

شرّ, *charr*, famine, disette, faim. De là, *mechrar*, celui qui meurt de faim.

شطّابية, *cheththâbïa*, plur. شطاطب, *chethâtheb*, bêche.

شمسة, *chemsa*, ornement en or ou en argent, dont on garnit le collet d'un caban.

شنقال, *chengal*, crochet en fer adapté à l'orifice de la *mathara* (voy. ce mot), et destiné à la soulever.

شوارى, *chouari*, pl. شوارية, *chouaria*, panier double en diss (herbe), pour charger les mulets.

شوّاطة, *chouwatha*, houppe, pompon. Les Bédouins, dans leurs chants, appellent le blé بو شوّاطة.

شوّاف, *chouwèf*, pl. شوّافة, *chouwafa*, espion.

شوف, *chauf*, pommeau, battre de la selle.

شيتة, *chita*, brosse. De là le verbe *cheïit*, brosser (2e forme).

شيشمة ou شُشمة, *chichma*, latrines.

صديد, *cedid*, rouille.

صراع, *soura'*, fouet de la bride.

صنى, *ceni*, pl. *cinïa*, plateau en métal.

ضارب, *dhârĕb*, pl. *dhouarĕb*, banc formé par la devanture d'une boutique arabe.

ضبضبة, *dhobdhaba*, tintamarre.

ضرّيس, *zhorraïss*, gros-bec (oiseau).

طابق, *thâbeq*, pl. *thouabeq*, aisselle.

طار, *thar*, pl. *thiran*, tambour de basque.

طاهرة, *thahera*, rogne-pied du maréchal ferrant.

طبلة, *thobla*, planchette longue et fendue à une de ses extrémités, dont se servent les brodeurs pour mainteuir leur ouvrage.

طربوق, *tharbouq*, pl. *therâbeq*, jambière mauresque.

طريحة, *therih'a*, rossée, volée de coups de poing ou de coups de bâton.

ظلف, *zholf*, fourreau d'une pipe; petit flacon à essence. = *Zholfa*, sac en peau pour mettre du beurre ou de l'huile.

عازرى, *'âzeri*, pl. *'âzera*, palefrenier, garçon d'écurie. = *'âzeria*, femme non mariée, et plus généralement, femme débauchée.

عجمى, *'adjemi*, pl. *'eudjama*, jeune taureau d'environ deux ans, veau.

عجنة, *'adjena*, pisé.

عتروس, *'atrouss*, pl. عتارس, *a'târess*, bouc.

عدو, *'eudou*, syphilis.

عرعار, *'ara'ar*, mélèze (arbre).

عروج, *'aroudje*, pl. *'areridje*, chapeau orné de plumes d'autruche, que portent les cavaliers bédouins dans les jours de fêtes.

عزيب, *'azib*, portion de terre affectée au pâturage des bestiaux d'une zaouïa; gourbi ou tente sous laquelle demeurent les bergers pendant la saison des pâtu-

rages. Cette définition annule celle que j'ai donnée dans le premier article. (*Journal asiatique*, janvier 1849.)

عشور, *â'chour*, contribution en nature; opposé à *h'oukeur*, contribution en argent.

عقّاب, *e'uggèb*, milan (oiseau de proie).

عمارة, *e'umara*, pl. *e'umaïr*, garniture d'un vêtement; musette d'une bête de somme.

غازى, pl. *r'ouâzi*, bâton en forme de sabre (arme).

غاشى, *r'âchi*, foule, mêlée (collect.).

غبارى, *r'oubari*, chiffres (nom collectif).

غرّة, *r'orra*, trou pratiqué dans les chambres ou dans les galeries des étages supérieurs d'une maison, pour laisser pendre le fuseau des fileuses.

غرقة, *r'arqa*, boue, crotte.

فارة, *fara*, mollet.

فردة, *ferda*, lanière en cuir, qui, dans les selles arabes, supporte les étriers; étrivières.

فرططو, *ferthaththo*, pl. فراطط, *ferâtheth*, papillon.

فرناق, *fernâq*, chambre qui précède l'étuve d'un bain à la mauresque, et où l'on entasse le fumier destiné à servir de combustible.

فريدة, *ferida*, pl. *feraïd*, lot qui revient à un héritier.

فريك, *ferik*, blé qui n'est pas encore mûr.

فزوع, *fezou'e*, contingent fourni par les tribus lors d'une expédition.

فسطاط, *festhath*, pl. *foçâthith*, tente; campement. (Style.)

فقّوس, *foqqouss*, et non فكّوس, comme je l'ai écrit dans le premier article. (*Journal asiatique*, janvier 1849.)

فقيرة, *faquira*, femme qui va chez les personnes tourmentées par les génies, pour les guérir à l'aide d'une musique étourdissante, et de danses suivies d'évanouissement.

فلقة, *falaqa*, instrument composé d'un morceau de bois, aux deux extrémités duquel une corde est attachée de manière à former un arc. Les maîtres d'école et les chefs d'atelier ont tous une falaqa, et s'en servent pour châtier les enfants. Ils passent les jambes du patient entre le bâton et la corde, puis tournent l'instrument plusieurs fois sur lui-même pour les étreindre fortement et le réduire à l'immobilité. Dans cette posture, ils lui assènent des coups de bâton sur la plante des pieds.

فلّوس, *fellous*, pl. *felaless*, poulet.

فليو, *fliou*, lavande (plante odorante).

فنيق, *feniq*, pl. *fenqa*, cassette, petit coffre.

قادة, *gada*, le cheval conduit devant quelqu'un en signe de vasselage.

قارورة, *garoura*, pl. *quarĕr*, petite boîte à vis pour recevoir le *zebed*. (Voy. ce mot.)

قامرة, *qâmera*, tente de forme ronde. Rac. قمر.

قبو, *qobou*, pl. قبية, *qabia*, signifie, à Constantine: baudrier pour recevoir les pistolets, et niche ou renfoncement dans le milieu d'une chambre, avec un banc en pierre.

قرجومة, *guerdjouma*, pl. قراجم, *guerâdjem*, gorge; l'intérieur de la gorge.

قردبوه, *guerdebouh*, terme injurieux, par lequel on désigne les parties sexuelles d'une femme. Je me contenterai de citer ici, sans le traduire, un dicton populaire où figure ce mot :

قردبوه يا قردبوه متاع العجوزة
مرطوبوه فيه الشحم فيه اللحم
فيه الشويخ يترحّم

قدّيد, *qaddid*, viande de mouton salée et séchée au soleil.

قراقوز, *qaraqouz*, le polichinelle des musulmans.

قربوج, *guerboudje*, vases ébréchés, pots cassés, pl. قرابج, *guerâbedje*.

قرقش, *qorqoche*, et *gorgueche*, cartilage du nez, de l'oreille.

قرنب, *guerneb*, pl. قرانب, *querânĕb*, corde de chanvre ou de palmier.

قرنون, *guernoun*, artichaut.

قروقية, *qouroukīa*, charnière.

قزّاز, *qozzèze*, passementier, à Constantine. — M. Ét. Quatremère a traduit ce mot par celui de tisserand (*Sultan Mamel.* 2ᵉ vol. 1ʳᵉ partie, p. 103.)

قزّانة, *guezzana*, devineresse, diseuse de bonne aventure. On emploie plus souvent le mot *kateb* que la mot *guezzăn* (masc.) pour désigner l'homme qui dit la bonne aventure, quoi qu'en dise le proverbe :

اللّى يصدّق القزان يكذّب
النبى

قشّ, *qochche*, effets; *qochche ed-dar*, meubles, vaisselle. De là le verbe *qochcheche* (de la 2ᵉ forme), dévaliser une maison.

قصّة, *qassa*, barége (espèce d'étoffe.)

قطمير, *qothmir*, pl. *quethâ-*

meur, bois de la grappe de raisin.

قطّار, *qoththar,* couvreur; celui qui répare les toitures défoncées. Rac. قطرة.

قطرمة, *qathrama,* fouet de la bride d'un mulet.

قلّال, *qollal,* potier.

قلب الثور, *kalb ets-tsaür,* nom que l'on donne à une espèce d'olive très-grosse et amincie par un bout comme une poire; porte-monnaie en forme de cœur, et fabriqué de la même manière que le *desdane.*

ڤلمونة, *guelmouna,* pl. *guelâmĕn,* capuchon d'un burnous.

قمقم, *qamqoum,* pl. قماقم, *quemâquem,* bec d'oiseau.

قناق, *qonaq,* bivouac, étape.

ڤنّارة, *guennara,* pl. ڤنانر, *guenaneur,* crochet de fer. Voici un dicton populaire où se trouve cette expression : « Les Juifs sur des broches; les chrétiens sur des crochets; les musulmans sous une branche de jasmin. »

اليهود فى السفود ، النصارى فى القنارة ، المسلمين تحت عرَيف ياسمين

ڤناقفي, *guenaguefi,* celui qui est peu délicat dans le choix de ses maîtresses, débauché, ordurier, crapuleux.

قنّة, *qonna,* occiput; partie extérieure de la vulve.

ڤندوز, *guendouze,* pl. ڤناديز, *guenadize,* petit gamin, galopin.

قنطاس, *qonthass,* piquet du milieu de la tente; sommet, cime.

ڤنطص, *'gonthouss,* pyrèthre.

قهو, *qahou,* amadou.

قوس النبى, *qauss en-nebi,* arc-en-ciel (Alg.).

قوس ڤدح, *qauss guedèh,* id.

ڤوم, *goume,* contingent de cavaliers armés que certaines tribus fournissent au chef du pays lorsqu'il fait une expédition.

ڤيقب, *quiquèb,* micocoulier (arbre).

كابشة, *kebcha,* instrument pour labourer les arbres, houe.

كافورية, *kafouria,* chrysanthème (fleur).

كالص, *kalos,* pl. *kelaless,* étron.

كبّوس, *kabbouss,* pl. *kebabess,* calotte blanche des Kabyles.

كراع الدجاجة, *koura'a ed-dedjadja,* saponaire (fleur).

كرطوس, *karthouss,* figue.

كرموس, *karmouss,* figue.

كساد, *keuçad,* stagnation

dans les affaires, dans le commerce.

كسداك, *kesdak*, pl. كساديك, *keçâdek*, gland en or et en argent, de la forme d'une poire, et qui se termine toujours par une grappe de petits glands pareils.

كفتة, *kefta*, mets composé de viande hachée, de choux, ou d'artichauts ou de persil.

كلب الماء, *kelb el-ma*, loutre. Les négresses se font des ceintures avec la peau de cet animal.

كليلة, *kelila*, espèce de fromage fait avec du lait, dont on a extrait le beurre. Les Arabes prétendent que cet aliment alourdit la tête, et ils disent d'un homme qui comprend difficilement : il a mangé du *kelila*.

كمّون, *kemmoun*, aubépine.

كنتوشي, *kentouchi*, espèce de dattes presque aussi estimées que les *deglet nour*.

كيدار, *keïdar*, pl. *kiadeur*, mauvais cheval, rosse.

لسلوس, *lesslouss*, qui zézaie en parlant; vulg. langue de soie.

لكّ, *loukk*, cire à cacheter.

لولب, *loulĕb*, vis d'une boîte.

ليان, *liane*, bassin en métal, cuvette en métal.

ماصة, *maça*, ficelle.

مبيتة, *mbitsa*, pl. *mbaïts*, soirée, nuitée où l'on se divertit par des chants et des danses. Ces sortes de fêtes n'étant données que par des femmes de mauvaise vie, les hommes y sont admis.

متن, *meten*, pl. *mitan*, lame d'un sabre.

مجبور, *medjebour*, espèce de kouskoussou inférieure au *mehawwer*. (Voy. ce mot.)

مجمع, *medjma'*, écritoire en faïence ou en marbre, distribuée en quatre et quelquefois en six compartiments pour recevoir les encres de différentes couleurs.

محبس, *mah'bess*, cuve, baquet.

محرمة, *mah'rama*, pl. محارم, *meharem*, mouchoir, fichu.

محكّة, *meh'eukka*, gratte-poux; spatule en bois que portaient en route les cavaliers turcs pour se gratter le dos et se débarrasser de la vermine sans descendre de cheval.

محمصة, *mah'maça*, kouskoussou à gros grumeaux; mais plus recherché que le *berboucha*. (Voy. ce mot.)

محوّر, *meh'awwer*, espèce de kouskoussou blanc et fin, supérieur en qualité au *mesfouf* et au *medjebour*. (Voy. ces mots.)

مخدوم, *makhdoum*, échange de six mois, de trois mois, etc.

مخلاة, *makhla*, pl. *mekhali*, musette des bêtes de somme.

مدابزى, *medabezi*, querelleur, batailleur. Rac. دبزة.

مرامل, *meramel*, morceau de porphyre employé par les cordonniers pour affiler le tranchet.

مرحوم, *merhoum*, melon.

مردقوش, *merdeqouche*, télaspie (fleur blanche en forme de pompon).

مرمز, *mermez*, orge qui n'est pas encore mûre.

مزالق, *mezaleg*, ceinture des femmes bédouines, en laine rouge, ornée de fils d'or et d'argent.

مسك الرومى, *musk er-roumi*, tubéreuse.

مشرب, *mecherĕb*, pl. *mecharĕb*, meurtrière.

مشروب, *mecheroub*, blé qui a fermenté pendant plusieurs années dans un silo, et dont l'odeur ressemble assez à celle du fromage de Gruyère. Les Arabes en sont très-friands.

مشفرة, *mechefera*, boutoir du maréchal-ferrant.

مشك, *mechk*, plur. *mechak*, grande outre dont les Arabes se servent pour transporter l'eau dans leurs douars. *Au fig.* Abondance.

مطرة, *mathkara*, outre en cuir, à l'orifice de laquelle est adapté un crochet en fer appelé *chengal*. (Voy. ce mot.)

معمعة, *ma'ama'a*, mêlée, tohubohu; comme qui dirait *mic-mac* (style).

مقعدة, *meqa'ada*, troussequin, siége de la selle.

مكبّ, *mekebb*, couvercle en forme de chapeau, et attaché par une coulisse au panier appelé *bouna*. (Voy. ce mot.)

مكس, *meks*, contributions indirectes.

ملزم, *melzem*, pl. *melâzĕm*, piquet d'une tente.

ملوىّ, *melouii*, mamelle.

منثور, *mençour*, figue. Terme usité dans les campagnes.

منزه, *menzeh*, plur. *menazeh*, appartement qui donne sur une terrasse.

منشار, *menchar*, pl. مناشر, *menâcher*, a la double signification de *scie* et de *tuilerie*.

منفس, *menfess*, pl. *menâfess*, ventilateur.

منيار, *miniar*, poignard; ortolan.

موارده, *mouareda*, usure; d'où مواردادجى, *mouaredadji*, usurier.

موثق, *mauceq*, pl. *mewaceq*, piquet d'une tente.

ميلق, *mileq*, pl. ميالق, *mialeq*, pierre à repasser.

نحاسة, *nehâça*, au Maroc est le synonyme de *thandjara*.

نحاسية, *nehâcia*, alliage de cuivre.

نصاب, *neçâb*, instrument en bois, et de forme d'un pilon, court et large, dont se servent les selliers pour préparer leur cuir.

ناظور, *nazhour*, pl. *nouazheur*, lunettes, bésicles.

نشاء, *necha*, amidon.

نقانق, *neqâneq*, friandises, bonbons, douceurs; pas de sing.

نقانقي, *neqânequi*, gourmand, friand, qui dépense son argent pour acheter des douceurs.

نشم, *nechĕm*, orme, ormeau.

نقابية, *noqqabīa*, épingle.

نقش, *noqueche*, partie, manche d'un jeu.

نقلة, *noqla*, bouture.

نيف, *nif*, nez. *Au fig*. Amour-propre.

هدارش, *hedâreche*, chiffons, friperie.

هرقوص, *harqouss*, pl. *harâquess*, mauvais souliers, vieilles savattes.

هندك, *hendak*, pl. هنادك, *henadek*, fossé qui entoure une ville.

هوير, *hawwir*, bêtes de somme.

وجاب, *oudjâb*, altération du mot جواب, *djouâb*, réponse.

وزغة, *ouzr'a*, tarente, espèce de lézard très-petit, et habitué à fréquenter les maisons.

ولسيس, *oulciss*, pl. *oulâcess*, aine.

وقاية, *oaqâïa*, têtière du cheval.

BIBLIOGRAPHIE.

Indications bibliographiques relatives, pour la plupart, à la littérature historico-géographique des Arabes, des Persans et des Turcs, spécialement destinées à nos employés et voyageurs en Asie. Saint-Pétersbourg, 1845. In-8°.

C'est la troisième édition d'une liste de manuscrits orientaux, dont le gouvernement russe désire faire l'acquisition. Elle est rédigée par M. Fraehn, et faite avec tout le savoir et le soin dont l'auteur a donné tant de preuves. On pourrait y relever quelques légères erreurs; par exemple, M. Fraehn paraît croire que le Nigharistan lithographié à Bombay est le même ouvrage que le livre du même titre, dont d'Herbelot s'est servi; mais, il est impossible de ne pas se tromper quelquefois, quand on parle d'ouvrages que l'on cherche à se procurer, et que, par conséquent, on n'a pas sous les yeux; et ce catalogue n'est pas moins un excellent document bibliographique. Qu'on nous permette, avant de terminer cette note, de faire une observation sur le prix de ce petit livre. Le but du gouvernement russe ou de l'Académie de Saint-Pétersbourg était nécessairement de mettre ce catalogue entre les mains de tout le monde et de le répandre autant que possible, pour faliciter la recherche des manuscrits que l'on désire acquérir; mais on a mis le prix de cette brochure, qui consiste en 142 pages, à huit francs, prix hors de toute proportion avec le prix ordinaire des livres. Sans doute le gouvernement russe le distribue aux voyageurs officiels et aux employés qu'il envoie en Orient; mais il serait à désirer que les gouvernements se persuadassent bien que la distribution gratuite de livres est un moyen infiniment plus im-

parfait, pour les faire parvenir entre les mains de ceux qui pourront et voudront s'en servir, que leur mise en vente à bas prix. Nous n'omettrons aucune occasion de rappeler ce principe, car la littérature orientale a été singulièrement retardée dans ses progrès par le prix exorbitant des livres nécessaires à son étude. M.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 1849.

On donne lecture du procès-verbal de la séance dernière; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de Hadji-Abd-el-Hamid-Bey, qui annonce à la Société qu'il est sur le point de faire un voyage à travers le continent entier de l'Afrique, et qui demande des instructions à la Société. Sont nommés commissaires pour la rédaction des instructions :

MM. De Longpérier, Vivien de Saint-Martin et Cohn.

M. Mohl fait un rapport sur les exemplaires donnés en échange à des Sociétés et à des journaux étrangers, et propose d'ajouter à la liste la Société asiatique de Canton et l'éditeur du *Journal of the Indiana rchipelago*, à Singapour. Le Conseil sanctionne l'envoi de ces deux exemplaires.

Sont reçus membres de la Société :

MM. Worms de Romilly, à Paris.

Berezin, professeur à Casan.

M. Dubeux lit une note sur quelques corrections à faire dans le texte de la Chronique catalane de Montaner.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

De M. le Ministre de l'instruction publique. *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, par CHAMPOLLION, 52 livraisons in-fol. et *Notices descriptives* de M. Champollion, livraisons 1, 2 et 5, in-fol. Paris.

Par l'auteur. *Collection des principales Chroniques malaises*, publiée par M. Éd. DULAURIER. Paris, 1849, in-8°. (Fait partie des Chrestomathies orientales de l'École des langues orientales vivantes.)

Par le même. *Examen de quelques points des doctrines de Champollion, relatives à l'écriture hiéroglyphique des anciens Égyptiens*, par M. Éd. DULAURIER. Paris, 1847, in-4°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, vol. I, 4, et III, 1. Leipzig, 1848, in-8°.

Par la Société de Leipzig. *Takarija el Cazwini's Kosmographie*. Vol. I, 1. Göttingue, 1848, in-8°.

FIN DU TOME XIII.